MAIRIE DE PARIS

N° 3 - Jeudi 12 mai 2011
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 10,80 euros. Prix au numéro : 1 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0151-8291*

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Hommage aux victimes du tremblement de terre au Japon, en présence de l'Ambassadeur du Japon.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le 11 mars dernier, un très violent séisme frappait le Japon, faisant des dizaines de milliers de morts et de disparus. Des villes entières sont dévastées et c'est toute une partie du pays qui est à reconstruire. A cette tragédie s'ajoute désormais l'angoisse liée à l'accident nucléaire. Ce malheur atteint des proportions telles que je ne peux l'évoquer qu'avec beaucoup de respect, de pudeur et de compassion.

En me tournant vers vous, Monsieur l'Ambassadeur du Japon, je tiens à vous exprimer, au nom de toute notre Assemblée, la solidarité de Paris. Et vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour les Japonais de Paris, inquiets pour leurs familles et leurs proches, et qui vivent cette épreuve avec une souffrance que la distance accentue.

Notre Ville a décidé de traduire cette solidarité en actes. J'ai ainsi proposé que la Municipalité s'associe à quatre grandes O.N.G., la Fondation de France, la Croix Rouge française, le Secours populaire et le Secours catholique, afin de contribuer à la collecte de dons pour les populations sinistrées.

L'usage qui sera fait de ces sommes sera évidemment à la disposition des organisations locales, notamment la Croix Rouge japonaise. Tous les Parisiens qui le souhaitent peuvent participer à cet effort, à travers des dons en ligne sur le site Paris.fr, mais aussi en utilisant des urnes mises en place dans les mairies d'arrondissement.

Notre Ville entretient des liens privilégiés avec trois métropoles japonaises, Tokyo, Kyoto et Hiroshima. Nous avons aussitôt assuré à ces villes la disponibilité de Paris. Nous avons d'autre part proposé au Centre des collectivités locales japonaises, une coopération humaine et matérielle, et une aide à la reconstruction.

Dès lors que les actions auront été définies, elles pourront notamment prendre la forme d'un appui en matière d'accès à l'eau et d'assainissement. Il importe en tout cas que cette aide se prolonge dans la durée et que, une fois passé le moment de l'émotion, nous apportions notre concours à une tâche considérable qui s'étendra sur des années.

Notre Ville se mobilise donc. C'est aussi notre façon de prendre notre part à une douleur partagée et d'exprimer notre amitié pour le peuple japonais.

Mes chers collègues, j'invite notre Assemblée à observer une minute de silence en hommage aux victimes de cette tragédie.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Condoléances suite à la disparition de M. Gantier, ancien conseiller de Paris et ancien adjoint au Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition, le 16 février 2011, de Gilbert Gantier. Son nom et son souvenir restent avant tout attachés au 16e arrondissement, dont il fut élu pour la première fois en 1971. Gilbert Gantier fut par ailleurs adjoint au Maire de Paris, chargé de la propreté de 1977 à 1983, puis des transports et de la voirie de 1983 à 1989.

(Les Conseillers se lèvent).

Il fut élu à huit reprises à l'Assemblée nationale où il siégea pendant vingt-neuf ans. Gilbert Gantier mena parallèlement une carrière dans le secteur privé et fut notamment secrétaire général de la Chambre syndicale du raffinage du pétrole. Il enseigna également à l'Institut d'études politiques de 1965 à 1971 en qualité de maître de conférences.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Vincent dans le Département des Pyrénées-Atlantiques. Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux exprimer à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je suggère qu'on laisse le temps à M. l'Ambassadeur du Japon de sortir.

Deux conseillers m'ont demandé de dire quelques mots à propos de Gilbert Gantier. J'attends simplement quelques instants.

Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Gilbert Gantier était un homme de conviction, habité par une profonde créativité, avant tout soucieux de ses responsabilités familiales et du bien commun. Proche du centre démocrate et d'Alfred Coste-Floret, ancien MRP, il convainquit, aux lendemains des événements de Mai le général Paul Stehlin de se présenter aux élections législatives dans le 16e arrondissement, lui-même devenant son suppléant.

En 1971, il fut élu, toujours à son initiative, conseiller de Paris sur la liste du Professeur Lépine, incarnant la tradition centriste dans cet arrondissement. Devenu député en 1975 après la mort du général Stehlin, il devait siéger au groupe de l'U.D.F. à l'Assemblée nationale.

En 2007, en compagnie de Geneviève BERTRAND et de moi-même, il co-fondait le groupe Nouveau Centre, dont est issu notre groupe Centre et Indépendants. Ainsi, il reflétait à lui tout seul l'esprit de l'U.D.F. tel qu'il avait été conçu par Valéry Giscard d'Estaing et Jean Lecanuet, qui tous deux l'appréciaient.

Mais peu importent les sigles, Gilbert Gantier était tout sauf un homme d'appareil, un élu parisien au service de ses concitoyens qui le lui rendirent bien, puisqu'il fut réélu huit fois à l'Assemblée nationale, dont trois fois meilleur élu de France avec des scores dépassant les 70 % des voix.

Pourtant, son siège était convoité et par deux fois, il dut affronter ses propres amis politiques dans sa circonscription. Il leur avait pardonné, sachant qu'il s'agit d'une loi intangible de la vie politique, et il avait eu l'intelligence de préparer sa succession et de choisir lui-même son candidat en la personne de notre collègue Bernard DEBRÉ qui va me succéder.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Bernard DEBRÉ, vous avez la parole.

M. Bernard DEBRÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai eu l'honneur, et j'ai l'honneur de saluer la mémoire de notre ancien collègue Gilbert Gantier, disparu le 16 février dernier.

Gilbert était un ami que je voyais régulièrement, un peu moins ces derniers temps, du fait de sa maladie. Dans le 16e arrondissement ou vers Cochin nous nous rencontrions fréquemment. Nous aimions passer du temps ensemble, discuter et échanger nos points de vue qui souvent étaient convergents.

Il était venu me voir en 2003 pour me faire part de son souhait de démissionner, fait rare dans les annales politiques, car il n'y était pas contraint par d'autres circonstances que sa seule volonté et le souhait de passer le relais. Parisien depuis toujours, Gilbert était né dans le 13e arrondissement le 28 novembre 1924. Ses études furent brillantes. Après avoir obtenu son baccalauréat à Henri IV, Gilbert avait fait une année de prépa à Louis le Grand, puis passé quelques années dans les facultés de lettres et de droit à Paris, et à Harvard, où il côtoya Henry Kissinger. Diplômé de Sciences Po, il devient journaliste à la Libération et fit une première carrière dans le pétrole.

Candidat aux législatives de 1968 puis de 1973 comme suppléant du général Stehlin, c'est en 1975 que commence vraiment sa carrière politique nationale.

Pour préparer cet hommage, comme en 2004, quand il m'avait offert cet adieu à la politique, je me suis à nouveau plongé avec délices dans "30 années au Palais Bourbon", ce livre qui commence par une émouvante dédicace à son épouse Irène.

Je salue ici ses enfants et toute sa famille. Sa carrière a commencé par : "Cela ne va pas être commode", et pour cause… Gilbert n'avait pas du tout prévu d'être ainsi officiellement nommé, à la suite du décès du général Paul Stehlin, ancien chef d'état-major de l'armée et député du 16e arrondissement.

Comme il le disait si bien, une nomination de député en plein milieu d'une législature ressemble un peu à un changement d'école en cours d'année pour un enfant.

C'est avec un complet désintéressement que Gilbert est entré dans la carrière politique. Il a alors démissionné de ses fonctions, et largement diminué ses revenus comme il le racontait avec humour, ceci par fidélité envers celui dont il était le suppléant.

Fidélité, voici un terme qui qualifie bien Gilbert Gantier. Septième de la liste du Pr Lépine "Liberté de Paris" en 1971, il devint alors conseiller de Paris. Mais à cette époque, le Conseil de Paris était composé de 90 conseillers soumis au statut préfectoral qui ne laissait qu'une vingtaine de compétences d'attributions, un peu comme les maires d'arrondissement de nos jours.

L'un des premiers combats de cette liste sera la création d'un maire de Paris, fonction qui n'avait existé que sous la Révolution et connu de brèves apparitions sous les IIe et IIIe Républiques.

En 1975, Gilbert devenait donc député au cours de la deuxième session du mois d'octobre. Il faut vous raconter cette anecdote que certains ne connaissent pas. La première proposition de loi rédigée par Gilbert Gantier portait sur la réforme du Code pénal pour aggraver les sanctions en cas de prises d'otages, qui se multipliaient alors. Le jour de son dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale, en 1975, un braquage avait eu lieu dans une agence bancaire du 7e arrondissement avec prise d'otages. Dans la soirée, la voiture des gangsters en fuite percuta celle de Gilbert, qui venait de quitter la séance. Il ne fut pas blessé, mais un bandit fut tué, le deuxième ceinturé, et les deux femmes otages réconfortées, comme quoi on peut avoir parfois un résultat immédiat quand on dépose une proposition de loi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le député, j'apprécie beaucoup l'hommage que vous rendez à M. Gantier. Si vous voulez bien le faire selon nos habitudes.

M. Bernard DEBRÉ. - Je voudrais dire ici qu'il a toujours été honnête et d'une grande discrétion. Il a conduit plusieurs fois des listes. Il était opposé à Jacques Chirac, puis s'est rallié comme conseiller de Paris et adjoint au Maire.

Je voudrais simplement lui dire qu'il nous manque ; nous le regrettons, et nous saluons ici sa famille.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire des séances des lundis 7 et mardi 8 février 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont adoptés.

2011, SG 127 - Communication de M. le Maire de Paris : "De nouvelles mobilités pour un Paris regagné". Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet tarif unique du Pass Navigo.
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au bruit généré par la circulation motorisée du boulevard périphérique.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une carte unique de mobilité.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à un plan pluriannuel d'investissement pour la remise en état de la voirie.
2011, DVD 43 - Approbation d'une nouvelle délimitation des zones tarifaires du stationnement rotatif. Autorisation de signer l'arrêté correspondant à cette nouvelle délimitation.
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à une meilleure signalisation des parkings souterrains.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'incitation au stationnement dans les parcs publics.
2011, DVD 3 - Lancement de deux marchés pour la création d'un système de gestion centralisée des horodateurs pour le paiement par carte bancaire et pour les prestations de qualification et recette informatique du système de gestion centralisée.
2011, DVD 65 - Signature de 2 marchés pour la maintenance et la collecte des données monétiques des horodateurs implantés sur voie publique.
2011, SG 119 - DVD 13 - Adoption du Plan de

Déplacements de l'Administration Parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous pouvons maintenant passer à notre débat sur la politique des déplacements.

Mes chers collègues, une grande ville c'est un espace à partager dans le respect de tous les modes de vie et de tous les modes de déplacement. C'est dans cet esprit que depuis 2001, nous avons voulu mettre fin au quasi-monopole de la voiture individuelle polluante. En 10 ans, la circulation automobile dans la capitale a ainsi été réduite d'un quart. Cette évolution a largement contribué à la diminution très importante des polluants les plus nocifs, par exemple le monoxyde de carbone et le benzène, dont les émissions ont baissé de 80 %.

Parallèlement, l'offre de bus a augmenté de 22 %, le tramway des Maréchaux a profondément transformé l'aspect de notre ville, et 600 kilomètres de pistes cyclables ont été ouverts. Sans oublier bien sûr Vélib' et ses 100 millions de trajets.

Il ne s'agit pas là, mes chers collègues, d'une énumération de mesures disparates mais d'un projet cohérent de modernisation de la ville.

Celui-ci commence par une meilleure répartition de l'espace avec en premier lieu davantage de respect pour les piétons. La marche représente en effet plus de la moitié des déplacements à Paris, et nous devions lui donner toute sa place. La surface des trottoirs a ainsi augmenté de 70 hectares en 10 ans, et nous avons eu pour priorité de les rendre accessibles à tous. Sur ce point, nous devons d'ailleurs accentuer nos efforts. Aussi, avant la fin de l'année, notre assemblée délibérera d'un plan de mise en accessibilité de la voirie qui visera notamment à l'amélioration des traversées piétonnes.

Toujours pour respecter les piétons, mais aussi pour assurer leur sécurité, et pour lutter contre le bruit, nous allons étendre la limitation à 30 kilomètres par heure, à un nombre beaucoup plus important de voies. Ce sera le cas en particulier à proximité des établissements scolaires ou des zones d'activités commerciales très denses.

Mais savoir partager l'espace, c'est aussi encadrer le stationnement, qui ne peut pas se concevoir sans quelques règles strictes. Au-delà des mesures prises depuis 10 ans, notamment pour encourager et faciliter le stationnement résidentiel, nous allons, par un ajustement des tarifs, inciter les usagers à utiliser le stationnement rotatif pour des périodes plus courtes. En outre, le paiement par carte bancaire sera possible sur 2.000 horodateurs parisiens.

J'insiste aussi sur un aspect important, le respect du paiement du stationnement. Je tiens, Monsieur le Préfet de police, à vous alerter sur ce point avec une certaine gravité. Le nombre de procès-verbaux pour absence de tickets ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, en effet, l'insuffisance des contrôles et la faible amende, seulement 11 euros, font que les taux de paiement du ticket par les usagers est inférieur à 7 %.

Le Gouvernement prévoit de porter par décret l'amende à 17 euros. Cela ne peut suffire à résoudre le problème. Les modalités et l'efficacité du contrôle doivent être renforcées et le montant des amendes significativement augmenté. Nous serons sur ce point exigeants et vigilants.

Mais mes chers collègues, au-delà même du partage de l'espace, nous voulons continuer de changer en profondeur la façon de se déplacer dans notre ville. Notre dessein est clair et parfaitement assumé : faire en sorte qu'il y ait une telle offre de déplacement, si diverse et si riche, que seuls utilisent une voiture particulière ceux qui en ont vraiment besoin. C'est vers cet objectif que tendent toutes les grandes métropoles, pourquoi Paris ferait-il exception ?

Dans cet esprit, le prolongement du tramway, de la porte d'Ivry à la porte de La Chapelle, puis à la porte d'Asnières, modifiera réellement, en la modernisant, une grande partie de l'Est parisien. Il contribuera après les opérations de couverture du périphérique à rendre encore plus concret et perceptible dans la vie quotidienne les liens entre Paris et sa métropole.

En effet, sur les 275.000 voyageurs attendus, chaque jour, sur le nouveau tronçon, plus de 60 % ne seront pas Parisiens.

Nous entendons plus largement à travers le S.T.I.F. répondre à une nécessité en matière de transports en commun. La Ville apportera ainsi son concours à la réalisation de l'accord signé en février dernier, qui permettra principalement deux choses :

- le prolongement de la ligne 14 et du RER E à l'Ouest,

- une rocade de métro qui desservira les secteurs denses de la proche et moyenne Couronne.

Sans même attendre ces projets de long terme, nous devons avec la Région aborder de front quelques urgences.

Dans cette perspective, des projets sont déjà conçus et en cours de réalisation. Je pense en particulier à l'automatisation de la ligne 1 du métro, à la modernisation du RER A, à la rénovation de la ligne 13 et à l'amélioration du RER C, en lien avec le projet des voies sur berge.

Mais - et c'est là l'une des profondes innovations de ces 10 ans - l'offre s'est élargie et les transports peuvent désormais être individuels tout en s'inscrivant dans un dispositif collectif.

C'est le cas de Vélib', cette grande aventure urbaine et métropolitaine. Ce sera aussi bientôt le cas d'Autolib' dont nous avons eu l'occasion de débattre lors de notre dernière séance.

Sur ce point, je souhaite adresser un mot particulier aux chauffeurs de taxi. Le projet Autolib' n'empiétera ni sur les stations ni sur les couloirs réservés aux bus et aux taxis.

Plus largement, nous allons travailler avec eux dans deux directions : d'une part, nous réfléchirons à la création de nouveaux couloirs aux portes de Paris, qui rendront plus fluides les entrées dans la capitale. D'autre part, nous devrons moderniser les stations et mettre en place des systèmes de repérage en temps réel de l'offre de taxis.

Mes chers collègues, j'attire enfin votre attention sur les réformes que notre Municipalité s'imposera à elle-même à travers le Plan de déplacements des administrations parisiennes, piloté par Maïté ERRECART.

Ce plan comprend trois mesures principales :

- réduire d'au moins 15 % d'ici 2014 le parc de véhicules légers de la Ville,

- porter à au moins 50 % la proportion des véhicules électriques,

- inclure systématiquement des clauses écologiques dans les cahiers des charges des marchés.

Mes chers collègues, c'est en mettant en cohérence l'ensemble des enjeux de cette communication que nous avancerons.

Je tiens à remercier particulièrement Annick LEPETIT de son engagement énergique, patient et déterminé et je vous invite à poursuivre ensemble l'invention d'une métropole moderne, où chacun aura pleinement sa place.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons maintenant aborder le débat général. Je vous rappelle que la communication n'est pas soumise au vote, mais qu'il y a des projets de délibération qui sont joints à cette communication, que sur ces projets de délibération il y a des vœux et que, bien entendu, ils doivent être argumentés pendant le débat général. Nous n'y reviendrons pas au moment du vote.

Je donne, pour ouvrir ce débat, la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Les transports, vous l'avez dit, sont un enjeu fondamental dans une métropole comme la nôtre. Les habitudes et trajets changent, le réseau se complexifie. Il importe de prêter une attention toute particulière à la façon dont aujourd'hui les Parisiennes et les Parisiens vivent leurs déplacements.

Car, quand près de 40 % des Parisiens (contre 32 % il y a 15 ans selon l'I.N.S.E.E) passent plus d'une heure par jour dans les transports sur le seul trajet habitat-travail, ceci devient un véritable moment structurant de la vie des Parisiens.

Les transports collectifs, qui concernent 64 % d'entre nous tous les jours, sont même l'exemple de ce qu'il faut appeler un espace partagé.

Mais cette situation ne va pas sans certaines difficultés. Ainsi en 2010, la R.A.T.P. enregistrait 39 millions de voyageurs supplémentaires par rapport à 2009, signe d'une indéniable saturation du réseau.

Votre communication le souligne, Monsieur le Maire, les moyens de transport sont multiples dans notre Ville et correspondent à une diversité de déplacement et à autant d'alternatives à la voiture.

Depuis 2001, notre Municipalité agit contre l'idéologie du "tout voiture" qui pousse à une saturation très rapide du trafic automobile, à une pollution atmosphérique dangereuse et induit de considérables nuisances sonores.

Nous privilégions la pluralité des moyens de transports, qui incite à diversifier les voies de communication et à réduire les nuisances par une circulation douce.

Cette diversité est une richesse, mais si, comme l'indique un récent sondage paru dans la presse, 62 % des Parisiens sont satisfaits de l'offre de transport, ils sont aussi 68 % à s'inquiéter des difficultés de circulation dans leur ville.

Ce serait s'aveugler que de ne considérer que les sondages favorables, il existe un réel problème de déplacements à Paris et notre Municipalité doit y faire face.

Une politique de transports juste passe par le choix d'un véritable service public de transports collectifs et d'une politique volontariste en termes de tarification et d'offre.

Se déplacer est un droit, dont nous devrons garantir une égalité d'accès pour tous. Dire cela, c'est poser la question du coût des transports pour les usagers.

C'est la raison pour laquelle j'axerai mon intervention sur cette question des tarifs qui me paraît essentielle.

Nous pouvons tous nous réjouir que, à l'initiative notamment du groupe Communiste au Conseil régional d'Ile-de-France, une tarification sociale du pass Navigo ait été mise en place.

De même, notre Département pourrait s'inspirer du Val-de-Marne qui rembourse 50 % de la carte Imagin'R aux collégiens. La Seine-Saint-Denis proposait d'ailleurs le même dispositif il y a encore quelques années.

Nous souhaitons que ce système de tarification sociale puisse être encore étendu. A cet égard, dans le cadre de la refonte des abonnements à Vélib', qui donnera lieu au vote d'un avenant au contrat qui nous lie à Decaux, nous sommes favorables au projet introduisant un abonnement à tarif réduit pour les jeunes et tout particulièrement pour ceux en insertion, boursiers.

Cependant, il serait dommage de s'arrêter là. A l'instar de la Région Ile-de-France et du S.T.I.F., qui proposent un tarif social pour le pass Navigo, nous proposons de mettre en place le même type de réduction pour les usagers de Vélib', autrement dit un abonnement Vélib' à tarif réduit pour les allocataires du R.S.A. et des minima sociaux.

Nous avons, vous le savez, déposé un vœu en ce sens. Nous souhaitons qu'il puisse être adopté et que cette tarification sociale pour les usagers de Vélib' puisse être rapidement mise en œuvre.

Toujours au sujet des tarifs payés par les usagers des transports, permettez-moi de revenir sur la question du pass Navigo et du projet de zone unique.

La situation actuelle qui fait que les habitants de banlieue paient le coût de leur éloignement est effectivement très injuste, il faut mettre un terme à cette situation.

Mais la proposition émise par le vice-président du Conseil régional en charge des transports, qui évoque une zone unique à 79, voire à 89 euros, nous paraît aussi extrêmement injuste. Cela signifierait une augmentation de 200 euros par an pour chaque Parisien.

Or, un smicard parisien n'est pas plus riche qu'un smicard qui vit en Grande Couronne. C'est pourquoi nous sommes favorables à une zone unique de transports en Ile-de-France, mais alignée sur la zone 1 et 2, sans quoi les Parisiens verront immanquablement leur facture augmenter de près de 50 %, sans bénéficier pour autant de la moindre amélioration du réseau.

Le manque à gagner doit être recherché en puisant dans d'autres sources de financement, telles qu'une augmentation du versement transport des entreprises.

C'est également, vous le savez aussi, le sens d'un vœu que nous avons rattaché à cette communication et dont nous avons bon espoir qu'il puisse être adopté ce matin.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, la question des transports est pour nous essentielle, nous assumons la politique de réduction de la place de la voiture mise en œuvre depuis 2001, mais toute réduction de la place de la voiture doit s'accompagner d'un accès facilité aux transports en commun. C'est aussi la raison pour laquelle la question des tarifs est pour nous si importante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande vraiment d'écouter tous les orateurs.

Il y a un bruit de fond et on n'est qu'au début du débat et d'après ce que j'ai compris, vous avez souhaité qu'il soit long. Si vous souhaitez en conférence d'organisation que les débats soient longs, c'est pour écouter les intervenants.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La communication que vous nous présentez ressemble davantage à un catalogue de La Redoute qu'à un débat de fond sur les mobilités.

En effet, on y trouve tout, à l'exception des patinettes et des rollers, mais on n'y trouve pas les éléments essentiels à un tel catalogue : des chiffres, des prix, des références, qui sont pourtant indispensables au choix d'une politique publique efficace. Or, cette communication ne comporte aucun chiffre ni aucun élément financier global.

Monsieur le Maire, vous semblez n'aimer ni l'évaluation ni l'expérimentation. La preuve en est que vous refusez chaque fois nos demandes comme pour les voies sur berge ou la place de la République.

C'est également la même chose pour l'évaluation des résultats d'un aménagement. Pour un peu, une demande pourtant naturelle s'apparenterait à une crime de lèse-majesté, comme si votre politique ne pouvait donner lieu à aucune remise en cause, quelles qu'en soient les conséquences. Vous semblez avoir horreur des réalités chiffrées. Il faut dire que la plupart du temps, elles ont le mauvais goût de ne pas aller dans votre sens. Une seule solution alors : les ignorer.

Mais comment choisir, comment apprécier ?

Je prendrai une exemple : mon groupe vous a demandé en 2010 un débat sur le stationnement, vous aviez fini par en accepter le principe lors de la séance de juillet. Dans l'optique, je dirai plutôt "dans l'espoir", de ce débat, j'ai déposé en septembre 2010 une question écrite visant à obtenir des éléments précis, afin que la discussion soit utile, mais quelle naïveté de ma part, Monsieur le Maire ! Cette question est, bien sûr, restée sans réponse et nous avons droit aujourd'hui à une communication fleuve qui ne permettra en aucune manière d'aller au fond des choses.

Depuis 2006, l'Observatoire des déplacements a d'ailleurs cessé la parution de son bilan annuel, nous devons nous contenter de bulletins trimestriels assez pauvres en informations ; où est donc la transparence que vous évoquez sans cesse ?

Je voudrais souligner par ailleurs, Monsieur le Maire, que votre communication comporte des affirmations inexactes et des appropriations indues.

Je m'explique : en matière d'accessibilité, vous indiquez que 100 % des lignes de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ; ce n'est malheureusement pas le cas.

Prenons au hasard la ligne 69, qui va du Champ de Mars à Gambetta ; 14 des 46 points d'arrêt, soit un tiers d'entre eux, sont considérés comme inaccessibles.

Second exemple : vous affirmez que la Ville de Paris finance - je cite - 50 % du budget du S.T.I.F. Si c'était vrai, cela signifierait que nous lui apporterions plus de 4 milliards d'euros, soit 58 % de son budget ; évidemment, il n'en est rien, puisque la contribution de Paris est de 353 millions d'euros, soit 4 % des recettes du S.T.I.F.

Un dernier exemple, et mon collègue Jean-Didier BERTHAULT y reviendra : vous présentez comme acquise l'organisation d'un service de transport de personnes sur l'ensemble du bief de la Seine, des Hauts-de-Seine au Val-de-Marne, c'est certainement quelque chose qui demande une étude supplémentaire, mais nous en sommes loin, puisque le bilan de l'expérimentation a été désastreux, sa fréquentation n'atteignant que 10 % de celle qui était attendue.

Mais les affirmations inexactes ne sont pas tout, il y a aussi l'appropriation de réalisations qui sont à l'actif d'autres acteurs de la mobilité. Vous vous attribuiez encore tout à l'heure le mérite de la réduction de la pollution de l'air. Vous devriez avoir l'honnêteté, Monsieur le Maire, de reconnaître que c'est davantage le progrès technique des moteurs qui a favorisé la réduction de la pollution automobile que votre propre politique. Comment espérez-vous convaincre les Parisiens que la multiplication des embouteillages, la diminution de la vitesse ou le temps passé pour trouver une place sont favorables à la qualité de l'air ? Cela n'a pas de sens !

Et ce n'est pas un plan de déplacement de l'administration parisienne qui est dénué de toute ambition écologique qui sera significatif. Vous nous promettez qu'en 2014, un véhicule sur deux achetés sera écologique, mais d'autres maires sont allés beaucoup plus loin avec 100 % de leur part propre en 2014.

Deuxième exemple, vous nous laissez entendre que la Ville de Paris participe à un ensemble d'opérations de modernisation des transports en commun ; dois-je rappeler, par exemple, que l'automatisation de la ligne 1 est entièrement financée par la R.A.T.P. sur ses fonds propres et nous savons bien que les opérations de rénovation et de création des grandes infrastructures sont financées dans le cadre du S.T.I.F. et du Grand Paris.

Passons donc aux mesures que vous nous annoncez dans cette communication : la création, la nuit, de zones labellisées "Paris respire". Alors, Monsieur le Maire, avez-vous une telle nostalgie des embouteillages le jour que vous vouliez en créer aussi la nuit ? Une telle proposition est totalement injustifiable. C'est au moment où la plupart des transports collectifs s'arrêtent que vous voulez empêcher la circulation ; mais comment vont faire ceux qui ont à rentrer chez eux et les commerçants qui ont à être livrés la nuit ou en début de journée ?

Vous proposez de multiplier les zones où la vitesse serait réduite à 30 kilomètres/heure, mais pour les établissements scolaires, il existe déjà une restriction à 30 kilomètres/heure à leurs abords ; c'est d'ailleurs à notre initiative que cette disposition a été adoptée. Pour les autres voies, rien n'est précisé. Dans la presse dominicale, Madame LEPETIT évoque, quant à elle, le souhait de voir un jour Paris entièrement soumise à cette limite.

Cette question, mes chers collègues, n'est pas un tabou, mais les enjeux de circulation sont trop sérieux et complexes pour reposer sur des imprécisions. Ils exigent de mener au plus vite avec nos voisins un plan stratégique qui soit d'abord inspiré par la provenance des flux, l'existence de moyens substitutifs, le calendrier de leurs réalisations et, enfin, de prendre des mesures appropriées et concertées pour restreindre la circulation basées notamment sur des normes de pollution.

Jusqu'ici, vous avez toujours refusé, Monsieur le Maire, nos vœux demandant une telle étude. Les Z.A.P.A., mesure gouvernementale, aideront peut-être à faire évoluer vos positions.

Autre mesure de votre communication : le Vélib' pour enfants. Cette mesure, Monsieur le Maire, n'est ni utile ni appropriée ; dans les bois parisiens, il existe déjà des loueurs de vélos qui remplissent ce service et font très bien leur travail.

Alors, nous ne souhaitons pas jouer dans la même cour. Là où vous ne proposez qu'interdictions, restrictions ou mesures partielles, nous voulons mettre en place les moyens d'une mobilité libérée et pour libérer à la fois les usages et l'espace public, nous présentons deux propositions.

La première est destinée à développer et faciliter l'intermodalité ; c'est la création d'une carte unique de mobilité. Celle-ci servirait d'abord à payer son stationnement au lieu de chercher à acquérir la Paris carte ou à sortir sa carte bleue quand ce sera possible, ensuite à payer l'utilisation de Vélib' et bientôt d'Autolib'. Elle pourrait s'étendre aux autres formes d'auto-partage et éviter aux utilisateurs des taxis démunis d'espèces d'avoir à s'arrêter à un distributeur.

Le Pass Navigo permet déjà d'utiliser Vélib' avec l'abonnement aux transports en commun ; pourquoi donc se cantonner à ces deux modes et ne pas inclure les autres par la création d'une carte unique de mobilité ?

Partir le matin en Vélib', revenir en taxi d'une soirée prolongée, le tout avec une seule carte, avec une seule facture, c'est cela la liberté d'usage des modes de déplacement ; c'est une politique de déplacement 2.0, c'est-à-dire une politique interactive, qui favorise vraiment la pluralité des transports.

Notre seconde proposition vise à libérer l'espace public de son encombrement. Un espace public toujours plus étroit, toujours plus encombré, ne répond pas à notre vision de l'espace public de demain.

Vous élargissez les zones du stationnement rotatif payant. Encore une fois, cela revient à présenter une mesure partielle, sans exposer l'ensemble des données du problème.

Le stationnement de surface de longue durée ne doit plus être favorisé, parce qu'il confisque aujourd'hui un espace public qui appartient à tous et pourrait être utilisé autrement.

Vous affirmez qu'il n'y a pas de carence d'offre de stationnement sur de grands secteurs, mais la question ne se pose pas en ces termes, elle se pose à l'échelle d'un quartier et vous le savez bien.

Pour libérer l'espace public, la solution n'est pas de viser la suppression de la voiture, mais de construire de petites unités de quartier de parcs souterrains chaque fois que c'est possible et en fonction des besoins. Ainsi, on pourrait enfouir la majorité des voitures des résidents en stationnement en surface en leur présentant des conditions financières acceptables. Cette offre doit également être proposée aux deux-roues motorisés.

Vous proposez de construire pour elles 12.700 places de stationnement de surface ; ce chiffre n'a aucun rapport avec les besoins.

Vous avez cru qu'en décourageant l'automobiliste, ce dernier allait prendre les transports en commun, ce que nous souhaitons tous ; mais non, Monsieur le Maire, il est resté un usager de la route, mais en deux-roues et il est désormais rejoint par des milliers d'usagers des transports en commun qui abandonnent leur abonnement pour un deux-roues motorisé.

En réalisant des parcs de quartier, nous pourrions envisager un espace public différent et remplir des fonctions nouvelles au bénéfice du piéton, au bénéfice de l'installation d'un mobilier urbain intelligent, comme le Gouvernement le sollicite dans un appel d'offres récent, au bénéfice de micro espaces végétalisés sur les espaces ainsi libérés. Les circulations douces trouveraient toute leur place dans un espace public apaisé.

Les contresens cyclables et les "tourne à droite" ne suffisent pas à sécuriser le parcours cycliste. De nombreux Parisiens aimeraient vivre leur ville à vélo, mais ils ne se sentent pas en sécurité dans la circulation et on ne peut leur donner tort.

Monsieur le Maire, votre communication est à l'image de votre politique de déplacement ; elle se contente de quelques annonces phares médiatiques mais n'apporte pas de vision prospective de la mobilité. A la manière de l'accumulation des potelets, vous juxtaposez un ensemble de mesures partielles sans apporter de vision d'ensemble. Ce que nous retiendrons de votre communication, c'est encore votre volonté de maintenir Paris dans son splendide isolement, quelles que soient vos déclarations à l'extérieur, et, contrairement à ce que son titre pourrait faire penser, cette communication n'apporte aucun souffle.

Pendant trois ans, les Parisiens continueront donc à subir des transports en commun surchargés, à composer avec un espace public complexifié qui engendre une agressivité accrue.

Prenez donc la mesure des besoins, prenez le goût de voir plus loin, Monsieur le Maire, au lieu de dégrader continuellement les conditions de la mobilité à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voilà un sujet sur lequel les divergences sont claires. Quant aux embouteillages de nuit, j'étais persuadé de les avoir inventés, puisque c'était un des thèmes de la campagne municipale de mars 2008. Il y avait même eu un livre là-dessus !

Mais, bon, les Parisiens ont dû le sentir autrement.

La parole est maintenant à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Après 10 ans de mandat, cette communication est l'occasion de faire un bref bilan de votre politique de la mobilité.

Que voit-on depuis notre rétroviseur (de vélo, bien sûr !) dans les rues de Paris ? On voit moins de voiture, bien sûr, mais des conducteurs très stressés, des centaines et des centaines de motos et de scooters, vrombissant au feu rouge, des bus et enfin des vélos, deux fois plus qu'avant, c'est vrai, ce qui les fait superbement passer de 1 à 2 % des moyens de transport.

Et sur les trottoirs, eh bien, on y retrouve nos vélos, nos scooters et nos motos, posés en pagaille, au milieu desquels essaient de circuler des piétons, au risque de se tordre les pieds sur des chaussées sales et souvent déformées.

Alors, oui, Monsieur le Maire, nous sommes totalement favorables à des mesures pour améliorer le partage de l'espace public, un partage qui serait plus équilibré, plus respectueux… plus apaisé, pour reprendre un terme cher au Nouveau Centre.

J'ai d'ailleurs déposé un certain nombre de vœux dans ce sens depuis le début de cette mandature. Malheureusement, souvent refusés d'un revers de main !

La circulation douce doit être mieux traitée, elle doit être valorisée et sécurisée. Nous y sommes favorables et ma collègue Catherine BRUNO vous en parlera tout à l'heure.

Pour autant, si on est bien conscients qu'il faut quelquefois savoir bousculer les habitudes, voire des rapports de force, il convient de ne pas tomber d'un extrême à l'autre ; il convient de ne pas opposer les uns aux autres ; il convient, enfin, et surtout il est de notre responsabilité, de ne pas oublier ceux qu'on ne voit pas dans les rues, ceux qui n'ont pas le temps de sortir des couloirs souterrains du métro et du R.E.R. Ils sont les plus nombreux et ils sont les plus à plaindre.

N'oublions pas qu'aujourd'hui 70 % des trajets s'effectuent de banlieue à banlieue, que la fréquentation du métro a explosé (+ 24 %), celle du R.E.R. également (+ 26 %), sans que la qualité du réseau ne se soit améliorée. On atteint le chiffre record de 4 personnes au mètre carré aux heures de pointe.

La fluidité est pourtant l'élément clef de la réussite métropolitaine.

Or, en 10 ans, les insuffisances en transports structurants se sont aggravés parce que vos choix, vos réponses n'ont pas suffisamment tenu compte des réalités.

En fait, Monsieur le Maire, vous entretenez toujours ce doux rêve de faire de Paris un village où tous les jours seraient des samedis après-midi passés à se promener à Saint-Germain-des-Prés.

C'est, sans rire, l'exemple que vous prenez pour nous convaincre que les usagers préfèrent marcher que rouler en voiture, page 2 de votre communication.

Mais, Monsieur le Maire, sortez de votre palais républicain et de vos voitures avec chauffeur ! Prenez le métro le matin aux heures de pointe ! Le quotidien des Parisiens et des Franciliens, ce n'est pas cela !

Leur préoccupation, c'est de pouvoir se rendre à l'heure à leur travail, c'est de pouvoir rentrer chez eux le soir sans perdre des heures dans les transports. Ils sont chaque jour des millions de Franciliens à venir bosser dans la Capitale et de Parisien à en sortir. A tous ces gens qui sont les forces vives de la métropole, non, vraiment, la marche à pied et Vélib' ne sont pas des réponses suffisantes.

Alors, évidemment, il y a les solutions structurantes et effectives sur lesquelles l'État s'est engagé en attendant la livraison du super métro Grand Paris Express.

Il aura donc fallu attendre la prise en main par l'État, suivi de la Région, pour que le projet du Grand Paris Express apporte l'impulsion nécessaire, que maintenant vous semblez d'ailleurs attendre, pour compenser vos déficiences, alors que la majorité municipale refusait ici même il y a deux mois, pour des considérations purement politiciennes.

Une métropole moderne, un "Paris en marche", pour reprendre votre expression ne peut et ne doit pas que signifier vivre la ville au ralenti mais, au contraire, la mettre en mouvement, lui assurer une fluidité continue au-delà de ses simples murs. Votre vision, votre erreur je pense, c'est d'avoir développé une politique des déplacements qui considère que Paris n'appartient qu'aux Parisiens, et j'ajouterai encore : les plus privilégiés.

Que vous développiez tous les moyens possibles pour inciter les Parisiens à utiliser le moins possible leur voiture, dans un souci de développement durable, est une chose que nous concevons et donc que nous soutenons, mais que vous mettiez en œuvre tous les moyens pour en empêcher la possession en est une autre ! Et c'est grave, parce que c'est une politique intrusive et liberticide.

Alors, quoi ? Les Parisiens n'auraient plus le droit de sortir de Paris en voiture ?

Sans compter qu'elle est contreproductive ! Il ne faudra pas ensuite protester contre les hausses de chômage. N'oubliez que l'industrie automobile embauche près de 2 millions de personnes, quasiment l'équivalent de la population de Paris.

Une politique toute dogmatique, dont le résultat écologique est pourtant loin d'être évident. Si la pollution a baissé dans Paris (baisse de 9 % des gaz à effet de serre), c'est avant tout grâce aux immense progrès technologiques des constructeurs ces dernières années. L'effet est mécanique.

Je vous signale que, dans le même temps, vous avez obtenu le titre européen de la "Ville la plus embouteillée" et que, de ce fait, il y a une explosion de près de 50 % des deux-roues motorisés, qui sont les plus importants émetteurs de particules fines. J'ai envie de dire qu'au niveau environnemental, votre politique de circulation est un jeu à somme nulle.

Concernant votre politique de stationnement, elle s'apparente davantage à une logique de rationnement que de rationalisation de l'espace public. En 10 ans, vous avez supprimé 45.000 places en voirie. Vous avez aussi considérablement réduit la création d'emplacements en sous-sol, par des règles successives de P.L.U. En réduisant l'offre, vous avez fait monter mécaniquement le prix du marché. Qui peut aujourd'hui s'offrir un parking à plus de 20.000 euros ?

Vous persistez d'ailleurs dans cette voie avec la nouvelle révision du P.L.U. qui relève le seuil d'obligation de construction de parkings à partir de 2.000 mètres carrés pour les programmes immobiliers.

Il y avait pourtant des idées simples qui permettaient aisément de rendre la vie plus facile à de nombreux Parisiens, idées que je vous avais soumises ici sous forme de vœu, comme la mise de stationnements en épi lors de l'aménagement de nouveaux quartiers, un système pratique et d'application directe, ou la mise en place de disques verts pour des véhicules non polluants.

A la lecture de cette communication, on ne peut finalement s'empêcher de dire que vous êtes sacrément éloigné de la réalité.

Alors, je vais vous faire une proposition : allez donc jusqu'au bout de votre politique ! Et, Monsieur le Maire, appliquez-vous ce que vous souhaitez faire vivre aux autres ! Montrez l'exemple, Monsieur le Maire : supprimez toute la flotte de véhicules destinés aux élus et aux nombreux responsables de l'administration parisienne ! Ils n'auront qu'à utiliser Autolib' ! Cela permettra au moins d'avoir quelques utilisateurs.

Oui, je fais donc la demande que vous et vos élus de la majorité, vous rouliez en Autolib' et en vélo quand vous ne prendrez pas les transports en commun.

Maintenant, sur Autolib', il y a beaucoup de choses à dire. Encore un très bel exemple de projet dogmatique, élaboré sans tenir compte ni des réalités du terrain ni des besoins des Parisiens. Quelle alternative peut-il bien représenter ?

Concernant l'opérateur, d'abord, on comprend qu'il soit ravi de participer au projet puisqu'il va pouvoir tester à grande échelle sa propre technologie de batterie, avec le soutien de 50 millions d'investissement de la Ville, auxquels s'ajoutent 130 millions de l'Agence européenne d'investissement. Armé de cet énorme soutien et de cette super publicité, il peut bien, en effet, prendre le risque d'assumer la limite de 60 millions dont il sera responsable en cas de perte !

En revanche, pour la Ville, il nous paraît qu'il existe un risque réel, car c'est elle qui sera tenue de combler le déficit au-delà de ce seuil. Or, l'équilibre du contrat, basé sur l'hypothèse de 220.000 abonnés, nous paraît assez irréaliste quand on sait que Vélib' n'en compte plus aujourd'hui que 165.000. La Ville va inévitablement glisser vers de lourdes dérives financières. Le prix d'une Blue Car se situant entre 25 et 30.000 euros contre 450, je le rappelle, pour un Vélib', on peut objectivement craindre que les coûts de fonctionnement ne viennent ruiner le système, sans parler des 800 agents qui devront faire tourner la boutique.

Et, au-delà des risques financiers pour la Ville, le système lui-même nous pose problème. En dehors de l'aggravation de la pénurie des places de stationnement avec 4.000 places en moins, c'est surtout un service qui nous paraît inadapté aux besoins, trop limité et beaucoup trop contraignant. Il ne s'adresse qu'à une niche et exclut toutes les personnes qui n'ont pas le permis de conduire ou qui ne sont pas en état de conduire, les personnes avec un handicap et les familles. De façon pratique, c'est aussi un système très complexe pour les réservations et l'approvisionnement des stations. Vous mettez, en fait, en place une usine à gaz, alors qu'il aurait été possible de valoriser l'offre privée existante des taxis, de l'auto-partage et des loueurs qui fournissent un service plus efficace pour un prix similaire actuellement.

Je vous rappelle qu'on peut louer une Smart à la journée pour 20 euros. Alors que vous prétendez qu'Autolib' est une offre complémentaire, en réalité vous instaurez une concurrence déloyale vis-à-vis de ces offres privées, qui elles ne bénéficient d'aucune aide publique.

Les taxis sont transport public et constituent une véritable alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. C'est là peut-être qu'aurait dû porter en priorité votre action pour les rendre plus accessibles, par exemple. Les Parisiens sont en attente de cela.

En conclusion, et pour être concrète, dans votre communication sur la mobilité, dont au final le principal objet est la suppression de la voiture à Paris, je m'étonne, nous nous étonnons dans notre groupe, que l'idée d'un péage urbain n'y soit pas évoquée.

Il semble que, dans la presse, vous vous soyez prononcé contre ces derniers jours, au motif "que cela enverrait un mauvais signal aux Franciliens". C'est vrai, mais cette déclaration sonne un peu faux au regard de votre politique de non stationnement.

Pour lever toute hypocrisie, et parce que la question mérite, me semble-t-il, d'être posée calmement et sérieusement, nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, et ce sera le mot de la fin, d'inscrire un débat au Conseil de Paris sur la question du péage urbain.

Nous souhaiterions que soit développée aussi, de manière très explicite, la très sérieuse question du transport de marchandises dans Paris et de la circulation des poids lourds en périphérie, que vous évoquiez en fin de votre communication.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si j'ai bien compris, chère Madame, vous êtes contre Autolib', mais vous voulez maintenant que les élus se mettent à Autolib' quand il existera.

Non, mais j'ai apprécié la cohérence de l'ensemble de votre intervention.

Par ailleurs, je suis prêt à toutes les comparaisons que vous voulez, entre la manière dont sont dotés les élus de Paris et ce qui se passait avant 2001, et même avec les collectivités voisines. Quant à moi, chère Madame, j'utilise depuis dix ans la même petite voiture électrique que je n'ai pas changée, qui est toujours la même. Et lorsque je prends le métro, ce qui n'est pas fréquent, car je n'y suis pas très encouragé du point de vue de la sécurité, mais lorsque je le prends…

Monsieur POZZO di BORGO, ne dites pas que c'est faux, vous n'en savez rien !

Mais lorsque je suis dans le métro, Monsieur POZZO di BORGO, les conversations que j'ai avec les usagers me donnent plutôt le sentiment qu'il n'y a pas beaucoup de responsables politiques qui le fréquentent régulièrement.

Donc, Monsieur POZZO di BORGO, nous le prendrons ensemble et nous ferons ensemble les constatations.

Maintenant je donne la parole à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication a un double mérite. D'une part, elle établit un bilan exhaustif de notre action, en faveur de nouvelles mobilités pour un Paris regagné, comme l'indique très justement son titre. D'autre part, elle trace des perspectives pour l'avenir qui s'incarne dans les délibérations qui lui sont associées, proposées dans le cadre de notre 3e Commission ou qui seront à l'ordre du jour des prochaines séances.

Au chapitre du bilan, quelques chiffres. Madame DOUVIN, il y en a dans cette communication des chiffres, et beaucoup. Quelques chiffres suffisent à en démontrer l'ampleur.

En dix ans, le trafic automobile a été réduit d'un quart, évitant ainsi 450.000 déplacements quotidiens en véhicule particulier.

En dix ans, la fréquentation du métro a augmenté d'un quart, celle des bus de 10 %, permettant ainsi 600.000 déplacements quotidiens supplémentaires en transports en commun.

En dix ans enfin, le nombre de Parisiens exposés au bruit a singulièrement diminué, et surtout la pollution de l'air, engendrée par le trafic routier, a fortement baissé même s'il est vrai que les particules fines restent un sujet de préoccupation qui justifie la proposition de renforcement du dispositif de surveillance de cette pollution, en partenariat avec la Préfecture de police, et de nouvelles incitations à ne pas utiliser l'automobile en cas d'alerte.

Ce bilan nous le devons aux efforts engagés dès 2001, et dont là encore quelques données chiffrées, pour Madame DOUVIN toujours, témoignent :

- 190 kilomètres de couloirs de bus réalisés ;

- 600 kilomètres de réseaux cyclables aujourd'hui disponibles ;

- plus de 6 kilomètres de tramway auxquels viendront s'ajouter 15 kilomètres supplémentaires jusqu'à la porte de la Chapelle dans cette mandature.

Ce bilan, nous le devons aussi à la détermination et à la cohérence avec lesquelles sont conduites nos politiques de déplacement et de mobilité qui, je le précise, ont toujours eu le souci de se situer dans un cadre métropolitain, n'en déplaise aux orateurs précédents.

Je rappellerai, à ce titre, la participation financière de la Ville à hauteur de 8 millions d'euros, pour la jonction à la porte de Versailles entre le T2 des Hauts-de-Seine et le T3 parisien, ainsi que l'exceptionnelle fréquentation par des non Parisiens, plus de 50 %, du tramway des maréchaux.

Cette cohérence, que j'évoquais à l'instant, repose en fait sur un triptyque :

- un nouveau partage de l'espace public ;

- l'augmentation de l'offre de transports en commun qui n'exclut pas l'innovation pour favoriser de nouvelles formes de mobilité ;

- la requalification urbaine et, pourquoi ne pas le dire, l'embellissement de la ville induit par ces objectifs.

Nouveau partage de l'espace public tout d'abord. Jusqu'au début des années 2000, plus de 60 % de l'espace public parisien était consacré à l'automobile. Nous avons inversé ce partage, grâce par exemple à l'implantation de nouvelles pistes cyclables, ou encore à l'augmentation de 7 % de la surface globale des trottoirs.

Ce faisant, nous avons pris en compte l'évolution des modes de déplacement des Parisiens qui privilégient de plus en plus la marche à pied ou le vélo, comme le montrent les 100.000 déplacements quotidiens effectués avec Vélib'.

Vous nous proposez, Monsieur le Maire, d'aller plus loin en mettant en œuvre trois projets nouveaux dans les années qui viennent.

Le premier porte sur un plan global de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, permettant l'amélioration des traversées piétonnes, le désencombrement des trottoirs et l'installation d'un mobilier urbain dit intelligent.

Le deuxième a trait à l'extension de la limitation de la vitesse à 30 km/heure sur l'ensemble des rues de desserte des quartiers, ainsi que sur les secteurs d'avenues plus importantes, si l'activité commerciale ou la proximité d'établissements scolaires justifie de ralentir la circulation.

Le troisième projet concerne l'extension la nuit du dispositif "Paris respire", afin de diminuer les nuisances dues aux véhicules de passage.

Autant vous dire immédiatement, Monsieur le Maire, que ces propositions nous conviennent et que nous les soutiendrons.

Offre de transports en commun et innovations en faveur de nouvelles formes de mobilité ensuite.

Je ne reviendrai pas longuement sur les acquis des dix dernières années :

- une offre de bus accrue de plus de 20 % ;

- le T3 sur les Maréchaux ;

- la participation de la Ville de Paris à l'extension de lignes de métro au-delà du périphérique ;

- Vélib'.

Mais c'est un fait que la demande reste vive, tant pour l'amélioration du réseau existant, je pense notamment aux lignes de R.E.R. ou à la ligne 13, que pour de nouveaux moyens de transports en commun.

A ce sujet, cette communication pointe avec justesse les perspectives et leurs enjeux. Ceux-ci sont à la fois de court terme et de moyen et long termes.

A court terme, il nous faut engager ou terminer le plus rapidement possible un certain nombre de travaux. Il s'agit pour nous et pour l'essentiel de :

- l'automatisation de la ligne 1 du métro ;

- des améliorations que la ligne 13 réclame ;

- de la désaturation du R.E.R. grâce au changement de matériel ;

- de la modernisation du R.E.R. C, en lien avec le projet de reconquête des voies sur berges.

A plus long terme, il s'agit évidemment de la réalisation du plan de mobilisation pour les transports de la région, que nous avons adopté voilà maintenant presque trois ans, et de la rocade de métro automatique qui desservira des secteurs particulièrement denses et peuplés de la proche et moyenne couronne.

Ces projets ne verront cependant le jour que si l'Etat respecte dans les années qui viennent les engagements financiers qu'il a pris dans le cadre du protocole d'accord signé avec la Région le mois dernier.

En tout état de cause, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que, s'agissant du financement, la Ville de Paris soit particulièrement active puisqu'elle contribue aujourd'hui à près de 50 % des ressources du S.T.I.F. Il fallait que cela soit dit.

Quant à l'innovation, parce que le temps me manque, je ne citerai que deux projets portés ou soutenus par la Ville : Autolib', qui sera la première expérience au monde d'une flotte de véhicules électriques en libre-service déployée massivement et à l'échelle d'une grande agglomération.

Voguéo qui, malgré les difficultés liées à sa phase expérimentale, vient d'être relancé et devrait permettre de disposer d'un mode de transport fluvial inédit, correspondant de plus à un vrai besoin.

Requalification urbaine et embellissement de la ville, enfin. C'est un objectif que je qualifierais de consubstantiel à notre politique de déplacement et qui se décline d'ailleurs aux différentes échelles de notre Ville :

- à celle des grands espaces structurant de la Capitale, comme la place de Clichy, dont la rénovation a été immédiatement appropriée par les usagers ou la place de la République qui, une fois réaménagée, offrira 50 % de place en plus aux piétons,

- à celle des tissus urbains anciens qui ont été singulièrement améliorés par l'arrivée du tramway,

- à celle des nouveaux quartiers de Paris, comme notamment le Nord-Est parisien, conçu dès l'origine dans une logique de partage de l'espace public en accueillant une nouvelle offre de transports en commun, le tramway et la gare Eole-Evangile, tout en intégrant de nouveaux lieux destinés aux piétons, comme la forêt linéaire et en aménageant les berges du canal Saint-Denis en promenade piétonne.

On le voit donc, chers collègues, la politique de déplacement et de mobilité que nous menons s'inscrit pleinement dans un cadre plus vaste, celui de la fabrication d'une métropole durable vivante, attractive, en phase avec les aspirations de ses habitants.

Elle n'est en rien idéologique et inepte, comme nous avons pu le lire récemment dans un journal du matin, à moins bien sûr de considérer que la quasi-totalité des grandes métropoles mondiales qui conduisent des politiques de déplacement comparable à la nôtre sont gangrenées par l'idéologie et ravagées par l'ineptie.

A ceux qui le pensent, je conseillerais simplement de méditer ce vieil adage repris par Max Weber selon lequel "l'air de la ville rend libre". Il se trouve justement que celui que nous respirons à Paris depuis plus de 10 ans est beaucoup plus sain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut toujours avoir de bonnes références.

M. Denis BAUPIN a la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Monsieur le Maire, permettez-moi tout d'abord de me réjouir que le premier débat organisé au sein de notre Conseil pour, en quelque sorte, célébrer le 10e anniversaire de notre arrivée à l'Hôtel de Ville, porte sur la politique de déplacement.

Car, si depuis 10 ans il est bien une politique par laquelle nous avons marqué une rupture avec nos prédécesseurs, c'est bien celle de la mobilité. Nos prédécesseurs voulaient adapter la ville à la voiture et, à les écouter, c'est bien toujours leur volonté.

Nous avons, nous, au contraire, voulu adapter la ville à la vie, à ses habitants, à la préservation de leur santé et de leur qualité de vie.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que semaine après semaine, mois après mois, l'actualité ne cesse de nous donner raison d'avoir anticipé.

Heureusement que nous avons tenu bon face à ceux qui nous traitaient d'ayatollah et de Khmers verts. Heureusement que nous ne sommes pas laissés impressionner par leurs hurlements et leur volonté de ne surtout rien changer.

Heureusement que, malgré les obstacles multiples, nous avons avancé pas à pas, dans la concertation, mais avec volontarisme, pour faire les couloirs de bus, le tramway, les pistes cyclables, les quartiers verts, les boulevards réaménagés, "Paris Plage" et "Paris Respire", les traverses, Voguéo et évidemment Vélib', sans oublier les politiques de stationnement, de transport de marchandises et de développement de la voiture partagée.

Non seulement l'actualité nous donne raison d'avoir anticipé, mais elle nous confirme aussi qu'il n'y a aucune raison de ralentir notre action, bien au contraire, il y a une impérieuse nécessité à la renforcer.

Qu'on en juge : prenons par exemple la question du dérèglement climatique. Conférence après conférence, tous les experts scientifiques confirment la gravité de la menace liée à nos modes de vie, bien trop émetteurs de gaz à effet de serre.

Même Claude ALLÈGRE et son collègue Vincent COURTILLOT ont été désavoués par l'Académie des Sciences.

Or, s'il est bien un domaine dans lequel les émissions de gaz à effet de serre de notre pays explosent, c'est celui des déplacements.

Heureusement qu'il y a des villes comme la nôtre qui inversent cette lourde tendance, ce qui nous a permis en sept ans de réduire de 9 % les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

Heureusement que notre Plan Climat, adopté à l'unanimité de notre Conseil, reprend intégralement le Plan de déplacements de Paris que nous avions préalablement élaboré.

Prenons une autre question écologique majeure, celle de l'épuisement des réserves pétrolières. Toutes les instructions internationales conviennent que la consommation planétaire de pétrole est dorénavant structurellement supérieure à la production et que nous entrons dans une phase de dépression et donc de pétrole cher.

Pour nos sociétés pétrodépendantes, les impacts économiques et sociaux de cette crise énergétique pourraient être ravageurs.

Heureusement que les villes comme les nôtres, en développant les transports collectifs ou Vélib', améliorent non seulement notre environnement mais aussi favorisent la justice sociale en renforçant le droit à la mobilité pour ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture, voire de la faire rouler.

S'il est bien un domaine où je regrette que nous n'ayons pas encore réussi à enclencher la même révolution, même si nous avions mis en œuvre un certain nombre d'initiatives emblématiques, c'est bien celui du transport de marchandises.

Quand une ville dépend à ce point du "tout camion" pour son approvisionnement et que le prix du carburant croît aussi fortement, les impacts économiques à venir risquent d'être redoutables pour les entreprises, les commerçants, tout comme pour les consommateurs.

Autre question écologique majeure : celle de la qualité de l'air. L'étude Aphekom, rendue publique il y a quelques semaines, confirme que dans les grandes agglomérations comme la nôtre la pollution aux particules fines fait chaque année des milliers de mort dits prématurés, c'est-à-dire dont l'espérance de vie est réduite de plus de 10 ans.

Chacun d'entre nous, qui vivons dans cet air toxique, a une espérance de vie réduite de cinq à neuf mois.

Certes, notre politique et l'évolution du parc automobile ont permis de réduire la pollution en ce qui concerne nombre de polluants, mais pas les particules fines, car parallèlement à la réduction de 25 % de la circulation automobile dans la ville, la diésélisation du parc n'a cessé de s'accroître.

A cause d'une politique fiscale aberrante qui favorise le gasoil, notre pays a le parc automobile le plus diésélisé du monde. Pas étonnant que l'Union européenne s'apprête à condamner la France à de lourdes astreintes financières pour non-respect des directives sur la qualité de l'air.

Certes, notre Ville ne reste pas inactive. A l'occasion du P.D.P., nous avions demandé que la loi évolue pour permettre la création de ce qui, à l'étranger, s'appelle "zone de basse émission".

C'est maintenant chose faite, sous le terme de Z.A.P.A., nous avons avec "Paris Métropole", la Région et la Préfecture de police déposé un dossier de candidature pour étudier la création d'une Z.A.P.A. sur l'agglomération. Une délibération en ce sens est d'ailleurs soumise au vote de ce Conseil.

Mais que de temps perdu depuis les premières études sanitaires il y a 15 ans qui montraient déjà la nocivité des particules fines ! Que de politiques nationales qui ont favorisé le diesel au nom d'intérêts économiques et aux dépens de la santé !

Monsieur le Préfet, les pics de pollution à répétition de ces derniers jours confirment qu'il y a urgence à agir pour protéger dès maintenant les plus fragiles.

Enfin, quatrième enjeu écologique, le bruit, ressenti comme la première nuisance par nos citoyens. Là encore, lorsqu'on réduit la circulation automobile, l'impact est très significatif pour nos concitoyens. Là où ont été faites des mesures de bruit, sur le boulevard Magenta comme dans les quartiers verts, la réduction des nuisances sonores est impressionnante.

Il reste beaucoup à faire, le long du périphérique notamment, là où des dizaines de milliers de nos concitoyens subissent toute l'année des niveaux de bruit insupportables. Nous nous y attaquons au travers du P.P.B.E., le Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

On peut agir en réduisant la vitesse autorisée la nuit, comme le préconise "Bruitparif", et en implantant des revêtements de voirie qui réduisent les bruits de roulement.

C'est d'ailleurs l'objet d'un vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement sur proposition de notre groupe.

Qu'il s'agisse donc de tous ces enjeux, je le disais, nous avons toutes raisons de poursuivre et d'accroître notre action.

Et, puisque ce débat est là pour nous permettre de faire des suggestions, je me permets d'évoquer trois pistes prioritaires. La première est de poursuivre la reconquête de l'espace public au profit des transports publics et des circulations douces.

Il est indispensable de poursuivre la réalisation de couloirs de bus et de pistes cyclables, de les préserver et de les protéger là où ils existent, rue de Rennes et ailleurs.

Il faut poursuivre le tramway T3 et, puisque le troisième tronçon est actuellement en débat, je redis que nous ne pensons pas que nous puissions limiter l'ambition du prochain mandat à un tronçon de 4 kilomètres et qu'il faut aller jusqu'à la porte Maillot.

Nous proposons que les études concernant la création du tramway des gares, prévu au P.L.U. et au P.D.P., soient lancées conformément au contrat de second tour des municipales de 2008.

Nous proposons aussi que le Plan de circulation de Paris soit revu afin de réduire la circulation de transit traversant Paris, ce qui passe notamment par la reconquête totale des voies sur berge.

Enfin, nous proposons que le passage de l'ensemble des rues de Paris à 30 kilomètres/heure, au moins en commençant par les axes hors réseau principal, soit mis à l'étude comme le fait actuellement la Ville de Strasbourg.

Nous le savons, une telle politique implique un renforcement de l'offre de transports collectifs, nous l'avons fait lors du précédent mandat.

Pour obtenir la réduction de 450.000 déplacements quotidiens automobiles, nous avons accru l'offre de transports collectifs d'un million de places par jour.

Il reste beaucoup de renforcements possibles de l'offre : sur les lignes de métro en dehors de la pointe, sur les lignes de bus aux heures de pointe, mais aussi en soirée le week-end, par la création de nouvelles traverses, en commençant par les zones les plus pentues de Paris et par l'extension de Voguéo sur l'ensemble du bief ; toutes ces propositions sont d'ailleurs incluses dans le P.D.P. adopté par notre Conseil.

Le second axe est évidemment d'œuvrer à une politique des déplacements commune à l'agglomération, c'est-à-dire à l'échelle du bassin de déplacement. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà dit à de nombreuses reprises que nous sommes favorables au plan de mobilisation de la Région et que nous ne pouvons que dénoncer les nombreux obstacles mis par l'Etat à sa mise en œuvre au travers d'une politique insidieuse de recentralisation.

Mais nous ne pouvons nous contenter de ces grosses infrastructures qui ne verront le jour que dans plusieurs années ; c'est pourquoi nous avons proposé, et cela a été adopté par notre Conseil, le développement de lignes de bus express, notamment en utilisant des voies réservées sur les autoroutes.

C'est parce que nous tenons à cette solidarité régionale que nous sommes favorables au pass unique régional, un pass multimobilité, rendant le réseau de l'Ile-de-France accessible à tous, mais nous partageons le sentiment que la solidarité ne peut reposer sur les seuls usagers des transports collectifs, faute de quoi cela se traduirait par un accroissement excessif des tarifs.

Pas la peine de faire de la politique politicienne pour créer des oppositions artificielles entre nous sur ce sujet.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que la proposition que nous avions portée aux dernières municipales de financer les transports collectifs en rendant payantes les autoroutes franciliennes, à commencer par les camions et les véhicules les plus polluants, soit aujourd'hui de plus en plus partagée.

Enfin, la troisième piste concerne l'évolution du véhicule automobile lui-même. Nous ne pouvons plus accepter que ce soient les constructeurs automobiles qui décident de la forme de nos villes en construisant des véhicules de plus en plus gros et de plus en plus lourds. Nous n'acceptons pas non plus d'ailleurs que du fait de leur irresponsabilité, des dizaines de milliers de salariés de l'automobile soient menacés de chômage.

Une reconversion industrielle de ce secteur est impérative, à la fois pour des raisons environnementales, sociales et économiques.

Nous ne croyons pas comme nos collègues de l'opposition qu'il suffirait de faire confiance aux constructeurs automobiles pour progresser, ils ne l'ont jamais fait, sauf sous la contrainte.

Nous ne croyons pas non plus au mythe selon lequel il suffirait de remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques pour tout résoudre.

J'invite d'ailleurs ceux qui le croient à lire le rapport "Syrota", paru il y a quelques semaines, qui confirme ce que les constructeurs comme les électriciens se répétaient jusque-là à voix basse, à savoir que la sécurité des batteries des véhicules électriques n'est aujourd'hui pas démontrée.

Il y aura peut-être demain un avenir pour la voiture électrique, surtout avec une électricité renouvelable, mais on aurait tort de tout miser sur elle ; la révolution à faire est bien plus large sur la taille, la consommation, le poids, la vitesse des véhicules. Cela ne se fera que si les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités.

En conclusion, Monsieur le Maire, je voudrais le redire, la politique de déplacement est emblématique de la façon dont vont évoluer nos villes, notre horizon ne se limite pas à 2014, nous devons tracer la voie : celle de la ville moderne, celle qui sera plus efficace, plus mobile, plus juste et donc plus agréable à vivre, une éco-cité du XXIe siècle.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'est vrai qu'il faut penser au-delà de 2014, mais, justement, dans cette perspective, je me demande s'il faut borner notre ambition pour le tramway à la porte Maillot.

Je pense que la question, si l'on regarde loin, notamment à l'horizon 2020, oui, il y aura débat, c'est probablement de le faire aller au-delà de la porte Maillot, à mon avis.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE. - Monsieur le Maire, je tiens à exprimer mon approbation et mon soutien quant à la démarche qui est la vôtre d'améliorer et de poursuivre le développement de transports collectifs à Paris.

Je souhaite appeler votre attention sur Voguéo - le transport fluvial innovant à Paris est, en effet, un enjeu qui me passionne depuis une époque lointaine dont certains se souviennent -, Voguéo donc, dont le trafic trop modeste souffre de la discrétion dont il fait l'objet, tant auprès des usagers franciliens que dans la confiance qu'on lui accorde actuellement.

Il faut avoir confiance, il faut développer ce projet bénéfique à notre environnement et utile à la mobilité de l'usager parisien. Améliorer sa visibilité, son accessibilité et son intermodalité avec le réseau R.A.T.P./S.N.C.F. notamment, ainsi que Vélib' et Autolib', est une priorité absolue.

Quant à Autolib', je me réjouis de ce projet qui va dans le sens d'un auto-partage en surface pour lequel, dans un autre contexte, j'avais fait campagne dans le 11e arrondissement.

Autolib' est un projet de développement durable, puisqu'il apporte aussi un développement économique et social à notre territoire.

A cet égard, fidèle à ma conception du rôle de la puissance publique dans la stimulation de l'emploi industriel et de service, je souhaite que l'Exécutif valorise les créations d'emplois franciliens, français et européens pour la fabrication et la maintenance des véhicules et des batteries, ainsi que la gestion du projet.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, comment ne pas commencer nos interventions en nous félicitant des grandes avancées engagées pour les transports publics, avancées issues de longues concertations qui nous mèneront à de grands investissements dans les transports en Ile-de-France.

La Ville de Paris peut se féliciter d'avancer sur de grands projets et de prendre sa part dans la Métropole qui souffrait jusqu'alors d'un manque chronique d'investissement dans les transports en commun, car on ne peut imaginer de nouvelles mobilités à Paris sans comprendre cette nécessité de désenclavement métropolitain pour notre ville comme pour tous ceux et celles qui y travaillent, qui s'y promènent, qui la traversent et qui la vivent.

Malheureusement, les temps de crise du capitalisme ont vu les difficultés s'accroître pour les chômeurs, pour les familles les plus précaires, difficultés à exercer leur droit à la mobilité, y compris dans les transports en commun, alors que c'est pour eux une nécessité.

Aujourd'hui, les transports restent à juste titre un point noir dans l'opinion publique francilienne. Matin et soir, les gens doivent consacrer en moyenne 80 minutes aux déplacements domicile-travail. Dans le même temps, les transports publics prennent une part majeure dans ces déplacements et c'est une bonne chose. Ainsi, pour le premier semestre 2010, la seule R.A.T.P. enregistre une augmentation de plus de 2 % du trafic voyageurs.

Au chapitre des satisfactions, on peut se féliciter de l'introduction du ticket "T+", qui permet d'effectuer des correspondances de surface et remporte un grand succès auprès des voyageurs. Néanmoins, il semble opportun de considérer que les correspondances, en particulier dans Paris, sont multimodales et que ce ticket aurait d'avantage d'efficacité s'il permettait d'effectuer des correspondances entre les bus, le tramway, le métro, le R.E.R. et Voguéo, et non simplement entre les bus et les tramways.

Au chapitre des insatisfactions, les inégalités d'accès aux transports collectifs sont un point noir. En effet, depuis la suppression de l'ensemble des guichets de vente dans le métro parisien, la mise en place systématique de ce que l'on appelle la "télébillétique", près de 20 % des usagers sont exclus de fait de leur entrée dans la station. Je pense en particulier aux personnes âgées qui peuvent éprouver des difficultés avec les automates, aux personnes en situation de handicap, pour qui il n'est pas toujours accessible, ainsi qu'à celles et ceux qui ne savent pas lire ou maîtriser les langues proposées.

Il y a là un grand défaut du service public qui est au contraire de sa mission. Nous devrions porter la nécessité de renforcer la présence humaine partout, dans les stations comme en surface.

De même, comment justifier qu'en 2011, le réseau de transport public parisien soit aussi peu accessible aux personnes à mobilité réduite. L'effort ne doit pas se limiter aux gares et stations touristiques. Notre objectif à court terme doit être de pouvoir accueillir les personnes dans toutes les stations de métro, R.E.R., bus, de réseau R.A.T.P. et S.N.C.F.

Aujourd'hui, si le besoin d'investissement dans les transports publics semble reconnu par tous, il reste encore un travail à faire sur le territoire parisien. Evoquons entre autres la nécessité du dédoublement du tunnel nord des R.E.R. B et D. Depuis le 1er janvier 2009 circulent 28 trains par heure de pointe ; un passage à 32 trains par heure de pointe est prévu pour le seul tronçon central pour 2013. Cela est, en réalité, impossible à réaliser.

La solution du dédoublement du tunnel est une priorité pour tous les usagers du R.E.R. qui connaissent dans l'attente de cet investissement des situations insoutenables. Oui, il y a une nécessité impérieuse à penser les transports publics, mais aussi l'ensemble des mobilités privées, dans un cadre métropolitain.

Il nous faut, sur ce point de vue, renforcer les conditions d'un développement solidaire de la zone dense par des coopérations. Un projet métropolitain ne peut se faire sans les hommes et les femmes qui y travaillent et qui y habitent.

C'est en fonction de cette ligne directrice que je voudrais revenir sur quatre points de cette communication.

Tout d'abord, le stationnement. Nous sommes favorables à une baisse du prix des parkings souterrains et notamment des parkings publics afin de permettre une baisse du nombre de voitures stationnées en surface. Nous sommes également pour la possibilité de payer les horodateurs par carte bleue ; il est très important de faciliter cet accès, notamment pour tous ceux qui n'habitent pas Paris.

Voguéo : nous sommes pour des passages plus réguliers, favorisant un accès, pas seulement touristique, nous sommes aussi pour penser son intermodalité et son accès avec un pass unique, nous sommes pour sa prolongation dans les départements en amont et en aval de la Seine. Tout ceci contribue à une écomobilité métropolitaine.

Nous voulons valoriser les trams et leur prolongation. Il faut par ce biais panser les blessures du passé et en finir avec les logiques de rupture urbaine.

Enfin, nous voulons valoriser l'accès aux bus de nuit. C'est très important pour la vie parisienne. Ils doivent permettre la mixité de la vie nocturne mais aussi offrir un accès en centre-ville à tous les habitants d'Ile-de-France. J'ajoute que les salariés qui finissent tard ou commencent très tôt doivent pouvoir rentrer chez eux grâce à des transports publics à bas coût.

Nous voulons des transports publics métropolitains de qualité, ce qui signifie de l'investissement mais aussi un travail très fort sur le fonctionnement.

Confort, hygiène, sécurité. Il y a dans ce cadre-là nécessité de réhabiliter de nombreuses stations, et notamment dans les quartiers les plus populaires. De meilleures conditions de transport, c'est parfois plus de régularité, certes, mais aussi des transports propres, agréables à vivre avec une présence humaine, ce qui fait actuellement relativement défaut.

Face aux attaques du Gouvernement contre le service public, les élus comme les usagers doivent se tenir aux côtés des syndicats du transport public pour exprimer leur attachement au statut des traminots. Il est urgent de refuser les oppositions artificielles entre les usagers et les agents de la R.A.T.P. ou de la S.N.C.F. et de rassembler les acteurs autour d'une ambition inédite pour le service public. Nous voulons que l'existant se modernise ; nous voulons du beau et du neuf dans les transports publics. C'est une question de respect, de justice et de droit. Il s'agit de faire des choix cohérents et progressistes, de favoriser l'accès de tous au service public des transports et lutter contre les inégalités.

Nous rappelons notre volonté de favoriser les transports publics, vecteurs d'un développement humain durable au sein de la métropole. Cela implique un vaste plan de développement du réseau de transports collectifs qui n'a connu que très peu d'améliorations significatives depuis l'ouverture de la ligne 14 il y a maintenant 13 ans.

Je vais revenir sur un dernier point. Denis BAUPIN parlait d'une opposition artificielle au sujet du financement de la zone unique que Ian BROSSAT avait évoqué dans son intervention. Néanmoins, il n'a pas parlé de faire cotiser les entreprises au travers du versement transports, et je ne pense pas que ce soit une opposition artificielle. Une vision moderne et métropolitaine des transports en commun, cela signifie s'appuyer sur les solidarités déjà existantes d'une part, mais aussi tenir compte des expériences quotidiennes des habitants de la métropole d'autre part. En finir avec les discriminations territoriales devrait être un combat quotidien pour les Parisiennes et les Parisiens, pour faire avancer leur ville, la métropole et donc toute la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur TRÉMÈGE, vous avez la parole.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, vous aviez promis aux Parisiens la transformation des grands axes structurants en espaces dits civilisés. Je vous demande d'ouvrir un peu les yeux. Nous sommes plus proches de l'état sauvage, où vous condamnez chaque automobiliste, cyclomotoriste, cycliste ou piéton à être un loup pour l'autre.

Tous les matins et tous les soirs, les Parisiens et les Franciliens se lancent dans un combat, une grande partie d'échecs, pour savoir qui gagnera de précieuses minutes sur l'autre, tout cela pour quoi ? Simplement, oserai-je dire, pour aller travailler et gagner sa vie. Cette communication à laquelle vous seul et votre cabinet semblez croire rappelle que votre politique de déplacements ne fait qu'opposer là où il faudrait réunir.

Vous opposez ainsi les modes de déplacement les uns aux autres sans offrir d'alternatives crédibles. Les automobilistes subissent le stress des embouteillages tandis que les usagers des transports en commun pâtissent du stress des retards répétés et des grèves à répétition.

Vous opposez, Monsieur le Maire, les Franciliens et les Parisiens, les premiers devant conquérir le droit de travailler à Paris tandis que vous cantonnez les Parisiens dans le rôle de figurants d'un Paris muséifié.

Débordé aux dernières élections par Europe Écologie, vous tentez mollement aujourd'hui de vous refaire une santé en justifiant votre croisade anti-voitures par des considérations sur la santé. Vous allez même jusqu'à dire que grâce à vous, les Parisiens vivent dans un air plus pur. Personne n'est dupe, et les récentes études indépendantes l'attestent : Paris, à défaut d'être la vie la plus attractive des capitales européennes, a reçu les lauriers de la société "Inrix", qui lui a décerné le titre envié de la Capitale la plus embouteillée d'Europe.

Tout le monde connaît les effets des embouteillages sur l'environnement et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas salutaires. La vitesse moyenne a chuté de 10 % depuis 2001. Chacun sait qu'un véhicule consomme bien davantage quand il circule à basse vitesse, qui plus est en accordéon. Plus un véhicule consomme, plus il pollue. On estime aujourd'hui à 50 % la surconsommation dans les embouteillages et charitable, je n'évoque pas les heures de circulation liées à la recherche du stationnement.

Vous aurez beau réduire le nombre de véhicules circulant d'un quart ; si ceux-ci consomment et polluent 50 % de plus, vous aurez augmenté de 25 % la pollution dans Paris.

Paris connaît également une détérioration de la qualité de son air liée à l'engorgement croissant de la voirie. Le nombre de jours où la qualité de l'air dans la Capitale est moyenne à très mauvaise est passé de 53 en 2000 à 77 en 2010.

Les objectifs en matière de qualité de l'air concernant le dioxyde d'azote sont dépassés sur 90 % du réseau routier parisien. Plus de 9 Parisiens sur 10 sont ainsi potentiellement concernés par les dépassements des valeurs limites de ce gaz irritant responsable de troubles des fonctions respiratoires.

Enfin, une étude réalisée à l'échelle européenne souligne que l'exposition au trafic automobile, plus de 10.000 véhicules par jour, est un facteur déclencheur.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de bousculer quelque peu votre ego, mais s'il y a réduction de pollution automobile, c'est davantage grâce aux développement des normes antipollution et à l'accélération de la mutation du parc automobile par le système de prime à la casse mis en œuvre par le Gouvernement qu'à la politique du Maire de Paris.

Le mieux vivre à Paris que vous prônez à tout bout de champ est fortement mis à mal. Au nom d'une idéologie politique et de votre entêtement irréfléchi à chasser la voiture de Paris, vous en venez à mettre directement en danger la santé des Parisiens.

Prochainement, mais c'est l'objet d'une autre délibération, le Gouvernement va vous donner les moyens juridiques et financiers d'accélérer la mutation du parc automobile vers des véhicules plus propres grâce à l'expérimentation de zones d'action prioritaire pour l'air.

Encore une fois, Monsieur le Maire, votre politique manque de prospective. Vous partez du postulat que les véhicules pollueront toujours autant alors que les alternatives au pétrole sont en phase de commercialisation. La mutation du parc automobile est en cours mais vous continuez de vous appuyer sur de vieilles recettes et sur des idéologies datées et totalement dépassées.

Une politique de déplacements ne peut pas clouer au pilori un mode de déplacement sans impacter les autres modes. Au lieu de mener une politique équilibrée gagnant-gagnant, votre idéologie sectaire conduit à un perdant-perdant. En supprimant à tour de bras les places de stationnement et notamment les emplacements de livraisons, vous avez rendu inopérants nombre de couloirs de bus. Les bus, Monsieur le Maire, rejoignent alors la voirie de circulation principale. Et tout le monde y perd. Les embouteillages s'allongent, tout comme le temps de parcours des autobus. Les principales lignes de bus ne parviennent pas aujourd'hui à respecter les temps de parcours. Mais cela ne vous suffit pas. La R.A.T.P. le dit elle-même : la moitié des lignes de bus risque désormais d'être défaillante. Vous avez conduit les Parisiens dans une belle impasse : aucune alternative opérationnelle ne s'offre à eux à l'heure actuelle.

Depuis 2008, conformément à un accord entre le Ministère de l'Intérieur et les organisations syndicales des artisans taxis, le nombre de taxis a été porté de 15.000 à 19.000. Quand vous interrogez les Parisiens, ils ne semblent pas convaincus de voir circuler ces 4.000 taxis supplémentaires.

C'est toujours mission quasi-impossible d'en trouver un aux heures de pointe, à cause, singulièrement, des embouteillages. La vitesse commerciale de ces mêmes taxis a chuté de 10 % depuis votre arrivée à la Mairie de Paris. Du coup, le service offert aux clients est similaire à une suppression équivalente.

Votre politique de déplacements, Monsieur le Maire, conduit à mettre en danger de manière délibérée la vie des usagers de la route, en particulier des deux-roues motorisés ou non. Vous invitiez tout à l'heure M. Yves POZZO di BORGO à circuler avec vous en métro. Je voudrais, Monsieur le Maire, vous inviter à circuler en deux-roues.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne peux pas tout faire !

M. Patrick TRÉMÈGE. - Vous pourrez ainsi constater l'état de la voirie parisienne. On a le sentiment qu'elle est bombardée quotidiennement. Je ne sais pas ce qui se passe à Paris. D'autres villes ont eu à subir un hiver rigoureux. Je n'ai pas vu dans d'autres capitales européennes un état de voirie aussi incroyable ! Circulant en deux-roues, je peux vous dire qu'il y a une dangerosité maximum aujourd'hui à utiliser un certain nombre de voies parisiennes.

Vous avez inventé une nouveauté qui ne vous coûte pas très cher, c'est le ralentisseur inversé, Monsieur le Maire. Là où des maires responsables installent des ralentisseurs aux abords des établissements scolaires, vous laissez la voirie se détériorer jusqu'à ce que se forment des nids de poule et autres excavations pour forcer ainsi, j'imagine, l'automobiliste à ralentir. Il s'agit de vrais dangers pour les deux-roues, dont la croissance exponentielle est de votre responsabilité. Combien de Parisiens avez-vous poussés à acheter un deux-roues alors qu'ils ne demandaient qu'à utiliser une offre de transports publics plus efficace ? Combien de conducteurs de deux-roues indemniserez-vous par an, en réparation du préjudice causé par votre passivité coupable ?

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que mon groupe, à l'initiative de Claire de CLERMONT-TONNERRE, a déposé un vœu tendant à la programmation d'un plan pluriannuel d'investissement en faveur de la voirie.

Nous ne pouvons pas nous résigner à consacrer près de 800.000 euros par an pour les victimes de votre politique de voirie, si tant est qu'elle soit un fil conducteur. Je sais qu'un audit est en cours de réalisation sur la voirie, j'en attends les résultats. La situation est telle pour les deux-roues, au sortir d'un hiver dévastateur pour la chaussée, qu'il faut lancer dès aujourd'hui les réparations indispensables.

Puisqu'il s'agit de mobilité, il convient évidemment de parler des piétons et notre vœu concerne également l'état des trottoirs. Les piétons doivent aujourd'hui se frayer un chemin entre des potelets alignés à la manière d'un défilé de l'Armée rouge et un mobilier urbain tellement dense qu'il fait ressembler nos trottoirs aux plages du débarquement.

La réflexion de la Ville de Paris sur les grilles d'arbres s'éternise, sans qu'une solution soit trouvée. Même si je doute qu'il existe une solution unique, le service minimum commanderait de refixer les grilles d'arbre mal fixées.

Non seulement un plan d'urgence pour la voirie permettrait d'améliorer la sécurité routière mais il pourrait apporter une solution aux riverains pour réduire les nuisances sonores.

Monsieur le Maire, alors que le Grand Paris se construit, alors que les Franciliens et les Parisiens eux-mêmes ne conçoivent plus Paris en tant que ville mais en tant que métropole, vous continuez, en dépit de votre affichage, à dresser les Parisiens contre les Franciliens. Pourquoi ce mépris, Monsieur le Maire, pour ces Franciliens qui, parisiens le jour, métropolitains le soir, travaillent dans la Capitale et concourent ainsi à la richesse et au rayonnement de la Capitale ? Avez-vous une si haute opinion de Paris que vous considériez normal d'imposer un parcours du combattant aux banlieusards pour qu'ils méritent chaque jour de pouvoir travailler à Paris ? Croyez-vous que ces automobilistes ont un véritable choix quant à leur mode de déplacement ?

Bien sûr que les Franciliens, dès qu'ils ont un vrai choix, privilégient le transport en commun, dès lors que l'offre de transport se limite à un R.E.R. A, pour lequel le président du S.T.I.F. n'a, pendant trop longtemps, rien fait, ou une ligne 13, dont on attend toujours une hypothétique amélioration.

Il faut arrêter de croire que les Franciliens prennent la voiture parce qu'ils trouvent fort agréable de perdre près de trois jours entiers par an, selon une étude réalisée par IBM, dans l'embolie quasi généralisée de Paris !

Vous recroquevillez, Monsieur le Maire, Paris sur elle-même, alors que notre ville s'est toujours construite en interaction avec la banlieue. Ouvrez donc les portes et les fenêtres de la Capitale, Monsieur le Maire ! Soyez bien plus accueillant que vous ne l'êtes !

Non contente d'opposer les Parisiens d'une même métropole, la communication esquisse un cloisonnement supplémentaire pour Paris. Vous comptez multiplier les zones 30 pour les rues des dessertes de quartier, une nouvelle fois sans raisonner à l'échelle pertinente.

Sous une précédente mandature, j'avais créé les zones 30 pour éviter que des quartiers ne soient coupés en deux par une rue à forte circulation. Nous avons cherché, en concertation avec les habitants, à recoudre des quartiers dont l'identité avait été brisée par le tout-automobile. Au contraire, vous utilisez aujourd'hui les zones 30 comme un obstacle de plus, une arme nouvelle braquée sur l'automobiliste pour le chasser un peu plus de Paris.

Monsieur le Maire, en conclusion, je crois que vous-même, vous vous posez la question de la finalité de cette politique. Gageons que le réaménagement de la rue de Rennes ouvre enfin votre horizon sur le pragmatisme et le réalisme qui vous font défaut depuis 10 ans.

Un dernier mot, Monsieur le Maire, pour vous dire que le groupe U.M.P. ne serait pas hostile à l'amendement proposé par M. BROSSAT, à l'extrême limite, s'il enlève le paragraphe qui équivaut à imposer encore davantage les entreprises à travers une augmentation du versement de transport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'ai pas qualité pour parler au nom de M. BROSSAT. Je serais un petit peu étonné qu'il accepte cette modification, mais je vous invite, puisqu'il reste encore un peu de temps avant le vote, à vous rapprocher de lui pour voir quelles sont ses intentions.

La parole est à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Après l'excellente intervention de ma collègue Edith CUIGNACHE-GALLOIS, je voudrais axer mon propos sur l'importante question de la sécurité routière car elle concerne chacun des différents utilisateurs de l'espace public. Et je souhaite évoquer plus spécifiquement le cas des plus vulnérables d'entre eux : les piétons et les deux-roues.

La sécurité des piétons, c'est l'affaire de tous. Les règles de civilité doivent être respectées par tous les usagers qui se déplacent dans Paris : automobilistes, deux-roues, les jeunes en rollers ou en skate et naturellement les piétons, jeunes, moins jeunes, plus âgés, ayant des difficultés à se déplacer ou souffrant de handicap.

En effet, chaque jour, nous pouvons constater un relâchement dans le comportement routier des Parisiens : cyclistes, motocyclistes, automobilistes, piétons, chacun semble s'exempter de plus en plus du respect des fondamentaux du Code de la route. Ceci n'est pas sans conséquence au regard des derniers chiffres de l'accidentologie à Paris.

A ce sujet, il est important que les forces de police aient la culture du respect des piétons par les automobilistes.

Le rapport de l'année 2010 de la Préfecture de police dénombre 18 piétons tués, soit une hausse de 7,7 %. L'imprudence des piétons était directement en cause dans la moitié des accidents mortels et 80 % des victimes étaient des personnes âgées. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer un travail de sensibilisation auprès des automobilistes mais également en direction de ces piétons auxquels il faut rappeler des règles indispensables de prudence.

Il faut notamment inciter les piétons à utiliser les passages protégés et, d'autre part, pour garantir leur sécurité, améliorer la visibilité et l'attention des automobilistes sur ces passages.

Les nombreux travaux dans les rues de la Capitale et la restructuration des carrefours ont chamboulé les repères et les habitudes tant des automobilistes et des piétons que des conducteurs de bus. Des zones ou des croisements particulièrement accidentogènes sont apparus, comme le boulevard Saint-Marcel, le boulevard du Montparnasse ou le boulevard Magenta. Il est important d'effectuer un travail d'information ciblée sur les carrefours dont la dangerosité est bien identifiée.

L'explosion du nombre de deux-roues motorisés et des vélos a aussi transformé les comportements et la cohabitation entre les différents modes de déplacement n'est pas encore évidente.

La question des deux-roues motorisés n'est pas anodine, car elle concerne de jeunes conducteurs, des moins de 30 ans, dont le nombre a grimpé de 47 % en 10 ans. Or, ils représentent près de 40 % des victimes d'accident mortel. Les deux-roues motorisés sont le moyen de transport à la fois le plus polluant et le plus dangereux. Je crois qu'il est nécessaire de réfléchir aux raisons de leur développement exponentiel dans la Capitale.

Un autre point directement lié à votre politique de mobilité et qu'il convient de surveiller avec attention, c'est la mise en place des double-sens cyclables. Cette mesure peut, certes, apporter un plus grand confort aux cyclistes, mais elle demeure une source d'angoisse pour beaucoup d'automobilistes ou pour des piétons qui ne sentent pas arriver les vélos dans leur dos.

Comme nous vous l'avions demandé dans un vœu précédent, nous tenons à ce qu'un bilan détaillé sur la mise en place des contresens cyclables soit mené en concertation avec les mairies d'arrondissement au bout d'un an d'exercice.

Monsieur le Maire, la vie d'un enfant, d'un adulte, d'une personne âgée ou d'une personne qui a du mal à se déplacer n'a pas de prix, tout comme il est intolérable que des personnes restent handicapées à vie à la suite d'un accident de la route.

Alors, je souhaite que, dans notre ville, chacun puisse trouver sa place et s'efforce de respecter l'autre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame. Et moi, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je veux d'abord remercier chaleureusement M. LAMOUR parce que M. LAMOUR a, en effet, beaucoup insisté pour obtenir un débat au sein de notre Conseil sur les transports et ce débat, nous le voyons, nous permet de mettre nos actions municipales en perspective.

Alors, sans doute pensiez-vous que cette question nous mettrait en difficulté. Quelle drôle d'idée, Monsieur LAMOUR ! C'est même une sorte de marque de fabrique, un identifiant très fort sur ce qui nous sépare.

Alors, puisque ce débat est une attente partagée, revenons sur ces évolutions qui ont transformé et qui vont transformer Paris.

Nous avons connu une première révolution, et je suis certain que tout le monde partage cette analyse : c'est celle de la place de la voiture.

Cela paraît un acquis, alors même qu'à l'échelle de la construction de notre ville, c'était hier, c'était hier qu'était envisagée la construction d'un immense tunnel sous Paris.

C'était hier que les axes rouges essaimaient dans Paris, sans diminuer les embouteillages mais en augmentant les vitesses, le bruit et la dangerosité aux heures creuses.

C'était hier que l'on a imposé des retraits d'alignement gigantesques pour pouvoir édifier des autoroutes urbaines pénétrant au coeur de Paris. Regardons simplement où sont situées les tours de l'avenue d'Italie pour avoir une idée de ces pénétrantes qui, heureusement, n'ont existé que sur les plans.

C'était hier aussi que les nouveaux quartiers devaient se construire pour et autour de l'automobile. Ressortons les plans de Paris rive gauche, où l'avenue de France comme les quais devaient être doublés de souterrains.

Pour avoir manifesté contre ces projets fous, je peux vous dire que j'en garde un souvenir précis. Et c'était hier que cette page a été tournée, par la volonté de Bertrand DELANOË et l'énergie de Denis BAUPIN, et il convient de saluer leur action.

Ce fut la première révolution, celle de la place enfin reconnue des transports en commun à Paris, celle de la pacification de la ville, celle des quartiers verts, celle qui a permis la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit aussi, celle qui a rendu la ville accessible aux personnes handicapées et aux poussettes.

Ce fut la première révolution qui a donné à la voiture sa juste place, pas sa disparition mais sa juste place.

D'autres que vous, Monsieur LAMOUR, l'ont compris et ont compris que cette révolution était nécessaire. Et l'annonce européenne de ce matin montre que cette politique est largement partagée aujourd'hui…

D'autres que vous l'ont compris, Monsieur LAMOUR, comme M. JUPPÉ à Bordeaux et sans doute quelques membres de votre groupe, mais au fond vous n'avez jamais accepté cette première révolution. Et le fait de déléguer la parole à Mme DOUVIN et à son sens de la mesure est significatif, elle dont nous nous souvenons des déclarations véhémentes contre les couloirs de bus et le tramway.

La deuxième révolution, c'est peut-être plus grave encore, vous ne l'avez pas vu arriver et elle est en œuvre en ce moment, c'est la diversification des modes de transports.

Les transports, ce n'est pas simplement le choix entre la voiture et tout le reste. Les transports dans une ville, c'est une construction méticuleuse pour répondre à une multitude de besoins et à une multitude d'usagers.

C'est bien de pouvoir choisir entre le métro, le bus et la voiture et de terminer son cheminement à pied. C'est mieux d'avoir une offre plus fine. Tout simplement parce que, quand on est âgé ou fatigué, on n'a pas envie de descendre dans le métro et on préfère prendre le tramway de plain-pied.

Parce que quand on est pressé et sans doute plus jeune, on est content de pouvoir utiliser Vélib' sur tout ou partie de son parcours.

Parce que quand on est encombré d'une poussette, on est heureux d'emprunter un bus de quartier, et de ne pas devoir contourner de multiples obstacles sur les trottoirs.

Et demain, quand un couple voudra faire de grosses courses ou aller dîner un soir chez des amis, il sera désireux de pouvoir emprunter Autolib'.

Demain aussi, il s'agira d'intégrer le paiement de tous ces dispositifs.

Demain, il faudra simplifier toujours et encore la vie des Parisiens en augmentant les offres de déplacement.

Demain encore, on rendra encore plus belle la ville, en aménageant avec Annick LEPETIT, la place de la République, la rue de Rennes et j'espère bientôt la place d'Italie.

Demain, on redonnera un véritable accès à l'eau, à la Seine et aux canaux.

Tout cela est déjà en place ou en cours de réalisation, et tout cela les Parisiens s'en rendent compte.

Alors, me direz vous, nous avons vu hier, nous avons aujourd'hui et demain et ensuite, et après-demain ?

Après-demain, cette évolution ne s'arrêtera pas. Elle s'arrêtera d'autant moins que nous aurons à gérer ensemble la pénurie en hydrocarbures.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Nous devrons affronter le renchérissement du prix de l'essence déjà à l'œuvre, Denis BAUPIN y faisait d'ailleurs allusion.

Et il ne s'agira plus simplement d'augmenter les services, de simplifier et d'améliorer la vie des Parisiens, mais de répondre à un besoin social : offrir des transports accessibles à toutes les bourses.

Il faudra aussi répondre à une demande économique : comment livrer les marchandises avec cette nouvelle donne ?

Je me souviens des sourires condescendants quand je parlais des dirigeables dans cette enceinte, il y a quelques années. Mais redécouvrir les dirigeables devient intéressant avec l'augmentation du prix du kérosène et j'ai à mon tour souris quand j'ai vu les articles à ce sujet. Et enfin, on peut penser que l'on n'acheminera plus les caisses de poisson en avion vers Paris, une ineptie économique et environnementale.

De manière plus large, cette question des livraisons de marchandises va devenir centrale. Comment faciliter les circuits courts ? Comment alimenter la ville à moindre coût et à moindre nuisance ? Comment gérer les nouvelles consommations par Internet ? Comment enfin faire en sorte de construire l'urbanisme en intégrant cette dimension des transports ?

Il faudra bien calculer l'impact des constructions nouvelles en intégrant la dimension des transports, comme le font déjà les Allemands, et ne pas se contenter de la consommation de l'immeuble.

Et la question de la densification de la ville centre, qui n'est d'ailleurs pas que Paris dans ses frontières, deviendra une évidence. Avouez que c'est totalement absurde que les transports du Grand Paris ignorent totalement cette dimension pourtant mise en avant par quasiment toutes les équipes d'architectes et d'urbanistes.

Pour conclure, Paris a déjà conclu deux révolutions : celles de la place de la voiture et de la diversification des transports. Mes chers collègues de l'opposition, ne ratez pas le prochain train, en menant des campagnes d'arrière-garde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les professionnels de la mobilité admettent, de façon largement convergente, que l'offre de stationnement constitue, selon les cas, un facteur aggravant ou au contraire réducteur de la circulation automobile.

La capacité à trouver facilement un stationnement en fin de parcours déclenche un encouragement à utiliser sa voiture. A l'inverse, la quasi-certitude de ne pouvoir se garer qu'avec beaucoup de difficultés se traduit généralement par un report modal vers les transports en commun.

Paris et son agglomération évidemment n'échappent pas à cette règle.

Aussi, toutes mesures relatives au stationnement à Paris auront une influence sur l'intensité d'usage de la voiture dans tout le cœur de l'agglomération. A cet égard, il serait temps qu'une approche globale et systémique au niveau métropolitain soit entreprise pour que la politique du stationnement repose sur une cohérence d'ensemble.

Les acteurs sont multiples, aux intérêts parfois contradictoires, peu convaincus hélas de devoir travailler collectivement. Ainsi, nous constatons aujourd'hui de fortes différences dans les politiques menées en matière de stationnement, qu'il s'agisse de la réglementation évidemment, de la tarification, du respect du paiement, etc.

La première mesure pour aller vers une politique globale et cohérente consisterait à décider d'une politique de tarification reposant sur des critères objectifs rationnels et cohérents.

Ainsi, le stationnement sur voirie est-il aujourd'hui quasiment gratuit à Paris, vous l'avez rappelé tout à l'heure. Cette quasi-gratuité de fait tient au système de verbalisation et de surveillance : le faible montant de l'amende ne permet pas de lui conférer un caractère dissuasif. Mieux vaut ne pas payer son stationnement, car le risque de la verbalisation est si faible que statistiquement cela est plus rentable économiquement.

Certes, il est prévu une légère augmentation, mais cela ne changera pas radicalement la donne et donc les comportements.

En fait, c'est le statut d'amende pénale qui limite la capacité à verbaliser les contrevenants. Seule la dépénalisation et le transfert aux collectivités locales de cette tâche de surveillance et de verbalisation redonneraient au paiement son intérêt et son sens.

Constater que seuls 7 % des usagers payent leur stationnement et ne pas en tirer les conséquences n'est plus acceptable. L'Etat repousse, année après année, cette évolution pourtant réclamée unanimement par les élus de toutes les collectivités territoriales. Il serait temps qu'il écoute ce que disent tous les élus de terrain.

Mais la tarification ne saurait faire abstraction du prix de revient de l'espace occupé. Trop souvent le prix du stationnent sur voirie ne repose sur aucun élément objectif. Le coût d'entretien de la voirie, du nettoiement, de la réfection, de la signalisation n'est pas pris en considération, contrairement au coût des parkings qui doivent être nécessairement amortis.

Cette concurrence déloyale se traduit par un surencombrement de l'espace public, au détriment des parkings souterrains qui restent très partiellement remplis sauf exception.

A cela, il faut ajouter que si le tarif est le même pour une zone donnée pour le stationnement de surface, il n'en va pas de même pour le stationnement en parking, qui varie en fonction de la date d'attribution des DSP et il n'est pas rare d'avoir deux parkings, situés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, qui pratiquent des tarifs différents.

Quant au prix du stationnement résidentiel à Paris, il est, je dirais, caricatural, puisqu'il est entre cinq et vingt-cinq fois moins cher sur voirie que le prix minimum que l'on puisse trouver dans un parking public.

Le stationnement résidentiel à bas prix sur l'espace public est une source de vidage des parkings tant publics que privés. Il ne prend pas en compte les coûts réels qu'il génère et encombre inutilement les rues.

Concernant les deux-roues motorisés, la politique menée est difficilement compréhensible pour la plupart des acteurs. Alors que le Code de la route les assimile aux voitures, nous avons des situations des plus diverses : tel parking favorisera leur stationnement à bas prix, tandis que tel autre les fera payer au même prix que les voitures. Et ici ou là, le stationnement sur les trottoirs sera fortement verbalisé ou au contraire assez largement toléré. Monsieur le Préfet de police, pourquoi ne pas mener la même politique partout ?

On voit bien que la multiplicité des acteurs et leurs intérêts particuliers ne concourent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, à tracer une perspective claire et lisible dans ce maillon pourtant essentiel de la mobilité.

A l'heure du Grand Paris, il n'est plus pensable de constater que le S.T.I.F. s'occupe des transports en commun, que la Région élabore le P.D.U. et que chaque commune détermine à son niveau sa politique de stationnement. La situation des parcs relais est d'ailleurs significative : malgré un Schéma directeur voulu par le S.T.I.F., c'est la loi de chacun pour soi qui domine.

Alors, Monsieur le Maire, nous vous demandons de prendre une initiative pour qu'au sein du territoire parisien, dans un premier temps, puis au cœur de la métropole dans un second temps, une véritable politique du stationnement soit définie et mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le débat des transports à Paris est un débat fondamental, aux enjeux sociaux et écologiques d'importance. Mais la question des transports, c'est aussi l'une des conditions de l'émancipation, car elle peut être un obstacle, quand elle est mal organisée, à l'accès à l'emploi ou à d'autres activités indispensables.

Ce débat sur les transports, il nous faut le mener en le situant dans le débat sur l'ensemble de l'agglomération d'Ile-de-France et en le replaçant également dans le débat lié à l'aménagement du territoire.

Tout d'abord, oui, nous sommes favorables à une tarification unique pour toute la Région Ile-de-France, car, convenons-en, la tarification par zones est une forme de double peine qui s'applique proportionnellement le plus aux classes populaires, reléguées au plus loin de la Région Ile-de-France, du fait de loyers trop chers à Paris, et qui se retrouvent à devoir effectuer des temps de transport pour aller du domicile au travail bien plus importants que la population parisienne.

Cette tarification unique, pour nous, relève du principe républicain de l'égalité des droits.

Regardez le prix du timbre. Le prix du timbre unique, pour nous, est important. Quel que soit l'endroit où l'on habite et la distance que parcourt un courrier, le timbre est le même pour toute enveloppe.

Sur la question des transports, le principe doit être le même.

Dans le précédent mandat, la Gauche arrivant au S.T.I.F. avait, parmi ses premières mesures, supprimé les zones 7 et 8, mais il reste maintenant à organiser un pas supplémentaire, car ceux qui achètent un pass Navigo des zones 1 à 6 déboursent mensuellement 123,60 euros quand un pass Navigo des zones 1 et 2 est de 60,40 euros par mois. Cela reste du simple au double et ce n'est pas acceptable.

Outre cette égalité, qui passe par la mise en place d'une tarification unique, nous souhaitons également une égalité sur les horaires. Nous pensons qu'il est indispensable que, partout en Ile-de-France, les horaires soient les mêmes.

Faire que les horaires de bus soient alignés sur les horaires du RER et du métro, c'est un plan qui peut être mis en place en quelques mois, contrairement à tous les projets d'infrastructure lourde, qui nécessitent des années entre le vote de la décision et la fin des travaux.

Mais nous devons aussi être porteurs d'une ambition plus grande. L'égalité, c'est aussi la justice sociale. En région P.A.C.A., la liste Front de Gauche a fait campagne pour la gratuité des T.E.R. A Grabels, par exemple, le maire René REVOL a mis en place une desserte gratuite sur la ville de transports en commun.

Aux deux, on expliquait à chaque fois que cela ne fonctionnerait pas, que budgétairement, c'était impossible. Or, c'est tout le contraire qui s'est passé. On a eu une augmentation de la fréquentation, on a eu un changement de comportements, plus respectueux. Donc, oui, nous devons avancer sur cette question de la gratuité.

Evidemment, nous divergeons sur qui doit payer cette tarification unique, nous le disons aux rangs de l'U.M.P. : les employeurs doivent payer de façon plus conséquente et il y a une bataille politique pour l'augmentation du versement transport qui est essentielle. Il faut pour cela que les parlementaires la prennent à bras-le-corps.

Au moment où l'emporte trop souvent l'idée des exonérations comme solution, nous préconisons pour notre part une plus juste imposition car la solidarité n'existe pas s'il n'y a pas de redistribution et, pour redistribuer, il faut commencer par prendre l'argent là où il est.

En plus de cette bataille sur la question de la tarification unique et de qui doit la payer, il nous faut continuer la bataille pour améliorer les transports, dans le sens d'une amélioration des services publics. C'est là que le bât blesse, car concrètement, à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. par exemple, en ce moment, il faut le constater, ce n'est pas toujours une politique du service public qui est suivie.

Les syndicats, souvent, tirent la sonnette d'alarme et nous montrent bien que la course à la réduction des coûts conduit souvent à une dégradation préoccupante des transports, et notamment une réduction des budgets affectés à la maintenance, une réduction des moyens humains, une réduction qui fait que la sécurité des transports et la qualité des transports sont souvent sacrifiés sur l'autel du profit.

Cette question des transports, je le disais tout à l'heure, c'est aussi toute la question de notre aménagement qui doit être pensé. Il faut prendre à bras-le-corps la lutte contre l'étalement urbain, qui repousse toujours plus loin les plus pauvres que l'on exclut des centres urbains du fait des loyers trop élevés.

Il nous faut prendre à bras-le-corps cette lutte contre la sectorisation et la spécialisation de l'espace.

Ici on travaille, ici on dort, ici on consomme, ce n'est plus possible.

Nous savons pertinemment qu'il nous faut absolument relocaliser l'emploi, relocaliser le logement pour remettre de la mixité sociale, c'est ainsi que l'on réduira les déplacements subis avec un objectif de kilomètre zéro domicile-travail.

C'est ainsi que la Ville de Paris pourra concrètement lutter également contre le "tout voiture" en défendant une réduction des temps de transport, pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce débat aurait pu s'intituler : "Sortir de l'immobilité pour un Paris moins asphyxié", qui eût été davantage conforme d'ailleurs aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Après 10 ans de mandature, il était temps d'évaluer les résultats de votre politique de déplacement et de sa pertinence, car la publication du bilan annuel des déplacements ne paraît plus depuis 2009.

L'ensemble des acteurs et des décideurs de la politique de déplacement perd finalement un outil extrêmement précieux de connaissance.

Comment gérer et piloter si nous n'avons pas d'instrument ?

Nos résultats ne sont pas bons, selon plusieurs cabinets de consultants, Paris est en retard par manque de respect de l'environnement, notamment en raison de l'encombrement de la circulation.

Les décideurs critiquent l'insuffisance de Paris en infrastructure de transports. Une enquête d'ailleurs tout à fait récente confirme que Paris est la ville la plus embouteillée d'Europe.

C'est un signal négatif que nous envoyons aux investisseurs, une des raisons pour lesquelles d'ailleurs de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises quittent Paris.

Ces embouteillages que vous avez créés délibérément génèrent de la pollution, du bruit, une surconsommation de carburant, pour ne pas dire, en plus, du stress, bien loin de la convivialité, de l'agrément et du respect de l'environnement que vous proclamez systématiquement, paradoxalement comme vos priorités.

Vous justifiez votre politique par des considérations environnementales, aussi, en toute logique, la pollution aurait dû diminuer dans les mêmes proportions que la circulation.

Entre 2002 et 2007, la circulation a diminué de 17 % à Paris "intra-muros" et la pollution en oxyde d'azote a augmenté de 32 %. Ce n'est finalement pas la victoire que vous espériez.

Si l'on y regarde de plus près, c'est le contraire puisque la baisse de la pollution relève de deux phénomènes, d'une part la baisse de la pollution et d'autre part l'évolution de la technologie.

Votre politique a donc généré une augmentation de la pollution, c'est uniquement l'amélioration de la technologie qui sauve le résultat global.

Autre exemple, le nombre de jours où la qualité de l'air est moyenne à très mauvaise est passé de 53 jours en 2000 à 77 en 2010. Cela s'explique par une surconsommation de 50 % dans les embouteillages et par la hausse de 22 % sur la même période du nombre de deux-roues motorisés qui, je le rappelle, bénéficient de normes environnementales beaucoup moins strictes que les quatre roues.

Cette hausse des deux-roues motorisés s'est aussi traduite par leur stationnement totalement anarchique sur les trottoirs, au détriment des piétons, voire même des personnes à mobilité réduite.

Les motards estiment d'ailleurs qu'il leur manque 100.000 places de stationnement. Ce phénomène général de surpollution risque de s'observer sur les voies sur berge que vous voulez équiper de feux tricolores ou fermer totalement à la circulation.

Les automobiles qui roulent avec fluidité à vitesse modérée polluent relativement peu et causent peu de nuisances. En les engluant dans des embouteillages sur les quais hauts, au plus près des habitations, vous provoquerez l'effet inverse, sans parler du bruit, du temps perdu et de l'essence consommée.

Aussi, nous serons très attentifs à l'étude d'impact qui doit accompagner la mise à l'enquête publique de ce projet.

Encore une fois, l'écart entre les avantages du projet et ses inconvénients a toutes les apparences de l'erreur manifeste d'appréciation.

Vous avez pourtant une grande expérience des aménagements de voirie, puisque le premier fût la création de couloirs extralarges pour le bus 38 entre la gare du Nord et la porte d'Orléans.

Je reprendrai quelques citations de machinistes : "On s'en sortait mieux avant la création des couloirs de bus, ils nous ont compliqué la vie et, là-dessus, on est tous d'accord".

Les chiffres les plus récents dont nous disposons le confirment, le contribuable a payé des centaines de milliers d'euros pour équiper cette ligne de bordurettes pour, au final, une perte de trafic dans le bus.

C'est bien un investissement contreproductif. Aucun gestionnaire sensé n'accepterait de tels résultats. Avec une offre globale de bus en hausse de 22 % entre 2001 et 2010, le trafic, lui, n'a augmenté que de 10 %.

Il faut de plus considérer que cette augmentation de l'offre s'est effectuée de manière sélective, puisque le 7e arrondissement comporte encore des secteurs non desservis par les transports en commun alors que sa population, plus âgée que la moyenne parisienne, a besoin de transports publics pour pouvoir accéder à la Ville.

Nous sommes disposés à travailler avec vous sur un réseau plus efficient, maillant mieux le territoire. C'est la volonté d'ailleurs d'Annick LEPETIT.

Si vous êtes peu regardants sur le rendement des crédits investis, vous êtes précautionneux à l'extrême pour la création de nouveaux parcs de stationnement, comme nous le constatons pour le projet de parking sous l'avenue Bosquet.

Cependant, j'admets bien volontiers qu'au moins vous n'opposez plus un refus catégorique à ces projets, comme vous y contraignait d'ailleurs la composante la plus dogmatique de votre majorité sous la précédente mandature. C'est vrai, c'est un progrès.

Nous souhaitons la construction de ce nouveau parking pour désencombrer l'espace public.

Nous partageons en ce sens, comme vous, l'objectif d'inciter les automobilistes à stationner prioritairement dans les parcs publics.

Comme les automobiles ont un comportement rationnel, nous devons, nous aussi, proposer une tarification rationnelle qui les incite à s'y garer.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu demandant que le fractionnement tarifaire soit le même dans les parkings concédés que sur la voie publique et je crois que ce vœu va tout à fait dans le sens de la volonté de M. CONTASSOT qui, j'espère, l'approuvera avec nous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Claude DARGENT a la parole.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 10 ans, Paris s'est profondément transformée, et cela dans de nombreux domaines, mais c'est peut-être en matière de déplacements que ses transformations sont les plus considérables ou en tout cas les plus visibles.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, en 2001, 60 % de l'espace public parisien était consacré à l'automobile. L'usage individuel de ce mode de déplacement régnait alors en maître dans la Capitale et le vocabulaire utilisé en témoignait alors. La circulation, dans le langage des responsables politiques parisiens de l'époque, cela voulait dire uniquement la circulation automobile, comme s'il n'y avait pas d'autres moyens de se déplacer.

Je rappelle que déjà à l'époque pourtant, une petite minorité seulement des déplacements concernant Paris se faisaient en voiture, mais ces millions de Parisiens et de Franciliens qui se déplacent par d'autres moyens (transports en commun, marche à pied, vélo), on ne voulait littéralement pas les voir.

On se souvient aussi de la campagne lancée par Jacques CHIRAC dans les années quatre-vingt-dix : "Paris veut rouler, on va tous l'aider", comme s'il n'y avait que les voitures qui roulent dans notre ville. Par parenthèses, cette campagne montre bien que les embouteillages à Paris sont évidemment un phénomène bien ancien.

Sous l'impulsion des incitations mises en place par la politique municipale depuis 2001, eh bien, il faut le dire, les comportements des Parisiens ont considérablement changé. On le voit à la transformation en profondeur depuis 10 ans de leurs modes de déplacements, avec + 24 % de fréquentation du métro, + 10 % de fréquentation des bus ; ce sont là des modifications de flux considérables, ce que confirment tous les spécialistes de ces questions.

Depuis 10 ans, on assiste également à une multiplication par deux des déplacements à vélo qui, si vous autorisez la métaphore, permet à notre collectivité de recoller au peloton des grandes capitales européennes où le vélo prend une part croissante depuis plus longtemps.

Par ailleurs, la valorisation de l'espace piétonnier a permis aux déplacements d'augmenter également dans ce domaine.

A l'encontre de l'hégémonie de la voiture, qui constitue l'alpha et l'oméga des déplacements urbains pour la Droite, nous assumons notre volonté d'encourager d'autres formes de mobilité dans la Capitale. Cela doit permettre à chaque Parisien de choisir son mode de déplacement.

La Droite met souvent en avant son attachement à la liberté. Eh bien, cette liberté-là, celle de choisir son mode de déplacement, ne lui importe pas beaucoup, et pourtant, moins d'un ménage parisien sur deux possède une voiture et il l'utilise de moins en moins maintenant que les alternatives ont été multipliées.

Il faut dire aussi que cette mutation des modes de déplacement ne se serait pas réalisée sans le soutien actif de nos concitoyens. Probablement la prise de conscience des enjeux environnementaux y est pour beaucoup, les Parisiens souhaitent produire moins de polluants, moins de gaz à effet de serre et, de ce point de vue, utiliser d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle. Eh bien, cela constitue un acte citoyen que la politique conduite sous votre autorité, Monsieur le Maire, a rendu plus facile depuis 10 ans.

Cette politique ne serait pas possible sans un recours considérable, je veux le souligner ici, à l'innovation, qui marque la politique de déplacement suivie depuis quelques années. On l'a oublié, mais créer des couloirs à 4,50 mètres dans nos voies parisiennes pour bus, vélos et taxis, c'était, en 2001, profondément nouveau dans la Capitale. De même, le tramway sur le boulevard des Maréchaux a profondément transformé les déplacements sur cette voie historique dans la partie Sud de notre ville, dans la partie Est et Nord et jusqu'à la porte d'Asnières bientôt et, effectivement, il faut le souhaiter, dans l'Ouest de la Capitale, dans le futur, pas seulement d'ailleurs en partant de la porte d'Asnières, mais peut-être en partant aussi du pont du Garigliano. On comprendra que l'élu du 15e que je suis le souligne.

Vélib' aujourd'hui et Autolib' demain sont des dispositifs profondément inventifs, sans véritable équivalent pour le second dans le monde. Paris joue en la matière, au plan international, un rôle pionnier et nous ne pouvons, élus parisiens, que nous en féliciter.

Nos concitoyens veulent que cette politique se poursuive. Notre détermination est légitimée par leur volonté. Les Parisiennes et les Parisiens souhaitent à plus de 60 % réduire encore la place de l'automobile à Paris comme le confirme un récent sondage.

Eh bien, cette politique se poursuit, sous l'impulsion notamment d'Annick LEPETIT, et comme les précédents, ce Conseil en témoigne.

Ainsi, en matière de stationnement, la Ville conduit une politique pragmatique, à l'écoute des usagers. En décembre dernier, elle a mis en place la généralisation du partage des zones de livraison et aujourd'hui, cette volonté se traduit par la mise en place du paiement par carte bancaire sur près de 1.000 horodateurs en centre-ville dans notre Capitale.

Je rappelle qu'actuellement, moins d'un automobiliste parisien sur 10 paie son stationnement sur la voirie, c'est-à-dire en surface, on l'a déjà évoqué. Ce dispositif de paiement par carte bancaire apporte un autre élément de réponse à ce problème.

Nous votons également à ce Conseil sur la proposition d'une nouvelle délimitation des zones tarifaires de stationnement rotatif, qui mettra fin à un découpage ancien. Les tarifs résidentiels restent inchangés, ils sont très incitatifs, mais pour le stationnement rotatif, se garer en surface au Centre de Paris coûtera désormais plus cher, ce qui permettra une meilleure régulation des déplacements.

Un mot également sur le Plan de déplacements urbains de l'administration parisienne. Il s'agit de décliner nos propres engagements relatifs au Plan climat et les moyens pour y parvenir, en impliquant les agents de la Ville, pour que notre collectivité dans ces activités soit réellement exemplaire.

Je mentionnerai enfin le projet de requalification des voies sur berges porté par Anne HIDALGO et voté récemment dans cet hémicycle.

Le contre-projet présenté par l'U.M.P. à l'occasion de ce débat nous révélait alors une vision passéiste de l'espace public, stratifié dans les usages. Tout de même, proposer d'implanter des tunnels à voitures sur les voies sur berges classées au patrimoine mondial de l'Humanité, il fallait oser. Cette proposition est d'ailleurs tellement décalée par rapport aux aspirations de nos concitoyens que nous avons pu constater que certains collègues de ce groupe politique s'en sont désolidarisés publiquement pour approuver le projet présenté par la Municipalité.

Chers collègues, la politique volontaire de la Ville en matière de déplacements permet de répondre efficacement aux besoins de nos concitoyens.

Toute la difficulté de l'opposition municipale réside dans le fait que les Parisiens l'ont bien compris, mais l'important pour nous est de traduire par des mesures concrètes, dans ce domaine comme dans d'autres, leur légitime aspiration.

Puisque Jean-Pierre CAFFET a cité Max Weber, je vais utiliser Emile Durkheim, qui accordait tellement d'importance à ce qu'il appelait "l'administration de la preuve".

Eh bien, en politique, l'administration de la preuve, s'agissant de la satisfaction des citoyens, ce sont les résultats des élections. De ce point de vue, ceux de 2008 à Paris étaient éclatants et nous convainquent de poursuivre la politique des déplacements menée depuis 2001, si j'ose dire dans la même voie, et c'est bien ce que nous entendons faire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous remercie.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement des interventions de mes collègues du groupe U.M.P. sur le contenu de cette communication au Conseil de Paris, mes propos porteront plus précisément sur deux problématiques essentielles : l'offre de transport dans les nouveaux quartiers et le transport fluvial sur la Seine.

Vous évoquez tout d'abord les grands projets urbains que sont "Clichy-Batignolles", "Paris-Rive gauche" et "Paris Nord-Est". Pour ces trois secteurs, le calendrier ne semble absolument pas maîtrisé, aboutissant à un fort décalage entre l'installation des nouveaux habitants et de l'activité économique et l'offre de transports en commun.

Comme élu du 17e, je commence par "Clichy-Batignolles", projet pour lequel l'ensemble de la majorité municipale de l'arrondissement et en premier lieu notre maire, Brigitte KUSTER, s'est mobilisée pour obtenir dans le cadre du prolongement de la ligne 14 un arrêt à Cardinet.

Compte tenu de l'étendue géographique de cette Z.A.C. entre Cardinet et la porte Clichy, cet arrêt va constituer une desserte essentielle et complémentaire au T3, dont le prolongement jusqu'à la porte d'Asnières est prévu pour 2017 seulement. Malheureusement, ce prolongement de la ligne 14 ne sera effectif qu'après l'arrivée des premiers habitants.

Vous le savez et nous l'avons souvent répété, il nous paraît irresponsable d'accueillir ce nouveau quartier et cette petite ville sans avoir simultanément une réelle offre de transport.

Un dernier point sur ces secteurs, car vous connaissez l'urgence de prendre toutes les mesures contre la saturation de la ligne 13.

Vous avez évoqué depuis plusieurs mois la mise en service de bus d'urgence, projet présenté à un conseil d'administration du S.T.I.F. mais depuis, aucune concrétisation. Pouvez-vous nous annoncer enfin la concrétisation de ce projet compte tenu de la situation inacceptable de cette ligne 13 pour les usagers ?

En ce qui concerne la Z.A.C. "Masséna", je vous rappelle, avec mon collègue Patrick TRÉMÈGE, que le prolongement de la ligne 10 avait été envisagé afin de densifier la desserte du quartier lors des débats préalables à l'aménagement de cette Z.A.C.

Aujourd'hui, toujours rien, et votre communication n'est pas rassurante puisque vous n'évoquez qu'une mise à l'étude mais aucun engagement précis ni calendrier.

Enfin, les premiers bâtiments de "Paris Nord-Est" vont être livrés très prochainement, probablement dès le mois prochain, alors que la ligne 12 ne sera prolongée qu'en 2017. La gare "Eole-Evangile" ne sera mise en service qu'en 2015 et on ne sait toujours pas si le tramway T8 sera effectivement prolongé jusqu'à ce quartier.

La réussite de l'urbanisation de ces nouveaux quartiers est totalement conditionnée à cette nouvelle offre de transports, mais les habitants et salariés ne peuvent pas attendre plusieurs années les résultats des négociations entre la Ville et le S.T.I.F.

Vous évoquez également dans votre communication la couverture du périphérique afin de créer une véritable couture urbaine avec les villes voisines.

Nous souscrivons et avons toujours soutenu cette démarche. Je souhaite à cet instant souligner une autre problématique locale du 17e arrondissement à laquelle nous attachons une grande importance, notamment avec mes collègues Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU et Laurence DOUVIN. Si la Ville va mener à bien la couverture des portes de Vanves et des Lilas, c'est le statu quo côté Villiers, Ternes et Champerret. Sur ce sujet, il faudra rapidement cesser le dialogue de sourds sur l'engagement financier de l'État.

Je ne vous rappellerai pas ici l'historique complet de ce dossier, avec un lancement d'une enquête publique au début de votre première mandature, soit il y a près de 10 ans.

S'il est vrai que le coût est supérieur au montant envisagé en raison de la modification du projet initial et avec une couverture qui représente désormais 1,6 kilomètre, tout est désormais réuni pour débuter un premier tronçon, l'Etat ayant confirmé sa participation financière à plusieurs reprises.

Vous le savez, la mairie du 17e, ainsi que les services de la Préfecture et vos services ont déjà envisagé cette hypothèse. Pouvez-vous nous confirmer une décision rapide et le lancement de l'enquête publique sur ce premier tronçon ?

Les habitants de ce secteur, au terme de tant d'années de tergiversations, désespèrent de voir un jour le début de ces travaux annoncés et confirmés à maintes reprises, comme vous le faites à nouveau dans le texte de votre communication.

Deuxième grand sujet que je souhaite évoquer, l'utilisation de la Seine.

Vous mettez en avant la création de la ligne fluviale Voguéo, en juin 2008, entre la gare d'Austerlitz et Maisons-Alfort. Difficile de crier au succès au terme de cette phase expérimentale.

500.000 personnes transportées durant les 30 mois de mise en service, soit la fréquentation d'une journée d'une ligne de métro moyennement fréquentée. En moyenne, chaque course transporte 8 voyageurs quand le bateau peut en prendre 76. Le taux de charge de la ligne est de 10 % en semaine. Aux heures de pointe, le bateau transporte 16 passagers par course et en période creuse, 3 passagers. C'est durant le week-end que le taux de charge monte à 16 %, ce qui démontre la vocation de transport de loisirs de Voguéo.

La Chambre régionale des comptes a épinglé Voguéo en mars 2010, je cite : "L'évaluation des dépenses engagées dans le cadre du projet de navette fluviale Voguéo plaide en faveur d'un abandon du projet".

La conclusion est sans appel. Le S.T.I.F. a démontré qu'il était susceptible d'exercer rapidement sa compétence en matière de transport fluvial, le délai entre la décision et la mise en service étant inférieur à l'année. Toutefois, le coût, soit 3 millions d'euros par an, et la faible attractivité de Voguéo devraient logiquement, toutes choses égales par ailleurs, condamner le déploiement d'un service de transport fluvial au terme de l'expérimentation.

Bilan financier à fin 2010 : l'expérimentation aura coûté au S.T.I.F. 11,5 millions d'euros, soit le prix d'une cinquantaine de bus faiblement polluants. En moyenne, chaque passager aura coûté 23 euros quand il a rapporté 3 euros en recettes directes.

Malgré cela, vous souhaitez que Voguéo s'étende du Val-de-Marne aux Hauts-de-Seine, traversant tout Paris. Le S.T.I.F. a précisé qu'il ne pouvait pas financer les 25 millions d'euros annuels nécessaires.

Ce sont donc les collectivités locales que vous allez solliciter pour un service dont l'opportunité est loin d'être convaincante. Bref, vous ne tirez aucune conséquence de cette expérimentation.

L'enjeu principal de transport fluvial, que vous ne faites qu'évoquer brièvement en fin de communication, c'est bien évidemment la logistique et le transport de marchandises.

Vous le rappelez, le transport de marchandises à Paris, c'est 60 % de la pollution de proximité, 25 % des émissions de CO2 et des nuisances sonores importantes. Mais de façon très paradoxale, vous mettez en avant le projet de reconquête des berges pour développer une logistique portuaire. Je résume donc : vous assumez avec vos projets de fermeture des voies sur berges une augmentation de l'embolie de circulation, avec pour conséquence principale une augmentation de la pollution due aux transports de marchandises compte tenu des embouteillages que vous provoquerez assurément pour traverser Paris.

Au-delà de la logistique portuaire que vous évoquez en une phrase, que prévoyez-vous en matière de développement de la navigation fluviale pour le transport de marchandises ? Quel budget comptez-vous consacrer à ce projet ? Quelles perspectives pouvons-nous avoir de diminution de transport de marchandises dans Paris ?

Une fois de plus, sur des sujets essentiels, nous en restons aux déclarations de bonnes intentions sans perspectives concrètes mais surtout avec des décisions déjà prises qui vont à contresens complet et qui vont accroître les difficultés dans les prochaines années.

Gouverner c'est prévoir, vous connaissez sans doute cette citation. À la lecture de votre communication, et plus particulièrement sur les deux thématiques que je viens de développer, il est incontestable et regrettable que vous n'avez pas fait vôtre ce principe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BERTHAULT, vous avez laissé une minute et demie pour M. COUDERT, si on veut bien l'en informer, ce que je fais...

Je me garderais bien de stigmatiser l'un ou l'autre de chaque groupe. Votre groupe dispose encore d'une minute trente.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Monsieur le Maire, pendant des décennies, les Parisiennes et les Parisiens, et par ricochet, les habitants de banlieue, ont été les otages et les victimes d'une politique axée uniquement sur la voiture, entraînant dans son sillage pollution et confiscation de l'espace public.

Cette politique d'un autre temps est encore l'apanage de la Droite parisienne, qui ne manque pas une occasion de fustiger, comme on l'a vu ce matin, avec une parfaite mauvaise foi, notre politique de déplacements, en s'arc-boutant sur une conception dépassée et fort heureusement rejetée par une majorité de nos concitoyens.

En 2001, vous avez initié une rupture profonde, démontrant que la volonté politique peut toujours trouver à s'exercer dans la recherche de l'intérêt général. Cette politique, parce qu'elle est équilibrée et réfléchie, est depuis 10 ans une incontestable réussite. Permettez-moi de saluer notre collègue Denis BAUPIN, qui fut entre 2001 et 2008 l'exécutant talentueux et déterminé de cette politique que vous n'avez cessé de vouloir et de porter.

Permettez-moi également de saluer l'action opiniâtre et courageuse de votre actuelle adjointe Annick LEPETIT, qui poursuit et amplifie notre politique municipale qui, si j'en crois les récentes enquêtes d'opinion, et surtout, comme je le constate quotidiennement sur le terrain…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vois pas pourquoi… on salue à la fois M. BAUPIN et Annick LEPETIT qui amplifient encore cette politique ! Voilà. C'est tellement évident, et c'est très bien que vous l'ayez dit.

Non, Monsieur BAUPIN, j'ai peur que vous preniez la grosse tête si on le répète.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Permettez-moi de saluer l'action opiniâtre et courageuse de votre actuelle adjointe Annick LEPETIT, qui poursuit et amplifie notre politique municipale qui, si j'en crois les récentes enquêtes d'opinion, et surtout, comme je le constate quotidiennement sur le terrain, recueille l'assentiment profond des Parisiennes et des Parisiens.

Maire du 14e arrondissement, je mesure mieux que quiconque la cohérence et les effets positifs de notre politique. Arrondissement des Maréchaux, le 14e a bénéficié de l'arrivée du premier tronçon de tramway dans la première mandature.

Un tramway qui, on ne le dira jamais assez, a constitué une avancée sociale considérable grâce à l'ample requalification des Maréchaux, qui a substantiellement amélioré le cadre de vie des habitants de la ceinture des H.B.M., qui furent pendant longtemps les grands oubliés de la Droite parisienne, qui les rejetait au-delà de l'horrible et très polluante autoroute urbaine du boulevard des Maréchaux.

Le 14e a également bénéficié de l'arrivée du Vélib', qui a constitué, et qui constitue plus que jamais une petite révolution dans notre ville, et je me félicite que la Municipalité entende expérimenter des Vélib' pour les enfants dans notre beau parc Montsouris.

Le 14e a aussi bénéficié de l'effort considérable effectué sur les déplacements par autobus grâce à la mise en site propre du 28 sur la portion de l'avenue du Maine, grâce également à la création de la traverse Bièvre-Montsouris, permettant de relier deux quartiers du 13e et du 14e, et je ne cite ici que les réalisations les plus substantielles.

Depuis 2008, cette politique se poursuit et s'amplifie, notamment avec les travaux de prolongement de la ligne 4 du métro vers Montrouge, et je l'espère aussi, vers Bagneux.

Beaucoup reste encore à faire, tant la révolution que vous avez initiée en 2001, est devenue désormais permanente.

Je souhaiterais attirer votre attention sur les nombreux chantiers qui restent encore à réaliser dans les prochaines années.

Avec votre accord, les services sont en train de conduire une étude de rénovation de l'avenue du Général Leclerc, devenue désormais impérative. Cette avenue est la seule pénétrante de l'arrondissement qui soit en double sens et qui doit le rester. De ce fait, elle est devenue un axe majeur d'entrées et de sorties de Paris par la porte d'Orléans, qui est une des portes stratégiques de la ville dans sa liaison avec la banlieue.

Une réflexion doit être aussi conduite afin d'améliorer le fonctionnement de la ligne 62, qui coupe d'Est en Ouest notre Capitale, et le 14e arrondissement.

Le quartier Montparnasse, qui est le deuxième pôle économique et troisième pôle commercial de Paris, doit voir ses fonctions rationalisées et mieux articulées entre activités économiques et déplacements, surtout dans la perspective d'une augmentation prochaine du trafic de la gare Montparnasse. Les continuités cyclables sont devenues une nécessité encore plus impérative depuis la multiplication des contresens cyclables dans les zones 30.

Enfin, la passerelle prévue de longue date pour l'accès au R.E.R. B Cité universitaire doit être réalisée et la R.A.T.P. doit cesser de tergiverser.

Enfin, l'attention particulière que vous accordez à l'entretien et l'embellissement de l'espace public doit se poursuivre et je vous remercie du souci que vous apportez à être toujours à l'écoute des aspirations dynamiques du 14e arrondissement.

Monsieur le Maire, je conclurai mon propos en invitant tous nos collègues du Conseil de Paris à laisser pour une fois le positionnement politicien, d'où qu'il vienne, à la porte de notre hémicycle et à prendre la mesure de la modernité et de la justesse d'une politique qui a opéré une rupture si profonde et si souhaitable dans nos comportements qu'elle ne pourra, j'en suis sûr, jamais faire l'objet d'un retour en arrière. Le vent de l'histoire souffle dans notre sens.

Je voudrais, enfin, remercier la Région, partenaire attentif et indispensable, qui nous a toujours accompagnés dans nos efforts quand l'Etat, une fois encore, proposait le plus souvent de nous payer par des seuls mots !

Monsieur le Maire, c'est avec plaisir que nous pourrons, je l'espère, inaugurer prochainement ensemble une station Autolib' dans le 14e arrondissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez laissé un tout petit peu moins de 7 minutes à Pauline VÉRON mais elle n'est pas obligée de tout utiliser !

La parole est à M. COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, la vie est bien injuste. Tout le monde vous croit adversaire de la voiture alors que votre cible, c'est l'automobiliste. Tout dans votre politique concourt à brimer ce dernier en restreignant l'espace circulable, en supprimant des places de stationnement, en favorisant la congestion.

En contrepartie, que faites-vous pour offrir des alternatives sérieuses, je dis bien sérieuses, aux véhicules individuels ? Pas grand-chose, excepté quelques coups médiatiques ou des opérations à côté de la plaque !

Prenons le tramway : Paris est un cas unique en France et dans le monde, où celui-ci n'est pas dans le Centre mais en périphérie, alors que la priorité absolue est de désaturer les axes Nord-Sud et Est-Ouest. Les couloirs de bus, vous en avez créé sans mettre en place des flux quasi ininterrompus de bus. Vous pénalisez donc la circulation automobile sans ce qui eut été bien : accroître significativement le nombre d'usagers de transport public et sans améliorer leur qualité de déplacement.

Oui, bien sûr, vous vous lancez dans Autolib' et promouvez l'autopartage, mais le véritable autopartage existe depuis longtemps à Paris : ce sont les taxis ! Ceux-ci resteront, même avec les mesurettes que vous proposez, très nettement insuffisants par rapport à la demande, obligeant nombre de Parisiens à prendre leur voiture et donnant aux étrangers une piètre image de notre Capitale, où ce sont les clients qui attendent les taxis et non, comme ailleurs, le contraire.

En ce qui concerne le vélo, vous l'avez découvert récemment grâce à la proposition séduisante d'un groupe privé. Mais pourquoi avoir bricolé ici et là des parcours cyclables, alors qu'il aurait fallu bâtir un quadrillage de Paris, avec de véritables pistes cyclables dédiées et sécurisées ?

Que vous ne vouliez pas développer l'offre de parkings pour rendre la vie de l'automobiliste plus compliquée, certes, mais pourquoi ne pas créer aux portes de Paris une gigantesque offre de parkings de rabattement qui permettraient aux banlieusards de laisser leur véhicule et de bénéficier d'une politique intermodale de transports publics leur évitant de s'enliser dans les encombrements ?

Vous vous êtes récemment prononcé en faveur de péages urbains - c'est bien ! - mais en dehors de Paris, alors que la plupart des grandes métropoles y recourent, à la fois pour réguler le comportement des automobilistes et dégager des ressources pour les transports urbains, et que désormais la possibilité d'en instaurer un sur un périmètre qui n'est pas nécessairement celui délimité par le périphérique vous est ouverte.

Enfin, vous vous refusez à définir une stratégie…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait bien de conclure, Monsieur COUDERT. Vous avez déjà dépassé, depuis un petit moment, votre temps de parole.

M. Thierry COUDERT. - Vous avez été trop aimable, alors, de me laisser continuer…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, d'autant que c'est du miel, ce que vous dites ! Merci.

M. Thierry COUDERT. - … d'autant que mon propos est très aimable ! Donc j'en resterai là !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, concluez !

M. Thierry COUDERT. - Je conclurai pour dire qu'il reste à définir aussi une stratégie urbanistique qui permette de faire un lien plus net entre la construction de bureaux sur les zones à aménager et les logements, fût-ce les logements sociaux, ce qui permet de régler un des problèmes majeurs des franciliens : le déplacement domicile/travail.

Voilà, Monsieur le Maire, sans doute quelques propositions moins flamboyantes que quelques opérations à grand spectacle comme l'aménagement des voies sur berges qui privilégie encore la congestion, mais ce sont des propositions autrement plus sérieuses si l'on veut rendre, grâce à la multiplication des alternatives à la voiture individuelle, Paris à ceux qui le visitent, qui y travaillent et surtout qui y habitent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme Pauline VÉRON a la parole.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis 2001, l'espace public parisien a beaucoup changé. Les aménagements réalisés ont modifié de façon positive la physionomie de nombreux boulevards, avenues et places, d'une façon tout à fait nouvelle à Paris. Ces aménagements continuent à être réalisés dans de nombreux quartiers de Paris, comme dans le 9e arrondissement avec le Mobilien 26.

Toutes ces réalisations, qui ont pour objectif de rééquilibrer les usages de la voie publique au profit des circulations douces et des transports en commun, et de faire reculer l'espace dévolu à la voiture, répondent à un premier impératif qui est celui de réduire la pollution et son impact sur la santé. Il s'agit de limiter l'exposition des Parisiens et de ceux qui travaillent dans la Capitale aux particules polluantes, notamment les enfants, mais aussi de limiter les gaz à effet de serre dans un objectif plus général de protection de la planète.

Les résultats sont au rendez-vous puisque la pollution de proximité a baissé de 32 % entre 2002 et 2007 et les gaz à effet de serre de 9 %.

Toutefois, les taux de particules fines restent élevés. Compte tenu des risques pour la santé, nous devons réfléchir à de nouvelles actions dans ce domaine. L'étude de faisabilité de la création d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air, une Z.A.P.A., dans Paris ou au-delà, dans laquelle la circulation des véhicules les plus polluants pourra être limitée, voire interdite, est une piste très intéressante.

En effet, après avoir agi globalement sur la circulation pour la faire reculer, il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir à des restrictions ciblées sur les véhicules plus polluants - je pense en particulier aux camions et aux cars de touristes qui représentent une part très importante du trafic -, tout en proposant des modalités de transport alternatives.

Réaménager l'espace public répond également à un autre impératif : celui de tenir compte de la densité exceptionnelle de Paris, dans laquelle coexistent 2.200.000 habitants, 1.700.000 emplois et 30.000.000 de touristes par an.

En effet, il était indispensable de redonner de l'espace aux piétons qui se croisent et se recroisent toujours plus vite sur le bitume parisien, mus par le stress et l'activité parisienne. Le secteur des grands magasins, par exemple, accueille 800.000 personnes chaque jour. La marche couvre aujourd'hui 54 % des déplacements dans Paris. Déjà, la surface globale de trottoirs a augmenté de 7 % au cours des 10 dernières années. Il faut continuer.

En effet, les personnes à mobilité réduite et les parents avec poussette ont parfois encore du mal à se frayer un chemin au milieu de la foule. Nous devons permettre à tous de se déplacer dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi il apparaît également nécessaire de mieux sensibiliser les Parisiens au respect des différents usages des espaces, car ce sont souvent les plus faibles qui subissent le manque de certains. Ainsi, l'augmentation du nombre de motos et de scooters qui roulent sur les trottoirs crée des tensions de plus en plus fortes, comme en rencontrent régulièrement les conseils de quartier. Une campagne invitant à plus de civisme et des mesures dissuasives paraissent donc indispensables.

Il convient également de continuer à mener une politique volontariste dans le domaine du stationnement, car cela fait partie intégrante de la politique des déplacements. En 2001, la baisse historique et significative du tarif résidentiel a constitué une étape décisive dans la maîtrise des flux de circulation.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de mieux inciter les automobilistes à aller dans les parkings souterrains qui existent et qui ne sont pas toujours pleins : d'une part, car cela permet de limiter la pollution liée à la recherche d'une place mais aussi parce que la chaussée va avoir de plus en plus vocation à recevoir des services collectifs. Il en est ainsi déjà avec les stations Vélib' et les véhicules d'autopartage et bientôt les stations pour les véhicules d'Autolib'.

Dans cette optique, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés propose le vœu n° 5 demandant que les parkings soient mieux signalés par des panneaux et que les usagers disposent d'informations en temps réel, permettant de connaître le tarif du stationnement mais aussi le taux de remplissage des parkings.

Mes chers collègues, concevoir un nouveau partage de l'espace public, ce n'est pas qu'une question d'ingénierie, de tracé de voies et de couloirs, c'est avant tout aborder des enjeux de santé publique, ainsi que la question existentielle du comment mieux vivre-ensemble. C'est de fait la place que la société parisienne accorde à chacun qui est au cœur de cette discussion.

C'est pourquoi, depuis 2001, nous estimons qu'il s'agit d'un sujet essentiel au cœur de notre politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, pour réagir.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie également tous les intervenants de l'intérêt qu'ils portent à la question des déplacements et je partage, mes chers collègues, les propos d'un certain nombre d'entre vous, bien sûr, même si je regrette la caricature et l'amalgame de certains autres. La confusion, par exemple, entre Paris et les autoroutes franciliennes à propos de l'étude "I.N.R.I.S." a la vie dure !

C'est dommage d'oublier de parler d'autres études qui sont parues d'ailleurs en même temps, comme celle publiée par Auto Plus où Paris arrive à la quatorzième place en termes d'embouteillages.

Vous le savez, les Parisiens comme les Franciliens se déplacent de plus en plus pour d'autres motifs que le seul trajet domicile/travail et composent des chaînes de déplacements qui combinent la marche à pied, le vélo, le bus, le métro, le tramway et la voiture.

C'est pourquoi, appréhender les déplacements par le seul prisme de la voiture est en décalage avec la réalité de notre ville. La répartition des modes de déplacement de nos concitoyens a largement évolué depuis 2001.

Même si la marche à pied est de très loin en tête du classement, l'utilisation du vélo a plus que doublé, tandis que celle de la voiture a diminué de moitié : elle représentait 12,7 % des modes de déplacement quotidien en 2001 et elle ne représente que 7 % en 2008 et continue à diminuer.

Notre objectif est bien sûr de mieux partager l'espace public, de favoriser l'intermodalité, de poursuivre la diversité de l'offre de transports et de développer davantage les services publics de transports.

Le nombre de personnes transportées est de plus en plus important. A Paris, par exemple, le pôle de Châtelet les Halles voit transiter chaque jour plus de 700.000 personnes ; c'est plus que la population totale des villes de Toulouse et de Strasbourg réunies. Il s'agit de la gare la plus fréquentée de toute la métropole. Nous avons raison d'entreprendre sa rénovation.

Nous menons aussi une politique de solidarité vis-à-vis des communes et des départements franciliens. Nous souhaitons le renforcement des transports publics de banlieue à banlieue. C'est une priorité pour améliorer les déplacements en Ile-de-France.

Ce sont les seules collectivités territoriales qui soutiennent les offres supplémentaires de trains, de métros, de tramways ou de bus, à hauteur de 500.000 millions d'euros de plus chaque année depuis 2006.

L'offre de bus a progressé de plus de 13 % entre 2006 et 2010 à Paris. Nous poursuivons cet effort avec le Mobilien 26, nous en avons parlé, dont les travaux sont en cours et la ligne 31 en projet, ainsi que les nombreuses amplitudes des horaires de bus que nous continuons à discuter avec la R.A.T.P.

Nous pouvons regretter d'ailleurs l'absence de l'Etat, qui ne finance plus les transports en commun en site propre en Ile-de-France.

Nous réalisons aussi de nouvelles infrastructures avec le tramway jusqu'à la porte de la Chapelle fin 2012, puis jusqu'à la porte d'Asnières, ainsi que le prolongement de la ligne 14.

Monsieur BERTHAULT, l'U.M.P. a refusé de voter en faveur du prolongement de la ligne 14. C'était le 8 avril 2009 au Conseil d'administration du S.T.I.F., je m'en souviens très bien. Après, malheureusement, nous avons été bloqués par le projet du Grand Paris. J'espère enfin que nous allons pouvoir aboutir.

En attendant la mise en service du prolongement de la ligne 14, la R.A.T.P. devra tenir ses engagements pour améliorer la ligne 13, car nous sommes encore loin du compte.

A ce Conseil, Mesdames et Messieurs, nous passons un certain nombre de délibérations, en particulier sur Vélib' et sur le stationnement. Je vous propose que nous parlions de Vélib' ce soir en 3e Commission.

Sur le stationnement, nous avons deux délibérations importantes : l'une concerne l'évolution des zones tarifaires, l'autre concerne la centralisation des horodateurs qui va permettre le paiement par carte bleue et plus tard, d'autres modes de paiement comme le téléphone portable.

Concernant l'évolution des zones tarifaires, il s'agit tout d'abord d'inciter les automobilistes à se garer plus fréquemment dans les parkings. J'ai le sentiment, Monsieur le Maire, en ayant écouté la plupart des intervenants, que c'est une politique qui va presque faire l'unanimité.

Aujourd'hui, malheureusement, on cherche encore davantage à se garer sur la voirie parisienne, alors qu'elle ne représente que 20 % de l'offre globale de stationnement.

Or, nous disposons de 144 parkings à Paris, j'ai bien dit 144 parkings publics à Paris, dont les taux de remplissage sont très variables et offrent des possibilités de stationnement.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est trop cher !

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - A ces parkings concédés, il faut ajouter les garages commerciaux et le stationnement privé.

Nous souhaitons aussi rapprocher les tarifs de la voirie en parking de ceux du stationnement en sous-sol, et rendre ce dernier plus attractif afin de libérer de l'espace en surface pour les acteurs économiques. Je pense bien sûr aux livraisons ou aux professionnels de santé, par exemple, ou encore aux nouveaux services comme Autolib'.

L'offre de stationnement existe, il faut sans doute qu'elle soit mieux signalée et plus visible.

Je souhaiterais ainsi qu'une information en temps réel soit disponible sur les smartphones et les GPS. Il faut que nous soyons innovants en la matière. Nous l'avons d'ailleurs été concernant les zones de livraison, ouvertes la nuit aux automobilistes, afin qu'elles soient libérées pour servir justement aux livreurs à partir de 7 heures du matin.

Nous avons aussi une délibération qui porte sur la modernisation des horodateurs et propose le paiement par carte bleue. Il s'agit d'un investissement conséquent pour la Ville, qui permettra d'offrir des moyens de paiement plus pratiques et qui doit contribuer à améliorer le respect du stationnement payant qui reste très faible, trop faible à Paris.

Bien évidemment, ces mesures n'auront de sens que si le contrôle est efficace et permet une meilleure rotation des places.

Des améliorations sont possibles. En tout état de cause, la centralisation des horodateurs est un outil qui aidera aussi la Préfecture de police à mieux orienter ses actions.

La question du stationnement concerne également les deux-roues motorisés pour lesquels les places sur chaussée sont privilégiées. Nous créons aussi du stationnement longitudinal là où la Préfecture impose des normes pour les pompiers pour les voies.

Lorsque cela n'est pas possible, des emplacements sur trottoirs larges sont réalisés en cohérence bien sûr avec le cheminement et la sécurité des piétons. Nous y veillons particulièrement avec Véronique DUBARRY.

Par ailleurs, nous prévoyons de réaliser des vélos stations dans les gares, en lien avec la S.N.C.F. Avec les bailleurs sociaux, nous poursuivons notre objectif de créer des locaux pour vélos.

Depuis 2009, nous installons 2.000 places de vélo supplémentaires par an. Un engagement que nous avons réaffirmé dans le Schéma vélo voté à l'unanimité en juin 2010.

Les double sens cyclables ont été réalisés dans les soixante-dix quartiers en zone 30. Je rappelle que certains à l'U.M.P. avaient joué les oiseaux de mauvaises augures en promettant de nombreux accidents.

Nous allons installer des panneaux autorisant de tourner à droite aux feux rouges et poursuivre la réalisation des aménagements cyclables, comme la piste bidirectionnelle quai de Seine en travaux en ce moment dans le 19e arrondissement, ou la piste le long du Mobilien 26 également en travaux.

Nous menons une politique des déplacements ambitieuse, qui va dans le sens d'un meilleur partage de l'espace public. Cette ambition, nous la voulons avec les élus locaux des communes voisines, je pense particulièrement à Voguéo dont certains d'entre vous ont parlé.

Nous souhaitons et nous avons cette ambition de faire un vrai service public de transport fluvial et je vous informe que le cahier des charges sera débattu au Conseil d'administration du S.T.I.F. du 1er juin.

L'aménagement des berges de Seine et celui de la place de la République et des grands boulevards seront, j'en suis certaine, des illustrations de notre volonté de vivre dans une ville plus apaisée, moins bruyante, où l'on respire mieux.

La baisse de la vitesse y contribuera, dès lors que nous pourrons étendre la limite à 30 kilomètres heure, comme je l'ai proposé par exemple pour le Cours de Vincennes avec l'arrivée du tramway. Mais c'est aussi valable pour d'autres axes qui vont changer dans les deux ans, je pense à l'avenue de Clichy et, pourquoi pas, à la rue de Rennes.

Je vais répondre maintenant aux vœux.

Pour le vœu n° 1, qui a été présenté par Ian BROSSAT, et qui concerne le projet de tarif unique Navigo, il est évident que la mise en place éventuelle d'un titre de transport à tarif unique ne devra pas se traduire par une explosion des tarifs.

Je souhaite également que cette mesure ne se traduise pas non plus par une explosion des contributions des collectivités au budget du S.T.I.F. Ce sont presque 350 millions d'euros pour Paris chaque année.

Enfin, chers collègues, je suis favorable à ce vœu, bien sûr, mais cela n'élude pas la question de fond, qui concerne l'affectation de nouvelles ressources financières, si elles ne sont pas bien évidemment toutes affectées à la société du Grand Paris.

Ces ressources financières ne devraient-elles pas être consacrées à de la nouvelle offre de transports dont nous avons réellement besoin ? Cette discussion nous la poursuivrons bien évidemment avec la Région et avec le S.T.I.F.

Je suis donc favorable à l'adoption de ce vœu.

S'agissant du vœu n° 2 qui concerne le bruit du périphérique et qui a été présenté par Denis BAUPIN, je souhaiterais demander à Denis BAUPIN qu'il puisse le retirer. Pourquoi ? Parce que cette mesure technique est d'ores et déjà intégrée au marché que nous passerons lors de la prochaine séance.

Concernant la demande de réduction de vitesse sur le périphérique, elle correspond au souhait du Maire de diminuer la vitesse à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes donc pour le retrait de ce vœu et, s'il est maintenu, quelle est votre position ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - S'il est maintenu, nous le voterons, puisque c'est une demande qui est déjà prise en compte.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut aller plus loin dans la discussion, à mon avis, avant d'en arriver au moment des vœux.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Concernant le troisième vœu, je tiens à dire que la carte unique de mobilité existe déjà.

Aujourd'hui, outre les déplacements sur l'ensemble du réseau de transports publics, Navigo permet d'utiliser Vélib', Voguéo contrairement à ce que vous ne savez pas, les parcs relais en banlieue et bientôt Autolib'.

Je considère ce vœu d'ailleurs comme une démarche opportuniste. Je rappelle aux membres du Conseil de Paris que l'U.M.P. a voté contre une délibération en Conseil du S.T.I.F. permettant aux détenteurs des cartes "Améthyste" et "Emeraude" d'être sur Navigo à partir du 1er janvier 2012, mesure à laquelle nous tenons beaucoup, bien évidemment.

Enfin, le vœu n° 4 concerne le plan pluriannuel d'investissement pour la remise en état de la voirie. J'émets un avis défavorable parce que vous émettez un jugement à savoir que ce qui a été fait pour remettre la voirie en l'état serait largement insuffisant.

Sachez qu'un diagnostic est en cours. Il sera disponible à la rentrée 2011. Vous êtes bien au courant puisqu'il servira à définir les opérations à inscrire aux budgets localisés des mairies d'arrondissement. Je vous propose donc très sereinement que nous en reparlions à ce moment et je vous demande là aussi le retrait de votre vœu.

Le vœu n° 5, il s'agit d'une signalisation des parkings. J'émets un avis totalement favorable. C'est une demande, là aussi, que nous faisons depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et nous y travaillons.

Enfin, le dernier vœu, rattaché à la DVD 43, qui concerne le stationnement au quart d'heure et qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., là aussi, je demande le retrait.

Vous le savez, la mise en place de cette mesure réduira les recettes des concessionnaires et ce manque à gagner devra être compensé par la Ville.

Je considère…

Monsieur LAMOUR, écoutez-moi ! J'ai écouté avec beaucoup d'attention les membres de votre groupe.

Vous savez, le passage au stationnement payé à la demi-heure a déjà été un bon ajustement. Nous le poursuivons à chaque renouvellement de délégation de service public.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, avant de mettre aux voix les projets de délibération, je vais mettre aux voix les vœux.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 51).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A., assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 52).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 53).

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 bis déposé par l'Exécutif sur le projet de délibération DVD 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 4 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 43 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DVD 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 119 - DVD 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 119 - DVD 13).

Merci, nous en avons terminé sur ce sujet.

Je vous remercie.

2011, SGRI 1 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Maison de l'Europe de Paris, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 343.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération SGRI 1.

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Où est-il ? Il n'est pas là, vous allez le trouver pendant que je donne la parole à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez, dès ce deuxième Conseil de Paris de l'année 2011, de reconduire la subvention de la Ville à la Maison de l'Europe de Paris pour un montant de 343.000 euros, identique à celui des années précédentes.

Je me réjouis, avec mon groupe Centre et Indépendants, du soutien constant apporté par la Ville de Paris à cette indispensable institution, conduite de main de maître par sa présidente Mme Catherine LALUMIÈRE et par son bureau.

Le Conseil d'administration a été renouvelé pour être plus ouvert aux forces économiques et sociales de l'Ile-de-France, avec la participation notable du président du Conseil économique et social régional.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Juste un instant, s'il vous plaît, Madame BERTRAND.

Veuillez faire moins de bruit. Que ceux qui doivent quitter la séance pour des raisons X ou Y le fassent et écoutons Mme BERTRAND dans le calme et le silence.

Merci.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Les missions de la Maison de l'Europe sont bien recentrées :

- informer les Parisiens au sens large sur les évolutions de la construction européenne ;

- favoriser des débats les plus pluripartites qui soient ;

- ouvrir à tous les publics intéressés l'accès à la connaissance sur la place et le rôle de l'Europe dans le monde, et la place et le rôle de la France dans l'Europe.

Pour illustrer l'exécution de ces ambitions, parmi la centaine de manifestations annuelles, je veux retenir seulement quelques-uns des prochains rendez-vous.

Le 29 mars prochain : une conférence-débat sur l'Europe des origines, réflexions philosophiques et scientifiques, avec de prestigieux intervenants.

Le 31 mars : les priorités politiques de la présidence hongroise, bilan de mi-parcours après le Conseil européen des 24 et 25 mars avec l'ambassadeur de Hongrie en France.

Le 4 avril : les Européens face aux révolutions arabes avec Alain TOURAINE, directeur d'études à l'E.H.E.S.S.

Le 6 avril : les relations entre générations, sur le thème suivant : "Comment vivrons-nous ensemble demain ?" ; nous ferions bien de nous y préparer, en effet ;

Le 6 avril au soir, un journal parlé de Jean-Pierre GOUZY, "L'Europe dans le monde après le traumatisme japonais et face au clash arabo-méditerranéen".

Je pourrais continuer, mais chacun des élus du Conseil de Paris ayant reçu le programme de la Maison de l'Europe, je m'en tiendrai là. Cet aperçu dit clairement l'éclectisme et l'actualité de la réflexion offerte à tous 35 rue des Francs-Bourgeois.

Comme chaque année, le village européen se tiendra sur le parvis de l'Hôtel de Ville autour du 9 mai, c'est-à-dire avant notre prochain Conseil de Paris. Peut-être M. SCHAPIRA voudra-t-il bien nous dire quelques mots sur le thème et l'organisation de ce village européen.

Avant de conclure et de souhaiter le vote le plus consensuel possible - pour ma part, je serai amenée à ne pas prendre part au vote étant membre du Conseil d'administration -, je souhaite que cette subvention fasse l'objet d'un vote consensuel, car elle est bien employée et nécessaire pour la Maison de l'Europe.

Je veux enfin évoquer brièvement la question du jardin public Francs-Bourgeois - Rosiers. Le projet de délibération DEVE 40 concerne la seconde tranche de l'ouverture des jardins intérieurs.

Cette nouvelle est heureuse en raison de la beauté des lieux qui vont bénéficier de la restauration de la tour et de l'enceinte de Philippe-Auguste et de la mise en valeur de la façade intérieure de l'hôtel d'Albret et comme l'entrée du jardin se fera par le 10 rue des Rosiers, cela soulagera le service d'information de la Maison de l'Europe et le rendra à sa mission pleine et entière qui n'est pas d'être un hall de passage permanent de poussettes. Il privera peut-être par la même occasion la trésorerie de la Maison de l'Europe d'une manne inattendue, les 5.000 euros annuels de la machine à café.

En terminant, je veux rendre hommage à tout le personnel de la Maison de l'Europe, stagiaires compris, pour sa compréhension depuis juillet 2007 à l'égard de cette servitude.

Enfin, je souhaite une audience accrue et toujours plus large au programme de qualité de la Maison de l'Europe.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BERTRAND.

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, la Maison de l'Europe de Paris a été fondée en 1956, un an avant le traité de Rome. C'est une belle institution qui fête ses 55 ans et qui mérite pleinement la confiance qui est la nôtre, mais aussi le soutien que nous nous proposons de renouveler au travers de cette convention d'un montant de 343.000 euros.

Cette Maison a pour objectif de forger une citoyenneté européenne, d'associer les Parisiens au développement de la construction européenne, notamment en mettant à leur disposition informations et documentation, par le biais d'une centaine d'événements, mais aussi de contribuer au rayonnement international de Paris et promouvoir sa place et son rôle en Europe.

Cette mission, portée par une présidente remarquable et un Conseil d'administration actif, intègre les nouvelles orientations imposées par l'évolution de la société, l'exigence de son public, le souhait de ses membres, mais aussi de certains de ses partenaires, dont la Ville de Paris.

Voilà pourquoi nous pouvons dire que la Maison de l'Europe de Paris est la maison pour la citoyenneté européenne ouverte à tous, à toutes, de tous âges, de toutes nationalités, incluant les étrangers non communautaires. Elle est un point de rencontre pour celles et ceux qui veulent découvrir, débattre des projets et dossiers européens sans être nécessairement des spécialistes, elle est aussi un lien ouvert au public offrant un service d'information personnalisé.

Modernisée, avec la mise en réseau de l'ensemble de ses activités, le développement de son site Internet et la multiplication des débats à destination des Parisiennes et des Parisiens, notamment des jeunes, la Maison de l'Europe à Paris est un exemple et nous pouvons espérer et souhaiter que son activité soit encore plus connue, notamment dans une collaboration accrue avec nos arrondissements.

Je voulais ici reprendre trois actions brièvement :

- la création du club Erasmus en 2008, avec l'aide de la Mairie de Paris, qui regroupe les jeunes européens et met à leur disposition des outils leur permettant d'exercer pleinement leur citoyenneté européenne et de créer des liens entre jeunes d'autres pays européens et les jeunes parisiens ou français qui vivent à Paris ;

- la journée de l'Europe, organisée avec la Ville de Paris, avec un village européen qui a reçu plus de 30.000 visiteurs en 2010, des animations et des débats qui font de cet événement une vraie fête populaire organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville ;

- enfin, le Noël européen, organisé le 11 décembre dernier à la Maison de l'Europe de Paris ; il ouvrait ses portes pour fêter un Noël vivant et chaleureux, en partenariat avec plusieurs associations et centres culturels européens. L'objectif était de proposer aux petits comme aux grands des activités et des divertissements variés aux couleurs et aux goûts de l'Europe.

Saluons ainsi cette association qui est, encore et toujours, La Maison de l'Europe à Paris, mais aussi un peu plus chaque jour la Maison des Européens.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur Hermano SANCHES RUIVO.

Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit par nos deux collègues : la Présidente, Mme BERTRAND, et Hermano SANCHES RUIVO.

Effectivement, la Maison de l'Europe est un lieu de rencontres, un lieu de débats, de débats contradictoires souvent, sur l'avenir de l'Europe.

Je ne rajoute rien d'autre, simplement pour dire à Mme BERTRAND que le village européen, comme le disait M. SANCHES RUIVO, est un succès, que cette année, il sera dédié au bénévolat et au volontariat, ce qui est l'action menée actuellement par la Commission européenne pour cette année 2011. Nous collons toujours à l'activité de la Commission européenne.

Il y aura énormément d'associations. Je travaille en étroite collaboration avec Gisèle STIEVENARD, dont c'est la responsabilité en tant qu'adjointe, et je pense que ce sera encore une fois un beau succès, parce que de nombreuses associations parisiennes vont être conviées et ont répondu et répondront présentes.

J'ajoute que tout ce qui est fait là, à la Maison de l'Europe, est dû évidemment au staff de la maison de l'Europe et à sa présidente, mais aussi à tous les membres du Conseil de Paris qui sont dans les différents groupes et qui y siègent. Tous les groupes du Conseil de Paris y siègent et nous travaillons évidemment tous de manière tout à fait conviviale et efficace.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Pierre SCHAPIRA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SGRI 1).

2011, SGRI 16 - Signature d'une convention avec la ville de Haïfa relative à l'aménagement de la place de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SGRI 16, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 6 bis. Il s'agit de la signature d'une convention avec la ville de Haïfa relative à l'aménagement de la place de Paris.

Monsieur Patrick KLUGMAN, vous avez la parole.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Madame le Maire.

Quelques mots, mes chers collègues, juste pour vous dire, pour ceux qui ne connaissent pas, que Haïfa est à la fois le berceau du travaillisme en Israël, une ville industrielle et un berceau d'excellence, puisqu'il y a le Technion. Cette Ville entretient des liens d'amitié très profonds et très anciens avec la Ville de Paris.

Il y a à Haïfa une place de Paris et le Maire, Bertrand DELANOË, a assisté à l'inauguration de cette place. Il était convenu que les travaux de rénovation de la place de Paris à Haïfa se verraient consacrés par le don par la Ville d'éléments typiques de notre mobilier urbain.

Il est proposé à notre vote de faire don à la Ville de Haïfa d'une fontaine Wallace et de quatre bancs. Cette délibération se propose d'en préciser les modalités d'acquisition et de transport.

Je vous encourage donc à faire en sorte que la ville de Haïfa ait une petite trace de Paris sur sa place de Paris très prochainement.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - C'est un amendement technique. Nous avons décidé de contribuer à cette place de Paris, comme dans d'autres villes. Il y en aura ainsi une bientôt à Ramallah.

Nous sommes toujours équilibrés et l'inauguration se fera au cours de l'année 2011.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 6 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 6 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, SGRI 16).

2011, SGRI 23 - Signature d'une convention avec l'association Médecins du Monde pour l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence aux populations réfugiées aux frontières libyennes. Montant : 80.000 euros.
2011, SGRI 24 - Subvention à l'association Pharmacie et Aide Humanitaire dans le cadre de l'aide d'urgence aux victimes du conflit libyen. Montant : 15.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SGRI 23, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 6 ter.

Il s'agit d'une convention avec l'association Médecins du Monde pour l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence aux populations réfugiées aux frontières libyennes pour un montant de 80.000 euros.

Je donne la parole à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Bien entendu, nous soutenons totalement ce projet de délibération et le soutien de la Ville à Médecins du Monde qui fait un travail important et nécessaire en Libye. Mais je voulais profiter de ce projet de délibération pour revenir un peu sur la situation libyenne.

Je crois que tous ici, en tout cas je l'espère dans cet hémicycle, nous sommes favorables à la chute la plus rapide possible de KADHAFI, qui est un dictateur qui ensanglante la région depuis de nombreux années.

Simplement, je voudrais souligner l'hypocrisie de notre Gouvernement dans cette affaire. Effectivement, SARKOZY a joué un rôle non négligeable, pour dire primordial même, dans l'intervention militaire qui a commencé il y a maintenant une dizaine de jours, mais ce même Gouvernement français et ce même SARKOZY a reçu ce dictateur en grande pompe.

Comment ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - N'interrompez pas M. GAREL. Monsieur GAREL, veuillez poursuivre, s'il vous plaît.

M. Sylvain GAREL. - Je n'ai pas dit : Nicolas SARKOZY ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, première adjointe. - Voilà.

Poursuivez, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - M. Nicolas SARKOZY, donc, a reçu en grande pompe le colonel KADHAFI. On se rappelle de cette pitoyable arrivée dans la tente où le colonel a été reçu pendant quelques jours. Ce qui a d'ailleurs valu sa première réprimande, mais pas la dernière, à Rama YADE, qui s'était justement inquiétée de la venue de ce personnage.

Je rappelle aussi, et cela n'a pas commencé avec Nicolas SARKOZY mais cela s'est amplifié, que la France a été pendant très longtemps le principal fournisseur d'armes de la dictature libyenne.

Je rappelle aussi que M. SARKOZY avait quand même eu l'idée assez intéressante, surtout dans le contexte actuel, de vouloir fournir une centrale nucléaire à la Libye. J'imagine ce que cela aurait fait si le projet avait abouti. Si aujourd'hui le colonel KADHAFI avait une centrale nucléaire entre les mains, vous pouvez imaginer le chantage qu'il pourrait nous faire en attendant que les vents tournent vers le Nord de la Méditerranée.

Voilà donc des choses qui m'étonnent un peu de la part de notre Gouvernement.

Je m'étonne aussi des deux poids, deux mesures, qu'il y a dans ces affaires. Pour ne prendre qu'un exemple, je n'ai entendu personne, pas plus Nicolas SARKOZY que quiconque, demander que l'on intervienne ou que l'on interdise le survol du Tibet ou du territoire ouïgour quand les Chinois ont massacré les populations dans ces régions.

Mais là, je ne sais pas pourquoi tout le monde a regardé ailleurs, et personne n'a parlé d'intervenir pour protéger les populations civiles qui ont été, là aussi, pas mal abîmées par cette dictature chinoise.

Mais j'imagine que la Chine est un adversaire autrement important que la Libye et que SARKOZY voulant sa guerre, il voulait mieux une guerre qu'il avait des chances de gagner qu'une qu'il aurait eu peu de chances de gagner.

Aujourd'hui, que voit-on ? On est très inquiet devant l'évolution de cette intervention militaire. D'abord, parce qu'on voit que c'est l'O.T.A.N. qui est en train de complètement reprendre la main. D'ailleurs, je ne sais pas si c'est un hasard mais cela a été annoncé juste le soir du second tour : on a annoncé juste à ce moment-là que l'O.T.A.N. reprenait complètement la main sur les opérations militaires. J'imagine que Nicolas SARKOZY - M. Nicolas SARKOZY 1er, parce qu'il y aura peut-être un SARKOZY II, donc je dis M. Nicolas SARKOZY 1er - aurait peut-être négocié le fait que l'O.T.A.N. attende la fin des cantonales pour annoncer la nouvelle.

J'espère qu'il y a bien, dans l'esprit, que la solution à ce conflit va être une vraie solution politique, et pas une solution militaire, parce que sinon j'ai l'impression que l'on va vers un enlisement.

Puis, je suis très inquiet quand j'entends le nouveau ministre de l'intérieur, M. GUÉANT, reprendre un terme qui est celui de "croisades". Je pense que M. GUÉANT est tout sauf un imbécile, tout sauf un inculte, et je suis certain que le mot "croisades", il sait ce que cela veut dire et il sait combien ce mot est lourd de sens, aussi bien en Occident mais surtout au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, utiliser le terme de "croisades", pour parler de ce conflit, est vraiment la pire chose que l'on peut faire, sauf si l'idée est de faire des clins d'œil à l'électorat du Front national, pour lui dire : vous voyez, nous aussi, on est capable d'attaquer les pays arabes.

En tout cas, je pense que cette affaire est très mal partie et je voulais profiter de ce projet de délibération pour le dire, mais encore une fois, nous soutiendrons, bien sûr, ce projet de délibération en faveur de l'action de M.D.M. en Libye.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens, en fait, en une seule intervention sur les trois projets de délibération SGRI 22, 23 et 24, concernant l'aide humanitaire en Libye et l'aide au développement pour la Tunisie.

J'interviens pour deux raisons.

La première est de souligner mon attachement, non seulement au processus démocratique en cours dans le monde arabe, mais également notre soutien à l'ensemble des peuples qui luttent pour leur liberté.

Ces révolutions sont, bien sûr, la conséquence d'un manque de liberté, mais proviennent aussi de la volonté des dictateurs en place, ou en place jusqu'alors, d'imposer la mondialisation libérale à leur peuple.

Il n'est pas étonnant que ces pays aient été félicités par la communauté économique internationale, puisque c'est une politique d'intégration au marché à marche forcée qui a été réalisée, depuis 1990 pour la Tunisie et depuis plus récemment, en août 2010, pour la Libye qui a décidé la libéralisation complète de son économie.

Pour la Tunisie, entre 2006 et 2008, avec une croissance de 14 %, les salaires n'ont progressé que de 4 %, avec une augmentation des produits courants de 8 % et un taux d'activité global de la population d'à peine 46 %. Cela laisse à penser quelle était la répartition des richesses. Peu de statistiques sont disponibles pour la Libye, mais gageons que cette répartition n'était pas plus juste.

Le nouvel ordre mondial a produit ses effets. Et ceux, qui sont prompts à envoyer des chars mais peu désireux d'œuvrer pour la paix et la justice, devront admettre les faits : la mise en concurrence sans aucune borne de l'ensemble des marchés est une aberration humaine, une négation de toute solidarité nationale et internationale.

Que ceux qui croient que l'accès à la démocratie sera suffisant, et même possible sans une nouvelle répartition des richesses, prennent garde, car les lendemains risquent d'être difficiles.

Deuxièmement, je voulais également intervenir pour souligner le rôle exemplaire de ces trois délibérations.

La Mairie de Paris a décidé depuis 2001, non seulement de ne plus opposer aide humanitaire et aide au développement, mais aussi de mener des projets à taille humaine, privilégiant l'efficacité par rapport à la grandiloquence. Les élues républicaines et socialistes apprécient beaucoup cela.

Concernant l'urgence, il s'agit bien sûr de la Libye. Au vu de ces moyens, notre Ville ne peut aujourd'hui n'avoir qu'une seule mission : prêter secours et assistance aux réfugiés sur la frontière libyenne.

En effet, en Libye, au moins 2.500.000 personnes sont des travailleurs étrangers qui cherchent, pour beaucoup d'entre eux, à rejoindre par tous moyens leur pays. Une prise en charge, tant psychologique que médicale, doit avoir lieu.

Nous saluons donc les subventions à Médecins du Monde et à Pharmacie et aide humanitaire, qui intelligemment conçoivent leur rôle comme complémentaire des actions humanitaires existantes, développées notamment par les organisations tunisiennes et égyptiennes.

Ainsi, nous ne risquons pas de subventionner ce que d'aucuns appelèrent dans les années 1990 le syndrome malien quand toutes les grosses O.N.G. agissent de la même façon sur le même territoire donné. Nous avons connu un cas un peu similaire avec Haïti et la Ville avait déjà d'ailleurs pris le soin de focaliser son aide sur des aspects moins médiatisés et d'œuvrer sur le long terme.

Le Conseil de Paris peut également saluer la délibération concernant l'aide au développement de la Tunisie. Le développement économique au profit de tous est, comme je l'ai souligné en préambule, la condition nécessaire à la stabilité démocratique et laïque. Le logement est une absolue priorité. La Ville aidera l'association "Un toit pour tous" à intervenir pour rendre habitable des foyers pour les isoler de l'Ouest tunisien.

Les villes dans les terres souffrent d'un chômage et d'une précarité très élevés, l'investissement de l'Etat ayant été réduit au strict minimum.

Mash'Al-Quassam, la région où nous soutenons le projet n'est pas éloignée de Kasrin dont le monde a entendu parler, du fait de la répression policière en janvier 2011. Cette aide, en plus d'être nécessaire, est donc un véritable symbole. Nous sommes donc particulièrement heureux de voter ces délibérations.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame Marinette BACHE.

Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons donc à examiner aujourd'hui deux aides d'urgence au profit des populations libyennes : la première de 80.000 euros pour Médecin du Monde, et la seconde de 15.000 euros au profit de Pharmacie et aide humanitaire.

Bien entendu, le groupe Centre et Indépendants votera ces projets de délibération.

Je voudrais en profiter pour dire à M. GAREL qu'il est des sujets tellement graves qu'il vaut mieux éviter les propos excessifs et politiciens. Je vais tâcher moi-même de m'en tenir à cette ligne.

L'occasion nous est donnée aujourd'hui en effet de participer à la profonde réflexion en cours sur l'évaluation de notre action dans le monde arable.

Au-delà de l'aide d'urgence aux populations que nous saluons sur tous ces bancs, Paris, de par son histoire et son rayonnement, aura un rôle à jouer pour accompagner ces pays dans leur transition démocratique.

Les révoltes qui secouent le monde arabe depuis trois mois auront un impact profond et irréversible. La propagation rapide de ce mouvement de contestation, depuis les premiers jours de la révolution tunisienne, montre qu'aucun pays n'est à l'abri, y compris ceux où un calme précaire règne.

Les peuples arabes, en particulier leur jeunesse, aspirent à la liberté et à la démocratie. Ils rejettent la corruption. Ils veulent établir un partage plus juste des richesses, notamment issues de la rente pétrolière ou du tourisme.

La chute des présidents tunisien et égyptien a levé un tabou. Si les aspirations sont communes, à l'évidence les chemins suivis sont fort différents.

La Tunisie et l'Égypte ont ouvert la voie avec un mélange de révolte populaire pacifique et de coup d'Etat civilo-militaire tandis qu'en Libye, nous faisons face à un déchaînement de violence qui entraîne le pays dans la guerre civile.

De plus, alors que le Roi du Maroc a voulu accompagner le mouvement en annonçant des réformes politiques importantes, dans la péninsule arabique, c'est une autre voie qui a été pour le moment choisie.

Partout, l'initiative en est revenue aux peuples mêmes qui ont décidé de prendre leur destin en main. Pour certains, cet ébranlement du monde arabe est source de grandes inquiétudes.

La déstabilisation de régimes bien établis et reconnus fait peur. La remise en cause de liens économiques, voire de certains privilèges acquis, suscite des réticentes.

La crainte de l'extrémisme et d'une dérive potentielle vers le terrorisme sont des chiffons rouges agités devant ceux qui s'opposent au changement. En France et en Europe, des voix s'élèvent contre le risque de voir déferler des vagues incontrôlées d'immigration.

Cette attitude conservatrice, si elle pouvait s'expliquer il y a quelques années en raison de la guerre civile en Algérie et de l'invasion de l'Irak n'est plus d'actualité. Nous pensons en effet qu'il faut accueillir favorablement ce vent du changement qui souffle sur le monde arabe.

L'impasse politique patente dans laquelle il se trouvait ne pouvait perdurer indéfiniment. Avec le réveil de ses peuples, le monde arabe a enfin l'opportunité de ne plus rester à l'écart des grands mouvements du monde.

Le nouveau modèle qui sera créé par les Arabes eux-mêmes permettra de garantir une véritable stabilité à long terme fondée sur une cohésion politique consentie et non pas imposée. Ce modèle devra concilier islam et démocratie, qui sont loin d'être incompatibles, et permettra de moderniser les pays arabes.

Sur le plan économique, si dans les premiers temps l'impact de ces révoltes sera négatif, à long terme c'est la seule issue. Les réserves d'hydrocarbure ne sont pas infinies, et comme le soulignaient les rapports du P.N.U.D. sur le monde arabe, développement politique et économique vont de pair. Face à ce réveil arabe, la communauté internationale, en particulier l'Europe et en son sein, la France, doivent être avant tout disponibles.

Il faut être à l'écoute du monde arabe et de ce qu'il demande, car ce qui se passe est d'abord de sa responsabilité. Ceci ne doit pas nous empêcher d'agir, mais il faut résister à la tentation de se précipiter, pétris de bonne intention mais avec des effets contreproductifs.

C'est pourquoi il était essentiel que l'intervention militaire de l'O.N.U. en Libye se fasse à la demande expresse de la Ligue arabe, et en coopération avec certains de ses membres.

À plus long terme, l'Union européenne doit repenser son partenariat avec le monde arabe pour prendre en compte ces grands bouleversements. La diversité des situations nous imposera d'agir de manière spécifique avec chacun des pays arabes.

Les grandes messes perdent ainsi de leur pertinence ; il faut privilégier les actions concrètes, voire discrètes.

Désormais, l'Europe et la France ne doivent plus hésiter à donner une prime aux pays qui s'engagent franchement dans un processus de transition démocratique et à encourager les autres à suivre ce chemin.

Dans cette perspective, les fonds européens alloués à la Méditerranée devront être augmentés, à rebours de leur lente érosion au profit de l'Europe orientale et de l'Asie centrale. En effet, le réveil arabe est une chance pour l'Europe si elle sait construire un partenariat sur une nouvelle base entre égaux.

Madame le Maire, mes chers collègues, à notre modeste place, participons au réveil des peuples arabes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Pierre SCHAPIRA. J'ai ensuite une explication de vote d'un président de groupe.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - J'ai bien écouté les interventions. Évidemment, j'en partage certaines, je ne partage pas tout ce qui a été dit, mais je rappelle quand même qu'il s'agit d'une subvention de 80.000 euros à Médecins du Monde.

Avec tout ce que l'on a vu dans la presse, à la télévision, et le début de la guerre en Libye, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, Médecins du Monde nous a contactés pour savoir si nous étions d'accord pour travailler ensemble et les subventionner, et c'est ce nous avons fait sur un projet que vous avez là, assez intéressant, sur ces populations qui vivent en Libye, qui viennent d'Afrique, notamment du Tchad et du Niger, qui sont extrêmement maltraitées par le Gouvernement libyen, et qui sont obligées de passer, dans des conditions extrêmement difficiles que je ne vous décrirai pas ici, mais extrêmement difficiles pour sortir de Libye via l'Égypte ou la Tunisie.

C'est donc un soutien de solidarité. Nous allons poursuivre évidemment avec Médecins du Monde et d'autres O.N.G., si nous pouvons encore le faire et si c'est utile, pour que nous puissions aider le peuple libyen qui souffre beaucoup, dans cette voie pour la liberté.

J'ajoute, puisqu'on a évoqué le monde arabe, évidemment que c'est un moment extrêmement important dans notre vie commune, et notamment dans la vie de la Méditerranée.

Nous sommes en train de vivre la fin de l'ère post-coloniale. Les régimes mis en place il y a 50 ans sont en train de tomber les uns après les autres, une autre ère s'ouvre, et nous devons l'aider. Je pense que la France va l'aider, la Ville de Paris à sa mesure, mais surtout le rôle de l'Europe est extrêmement important.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Pierre SCHAPIRA.

Je donne la parole à M. LAMOUR pour une explication de vote de son groupe.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Présidente.

Évidemment, notre groupe votera ces deux projets de délibération, mais l'occasion m'est donnée de revenir sur les propos indignes et outranciers de M. GAREL.

Comme d'habitude, il nous a, encore une fois, tenu ce genre de propos excessifs qui non seulement ne font pas avancer les débats mais finalement remettent en question le principe même de notre démocratie.

Monsieur GAREL, vous avez effectivement tracé, mais de façon très brève, ce qui s'est passé il y a quelques jours au Conseil de sécurité de l'O.N.U. Vous avez simplement omis de rappeler que la Président de la République, Nicolas SARKOZY, a mis toutes ses forces et toute sa détermination pour obtenir de la part de ses alliés et de ce Conseil de sécurité cette résolution, qui permet non seulement l'exclusion de tout vol au-dessus de la Libye, mais une intervention ciblée pour protéger simplement une partie de la population libyenne face aux exactions de M. KADHAFI.

Vous avez simplement omis de dire, Monsieur GAREL, que s'il n'y avait pas eu cette résolution, alors ce serait aujourd'hui un bain de sang en Libye. Et évidemment, on vous aurait entendu parler de l'inaction du Gouvernement.

Alors, Monsieur GAREL, vous dites maintenant que tout cela est entre les mains de l'O.T.A.N., mais c'est normal ! Il faut un commandement unifié donc la logistique revient à l'O.T.A.N. Mais l'action politique demeure, et elle se poursuit d'ailleurs toujours sur l'impulsion du Président de la République et de M. David CAMERON, au niveau de l'Angleterre, pour trouver une solution politique.

Et c'est bien là ce qui nous sépare, Monsieur GAREL : vous êtes en permanence dans l'invective, dans l'irresponsabilité, dans la démagogie, et j'allais dire aussi le populisme. Nous, nous agissons ! Le Président de la République et le Gouvernement agissent.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur LAMOUR, c'est une explication de vote, je vous demande de conclure.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous avez tort, Madame, de m'interrompre. Je crois qu'il est aussi digne de notre Conseil de Paris de réaffirmer un certain nombre de principes qui font honneur à notre démocratie.

Mais c'est dommage que vous m'ayez interrompu : cela démontre aussi votre sectarisme !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Oui, bien sûr…

Je serai la première à rappeler à chacun les principes de fonctionnement de notre Assemblée, et le respect que nous devons aux différentes institutions.

Mais ceci est un Conseil municipal, je pense que vous avez eu tout à fait le loisir de répondre aux propos de M. GAREL, et je vous ai laissé le temps suffisant pour y répondre. Je vous propose d'arrêter là.

Alors, maintenant, on va se mettre à parler au nom de l'O.T.A.N. et des institutions de la République au Conseil municipal de Paris. Écoutez, soyons un peu sérieux : je vais vous donner la parole puisque vous estimez avoir été mis en cause et ensuite nous passerons au vote.

Je vous rappelle que nous sommes en Conseil municipal de Paris, et nous sommes en train de parler d'un projet de délibération qui prévoit le vote de 80.000 euros à l'association "Médecins du Monde" pour intervenir auprès des réfugiés en Libye.

Merci.

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, le problème n'est pas là. Le problème est que M. Jean-François LAMOUR, dont je n'ai absolument pas parlé dans mon intervention, s'est permis de m'insulter en pleine séance en me traitant de populiste.

Quand vous êtes traité de populiste par un parti comme l'U.M.P., qui en fait des tonnes dans ce domaine, c'est vraiment une insulte suprême.

Je tenais à démentir, je ne suis absolument pas populiste. Vraiment, cela se saurait.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Les choses ayant été rétablies, je passe au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 6 ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, SGRI 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SGRI 24).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de Salah HAMOURI.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 7, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est relatif à la situation de Salah HAMOURI.

Je donne la parole à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Madame la Maire.

Salah HAMOURI aura 26 ans en avril. Comme vous le savez, il est en prison en Israël depuis bientôt cinq ans, condamné à sept ans de prison.

Aujourd'hui, nous intervenons à nouveau, même si sa situation a fait l'objet de vœux, suivis de débats au sein du Conseil ces dernières années, mais il faut à nouveau en parler. C'est le silence qui nuit aux personnes qui sont emprisonnées.

Il faut mettre un terme à la privation de liberté d'un jeune, "coupable" d'aimer sa terre natale, la Palestine, qui n'a toujours pas droit à avoir un État.

Pour cette raison, Ian BROSSAT et Alain LHOSTIS, au nom des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, proposent que le Conseil de Paris affirme son exigence de libération immédiate de Salah HAMOURI, demandent au Maire de Paris de recevoir la mère de Salah HAMOURI - qui est française, je le rappelle - et demandent au Maire de Paris, s'il est amené à se rendre en Israël, de lui rendre visite dans sa prison afin de lui apporter le soutien de la Ville de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Alain LHOSTIS.

Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas la première fois, évidemment, que l'on a ce vœu sur Salah HAMOURI.

Cela m'ennuie d'être répétitif, mais je vais le faire. Le Maire de Paris a vu la mère de Salah HAMOURI au Consulat général de France, le Maire de Paris a écrit à Salah HAMOURI dans sa prison, le Maire de Paris a plaidé auprès de Shimon PERES pour la libération de Salah HAMOURI.

Avec notre collègue, M. LHOSTIS, nous avons organisé une réunion ici, à l'Hôtel de Ville avec la mère de Salah HAMOURI pour marquer notre solidarité.

Si elle vient à Paris le 22 et le 25 avril, il n'y a pas de souci pour la recevoir. Si le Maire est libre, il la recevra, sinon je la recevrai avec une délégation, s'il le faut.

J'ajoute que Salah HAMOURI doit sortir en novembre, d'après les informations de l'ambassade de France en Israël.

Je n'ai pas d'opposition au vœu, tel qu'il est proposé, tout en sachant qu'il est en prison, mais qu'il n'est pas le seul, hélas, à être en prison. Il y en a qui sont kidnappés et dont on n'a pas de nouvelles depuis de nombreuses années.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre SCHAPIRA.

J'ajoute que j'avais reçu d'ailleurs la maman de Salah HAMOURI lors de sa dernière visite à Paris. Je redonne la parole à Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Bien évidemment, ce qu'a rappelé Pierre SCHAPIRA et ce que vous venez de rappeler, Madame la Maire, est important, sur le fait que vous avez reçu personnellement la maman de Salah, Denise.

Je voulais simplement dire qu'il y a une contradiction entre la réponse qui vient d'être faite par le chef du cabinet du Maire de Paris et le fait que vous proposiez de voter ce vœu puisque, au fond, vous validez le jugement prononcé par un tribunal militaire, c'est écrit dans le texte.

Vous déniez le fait qu'il n'y a rien dans son dossier, ce qui est reconnu même aujourd'hui à l'Élysée, ce qui est particulièrement curieux. Surtout, vous faites état, Monsieur le Maire, de contacts réguliers avec l'avocat français de Salah. C'est strictement impossible car Salah n'a pas d'avocat français.

Vous ne pouvez donc pas avoir de contacts réguliers avec l'avocat français de Salah HAMOURI.

Je regrette d'être obligé de dire cela, mais puisque cette réponse de votre chef de cabinet est publique, je vous demande de bien vouloir rectifier, en conformité avec la proposition que vous faites de voter le vœu que nous avons proposé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Pierre SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne sais pas de quoi vous me parlez, il m'est donc délicat de parler de quelque chose que j'ignore.

Je suis pour le vote du vœu.

M. Alain LHOSTIS. - Excusez-moi, Madame la Maire, je vais faire remettre à M. SCHAPIRA ce que j'ai fait passer au cabinet du Maire puisqu'il y a apparemment un problème de communication par papier, ce que j'ai fait déjà à deux reprises depuis le début du week-end, sur cette question.

Il est assez important qu'on ne maintienne pas cette idée. Je vous le rappelle et vous devez le savoir, en Israël, il n'est pas possible de plaider devant un tribunal quand on est étranger.

C'est une question claire et surtout, je le répète, il n'y a pas d'avocat français. C'est très important.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente**.** - Je prends note, je ne connais pas non plus ce courrier. On va regarder, mais le propos de M. SCHAPIRA a été très clair, c'est un avis favorable sur ce vœu.

Je vais donner la parole à Mme Valérie HOFFENBERG pour une explication de vote du groupe U.M.P.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Comme l'a dit Pierre SCHAPIRA tout à l'heure, Salah HAMOURI sera libéré le 28 novembre prochain, au terme de sa condamnation.

La France, Monsieur, si vous voulez bien me laisser parler, par la voix de son Ministre, par la voix de ses ambassadeurs, que ce soit l'ambassadeur en Israël Christophe BIGOT, l'ambassadeur des droits de l'homme mais aussi le consul de France à Jérusalem, sont allés rencontrer à plusieurs reprises Salah HAMOURI, qui a reçu des visites, nombreuses d'ailleurs, de députés communistes il n'y a pas très longtemps.

La France est intervenue pour que Salah HAMOURI bénéficie d'une grâce et d'une libération anticipée, mais ce dernier a toujours refusé une libération anticipée, car, pour cela, il aurait fallu qu'il exprime des regrets d'avoir participé à la tentative d'assassinat du Rabbin Ovadia Yossef.

Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait rien dans son dossier. Je suis désolée, mais ce ne sont pas les informations que nous avons par son avocat.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame HOFFENBERG, c'est une explication de vote, nous n'allons pas faire le procès de Salah HAMOURI au Conseil de Paris.

Quel est le vote ?

Mme Valérie HOFFENBERG. - Très bien, l'U.M.P. votera contre ce voeu, car la manière dont il est rédigé est une mise en cause de la justice israélienne. La France a confiance en Israël et en sa justice et ne s'associera pas votre tentative de délégitimation de ce pays. Je regrette que le parti socialiste s'y associe.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame HOFFENBERG, je ne vous laisse pas tenir des propos pareils.

Vous pouvez avoir un avis différent, mais vous ne pouvez pas mettre en cause le Maire de Paris, l'ensemble de cette majorité municipale qui, sur le cas notamment de Salah HAMOURI, sur le cas également de Gilad SHALIT, sur tous ces sujets, intervient toujours en faveur de la défense des droits de l'homme, en ayant toujours à cœur cette ligne de conduite.

Vous ne pouvez pas tenir des propos pareils et, chère Madame, je pense que vous n'avez pas été présente, pour dire des choses pareilles, aux différentes manifestations, qui ont permis notamment au Maire de Paris de rappeler son attachement à l'État israélien et le fait qu'il n'acceptait aucune mise en cause de cet État.

S'il vous plaît, je le redis ici, nous sommes en Conseil de Paris, vous pouvez avoir un point de vue différent, mais vous n'avez pas le droit de faire des mises en cause politiques comme celle que vous venez de faire.

Aussi, je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 54).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la campagne "un bateau français pour Gaza".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le vœu n° 8 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la campagne "Un bateau français pour Gaza".

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Le blocus de la bande de Gaza par le Gouvernement israélien se poursuit.

La mesure prise par celui-ci de l'alléger demeure largement insuffisante par rapport aux besoins de la population, qui ne peut toujours ni sortir ni exporter ses produits.

Aujourd'hui, les menées de la diplomatie internationale et française n'ont amené aucun changement notable, et la situation humanitaire de ce territoire n'est pas moins préoccupante.

C'est pourquoi, considérant que la Ville de Paris s'est toujours montrée solidaire des peuples touchés par des catastrophes naturelles ou victimes de la guerre, notamment du peuple palestinien à qui elle a apporté une aide humanitaire à la suite d'un vœu du Conseil de Paris de février 2009 ;

Sur proposition d'Alain LHOSTIS et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris dénonce le blocus de la bande de Gaza et demande que le Gouvernement français et la communauté internationale agissent pour sa levée, dans le respect du droit international, et soutient la campagne "Un bateau français pour Gaza" lancée par 60 associations, syndicats et partis politiques dont le but est de rompre symboliquement le blocus.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

M. SCHAPIRA, pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il y a le blocus de Gaza. Nous nous sommes toujours d'ailleurs exprimés contre ce blocus, qui provoque évidemment une situation difficile.

Mais, je dois dire quand même, pour être près de la vérité - je tiens les informations des ambassadeurs -, que le blocus a quand même évolué. Un certain nombre de produits peuvent rentrer, sauf des matériaux de construction, mais ils peuvent rentrer s'il y a l'autorisation des Nations Unies.

Cela a permis à la France, d'ailleurs, de refaire le centre culturel de Gaza, de participer à la réfection de l'hôpital Al-Quds et de faire à Benjaliah* un certain nombre de travaux, concernant l'eau et l'assainissement.

Il y a donc des passages, mais c'est vrai que tout peut passer, sauf les matériaux de construction, s'ils ne sont pas soumis à l'autorisation de l'O.N.U. et du Gouvernement israélien.

Par ailleurs, même s'il y a blocus, des agrumes et d'autres légumes peuvent être exportés. C'est assez récent, mais je le tiens de nos postes dans la région.

C'est vrai que le blocus est maintenu par les autorités israéliennes, mais il y a une situation évidemment extrêmement délicate en ce moment, puisqu'il y a eu des échanges de tirs entre Gaza et le Sud d'Israël, avec réponse des Israéliens, entraînent des morts, des blessés du Jihad islamique mais aussi des civils.

Je suis plutôt favorable à la première partie de votre vœu mais défavorable à la deuxième partie.

S'agissant du "bateau pour Gaza", ce type d'initiative est mené par un collectif de personnes qui ont une vision assez manichéenne de la situation. Compte tenu de la situation qui s'est fortement dégradée depuis 15 jours avec, d'une part, l'attentat contre le bus de la gare routière de Jérusalem, l'assassinat sauvage d'une famille qui vivait dans les colonies, l'envoi de roquettes, comme je le disais à l'instant, de la bande de Gaza sur le territoire israélien et la riposte qui a tué des civils mais aussi des membres du Jihad islamique, je pense que ce "bateau pour Gaza" est une réponse qui n'est pas appropriés.

Par ailleurs, il y a une tentative de dialogue interpalestinien, initiée par Mahmoud Abbas, comme vous le savez, et une recherche partielle de la trêve par le Hamas auprès d'Israël. Avec la situation telle qu'elle est en Syrie - on n'en a pas parlé mais on aurait pu en parler tout à l'heure : ce qui se passe en Syrie est assez extraordinaire -, la situation qui se passe en Jordanie et évidemment en Egypte, je pense qu'il faudrait quand même une certaine prudence.

L'initiative de la campagne "un bateau pour Gaza" ne contribue pas à une levée rapide de cet embargo, de ce blocus. Il faudrait un climat plus serein entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien.

Très sincèrement, je crois que la flottille qui serait au large de Gaza contribuerait plutôt à une provocation dans une situation qui est en train d'évoluer.

C'est pour cela qu'au nom de l'Exécutif, j'émets un avis négatif sur cette deuxième partie du vœu.

Donc, moi, je demande, Madame la Maire, une dissociation : on vote la première partie parce qu'on est contre le blocus et on vote contre la deuxième partie parce qu'on trouve inappropriée l'envoi de la flottille.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SCHAPIRA.

Alain LHOSTIS a la parole.

M. Alain LHOSTIS. - On ne peut pas à la fois dénoncer le blocus et ne pas être solidaire d'une initiative pacifique pour porter des denrées à des populations. Ces associations sont accompagnées par de très nombreux élus de toute la France, donc nous maintenons, pour ce qui nous concerne, notre vœu avec beaucoup de sérénité et, pour ceux qui se sont opposés à cette solidarité ou qui la négocient, quand j'entends certains qui parlent de ce qui se passe en Libye, en Tunisie ou ailleurs, j'espère qu'ils n'auront pas à le regretter ultérieurement quand ces peuples se seront libérés de leur situation actuelle.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Vous maintenez le vœu tel quel, donc il y aura un avis défavorable de l'Exécutif.

Je donne la parole, pour une explication de vote à Mme HOFFENBERG, puis à M. GAREL, puis à M. CAFFET.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Concernant le blocus, la France n'a pas attendu le Conseil de Paris pour demander de l'alléger. Nos demandes ont été écoutées par les Israéliens qui, comme l'a dit Pierre SCHAPIRA, ont beaucoup allégé le blocus. Il n'y a pas de crise humanitaire à Gaza, il y a de la nourriture dans les magasins de Gaza et permettez-moi de vous dire que j'y étais il y a 3 semaines, donc j'ai pu aller vérifier sur place. En aucun cas, nous n'avons besoin d'une flottille !

D'autre part, cette initiative est dangereuse. Elle aura comme seule conséquence d'encourager la violence et les antagonismes entre Israéliens et Palestiniens. Aujourd'hui, avec la Communauté internationale, nous faisons en sorte que la plupart des marchandises entrent de façon normale à Gaza et ce bateau n'aura que des conséquences dangereuses.

Donc, le groupe U.M.P. ne s'associera pas à cette demande.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour l'explication de vote du groupe.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Quelques mois après l'assaut contre "la Flottille de la Liberté", que d'ailleurs l'O.N.U. a considéré comme une violation grave des droits de l'Homme, des associations, des syndicats et des partis politiques ont souhaité lancer la campagne "Un bateau français pour Gaza". Cette campagne a pour but de dénoncer et de briser symboliquement le siège de Gaza pour faire respecter le droit international et de répondre à la crise humanitaire que subissent 1,5 million de Palestiniens qui vivent à Gaza. C'est ce dont ont pu témoigner samedi dernier, salle Jean Dame dans le 2e arrondissement, les promoteurs de cette campagne et la Compagnie Erinna qui a tenu une réunion devant un public nombreux. Ils ont souligné que le blocus de Gaza, c'est d'abord et avant tout un blocus culturel qu'il convient de briser.

Le programme s'est déroulé dans une ambiance conviviale pour la paix et pour la promotion du droit international. C'est bien dans cette optique que le groupe "Europe Ecologie" soutiendra le vœu du Parti de Gauche tel qu'il a été présenté.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Jean-Pierre CAFFET, vous avez la parole pour le groupe socialiste, P.R.G. et apparentés.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Madame la Maire.

Si je peux m'exprimer, Monsieur GAREL !

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci.

Je crois qu'il y a deux aspects dans ce vœu.

Le premier aspect demande que le Gouvernement français, avec la Communauté internationale, agisse, dans le cadre et dans le respect du droit international, pour la levée du blocus de Gaza. Cet aspect-là ne me pose rigoureusement aucun problème et ne pose aucun problème à mon groupe. Nous avons déjà affirmé à de nombreuses reprises dans cette enceinte que nous étions pour la levée du blocus de Gaza. Donc, dans le respect du droit international, demander que le Gouvernement et que la Communauté internationale agissent, franchement, nous le voterons des deux mains.

En revanche, vous nous demandez, mon cher Alain LHOSTIS, de nous associer au deuxième aspect, ce deuxième aspect étant "Un bateau français pour Gaza". C'est une initiative qui a été lancée par 60 associations, syndicats, partis politiques, à laquelle mon parti politique ne s'est pas associé, en tout cas à ma connaissance aujourd'hui. Je partage, sur ce deuxième aspect, l'opinion de Pierre SCHAPIRA. Nous ne pensons pas que cela soit une initiative de nature à faire évoluer de manière significative la situation de ce blocus.

J'ajoute, par ailleurs, que la dernière fois qu'une telle initiative a été prise, et nous en avons débattu dans cet hémicycle, cela s'est terminé par un drame et des morts. Je ne suis pas sûr que cette initiative, à un moment où la tension renaît dans ce territoire, dans cette partie du monde, et il suffit de regarder les informations pour comprendre que la tension est de plus en plus forte à l'heure actuelle, pour déboucher sur une situation que personne ne peut maîtriser, je ne suis pas sûr que cette initiative soit de nature à débloquer la situation et à faire en sorte que la cause de la levée du blocus de Gaza avance.

Dès lors, il y a deux solutions, Monsieur LHOSTIS :

- ou vous acceptez la dissociation et, à ce moment-là, nous voterons le premier aspect de votre vœu ;

- ou vous ne l'acceptez pas, vous nous mettez devant le fait accompli consistant à nous associer à cette initiative que nous ne partageons pas et, à ce moment-là, mon groupe votera contre l'intégralité de ce vœu à regret.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que M. LHOSTIS s'était exprimé sur ce point et semblait vouloir maintenir l'unité de son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation en Libye et à la mort du cyberactiviste Mohammed al-Nabbous.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 9 déposé par le groupe U.M.P., relatif à la situation en Libye et à la mort du cyberactiviste Mohammed al-Nabbous.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, le dernier message vidéo posté par Mohammed al-Nabbous samedi 19 mars à 9 heures du matin se terminait par la phrase suivante : "Il faut arrêter KADHAFI, il vient de bombarder la zone de Ajdabiya".

Depuis le début de la révolution libyenne, cet ingénieur en télécoms était devenu la voix de la Libye libre via la chaîne en livestream " Libya Alhurra" qu'il avait créée pour témoigner au quotidien de la situation à Benghazi.

Malgré la censure du régime, il avait pu, dès le lendemain des premiers troubles, alerter le monde entier ; je cite : "Ils sont en train de tuer des civils désarmés, nous sommes des gens pacifiques, nous voulons notre liberté, aidez-nous en nous soutenant dans notre lutte pour la liberté, mettez la pression sur KADHAFI".

Alors que la presse étrangère n'a pas encore accès au pays, Mohammed al-Nabbous alimente régulièrement par ses images et ses commentaires les plus grands médias du monde entier. Il nous procure également des témoignages en direct sur le terrain, filmant les exactions du régime libyen à Benghazi, alors que le colonel KADHAFI venait d'annoncer un cessez-le-feu, sensibilisant ainsi la communauté internationale à l'urgence d'une intervention militaire.

Le dernier appel téléphonique enregistré de celui qui était surnommé "Mo" ne peut laisser indifférent ; "On est actuellement en plein milieu des tirs", criait-il au milieu du bruit assourdissant de bombardements sur Benghazi.

Un peu plus tard, sa jeune épouse, qui doit accoucher de leur premier enfant dans moins d'un mois, poste ce message audio : "Je veux que vous sachiez tous que Mohammed est mort pour cette cause".

Sur Twitter, on pouvait lire ces mots qui raisonnent comme un hommage : "Je n'ai pas peur de mourir, j'ai peur de perdre la bataille". Une page Facebook à sa mémoire contient des centaines de messages de jeunes libyens le remerciant de son action au service de la liberté. On peut aussi y lire en guise d'épitaphe : "Une bougie ne perd rien lorsqu'elle en allume une autre".

Dans tous les pays soumis à la censure des régimes autoritaires, les nouveaux modes de communication ont joué et joueront de plus en plus un rôle historique.

Mohammed al-Nabbous, par ses témoignages et ses appels sur sa propre chaîne, Alhurra TV, a certainement allumé des milliers de bougies en Libye.

Pour sa veuve qui a souhaité que le combat de Mo continue, pour les centaines de Mo qui ont aussi perdu la vie en luttant pour leur liberté, je vous demande, Monsieur le Maire, d'apporter aujourd'hui un message de soutien de la part de notre Conseil qui pourra être mis en ligne en notre nom à tous sur les réseaux sociaux qui rendent hommage à l'action de Mohammed al-Nabbous.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie le groupe U.M.P.P.A. de nous proposer de rendre hommage à Mohammed al-Nabbous. Nous nous associons évidemment à cette proposition, même si je pense que dans de nombreux pays qui connaissent actuellement ces révoltes ou révolutions, nombreux sont les martyrs anonymes qui se battent pour la vérité, la liberté et la démocratie dans leur pays, avec pour arme leur seul courage et, parfois, des images qui font le tour du monde et rendent l'espoir possible.

Je note également que dans la deuxième partie de votre vœu, vous en appelez, Monsieur le Président, à une condamnation générale de régime de KADHAFI et comme vous parlez de la discussion précédente, nous étions bien seuls quand nous condamnions la visite du président libyen, du dictateur libyen en décembre 2007, pendant cinq jours sous sa tente.

Je me réjouis que nous soyons désormais tous sur la même ligne et j'indique d'ailleurs que samedi dernier, il y a 10 jours maintenant, aux côtés des représentants de l'opposition libyenne en France, qui nous avait donné rendez-vous sur le parvis des Droits de l'Homme, nous avons manifesté notre soutien à ces manifestants.

Je ne peux donc, au nom de l'Exécutif, que donner un avis pleinement favorable à un vœu qui réaffirme l'attachement de la Ville aux valeurs et aux Droits de l'Homme.

D'ailleurs, le Maire de Paris, Mme BENGUIGUI et moi-même avons accueilli vendredi dernier à l'Hôtel de Ville le Bureau international de la Fédération internationale des Droits de l'Homme qui regroupe l'ensemble des fédérations arabes de défense des Droits de l'Homme ; étaient notamment présents les représentants du Yémen, de Bahreïn, de Tunisie, du Maroc, d'Egypte, de Palestine et de Libye. Nous avons montré notre solidarité.

Nous avons été totalement solidaires et nous l'avons prouvé tout à l'heure, notamment en votant les deux subventions à Médecins du Monde et à Pharmacies sans frontières ou je ne sais plus comment s'appelle cette association… Nous sommes totalement solidaires du peuple libyen et, évidemment, ce vœu, comme tous les autres d'ailleurs, sera mis sur Paris.fr pour que tout le monde connaisse notre solidarité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Pierre SCHAPIRA, de ces rappels précieux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 55).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aide d'urgence aux victimes de la catastrophe naturelle au Japon.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le voeu n° 10, déposé par le groupe U.M.P., est relatif à l'aide d'urgence aux victimes de la catastrophe naturelle au Japon.

Je donne la parole à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Le Japon traverse depuis plusieurs semaines déjà une terrible épreuve. Chacun d'entre nous et tous les Parisiens ont pu voir ces images dramatiques qui sont diffusées et qui nous ont permis de vivre cette catastrophe naturelle doublée d'un péril nucléaire en temps quasi réel. Le bilan humain est déjà dramatique, nous ne le connaissons naturellement pas encore dans sa totalité, mais nous pressentons déjà les drames qui vont marquer les familles japonaises et les souffrances nombreuses qui se sont abattues au cours des dernières semaines sur la population japonaise, cette population qui a fait preuve d'un grand courage, qui force le respect par sa détermination contre vents et marées.

A Paris, la communauté japonaise est dynamique, elle représente près de 30.000 personnes, parfaitement bien intégrées, et contribue au rayonnement international de la capitale.

Le vœu que notre groupe propose donc ce matin s'inscrit dans le réflexe de l'aide humanitaire qui est de tradition à Paris et correspond à la fois à une aide d'un montant de 150.000 euros, mais également à une cérémonie de commémoration à la mémoire des victimes japonaises.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, nous parlons beaucoup du Japon, et aujourd'hui, c'est bien normal.

J'ai bien lu attentivement votre vœu et comme l'a dit ce matin le Maire de Paris, avant la minute de silence en présence de l'ambassadeur du Japon, plusieurs initiatives ont déjà été prises par la Ville, je ne les rappelle pas, en lien avec les O.N.G., avec un appel aux dons.

La Ville de Paris s'est rapprochée, par ailleurs, de l'Association des collectivités locales japonaises qui sont présentes à Paris, de Leclerc et de Cités Unies France qui regroupe toutes les villes françaises qui font de la coopération internationale. Il y a un groupe pays Japon qui était présidé jusqu'à l'année dernière par notre collègue André ROSSINOT, maire de Nancy, et qui est maintenant présidé par le député-maire de Chartres. Nous devons nous réunir cette semaine et la semaine prochaine pour examiner les modalités de notre aide, car nous ne pouvons pas, en tant que Ville, donner de l'argent, accorder des subventions, sans que derrière, nous ayons des projets ; c'est la loi, nous sommes contraints par la loi Thiollière et c'est ainsi que l'on opère.

Par ailleurs, sur la manifestation que vous préconisiez dans votre vœu, il n'y a pas de demande de l'ambassade du Japon pour l'instant. En tous les cas, nous y serons très attentifs, et nous ne pouvons le faire qu'avec leur soutien.

C'est pour toutes ces raisons, puisqu'on est encore un peu dans l'expectative, que je vous demanderai, mon cher collègue, de peut-être retirer votre vœu et que l'on puisse examiner ensemble, avec, une fois qu'on aura eu toutes ces réunions, comment la Ville de Paris pourra être efficace auprès des villes qui ont été touchés, mais avec lesquelles nous n'avons pas de lien.

Par contre, la ville de Rennes a un lien avec Sendaï, par exemple, et peut-être pourrons-nous nous associer avec elle, mais pour l'instant, très honnêtement, on ne peut pas donner de réponse très précise à votre vœu.

C'est pour cela que je vous demanderai de le retirer, pour que l'on puisse réétudier la question dans quelques temps.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre SCHAPIRA.

David ALPHAND, je pense que c'est une proposition raisonnable, l'idée étant d'attribuer l'aide dans des lieux, à des villes, avec des organisations qui puissent la recevoir pour qu'elle soit efficace.

M. David ALPHAND. - L'idée principale a parfaitement été reprise par M. SCHAPIRA, le soutien de la Ville de Paris, et dans ces conditions-là, naturellement, je retire ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

2011, DAC 62 - Subvention à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e). Montant : 10.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 62. Il s'agit d'une subvention à l'association "Atelier Musical des Trois Tambours", dans le 18e arrondissement, pour un montant de 10.000 euros.

M. Ian BROSSAT est inscrit, je lui donne la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots sur cette association implantée dans le 18e arrondissement, l'"Atelier Musical des Trois Tambours". C'est une association particulièrement active à la Goutte-d'Or, qui mène un travail formidable. Je voulais simplement soulever deux questions.

La première est la question des relations entre cette association et "Paris Habitat". En effet, c'est une association aujourd'hui logée par "Paris Habitat" et qui a aujourd'hui des rapports qui ne sont pas au mieux avec son bailleur. Il serait sans doute utile que notre Ville contribue à améliorer les relations entre l'association et "Paris Habitat".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous demande vraiment de faire silence, et nous écoutons Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - C'est une association implantée à la Goutte-d'Or, dans un quartier populaire du 18e arrondissement, qui permet à des jeunes de faire de la lyre, bref d'avoir accès à beaucoup de nouveaux instruments qu'ils ne connaissaient pas au départ. Il serait sans doute utile que nous aidions cette association à s'implanter dans d'autres quartiers du 18e, pourquoi pas à La Chapelle ? Je sais que c'est l'une des volontés des animateurs de l'association. Ce serait très bien, et les habitants de La Chapelle, les jeunes en particulier, y gagneraient.

J'aurais voulu que notre municipalité contribue à favoriser ces deux points : la question des relations avec "Paris Habitat" et celle de l'élargissement de l'activité de l'association.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Paraphraser Ian BROSSAT serait superflu. Je vous remercie et vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Avis favorable sur la proposition d'intervenir, y compris s'agissant des relations avec le bailleur. Je ne doutais pas de cette réponse.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 62).

2011, DAC 159 - Signature de l'avenant 1 au marché de services passée avec la SARL LE TROISIEME POLE dans le cadre de la 3e édition de PARIS EN TOUTES LETTRES (2011).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 159.

Il s'agit de la signature de l'avenant n° 1 au marché de services passé avec la S.A.R.L. "Le Troisième Pôle" dans le cadre de la troisième édition de "Paris en toutes lettres" pour 2011.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour commencer, j'aimerais reprendre une phrase de Pierre DUMAYET qu'Olivier CHAUDENSON avait cité dans la presse l'an dernier, et que je trouve très juste : "Lire est le seul moyen de vivre plusieurs fois".

Paris, ville littéraire où tant d'auteurs ont puisé leur inspiration, s'apprête pour la troisième année consécutive, et ce, à l'initiative du maire de Paris et de son adjoint à la culture, Christophe GIRARD, à organiser le festival "Paris en toutes lettres".

Pendant quatre jours, du 5 au 8 mai, les mots seront à l'honneur dans notre capitale, qui a choisi de confier la production déléguée de la manifestation au Troisième Pôle et la direction artistique à Olivier CHAUDENSON.

Véritable expression de démocratie culturelle, cet événement de taille s'inscrit désormais parmi les rencontres les plus appréciées des Parisiennes, Parisiens et habitants de la métropole francilienne. Le festival a réussi à attirer près de 55.000 personnes en 2010.

Cette année encore, la littérature sera fêtée sous toutes ses formes, permettant ainsi à tous les amoureux des mots de profiter pleinement des activités proposées aux quatre coins de la ville.

Jay McINERNEY, Imre KERTESZ, Prix Nobel 2002 pour l'ensemble de son œuvre, et Jim HARRISON feront l'honneur de leur présence pour cette troisième édition.

Des concerts littéraires, invitant Stromae ou Olivia RUIZ, permettront de s'ouvrir à un public plus large.

Et puis la thématique centrale sera l'attention particulière portée par les auteurs sur le monde. Un monde troublé, je cite, qui inquiète parfois mais cependant bien vivant, sur lequel les écrivains invités de "Paris en toutes lettres" pourront se pencher le temps d'un exercice d'écriture ou de lecture.

À travers trois résidences de proximité : François BON à la Défense, Joy SORMAN à la Gare du Nord, et Robert Mc LIAM WILSON dans un café de quartier, vont s'immerger dans la vie quotidienne des Parisiens pour écrire.

Une retransmission en direct de leurs textes est prévue à la Gaîté Lyrique. Autre moment-clef du festival : un banquet et un cabaret littéraire au 104, dont l'équipe est très mobilisée pour l'événement.

Une place majeure sera bien sûr réservée aux enfants et aux familles. Le "104" accueillera les activités du volet jeune public du festival, le "Paris des enfants", conçu par "Paris Bibliothèques", proposant un atelier des émotions ainsi qu'un parcours interactif autour de la littérature de jeunesse.

De nombreux autres événements ponctueront ces rencontres. Je vais abréger parce que je pense que Christophe GIRARD va nous citer ces événements.

Et donc, pour toutes ces raisons, et parce que "Paris en toutes lettres" mérite d'être encouragé, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération et je m'en réjouis par avance.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame Laurence GOLDGRAB.

La parole est à M. Christophe GIRARD, qui se réjouit également.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Laurence GOLDGRAB.

En effet, cette troisième édition de "Paris en toutes lettres" va donner une large place aux écrivains qui observent le monde.

A la lumière de la séance de ce matin, de la présence de l'ambassadeur du Japon en France et des mots du Maire de Paris, je crois qu'il est bien en effet de pouvoir relire, entre autres - je vous recommande cette lecture - "Les notes de Hiroshima", de Kenzaburô OÉ, prix Nobel de littérature.

Il déclarait : "Le style fondamental de mon écriture a été de partir de mes problèmes personnels et de les relier avec la société, l'État et le monde".

Sur fond de crises sociales, économiques et des valeurs, de catastrophes écologiques sans précédent et de bouleversements géopolitiques, à l'heure de la montée des nationalismes et des émancipations, il est essentiel que, à travers le regard des écrivains, nous puissions prendre conscience de notre pouvoir d'indignation et d'action, retrouver notre faculté d'appréhender notre environnement et l'actualité, nous permettant ainsi de devenir acteurs et non plus simple observateurs".

C'est aussi l'utilité d'un festival comme "Paris en toutes lettres".

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première ajointe, présidente. - Merci beaucoup, Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 159).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Anne HIDALGO, première ajointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposée.

La première émane du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Elle est adressée à M. le Préfet de police et est relative "à l'hébergement d'urgence dans Paris".

La deuxième question, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concerne "la politique du Département pour les collèges parisiens".

La troisième question d'actualité du groupe Centre et Indépendants est relative "à la gestion des déchets à Paris".

La quatrième question, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police, est relative "au recul du service public de la police à Paris".

La cinquième question adressée à M. le Préfet de police est posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés". En voici la teneur :

"Aujourd'hui encore les réacteurs de Fukushima Daiichi continuent de rejeter des éléments radioactifs dans l'environnement. Cette pollution est, pour l'heure, principalement locale et touche de manière dramatique les abords de la Centrale. Cependant, des doses radioactives non négligeables ont été détectées bien au-delà du périmètre de sécurité prévu initialement. En deux jours la population a été évacuée sur 3 km, puis 10 km, puis 20 km autour de la Centrale, là où les Etats-Unis préconisent une évacuation de 80 km autour de la Centrale…

Rappelons que la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine a fortement contaminé une vaste zone, rendue inhabitable, y compris à plusieurs centaines de km de la Centrale, notamment en Biélorussie, le pays voisin. Au Japon, ce sont plus de 100.000 personnes qui ont été évacuées, sans garantie de retour chez elles, le territoire étant certainement contaminé pour plusieurs dizaines d'années, voire même pour plusieurs dizaines de milliers d'années dans le cas d'une contamination au plutonium 239. En effet, la situation du réacteur n° 3 nous fait craindre le pire : il est particulièrement fragilisé et contient du combustible MOX, un mélange d'uranium appauvri et de plutonium, élément radioactif particulièrement nocif.

La radioactivité menace directement les activités économiques de la région, qui vit principalement de l'agriculture et de la pêche. Les conséquences de l'accident de Fukushima se sont faites sentir jusqu'à Tokyo, où l'eau du robinet a présenté un taux de radioactivité supérieur aux limites admises pour les nourrissons. De nombreux Tokyoïtes ont d'ores et déjà quitté la ville ou envisagent de le faire.

Et même en France, où pourtant les retombées radioactives sont pour l'instant négligeables, les mensonges de Tchernobyl ont laissé des traces et la population doute des informations officielles et exprime son inquiétude. D'autant plus que, jusqu'à aujourd'hui, les mesures effectuées n'ont pas encore été rendues publiques.

L'accident dramatique de Fukushima démontre donc très clairement à quel point les risques liés au nucléaire sont sous-estimés et combien les mesures de sécurité se sont révélées inadaptées.

En France, la situation n'est pas meilleure, puisque les Plans particuliers d'intervention, qui sont des plans de secours spécifiques à chaque installation nucléaire, ne concernent qu'un périmètre de 10 km autour des centrales. En dehors de cette zone, les habitants ne sont absolument pas informés des risques liés au nucléaire et n'ont aucune information sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Le cas de la centrale de Nogent-sur-Seine est particulier : située en lisière du Département de l'Aube, le Plan particulier d'intervention de cette centrale inclut des communes du Département voisin qui est la Seine-et-Marne. Mais rien n'est prévu pour Paris, où aucun document sur les risques majeurs ne cite le risque nucléaire.

En tant que Préfet de police, Préfet de zone de défense et de sécurité de Paris, vous êtes responsable pour Paris de la gestion des risques majeurs et des situations d'urgence radiologique, mais également de l'activation des dispositifs de secours :

- prévoyez-vous de compléter le dossier départemental des risques majeurs de Paris pour y inclure un volet concernant le risque nucléaire,

- pouvez-vous informer les éluEs parisiennEs sur le risque nucléaire encouru par les habitants de l'agglomération parisienne, ainsi que sur les dispositifs de secours prévus en cas d'accident nucléaire grave survenant dans une centrale proche de l'Ile-de-France, telle celle de Nogent-sur-Seine ?

- pouvez-vous informer les éluEs parisiennEs du niveau des mesures radiologiques effectuées jusqu'à aujourd'hui à Paris et de la manière dont la population sera informée en temps réel de la situation radiologique du territoire dans les semaines et les mois à venir ?"

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par M. Jean-François MARTINS et concerne "la judiciarisation des procédures publiques et la contestation juridique systématique des grands projets d'aménagement de la Ville".

Mes chers collègues, nous suspendons la séance pour le déjeuner. Nous nous retrouvons à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons à l'examen des questions d'actualité.

Examen des question d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police relative à l'hébergement d'urgence dans Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord la question du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, au cours du mois de février 2011, le Samu social a pris en charge près de 16.000 personnes à l'hôtel au titre du 115 ou de l'accueil des familles demandeuses d'asile pour les Départements de Paris et de Seine-Saint-Denis.

En un mois, la dépense a été de près de 450.000 euros pour la seule prise en charge hôtelière. Ces familles et ces personnes isolées font appel au Samu social en dernier recours et doivent faire face à une véritable désespérance.

Elles n'ont alors aucune alternative à l'hôtel, tant les dispositifs d'hébergement sont saturés.

Les deux vecteurs d'entrée principaux à ce type d'hébergement sont les appels au 115 et la C.A.F.D.A., coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile, située rue Planchat dans le 20e arrondissement.

Le Préfet d'Ile-de-France a fait savoir au Conseil d'administration du Samu social et aux associations son souhait de réduire la dépense pour les prises en charge hôtelières.

Par ailleurs, l'État a prévu de ne créer aucune nouvelle place d'hébergement à Paris dans les années à venir. Les perspectives de création de places dans les départements voisins sont mal connues, mais aucun moyen coercitif n'est prévu pour inciter les communes et les départements à en créer.

Depuis quelques jours, les personnels du Samu social ont pu constater l'émergence de nouveaux phénomènes : d'une part les demandeurs d'hébergements non pourvus par les familles appelant le 115 augmentent de jour en jour ; d'autre part, la C.A.F.D.A. se voit débordée par de nouvelles familles qu'elle a été incapable d'héberger, faute de moyens, et pour lesquelles la Ville de Paris, la mairie du 20e arrondissement, la Préfecture et les associations ont trouvé des lieux d'accueil parfois tout à fait sommaires et ne correspondant pas toujours aux nécessaires contraintes de l'hébergement.

Le 31 mars, le dispositif hivernal mis en place le 1er novembre dernier va fermer. Ce sont 800 places à Paris qui ne seront plus attribuées. La pression sur de dispositif d'hébergement sera donc considérablement renforcée.

La politique de l'État ne montre aucun signe d'intérêt pour l'hébergement d'urgence, ou mieux pour la recherche de solutions à long terme, comme en témoigne la poursuite des expulsions locatives et le refus de faire appliquer la loi de réquisition de logements vides.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche souhaite vous demander quel dispositif sera mis en place à compter du 1er avril pour mieux accueillir les demandeurs d'asile et soulager le dispositif d'hébergement des sans-abri.

Nous souhaiterions savoir si des consignes particulières vont être adressées à la Brigade d'assistance aux sans-abri lorsque celle-ci sera confrontée à des familles entières, vivant dans la rue, en raison de l'absence de place d'hébergement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'abord, je note que l'on s'écarte de la tradition que vous avez rappelée, Monsieur le Maire, en m'interrogeant sur une question qui n'est pas de la compétence de la Préfecture de police.

Certes, je suis très honoré d'être considéré comme le représentant de l'État à part entière et je ne vais pas esquiver la réponse dans cette affaire. Néanmoins, puisqu'il s'agit essentiellement des demandeurs d'asile, vous trouveriez mes développements très longs si j'évoquai en même temps l'ensemble du rôle joué par le Samu social et la B.A.P.S.A.

S'agissant des demandeurs d'asile, je suis bien sûr comme vous tous très attaché aux conditions de leur accueil à Paris. Je rappelle à cet égard que la Préfecture de police a traité 7.895 nouvelles demandes en 2010, soit près de 20 % des demandes du niveau national.

Je rappelle également que Paris s'honore d'avoir le seul centre dédié uniquement aux demandeurs d'asile. Il est situé au centre d'accueil du 92, boulevard Ney. Il nous pose d'ailleurs quelquefois des difficultés, mais nous les gérons, notamment avec M. le Maire du 18e arrondissement.

Ceci étant rappelé, je suis bien sûr attentif à ce que l'attractivité croissante de Paris, en raison de ces structures d'accueil, mais également du nombre d'associations de domiciliation qui y sont agréées, ne se traduise pas par une dégradation du service offert aux demandeurs d'asile.

Je note de ce point de vue que mes services ont été confrontés à une hausse de 17 % du nombre de dossiers de première demande, en 2010.

En matière d'accueil des demandeurs d'asile, c'est une répartition géographiquement équilibrée, au plus près des lieux d'hébergement, qu'il nous faut rechercher et non pas une concentration spatiale sur Paris.

Le financement de l'asile, pour montrer l'effort qui est fait par l'État, est complexe et repose sur différents budgets dont certains sont nationaux. Les associations domiciliatrices et les places d'hébergement en C.A.D.A., en particulier, sont financées directement par l'Office français d'émigration et d'intégration et le Service d'asile du Ministère de l'Intérieur.

Quelques chiffres nationaux méritent d'être cités : les places en C.A.D.A., en centre d'accueil de demandeurs d'asile, sont passées de 5.000 places en 2000 à 17.000 en 2006. Il y en a aujourd'hui 21.000.

Au niveau territorial à Paris, c'est pour cela que je faisais référence aux compétences de mes collègues de la Préfecture de Région et de Paris, c'est la Préfecture de Paris qui est en charge de l'animation de cette composante logement du droit d'asile.

Elle a disposé en 2010 d'une enveloppe de 30 millions d'euros pour l'hébergement des demandeurs d'asile, dont 24 millions au titre de l'hébergement d'urgence. Cela représente 22 % de l'enveloppe nationale, et pour mémoire, et pour montrer l'effort qui est fait par l'État, je me permets de rappeler que cette enveloppe était de 25,7 millions en 2009 et surtout, de 13,3 millions en 2008. C'est-à-dire qu'elle a doublé en trois ans. Je crois que dans le cadre des règles actuelles, qui sont celles applicables dans notre pays, l'effort de l'État, avec un doublement d'une enveloppe qui passe de 15 à 30 millions de francs, ne peut être contesté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, au-delà des propos cordiaux que nous tenons, je tiens à rappeler les choses. La loi prévoit que le Préfet de police siège au Conseil municipal de Paris, ce qui est le seul cas en France, au titre de ses responsabilités de représentant du Ministre de l'Intérieur.

Là, cette question était un peu à la limite, puisque vous-même avez évoqué la responsabilité du Ministre de l'Intérieur. C'est pour cela que j'ai laissé passer. Mais je souhaite que François DAGNAUD rappelle à tous les groupes, lors de la prochaine conférence d'organisation, non pas quelle est ma préférence, mais quelle est la loi, voilà !

Sinon, nous pouvons convoquer ou inviter au Conseil municipal de Paris tous les membres du Gouvernement.

Je ne vous le conseille pas, car j'entends que Paris reste une commune comme les autres, même si nous assumons la spécificité de l'ordre public dans la Capitale de la République, qui fait que vous êtes, Monsieur le Préfet de police, le bienvenu à ce titre dans notre Assemblée.

Olga veut sans doute ajouter quelque chose sur le sujet spécifique.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, je souhaite à mon tour faire part de ma vive inquiétude sur la situation des personnes hébergées à l'hôtel par l'État, via le Samu social, et m'arrêter tout particulièrement sur les familles et les 8.000 enfants qui risquent de se retrouver en grand nombre dans la rue du fait des restrictions budgétaires annoncées par l'État.

En Ile-de-France, nous sommes dans une situation de pénurie d'hébergement. 13.000 places manquent, et le recours à l'hôtel est souvent la seule alternative à la rue. Pouvons-nous imaginer, chers collègues, qu'une logique purement économique condamne des centaines d'enfants à vivre dans la rue ? Nous ne sommes pas dans la fiction, Monsieur le Préfet.

Comme le montre le rapport d'activité journalier du Samu social, où les demandes d'hébergement non pourvues sont maintenant quotidiennes, entre 30 et 50 personnes en famille sont d'ores et déjà contraintes à dormir dans la rue chaque soir.

La coordination d'accueil des familles demandeuses d'asile à Paris, dans le 20e arrondissement, est prise d'assaut par de nouvelles familles qu'elle est incapable d'héberger.

En toute urgence, nous avons trouvé avec la Préfecture et des associations des lieux d'accueil sommaires mais temporaires.

Monsieur le Maire, je veux rendre hommage au professionnalisme et à l'humanité de l'équipe de la B.A.P.S.A., qui va chaque jour à la rencontre des sans-abri, mais la problématique est la même pour toutes les équipes de maraude, qu'elles relèvent de la Préfecture de police, d'une association ou de la ville. Où emmener une famille lorsqu'aucune place d'hébergement n'est disponible ?

Monsieur le Préfet, vous êtes aussi président du C.A.S.H. de Nanterre : il y a peut-être des solutions à proposer.

Pour finir, le 31 mars verra la fin du dispositif hivernal. Le Maire de Paris a adressé un courrier à Benoist APPARU sur les conséquences sanitaires et sociales catastrophiques qu'entraînera la remise à la rue de centaines de personnes sans orientation.

La Ville a également proposé de maintenir le fonctionnement de certains centres d'hébergements installés dans des immeubles mis à disposition par la Ville de Paris et demandé la création de place en C.A.D.A.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, avec la fermeture de près de 900 places du jour au lendemain, alors que les années précédentes les fermetures progressives permettaient de mettre en place des passerelles vers l'hébergement d'insertion, la pression sur le dispositif d'hébergement va être encore plus forte.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

II - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la politique du Département pour les collèges parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de poser ma question, je sais que Mme BROSSEL ne répondra pas car elle est absente. Permettez-moi, au nom de mon groupe, de lui adresser mes meilleurs vœux ainsi qu'à son jeune bébé qui vient d'arriver parmi nous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah ! Très bien. C'est une petite fille qui s'appelle Lune.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, l'éducation à Paris fait partie…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Après ce moment de joie partagée, vous écoutez !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, l'éducation à Paris fait partie des priorités de la Droite parisienne. Nous en avons fait une priorité sociale, humaine, familiale, alors que vous en avez fait un simple argument de politique politicienne.

Il suffisait de voir à quel point vous instrumentalisez en permanence les inquiétudes des parents, à quel point vous déversez des torrents d'insultes et de mensonges sur l'État, et de quelle façon vous rejetez systématiquement, dogmatiquement, les propositions de mon groupe.

Parmi celles-ci, assurer à nos enfants et à leurs parents, comme aux personnels de l'éducation, toutes les garanties minimum de sécurité dans et aux abords des bâtiments est pour nous une évidence. Nous avons d'ailleurs déposé plusieurs vœux en 2009, en 2010, et encore cette année.

Mais cette fois, Monsieur le Maire, vous voilà au pied du mur. Les collèges parisiens ont en effet rendu au Rectorat leur diagnostic de sécurité. Le diagnostic de sécurité est établi conjointement par le chef d'établissement et son correspondant sécurité école. La réalisation des préconisations s'effectue en liaison étroite avec les collectivités territoriales. Il est ensuite présenté au conseil d'administration, qui est informé régulièrement du suivi des préconisations, et ce, au moins une fois par an. D'après les informations des parents d'élèves et de représentants siégeant au sein de ces conseils d'administration, sur les centaines de préconisations issues des collèges, plus de la moitié concerne directement des travaux de sécurisation qui sont sous votre responsabilité, en tant que Président du Conseil général.

Ces travaux, et nous l'avons demandé à plusieurs reprises, sont notamment le renforcement des modalités d'accès, la pose d'alarmes, la mise en place de la vidéoprotection dans et aux abords des établissements, la hausse de barrières et palissades, etc.

Et cela concerne, mes chers collègues, tous les établissements dans tous les arrondissements, aussi bien le 15e, au collège Guillaume Apollinaire, que le 14e, au collège Giacometti, le 19e, à Georges Méliès, ou le 20e, à Lucie Faure.

Vous avez rejeté nos vœux sur ces questions pour les écoles et collèges, mais là, ce sont des demandes des professionnels eux-mêmes, sans a priori politique, juste pour être en mesure d'accueillir les enfants et de faire leur travail dans des conditions, non pas exceptionnelles, mais normales.

Déjà, en Seine-Saint-Denis, votre collègue Claude BARTOLONE s'est emparé du sujet et a initié de grands changements, expliquant d'ailleurs qu'il n'y avait en la matière aucun tabou, même sur la question de la vidéo.

La lutte contre l'insécurité, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est l'affaire de tous.

Alors, ma question est simple : ces diagnostics de sécurité vous ont été transmis voilà plus d'un mois. Quelles suites allez-vous donner à ces préconisations ? Allez-vous les balayer d'un revers de main avec le même mépris que vous le faites pour nos demandes, ou ferez-vous le choix, Monsieur le Maire, comme nous, de la responsabilité, en mettant tout en œuvre pour que ces travaux soient faits dans les meilleurs délais ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous préfère quand vous parlez du bébé de Colombe.

Elle est en congé de maternité, donc Anne HIDALGO va répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est vrai que cela avait bien démarré : je tiens à saluer une autre naissance, celle du bébé de Géraldine POIRAULT-GAUVIN, un petit garçon.

Cela avait bien démarré mais cela s'est vite gâté. Je voudrais vous rappeler, Monsieur MENGUY, que la mission première de notre collectivité en matière de collèges, c'est l'entretien du patrimoine. Chaque année, nous travaillons à la programmation des travaux à n-1, en concertation avec les établissements et les maires d'arrondissement. Le Département dépense des sommes importantes. En 2010, plus de 15 millions d'euros ont été consacrés à cette mission d'entretien du patrimoine, sans compter, je voudrais les rappeler car elles sont importantes, des opérations de restructurations lourdes ou des constructions de collège, par exemple, le collège Aimé Césaire (17 millions d'euros), le collège de la Z.A.C. "Paris Nord-Est" (30 millions d'euros) ou encore de la Z.A.C. "Batignolles" à venir (25 millions d'euros).

Vous nous parlez des diagnostics de sécurité. C'est vrai qu'ils ont été annoncés à grand renfort de communication il y a deux ans comme la seule réponse possible aux intrusions et aux problèmes aux abords des établissements scolaires. Je vous rappelle que la Ville n'a pas été associée à cette démarche. Or, il est vrai que seul le Département peut financer ces travaux de sécurisation, ce que nous faisons au quotidien d'ailleurs. Nous n'avons reçu le résultat de ces diagnostics qu'il y a un mois, avec - sans surprise, bien sûr - les demandes multiples de videoprotection, alors que notre Exécutif n'a eu de cesse de dire que les moyens humains étaient extrêmement importants aussi pour rétablir de la sécurité dans les établissements scolaires. Nous continuons à penser et à dire que, oui, la présence d'adultes est indispensable et que le Gouvernement est en pleine contradiction en appelant d'une part, à sanctuariser les collèges, après avoir d'autre part supprimé près de 60.000 postes dans l'Education nationale en cinq ans. Donc, les professionnels demandent d'abord des moyens humains. Cela, je crois qu'il faudrait peut-être que vous finissiez par l'entendre.

Au-delà des travaux d'entretien et de sécurisation, le Département soutient les établissements dans un permanent souci de justice sociale. La mise en place de la R.G.P.P. par l'Etat a conduit l'Académie à réduire aussi de façon très importante les moyens spécifiques qui ont été accordés aux collèges. Les plus fragiles, d'ailleurs, ont vu leur dotation prévisionnelle baisser, chose que nous dénonçons.

Je terminerai en précisant que, au-delà de la compétence qui est la nôtre, compétence obligatoire sur le bâti et sur le fonctionnement des établissements, nous développons aussi des projets éducatifs dans les collèges. Cela passe, vous le savez, par le dispositif "Action collégiens" qui concerne aujourd'hui 35 collèges. C'est aussi, par exemple, l'ouverture de centres de loisirs pour les adolescents dans quatre collèges, dont le quatrième est en cours d'expérimentation dans le 18e arrondissement. Je vous rappellerai aussi la proposition faite par le Maire de Paris, sur laquelle nous avons délibéré le mois dernier, proposition visant à soutenir, avec 1 million d'euros de dotation supplémentaire, 50 des collèges parisiens les plus fragilisés par la politique d'assouplissement, notamment de la carte scolaire, mise en œuvre par le Gouvernement mais aussi fragilisation due à cette diminution extrêmement importante des moyens et notamment des moyens humains que nous continuons à dénoncer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui, même plus d'un, face à cette réponse !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas trop !

Il y a un règlement.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Juste ce qu'il faut !

On est habitué à ce genre de réponse, Madame HIDALGO. Finalement, vous vous répétez. Comparé au million dont vous avez parlé, je tiens à vous préciser quand même que le Rectorat a débloqué 13 millions d'euros supplémentaires pour les 25 collèges les moins favorisés. Je rappelle que les collèges parisiens bénéficieront à la rentrée d'une dotation en augmentation de 521 heures. La dotation horaire des collèges les moins favorisés est supérieure de 40 % à celle des collèges les plus favorisés. Vous ne pouvez pas dire, comme vous le faites chaque fois, que le Rectorat et l'Etat ne mettent pas les moyens, c'est faux !

Deuxième chose : les diagnostics de sécurité, Madame HIDALGO, vous vous trompez ! Les diagnostics de sécurité, ils ne viennent pas de l'Etat, ils viennent de la communauté éducative qui est sur le terrain en permanence et des chefs d'établissement. Et cela, c'est une erreur que vous commettez !

Enfin, Monsieur le Maire, et c'est à vous que je m'adresse directement, je l'ai dit, la lutte contre l'insécurité, c'est l'affaire de tous. Nous avons eu un débat en Conseil d'arrondissement du 15e sur un vœu sur cette question concernant le collège Guillaume Apollinaire et notamment les risques liés à la délinquance autour de cet établissement. A cette occasion, un élu de votre majorité, Claude DARGENT, par ailleurs président des élus de Gauche du 15e, au sein duquel siège Mme HIDALGO, a déclaré - je cite - "les problèmes de délinquance, grâce à l'action de la police nationale, il y en a de plus en plus !".

Monsieur le Maire, ces propos sont inacceptables. Ils insultent celles et ceux qui, justement, parfois au péril de leur vie, défendent les biens et les personnes. Ils insultent les représentants de la communauté éducative qui s'inquiètent et se battent pour avoir des travaux élémentaires dans les établissements. Ils vous le demandent. Monsieur le Maire, nous attendons des actes et le premier d'entre eux sera de condamner des propos qui banalisent ce qui est inacceptable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Au risque de vous surprendre, je vais être d'accord sur une formulation : il ne faut pas banaliser l'inacceptable. A bon entendeur, salut !

Vous voyez de quoi je parle ? Vous ne voyez pas. Regardez les résultats d'hier soir.

Il ne faut pas banaliser l'inacceptable !

III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants sur la gestion des déchets à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, je suis avec une attention particulière les questions de propreté, qui sont une des principales préoccupations des Parisiens. C'est un élément essentiel de leur qualité de vie au quotidien mais cela participe aussi de l'image que notre ville présente au monde et à ses visiteurs. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, nous avons alerté sur la gestion des déchets dans la Capitale. Depuis 10 ans, d'allers-retours entre privé et public, de réorganisation en réorganisation, vous n'êtes pas parvenu à trouver la bonne formule. Depuis 2003, trois contrats ont été successivement élaborés :

- le contrat d'objectif propreté ;

- le contrat gagnant-gagnant pour un Paris propre ;

- puis le fameux contrat de pilotage.

C'est un triple échec.

Or, dans les rapports annuels qui nous sont présentés dans ce Conseil, on nous raconte que tout va bien, que la situation est en progrès et que tout le monde est satisfait.

Je suis désolée, mais ce n'est ni ce que vivent les Parisiens, ni ce que ressentent les agents.

Dès octobre 2009, nous avions demandé que soit conduit un audit sur l'organisation, la gestion des effectifs et les conditions de travail des agents parce que nous avions perçu un profond malaise dans le fonctionnement de ces services. Encore le mois dernier, nous avons réitéré cette demande. Plusieurs maires d'arrondissement ont également initié une pétition avec les habitants mais vous restez sourd à ces appels.

Un nouvel élément doit pourtant vous faire réagir, Monsieur le Maire : le dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes. Si ces remarques ne viennent pas de nous, peut-être allez-vous cette fois-ci les entendre, car elles pointent de sérieux dysfonctionnements. La Chambre régionale des comptes montre clairement une démobilisation des agents, une démobilisation qui est le résultat d'un malaise perceptible depuis longtemps. Et cette démobilisation se traduit par un taux d'absentéisme particulièrement élevé : 12,65 %.

Le contrat gagnant-gagnant signé entre la Ville et le personnel n'a produit aucun effet ! L'absentéisme s'est même aggravé.

Pourquoi ? Parce que vos réorganisations successives ont conduit à une déresponsabilisation des chefs d'équipe, à une démotivation des agents qui ne se sentent ni encadrés ni soutenus dans une perspective de carrière. Il y a là un véritable malaise social.

Je note aussi que vous semblez satisfait de la correction apportée par la C.R.C. sur la comparaison des performances entre la régie municipale et la collecte privée. Je suis très étonnée !

La collecte moyenne de déchets par agent du privé est de 570 tonnes par an. Lorsqu'elle est faite en régie, elle tombe à 491, si l'on y ajoute la collecte des encombrants et des marchés alimentaires. Il y a donc une différence de 79 tonnes par agent en faveur du privé, alors que la régie effectue des tâches supplémentaires, soit les encombrants et les marchés alimentaires. Le ratio devrait donc être inverse.

C'est, au contraire, une rectification aggravante que vient de faire là la Chambre régionale des comptes.

Je ne mets pas en cause l'efficacité des agences. C'est davantage le signe d'un malaise au sein des services et de dysfonctionnements de la gestion de la Ville.

Ce constat appelle des questions. Après 10 ans de gestion, la démobilisation s'est installée, il faut une nouvelle approche. Êtes-vous prêt à mener un audit social nécessaire de ces services ?

Monsieur le Maire…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure, Madame.

Mme Fabienne GASNIER. - … comment allez-vous remédier à l'absence de traçabilité financière que pointe la C.R.C. sur la gestion des déchets par la Ville ? Après le triple échec des contrats successifs, allez-vous enfin remettre en cause ce faux système de copilotage avec les arrondissements ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur François DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Chère collègue, vous avez oublié de le mentionner mais le rapport de la C.R.C. relève d'abord - je le cite - "le niveau exceptionnel de service dont bénéficient les Parisiens, tant sur la fréquence que sur la régularité et la qualité de la collecte".

Sur les autres points que vous avez bien voulu citer, ce rapport est loin, très loin même, de la présentation que vous en avez faite, mais l'avez-vous lu seulement avant de le commenter ?

La C.R.C. a fini par donner raison à la Ville sur l'évaluation des collectes réalisées en régie municipale, qu'elle reconnaît deux fois supérieures à ses estimations initiales après prise en compte de la totalité des missions de collecte des encombrants mais aussi des marchés alimentaires.

Il est vrai que la prise en compte de la pénibilité dans l'aménagement des temps de travail de nos agents justifie au final un écart de l'ordre de 15 %, mais qui, ici, osera nous en faire le reproche ?

Deuxième élément : ce rapport valide en totalité la priorité que nous avons donnée, depuis le début de cette mandature notamment, à la lutte contre l'absentéisme, historiquement important, dans les missions, il est vrai, pénibles qui amènent nos agents à travailler dès 5 heures 30 le matin, et ce, par tous les temps.

A 12,5 % en 2008, l'absentéisme a été depuis globalement stabilisé en 2009 et 2010, avec une nette diminution dans beaucoup d'arrondissements. Un travail de fond est engagé depuis plusieurs mois sur toutes les composantes de cet absentéisme ; reprenons-les rapidement :

- absentéisme sur arrêts médicaux : 9 % ;

- absentéisme pour accident de travail : 3 % ;

- absences injustifiées : 0,5 %.

Ce dernier cas relève en effet de procédures disciplinaires pour lesquelles les délais de saisine du conseil de discipline ont été ramenés à 150 jours en 2011.

Tout ce travail engagé en dialogue social avec l'ensemble des équipes, les représentants du personnel, les représentants de la direction va déboucher sur un C.H.S. spécial absentéisme prévu de longue date pour le 3 mai prochain et qui nous permettra sur chacun des points d'arrêter des décisions.

Quant au rapport entre le coût du service et le produit des taxes, il doit tenir compte non seulement de la collecte, mais aussi des coûts de traitement des déchets pour 120 millions d'euros en 2009, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous sommes dans un équilibre global entre les coûts de la collecte et du traitement d'une part et le produit de la fiscalité dédiée d'autre part, et c'est bien la collecte sélective qui permet d'équilibrer les recettes.

S'agissant, enfin, de la traçabilité des coûts, contrairement à ce que vous indiquez, cher collègue, je vous rappelle que le rapport qualité/prix du service de collecte et traitement des déchets est présenté chaque année devant la commission consultative des services publics locaux, puis devant le Conseil de Paris et qu'elle est enfin mise en ligne sur le site de la Ville.

Que la C.R.C. effectue ses propres reconstitutions de coûts est somme toute assez normal, l'Exécutif, pour sa part, met en acte ses engagements de transparence et de démocratisation de l'information.

Pour le reste, je vous confirme, comme je l'avais déjà indiqué, que nous présenterons très sereinement ce rapport définitif devant notre assemblée le 16 mai prochain et que nous pourrons, dans ce cadre-là, poursuivre les échanges utiles que vous voudrez bien engager.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relative au recul du service public de la police à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question suivante, M. Romain LÉVY, groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, tout le monde l'avait compris.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, alors que les crimes et délits sont en nette augmentation à Paris, avec une progression de 10 % des cambriolages entre 2009 et 2010, de 25 % des vols avec violence et de 45 % des tentatives d'homicides, alors qu'une récente déclaration de M. GUÉANT, Ministre de l'Intérieur, appelle à améliorer la relation entre les policiers et la population, nous tenons à vous exprimer notre inquiétude quant à un recul du service public de la police à Paris.

En effet, la mise en place engagée depuis 2009 du Grand Paris de la sécurité pose la question de la mutualisation des effectifs et notamment de la possibilité de connaître les effectifs réels affectés à Paris.

Cette évolution ne peut se traduire par un recul de la présence policière dans notre ville.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler qu'au Conseil de Paris de novembre 2009, le Maire de Paris a placé comme condition de son soutien au plan de vidéoprotection que tous les effectifs de police soient maintenus sur le territoire parisien. Nous resterons donc particulièrement vigilants afin que cet engagement soit respecté.

Nous constatons également que les exigences de réduction des coûts qui orientent trop souvent votre logique de rationalisation se sont déjà traduites par la fermeture de plusieurs antennes de police dans le 1er, le 2e, le 4e, le 6e et, prochainement, le 3e arrondissement, amenant à un net recul du service public de proximité rendu à nos concitoyens.

Monsieur le Préfet, les aspects budgétaires ne peuvent être le seul guide de la politique de sécurité à Paris.

En outre, nous avons appris récemment par des syndicats policiers, propos confirmés publiquement par des fonctionnaires de police, qu'une réflexion serait engagée sur un éventuel regroupement de commissariats à Paris. Elle irait jusqu'à la suppression pure et simple de certains commissariats, à commencer par celui du 6e arrondissement qui serait fusionné avec celui du 5e. Le commissariat du 3e arrondissement semble également concerné.

Si nous ne sommes pas opposés à une réflexion relative au redéploiement des forces de police au sein de la Capitale, sans diminution d'effectifs, bien sûr, et cela afin de lutter contre la délinquance dans les quartiers les plus sensibles, nous ne pouvons accepter que cela passe par la fermeture de commissariats principaux d'arrondissement.

Elle ne peut pas non plus être engagée sans concertation avec le Maire de Paris, les maires d'arrondissement et les élus du Conseil de Paris.

Monsieur le Préfet pouvez-vous donc nous indiquer si une telle réflexion est engagée, avec pour objectif de procéder à un regroupement qui conduirait à la disparition de commissariats dans certains arrondissements et nous apporter plus globalement des garanties sur le maintien des effectifs de police dans la Capitale ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Conseiller, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, votre question porte, Monsieur le Conseiller, sur des enjeux parfaitement légitimes par rapport à ce qui était signalé tout à l'heure sur la compétence du Préfet de Paris : la qualité et l'efficacité des services publics de la Préfecture de police. Outre cette légitimité à m'exprimer ici au titre de cette compétence, c'est pour moi un honneur que de devoir répondre à votre question et dissiper, je l'espère, les inquiétudes qui la sous-tendent et qui me paraissent particulièrement infondées.

Je voudrais commencer par éviter tout amalgame en distinguant bien deux choses : les antennes de police administrative et les commissariats, puisqu'il me semble que ce n'est pas parfaitement clair dans la question.

S'agissant des antennes administratives, c'est-à-dire celles chargées de la délivrance des cartes d'identité, des passeports, des cartes grises, un silence trompeur ne doit pas cacher les avancées tangibles des dernières années pour le quotidien des citoyens parisiens.

Deux principes ont été adoptés et mis en œuvre : le libre choix du guichet et le rendez-vous pour éviter les files d'attente.

Depuis des décennies, les démarches ne pouvaient être faites que dans l'antenne du domicile avec justificatif de résidence. L'usager a désormais un choix complet à côté du domicile : le travail, l'école des enfants ou tout lieu de Paris qui lui convient.

Afin d'éviter l'attente, l'usager peut désormais prendre rendez-vous. Assez exemplaire au sein des services publics, cette faculté mise en œuvre depuis deux ans a déjà obtenu la faveur de 25 % des usagers qui ont choisi le rendez-vous l'année dernière. Initialement téléphonique, le rendez-vous, depuis décembre dernier, peut être pris sur internet.

Ces libertés et facilités pour l'usager ont des contreparties d'organisation pour l'administration : gérer la redistribution des flux, redéployer du personnel dans le pool de réservation téléphonique. En outre, le maintien de la qualité de service était extrêmement difficile dans les toutes petites antennes centrales que vous avez citées, vulnérables à la moindre absence pour maladie ou congé ; je ne vais pas reprendre les taux qui ont été signalés dans une question précédente.

C'est pourquoi nous les avons regroupés dans le site de Gesvres - Châtelet, totalement refait à neuf, qui est situé à quelques centaines de mètres des anciens sites et parfaitement desservi par les transports publics.

Une prestation est, par ailleurs, maintenue, à laquelle nous tenons beaucoup : celle de l'équipe volante qui se déplace au domicile des personnes invalides ou gravement malades.

Il ne m'apparaît donc pas, du fait de cette adaptation, que les habitants du centre de Paris soient défavorisés par rapport à ceux des arrondissements dits périphériques, d'autant plus que le site de Gesvres est le seul site de France à être ouvert le samedi.

Enfin, puisque vous avez mentionné les aspects budgétaires, et là, c'est en tant que représentant de la Ville de Paris que je parle, je tiens à rappeler que le budget spécial de la Préfecture de police n'a créé aucun emploi administratif ces dernières années, au contraire, ce que je ne conteste pas sur le fond. Je ne suis pas dans un état de distorsion où, en tant que représentant de la Ville, je n'accepterais pas des réductions d'effectifs que, par ailleurs, en tant que représentant de l'Etat, je devrais gérer. En tout cas, s'il n'y a pas eu de création d'emplois, il y a même eu des gels.

C'est un secteur de la PP qui contribue fortement à la modération des finances publiques parisiennes, ce dont je me réjouis, sans doute d'ailleurs avec le maire adjoint chargé des finances. Et la logique de réduction des coûts qui nous anime, que d'ailleurs je pourrais mieux qualifier de bonne gestion, est celle que nous avons choisie ensemble, puisqu'il a été décidé de LOLFiser le budget spécial.

Voilà donc pour la première question, ce qui clarifie les choses sur la différence entre les antennes de police administratives et les commissariats.

S'agissant maintenant des services de police et des services de sécurité, je m'étonne un peu du caractère parcellaire, pour ne pas dire davantage, des chiffres qui ont été cités. Par ailleurs, il ne me parait pas très sain de systématiquement contester les résultats de la politique de sécurité.

J'ai relevé récemment que la période se prêtait à l'établissement d'un bilan décennal. Puisque vous analysez l'évolution des crimes et délits, permettez-moi de me livrer aussi à cet exercice décennal : il y a eu 18.544 violences crapuleuses en 2010 contre 25.303 en 2001, soit - 27 %. Pour ce qui est des cambriolages, la baisse a été de 55 % au cours de cette période puisque, il y en a eu 12.323 l'année dernière contre 21.570 en 2001. Pour ce qui est des homicides, il y en a eu 44 l'an dernier à Paris, soit exactement le même nombre qu'en 2001. Malgré la légère augmentation de faits de plus de 1 % en 2010, la délinquance générale reste inférieure de 23,7 % par rapport à 2001.

J'ajoute, ce qui n'est jamais signalé et qui devrait être le seul indicateur, parce que c'est le travail de la police, que le taux d'élucidation au cours de cette période est passé de 15 à 37 %.

Ma priorité de tous les jours est donc d'organiser et de diriger la police parisienne, afin qu'elle combatte efficacement la délinquance, non pas au sein des bureaux de la place Saint-Sulpice, mais dans ses manifestations concrètes sur la voie publique, dans les lieux publics ou, le cas échéant, au domicile de nos concitoyens.

C'est l'objectif que j'ai rappelé dans une circulaire du 1er février dernier, que je tiens à votre disposition et que vient de confirmer le ministre de l'Intérieur sur la présence des policiers sur le terrain.

Ce qui m'importe actuellement par-dessus tout, c'est de contenir l'augmentation des vols violents de smartphones dans les transports, de limiter les vols de cuivre en série dont les services techniques de votre collectivité sont les premières victimes, de contrecarrer la réorganisation des équipes de cambrioleurs et l'entrée de nouveaux acteurs sur ce segment de la délinquance.

C'est aussi de définir, avec la collectivité parisienne au sein du contrat parisien de sécurité, une stratégie permettant de renverser l'augmentation de la délinquance des mineurs, dont je rappelle qu'elle a été de 17 % l'année dernière. Je ne le conteste pas. Je rappelle simplement que, depuis quelques temps déjà et dans le cadre du contrat parisien de sécurité, je fais des propositions sur le suivi individualisé des mineurs délinquants.

S'agissant du réseau des commissariats, avec douze implantations immobilières pour 110.000 habitants, dont trois dans le 6e arrondissement, il est particulièrement dense dans les arrondissements centraux.

Je m'inscris en faux contre les rumeurs selon lesquelles il serait envisagé de fermer l'accueil du public et de mettre fin à l'implantation d'un commissariat dans le 6e. Ce qui est vrai, et qui devra sans doute à terme trouver une solution adaptée, c'est que le commissariat fonctionne mal sur le plan immobilier, installé dans des locaux vétustes, séparé en deux alors qu'il s'agit d'une structure de petite taille, avec des locaux d'accueil qui ne sont pas conformes aux normes pour handicapés. Mais pour l'heure, aucun projet n'est à l'agenda.

De la même manière, au moment où sont investis plusieurs centaines de million d'euros pour la rénovation des Halles, il me paraît de bonne anticipation et comme un investissement d'avenir que de chercher à doter ce quartier majeur de la métropole d'un commissariat de police à sa mesure. Grâce à la R.A.T.P., ce sera chose faite pour la partie ferroviaire. Je pense que nous trouverons une solution globale pour la surface.

Parmi les grandes lois du service public figure le principe de mutation et d'adaptation aux besoins du public. Pour ma part, ce n'est pas la conservation des structures acquises qui me guide, car la structuration date de Napoléon à Paris. On a beaucoup de respect, tous, pour cette période, mais je pense que l'on peut, tout à fait en concertation d'ailleurs, avancer sur cette répartition, le souci étant de répondre concrètement aux missions qui nous sont dévolues.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, après la mise en place de la police d'agglomération, le 14 septembre 2009, une importante réforme de la structuration des commissariats a été engagée, le 15 janvier dernier, avec l'accord unanime des syndicats en comité technique paritaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si Myriam EL KHOMRI veut ajouter un mot ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'aujourd'hui les Parisiens prêtent une attention grandissante aux conditions de leur sécurité, et c'est tout à fait légitime. Il faut bien admettre - vu l'actualité par exemple ce week-end - que les violences augmentent.

Je crois qu'aujourd'hui limiter la sécurité à la lutte contre la délinquance, c'est comme faire de la lutte contre l'illettrisme la seule politique en matière d'éducation.

La sécurité, c'est beaucoup plus large, c'est construire la paix sur un territoire, et je crois qu'en cela, oui, le Gouvernement actuel a une responsabilité à prendre en matière d'augmentation des violences en direction des personnes.

Ce qu'a dit Romain LÉVY, et c'est ce que me disent l'ensemble des élus que je rencontre depuis ma prise de fonction, c'est qu'il y a une vraie exigence de proximité et de réactivité des Parisiens dans le domaine de la sécurité.

La proximité est assurée par un maillage d'unités, où les gens peuvent aller porter plainte, dont il me semble impensable, et Romain l'a dit, qu'elles soient faites sans concertation avec les maires d'arrondissement et les élus d'arrondissement.

La réactivité se joue, aussi bien sur la voie publique où je connais vos bons délais d'intervention, que dans les commissariats lors des dépôts de plaintes, où la qualité de réponse publique est aujourd'hui plus contrastée.

Cette réactivité et cette proximité, dont nos concitoyens sont les juges les plus exacts et également les contributeurs, feront l'objet de toute notre attention dans les semaines et les mois à venir, pour que la police d'agglomération, que vous mettez en œuvre, consiste en une extension et non pas une dilution du service public rendu à Paris par la Préfecture de police.

Enfin, pour revenir sur le budget spécial, puisque la Ville et les élus parisiens votent une partie du budget de la Préfecture de police, il ne semble pas que ce soit dans cet hémicycle que nous ayons décidé de ne pas remplacer les fonctionnaires de police qui partaient à la retraite. Et je crois que cela aussi est un élément fondateur pour la sécurité des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative aux mesures de sécurité en cas de situation d'urgence radiologique à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question de Sylvain GAREL pour le groupe "Europe Écologie - Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une question d'actualité à M. le Préfet de police sur les mesures de sécurité en cas de situation d'urgence radiologique à Paris.

Aujourd'hui encore, les réacteurs de Fukushima Dashi continuent de rejeter des éléments radioactifs dans l'environnement. Cette pollution est pour l'heure encore principalement locale et touche de manière dramatique les abords de la centrale.

Cependant, des doses radioactives non négligeables ont été détectées bien au-delà du périmètre de sécurité prévu initialement. En deux jours, la population a été évacuée sur trois kilomètres, puis dix kilomètres, puis vingt kilomètres autour de la centrale, là où les Etats-Unis préconisent une évacuation de quatre-vingt kilomètres autour d'un réacteur endommagé.

Rappelons que la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine a fortement contaminé une vaste zone rendue inhabitable, y compris à plusieurs centaines de kilomètres de la centrale, notamment en Biélorussie, le pays voisin.

Au Japon, ce sont plus de 100.000 personnes qui ont été évacuées, sans garantie de retour chez elle, le territoire étant certainement contaminé pour plusieurs dizaines d'années, voire même plusieurs dizaines de milliers d'années dans le cas d'une contamination au plutonium 239.

En effet, la situation du réacteur n° 3 nous fait craindre le pire. Il est particulièrement fragilisé et contient du combustible Mox, un mélange d'uranium appauvri et de plutonium, élément radioactif particulièrement nocif, vendu par la France au Japon.

La radioactivité menace directement les activités économiques de la région qui vit principalement de l'agriculture et de la pêche. Les conséquences de l'accident de Fukushima se sont étendues jusqu'à Tokyo, où l'eau du robinet a présenté un taux de radioactivité supérieur aux limites admises pour les nourrissons. De nombreux Tokyoïtes ont d'ores et déjà quitté la ville ou envisagent de le faire. Je rappelle que 35 millions de personnes vivent dans le grand Tokyo.

Même en France, où pourtant les retombées radioactives sont pour l'instant négligeables, mais sans doute plus élevées que ce que l'on veut bien nous dire, les mensonges de Tchernobyl ont laissé des traces et la population doute des informations officielles et exprime son inquiétude, d'autant plus que, jusqu'à aujourd'hui, les mesures effectuées n'ont pas encore été rendues publiques.

L'accident dramatique de Fukushima démontre clairement à quel point les risques liés au nucléaire sont sous-estimés et combien les mesures de sécurité se sont révélées inadaptées.

En France, la situation n'est pas meilleure puisque les plans particuliers d'intervention, qui sont des plans de secours spécifiques à chaque installation nucléaire, ne concernent qu'un périmètre de 10 kilomètres autour des centrales.

En dehors de cette zone, les habitants ne sont absolument pas informés des risques liés au nucléaire et n'ont aucune information sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Le cas de la centrale de Nogent-sur-Seine est particulier. Situé en lisière du département de l'Aube, à 100 kilomètres de Paris, le plan particulier d'intervention de cette centrale inclut des communes du département voisin, la Seine-et-Marne, mais rien n'est prévu pour notre ville où aucun document sur les risques majeurs ne cite le risque nucléaire.

En tant que Préfet de police, Préfet de zone de défense et de sécurité de Paris, vous êtes responsable pour Paris de la gestion des risques majeurs et des situations d'urgence radiologique, mais également de l'activation des dispositifs de secours.

Prévoyez-vous de compléter le dossier départemental des risques majeurs de Paris, pour y inclure un volet concernant le risque nucléaire ?

Pouvez-vous informer les élus parisiens et les élues parisiennes sur le risque nucléaire encouru par les habitants de l'agglomération parisienne, ainsi que sur les dispositifs de secours prévus en cas d'accident nucléaire grave, survenant dans une centrale proche de l'Ile-de-France, telle que celle de Nogent-sur-Seine ?

Pouvez-vous informer les élus parisiens et les élues parisiennes du niveau des mesures radiologiques effectuées jusqu'à aujourd'hui à Paris et de la manière dont la population sera informée en temps réel de la situation radiologique du territoire dans les semaines, les mois et les années à venir ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS.- Merci.

Monsieur le Préfet de police ?

Je vous demande de baisser vos affiches, nous allons entendre la réponse.

Monsieur GAREL, vous avez posé une question, maintenant, écoutez la réponse.

S'il vous plaît, Monsieur DESTREM, laissez parler M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Cette fois - aujourd'hui, c'est vraiment l'éventail complet - c'est en qualité de Préfet de zone que je vais vous répondre, Monsieur GAREL. Vraiment, j'ai l'impression d'être dans une situation de toute-puissance !

A l'instar des autorités nationales, la Préfecture de zone de défense d'Ile-de-France suit en temps réel la situation liée à l'accident nucléaire de Fukushima afin de délivrer au public une information et une analyse aussi précises que possible.

Les plus hautes autorités de l'État ont d'ores et déjà annoncé que tous les enseignements seraient tirés de ce qui se passe actuellement au Japon, une fois la situation stabilisée et les enchaînements parfaitement décryptés.

Un exemple de cette vigilance quotidienne : l'opérateur Aéroports de Paris a mis en place un mécanisme de contrôle de la radioactivité des aéronefs, en provenance de la zone, afin de détecter tout écart qui serait anormal par rapport à la radioactivité ambiante habituelle. A cette heure, et c'est heureux, aucune anomalie n'a été détectée.

Aucune centrale nucléaire n'est implantée en Ile-de-France. Le risque nucléaire à Paris n'est donc pas un risque de voisinage, mais un risque potentiel qui serait lié à l'arrivée d'un nuage radioactif non dilué, suite à un accident sur une centrale nucléaire française ou européenne.

Deux périmètres de l'Essonne et des Hauts-de-Seine sont cependant classés en zone sensible, dans la mesure où le C.E.A. possède des installations utilisant de l'uranium enrichi en toute petite quantité à Saclay et à Fontenay-aux-Roses.

Le risque nucléaire est d'abord pris en charge par un dispositif national composé de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'I.R.S.N., et de l'Agence de sûreté nucléaire, l'A.S.N., dont on entend - et c'est heureux - beaucoup parler actuellement, totalement indépendant des opérateurs nucléaires.

Ces institutions appliquent le principe de transparence, s'agissant de la mesure des niveaux de radioactivité. Ainsi, un réseau de 170 capteurs, dont 18 installés en Ile-de-France, mesure en continu le niveau de radioactivité dans l'atmosphère.

Ces données, comme vous le souhaitez, sont disponibles en permanence sur le site Internet de l'I.R.S.N., la presse s'en fait d'ailleurs l'écho, elle l'a fait à plusieurs reprises (on le comprend, ces derniers jours) et cela vaudra naturellement pour les semaines et les mois à venir.

Seules des traces infinitésimales de radioactivité, liées à l'accident japonais, ont été à ce jour trouvées.

La surveillance du niveau de radioactivité est un objectif présent dans nos actions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle - j'insiste sur ce point -, tout à fait indépendamment de ce qui se passe au Japon, une expérimentation de recours au vecteur "dirigeable" a été faite dans le ciel parisien la semaine dernière, pour mieux détecter les niveaux de radioactivité anormaux, en tenant compte des différentiels de radioactivité ambiante.

En cas d'accident très grave et d'échec des dispositifs de sécurité redondants déployés par les exploitants, le risque principal pour les habitants de la capitale consisterait dans la contamination interne par voie respiratoire d'éléments radioactifs, sous forme de gaz ou d'aérosols.

Dans cette hypothèse, les deux mesures les plus pertinentes consisteraient, d'une part, dans le confinement des personnes pour réduire le risque d'inhalation des iodes nocifs et, d'autre part, dans la prise préventive d'iode stable au moment de l'alerte ou particulièrement chez certains publics pour limiter l'impact sanitaire à long terme.

L'activation immédiate des moyens d'information et de communication serait la meilleure manière de rendre le confinement rapide et effectif et, pour les pastilles d'iode, le Code de la Santé publique prévoit leur distribution à titre préventif auprès des populations, dans un périmètre de 10 kilomètres autour des centrales, et sur décision gouvernementale expresse au-delà.

Des plans départementaux prévoyant la constitution et le prépositionnement de réserves dans les pharmacies, les armées et les officines ont déjà été élaborés par les D.D.A.S.S. et sont désormais à la charge de l'A.R.S.

Une circulaire Santé-Intérieur, qui était en préparation, prévoit d'inclure ces plans révisés dans un volet du plan d'organisation des secours "Orsec", national et départemental.

Pour votre information, je dois préciser que, sur les 87 millions de doses disponibles au niveau national et qui seront très prochainement portées à 110 millions, 13,6 millions sont prépositionnées au sein de la zone de défense Ile-de-France sous la responsabilité de l'E.P.R.U.S., l'établissement public de réponse aux urgences sanitaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Est-ce que Myriam veut rajouter quelque chose, brièvement ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, la question de la sûreté nucléaire ne doit pas être un tabou en France, particulièrement depuis le drame japonais.

Ce que ce drame nous montre, c'est que le risque d'une catastrophe nucléaire majeure est actuel et non hypothétique. Il est donc aujourd'hui du devoir le plus absolu de l'État d'anticiper ce risque.

Malheureusement adossés au drame japonais, nous serons particulièrement vigilants à l'évaluation réelle et indépendante du risque et à la mise en place d'un véritable plan de gestion de crise (vous en avez cité quelques éléments) qui organiserait les secours, l'information et éventuellement l'évacuation des populations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un mot rapide ?

M. Sylvain GAREL. - Tout d'abord, merci pour ces précisions, bien que vous ayez très peu parlé de la centrale de Nogent-sur-Seine et des conséquences éventuelles d'un accident qui serait dramatique pour la région parisienne.

Vous dites que tous les enseignements vont être tirés, mais lorsque l'on voit les conséquences de l'accident de Fukushima, les conséquences humaines, mais aussi les conséquences financières, qui vont être absolument gigantesques (je vous rappelle qu'on estime les conséquences de Tchernobyl à 1.000 milliards de dollars, là ce sont quatre réacteurs, vous pouvez peut-être multiplier cela par quatre ou cinq), des terres stérilisées pendant des milliers d'années, voire des dizaines de milliers d'années s'il y a du plutonium.

La seule conclusion à tirer de cela, c'est la sortie la plus rapide possible du nucléaire.

Nous proposons de le faire en l'espace d'une génération, en arrêtant immédiatement les centrales les plus anciennes et en particulier la plus vieille d'entre elles, celles de Fessenheim qui a été construite malheureusement sur une faille sismique, et en arrêtant la construction de l'E.P.R. de Penly, qui va nous relancer pendant des dizaines d'années dans le nucléaire.

Il faudra absolument faire cela très rapidement. J'espère en tout cas que, dès 2012, ces décisions seront prises et que nous pourrons léguer à nos enfants ou à nos petits-enfants une terre où la terreur nucléaire ne sera plus une menace pour eux.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, la question, telle que vous l'avez posée, était tout à fait de notre responsabilité : la sécurité des Parisiens. C'est ainsi que le Préfet de police a répondu. Vous avez raison, la centrale de Nogent-sur-Seine est bien en Ile-de-France.

En revanche, ce que vous venez de dire en rebond, qui est tout à fait un sujet sérieux : sortir ou ne pas sortir du nucléaire ? C'est un débat national qui dépasse de loin le nombril des Parisiens. Il faut qu'il soit mené dans le pays, mais certainement pas seulement au niveau d'un Conseil municipal ou de la Préfecture de police.

VI - Question d'actualité de M. Jean-François MARTINS sur la judiciarisation des procédures publiques et la contestation juridique systématique des grands projets d'aménagement de la Ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question de Jean-François MARTINS.

Respectez les non-inscrits !

M. Jean-François MARTINS. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire. J'espère que vous ne le regretterez pas à la fin de ma question.

Depuis près de 20 ans, les évolutions du droit des collectivités locales, du droit de l'urbanisme et des modalités de la démocratie locale ont permis de donner aux citoyens des droits nouveaux leur permettant de former des recours contre ce qu'ils estimaient être des excès de pouvoir ou des irrégularités de procédure dans les décisions de leurs collectivités locales.

L'obtention de ces droits nouveaux est sans aucun doute une avancée pour la démocratie et pour le développement d'un urbanisme dont la vision est partagée par les citoyens, et dont les projets sont conçus avec eux.

Dans le même temps, ces nouveaux recours, s'ils sont une avancée, sont aussi une nouvelle exigence et une nouvelle contrainte pour nous, les collectivités locales. Ils nous imposent une exigence accrue de formalisme, de rigueur juridique mais aussi et surtout de concertations sincères, durables et réellement productives lors desquelles les questions de fond mais aussi les questions de forme auront pu être identifiées, détectées, et traitées en amont de la décision de notre Conseil.

Or, force m'est de constater que depuis une décennie que votre majorité est à la tête de cette ville, les recours se multiplient, signe d'un mécontentement croissant sur la manière dont se déroulent les concertations et sur votre capacité à écouter autant qu'à entendre les préoccupations des habitants et de leurs associations.

Au-delà même de cette multiplication des recours que vous aurez beau jeu d'imputer à la judiciarisation globale des politiques publiques que l'on trouve à travers toutes les collectivités locales, ce qui me frappe, Monsieur le Maire, c'est que sur tous ces projets que vous avez voulus emblématiques de vos mandats, des recours ont été déposés et, triste sort, dans une grande partie des cas, c'est la Ville de Paris qui a perdu lors de ces actions en justice.

Permettez-moi ici d'en rappeler quelques-unes. La plus récente, et c'est ce qui justifie une question d'actualité, concerne le stade Jean Bouin dont le Tribunal administratif a annulé partiellement le permis de construire.

Le chantier des Halles a été suspendu et arrêté pendant quelques semaines à cause d'une décision administrative de suspension des travaux de démolition des jardins.

Le Plan local d'urbanisme : les articles 6 et 7 des zones N et UV ont été eux aussi annulés.

Lors du souhait de l'extension de Vélib' à la grande banlieue, nous avons eu une décision juridique qui nous en a empêchés.

Jean Bouin, les Halles, Vélib', autant de projets que vous avez souhaités symboliques de votre mandature mais que vous avez conduits avec, ou dilettantisme, ou précipitation, je n'espère pas avec amateurisme, au point que ces décisions ont été contestées par la Justice.

Le sens de mon intervention n'est en aucun cas de remettre ici en cause les personnels de la DAJ, que je sais dévoués, compétents et professionnels mais plus peut-être la précipitation dont vous avez fait preuve.

Je ne suis pas dupe, Monsieur le Maire, des recours sur la forme contre ces délibérations par des gens ou associations qui en contestent en réalité non pas la forme mais le fond. Je le regrette, car une partie des projets que je viens de mentionner ont reçu, vous le savez, mon approbation. Mais c'est ici le sentiment d'approximation de la part de la Ville et le coût pour la collectivité qui m'inquiètent.

Coût financier tout d'abord, car chaque année le coût de ces procédures juridiques pour la Ville ne cesse d'augmenter.

Coût moral et politique ensuite, car outre le sentiment d'approximation et d'amateurisme dans la gestion de la Ville que produisent ces défaites, c'est plus largement la valeur de la parole publique et de la parole politique qui est remise en cause par ces échecs.

Lorsque les responsables politiques, en particulier le Maire de la Capitale, annoncent fièrement des projets et que ceux-ci sont dénoncés par la Justice pour des erreurs de forme ou de régularité de procédure, cela nourrit, Monsieur le Maire, le sentiment de l'impuissance publique et le sentiment de la part de nos concitoyens que les politiques sont impuissantes ou qu'ils sont contraints par un certain nombre d'enjeux qui les dépassent.

Je sais que vous ne souhaitez pas ce type d'allégations de la part de nos concitoyens.

Voilà donc ma question : êtes-vous résigné à ce que tous ces projets symboliques soient marqués du sceau de l'approximation ? Que comptez-vous faire concrètement pour professionnaliser d'avantage les procédures de prise de décision pour que ce genre de recours ne parvienne plus à terme ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, je vous le dis gentiment, la manière un peu arrogante avec laquelle vous exprimez ces choses assez compliquées, et qui correspondent aux avancées, au mouvement de Paris, me surprend un peu, surtout quand vous semblez dire que du point de vue du droit, c'est depuis 2001 que la Ville de Paris a des problèmes. Ce n'est ni l'expérience que j'en ai, ni ce qu'en pensent les Parisiens.

Si vous voulez, j'en ai aussi un peu à votre service.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela veut dire que du point de vue du droit, je ne fais pas de complexe d'infériorité par rapport à mes prédécesseurs.

Madame HIDALGO…

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de M. MARTINS va au moins permettre de rétablir quelques vérités. Je ne doute pas de la bonne foi avec laquelle il a posé cette question, mais il y a beaucoup d'erreurs dans ce qu'il dit, et je vais le lui démontrer.

D'abord, Monsieur MARTINS, c'est toute l'histoire du droit administratif que de protéger les citoyens contre l'arbitraire : ce n'est pas une découverte d'il y a 10 ans à Paris. D'ailleurs, le droit administratif a aussi beaucoup été utilisé avant que nous n'arrivions aux affaires pour bloquer des procédures dans lesquelles il y avait de l'excès de pouvoir.

Aujourd'hui, c'est vrai que nous assistons à une judiciarisation importante des recours, parfois des recours que l'on pourrait qualifier a posteriori d'abusifs, assez faciles, et je crois que nous ne pouvons que le regretter, mais nous sommes dans un État de Droit : ce sont donc des constats que nous faisons a posteriori, une fois que les tribunaux se sont prononcés.

Mais c'est vrai que souvent dans les recours que vous avez évoqués, il y a une forme d'abus à aller contre l'intérêt général. J'en veux pour preuve des associations, notamment dans l'Ouest parisien, qui d'ailleurs avec beaucoup de moyens financiers, car cela coûte cher de payer des avocats pour faire ces recours, ont porté un certain nombre d'affaires devant les tribunaux visant d'abord et avant tout à bloquer des projets, notamment de logements sociaux, surtout de logements sociaux. Je pense au projet Fayolle, à la rue Nicolo, à la gare d'Auteuil…

Ne venez pas nous expliquer, Monsieur MARTINS, que ces recours sont uniquement guidés par l'amour du droit ou la volonté de certains de faire valoir une certaine pureté du droit administratif : c'est d'abord et avant tout pour empêcher qu'il y ait des logements sociaux.

Pour votre information et pour l'information complète du Conseil de Paris, pour les années 2008 et 2009, ce sont des faits : nous avons compté 55 recours contre des permis de construire, des permis de démolir ou des déclarations de travaux dans le 16e arrondissement ; 44 recours dans le 7e arrondissement ; 23 dans le 15e ; seulement quatre dans le 13e, où nous conduisons beaucoup d'opérations, et un seul dans le 10e, où nous avons aussi des opérations importantes.

Mais rassurez-vous, Monsieur MARTINS, parce qu'en général, nous gagnons ces recours en première instance ou devant les sections spécialisées du Conseil d'État. Je prendrai là aussi quelques exemples.

Beaugrenelle : nous avons gagné en première instance...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, toutes les questions et réponses doivent se dérouler dans le même respect de tous, et pour tous. Qu'est-ce que c'est que cela ? On dirait que vous seriez contents si on ne gagnait pas ces recours. N'est-ce pas l'intérêt de tous les Parisiens que nous défendons ? Allons !

Je vous demande d'écouter comme je l'ai demandé pour les questions précédentes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Concernant Beaugrenelle, nous avons gagné en première instance trois recours.

Aux Halles, nous avons gagné sept recours.

Je note d'ailleurs avec satisfaction que l'association "Accomplir" vient récemment de se désister de trois recours.

Je pourrais aussi citer Hôpital Necker, que nous avons gagné, Laënnec que nous avons aussi gagné. Là, vraiment, l'intérêt général a fini par l'emporter, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Cela ne me fait pas rigoler ! Il y a un minimum de respect à avoir quand nous sommes là.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je continue.

Mais nous avons à notre disposition un outil solide : c'est le P.L.U. que nous avons adopté en 2006. Il a été attaqué, validé, à l'exception de deux articles : les articles 6 et 7 de règlements concernant des zones dont nous débattrons demain, les zones N et UV.

Je vous rappelle d'ailleurs, parce que là aussi nous avions été battus en première instance, que nous avons gagné devant le Conseil d'Etat en juin dernier. Le Conseil d'Etat a rétabli les règlements qui avaient été annulés par le Tribunal administratif et nous a demandé de réécrire deux articles.

Donc, vous voyez, Monsieur MARTINS, le fait de dire que nous perdrions tous nos recours, qu'il y aurait un problème, un "coût moral et politique", ce sont des expressions très fortes qui sont totalement infondées.

Moi, je vous demande, Monsieur MARTINS, de vous en tenir aux faits et à l'énoncé que je viens de vous faire des recours introduits, de regarder un peu la carte géographique des recours. Vous verrez ce qui guide les personnes ou les associations qui font ces recours.

Je vous demande aussi de ne pas faire preuve de démagogie, comme vous venez de le faire, parce que, en utilisant ces mots de "coût moral et politique", je crois que vous dénigrez aussi le travail de fond que nous faisons ici. Nous pouvons ne pas être d'accord avec certaines interprétations. En général, nous les faisons valoir. Quand, par exemple, sur le dernier recours concernant le stade Jean Bouin, le Tribunal nous demande de rétablir, dans le cadre d'un permis modificatif, deux éléments mineurs - mineurs ! il s'agit d'un problème de parking d'autocars et d'un problème de local poussettes -, eh bien, nous le faisons. Nous nous conformons toujours au droit et nous apprécions, bien sûr, d'être sous ce contrôle parce que c'est ce qui permet aux administrations et aux politiques de ne pas dériver et de n'être jamais dans l'excès de pouvoir, mais il nous arrive aussi d'avoir des points de vue juridiques différents de ceux portés par ces associations et de les faire valoir, et en général de gagner au nom de l'intérêt général que nous, nous défendons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous souhaitez ajouter un mot ? Brièvement.

M. Jean-François MARTINS. - Oui, Monsieur le Maire, parce qu'il n'y avait aucune arrogance dans ma question mais bien le souci de l'intérêt général des Parisiens et l'inquiétude quant au coût, tant financier que politique, je le maintiens.

En revanche, la réponse de votre adjointe, qui me traite de démagogue, elle, n'est pas dénuée d'arrogance, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, d'abord, je pense que les chiffres qui ont été évoqués par Anne HIDALGO sont extrêmement éloquents sur ce que l'on gagne.

Monsieur MARTINS, votre propos initial était effectivement pour le moins agressif et ne correspondait pas à la réalité de ce que nous gagnons.

Je vais vous citer un autre exemple, puisque vous avez parlé de Jean Bouin.

Sur Jean Bouin, il est arrivé que l'on perde dans certaines instances et que cela nourrisse, chez des élus et parfois dans la presse, des commentaires non seulement blessants mais diffamatoires.

Puis le Conseil d'Etat nous donne raison. Mais, voilà, il se trouve qu'entre-temps, pendant des mois, certains élus et non des moindres, mettent à mal la présomption d'innocence, diffament, ce qui sont des fautes…

Je vous conseille un peu de prudence.

Donc, c'est normal qu'étant attentifs à respecter le droit scrupuleusement, nous soyons aussi attentifs à défendre la réputation de la Ville. En cela, nous accomplissons notre devoir.

Merci.

Nous passons au Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe).

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous revenons au Conseil municipal, avec la 9e Commission.

2011, DAC 241 - Subvention à l'association Actuel-Art (11e).Montant : 7.000 euros.
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à une subvention à l'association Actuel-Art.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 241 sur lequel le vœu n° 11 a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et l'amendement n° 11 bis par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu rattaché à ce projet de délibération, d'un vœu adopté par le Conseil du 11e arrondissement, un vœu qui est donc relatif à une association bien connue de Philippe DUCLOUX et de Patrick BLOCHE, et qui a été proposé par mon collègue adjoint au Maire, Jacques DAGUENET.

Il s'agit d'un vœu concernant l'association "Actuel-Art" qui anime le lieu "La Galerie", que je ne vais pas présenter puisque je suppose que Christophe GIRARD le fera, mais je tiens à souligner son rôle de médiation culturelle et de lien entre des artistes divers, invités, des publics amateurs et des collectionneurs d'art actuel. Je m'arrêterai là pour cette proposition.

Ce que nous voulions, c'est souligner le fait que cette association a vu sa subvention réduite de 10.000 euros en 2007 et en 2008, à 7.000 euros en 2009, ce qui aujourd'hui met malheureusement en péril la poursuite de l'activité qu'elle mène.

C'est pourquoi nous proposons, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que le Conseil de Paris émette un vœu pour que la subvention allouée en 2011 à l'association "Actuel-Art" soit portée à 10.000 euros.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - C'est un avis favorable au vœu présenté par Mme BIDARD. En effet, cet amendement de l'Exécutif permet d'abonder de 3.000 euros la subvention à "Actuel-Art". C'est prendre la mesure de l'intérêt local, mais plus que local, de l'activité de bonne qualité, l'activité, Madame BIDARD, vraiment citoyenne de cette association.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Donc, le vœu n° 11 peut être voté par l'Exécutif. Y a-t-il un amendement n° 11 bis de l'Exécutif ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Voulez-vous que je lise la proposition de modification ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Oui, si Mme BIDARD est d'accord pour voter l'amendement n° 11 bis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Oui, elle est d'accord. Elle est charmante, Mme BIDARD.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Le vœu n° 11 est retiré. On vote l'amendement n° 11 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 11 bis est adopté à l'unanimité.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 241 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 241).

Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom d'Andrée Chédid à une bibliothèque parisienne.
Vœu déposé par le groupe EELVA pour la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Andrée Chédid.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution du nom d'Andrée Chédid à une portion de l'Ile aux Cygnes.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Les vœux n° 12 de l'Exécutif, n° 13 du groupe E.E.L.V.A. et le n° 14 du groupe U.M.P.P.A. ont trait à l'attribution du nom d'Andrée Chédid à un lieu parisien.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Il a été longuement question ce matin de littérature, à un moment donné de notre discussion, et aussi de la Méditerranée. Je pense que rendre hommage à Andrée Chédid, c'est prendre en compte ces deux éléments, puisqu'à la fois par sa vie et par son œuvre, elle témoigne de la diversité culturelle de la Méditerranée, et aussi de l'inscription dans un parcours de vie humaniste, que je pense nous avons à cœur de défendre et de promouvoir.

Donc, c'est pour cela que nous avons déposé ce vœu pour qu'un lieu - nous n'avons pas été très précis mais une bibliothèque serait bienvenue - lui rende hommage.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci.

Mme POIRAULT-GAUVIN a la parole pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Madame le Maire.

Je crois que notre Assemblée est unanime pour rendre hommage à cette grande dame, qui est Andrée Chédid, et pour son œuvre et sa personnalité.

Nous plaidons, dans le 15e arrondissement, pour que le choix se porte sur un lieu du 15e arrondissement, et plus précisément sur l'allée des Cygnes pour différentes raisons. D'abord, parce qu'Andrée Chédid habitait le 15e arrondissement, le Front de Seine, et elle a même écrit un poème dans lequel elle parle de cette allée des Cygnes. Puis aussi parce que c'est une initiative du conseil de quartier Emeriau Zola qui se trouve sur le périmètre du Front de Seine.

Nous estimons donc que cette initiative doit être soutenue par le Conseil de Paris. Elle a réuni l'unanimité au Conseil du 15e arrondissement et même le soutien de deux adjointes au Maire de Paris, Mme HIDALGO et Mme LALEM.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous espérons que le Conseil de Paris soutiendra cette initiative très importante et que le nom d'Andrée Chédid sera donné à une allée qui se situe précisément sur l'Ile aux Cygnes, connue de tous les Parisiens maintenant.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Madame POIRAULT-GAUVIN.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Comme il y a deux propositions, l'une pour le 15e, d'ailleurs tout près du 16e sur l'allée aux Cygnes, pour lequel c'est un avis favorable - toutes les propositions qui sont présentées là, nous y sommes favorables - et afin de vous rassembler, pour Andrée Chédid, Mathieu CHÉDID que j'ai eu au téléphone m'a dit la chose suivante :

"Merci beaucoup - c'est donc à nous tous et à la Ville de Paris - pour cette proposition - il voulait dire cette proposition de lieu culturel même s'il y a une allée qui est également proposée - qui me va droit au cœur. Honorer Andrée Chédid dans un lieu de savoir, de lecture, de transmission a tout son sens".

Je vous rapporte les propos de Mathieu CHÉDID, et je me permets de vous lire rapidement un poème d'Andrée Chédid, qui était sa grand mère :

Mathieu pour Andréou - c'est sa grand-mère.

"Jeunesse, jeunesse qui t'élance, dans le fatras des mondes, ne te défais pas à chaque ombre, ne te courbe pas sous chaque fardeau, que tes larmes irriguent plutôt qu'elles ne te rongent, garde-toi des mots qui se dégradent, garde-toi du feu qui pâlit, ne laisse pas découdre tes songes, ni réduire ton regard, jeunesse, entends moi, tu ne rêves pas en vain".

Nous acceptons donc le vœu de l'U.M.P.P.A. et le vœu des Verts pour un lieu de culture, et je vous invite également à voter dans une grande union parisienne le vœu de l'Exécutif qui réunit tout le monde autour d'Andrée Chedid.

Est-ce que cela vous va ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD. Nous pouvons donc reprendre le vœu présenté par l'Exécutif au niveau du groupe U.M.P.P.A. Cela vous convient ? Oui, cela inclut l'ensemble des vœux des Verts et de l'U.M.P.P.A. Peut-on voter le vœu de l'Exécutif ?

Madame ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je ne pense pas qu'il était prévu qu'une bibliothèque soit installée sur l'allée des Cygnes ? Ah bon ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Pour qu'on se comprenne bien, pour être dans l'unanimité, ce qui fera à mon avis plaisir à Mathieu CHÉDID, étant donnée la conversation que j'ai eue avec lui, il convient que le Conseil de Paris, donc l'Exécutif réunissant tous les courants politiques et tous les élus de Paris accepte l'idée que l'on honore Andrée Chédid. Après cela, si vous le souhaitez, une allée ou quelque chose dans le 15e sur l'allée aux Cygnes par exemple est tout à fait envisageable et en tout cas accepté et soutenu par l'Exécutif.

Cette proposition nous agrée, d'ailleurs, elle a été votée à l'unanimité, événement historique, dans le 15e arrondissement. Il en est de même du vœu des Verts, qui est plus large, puisqu'il évoque un lieu de culture et que la réponse sera en effet sans doute une bibliothèque.

L'un n'empêche pas l'autre, mais le vœu de l'Exécutif vise à rassembler. Il y aura sans doute deux hommages à Andrée Chédid, mais pas une bibliothèque flottante sur l'île aux Cygnes.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Monsieur GIRARD, je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu de l'Exécutif est adopté. (2011, V. 56).

Ensuite, les vœux n° 13 du groupe E.E.L.V.A. et 14 du groupe U.M.P.P.A. sont-ils maintenus ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Oui.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Entendu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe E.E.L.V.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Deux abstentions.

Le vœu est adopté. (2011, V. 57).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe U.M.P.P.A. avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Deux abstentions.

Le vœu est adopté. (2011, V. 58).

Je vous remercie beaucoup.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés visant à ce que le nom de Taha Hussein à une bibliothèque parisienne.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 15 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Taha Hussein à une bibliothèque parisienne.

Je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, c'est un grand honneur pour moi que d'avoir l'opportunité de parler de l'un des plus grands intellectuels du XXe siècle. Permettez-moi d'associer à Taha Hussein Mohammed Arkoun, immense islamologue qui nous a quittés le 14 septembre dernier et qui consacra sa maîtrise dans les années cinquante à l'œuvre réformatrice de Taha Hussein.

Taha Hussein a été, sa vie durant, un intellectuel engagé et courageux. Son audace, d'ailleurs, lui a valu d'être vilipendé par les intégristes de toutes espèces. C'était également un amoureux de la France et en particulier de Paris, où il a obtenu l'un de ses doctorats.

Je vous laisse imaginer dans quelles conditions un aveugle égyptien d'origine modeste a pu soutenir une thèse en Sorbonne en pleine Première guerre mondiale.

Je n'aurai garde d'oublier dans cet hommage et je salue avec admiration et gratitude sa femme Susanne, à laquelle il a dicté une grande partie de son œuvre.

Il était convaincu que la fidélité à la tradition musulmane signifie que l'on regarde vers les autres, qu'on les comprenne. Il n'épargnait donc aucun effort pour promouvoir le dialogue des cultures et illustrer savamment la parenté culturelle arabo-française à laquelle il croyait.

Mes chers collègues, ce vœu intervient à quelques jours de l'ouverture d'un débat extrêmement périlleux et dont les conséquences me préoccupent au plus haut point, sur la laïcité et la place de l'Islam en France.

Puisse notre assemblée adopter ce vœu, si possible à l'unanimité, montrant ainsi que Paris entend faire une place à tous ceux qui l'aiment ou l'ont aimé, indépendamment de leur foi ou de leur héritage culturel.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est cela qui est beau dans la pratique démocratique, c'est que les idées surgissent parfois en marchant. En l'occurrence, nous étions Véronique DUBARRY et Frédérique CALANDRA en train d'inaugurer l'espace "Lire autrement" à la médiathèque Marguerite Duras - Hamou BOUAKKAZ était présent, puisque c'est un lieu où les personnes non voyantes ou malvoyantes peuvent accéder à la lecture - et nous parlions des noms à attribuer, du dialogue du monde et du dialogue des peuples et du sens de l'universel et de l'apaisement lorsque Hamou BOUAKKAZ a eu l'idée de citer cet intellectuel. L'idée a fait son chemin, et cela date seulement d'il y a quelques mois, et je trouve que l'on doit se féliciter lorsque de bonnes idées sont prises collectivement et, ensuite, trouvent une issue et une place.

Voilà pourquoi cette excellente proposition de Hamou BOUAKKAZ peut voir le jour aujourd'hui.

Taha Hussein est surnommé le doyen de la littérature arabe, il a marqué plusieurs générations d'intellectuels du monde arabe en poussant à la modernisation de la littérature arabe. L'écriture autobiographique qu'il a développée comme un outil de libération a représenté une véritable nouveauté pour le monde arabe et le roman arabe, parce que les bibliothèques sont justement des espaces de liberté et d'émancipation. C'est un honneur, je crois, qu'un établissement de lecture publique de Paris puisse porter prochainement son nom.

D'ailleurs, permettez-moi aussi juste un éclairage sur la force aujourd'hui de l'écriture avec les S.M.S., les mails, la force des réseaux d'information. Plus que jamais, l'écriture, la transmission par l'écrit, a pris toute sa place, même dans les combats politiques les plus aigus, et donc je trouve que cet homme-là, qui n'est pas forcément connu de nous tous, va trouver sa place à Paris, ville du monde, ville des mondes et ville d'accueil des Droits de l'Homme.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 59).

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif à délégation de service public du Louxor.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner deux vœux qui ont trait à une magnifique réalisation municipale dans le 10e arrondissement, le Louxor. Le vœu n° 16 a été déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche et le vœu n° 16 bis émane de l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez d'évoquer le magnifique équipement dont nous allons faire bénéficier la population parisienne et, plus largement, la population francilienne, dans le 10e arrondissement, à la limite du 18e arrondissement. Évidemment, nous sommes très satisfaits de cette évolution et nous suivons de très près dans le 10e arrondissement la réalisation de ce projet qui, petit à petit, fait l'unanimité même si, au départ, il a connu quelques détracteurs.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase d'élaboration de la délégation de service public et nous souhaitons que les élus de l'arrondissement soient associés à l'élaboration du cahier des charges pour l'exploitation du Louxor, lequel cahier des charges doit comporter des clauses permettant la mise à disposition gracieuse des lieux pour l'animation du quartier et pour les associations locales quelques jours par an, sans mettre en cause la programmation des activités. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 10e arrondissement et le maire, qui est absent, m'a dit qu'il continuait de s'y associer.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Je remercie le Dr LHOSTIS pour le vœu qu'il vient de présenter. C'est vrai qu'à l'heure où, en Italie, le Metropolitan, l'un des plus vieux cinémas d'art et d'essai d'Italie, a été racheté par Silvio BERLUSCONI à titre privé pour en faire un magasin de vêtements et donc disparaît de Rome, Paris donne un éclairage de ce qu'elle pense que doit être une capitale et une ville généreuse en rénovant, et surtout en période de crise où les fonds se font plus rares et le besoin de culture plus grand, le Louxor qui était à l'abandon depuis plus de 20 ans en investissant, c'est vrai, 29 millions d'euros dans le chantier de réhabilitation.

Je remercie vivement le Docteur LHOSTIS pour son vœu qui nous permet ainsi d'attirer l'attention sur un objectif partagé : la concertation, mais aussi l'intégration de cet équipement public dans le quartier.

Je vous rappelle qu'on est au carrefour de trois arrondissements, on est dans le 10e, mais on est face au 18e et au 9e arrondissements, donc des quartiers de culture, des quartiers populaires, des quartiers métissés, et ce lieu, vraiment, fait sens.

La concertation est évidemment nécessaire, on l'a menée, et d'ailleurs, je pourrais rappeler Michel GOMEZ, le délégué général à la mission cinéma, pour vous dire combien de réunions se sont tenues et combien de rendez-vous et d'idées sont sorties de ces réunions.

A ce titre, la mission cinéma, dont je parlais à plusieurs reprises, a donc rencontré les associations locales, les élus d'arrondissement, les conseils de quartier, et poursuit d'ailleurs encore aujourd'hui la concertation.

Nous avons choisi la délégation de service public comme pour la Gaîté Lyrique, c'est-à-dire que l'on confie la gestion d'un service public, on responsabilise une société, un délégataire, c'est le cas pour la gestion du Louxor, il n'est par conséquent pas possible juridiquement, pour des raisons techniques, juridiques, de voter ce vœu dans les termes tels que vous le présentez.

Cela dit, je peux vous assurer, je pense que le Dr Alain LHOSTIS me connaît bien, vous assurer que nous veillerons à la dimension d'animation locale, mais pas dans ce que cela a de petit, dans ce que cela a de délicat, de fragile, d'inventif et de créatif, et d'humain, d'ouverture sur les quartiers, dans le projet qui sera retenu pour le Louxor. C'est pourquoi nous vous proposons de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui prend en compte cette dimension telle que je vais vous l'exprimer maintenant. Permettez-moi aussi d'ajouter, le Maire a souhaité, quand on a visité à nouveau ce chantier, que la grande salle puisse porter le nom de Youssef CHAHINE, grand cinéaste égyptien par ce que là aussi le Louxor, seul bâtiment néo-égyptien à Paris, d'architecture rare va entrer dans le patrimoine de Paris, va devenir un lieu visité et Youssef CHAHINE, immense cinéaste trouvera toute sa place et cela fait un très grand plaisir à Jean-François LEGARET, le maire du 1er arrondissement pour des raisons personnelles.

Considérant les importants travaux de rénovation du cinéma le Louxor, situé 170, boulevard de Magenta dans le 10e arrondissement, menés par la Ville de Paris,

Considérant les travaux préparatoires réalisés par la mission cinéma dans le cadre de la rédaction du cahier des charges de la délégation de service public,

Considérant les nombreuses réunions de concertation qui se sont déroulées et vont se poursuivre entre la mission cinéma, les élus d'arrondissement, les conseils de quartier, les associations culturelles locales et autres associations de riverains,

Le Conseil de Paris sur proposition de l'Exécutif et à la suite du vœu présenté par Alain LHOSTIS émet le vœu que la Ville de Paris, dans le cadre de la gestion déléguée du cinéma le Louxor attache une attention particulière à l'action culturelle locale et à sa compatibilité avec la cohérence de la programmation et l'équilibre d'exploitation, donc un équilibre meilleur que celui de votre chaise qui vient de perdre un barreau semble-t-il.

Retrouvez votre équilibre, Monsieur LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Je voudrais remercier le "grand parfumeur", Christophe GIRARD, et lui demander de retirer le titre de "docteur", qui a été usurpé par un personnage politique important en Allemagne. Je voudrais rester quelques instants avec vous et ne pas être obligé de démissionner.

Concernant la proposition que vous nous faites, j'insiste de nouveau fortement sur le fait que nous n'avons pas intérêt à créer des isolats culturels même de grandes qualités. Il faut de la fluidité entre les quartiers et bien sûr j'y associe le 18e arrondissement avec lequel nous entretenons beaucoup de relations.

Il n'y a pas de problème de territoire entre nous, Barbès est commun à nos deux arrondissements et donc, nous partagerons le Louxor, tout au moins dans ce que vous permettrez à la délégation de service public de prendre en compte dans les termes qui vous conviennent, mais je crois que vous trouverez les termes à condition que vous en ayez l'état d'esprit, ce qui ne vous manque jamais. Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu est retiré. Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 60).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la signature d'un bail précaire avec le collectif de "La gare expérimentale (XP)".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 17, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la signature d'un bail précaire avec le collectif de la gare expérimentale XP.

Je donne la parole à René DUTREY, pour une minute.

M. René DUTREY. - En tant qu'acteur immobilier la Ville achète et vend de nombreux logements, locaux industriels et se retrouve en permanence avec un certain nombre de mètres carrés vacants. Ces mètres carrés vacants s'appellent le domaine intercalaire.

Il faut savoir qu'à la Ville de Paris, après un petite enquête, le prix d'un bâtiment vacant pour la Ville de Paris en gardiennage, c'est 16.000 euros par mois pour un gardiennage complet, c'est-à-dire un coût prohibitif sans compter le scandale que des mètres carrés restent vides dans la Capitale alors que de nombreux projets artistiques cherchent des lieux.

C'est le cas de la gare expérimentale qui depuis cinq ans occupe successivement des lieux dans Paris. C'est un collectif qui joue particulièrement le jeu, qui rend les clefs quand on lui demande de rendre les clefs, qui, par son action culturelle et son action d'intégration dans les quartiers qu'il occupe est absolument exemplaire et qui a découvert ce bâtiment vide, propriété de la Ville de Paris.

Je voudrais vraiment remercier ces collectifs de squatters qui rappellent à l'ordre la Ville de Paris, car pour qu'il y ait des squats, il faut des bâtiments vides. Le plus gros scandale c'est que ces bâtiments vides continuent à exister. Nous avons voté un vœu il y a deux ans engageant la Ville de Paris à gérer de façon tendue ce flux de mètres carrés vacants, il reste pourtant des locaux vides, j'en découvre régulièrement chez des bailleurs sociaux, j'ai l'impression que le vœu adopté il y a 2 ans n'est pas tout à fait appliqué, les informations ne remontent pas. Je peux vous citer à ce propos l'exemple d'un hôtel dans le 14e arrondissement, propriété de la R.I.V.P. resté vide deux ans alors qu'il était parfaitement occupable. Ces locaux sont un autre exemple.

Ce vœu, voté il y a deux ans doit faire l'objet d'actes et je vous rappelle son contenu, d'un côté c'était un inventaire précis de l'ensemble des mètres carrés du domaine intercalaire, et de l'autre côté un appel à projets vers les collectifs d'artistes pour mettre en correspondance ces mètres carrés vides et ces appels à projets. Pour l'instant, l'inventaire des mètres vides n'a pas été fait, l'appel à projets non plus, la Ville de Paris a quand même fait quelques actes puisqu'elle signe des baux précaires avec des collectifs. Tel est l'objet de ce vœu que je vous présente aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup. Je crois que nous pouvons nous réjouir en effet, car depuis 2001 nous avons au cas par cas, su entendre, écouter, rencontrer tous ces collectifs qui ont à chaque fois une histoire individuelle et qui ont des histoires très intéressantes car ce sont des artistes. Je salue le collectif d'artistes de la gare expérimentale. Ils sont tous à la tribune, ce sont des gens très talentueux, sympathiques, qui cherchent des formes d'expression, qui cherchent, et je pense que la société a besoin de ces questionnements et d'artistes qui cherchent des réponses qui nous permettent de mieux vivre et de mieux réfléchir.

S'agissant des collectifs d'artistes et des lieux de création alternatifs type squats, depuis 2001, nous étudions au cas par cas, comme je viens de le dire, et je le fais évidemment en lien avec Jean-Yves MANO, l'adjoint en charge du logement, puisque cela relève de sa délégation quand il s'agit de lieux appartenant à la ville, des solutions d'hébergement évidemment provisoires.

Le squat par définition, le collectif d'artistes ne cherche pas à être installé, institutionnalisé. Il recherche un moment, une parenthèse suffisamment longue pour à la fois s'inscrire dans la ville et pouvoir chercher et trouver peut-être un temps qui leur convienne.

Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises depuis 2001, une douzaine de collectifs ont été logés, parfois même un peu pérennisés par la Ville. Je peux citer le 59 rue de Rivoli et j'associe mon collègue Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement, la Générale Nord-Est, le CENT dans le 12e, le laboratoire de la création, le théâtre de Verre, et bientôt, d'ailleurs j'ai rencontré le maire du 15e et son adjointe à la culture, un collectif qui s'installe dans le 15e arrondissement pour lequel nous travaillons sur un bail précaire.

Tout à l'heure, nous voterons effectivement un vœu visant à signer une convention d'occupation temporaire pour un collectif jeune qui s'installe dans le 15e arrondissement, qui s'appelle "jour et nuit culture", et qui fait un travail formidable avec le quartier notamment.

Comme je le disais sur paris.fr dans une interview récemment, je suis convaincu qu'il est nécessaire, Monsieur DUTREY, de laisser la nature en friche pour qu'apparaissent des plantes rares. Je pense que cette phrase vous conviendra tout à fait.

Pour ce collectif, la gare expérimentale que nous connaissons bien et que nous apprécions, qui a également reçu le soutien des élus du 14e arrondissement, je suis favorable à ce qu'une convention d'occupation temporaire soit proposée, mais nous avons juste un petit point technique qui relève du droit et des notaires, à savoir que la vente du bâtiment actuellement occupé doit intervenir dans les mois à venir.

C'est pourquoi j'émets un avis favorable au vœu présenté par René DUTREY en amendant la dernière phrase, en remplaçant la phrase "par un bail d'occupation temporaire d'une durée de 18 mois", par : "par un bail d'occupation temporaire qui prendra fin dès lors que la vente aura été conclue".

Évidemment, tant celui qui présente le vœu et qui le défend que les futurs occupants et détenteurs de ce bail, peuvent se dire : "oui, mais si c'est un bail pour 15 jours, c'est un peu difficile". Non, entre 18 mois et le minimum de 6 mois, on trouvera un terrain d'entente et on sera capable de vous rassurer. Faites-nous un peu confiance. Je crois que les élus ont très envie que vous soyez là, et une fois qu'il faudra quitter le lieu, on cherchera pour vous un nouveau lieu. Peut-être que c'est votre itinérance et votre nomadisme qui feront également votre particularité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole pour une explication de vote à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Je voulais participer à ce bel unanimisme pour apporter notre soutien à ce vœu, qui permettra, nous l'espérons, à un collectif connu pour la qualité de son travail culturel mais aussi le caractère responsable de son comportement dans les lieux qu'il occupe, de trouver hébergement un certain temps.

Par delà le cas d'espèce, je pense qu'il faudrait sérieusement étudier le recensement de ces lieux intercalaires et bâtir une espèce de programmation de court ou de moyen terme puisque par définition ces lieux ne sont pas appelés à durer, car s'il y a sans doute eu des résultats en la matière en ce qui concerne l'hébergement des collectifs d'artistes, ce serait bien d'aller encore plus loin et de faire en sorte que l'ensemble puisse être irrigué sur Paris, et pourquoi pas dans le 17e ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur DUTREY, vous voulez reprendre la parole : vous l'avez.

M. René DUTREY. - Formellement, comme il y a une proposition d'amendement, je vais répondre.

Des plantes rares, oui, après le temps pour les laisser pousser, ces plantes rares, bien sûr.

On en a discuté bien sûr entre nous, Monsieur GIRARD, on avait parlé du début des travaux. Là nous sommes sur la vente. Est-ce que quelque chose a changé ? Il y a juste cette confusion entre la vente et le début des travaux. J'imagine que le début des travaux intervient après la vente et bien sûr, pour rassurer le collectif, et j'espère que vous allez le faire, ils ont besoin d'un peu de temps pour s'exprimer, même s'ils ne sont pas condamnés à rester nomades toute leur vie. Je voudrais que vous rassuriez en termes de délais et que vous précisiez cette histoire de vente et de début des travaux : est-on sur la vente ou le début des travaux ? Sachant que depuis cinq jours que j'enquête sur ce dossier, je n'arrive pas à savoir si une promesse de vente est signée ou pas sur ces locaux.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Très rapidement, pour que les choses soient claires, nous devons respecter le droit, et respecter le droit, c'est respecter une signature. La signature est évidemment suivie, lorsque les choses sont bien faites, et nous avons grande confiance dans les services de la Ville, d'une démolition pour travaux.

En général, c'est concomitant, mais pas toujours. Laissons, faisons confiance, je dirai peut-être pour une fois, à la lenteur administrative, Monsieur DUTREY, qui peut peut-être nous servir et faire gagner 15 jours à un mois.

Je propose de ne pas préciser.

Simplement, si vous permettez, Monsieur le Maire, Monsieur COUDERT, nous sommes d'accord. Je diverge avec vous sur l'idée qu'il y aurait une espèce de politique systématique. Je pense qu'il faut laisser aux collectifs cette particularité d'être individuels, d'être singuliers. Méfions-nous de l'institutionnalisation d'une pensée du collectif et du squat. C'est la première fois que je diverge avec vous.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu amendé selon les propositions de l'adjoint à la culture.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2011, V. 61).

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mme Danièle POURTAUD et M. Hermano SANCHES RUIVO relatif au conservatoire Darius Milhaud.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu n° 18 déposé par M. Pascal CHERKI, Mme Danièle POURTAUD et M. Hermano SANCHES RUIVO, et le vœu n° 18 bis de l'Exécutif, qui ont tous deux trait au conservatoire Darius Milhaud.

Je donne la parole à M. le Maire du 14e arrondissement, si possible pour une minute.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Ce sera plus bref que le débat précédent, même si c'est un sujet qui intéresse autant, si ce n'est plus, la population de l'arrondissement.

Notre conservatoire municipal d'arrondissement permet chaque année à plus de 1.200 élèves d'accéder aux cours de musique, de danse et d'art dramatique, ce qui le place en seconde position dans l'ensemble des conservatoires parisiens.

Néanmoins, depuis de nombreuses années, j'insiste bien là-dessus, de nombreuses années, les parents d'élèves et les professeurs se plaignent de locaux insuffisants et inadaptés à l'enseignement artistique.

Le conservatoire refuse chaque année de très nombreuses demandes d'inscription, faute de place, ce qui rend très difficile, voire inopérant notre volonté de démocratisation concrétisée par la municipalisation et la mise en place du quotient familial. Je rappelle pour mémoire que les tarifs 7 et 8 représentent près de 60 % des inscrits au conservatoire du 14e arrondissement.

Les ratios habituellement utilisés par le Ministère de la Culture permettent d'estimer la surface nécessaire pour un conservatoire d'une ville de 137.000 habitants, comme le 14e arrondissement, à 3.000 mètres carrés utiles.

A la demande de mon regretté et excellent prédécesseur Pierre Castagnou, de son adjointe notre collègue Danièle POURTAUD et de Christophe GIRARD, que je sais très attentif à ce problème et je l'en remercie, des études ont été réalisées par les services de la Ville et ont malheureusement abouti à écarter les premières pistes évoquées pour un agrandissement comme la surélévation du bâtiment actuel ou une construction complémentaire sur la piscine Aspirant Dunand.

Il faut donc aujourd'hui relancer la recherche d'implantations pour que le 14e soit doté d'un conservatoire correspondant aux besoins de la population lors de la prochaine mandature.

Compte tenu de la somme mise dans le cadre du Louxor, qui est une magnifique réalisation, nous nous contenterons de la moitié de cette somme pour pouvoir réaliser le conservatoire du 14e arrondissement.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci de cette modération financière, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci à Pascal CHERKI, merci aussi à Danièle POURTAUD parce qu'il est vrai que nous avons beaucoup échangé et travaillé avec Pierre Castagnou dans la première mandature, et puis, là, on approche d'un désir qui se transforme. Je pense que le fruit tiendra la promesse de la fleur, pour paraphraser un haïku.

C'est japonais, c'est un haïku.

Paris dispose d'un tissu très riche d'établissements d'enseignement artistique : 17 conservatoires desservent nos 20 arrondissements, complétés par un conservatoire à rayonnement régional, rue de Madrid, et un Pôle supérieur d'enseignement artistique, sans compter les très nombreuses associations œuvrant en matière de pratiques amateurs et, bien sûr, la Maison des pratiques artistiques amateurs, avec bientôt ses deux antennes dans le 20e et le 14e.

Depuis 2006, nous avons engagé une modernisation des conservatoires municipaux sur l'ensemble du réseau, offrant ainsi aux Parisiens une équité de traitement sur l'ensemble du territoire et un service public, je pense, de qualité.

Depuis 2008, 1.900 places supplémentaires ont été créées, 1.000 autres places seront créées d'ici la fin de la mandature actuelle, avec notamment la construction de trois nouveaux conservatoires dans le 12e, le 13e et le 17e, et la construction du conservatoire du Centre aux Halles dans le 1er arrondissement.

Nos efforts en matière de développement de l'enseignement artistique doivent être poursuivis, car la demande des familles est importante et légitime.

Implanté au cœur du 14e arrondissement, le conservatoire Darius Milhaud accueille plus de 1.200 élèves chaque année, le plaçant en deuxième position de l'ensemble des conservatoires parisiens. Il a ainsi développé des spécificités, comme un département de musiques anciennes et un département d'arts lyriques.

Je suis bien conscient de la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil du conservatoire. J'avais eu l'occasion, comme je vous l'ai dit précédemment, d'échanger à plusieurs reprises avec Pierre Castagnou, Danièle POURTAUD et, bien entendu, Pascal CHERKI, le maire actuel du 14e arrondissement.

Cependant, avant d'établir une hiérarchie des priorités pour l'extension de certains conservatoires ou la construction de nouveaux conservatoires lors d'une prochaine mandature, le Maire de Paris a demandé à Mme BÉDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire générale de la Ville, dont je salue l'aimable représentant, M. Jean-François DANON, de recenser l'ensemble des besoins et des demandes de chaque arrondissement afin de rendre des arbitrages en ayant une vue d'ensemble du territoire parisien complet.

C'est pourquoi nous proposons un vœu de l'Exécutif qui nous engage à mener les études nécessaires pour évaluer précisément les besoins réels objectifs en matière d'enseignement artistique dans le 14e arrondissement et rechercher un éventuel nouveau site d'implantation pour le conservatoire Milhaud, tout en tenant compte des autres priorités identifiées à l'échelle du territoire parisien.

Donc, vous comprendrez que ce n'est pas une mesure de brimade quand je vous propose le retrait de votre vœu mais, bien au contraire, c'est pour que ce retrait soit au profit du vœu de l'Exécutif.

Quant au vœu de l'Exécutif, je vous en lis le résumé :

"Le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif, émet le vœu que la Ville de Paris lance les études nécessaires pour évaluer précisément les besoins en matière d'enseignement artistique dans le 14e arrondissement et rechercher un éventuel nouveau site d'implantation pour le conservatoire Darius Milhaud, tout en tenant compte des autres priorités qui seront identifiées à l'échelle du territoire parisien."

Cela est en accord avec ce que le Maire a demandé à Mme la Secrétaire générale, donc cela me paraît conforme et honnête.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je vais donner la parole brièvement à M. le Maire du 14e arrondissement qui souhaite vous répondre.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - C'est juste pour indiquer que, bien évidemment, on va retirer notre vœu parce que le vœu de l'Exécutif nous convient.

J'ajouterai juste un petit élément. Je comprends tout à fait la démarche de la Ville de recenser globalement les priorités. Cela a quand même déjà été fait, puisque quatre nouveaux conservatoires vont être réalisés.

Donc, je souhaiterais, compte tenu de l'importance que nous accordons à ce sujet, qu'une réponse particulière soit apportée à notre demande et qu'il soit procédé à un examen particulier. Nous ne manquons pas d'arguments à faire valoir, notamment la carte des implantations culturelles dans Paris, rive droite, rive gauche, depuis 2001, l'effort budgétaire fait selon les arrondissements. Il existe beaucoup de critères pour une appréciation équitable de l'effort budgétaire dans le 14e arrondissement.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je crois que cela s'adressait à l'adjoint à la Culture, M. GIRARD.

Le vœu n° 18 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu 18 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 62).

2011, DAC 82 - Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine fixant le principe d'une campagne de souscription organisée pour contribuer au financement de la restauration de 3 verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte Elisabeth à Paris (3e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le projet de délibération DAC 82. Il s'agit de la signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine fixant le principe d'une campagne de souscription organisée pour la restauration de trois verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte-Elisabeth à Paris, dans le 3e arrondissement.

La parole est à Mme CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris conduit une action culturelle qui ne néglige aucune forme d'expression artistique, encourage tous les talents et offre des lieux pour favoriser la création contemporaine. Nous ne rappelons pour preuve que l'installation récente dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique, d'espaces où les arts numériques peuvent se développer pleinement et où, selon Frédéric Edelmann, on peut "pressentir le potentiel d'une impressionnante boîte à outils".

Pour autant, Paris ne néglige pas un patrimoine conservé à travers le temps et les vicissitudes de son histoire compliquée. Les riches témoignages du passé ne sont pas que des objets de délectation pour les touristes et les visiteurs de musées et ils n'intéressent pas seulement les historiens d'art mais tous les historiens, et aussi les ethnologues, les sociologues et permettent ainsi en saisissant le contexte dans lequel ces œuvres ont été créées d'écrire l'histoire de l'Ile-de-France et l'histoire de Paris.

Aussi, aujourd'hui, je veux saluer la volonté de remettre en état trois verrières de l'église Sainte-Elisabeth du 3e arrondissement, église paroissiale depuis 1863. Elles représentent Saint-Jean l'évangéliste, Saint-Joseph et un Saint-Jean-Baptiste dont la puissante représentation impressionne.

L'intérêt de ces verrières situées sur le bas-côté droit de l'église est indéniable, non seulement par la qualité des œuvres mais parce qu'elles constituent de rares témoignages du renouveau de l'art du vitrail sous la Restauration.

En effet, en France au XVIIIe siècle, le clergé, sous l'impulsion de la hiérarchie religieuse, fait détruire de nombreux vitraux anciens pour favoriser la clarté dans les églises si bien que faute de commandes, la maîtrise technique de ce type d'ouvrage s'était perdue.

Cependant, à Londres, au début du XIXe siècle, dans les ateliers d'artistes, on poursuivait la réalisation de vitraux en couleur.

Dès lors, dès 1823, sur recommandation d'un amateur d'art parisien résidant en Angleterre, Louis de Noé, le Préfet de la Seine, le comte de Chabrol, commande dans l'atelier de Collins trois verrières destinées à l'église Sainte-Elisabeth. C'était un début.

Les verrières, mises en valeur aujourd'hui, ont été réalisées à partir des cartons d'un peintre français, Abel de Pujol, élève de David, par les Anglais Edward Jones et Warren-White. Ceux-ci se déplacèrent en France et on assista alors à la création d'ateliers aux environs de la Capitale, et en particulier à la Manufacture de Sèvres, ou à Choisy-le-Roi.

Ainsi, furent construites, furent élaborées ces trois verrières.

Ces verrières parisiennes et franciliennes sont d'autant plus précieuses qu'elles sont rares. Leur réfection est donc à la fois un sauvetage d'œuvre d'art et l'occasion de rappeler l'importance de leur histoire, au sein du mouvement artistique.

Il faut encourager la campagne de souscription organisée par la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de ces œuvres d'art.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais bien entendu remercier Odette CHRISTIENNE d'attirer l'attention de notre Conseil sur l'importance du patrimoine que représentent les vitraux de nos églises parisiennes et sur les efforts entrepris par la Ville pour les restaurer.

Nous disposons d'un plan vitrail de 600.000 euros sur la mandature, qui nous permet de lancer des campagnes de restauration et d'entretien, comme celles que nous allons réaliser à Sainte-Elisabeth.

Les vitraux les plus anciens à Paris remontent au XIIIe siècle. Ce sont des fragments de vitraux de Saint-Germain-des-Prés dont certaines parties du bâtiment remontent au Moyen Âge.

Les moins remaniés, qui datent du tout début de la Renaissance, vers 1500, se situent dans le transept de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Concernant plus précisément Sainte-Elisabeth, ses vitraux sont effectivement rares puisque, comme vous l'avez rappelé, chère collègue, ils ne datent pas de la construction de Sainte-Elisabeth au XVIIe siècle, mais de la campagne d'agrandissement de cette église menée en 1827-1829. Ils ont été réalisés par deux maîtres verriers anglais, Jones et Warren-White, d'après des cartons du peintre Abel de Pujol, et ils sont un témoignage quasi-unique à Paris du renouveau du vitrail en France sous la Restauration.

Ceux qui nous restent sont d'autant plus précieux qu'ils sont les seuls à être parvenus jusqu'à nous.

En effet, vous l'avez rappelé également, en 1827, une autre série de trois vitraux représentant la Foi, l'Espérance et la Charité avait été commandée aux ateliers anglais de William Collins, mais ils ont été détruits en 1918, lors de l'explosion du dépôt de grenades de la Courneuve, qui fut si violente qu'elle a entraîné de nombreux dommages à Paris même.

Dernière chose, que je voudrais signaler, vous l'avez rappelé également, c'est l'objet de cette délibération, cette restauration sera soutenue par la Fondation du patrimoine qui va lancer une souscription et qui n'exclut pas de la compléter par ses fonds propres.

Je voudrais donc saluer l'engagement de la Fondation du patrimoine, remercier par avance tout ceux qui, amoureux de ces vitraux, comme vous l'êtes, chère collègue, répondront à son appel pour redonner aux vitraux de Sainte-Elisabeth leur lustre d'antan.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 82).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux Archives Nationales.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 19 qui ne se rattache à aucun projet de délibération.

Il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et est relatif aux Archives Nationales.

Je donne la parole à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc d'un vœu relatif à la situation des Archives Nationales, qui a été adopté en Conseil du 3e arrondissement.

Je vais essayer de lui être fidèle, dans la présentation.

M. le Président de la République a fait connaître sa décision d'implanter une Maison de l'Histoire de France à l'hôtel de Soubise, ce lieu est le siège actuel des Archives Nationales.

Ce projet tend à contrecarrer la réorganisation des Archives Nationales, issue de 10 ans de réflexion, avec la volonté de compromettre le bon exercice de ses missions, qui relèvent autant du lieu patrimonial ouvert que d'un outil démocratique contemporain.

La réaction des personnels a été immédiate, relayée par des élus et la population, dans des réunions publiques combles, entre autres.

Au terme de 134 jours d'action, des avancées avaient été obtenues avec un engagement du Ministre. Or, le 24 février 2011, est apparu au Journal Officiel l'arrêté de nomination d'une nouvelle directrice des Archives, en lieu et place de la précédente, qui est revenue sur ces engagements.

J'en viens donc à mon propos.

C'est pourquoi les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche proposent que le Conseil de Paris réitère, avec les organisations du personnel des Archives et de très nombreuses personnalités, sa demande de voir maintenues les fonctions scientifiques, culturelles, éducatives et muséographiques des Archives Nationales, sur le site de l'hôtel de Soubise du 3e arrondissement.

Je voudrais prendre 30 secondes pour dire que, même si nous ne pouvons pas revenir sur le contexte qui est très grave, je voulais saluer le travail des historiennes et historiens tels que Nicolas OFFENSTADT et d'autres que je ne peux pas citer, qui ont raison de mener cette lutte.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme vous le savez, notre Conseil s'est déjà penché en décembre dernier sur le projet d'installation de la Maison de l'Histoire de France sur une partie du site des Archives Nationales, dans le quadrilatère constitué de six hôtels particuliers, dont les plus connus sont ceux de Rohan et de Soubise.

Notre position n'a pas changé, je la rappelle en deux mots.

Nous avions émis des réserves quant à la méthode utilisée pour lancer le projet de Maison de l'Histoire de France. Nous avons en particulier considéré qu'il était nécessaire de laisser se dérouler un libre débat dans la communauté scientifique.

Un Comité scientifique de 19 membres, composé entre autres de Jean FAVIER ou de Benjamin STORA et présidé par Jean-Pierre RIOUX a été installé par le Ministre de la Culture le 13 janvier dernier.

Nous attendons pour l'instant ses conclusions.

Entre-temps, vous l'avez rappelé, la directrice des Archives Nationales a été limogée le 24 février dernier et le personnel reste fortement préoccupé et mobilisé quant au maintien des archives sur le site historique.

Le maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, et son Conseil d'arrondissement, ainsi que les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ont exprimé le souhait que soient maintenues les fonctions scientifiques, culturelles, éducatives, et muséographiques sur le site historique des Archives Nationales.

L'Exécutif ne peut que soutenir ce vœu et renouveler son appel au dialogue social. J'émets donc un avis favorable au vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 63).

2011, DAC 23 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des victimes de l'attentat du 9 août 1982, 7, rue des Rosiers à Paris 4e. Montant : 2.920 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 23 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 19 bis.

Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des victimes de l'attentat du 9 août 1982, 7, rue des Rosiers à Paris 4e.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit plus exactement d'un retour de cette plaque, puisque cette plaque a disparu depuis quatre ans.

Tout le monde a en mémoire cet attentat de la rue des Rosiers. Il était environ 13 heures, à l'heure du déjeuner, le 9 août 1982 quand une explosion retentît dans le restaurant mythique de la cuisine juive polonaise, "Chez Jo Goldenberg", une grenade est lancée et deux terroristes, mitraillettes au poing, tirent sur les clients attablés.

L'émotion fut immense lors de cet attentat antisémite qui a coûté la vie à des victimes de toutes confessions.

Comme je le mentionnais dans le vœu que je présentais lors de notre Conseil de décembre 2010, la plaque qui fut apposée sur la façade en mosaïque jaune a disparu depuis 2007, suite à la vente du restaurant à une boutique de vêtements, quatre ans durant lesquels il ne restait plus que la trace de son emplacement.

Je voudrais donc ici remercier le Maire de Paris, Anne HIDALGO, Catherine VIEU-CHARIER et Christophe GIRARD et me féliciter de la rapidité avec laquelle ce vœu a été suivi d'effet et de l'hommage que Paris va pouvoir rendre à nouveau aux victimes du terrorisme aveugle et sanguinaire : Mohamed Benemmon, Andre Hezkia Niego, Grace Cuter, Anne Van Zanien, Denise Guerche Rossignol et Georges Demeter.

"Ne pas oublier, c'est aussi rester vigilant", avait déclaré le Président François Mitterrand venu en personne témoigner "de sa solidarité et de sa fidélité au souvenir", lors du premier anniversaire de cette triste commémoration.

Aussi, pour être fidèle au souvenir, la mention "attentat antisémite au restaurant Goldenberg" va figurer en titre sur cette plaque commémorative, c'est ainsi qu'il est inscrit dans la mémoire collective et je me félicite donc de voir cette délibération ainsi amendée avec cette précision historique.

La rue des Rosiers fut, comme cela est relaté dans l'exposé des motifs, la rue privilégiée de l'immigration juive au XIXe siècle, au cœur du Pletzl. Cette plaque vise à faire refleurir les roses arrachées une première fois en un sombre été 42, comme le raconte la chanson de Silvain Reiner :

"C'était en plein Marais, une rue grouillait la vie belle et sa rage, une rue qui sentait le hareng qu'on fumait, la rue des oubliés, la rue des émigrés, la rue des retrouvailles, du Polak au Roumain, encore un bel été, un mois de liberté avant que ça déraille".

Des roses arrachées une seconde fois avec l'attentat de la rue des Rosiers, dont l'âme juive s'envole peu à peu au fur et à mesure que les lieux chargés de souvenirs et d'histoire sont vendus à des boutiques de vêtements, d'où l'importance de cette triste plaque qui sera de nouveau apposée sur la façade de ce qu'il reste du mythique restaurant Goldenberg de la rue des Rosiers.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je tiens à remercier Karen TAÏEB parce qu'elle a évidemment fait accélérer la procédure en déposant le vœu. Nous avons donc trouvé une issue à cette triste affaire de la disparition de la plaque, et comme nous l'a très justement indiqué Karen TAÏEB, il était intéressant d'amender le vœu et de faire en sorte que la plaque soit, non pas réalisée à l'identique, mais puisse réexpliquer et recontextualiser.

Ainsi, je vais vous lire la plaque dont vous avez sans doute le texte sous les yeux, vous enlèverez la faute d'orthographe qui est à la quatrième ligne puisqu'il y a un s a fait. Je vous lis donc ce texte :

"Attentat antisémite le 9 août 1982. Ici, dans le restaurant Goldenberg, une fusillade et l'explosion d'une grenade ont fait 6 morts et 22 blessés.

À la mémoire de Mohamed Benemmon, Andre Hezkia Niego, Grace Cuter, Anne Van Zanien, Denise Guerche Rossignol, Georges Demeter, victimes du terrorisme".

Je voudrais rappeler aussi que cette rue des Rosiers a été particulièrement frappée le 16 juillet 1942 et que des enfants qui ont échappé à la dramatique rafle nous ont raconté combien il était poignant de voir jeter par terre toutes les photos et tous les documents qui jonchaient le sol. On est donc bien dans un lieu où l'âme juive dont a parlé Karen était très forte, et qui disparaît effectivement. Il nous semblait important de recontextualiser et de rappeler que c'était bien au restaurant Goldenberg, et non pas sur une boutique qui s'appelle "le temps des cerises" et qui n'a pas grand-chose à voir avec le Pletzl et toute sa culture.

Voilà, mes chers collègues, et je vous demande d'approuver cet amendement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 23).

2011, DAC 161 - DASCO 22 - Approbation du principe et des modalités du contrat de cession de droits de propriété intellectuelle dans le cadre du Programme de l'Art pour grandir passé en application d'une convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et France Télévisions et autorisation à signer ladite convention.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 161 - DASCO 22. Il s'agit d'un contrat de cession de droit de propriété intellectuelle dans le cadre du Programme de l'Art pour grandir.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'éducation artistique fait partie des priorités de la Ville de Paris. Et en septembre 2009, la Mairie a donc lancé un programme éducatif tout à fait novateur intitulé "l'art pour grandir ".

Ce magnifique programme a pour but de favoriser l'accès de tous les jeunes Parisiens à la culture et à ses institution en s'initiant à différentes pratiques artistiques.

Les actions reposent sur un jumelage et un partenariat privilégié entre les équipes pédagogiques de chaque établissement : école, collège, centre de loisirs, et une institution culturelle sur une ou plusieurs années.

Ces projets permettent aux enfants, grâce à la fréquentation régulière d'une institution culturelle et à la mise en œuvre de projets artistiques, de découvrir que les musées, les théâtres, les salles de concert et de cinéma leur sont grands ouverts, et leur proposent l'accès à un univers exceptionnel.

Les enfants bénéficient tout au long des projets de l'apport des différents acteurs : enseignants, animateurs, médiateurs, artistes.

Enfin, le travail des enfants est valorisé par une présentation des projets dans un établissement culturel ou par une publication sous la forme d'un cahier "l'art pour grandir" dont les trois premiers volumes ont été publiés en 2010.

En 2009-2010, 191 écoles élémentaires et centres de loisirs et 169 écoles maternelles, 27 collèges, soit en tout 280 établissements scolaires, ont participé à "l'art pour grandir", en relation avec 10 musées municipaux, le Fonds municipal d'art contemporain, un théâtre, 2 formations musicales, 18 salles de cinéma, et 3 associations.

Pour cette seconde édition, en 2010-2011, tous les projets ont été reconduits et d'autres sont développés dans les domaines de la danse, du cirque, des arts numériques, de la photo, de la chanson, et ce, dans 437 établissements scolaires au total.

"L'art pour grandir" a obtenu le 1er décembre 2010 le prix Territoria de bronze dans la catégorie culture, pour son action à destination des jeunes Parisiens. Décerné chaque année par l'Observatoire national de l'innovation publique, ce prix récompense la qualité novatrice des travaux, la capacité du projet à être transposé à d'autres collectivités, la bonne utilisation des deniers publics.

Je tiens particulièrement à saluer l'engagement dans ce projet de trois adjoints au Maire de Paris : Christophe GIRARD, Danièle POURTAUD et Colombe BROSSEL.

Un réseau de partenaires privés soutient cette démarche, et c'est ce dont il s'agit dans cette délibération, puisqu'elle concerne un partenariat avec France Télévisions, qui présente les programmes de "l'art pour grandir" sur le site éducatif www.curiosphere.tv.

En effet, une convention de partenariat entre la Ville de Paris et France Télévisions a été votée en juin 2010, visant à promouvoir le programme "l'art pour grandir".

Ce partenariat permet de partager et de valoriser le programme auprès de médiateurs éducatifs, voire au-delà.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter pour ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à M. Christophe GIRARD, puis à Mme Danièle POURTAUD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Afin d'épargner le temps qui court, je propose que Danièle POURTAUD réunisse nos réponses pour éviter des doublons.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, cher Christophe, et je voudrais bien entendu dire que cette opération "l'art pour grandir", qui vient d'être excellemment présentée par Olivia POLSKI, que je remercie, est une opération qui est menée en étroite collaboration entre Colombe BROSSEL, Christophe GIRARD et moi-même, et qui vise à mener une politique culturelle ambitieuse en direction des plus jeunes de nos concitoyens.

Et je rappelle que ce vaste plan pour l'art à l'école était un des grands engagements de notre contrat de mandature.

Nous sommes en effet persuadés qu'il faut mener des politiques éducatives et culturelles volontaristes pour permettre l'accès du plus grand nombre à la culture, et nous savons tous que la démocratisation de la culture passe par la fréquentation et la pratique artistique sous toutes ses formes dès le plus jeune âge.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'a excellemment dit Olivia POLSKI.

Mais le principe de "l'art pour grandir", vous le savez tous maintenant, est de rapprocher tous les enfants des institutions culturelles parisiennes et de favoriser leur pratique artistique par le biais de partenariats solides et de long terme avec les institutions culturelles.

Les actions ainsi labellisées permettent aux enfants d'entrer en contact avec toutes les formes d'expression artistique, mais aussi de les pratiquer.

La deuxième édition de "l'art pour grandir" s'est largement étoffée grâce à la conviction que nous partageons avec les écoles de la Ville de Paris et les acteurs culturels et grâce aussi aux moyens supplémentaires qui ont été attribués à ce programme cette année puisque nous avons inscrit 100.000 euros supplémentaires au budget 2011.

Cela a été rappelé, 36 établissements culturels et associations participent. C'est deux fois plus que l'année dernière.

262 écoles, soit 40 % des écoles de Paris, 51 collèges, soit près de 70 % des collèges parisiens, 173 centres de loisirs, c'est-à-dire presque 50 % des centres de loisirs.

Je ne vais pas détailler l'ensemble des vingt-six projets de cette deuxième édition, mais je voudrais mettre l'accent sur quelques-uns. En particulier, sur l'opération "Au pays des musées", qui va connaître une actualité très prochainement au mois de mai.

Cette année, quatre-vingt-dix centres de loisirs sont jumelés avec onze musées de la Ville. Ils travaillent toute l'année autour du thème de l'eau, et créeront un pavillon reprenant l'iconographie et la symbolique des expositions universelles parisiennes. Les pavillons seront exposés à partir du 11 mai, dans chacun des musées participants.

Par ailleurs, les résidences dans les collèges se sont multipliées, puisque douze résidences ont été créées dans onze collèges, avec par exemple Carolyn CARLSON et l'Atelier de Paris, la Gaîté Lyrique, la Coopérative de rue et de cirque.

Cette année, neuf jumelages ont été initiés avec de nouvelles institutions, comme l'Orchestre de Paris, le Théâtre du Châtelet, la Bibliothèque historique de la Ville de Paris pour n'en citer que quelques-uns.

Voilà, je voudrais au nom de mes collègues remercier très vivement, à la fois la Direction des Affaires culturelles, mais aussi la Direction des Affaires scolaires, qui ont noué un partenariat de long terme autour de ce nouveau programme, et remercier également l'investissement de tous les personnels de la Ville, qui sont la garantie du succès de cette opération, les bibliothèques, les animateurs de centre de loisirs, les professeurs de la Ville de Paris, mais également les services pédagogiques des musées qui sont tous très mobilisés sur ce programme.

Nous sommes fiers effectivement, comme l'a dit Olivia POLSKI, d'avoir reçu le Prix Territoria de bronze, le 1er décembre 2010 au Sénat.

Donc, pour la deuxième année, ce programme va bénéficier également du soutien de France Télévisions, avec la convention que nous adoptons, si vous la votez, pour le site "Curiosphère" de France 5.

Voilà, et j'espère, chers collègues, que tous les élus ici présents s'intéresseront à ce qui se passe dans leur arrondissement, avec leurs écoles ou leurs centres de loisirs parce que nous avons vraiment essayé de couvrir la totalité du territoire parisien.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame POURTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 161 - DASCO 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 161 - DASCO 22).

2011, DAC 24 - Subvention à l'Association Les Amis de la Commune de Paris 1871 (13e). Montant : 15.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons, mes chers collègues, faire un tout petit retour en arrière, parce que tout à l'heure nous nous sommes trompés, et nous avons omis un projet de délibération qui est pourtant extrêmement intéressant, c'est le projet DAC 24 qui concerne la subvention à l'Association les amis de la Commune de Paris 1871.

Je donne la parole à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est des événements dans l'histoire d'un peuple, d'une nation, qui frappent durablement les consciences, les esprits, et la Commune de Paris est de cela.

La Commune fait partie de l'identité narrative de la France. Nous apprécions la définition de Renan : "La Nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses constituent cette âme, ce principe spirituel : l'une est la possession commune d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage indivis".

La Commune de Paris participe de cet héritage indivi. Alors, dès 2001, avec entre autres l'association des amis de la Commune de Paris, nous avons souhaité, en veillant bien de nous tenir "loin des réquisitoires haineux et des procès en captation d'héritage (William Sernan)", proposer aux Parisiens expositions, colloques, ouvrages, autrement dit une visite historique diversifiée de cette époque.

A côté des actions temporaires, nous avons pu réaliser des productions pérennes dont l'important guide des sources d'archives de la Commune de Paris produit en coopération avec les Archives de France, depuis à la disposition du public dans les bibliothèques et les centres d'archives.

Par ailleurs, je suis particulièrement heureuse que la plaquette que nous avions rédigée, avec des historiens étrangers et français, spécialistes de la Commune, et distribuée en 2007 aux élèves parisiens, soit pour les 140 ans de la Commune de Paris, à nouveau distribuée pour l'édification de chacun.

Pourquoi cette volonté de rappeler une histoire si courte ? Parce qu'elle est l'exemple de révoltes qui forgent l'avenir d'une nation. Paris était certes la ville du luxe et des plaisirs, mais comme l'a écrit l'historien Jacques ROUGERIE, c'était d'abord la ville du travail : 550.000 ouvriers, ouvrières et journaliers, 117.000 employés, 120.000 patrons, 130.000 domestiques et concierges pour 55.000 fonctionnaires et professions libérales, et 125.000 oisifs rentiers.

Et surtout, la classe ouvrière se fondait étroitement encore avec le peuple laborieux. Ainsi, lors du siège de Paris, la population parisienne s'est inscrite d'emblée dans la résistance à l'ennemi jusqu'à la fin du siège.

Le 18 mars 1871, alors même que l'on négociait la restitution des canons, le gouvernement de Tiers tente un coup de force. Alors la rébellion gagne de proche en proche et Paris, exténué par un siège de quatre mois, humilié par la défaite et l'armistice, se révolte et va vivre durant neuf semaines, une incroyable aventure, celle d'une république indépendante.

Peut-on admettre, avec Alain DALOTEL, que parmi les caractéristiques de ce moment d'histoire, celle qui interpelle le plus aujourd'hui, est une certaine rupture entre la classe politique et la société civile.

Quoi qu'il en soit, contrairement aux promesses de Thiers, la répression s'exerce dans un complet déni des règles juridiques, civiles et militaires. Quant aux soldats, ils n'avaient de Versaillais que le nom, et beaucoup ignoreraient les motifs réels de leur combat et donc, sur ordre, avec une redoutable discipline, ils procédèrent à des exécutions sommaires qui finalement firent plus de victimes que les combats de rue. Cette guerre civile fit des milliers de morts.

Pour nous, il importe de rappeler que les combattants de la Commune, dont des centaines de fusillés jetés pêle-mêle dans les fosses communes, reconnus ultérieurement par leur vêture, pour certains réinhumés en 1897 au cimetière de Charonne, tous ces anonymes, morts pour de nobles causes, pour des idéaux, participent au cœur vivant de la Nation. Ils ont écrit une page de l'histoire de Paris et de la France.

Oui, de nobles causes. En effet, citons l'extrait du journal officiel de la Commune du 30 mars 1871. Paris, en un mot, est prêt à se lever tout entier pour conquérir son indépendance, son autonomie. Il le veut en attendant que la Nation toute entière le veuille avec lui, veuille ce self-government, c'est-à-dire la République.

Certes, la Commune n'a duré que 72 jours, mais dans l'utopie elle a cependant esquissé quelques principes, suivis de projets dont le XXe siècle attestera la viabilité, léguant un fonds commun d'idées et de représentations qui a nourri l'imaginaire tant des révolutionnaires que des républicains.

Ainsi, la courte histoire de la Commune devait avoir un retentissement considérable dans l'évolution du régime issu des élections de 1871 et plus largement dans l'approfondissement de la République, par les thèmes qu'elle a vulgarisés. Et semant les idéaux de justice sociale et de progrès, la Commune engageait l'avenir. Il sera impossible aux futurs républicains, quels qu'ils soient, de ne pas lui reconnaître une certaine dette.

Rappelons sans être exhaustif l'école laïque et gratuite, l'émancipation des femmes, l'égalité des salaires et aussi l'autonomie municipale et l'affermissement de la démocratie locale.

Autant de questions dont le présent débat politique et citoyen souligne l'acuité. Oui, en ce moment où l'utopie fait défaut, nous devons reconnaître que la démocratie sociale est fille de la Commune.

Il faut donc continuer à célébrer la Commune, car la célébrer…

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vais devoir vous inviter à conclure, pardonnez-moi.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Oui, trois minutes, cher Monsieur. Car célébrer la commune ce n'est pas évoquer un événement historico-folklorique et le déployer comme un spectacle, c'est nous interroger sur ce qui actuellement peut faire projet.

Alors nous souhaitons, pour le 140e anniversaire de cette période cruciale, que soit satisfaite la demande de l'Association des amis de la Commune.

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je voudrais remercier Odette CHRISTIENNE et dire que le temps n'est jamais assez long pour expliquer cette grande chose que fut la Commune de Paris.

Je n'ajouterai rien à cet exposé brillant, je voudrais simplement dire que ce 140e anniversaire a permis d'inaugurer une exposition à l'Hôtel de Ville ou de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens se rendent, de faire une manifestation le 18 mars sur le parvis de l'Hôtel de Ville, tandis qu'une autre exposition sur la modernité de la Commune de Paris sera organisée aux Cordeliers par le comité d'histoire de la Ville de Paris. Demain, nous aurons l'occasion de délibérer sur les noms de femme donnés à des établissements ou à des lieux dans Paris.

Et je voudrais profiter de ce moment pour dire que nous allons apposer au 4 rue Lobau, une plaque rappelant le massacre des Communards par les Versaillais. Donc, je vous lis la plaque : "Exécution en masse pendant la semaine sanglante mai 1871, une cour martiale destinée à juger rapidement les Communards ou suspects de l'être fût réunie du 24 au 29 mai 1871 au théâtre du Châtelet". Les condamnés à mort étaient dirigés vers la caserne Lobau ; aussitôt arrivés ils étaient fusillés dans ces lieux de façon sommaire. Les exécutions durèrent sans discontinuer 5 jours, les estimations du nombre de fusillés vont de 2.000 à 3.000 personnes. Les cadavres étaient rapidement enterrés dans les squares avoisinants fermés au public", et cette plaque se terminera par les vers de Victor Hugo : "Un bruit lugubre emplit la caserne Lobau, c'est le tonnerre ouvrant et fermant le tombeau. Victor Hugo, l'Année terrible 1871".

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DAC 24).

2011, DAC 21 - DJS 165 - DPVI 16 - Signature d'un premier avenant à la convention triennale 2010-2012 avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation du festival Pari(s) Hip-Hop. Montant : 65.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération relatif à l'organisation du festival Paris Hip Hop sur lequel Philippe DUCLOUX est inscrit.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, deux petites réflexions pour me réjouir des deux projets de délibération que l'on vient de voter, puisque l'Art pour grandir est parti du 11e arrondissement et que la célébration de la Commune est un temps fort aussi puisque la dernière barricade parisienne était située rue de la Fontaine-au-Roi. Je voulais ajouter à celles et ceux qui disent qu'il n'y a pas de politique culturelle à Paris que tout le débat que nous avons depuis une heure et demie montre bien le contraire, que Paris est une ville de culture et encore plus depuis dix ans.

Ce qui m'amène à intervenir directement dans le cadre du projet de délibération qui me concerne et donc, notamment de cette politique municipale, non seulement en faveur de toutes les cultures mais également en faveur des musiques actuelles, on l'a vu récemment avec l'inauguration de la Gaîté Lyrique et en lien notamment avec les quartiers populaires pour le projet de délibération qui me concerne.

Je me réjouis en effet que nous soyons invités à renouveler le soutien de notre ville à l'association Hip-Hop Citoyens, dont le siège se situe dans le 20e arrondissement lui permettant ainsi d'organiser la sixième édition du festival Paris Hip Hop, du 20 juin au 4 juillet prochain.

Cette association, qui a été créé en 2002 est dirigée par quelqu'un que tout le monde connaît ici, Bruno LAFORESTRIE, qui fédère différents acteurs de la scène Hip Hop, afin de mettre en avant ce mouvement sous toutes ses formes, tout en faisant vivre l'idée de citoyenneté.

En effet, l'association naît à l'initiative de quelques citoyens engagés, rappeurs et activistes proches de la radio francilienne, génération 88.2, qui se sont tous mobilisés spontanément en 2002 suite à la qualification du Front National pour le second tour de l'élection présidentielle, là aussi encore un débat d'actualité.

De ce rassemblement naîtra une chanson baptisée "Hip-Hop Citoyens", ses membres sont à l'origine du rapport Paris Hip-Hop remis au Maire de Paris en 2005, qui avait formulé des propositions concrètes pour valoriser et promouvoir auprès des publics et des institutions, la culture Hip-Hop dans toute sa diversité et à travers ses différentes formes d'expression : la musique, la peinture et la danse.

Je tenais par ailleurs à saluer leur démarche consistant à promouvoir et à développer la citoyenneté au sein du mouvement Hip-Hop, à commencer par la prise en compte de la jeunesse dans l'espace et le débat public.

Parallèlement, elle développe une action de terrain en accompagnant d'autres structures associatives et en mettant en place des formations pour les jeunes des quartiers parisiens.

J'apprécie également leur mobilisation auprès des artistes amateurs et professionnels, afin de les sensibiliser au danger des logiques commerciales qui dénaturent leur mouvement et contribuent à perpétuer les clichés diffusés par les médias.

C'est sur la base de ces principes, de cette action que l'association Hip-Hop Citoyens organise depuis 2006, ce grand festival pluridisciplinaire Paris Hip-Hop associant le savoir-faire de différentes structures qui œuvrent pour le développement et la reconnaissance de la culture Hip-Hop.

Ce festival qui mobilise de nombreux artistes confirmés venus du monde entier et notamment de nombreux Américains permet ainsi de promouvoir des artistes locaux et de faire émerger les nouveaux talents dans les différentes disciplines.

Cet événement, mes chers collègues, symbolique et fédérateur soutenu depuis son origine par notre Municipalité, s'impose dès lors comme la plus grosse manifestation d'Ile-de-France dédiée au Hip-Hop.

La sixième édition du festival Paris Hip Hop, qui se déroulera du 20 juin au 4 juillet, s'inscrit donc clairement dans le cadre de la politique de notre Municipalité en faveur des cultures urbaines et désormais comme l'indique la délibération, dans un contexte métropolitain, puisque le festival coproduira des spectacles et des événements avec une dizaine de communes dont Cergy, Nanterre, Evry, Clichy-sous-bois, Ivry-sur-Seine et Poissy.

J'ajouterai, mes chers collègues que j'ai eu l'occasion d'inaugurer durant la mandature précédente avec l'ancien maire du 11e l'une des premières maisons du Hip Hop située dans le 11e arrondissement, qui est un lieu qui compte maintenant à Paris et au-delà de Paris.

Avant de conclure, mes chers collègues, je vous épargnerai la danse du Hip-Hop, mais peut-être qu'à l'occasion du festival nous aurons avec Christophe GIRARD l'occasion de nous entraîner. En tout cas, je vous invite d'ici là à voter ce projet de délibération et je vous en remercie par avance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, nous avons donc rendez-vous à cette occasion spectaculaire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - M. MARTINS s'était porté candidat également.

Merci beaucoup à Philippe DUCLOUX, membre assidu de la 9e Commission, pour ses propos encourageants et très chaleureux. Hip Hop Citoyens est une association, en effet que nous soutenons conjointement par plusieurs délégations, celle de Gisèle STIEVENARD, politique de la ville, celle de Bruno JULLIARD, la jeunesse, et donc la culture, et qui fait un excellent travail, riche, innovant, généreux qui transcende les cultures et les territoires, c'est très important.

Il me paraît aussi nécessaire de noter que cette année, le festival Paris Hip Hop prend une dimension métropolitaine, et là j'associe Pierre MANSAT, tout à fait remarquable, et qui s'inscrit très précisément dans une politique de partage des pratiques et de dynamisme des cultures urbaines, qu'il s'agisse de la musique, de la danse, de la vidéo, de l'écrit ou de la photographie.

Au fond le Hip-Hop, c'est un peu le contraire du "ni ni". Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 21 - DJS 165 - DPVI 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DAC 21 - DJS 165 - DPVI 16).

2011, DF 27 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2011.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 27 sur lequel sont inscrits MM. Yves CONTASSOT et Yves POZZO di BORGO ... Yves CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une taxe qui est un peu particulière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, puisque c'est sans doute la taxe qui a le plus augmenté en France depuis des années, pour faire face d'une part, à l'accroissement du volume des déchets, et d'autre part, au coût de traitement qui explose régulièrement.

Si l'on regarde simplement à Paris, avec + 33 % de recettes entre 2003 et cette année, on voit que nous ne sommes pas de ce point de vue-là, radicalement différents des autres communes qui ont à faire face à cette explosion du coût du traitement des déchets.

Cela étant, cette taxe est particulièrement injuste puisqu'elle repose uniquement sur la taxe d'habitation, qu'il n'y a quasiment pas de dégrèvements, et qu'elle frappe indistinctement les ménages pauvres et les ménages aisés, qu'elle ne tient pas compte des efforts qui sont faits en termes de collecte sélective, tout cela rentre dans un pot commun.

Pourtant, la loi Grenelle 1 a prévu dans son article 46, que d'ici trois ans, cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères devrait intégrer une part variable incitative, prenant en compte la nature, le poids, le volume ou le nombre d'enlèvement des déchets.

Il ne nous reste donc plus que trois ans, à peine, pour mettre cela en place. Or, c'est d'une complexité assez grande, surtout dans une ville avec un habitat dense, collectif et il faut beaucoup de temps pour s'y préparer.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je souhaiterais que nous n'attendions pas la dernière minute et que, d'ici, si possible, la fin de l'année, un groupe de travail, sous la responsabilité notamment de François DAGNAUD (puisqu'en matière de collecte des déchets il a une responsabilité particulière), puisse avancer des pistes de réflexion pour que nous tenions cette échéance de 2014, et que nous regardions comment, en s'inspirant de ce qui a été fait dans d'autres collectivités territoriales, en France ou à l'étranger, avoir un système qui respecte les objectifs, à la fois inciter à une amélioration du tri des déchets, mais aussi, évidemment obtenir une diminution de la quantité de déchets et notamment de ce que l'on appelle la part résiduelle.

Voilà le sens de ma demande pour que nous avancions réellement en matière de prévention et de tri des déchets.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Alors que la propreté est une prérogative essentielle vous incombant, Monsieur le Maire, le bilan de votre action laisse un goût rance d'insatisfaction aux Parisiens, dont 54 % la jugent négativement.

D'ailleurs, tout à l'heure, quand vous avez répondu, personne ne vous a applaudi. Je suis sûr que vos collègues maires de la majorité s'interrogent aussi là-dessus.

Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes, que nous avons lu, virgules comprises, Monsieur DAGNAUD, n'est pas plus laudatif. Et pourtant, force est de constater qu'après avoir augmenté le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2010, passant de 5,75 % à 6,21 %, vous avez décidé, Monsieur le Maire, de persévérer dans votre entêtement à grever les ressources des Parisiens en maintenant ce taux élevé, malgré tout l'argent qui entre tous les jours dans les caisses de la Ville.

Pourtant, le budget primitif 2011 prévoit un accroissement du produit de cette taxe, atteignant 424,3 millions d'euros, suite à la revalorisation des bases.

Sachant que le Code général des Collectivités locales stipule que le produit de cette taxe ne saurait être supérieur au coût du service, une baisse (quelle heureuse nouvelle !) du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aurait pu être envisagée, d'autant que le contribuable parisien, vous le savez très bien, a suffisamment été malmené par des hausses successives d'impôts locaux de 8 % en 2008, de 9 % en 2009, avec une hausse moyenne de 11,7 % pour la taxe d'habitation et de 47 % pour la taxe foncière.

Et comme si cela n'était pas suffisant : la création d'une taxe foncière départementale de 3 %.

Dois-je vous remémorer, Monsieur le Maire, la ribambelle d'augmentations ainsi infligées aux habitants de la Capitale ? Eux ne les ont pas oubliées : la taxe hôtelière, la redevance sur les marchés et même nos futures obsèques ont augmenté de 9 % en 2009.

Cette flambée des taxes, n'ayant aucune retenue, concerne jusqu'au droit de stationnement dont le produit a crû de 4,3 % au budget primitif 2011.

Cette capacité contributive n'est pas illimitée et pénalise par trop les Parisiens, qui ont déjà tant de mal à devenir propriétaires.

De plus, comment justifier un tel taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, alors même que le rapport de la Chambre régionale des comptes, que nous avons lu, dénonce le manque de clarté des documents comptables, visant à déterminer le coût réel de la collecte des ordures ménagères ?

Celle-ci déplore "l'absence de comptabilité analytique" du compte administratif, qui "ne permet pas de distinguer entre les charges de personnel, selon qu'elles concernent la propreté ou la collecte des déchets".

Ainsi donc, "ni les documents comptables, ni les travaux du service de contrôle de gestion de la Direction de la propreté et de l'équipement ne parviennent à retracer, de manière fiable et exhaustive, les charges supportées par la Ville" dans le domaine de la propreté, pour une ville avec 50.000 fonctionnaires. On n'y voit pas clair.

Le rapport est évidemment exhaustif. Comment, dès lors, fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de manière qui ne soit ni erratique ni arbitraire ?

Comment en débattre sans substrat comptable intangible ?

Comment défendre les intérêts des Parisiens en s'appuyant sur des supputations, des déductions, des données approximatives ?

L'Opposition et l'ensemble des élus du Conseil de Paris doivent avoir ces informations en leur possession, dans une exigence que vous revendiquez régulièrement, Monsieur le Maire, de transparence et de fonctionnement démocratique.

Monsieur le Maire, j'ose croire que les préoccupations quotidiennes des Parisiens vous importent, il est donc encore temps de baisser les taux d'imposition locale, à commencer par celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui apparaît d'autant plus injuste que cette taxe est indépendante du volume d'ordures présentées à la collecte et de la faculté de tri des Parisiens.

Je vous remercie de m'avoir écouté si gentiment.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous allons écouter tout aussi gentiment la réponse de Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Une réponse extrêmement gentille.

Je réponds d'abord à M. POZZO di BORGO sur le problème de la Chambre régionale des comptes et du rapport provisoire, je dis bien provisoire, que M. POZZO di BORGO a lu car, depuis lors, les services de la Ville ont eu avec la Chambre des échanges extrêmement approfondis sur un sujet comptable qui est effectivement complexe.

Nous avons le sentiment, mais on le vérifiera dans le rapport définitif, que nos explications ont été entendues.

Je vous donne rendez-vous, Monsieur le sénateur, lorsque le rapport définitif aura été publié et je vous rappelle au surplus que, dès qu'il l'aura été, il sera discuté dans cette enceinte. Vous aurez l'occasion, et nous aussi d'ailleurs, d'y revenir.

Deuxièmement, vous avez évoqué le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est toujours difficile de discuter du montant d'un impôt, dans l'absolu. Personnellement, je préfère utiliser des comparaisons avec d'autres collectivités françaises et ma comparaison sera très simple : le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à Paris de 6,21 %. C'est ce taux que nous vous proposons de reconduire, puisque nous ne changeons pas les taux des impôts, comme vous le savez, alors que le taux national est de 9,05 %.

6,21 pour Paris, 9,05 pour la moyenne nationale française. Je n'ai pas le sentiment que cette taxe soit aussi élevée que vous le jugez.

Enfin, dernier point sur l'intervention de l'orateur précédent, sur la loi Grenelle.

Nous sommes effectivement en train de réfléchir à un certain nombre de sujets découlant de la loi Grenelle, il ne s'agit d'ailleurs pas, autant que je me souvienne, mais je le dis sous réserve d'un examen plus approfondi, d'une obligation au regard de la loi Grenelle 1, mais d'une faculté.

Je le répète, l'adjoint, qui est le premier compétent tout de même sur le problème d'enlèvement des ordures ménagères, et votre serviteur réfléchissent à la façon éventuelle de prendre en compte ce texte législatif.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ai-je été assez gentil ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait.

En complément de la réponse très précise qui vient d'être faite par Bernard GAUDILLÈRE, je confirme ce que j'ai indiqué tout à l'heure en réponse à la question d'actualité posée par Mme GASNIER : le rapport définitif a fait droit aux arguments mis en avant par la Ville sur cette question et sera soumis au Conseil de Paris le 16 mai.

Comme le Président de la C.R.C. l'a indiqué, il est définitif à partir du moment où il est présenté devant le Conseil de Paris. En l'occurrence, ce sera le cas le 16 mai prochain.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DF 27).

2011, DF 28 - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2011.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 28 sur lequel Jean-François MARTINS et Jean-François LEGARET sont inscrits.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Annoncée en 2008 par le Président de la République puis votée en 2010, la réforme des collectivités territoriales avait été promise comme la mère de toutes les réformes à venir et la clef absolue de la simplification administrative des collectivités et de la puissance publique, en général, en France.

Malheureusement, au-delà de ces promesses, cette réforme, pour ce qui nous concerne, a marqué un recul grave pour l'autonomie des collectivités locales.

Car, en supprimant la capacité des villes à fixer leur taux de prélèvement sur la fiscalité des entreprises, en supprimant donc la taxe professionnelle et en décidant de la remplacer par cette contribution sur la valeur ajoutée des entreprises dont le taux sera fixé nationalement, le Gouvernement a fait le choix de restreindre le droit fondamental des collectivités locales à maîtriser leurs recettes et donc à définir leur stratégie budgétaire. C'est un recul évidemment majeur pour la décentralisation sur le principe, mais c'est aussi, au-delà de ce recul sur le principe, un très mauvais tour que le Gouvernement a joué à la Ville de Paris spécifiquement dans cette affaire.

Car, comme vous le savez, la richesse, la vivacité de notre tissu d'entreprises à Paris nous permettaient de disposer d'un taux de taxe professionnelle assez bas, tout en garantissant, dans le même temps, des recettes suffisantes pour la Ville de Paris.

Ce taux faible faisait de la fiscalité des entreprises à Paris un véritable atout concurrentiel et faisait une partie de l'attractivité de la Capitale.

Avec cette réforme, M. GAUDILLÈRE a déjà eu l'occasion de le dire à d'autres moments et il l'a dit avec fermeté, ce dont je me félicite, je le redis avec lui : à cause de cette réforme, la fiscalité sur les entreprises parisiennes va lourdement augmenter d'ici à 2014 et risque ainsi de mettre en péril à la fois la compétitivité des entreprises parisiennes mais aussi, plus généralement, l'attractivité économique de la Capitale.

Donc, au-delà de ce projet de délibération, c'est une question que je souhaite adresser à vous, Monsieur le Maire, et évidemment à l'adjoint compétent, c'est-à-dire qu'au-delà des difficultés qui étaient déjà les nôtres : les défauts de notre propre territoire, le foncier plus cher, l'accessibilité plus complexe, la rareté des bureaux adaptés aux aménagements modernes, désormais va s'ajouter la perte de cet avantage concurrentiel que nous avions vis-à-vis des départements limitrophes.

Ainsi, Monsieur le Maire, j'aimerais savoir ce que vous envisagez pour éviter que cette augmentation de la fiscalité des entreprises à Paris n'entraîne une fuite des entreprises vers les départements limitrophes et ne réduise durablement l'attractivité de la Capitale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-François LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je me démarquerai sensiblement de l'intervention de l'orateur précédent, à mon grand regret, et je voudrais surtout dire que ce document, cette délibération, dans laquelle on aimerait trouver davantage d'arguments techniques, comporte des slogans qui relèvent du tract militant et qui reposent sur d'assez graves inexactitudes.

C'est d'autant plus dommage que le remplacement de la taxe professionnelle par la C.E.T., contribution économique territoriale, peut être jugé aujourd'hui en année pleine. Elle produit d'ores et déjà des effets positifs pour les entreprises parisiennes, en allégeant leurs charges.

Je rappelle que la taxe professionnelle, que vous semblez regretter, taxait, surtout dans la dernière part qu'elle comportait, les investissements, ce qui en faisait un impôt ouvertement anti-économique.

Alors, il n'est pas normal et il n'est pas exact de dire, comme le fait la délibération, que le taux national unique de C.V.A.E. majore sensiblement la taxation des entreprises parisiennes.

Tout d'abord, parce que cet impôt nouveau ne concerne, je le rappelle, que les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 500.000 euros. Il va de soi que les commerçants des quartiers parisiens ne sont pas concernés par cet effet de seuil.

Je voudrais ensuite rappeler que la réforme permet d'alléger le coût des investissements de 20 % et que cet allégement est intégralement pris en charge par l'Etat, et non pas par la collectivité parisienne.

Enfin, il est inexact d'écrire que la taxation des entreprises va augmenter, alors que la réforme prévoit un mécanisme, également pris intégralement en charge par l'Etat, qui limite, le cas échéant, les éventuelles pertes que pourraient subir les entreprises.

Alors, vous nous dites ensuite, avec un grand regret : "Paris ne bénéficiera pas des surcroîts de taxation".

D'abord, il n'y a pas surcroît, il y a allégement des charges, et puis, vous semblez le regretter. En réalité, et vous le savez bien, puisque vous l'avez vous-même reconnu, Monsieur l'adjoint chargé des Finances, devant la 1ère Commission, Paris est largement gagnante dans cette réforme de la taxe professionnelle et toutes les simulations le démontrent. Vous avez enregistré des augmentations, des excédents importants de recettes qui sont générés par cette réforme même. C'est tellement vrai d'ailleurs que vous savez très bien que ces recettes vont donner lieu à des mécanismes de péréquation et vous avez vous-même suggéré, Monsieur l'adjoint chargé des Finances, et je m'en félicite, que l'on ait prochainement un débat au sein de la 1ère Commission sur ces mécanismes de péréquation.

Aujourd'hui, la Ville de Paris bénéficie bien de la dynamique de ces nouvelles ressources fiscales. Le rapport d'activité de la Ville de Paris le démontre bien : hausse de 18,6 % par rapport à 2010. Et toutes les simulations disponibles le démontrent également.

Vous êtes donc, qu'il s'agisse de la Commune ou du Département, largement gagnants de la réforme de la taxe professionnelle et il est assez logique, normal et équitable qu'à ce titre un prélèvement en application du mécanisme de solidarité puisse être mis en place.

Enfin, vous nous dites : "le taux est stable pour la C.F.E. à 16,52". Heureusement ! Puisque cette augmentation succède à deux années de relèvement brutal. On pourrait même penser que vous vous êtes dépêchés de procéder à ces relèvements importants du taux, puisque vous saviez très bien que le Gouvernement avait la louable intention de faire cette réforme d'allégement des charges des entreprises.

Donc, votre contribution fiscale, votre augmentation brutale des taux a pour effet, malheureusement, sur Paris, de diminuer les allégements dont les entreprises pourraient bénéficier.

Merci de m'avoir permis en quelques mots de rétablir un peu l'équilibre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci.

D'abord, je ne peux qu'approuver le jugement très sévère mais très justifié de M. MARTINS sur deux points fondamentaux de ce dossier.

Premièrement, le pouvoir des collectivités locales, Paris comme les autres d'ailleurs, est beaucoup plus limité en matière d'imposition locale sur les entreprises qu'il ne l'était précédemment. C'est une évidence, puisque nous avions un pouvoir de taux sur l'ensemble de la taxe professionnelle, alors que nous n'avons plus aujourd'hui qu'un pouvoir de taux sur la cotisation foncière et plus du tout sur la cotisation sur la valeur ajoutée. Oui, nous avons perdu beaucoup de pouvoir dans ce domaine et c'est une atteinte incontestable à l'autonomie des collectivités locales.

Oui, Monsieur MARTINS, vous avez raison de le dire. Je l'ai dit avant vous et je le répèterai.

Deuxièmement, vous nous avez expliqué que le système actuel était complexe. C'est le moins que l'on puisse dire. Et pas seulement pour les héritières, je veux dire les impôts, les taxes héritières de la taxe professionnelle. C'est aussi vrai pour les deux taxes foncières et pour la taxe d'habitation. Nous nous sommes efforcés de rédiger les délibérations de la manière la plus pédagogique qui soit, mais je vous assure que nous avons beaucoup souffert, la Direction des Finances, mes collaborateurs et moi-même, pour faire en sorte que ce système soit expliqué clairement, car il est d'une complexité épouvantable.

Venons-en maintenant aux remarques de M. le Président de la Commission des Finances.

Je ne suis pas sûr d'avoir tout noté, mais enfin, quand même, j'ai noté un certain nombre de points.

M. LEGARET nous dit : "Il est inexact de dire que la cotisation sur la valeur ajoutée est un impôt ou sera un impôt beaucoup plus lourd que ce n'était le cas précédemment pour la taxe professionnelle."

Mais, Monsieur LEGARET, ce que j'ai dit sur l'augmentation considérable de la taxation des entreprises, due à la réforme de la taxe professionnelle, au bout d'ailleurs d'une période d'ascension - ce n'était pas immédiat, je l'ai toujours dit -, je ne l'ai pas dit seulement devant la Commission des Finances, je l'ai dit devant Mme LAGARDE. Vous vous souvenez ? C'était au débat budgétaire il y a trois mois. J'ai dit à Mme LAGARDE : "Le Parlement a augmenté considérablement à terme les impôts locaux qui pèseront sur les entreprises."

Mme LAGARDE ne m'a pas répondu que j'avais tort. Elle m'a simplement dit : "Ce que les entreprises perdront à Paris, elles le récupéreront dans le reste de la France !"

Je lui ai fait remarquer que, si ce raisonnement était peut-être exact pour des entreprises implantées dans toute la France, il ne l'était à l'évidence pas pour les entreprises qui ne sont implantées qu'à Paris.

Donc, je me prévaux du jugement de Mme LAGARDE, qui en vaut d'autres.

Et puis, Monsieur le Président, je vous donne rendez-vous car, après tout, les faits sont têtus, comme le disait je ne sais plus qui, et dans quelques mois, c'est-à-dire lorsque le compte administratif 2011 sera voté, au printemps 2012, nous verrons bien ce qu'auront été les encaissements sur la C.V.A.E., et ce ne sera, vous le savez, qu'une étape avant d'autres beaucoup plus lourdes.

Vous dites : "Paris est gagnant." J'avoue que je ne comprends pas très bien ce raisonnement ou plutôt si, je comprends sa subtilité, pour ne pas dire autre chose. M. LEGARET nous dit : "Vous allez gagner. Vous allez encaisser beaucoup d'impôts mais vous allez les reverser ensuite par la péréquation", mais c'est exactement ce que j'ai toujours voulu dire, Monsieur le Président.

Effectivement, la Ville de Paris ne gagnera rien. Elle ne gagnera rien parce que l'augmentation d'impôts dont je viens de parler que subiront les entreprises sera effectivement reversée dans un fonds général, le F.N.G.I.R., et reversé à d'autres collectivités.

Ne dites pas que je le regrette : c'est un procès d'intention, Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que je le regrettais. Je pense au contraire que les péréquations sont un excellent système puisqu'elles permettent de doter un certain nombre de collectivités particulièrement pénalisées sur le plan financier, social, sociologique, et qu'elles ont par conséquent une profonde justification.

Le Maire de Paris l'a dit à plusieurs reprises, il y est favorable, et sa Municipalité y est favorable, mais il n'empêche que le résultat concret est que Paris ne gagnera rien sous une réserve, parce que je suis précis dans mes déclarations ; je vous ai dit, et j'ai écrit dans le budget et la communication budgétaire que l'on allait sans doute nous rendre les 19 millions que l'on nous avait pris au titre de la taxe France Telecom. Tel sera le gain, et ce n'est que la réparation d'une injustice.

Voilà, je crois, Monsieur le Maire, avoir répondu à peu près à toutes les questions que nous ont posées les deux orateurs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DF 28).

Je vous remercie.

2011, DAC 91 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts contractés par l'association "Philharmonie de Paris", 211, avenue Jean-Jaurès (19e) pour la réalisation d'une salle philharmonique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 91 relatif à la modification de la garantie accordée aux prêts contractés par l'association "Philharmonie de Paris".

Danielle FOURNIER est inscrite ; Bernard GAUDILLÈRE lui répondra.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le projet de délibération qui est proposé à notre vote nous propose d'augmenter de manière sensible la garantie accordée par la Ville de Paris à l'association "Philharmonie de Paris" pour réaliser une salle de concert, et je souhaite saisir cette occasion pour faire état des réserves de mon groupe sur ce projet.

Ce projet d'une grande salle philharmonique en France, et à Paris, est ancien, et il a beaucoup peiné à voir le jour. D'ailleurs, c'en est un des avatars, puisque la date d'ouverture, d'abord fixée à 2012, est maintenant reportée à 2014.

De retards en avenants, la Ville a déjà connu des chantiers pharaoniques qui engendrent quantités de dépenses supplémentaires. Et ce projet extrêmement coûteux, cofinancé à parité avec l'État, avec une petite aide de la Région, s'inscrit dans un contexte particulier qui fait parfois douter de sa pertinence.

En effet, on nous répète que Paris ne figure pas parmi les grandes capitales mondiales en matière symphonique et ne peut accueillir les grandes tournées, faute de lieu adapté. Mais Paris compte au moins deux salles dédiées en partie à la musique symphonique : le nouvel auditorium de Radio France et le théâtre des Champs-Élysées.

De plus, le public et les artistes peuvent également compter sur l'existence de salles non spécifiquement dédiées à la musique symphonique, mais qui proposent une programmation musicale classique ou lyrique : le théâtre du Châtelet, l'opéra Bastille, l'opéra Garnier, l'opéra Comique, la salle Gaveau, sans oublier la salle Pleyel, sont des salles qui ont toutes une jauge importante, entre 1.000 et 2.000 spectateurs, voire plus.

On ne peut donc pas raisonnablement parler du sous-équipement de Paris en la matière.

D'autre part, cette salle s'est fixée un objectif de départ de 400.000 spectateurs et espère en accueillir 600.000 en moyenne par an. C'est un pari très audacieux qui s'appuie à la fois sur l'hypothèse du déplacement des publics actuels mais aussi sur l'ouverture sur de nouveaux publics.

Mais il faut craindre que ce ne soit pas si facile. En effet, l'écoute de la musique classique et la fréquentation des concerts de musique classique ne cessent de reculer en France, et ce, notamment chez les jeunes générations et au sein des catégories populaires pour diverses raisons, dont celles du coût de la place.

Quant à la localisation, on nous vante cet équipement comme étant le fer de lance du Grand Paris dans sa version culturelle, mais il est situé encore une fois dans Paris et relève de la vision centralisatrice de l'État.

J'en viens enfin à l'aspect budgétaire. Depuis 2006, la Ville de Paris et l'État ont engagé des sommes importantes - environ 40 millions d'euros - pour financer les premiers travaux, notamment de terrassement, et le fonctionnement de l'association chargée de piloter les travaux et de préparer l'ouverture de la salle.

Si on regarde les différents documents, le coût total des travaux était estimés à 150 millions d'euros en 2006 et atteint aujourd'hui 350 millions d'euros en intégrant les modifications du cahier des charges et l'ensemble des autres dépenses de toutes natures.

Cette augmentation des coûts prévus initialement était, je crois, malheureusement prévisible compte tenu de la dérive observée par le passé à Paris, mais aussi plus généralement en France, pour la création d'établissements culturels.

Et je ne dirai rien des coûts d'exploitation de la philharmonie de Paris, qui risquent d'être très élevés et de s'opérer par redéploiement des crédits au détriment d'actions et de lieux culturels beaucoup plus modestes mais dont la pertinence, par rapport aux besoins des habitants, est elle manifeste.

Aussi, je le répète, nous sommes très réservés sur ce projet et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE a la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, si l'adjoint aux affaires culturelles ne rapporte pas ce projet de délibération, c'est pour une raison juridique, puisqu'il est membre du Conseil d'administration de la Philharmonie et que par conséquent, il ne pouvait pas le rapporter.

J'aurais été très heureux de répondre à Mme FOURNIER sur l'équilibre entre la participation de l'État et de la Ville, etc., puisque ce sont des préoccupations budgétaires que je connais.

En revanche, s'agissant de la vocation de la salle, de sa place dans le paysage culturel parisien, je ne peux que transmettre ce que vous venez de dire à l'adjoint chargé des affaires culturelles qui, certainement, en fera une base de réflexion.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention du groupe E.E.L.V.A.

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DAC 91).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'organisation de la Fête de la Musique.
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'organisation de la Fête de la Musique.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'organisation de la Fête de la Musique.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Les vœux n°s 20, 21 et 22 ont été déposés, sur l'organisation de la Fête de la Musique. Ils seront présentés successivement en une minute par Laurence GOLDGRAB, Sylvain GAREL et Pierre-Yves BOURNAZEL pour leur groupe. Mao PENINOU répondra en présentant le vœu n° 22 bis présenté par l'Exécutif.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, on assise et on constate des niveaux sonores gênants lors de la Fête de la Musique, gênant pour les autres artistes et également pour les riverains.

Évidemment, il est important de réaffirmer notre attachement à la Fête de la Musique, et il n'y a aucun doute là-dessus mais simplement de proposer que des mesures soient prises pour faire respecter les règles de limitation du niveau sonore et protéger la diversité et la qualité des groupes musicaux, parce qu'on constate que très souvent, les groupes qui ont des moyens ont des niveaux sonores très élevés qui peuvent éventuellement gêner les groupes qui n'ont que très peu de moyens et qui sont plus modestes.

Première action.

Deuxièmement, que des actions de prévention soient réalisées auprès des artistes et des établissements pour les inciter à modérer le volume de leurs enceintes et assurer à chacun une belle fête.

Et en dernier lieu, que la circulation des véhicules motorisés soit interdite durant la Fête de la Musique dans les secteurs où se consentent les musiciens et les spectateurs. Dans ces secteurs, les bouteilles et les canettes jonchant le sol en très grand nombre, qu'elles soit collectées et recyclées.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sylvain GAREL n'est pas là… j'imagine que Danielle FOURNIER pourra présenter le vœu n° 21, mais je crois que tout a été dit par Laurence.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, tout a été dit à la fois sur les actions de prévention à propos du niveau sonore, sur la circulation des véhicules, sur le recyclage des déchets générés par la consommation de boissons.

Donc, je crois que ce sont les trois points principaux sur lesquels porte ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement rappeler l'historique : c'est à mon initiative que ce vœu a été déposé en Conseil d'arrondissement, voté à l'unanimité et repris par les groupes socialiste et Verts ; je les remercie de s'associer à ces vœux.

Je suis tout à fait d'accord pour ajouter les points émis par les Verts au Conseil d'arrondissement sur la circulation des véhicules motorisés et sur la collecte des ordures, et notamment des bouteilles et des canettes le lendemain de la Fête de la Musique.

Le but, en un mot, était de dire que la Fête de la Musique est pour tous et par tous.

Nous avons de petits groupes, par exemple dans le 18e et dans toutes les rues de Paris, des groupes formidables qui ont du mal à exister parce que, à côté, il y a de grosses sonos, des sonorisations très puissantes qui gâchent la Fête de la Musique d'un certain nombre de groupes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, et parfois la vie des riverains qui voudraient profiter de musique.

Je suis heureux de cette unanimité et que ce vœu puisse aboutir.

Evidemment, nous accepterons le vœu de l'Exécutif puisque tous ces vœux vont dans le même sens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Mao PENINOU va synthétiser tout cela.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Nous allons fêter l'année prochaine les 30 ans de la Fête de la Musique, lancée le 21 juin 1982 par Jack LANG.

C'est vrai que cette fête a connu un succès croissant, à la fois à Paris, en France, mais beaucoup plus largement dans le monde puisque, aujourd'hui, il y a des Fêtes de la Musique dans de très nombreux pays et dans de très nombreuses villes dans le monde.

Ce succès a amené, d'une part, à l'intensification du nombre de groupes ou d'individus qui pratiquent la musique ce jour-là dans la rue, mais aussi au fait que de plus en plus des entreprises commerciales, y compris des entreprises commerciales de grande envergure, se saisissent de cette manifestation.

On connaît notamment à Paris les grands concerts qui ont lieu par exemple place de la République.

Dans ce cadre, il paraît assez compliqué de prendre des mesures contraignantes parce que, si on laisse les podiums du type de celui de la place de la République se faire, il est compliqué d'aller expliquer à des petits groupes qu'eux, par contre, doivent avoir des niveaux sonores plus restreints.

Ceci dit, c'est l'Association pour le Développement de la Création, Etudes et Projets, A.D.C.E.P., qui organise la Fête de la Musique pour l'État.

De ce point de vue, on pourrait passer par eux, ainsi que par les associations de professionnels de la nuit parisienne pour adresser des messages de prévention, c'est ce que nous ferons.

De manière plus directe pour nous, Ville de Paris, il semble intéressant en effet que dans un certain nombre de quartiers, une discussion puisse être menée en amont, c'est-à-dire maintenant assez rapidement, entre la Mairie de Paris, la Préfecture de police et les arrondissements qui le souhaitent pour qu'un certain nombre de rues ou de morceaux de rues soient interdits à la circulation les soirs de Fête de la Musique.

En effet, j'en parlais tout à l'heure avec Dominique BERTINOTTI, on a pu constater dans certaines rues du 18e arrondissement, également rue des Archives dans le 4e arrondissement, mais aussi sans doute à d'autres endroits, que la circulation est quasiment impossible ce soir-là et qu'il serait plus simple et plus sûr de pouvoir la suspendre le temps de la Fête de la Musique dans ces rues ou ces morceaux de rue.

Nous organiserons, dès l'adoption de ce vœu, cette réunion avec la Préfecture.

Par ailleurs, nous allons travailler avec François DAGNAUD pour que, dans les secteurs les plus fréquentés, en effet, puisse être mis en place, là aussi sous réserve de l'accord de la Préfecture, un dispositif de bacs mobiles, de collecte sur la voirie pour inciter les usagers à y jeter leurs bouteilles et leurs canettes, plutôt que sur l'espace public, de manière à ce que cela puisse être recyclé.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je prends acte du retrait annoncé des vœux n°s 20, 21 et 22 au profit du 22 bis.

Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, nous allons accepter ces modifications.

Simplement, une petite chose : essayons avec les bacs mobiles, mais je suis assez sceptique quant à cette solution, parce que malheureusement, vu l'état d'ébriété de beaucoup de gens dans ces rues, je ne suis pas certain que les bacs mobiles puissent être efficaces.

Je pense que la seule solution, qui est compliquée à mettre en place, j'en ai déjà parlé avec François DAGNAUD, c'est celle de ramasser à la main et de trier le lendemain les canettes et les bouteilles de verre, comme l'ont fait un certain nombre d'écolos aux Abbesses.

C'est un énorme travail, ce sont des milliers de canettes et de bouteilles de verre à récupérer.

Je suis sceptique, mais essayons, on verra bien si cela fonctionne ou pas. Si cela fonctionne, tant mieux, sinon il faudra réfléchir à autre chose.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 64).

2011, DDEEES 71 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'antiquaires et galeristes sur la contre allée de l'avenue des Champs Elysées (8e).
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une charte pour la programmation des manifestations l'avenue des Champs-Elysées et la place de la Concorde.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. François LEBEL a déposé un vœu rattaché au projet de délibération DDEEES 71 sur l'organisation d'un salon d'antiquaires et de galeristes sur la contre-allée des Champs-Élysées.

Vous avez, Monsieur le Maire, trois minutes pour le présenter. Mme COHEN-SOLAL vous répondra.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

A vrai dire, cela ne concerna pas exclusivement Mme COHEN-SOLAL, mais plus généralement la mairie de Paris dans son ensemble et peut-être aussi l'adjoint au maire chargé de la culture, M. Christophe GIRARD, qui s'est montré relativement ouvert à ce que propose ce vœu, c'est-à-dire qu'une commission indépendante, constituée évidemment de représentants de la mairie de Paris, d'élus, d'associations, de représentants de la D.R.A.C., soit créée afin de mettre au point une charte éthique et esthétique sur les occupations de deux sites éminemment recherchés par énormément de demandeurs : l'avenue des Champs-Élysées et la place de la Concorde qui sont, d'une manière générale, occupées, parfois même par des manifestations qui se chevauchent, dans des conditions absolument imprécises.

Les autorisations sont accordées souvent sans mise en concurrence (d'ailleurs, le DDEEES 71 qui vient de passer en est la preuve) et avec des tarifs proposés par la Ville et votés par le Conseil de Paris qui sont, excusez-moi l'expression, souvent "à la tête du client".

C'est pourquoi je souhaite - et je crois que ce serait une très bonne chose - que, d'une part, cette commission indépendante soit constituée et, d'autre part, parce que la place de la Concorde est un monument historique, que la Commission des sites s'intéresse à ces occupations du domaine public municipal, qui échappent pour le moment à toute espèce de concertation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Lyne COHEN-SOLAL a la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LEBEL, je répondrai au nom de l'Exécutif municipal dans son entier.

Comme moi, vous êtes membre de la Commission événementielle des Champs-Élysées, qui a été mise en place au sein du Conseil de Paris, qui se réunit deux fois par an. Elle prend connaissance de toutes les propositions qui sont faites, elle donne un avis consultatif en prenant en compte toutes les données d'ordre esthétique et qualitatif, lorsqu'elle remet son avis.

La Ville de Paris se réserve donc de suivre ou non les recommandations de cette Commission, mais il ne peut pas être question que la Ville délègue à une autorité indépendante, comme vous le demandez, la faculté de décider ce qui peut ou ne pas se tenir à Paris comme événement.

La Ville doit assumer ses responsabilités, elle donne des autorisations, elle doit les gérer.

Pour toutes ces raisons et pour le fait que, évidemment, nous travaillons de manière concertée ensemble, je vous demande de retirer votre vœu ou je donne un avis défavorable à ce vœu.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LEBEL, vous ne le retirez pas ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Il n'est évidemment pas question une seule seconde que je retire ce vœu.

Si je l'ai posé, Madame COHEN-SOLAL, c'est précisément parce que je ne suis pas satisfait de la pseudo commission qui attribue, à la tête du client, sur les sites les plus connus du monde entier, qui personnifient Paris…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'était avant, non ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je ne vais pas recommencer, mais je vous dis qu'il n'est pas question que je retire ce vœu pour une raison évidente : actuellement, ce n'est pas satisfaisant et je ne compte pas en rester là.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 71).

2011, DU 29 - Mise à jour de la classification des voies au titre des droits de voirie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 29, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 24. Il s'agit de la mise à jour de la classification des voies au titre des droits de voirie.

La parole est à Mme DOUVIN, en lieu et place de M. LECOQ.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais donc présenter l'amendement rattaché à ce projet de délibération, qui concerne la partie du boulevard Montparnasse qui est comprise entre le boulevard Raspail et l'avenue de l'Observatoire.

En effet, cette partie est inférieure à d'autres en terme de commercialité et, bien entendu, cette situation doit avoir des conséquences en termes de classification de la voirie, au titre des droits de voirie.

Une modification est intervenue pour classer le boulevard Montparnasse dans sa totalité en première catégorie. Nous demandons donc que, la partie que j'ai indiquée tout à l'heure, c'est-à-dire entre le boulevard Raspail et l'avenue de l'Observatoire, cette partie soit classée en seconde catégorie.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - A propos de cet amendement n° 24 déposé par M. LECOQ pour le boulevard Montparnasse, je veux dire que cet amendement n'est pas du tout rattaché à la bonne délibération dans la mesure où cette délibération ne concerne que 34 voies qui n'avaient jamais été classifiées, de nouvelles voies aussi ont été créées depuis le travail fait en 2005, donc il s'agissait d'ajouter des voies qui n'étaient pas concernées par la classification faite en 2005.

Je ne peux pas juger de la pertinence de cette demande, mais je vous demande de bien vouloir retirer cet amendement parce qu'il n'est pas du tout d'actualité, il ne rentre pas du tout dans ce texte. Quand nous ouvrirons le gros chantier de mise à jour de la classification du droit de voirie alors peut-être pourrez-vous représenter cet amendement, Madame.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DOUVIN, le retirez-vous ?

Mme Laurence DOUVIN. - A ce moment-là, nous retirons cet amendement, il sera représenté sous forme de vœu au prochain Conseil.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 29).

2011, DU 39 - Communication sur le règlement des étalages et terrasses installés sur la voie publique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 39. Il s'agit de la communication sur l'agrément des étalages et terrasses installés sur la voie publique. Il y a vraiment beaucoup d'inscrits.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce débat sur les terrasses fait rage, on a vu d'ores et déjà beaucoup de choses qui ont été dites dans la presse. Ce qui peut paraître étonnant, c'est que dans ce débat nous évoquons beaucoup les nuisances qu'engendrent les terrasses et nous disons trop peu ce qu'elles apportent à Paris et aux Parisiens.

En effet, notre ville est reconnaissable à ces terrasses, ces terrasses participent de notre art de vivre, et je veux rappeler d'ailleurs à ce propos que dans l'histoire parisienne, les cafés et leurs terrasses sont des lieux de sociabilité essentiels de la vie sociale et politique pour toutes les catégories sociales, les partis, les syndicats, les associations, et les manifestants.

Le Préfet de police ne nous détromperait pas, pendant longtemps les terrasses ont été des lieux considérés comme très propices à l'indignation, à l'agitation, à la révolte et aux idées nouvelles.

De manière générale, dans beaucoup de quartiers de Paris, les cafés et leurs terrasses sont le lieu d'un partage de l'espace entre ceux qui vivent là et ceux qui viennent pour travailler, se promener ou se délasser.

Dans d'autres pays, le soir on sort des chaises dans la rue, après dîner pour bavarder entre voisins et passants, à Paris, nous allons au café et quand il y a de la place, nous allons en terrasse. Les sciences sociales, la littérature, le cinéma ou la peinture nous l'ont d'ailleurs assez dit et démontré.

En fait, il suffit d'ailleurs de sortir de chez soi pour s'en rendre compte. Parfois, quand on sort, on rentre tard, et je prends encore une fois le Préfet de police à témoin, il est toujours plus agréable et rassurant de rentrer en passant par des rues ponctuées de café et surtout de terrasses. Ce n'est pas seulement rassurant d'ailleurs mais tout simplement plus sûr et si les élus communistes sont contre l'installation de la vidéo surveillance, ils sont pour les terrasses, car celles-ci sont sans doute le meilleur moyen de sécuriser nos rues.

Celles-ci doivent néanmoins être réglementaires et soumises au contrôle, c'est précisément l'objet de notre débat.

Il s'agit de permettre aux passants de passer, aux riverains de dormir tranquilles et aux autres d'aller prendre un verre, et s'ils le souhaitent en terrasse.

La marge de manœuvre de la Ville n'est pas immense, entre la nécessité de respecter les désirs et les habitudes de chacun, de favoriser l'activité économique, d'affirmer un objectif durable, environnemental et énergétique, il faut faire le choix de l'équilibre et nous sommes favorables à ce choix de l'équilibre qui est aujourd'hui fait par le biais de la délibération qui va être votée tout à l'heure.

Je vois évidemment, parce que c'est paru également que certains de mes amis proposent d'interdire purement et simplement les chauffages en terrasse et de les remplacer par des couvertures.

Rappelons à ce sujet que ce nouveau règlement interdit déjà les chauffages au gaz et qu'il prévoit une surtaxe sur l'usage des chauffages électriques.

Les élus communistes souhaitent évidemment qu'un jour très proche les terrasses parisiennes soient chauffées au moyen d'une énergie entièrement propre. Nous ne souhaitons pas pour autant mettre en péril des emplois et un maillage de petits cafés de quartier qui ne pourraient pas faire face à la fois à la perte de leurs investissements, au reflux de leur clientèle, voire à de nouveaux travaux en tout genre, car si certains peuvent y faire face ce seront les plus riches, les plus grands, les plus chers mais pas les autres.

J'apprécie par ailleurs, la référence aux couvertures et au Nord de l'Europe dans l'amendement déposé par mes amis "Verts". L'observation est fine, elle est exacte, c'est vrai, il y a des couvertures sur les terrasses des cafés scandinaves à la disposition de ceux qui ont le courage de mettre le nez dehors. Des couvertures, il y en a sans doute mais des clients non.

Dans les cafés du port de Bergen, ou dans ceux du quartier latin à Copenhague, l'hiver, même le samedi soir, vous ne trouverez quasiment personne assis dehors en train de boire un verre, voire de manger un morceau. D'ailleurs, il n'y a pas de terrasses fermées, semi-fermées ou abritées dans ces villes, pourquoi ? Parce que les habitudes scandinaves sont proches de celles des Anglo-saxons, du pub notamment, et lorsqu'on sort, par exemple, pour griller une cigarette, on le fait vite fait sur le pas de la porte et on rentre. Quand il fait moins 10 ou moins 20, même pour 5 minutes, on veut bien d'une couverture, mais on ne reste pas au-delà de cette durée.

Les terrasses sont donc, vous l'aurez compris, à nos yeux un élément essentiel du paysage parisien, un élément de patrimoine, de vie, d'activité économique, ce sont des idées que l'on échange, des personnes que l'on rencontre mais aussi, plus prosaïquement, des emplois et dans la période difficile que nous connaissons, il n'est pas inutile de le rappeler, la raison nous commande autant de les faire évoluer que de les protéger.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Quel plaisir de s'installer en terrasse pour prendre un verre entre amis. Mais trop de terrasses tout le temps, quel enfer pour les riverains qui ne peuvent plus circuler sur les trottoirs, et qui souffrent du bruit, surtout la nuit.

De nombreux abus sont observés dans tous les quartiers de Paris et notamment dans les quartiers centraux. Les terrassent s'y étalent bien au-delà de leur surface autorisée, du coup, impossible de circuler sur les trottoirs, les parents avec poussette, les personnes handicapées ou âgées sont obligés de se faire petits, de zigzaguer entre les tables ou de descendre sur la chaussée.

Le bruit généré par de nombreux convives en excès est aussi particulièrement difficile à supporter pour les riverains, particulièrement en été. Il était donc impératif de revoir le règlement. Et de mieux l'appliquer.

Or, le premier jet présenté par la Ville offrait encore plus de facilités pour que les terrasses s'étalent toujours plus. Ce projet s'est considérablement amélioré au fil du temps, et je m'en réjouis.

Installer une terrasse au-delà du tiers du trottoir reste donc interdit, les tables et les chaises doivent être rentrées le soir, les bâches, ces hideux rideaux de douche, sont désormais proscrits, et il n'est pas possible d'installer une terrasse lorsque sa largeur doit être inférieure à 60 centimètres.

Les terrasses doivent en outre laisser sur le trottoir un passage minimum de 1,60 mètre pour les piétons.

Le schéma directeur d'accessibilité handicapés voté par notre assemblée en 2002 prévoyait toutefois 1,80 mètre.

Nous regrettons cette régression même si nous avons désormais l'assurance qu'il n'y aura pas de dérogation à ces 1,60 mètre minimums alors que les 1,8 mètre souffraient, eux, de nombreuses exceptions.

Mais beaucoup plus inquiétant est la disposition du nouveau règlement stipulant que dans les aires piétonnes, une zone de circulation de 4 mètres minimum situés dans l'axe de la chaussée doit être observée. Donc, rue Montorgueil, par exemple, les terrasses déjà particulièrement envahissantes risquent de s'étaler sur toute la largeur du trottoir et sur une partie de la chaussée jusqu'à concurrence de ces 4 mètres centraux.

Cette disposition va considérablement aggraver la situation dans une zone équipée de trottoirs où circulent des véhicules de livraison, de propreté, de sécurité, des taxis et une multitude de deux-roues motorisés non autorisés car devant en théorie se munir d'un ticket d'accès à la zone et que la police a depuis bien longtemps renoncé à verbaliser.

Cette disposition risque d'être parfaitement incomprise par les riverains.

Autre déception de ce nouveau règlement, l'autorisation de chauffer les terrasses ouvertes.

Si les très polluants chauffages au gaz sont proscrits, le chauffage électrique, lui, est autorisé, ce qui dans le cadre du plan climat que la Ville a voté en 2007 est parfaitement contradictoire. On va chauffer la rue alors que l'énergie est un bien rare et qu'elle est polluante à produire. Alors que 80 % de l'électricité produite en France est d'origine nucléaire et que la dramatique actualité au Japon nous invite à mettre en œuvre très rapidement un plan de sortie de l'atome, il faudrait commencer par économiser l'énergie.

De plus, d'après l'ADEME, le chauffage électrique qui fonctionne aux heures de pointe produit plus de gaz à effet de serre que le chauffage au gaz. En effet, le surplus de demande électrique est assuré par des centrales à énergie fossile. Or, à 18 heures, aux heures de pointe de la consommation des ménages, 500 à 600 grammes de CO_2 par kWh sont produits par le chauffage électrique contre 234 à 260 grammes de CO_2 par kWh pour le chauffage au gaz.

Le principe qui consiste à permettre au commerçant de s'acquitter d'une somme de 500 euros par an, pour pouvoir s'équiper d'un chauffage électrique, correspond à un permis de polluer que nous ne pouvons pas, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts", admettre.

Le principe d'une terrasse est de profiter de la douceur du temps. Oui, il fait froid en hiver ! A force de vouloir s'affranchir des saisons et de la nature, l'être humain s'artificialise et perd le sens des valeurs essentielles, valeurs que nous souhaitons rappeler.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Chers collègues, ce nouveau règlement oblige à installer des cendriers sur les terrasses ouvertes et il marque donc le début de la fin, espérons le en tout cas, des mégots qui jonchent les rues de Paris.

Chacun en est désormais conscient, la propreté des rues est le résultat d'une démarche qui additionne prévention des souillures, intervention de nettoyage, sanction des infractions, en application du principe pollueur payeur.

Et plutôt que de déresponsabiliser les usagers de l'espace public, en leur faisant croire que c'est la faute aux services municipaux si les rues ne sont pas toujours aussi propres que nous le souhaiterions, à l'image de certains discours démagogiques, il faut construire des réponses, sujet après sujet, pour contrer à la source toutes les pollutions de l'espace public.

De la même façon que pour nous doter des moyens de réduire la pollution générée par les prospectus et flyers diffusés sur les pare-brise, j'ai pris l'initiative de solliciter les parlementaires parisiens, pour modifier un article du code de l'environnement. Nous avons veillé à ce que ce nouveau règlement des terrasses nous donne des outils utiles pour cibler les mégots.

On ne le sait pas assez, au-delà de la pollution visuelle, les mégots sont des déchets toxiques qui diffusent des métaux lourds et additifs dans les eaux de lavage, dont la dégradation prend jusqu'à douze ans et qui abîment les pieds d'arbres et les pelouses.

Chaque année, 315 tonnes de mégots sont jetées à Paris, le plus souvent sur la voie publique, depuis la loi antitabac de 2008, qui a bouleversé les usages des fumeurs salariés des entreprises et des clients des cafés des restaurants.

Dès 2008, la Municipalité de Paris a pris en compte ce phénomène en incitant les commerçants à s'équiper de cendriers mobiles, exonérés de droit de voirie. Elle s'était déjà engagée auparavant, dans une démarche de sensibilisation du public, avec la distribution de cendriers de poche, une information spécifique délivrée aux commerçants dans les quartiers animés, comme Bastille, Oberkampf ou Châtelet.

Ce nouveau règlement des terrasses permet aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure, en passant de l'incitation à l'obligation. Les cendriers seront désormais obligatoires sur les terrasses ouvertes et les contre-terrasses, à la charge des gérants qui auront interdiction de jeter leurs contenus dans les caniveaux et les pieds d'arbres, sous peine d'amende.

En plein air, les fumeurs pourront trouver à partir de cette année des éteignoirs à cigarette sur chacune des trente mille corbeilles de rues, qui seront progressivement déployées. Et de plus en plus systématiquement, des cendriers seront installés devant ou sur les bâtiments publics.

Nous signons donc aujourd'hui une avancée concrète et utile pour que les rues de Paris soient moins salies, donc plus propres.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GASNIER, vous avez la parole.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, le règlement des étalages et des terrasses date de 1990. En vingt ans, les rues de Paris ont changé, la loi antitabac, dont vous venez de parler, de 2008 a profondément bouleversé les habitudes de consommation. Il était devenu nécessaire d'adopter une nouvelle réglementation.

Je voudrais insister plus particulièrement sur les considérations environnementales et la vie de quartier qui doivent être intégrées à ce règlement.

Il est prévu de supprimer le chauffage à gaz des terrasses. Je comprends ce souci de limiter la consommation énergétique, c'est une préoccupation que nous partageons tous.

Une question néanmoins se pose : pourquoi privilégier le mode de chauffage électrique au chauffage à gaz ? Il semblerait que ce soit pour des motifs psychologiques. Très bien. S'il y a bel et bien une différence notable en faveur du chauffage électrique, je souscris à cette mesure.

Mais il apparaît que des doutes existent et que les résultats seraient inverses à ceux annoncés. En effet, l'ADEME elle-même avance que le chauffage électrique serait deux fois plus polluant que le chauffage à gaz. Je vous donne ces chiffres : 500 à 600 grammes de CO2 par kWh pour l'électrique, 274 grammes pour le butane et seulement 134 pour le gaz naturel.

Et encore, il est à prendre en compte que le chauffage des terrasses s'effectue dans la période de pointe journalière de consommation énergétique, c'est-à-dire entre 18 heures et minuit, lorsqu'il est nécessaire d'utiliser à plein les centrales, dont vous faisiez état tout à l'heure, pour faire face à ce surplus de demandes.

Vous le voyez, il n'est pas si simple de choisir la bonne solution. Nous avons besoin d'une étude de comparaison scientifique, qui ne laisse pas de place au doute.

J'ai noté que vos partenaires "Europe Ecologie - Les Verts" de la majorité municipale réclamaient la suppression pure et simple de ce chauffage des terrasses et proposait de distribuer des couvertures pour les clients. Il y a un vœu à ce sujet. Autant demander la suppression totale des terrasses l'hiver.

Je comprends que vous souhaitiez leur donner un gage de solidité de votre majorité mais encore faut-il que cela se fasse sur une base scientifique et non de façon arbitraire.

En termes de vie de quartier, il y a en effet le problème de l'équilibre, on l'a déjà vu, entre le respect de la tranquillité des riverains et l'animation que représentent les terrasses. C'est une chose complexe, car on est alternativement à la recherche des deux.

Pour préserver la liberté de chacun, il semble indispensable de trouver un moyen de lutter contre le bruit qu'engendre la présence de clients à l'extérieur, notamment des fumeurs. Les panneaux vitrés peuvent en effet représenter une solution, mais il me semble nécessaire de tenir compte de la spécificité de chaque quartier et des revendications particulières des différents acteurs, selon les endroits pour qu'il y ait une application réelle et mesurée de ce règlement.

Les chartes d'arrondissement, que nous verrons après le règlement, doivent en ce sens jouer un rôle important, et il faudrait qu'elles permettent d'établir une certaine souplesse, en fonction des quartiers, parce que les exigences et les besoins ne sont pas les mêmes place du Tertre que dans une rue plutôt dortoir.

Je crois que pour que ce règlement puisse avoir une application sur le terrain, ce qui n'était souvent pas le cas avec le précédent, il nous faut d'abord des éléments scientifiques supplémentaires, quant à l'impact environnemental des modes de chauffage, et tenir compte davantage des spécificités que représente chaque quartier de Paris.

C'est de cette façon que nous pourrons parvenir à une solution raisonnable et apaiser sans opposer les intérêts bien sûr de chacun.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, ma collègue Fabienne GASNIER vient de le rappeler, il est important que ce nouveau règlement exprime un équilibre. Un équilibre entre le droit à la tranquillité des uns, et la liberté des autres de profiter de Paris à la terrasse d'un café.

Car il ne faudrait pas que ce nouveau règlement considère les terrasses seulement comme une nuisance. Or, c'est l'impression qui s'en dégage et j'approuve, pour une fois, les propos tenus par mon collègue Ian BROSSAT.

Les terrasses font partie intégrante du patrimoine, de l'image et de l'histoire de notre capitale. Oui, la loi antitabac de 2008 a chamboulé les habitudes des consommateurs. Notre Ville, la profession également doivent s'y adapter. Mais nous devons garder en tête ce que les terrasses parisiennes représentent en termes symbolique mais aussi en termes d'activité économique.

Le café du coin de la rue est souvent le lieu de la convivialité où se croisent les gens du quartier. Pour les plus célèbres, c'est une image que les touristes du monde entier viennent retrouver.

Pourrait-on imaginer que certaines de ces terrasses disparaissent du paysage ? Certains grognent, il est vrai, parfois à juste raison, mais si elles n'étaient plus là, ils seraient les premiers à les regretter.

Nous devons tenir compte de certaines réalités. Je dois vous rappeler que le tourisme est le premier secteur d'activité de la capitale et que 30 % du chiffre d'affaires des restaurateurs et des cafetiers provient directement de leur terrasse.

La recherche d'un équilibre ne peut se réaliser qu'avec l'idée de les préserver. Il ne faut pas agir contre mais avec cette profession, dont l'intérêt bien compris est aussi de mettre Paris en valeur.

Le projet de nouveaux règlements comporte des avancées, sur les zones piétonnes notamment, mais il me semble trop rigide et trop autoritaire dans son application.

Trop rigide parce qu'il me paraît nécessaire de différencier les grands cafés aux larges terrasses des petits bistrots de quartier dans des rues étroites qui n'ont que quelques tables ; on ne peut pas les mettre sur le même plan. Si l'on est pratique, la suppression envisagée des braseros va empêcher le chauffage de la plupart des terrasses larges, puisque le chauffage électrique limite la diffusion de la chaleur à celle collée à la devanture.

Cette mesure ferait donc peser de sérieuses contraintes sur les terrasses les plus courues.

La suppression des bâches en plastique pose, quant à elle, des problèmes aux petits cafés dans les rues étroites. Comment, de façon concrète, mettre en place des panneaux vitrés ? Souvent, vous pourrez le constater, la configuration des lieux ne le permet pas. C'est un règlement qui me paraît également trop autoritaire car il impose uniformément un délai de mise en conformité de deux ans, alors que cela demandera pour certains des investissements parfois très importants. Il me paraît donc plus sage d'étendre, voire de moduler ce délai.

Bref, ma crainte avec ce nouveau règlement, c'est que l'esprit qui l'anime, poussé par les velléités d'une partie de la majorité, réponde à une logique de décroissance, comme ce fut déjà le cas avec le Règlement local de publicité.

Monsieur le Maire, nous ne voulons pas d'une ville totalement aseptisée, d'une ville sans bruit, sans vie, où chacun devrait rester bien chez soi. Nous souhaitons avant tout que Paris se tourne résolument vers un modèle de Capitale moderne et durable.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues.

Ce nouveau règlement des étalages et terrasses, porté de manière à la fois volontaire et concertée par Lyne COHEN-SOLAL, constitue incontestablement une avancée dont, en tant que maire d'arrondissement et au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je ne peux que me féliciter.

La question des terrasses est un sujet, disons-le, sensible pour les élus dans les arrondissements qui font l'objet de nombreuses sollicitations. Ce sujet, pour être bien traité, c'est-à-dire de manière équilibrée et équitable, réclame des bases réglementaires très précises, évitant que les décisions ne soient perçues comme arbitraires.

La question des terrasses se trouve à la rencontre d'aspirations qu'il s'agit de concilier et qui parfois sont contradictoires :

- pour les commerces, étendre leurs activités ;

- pour les piétons, tout simplement se déplacer sans difficultés.

Prendre le temps de se mettre en terrasse fait partie des petits plaisirs de la vie urbaine. Cependant, ceci ne doit pas se faire au détriment des piétons. A ce titre, je me réjouis que les maires d'arrondissement aient été entendus et qu'à l'issue à la concertation, la règle des 60 centimètres en deçà desquels aucune terrasse ne peut être autorisée ait été réaffirmée.

L'aménagement de l'espace public mobilise des investissements lourds afin d'améliorer le cadre de vie des Parisiens. Cet espace public doit être pensé dans l'optique d'un meilleur partage, c'est-à-dire d'un nécessaire équilibrage en faveur des piétons.

Dans le 11e arrondissement, par exemple, la rue de la Roquette a fait l'objet de travaux importants, afin notamment d'en élargir les trottoirs et de permettre ainsi une meilleure circulation piétonne. Il aurait alors été bien malvenu que les mètres gagnés dans l'intérêt des piétons fussent immédiatement soustraits à ces derniers pour se transformer en terrasses.

Partager l'espace public, c'est également s'assurer de l'harmonie entre les temps de vie et les temps de quiétude et de repos.

Le 11e arrondissement, toujours - ne m'en voulez pas trop ! -, figure à ce sujet parmi les expressions les plus abouties de la situation parisienne. Dans cet arrondissement, à la fois festif et à très forte densité urbaine, le problème des terrasses prend une résonance toute particulière pouvant même se prolonger jusqu'à des heures avancées de la nuit.

Aussi, la question des terrasses doit-elle envisagée avec une nécessaire vigilance, afin d'éviter le débordement des quartiers de sortie vers des rues avoisinantes plus calmes. Certes, Paris est une fête mais Paris ne saurait l'être dans chacune de ses rues.

Le règlement qui nous est proposé se fonde sur une vision équilibrée des choses qui se traduit par des novations qu'il convient de souligner.

Tout d'abord, la possibilité d'autoriser à titre exceptionnel, en lien avec un événement de quartier, des contre-terrasses sur chaussée, en fonction, bien évidemment, de la configuration des sites et des conditions de sécurité pour les piétons. Cette mesure apparaît très positive, car elle contribuera sans nul doute à l'animation de nos quartiers.

La seconde évolution qu'il convient de saluer est la possibilité laissée aux arrondissements de mettre en place des chartes locales adaptées. Cette mesure, qui s'inscrit dans le mouvement de déconcentration et de décentralisation en cours, permettra de répondre plus efficacement à des situations particulières en faisant évoluer, dans un sens plus restrictif, le règlement.

A titre d'exemple, ces chartes pourraient porter sur l'esthétique des installations. Dans ce domaine, il y aura sûrement des adaptations à prévoir concernant notamment la protection des terrasses ouvertes.

En effet, si l'abandon des bâches est une bonne chose, car elles sont inesthétiques, la solidification accrue des terrasses, avec la mise en place d'écrans rigides, devra peut-être évoluer en fonction des saisons pour éviter une trop forte emprise sur le domaine public.

Pour ces questions, le temps apportera ses réponses et permettra, à partir d'un cadre général posé aujourd'hui, d'envisager demain les règles permettant de prendre pleinement en compte les données locales.

Comme tout règlement, ce nouveau règlement des étalages et terrasses ne tiendra que par les sanctions qu'il prévoira. Il y a, pour ces aspects, le besoin incontestable d'un dispositif réellement dissuasif permettant de contraindre les contrevenants au règlement.

Cette avancée en matière de sanctions nécessite une évolution législative afin de donner aux maires, aux maires de Paris et des autres villes de France, les moyens d'agir.

Aussi, en tant que député, j'appelle mes collègues parlementaires ici présents, ou non présents d'ailleurs, à se mobiliser pour qu'une évolution législative intervienne dans les meilleurs délais. Ce serait alors l'assurance que ce nouveau règlement proposé aujourd'hui, et pour lequel je veux encore me féliciter, prenne toute sa dimension.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Beaucoup d'orateurs avant moi l'ont dit, je ne vais pas, évidemment, prolonger plus avant cette discussion, mais les terrasses font partie de l'art de vivre à la parisienne, à la fois de notre héritage latin de la palabre et de notre héritage des penseurs et des artistes qui aimaient à discuter, de jour comme de nuit, sur les terrasses des cafés des restaurants parisiens.

Cet élément clé de l'art de vivre à la parisienne mais aussi de l'économie parisienne du tourisme et de la restauration doit être évidemment préservé, stimulé et maintenu dans un cadre le plus pacifié possible, afin qu'au cœur de cet enjeu du règlement des terrasses se situe bien la nouvelle manière de concevoir l'espace public, entre préservation des mobilités douces, des piétons, quiétude des riverains mais aussi, je le disais, maintien d'une activité qui faisait le cœur de l'art de vivre et de la vitalité économique de Paris.

Sur les objectifs retenus pour ce règlement, un meilleur partage de l'espace public des terrasses, sans sacrifier à la vitalité économique de la Capitale, je dois à la fois féliciter l'Exécutif sur les objectifs mais aussi sur la méthode. L'Exécutif a, sur ce règlement, je crois, résisté à l'envie qui peut être parfois la sienne d'interdire purement et simplement, pour entrer dans une logique à la fois d'interdiction de ce qui devait l'être de manière formelle et de ce qui devait, de manière définitive, ne plus être accepté en termes de pratique afin notamment de préserver les piétons, mais aussi sur des sujets de modification des comportements, a su entrer dans une phase progressive où l'incitation et la dissuasion, autant que la réforme tarifaire que nous évoquerons tout à l'heure, permettront aux propriétaires d'établissement de modifier petit à petit leur pratique ; je pense évidemment aux bâches mais aussi aux terrasses chauffées qui se verront touchées par cette réforme tarifaire, qui coûtera plus cher et qui évidemment participera à la dissuasion de ces terrasses chauffées.

Sur cette question spécifique du chauffage qui, évidemment, mobilise beaucoup de mes collègues, je crois qu'il faudrait avoir cette évaluation scientifique indépendante et de manière ferme et définitive, parce que rien ne prouve que le gaz a primeur sur l'électricité. Et puis, globalement, il faut engager une démarche peut-être partenariale avec l'ensemble des syndicats et des établissements qui sont concernés, notamment parce que, si l'on veut préserver ces terrasses extérieures aussi longtemps que possible et durant le maximum de mois dans l'année, effectivement, et je partage partiellement l'avis de Jacques BOUTAULT, à un moment donné, il faut respecter les saisons et, peut-être, on pourrait définir une période durant laquelle ces chauffages pourraient encore être tolérés. Il y a, je crois, 6 à 9 mois de l'année où les températures ne le justifient pas et où l'activité en terrasse peut quand même exister.

Dans le cadre de "Paris respire", on devrait pouvoir essayer d'avoir des contre-terrasses sur chaussée. C'est exactement, et l'exemple est triste à prendre aujourd'hui, mais c'est ce qui se passe, par exemple, à Tokyo sur l'avenue Ginza qui est la plus grande avenue de Tokyo, qu'ils comparent, eux, aux Champs-Élysées, qui est piétonne le dimanche. Il faut le savoir. A ce moment-là, tous les cafés et tous les restaurants se réapproprient l'espace public y compris la chaussée. Là, on est effectivement dans la reconquête la plus totale et la plus absolue de la voie publique par les piétons et par d'autres usages que la voiture individuelle, ce qui me semble être une piste à suivre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Laurence DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le dynamisme commercial est essentiel à l'animation et à la vitalité économique. Pour autant, on l'a dit déjà plusieurs fois, l'équilibre entre l'espace qui lui est consacré et celui qui est réservé aux déplacements des différents modes, et surtout à celui des piétons, ne va pas de soi.

Il en est de même, d'ailleurs, pour les questions de bruit, en particulier le soir et la nuit.

Mais on ne peut raisonner de façon identique pour l'ensemble des quartiers parisiens et la prise en compte de ces spécificités est indispensable.

A cet égard, je ferai deux remarques, la première concerne la notion de charte locale car, en effet, elle est un outil qui peut répondre à ce besoin, si des chartes adaptées sont acceptées avec souplesse par la mairie centrale.

Deuxième remarque, pour la délivrance des autorisations, l'avis des maires d'arrondissement ne doit pas être seulement sollicité mais pris en compte puisque ce sont eux qui connaissent le mieux le terrain de leur arrondissement, et de loin.

Le règlement prévoit par ailleurs d'interdire tout chauffage au gaz sur les terrasses. Les établissements ont deux ans pour se mettre en conformité avec cette disposition.

Cela mérite de s'y attarder un certain temps, puisqu'il est évident que la présence des terrasses est plus qu'importante dans le chiffre d'affaires des établissements et qu'elle répond, d'autre part, à un désir de plus en plus fort des Parisiens de s'installer le plus possible à l'air libre, même en dehors de tout désir de fumer.

Sur le plan environnemental, un rapport de l'A.D.E.M.E. indique que le chauffage au gaz serait deux fois moins polluant que le chauffage électrique.

Alors nous avons bien cherché, mais nous n'avons trouvé nulle part les motivations scientifiques de la Ville de Paris pour justifier son interdiction du chauffage au gaz. Nous n'avons pas trouvé d'études à l'appui de cette conclusion.

Il nous paraît donc indispensable de solliciter au plus vite, auprès des services compétents, une étude scientifique et comparative des différents modes de chauffage existant, destinés aux terrasses afin d'en mesurer l'impact réel sur l'environnement.

Cette disposition fait l'objet du vœu que nous avons déposé. Ce vœu a dû vous sembler justifié puisque vous en avez déposé un autre, en ce sens, mais votre vœu renferme quand même une contradiction évidente puisque vous dites que la Ville a décidé de toute manière de supprimer le chauffage au gaz.

Si c'est cela, la messe est dite avant toute étude.

En sus de ces aspects, je voudrais faire deux observations. L'arrêté s'accompagne d'une délibération relative à une augmentation tarifaire des plus importantes : 5 %. Nous aurons ensuite l'occasion d'en reparler.

Néanmoins, cette remarque mérite d'être faite dès l'Observation du règlement, car les commerçants actuellement installés vont se voir, pour certains, doublement pénalisés : une première fois par l'augmentation plus qu'importante des droits de voirie, une seconde fois par la permission donnée aux établissements culturels proches d'eux d'installer des terrasses qui vont leur faire concurrence.

Je souhaiterais également m'exprimer sur l'activité commerciale à Paris dans son ensemble. La bonne santé du commerce de proximité est une préoccupation essentielle, comme la lutte contre la monoactivité.

A cet égard, l'action de la Municipalité est insuffisante. La seule mission Vital'Quartier de la S.E.M.A.E.S. où malheureusement 38 locaux commerciaux sont encore vacants ne suffit pas.

Plus globalement, on ne trouve pas dans la communication trace d'une conception vraiment dynamique du commerce à Paris. L'aide aux associations de commerçants est trop faible. Regardez les subventions aux illuminations de fin d'année, elles sont en diminution sensible alors qu'au-delà de l'animation des rues très appréciées des Parisiens, les commerçants réalisent une bonne partie de leur chiffre d'affaires à cette période.

Alors, d'un côté, on augmente les droits de voirie et les impôts locaux, et vous encaissez des droits de mutation de près d'un milliard, et de l'autre vous diminuez les subventions aux commerçants.

Tout cela est en totale contradiction avec votre discours sur l'attractivité et la défense du commerce de proximité.

Nous ne trouvons pas non plus de conception dynamique du commerce dans son ensemble en centre-ville. Plusieurs villes en France ont adopté des politiques efficaces et ambitieuses, en particulier en favorisant la mise en place d'animateurs de commerces de centre-ville, en lien avec les associations de commerçants.

Ces animateurs ont pour mission d'assurer la promotion et l'animation du site et de jouer le rôle d'interface entre les services spécialisés de la Ville et les associations de commerçants.

La Ville de Paris pourrait utilement prendre une telle initiative.

Enfin, dans la présentation de ce règlement, vous évoquez la répartition de l'espace public et les déplacements.

Nous ne pouvons pas rester sourds aux observations des commerçants qui disent que la diminution drastique du stationnement en surface et la suppression généralisée de la possibilité d'un arrêt rapide pour un achat ont des conséquences sérieuses sur leur chiffre d'affaires et entraînent des mutations défavorables à la vie locale de nos quartiers.

N'oubliez pas, Monsieur le Maire, que les commerces de proximité sont des locomotives et un lieu d'échange et de rencontre. Ce sont également des créateurs d'emploi et de richesse.

Ils constituent la source de l'activité et de l'animation de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame NAMY-CAULIER, vous avez la parole.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Maire de Paris nous impose aujourd'hui un nouveau règlement des étalages et terrasses, qui était certes devenu nécessaire du fait de l'évolution des modes de vie et de consommation des Parisiens.

Cependant, nous ne pouvons que regretter la manière dont les choses se sont enchaînées.

Tout d'abord, c'est un simulacre de concertation qui a été proposé aux maires d'arrondissement, sans compter les reports et annulations multiples de réunions qui, au-delà du risible de la situation, démontraient un certain embarras et les difficultés à trouver un consensus au sein de l'équipe municipale, avant même de pouvoir nous le soumettre.

Alors que dans nos arrondissements, nous avons immédiatement engagé un travail de concertation à travers C.I.C.A., réunion d'associations de commerçants et de riverains, du côté de l'Exécutif municipal, il ne nous a été proposé qu'une seule réunion en huit mois, réunion au cours de laquelle nous avons eu droit à un exposé du projet plutôt qu'à un échange constructif sur un sujet d'une telle importance pour la vie des Parisiens et l'activité de nos arrondissements.

De plus, le Maire de Paris a jugé bon de diffuser d'abord sa communication à des associations.

Communication, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, qui devait être prioritairement exposée aux élus de cette Assemblée.

Quel mépris à l'égard de notre Assemblée !

Comme bien souvent, nous avons encore là, malheureusement, un bel exemple de la manière de communiquer et de la conception de la démocratie du Maire de Paris.

Je traduis : je suis le Maire de Paris, je décide de tout discrétionnairement, et vous, les élus, vous n'avez plus qu'à enregistrer.

Le passé nous a déjà démontré que ce n'est pas forcément une bonne méthode de gouvernance.

Quoi que nous soyons réduits à une chambre d'enregistrement, je souhaite vous informer, Monsieur le Maire, d'un certain nombre de nos remarques à propos de ce règlement.

Premièrement, la charte locale : certes, sur le papier, c'est un progrès. Cependant, ses limites sont très vite perceptibles. Même si le mot "local" apparaît dans son appellation, il n'en reste pas moins qu'une fois rédigée dans le cadre d'un travail commun avec les habitants, associations de commerçants et de riverains, elle sera soumise au bon vouloir du Maire de Paris, bon vouloir de l'accepter ou non pour qu'elle entre en vigueur.

Nous espérons qu'alors, celui-ci aura le même regard et le même respect du travail effectué, tant par les maires de sa majorité que par ceux de l'opposition.

Je souhaite maintenant aborder l'autorisation donnée dorénavant aux établissements culturels, musées et théâtres, de bénéficier d'autorisations de terrasses ouvertes ou de contre-terrasses à la condition qu'ils disposent d'un espace restauration ou d'un débit de boisson à l'intérieur.

Même si l'ensemble des arrondissements de Paris est concerné par cette mesure, je m'attacherai davantage à vous parler du 7e arrondissement, qui est un des arrondissements de Paris le plus pourvu en établissements culturels.

Laissez-moi vous dire que les restaurants, brasseries ou cafés, situés aux alentours plus ou moins proches de ces établissements, vont être directement impactés par cette mesure qui équivaut, ni plus ni moins, à un détournement de chalands, avec l'approbation du Maire de Paris.

Quand l'équipe de la majorité municipale se pose en permanence en protecteur et défendeur du commerce de proximité, je doute fortement de sa crédibilité en la matière. Je ne suis d'ailleurs pas la seule à en douter.

Enfin, en incitant les établissements culturels à générer un chiffre d'affaires par une activité éloignée de leur objectif, ils sont, semble-t-il, détournés de leur mission première qui est de faire découvrir le patrimoine culturel français aux visiteurs et de les sensibiliser à la création artistique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, n'était-ce pas le moment de se saisir du grave sujet qui gagne maintenant l'ensemble de nos arrondissements sans distinction, celui de la monoactivité ?

Ce nouveau règlement aurait dû aussi nous donner l'occasion d'aborder la répartition géographique des activités commerciales et artisanales de proximité.

Notre devoir d'élus est de s'attaquer au problème de la présence de commerces inadaptés au quotidien des quartiers…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure ?

Mme Martine NAMY-CAULIER.- … et ce dans l'intérêt de leurs habitants.

Notre déception est réelle. Au lieu de nous proposer des orientations et des choix forts pour dynamiser, préserver, sauver notre commerce et artisanat de proximité, le Maire de Paris se limite à une réforme permettant surtout d'accroître les recettes de la Ville.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur TRÉMÈGE, vous avez la parole.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, merci.

Nous savons tous ici, singulièrement dans l'opposition, que le débat que nous avons actuellement autour du règlement des étalages et terrasses est vain et ne sert en fait strictement à rien, puisque nos commentaires et nos demandes, fondées et légitimes, ne seront en aucun cas prises en compte, étant donné que vous allez arrêter de façon discrétionnaire, comme d'habitude, le texte, sans même que les conseillers de Paris puissent le voter ou l'amender en séance. Je ne reviendrai pas non plus sur la méthode d'élaboration, ni même sur la pseudo concertation des élus d'arrondissement, et notamment de ceux de l'opposition, qui ont été une nouvelle fois écartés de toutes les discussions.

Une fois encore, vous vous privez de l'occasion de dégager un consensus sur un texte très important pour le développement économique de nos arrondissements, pour l'avenir du commerce de proximité et surtout, pour les Parisiens. Au lieu de cela, vous passez en force, vous méprisez les élus d'opposition, vous en avez l'habitude, et vous méprisez par la même occasion les Parisiens qui nous ont élus pour les représenter au Conseil de Paris.

Vous signez un peu plus, avec ce règlement, la mort du commerce de proximité dans les arrondissements de l'Est parisien. Le règlement que vous vous apprêtez à arrêter ne fera qu'ajouter des difficultés aux difficultés à des établissements et des commerces qui ont déjà beaucoup de mal à vivre, à survivre et surtout, à payer les redevances actuelles.

Ensuite, en réaffirmant la règle du passage minimum à 1 mètre 60 de manière stricte, et en n'envisageant aucune dérogation possible en fonction de la géographie particulière de certains quartiers, singulièrement ceux de l'Est, qui bénéficient de petits trottoirs, vous condamnez tout simplement plus de la moitié des exploitants de bars et les restaurateurs du 13e arrondissement à retirer leur terrasse.

Je souhaite vous rappeler, Monsieur le Maire, au cas où vous ne le sauriez pas, que les bars et les restaurateurs réalisent 30 % de leur chiffre d'affaires grâce à leur terrasse. Un emploi sur trois dans ces établissements est affecté aux terrasses. En refusant tout régime dérogatoire, vous menacez directement de nombreux emplois dans l'Est parisien, et singulièrement dans le 13e arrondissement.

Par ailleurs, et je l'avais dit lors de la charte des arrondissements vous ratez une nouvelle occasion d'aller plus point et de répondre à l'attente forte des Parisiens, qui n'admettent plus que les décisions qui les concernent directement ne soient pas arbitrées au niveau de leur arrondissement. Monsieur le Maire, vous vous faites le chantre de la démocratie de proximité, mais à chaque projet ou dossier où vous avez la capacité de la mettre en œuvre, vous préférez garder le pouvoir entre vos mains. Doit-on en déduire que vous ne faites pas suffisamment confiance aux différents maires d'arrondissement ?

Qu'il soit noté que je parle des 20 maires d'arrondissement. Ce sont eux qui ont une meilleure connaissance du terrain et de nos quartiers, eux qui sont en ligne directe, quotidiennement, avec les associations de riverains et de commerçants, ce sont donc eux qui doivent porter la responsabilité de la décision d'autoriser ou non un étalage ou une terrasse. Je le répète et le répéterai autant de fois qu'il le faut dans cet hémicycle : ce n'est pas parce que je suis un élu de l'opposition dans le 13e arrondissement que je souhaite que le maire du 13e ait moins de pouvoirs, bien au contraire !

Grâce à vous, les Parisiens se demandent une nouvelle fois avec stupéfaction à quoi peuvent bien servir les maires d'arrondissement, laissez-moi vous dire que c'est un mauvais coup que vous portez à la démocratie locale.

D'autre part, les élus d'opposition ont aussi des compétences, un regard et une connaissance du terrain qui peuvent vous être profitables. Nous espérons donc, Monsieur le Maire, que les élus de l'opposition auront toute leur place aux côtés des représentants des associations, des riverains et des commerçants dans la rédaction des futures chartes locales, qui seront des éléments-clés de la bonne adaptation du règlement.

Comme Laurence DOUVIN l'a évoqué dans son intervention, je ne reviendrai pas sur l'interdiction du chauffage au gaz en terrasse qui, au-delà des conséquences financières importantes que cela va engendrer pour les propriétaires de bars et de restaurants, présente d'importantes lacunes dans les motivations réelles et sérieuses qui ont conduit à son interdiction.

Je ne m'étendrai pas non plus sur l'interdiction des bâches plastiques qui, à mon sens, ne sont pas aussi inesthétiques que vous le prétendez. Les professionnels apprécieront d'ailleurs tous les nouveaux frais que vous leur imposez.

Je vais terminer mon propos en évoquant la réforme des droits de voirie de manière à alléger le débat. Ce n'est pas une réforme que vous nous proposez, c'est un véritable coup de fusil que vous tirez sur les commerçants, restaurateurs, exploitants des bars parisiens. Rendez-vous compte : vous multipliez par trois le montant de la redevance due pour une terrasse fermée située en zone piétonne.

Vous multipliez par cinq le montant mensuel demandé pour une contre-terrasse temporaire. Au-delà de nos commerces, vous allez également tuer l'animation de nos quartiers et de nos rues, dont nous avons tant besoin dans les arrondissements de l'Est parisien. À la manière des banques et des opérateurs mobiles, vous réussissez avec cette réforme la prouesse d'inventer un forfait annuel de droit de voirie à options. Vous voulez chauffer votre terrasse ? Vous payez ! Vous voulez mettre un parasol de plus de trois mètres carrés ? Vous payez dix fois le montant de la redevance que vous payez déjà pour votre store fixé en façade ! Vous voulez protéger votre terrasse, et donc vos clients, du vent… vous payez, etc.

Comment pouvez-vous prétendre défendre le commerce de proximité, la vitalité et le dynamisme de nos quartiers en vous y prenant de cette manière ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais à mon tour exprimer ma satisfaction et mes regrets à l'occasion de cette refonte du règlement.

En disant tout d'abord que c'est une décision qui aboutit après des mois de travail, de réflexion, et j'avais personnellement souhaité que l'on procède à ce travail lourd de refonte du règlement. On y arrive finalement, c'est une bonne chose et ce règlement comporte deux bonnes choses.

Je salue notamment la charte locale, en demandant à en savoir un peu plus sur le rôle réel qu'elle aura, et sur la participation des élus.

Sur le fait qu'on ait fait évoluer le règlement très particulier des zones piétonnes, dans lesquelles les terrasses fermées étaient totalement interdites. Or, on sait d'expérience que lorsqu'une terrasse fermée est bien conçue et qu'elle est bien respectée, elle provoque moins de nuisances que les terrasses ouvertes. Dans les zones piétonnes, cela peut être un avantage.

Je pense que le travail qui a été fait sur les terrasses ouvertes est un travail difficile. Et on ne fait pas d'omelettes sans casser des oeufs. Il va de soi que l'on a suscité des réactions. Écoutez, d'abord, il y a des critères esthétiques qui sont importants à Paris ; les rideaux de douche que les professionnels rebaptisent rideau cristal, je me félicite de leur interdiction totale, comme je me félicite de l'interdiction de tous les dispositifs qui tendent à transformer une terrasse ouverte en terrasse semi fermée. Tout est inesthétique et à rejeter.

J'ai entendu tout à l'heure un débat un peu contradictoire sur les chauffages à gaz et les chauffages électriques. Personnellement, quitte à choquer certains, je considère que la Ville devrait conduire une réflexion sur l'interdiction à terme de tout procédé de chauffage. Chauffer une terrasse ouverte, c'est aussi imbécile que de chauffer la rue puisqu'une terrasse ouverte n'est jamais qu'une permission de voirie assujettie à des droit de voirie sur l'espace public.

On a bien abouti à l'interdiction de fumer même si ce n'est pas passé sans difficultés et je considère que ces procédés de chauffage, dont l'apparition est d'ailleurs très récente, à Paris comme ailleurs, sont une mauvaise évolution, et il faudrait aboutir à une interdiction.

Les cendriers, c'est également une bonne chose.

Je voudrais souligner que jusqu'à présent, sur les nombreux orateurs qui se sont exprimés et qui ont dit des choses intéressantes, pas un seul, si j'ai bien écouté, n'a évoqué, en dehors de la question des terrasses, la question non moins importante des étalages.

Les étalages créent des contraintes, sont très inesthétiques et entraînent des occupations abusives de l'espace public. Alors il est vrai que cela suscite moins d'intolérance chez le voisinage, d'abord parce que ces étalages, en règle générale, connaissent des horaires moins tardifs que les terrasses, mais je pose le problème, d'abord de l'occupation abusive, souvent non réglementaire, et très inesthétique de ces étalages.

Je repose la question des étalages sous les arcades de la rue de Rivoli, et je réaffirme ma position personnelle, qui est d'ailleurs partagée par la majorité des élus du 1er arrondissement : nous sommes favorables à l'interdiction totale des étalages sous le site prestigieux des arcades de la rue de Rivoli.

Dernier regret - je vais un peu vite pour en terminer dans les temps -, j'aurais souhaité, je l'ai dit à Mme COHEN-SOLAL et au Maire de Paris dans le groupe de travail dans lequel j'avais siégé avec les maires d'arrondissement, je regrette que sur un tel sujet, on n'ait pas retenu la notion d'avis conforme des maires d'arrondissement et du Maire de Paris.

Parce que vous le savez très bien, Madame COHEN-SOLAL, lorsqu'une autorisation de terrasse pose des problèmes et suscite des polémiques, c'est toujours vers le maire d'arrondissement que l'on vient se tourner, et c'est lui que l'on tient pour responsable. C'est lui que l'on tient pour responsable même lorsqu'il a émis un avis qui n'est pas le même que celui du Maire de Paris. Il y a là quelque chose d'injuste, quelque chose de totalement illisible pour les riverains, pour les citoyens, pour les habitants et pour les commerçants eux-mêmes et je le regrette. Je considère que, finalement, dans ce règlement et je pèse mes mots, Madame COHEN-SOLAL, vous aurez en tant qu'adjointe à exercer un arbitraire qui sera renforcé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je termine en disant que ce qui manque dans ce règlement, c'est la réalité et la crédibilité d'une sanction. J'ai suggéré que l'on puisse aller jusqu'à la saisie du matériel des terrasses qui ne sont pas réglementaires. J'espère que sur ce point, grâce à notre volonté commune, on aboutira.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme Valérie MONTANDON a la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Comme si les conditions économiques actuelles n'étaient pas assez difficiles pour les commerces, vous ajoutez des contraintes et des coûts aux acteurs économiques qui participent pleinement à la vie et à l'animation de notre ville.

A la lecture de votre communication, plusieurs éléments m'interpellent. Premièrement, et je cite "les bâches souples, dispositif particulièrement inesthétique, sont interdites". Cette affirmation est très subjective. Certaines bâches souples, certes, sont disgracieuses, mais d'autres confectionnées dans l'harmonie de la devanture du commerce sont esthétiques. Il est donc très réducteur de classer l'ensemble sous un même constat totalement injustifié, et bien sûr, je remarque que la prise en charge d'une partie de la mise en conformité n'est pas évoquée.

De même, vous imposez le changement des dispositifs de chauffage pour les commerçants qui utilisent des chauffages à gaz, et vous ne prévoyez aucune indemnisation ou réduction de taxe pour ceux qui ont investi récemment dans ces matériels et qui n'ont pas terminé d'amortir leurs immobilisations. Pour couronner le tout, vous augmentez les tarifs notamment pour la catégorie des terrasses fermées en zones piétonnes qui vont tripler.

En plus des coûts qui seront engendrés pour la mise en conformité au nouveau règlement, vous allez alourdir les charges des entreprises concernées. C'est avoir des œillères sur les conditions économiques difficiles que traversent les commerçants actuellement.

Vous mentionnez une charte locale, on aurait pu y entrevoir un début de flexibilité, mais cette charte se veut totalement restrictive. A quoi servira-t-elle si ce n'est à faire croire à un faux-semblant d'autonomie des maires d'arrondissement ?

Enfin, le pouvoir économique du Maire de Paris, à travers cette communication, ne s'exerce que par la contrainte et par des hausses fiscales à l'opposé d'une politique de soutien à toute force économique faite justement d'incitation fiscale.

En réalité, et cela est vérifiable depuis 2001, l'Exécutif municipal applique une politique inéquitable, la contrainte et l'impôt pour tous ceux qui investissent, prennent des risques et embauchent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien, mes chers collègues, je ne suis pas sûre d'avoir perçu des arguments extrêmement différents dans cette grande succession d'interventions de la part de nos collègues de l'U.M.P. mais bon.

Je m'exprimerai au nom d'Alexis CORBIÈRE et de moi-même, des élus du Parti de Gauche en faveur de cette délibération. Cette délibération relative à la réglementation des étalages et terrasses installés sur la voie publique nous semble être une avancée significative. La rue, les trottoirs, les places sont des lieux publics qui appartiennent à toutes et tous. Ces espaces publics n'ont pas à être grignotés illégalement par les commerces, restaurants et cafés. Paris n'est pas un grand marché où tout ce vend, s'achète, et se privatise. Paris est à tous les Parisiennes et Parisiens, travailleurs, touristes, personnes en situation de handicap, parents avec poussette, enfants. Cette réglementation va permettre de rendre Paris aux Parisiens, à tous les Parisiens, et d'établir les règles claires s'appliquant également à toutes et tous.

Nous nous félicitons donc de cette volonté de garantir un véritable équilibre entre l'espace réservé aux piétons et celui réservé aux commerçants. Néanmoins, comme notre collègue Lyne COHEN-SOLAL, nous regrettons que les pénalités fixées par la loi pour préserver l'espace des piétons face aux terrasses et étalages soient dérisoires. 35 euros d'amende pour avoir empiété l'espace public. 35 euros, c'est le prix de sept thés à la menthe ou sodas dans les cafés parisiens. Ce ne sont pas sept consommations qui vont faire peur aux récalcitrants surtout quand ils appartiennent à des grandes chaînes. Il y a une bataille à mener à ce niveau-là qu'il faut poursuivre. Il ne faut pas avoir peur de mettre des bornes à l'espace marchand pour libérer l'espace public.

Alors maintenant, concernant les terrasses chauffées, l'interdiction des chauffages à gaz est une très bonne chose pour l'environnement. Un grand réchaud à gaz brûle 1 kilo de propane à l'heure et rejette environ 3 kilos de dioxyde de carbone en même temps. Le rendement énergétique est forcément très mauvais puisque l'essentiel de la chaleur produite sert à chauffer la rue. Les fournisseurs de ces matériels estiment que deux radiateurs sont nécessaires pour chauffer 12 mètres carrés. Quelle absurdité de chauffer les rues de Paris ! Non seulement ces parasols chauffants sont polluants, mais qui plus est, ils sont révélés nocifs pour l'homme. Selon le Plan climat, les aménagements fixes et pérennes devront être les plus économes et tendre vers zéro émission à horizon de 5 ans. L'interdiction des chauffages au gaz va donc bien dans cet objectif.

Mais la délibération telle qu'elle est ne semble pas aller jusqu'au bout de la recherche de l'intérêt général. Les chauffages électriques ne seront pas interdits, mais seulement taxés. Pourtant, ne sommes nous pas tous convaincus de la nécessité de réduire nos consommations énergétiques ? Pourquoi persister à chauffer les rues de Paris, qui plus est avec une énergie électrique, produite essentiellement par nos centrales nucléaires ?

La catastrophe nucléaire au Japon a remis douloureusement sur le devant de la scène la question du choix de l'énergie nucléaire. L'industrie nucléaire fournit les deux-tiers de l'électricité produite en France. Pour nous, au niveau du Parti de Gauche, nous militons pour une sortie du nucléaire progressive, par la planification écologique. Ni nucléaire, ni effet de serre, il faut sortir de la logique productiviste. Cela passe aussi par une action volontariste en faveur d'une sobriété énergétique. Nous souhaitons que la Ville de Paris s'engage notamment à interdire les terrasses chauffées, aberration énergétique au XXIe siècle. Ce n'est pas la seule mesure, mais c'est déjà une mesure importante.

En 2008, Martine BILLARD, aujourd'hui co-présidente du Parti de Gauche avait déposé une proposition de loi visant à préserver l'énergie sur les terrasses des cafés et restaurants. Trois ans après qu'attendons-nous pour réaliser le désastre énergétique qu'engendrent ces terrasses chauffées à Paris ?

L'enjeu de la sobriété énergétique ne peut reposer que sur l'engagement voire la culpabilisation individuelle. Oui, on ferme le robinet en se brossant les dents, on éteint les lumières en quittant une pièce, oui nous fermons le chauffage en aérant nos appartements... Il faut surtout modifier de façon plus globale, par des réglementations qui s'imposent à tous et toutes ! La question de l'interdiction du chauffage en est une. Nous verrons d'ailleurs quand nous débattrons du Règlement local de publicité à Paris que l'extinction de tous les affichages lumineux publicitaires dans les grandes villes comme à Paris à la fermeture des magasins, serait aussi un acte fort, concret, collectif, qui devrait s'imposer à nous.

Nous sommes d'accord pour dire que Paris sans ses terrasses ne serait plus Paris. Je suis encore une grande fumeuse, hélas, et quand le tabac fut interdit dans les cafés et restaurants, j'étais la première à être ennuyée, mais il est indiscutable, pour moi et comme pour vous tous chers collègues, que l'interdiction de fumer sur les lieux publics s'imposait face à la somme des intérêts particuliers des fumeurs, parce qu'il en allait de la santé publique. Il en va de même pour les chauffages en terrasse, parce qu'il en va de l'intérêt général sur les questions écologiques. A l'aune des grands changements climatiques, il est important de redécouvrir les saisons avant qu'il ne soit trop tard, de sortir couvert en hiver sur les terrasses parisiennes et plus légèrement vêtu dès les premiers rayons de soleil qui annoncent le printemps.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint président. - Il faudrait conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - On doit prendre conscience de ce qu'est l'intérêt général et ce n'est pas la somme des intérêts particuliers. La santé et l'environnement font partie de cet intérêt. Certains avancent l'argument du coût économique pour les cafetiers et restaurateurs, mais nous savons que cette mesure permettra de sortir des chauffages énergivores et de remettre les petits cafés et les grandes enseignes sur un pied d'égalité.

On est donc satisfait de ces réglementations sur l'espace public et du rééquilibrage entre voies piétonnes, mais c'est pour cette raison que nous soutenons en commun avec "Europe Ecologie - Les Verts", un vœu pour demander l'interdiction du chauffage électrique sur l'ensemble des terrasses…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'est fini, merci.

Nous sommes au bout de ce débat, je donne la parole pour la réponse à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes en train de discuter d'une communication du Maire de Paris puisque le Règlement des étalages et des terrasses est un arrêté municipal qui sera naturellement signé par le Maire de Paris et en aucune façon une délibération. Nous avons voulu, et je voulais répondre à quelques orateurs ainsi, continuer la concertation entamée depuis huit mois en discutant au Conseil de Paris et en y entendant tout le monde.

Si nous avons entendu des opinions extrêmement différentes, cela traduisait la diversité de notre Conseil de Paris mais aussi la diversité des activités sur l'espace public, car notre espace public est constitutif de l'image de la ville, du paysage de la rue, et je dois dire que c'est le premier visage, la carte d'identité que donne une ville, il est donc au cœur de la politique et constitue un sujet essentiel pour nous élus, il doit être bien sûr partagé entre les différents usages, dans un objectif de compromis, d'équilibre mais aussi de convivialité.

Le principe premier, qui reste intangible, est que l'occupation privative de l'espace public est interdite, sauf dérogation, et ces dérogations sont encadrées par le règlement dont nous débattons.

Mais, reconnaissons-le, les terrasses de café sont un morceau de Paris. Elles participent de l'activité économique et touristique, mais elles doivent s'intégrer dans les quartiers, et naturellement s'intégrer aux activités des résidents.

Le règlement, en vigueur jusqu'à présent, est vieux d'une vingtaine d'années. Il n'était donc plus en adéquation avec les nouveaux usages, les nouveaux mobiliers, et en particulier les effets de la loi Evin qui interdisait de fumer dans des lieux publics, à l'intérieur, et qui obligeait donc les fumeurs à sortir.

Nous avons choisi de soumettre donc à une concertation de huit mois un document de travail prenant en compte toutes les situations physiques et concrètes, rencontrées sur le terrain, et aussi pour simplifier les règles et la nomenclature existante.

De façon générale, au bout de ces huit mois, qu'avons-nous pu constater ? D'abord que les Parisiens aiment leurs terrasses et respectent leurs commerces, mais aussi que les professionnels sont attachés à leur quartier, et pour la très grande majorité d'entre eux sont sensibles à la préservation de l'esthétique et de l'environnement de ces quartiers.

Aujourd'hui à Paris, nous avons plus de 10.000 terrasses, et les incivilités d'une minorité de professionnels ont suscité, je le reconnais, tensions et exaspération à certains endroits. Je comprends tout à fait aussi les tensions et les exaspérations de certains riverains.

Ce règlement est là pour essayer de faire retrouver le plaisir de vivre ensemble, dans une ville où se côtoient tous les usages et chacun, reconnaissons-le, a plusieurs usages de ces espaces publics.

Nous nous sommes donc donné le temps de la concertation, et je remercie M. LEGARET de l'avoir reconnu. Je dois dire à Mme NAMY-CAULIER et à d'autres que, s'ils ne se sont pas rendu compte qu'il y avait une concertation sur ce sujet, c'est que vraiment ils n'étaient pas extrêmement attentifs sur leur responsabilité parce que cette concertation s'est tenue de manières très diverses : dans les mairies d'arrondissement, dans la mairie de Paris, avec les professionnel, dans les C.I.C.A., dans les conseils de quartier.

Aujourd'hui, nous essayons de reprendre tout ce qui s'est dit et d'en tirer les conclusions. Nous avons rencontré l'ensemble des personnes concernées, les maires d'arrondissement, les syndicats professionnels, les riverains, et nous avons essayé d'en faire un bilan.

Première chose, ces fameuses chartes locales, dont beaucoup d'entre vous ont parlé, pourquoi les proposons-nous ? C'est d'abord parce que nous nous sommes rendu compte, mais vous le savez tous très bien, que Paris est une ville extrêmement hétérogène, et qu'on ne fait pas des terrasses de cafés de la même façon dans le centre-ville et dans les quartiers plus périphériques, que nous devons effectivement prendre en compte les spécificités de quartiers, de mini quartiers, de rues, de places, et que les maires d'arrondissement, mieux que quiconque, sont à même de juger si telle place, tel quartier, tel sous-quartier doit avoir des terrasses ou des étalages différents, avec peut-être des couleurs de store, des mobiliers, des dimensions un peu différents du reste de leur arrondissement.

Nous avons décidé aussi de mettre en place un observatoire municipal de l'espace public. C'est-à-dire que chaque année, dans chaque mairie d'arrondissement, il serait possible de tirer les conclusions de l'occupation de l'espace public et que, naturellement, la Direction de l'urbanisme, en charge de la surveillance de cet espace public, doit pouvoir travailler avec les maires d'arrondissement, en détail, et regarder là où des problèmes peuvent se poser.

Donc, nous avons aussi voulu préserver l'espace public pour les piétons, et vous l'avez dit, bien sûr, en préservant 1,60 mètre de passage entre le mobilier urbain et le mobilier privé des terrasses.

Nous avons voulu améliorer l'esthétique des installations, en donnant un délai de deux ans aux professionnels pour supprimer les rideaux de douche.

Nous en avions parlé, je m'en souviens, avec M. LEGARET. Je ne sais pas si vous vous souvenez, Monsieur le Maire ? Il y a au moins cinq ans pour les rideaux de douche, et vous m'aviez dit à l'époque : supprimez-moi tous ces rideaux de douche, c'est l'horreur !

Nous avons entendu peu à peu les choses et la multiplication des rideaux de douche fait qu'aujourd'hui, pour parler vite, nous demandons aux professionnels, dans les deux ans qui viennent, de peu à peu les supprimer.

Bien entendu, je comprends aussi que ceux qui ont peu de moyens auront plus de mal que les autres, mais évidemment nous leur donnerons le temps de s'habituer à cela.

D'autre part, nous voudrions aussi, et Patrick BLOCHE l'a dit de manière très précise, disposer de sanctions efficaces et dissuasives, comme des astreintes administratives, et aussi naturellement aller jusqu'à ce que vous proposez, Monsieur M. LEGARET, pour sanctionner ceux qui ne respecteraient pas leur charte locale et le règlement.

Voilà pourquoi peu à peu nous essayons de faire en sorte que tout le monde marche ensemble. Moi, personnellement, j'ai eu à rencontrer les professionnels. Nous avons parlé, naturellement, en détail de tout ce règlement et de toutes les nouvelles dispositions qu'il comporte.

Par exemple, tout à l'heure M. TRÉMÈGE nous a dit que nous multiplions par cinq le prix des terrasses sur chaussée, mais nous ne multiplions pas par cinq puisque c'était interdit les terrasses sur chaussée. Aujourd'hui, nous entrevoyons la possibilité, dans certains cas et avec certaines précautions, d'autoriser certaines terrasses sur chaussée.

Certains d'entre vous connaissent sans doute la Ville de Rome. A Rome, le soir, quand les voitures quittent le centre-ville, dans quelques endroits, on peut installer des terrasses sur chaussée, évidemment pour un temps extrêmement court. Et bien, nous le proposons.

De la même façon, les terrasses fermées dans les zones piétonnes n'existaient pas. On ne peut pas comparer les tarifs car elles n'existaient pas auparavant.

Enfin, Mme NAMY-CAULIER m'a dit que les musées et les théâtres allaient faire une concurrence déloyale aux cafés. Je pense que vous n'avez pas très bien lu le projet de règlement que nous proposons, Madame.

En effet, il est possible, envisageable, naturellement avec l'accord du maire d'arrondissement, pour certains musées ou certains théâtres, qui ont déjà un foyer, c'est-à-dire qui servent déjà leurs clients, d'installer une terrasse à l'extérieur. Ce n'est sûrement pas une obligation, mais une possibilité d'améliorer la ville. Il se trouve que cela peut apporter un petit plus au confort des Parisiens ou des touristes qui se promènent et se reposent dans Paris.

Enfin, je voulais dire aussi que nous avons entrepris une simplification des nomenclatures des terrasses, ouvertes, protégées ou fermées, afin que les professionnels s'y retrouvent mieux et qu'on ait le moins possible de non-respect de ce règlement.

Alors, tout le monde l'a dit, et naturellement vous êtes tous sensibles à cet exercice, il nous faut trouver un point d'équilibre. Ce point d'équilibre est naturellement fragile, difficile à trouver, mais je crois que nous pouvons tenter de mettre en place ce règlement, qui est proposé aujourd'hui, afin que peu à peu, dans son application, les professionnels et les riverains voient que tous ont une part d'espace public, et que finalement à la Ville de Paris est ouverte à toutes les activités, qu'elles soient marchandes ou simplement de résidents.

Je regrette évidemment que certains aient pu prononcer des mots épouvantables, m'accusant d'autoritarisme ou je ne sais quoi de ce genre ! Au bout de huit mois, vous savez, il faut de temps en temps essayer de sortir une conclusion de la concertation entamée.

Nous avons essayé de faire le mieux possible, en respectant l'ensemble des acteurs de l'espace public, en respectant le principe d'équité, en simplifiant les règles actuelles, en les rendant claires et en reprenant en compte les spécificités locales, c'est-à-dire finalement l'identité de tous les coins de Paris.

Je vous remercie en tout cas beaucoup de cette discussion.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2011, DU 54 - Réforme des droits de voirie.
Vœu déposé par les groupes EELVA et PCF/PG relatif au chauffage électrique des terrasses.
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au chauffage des terrasses.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons donc maintenant au projet de délibération DU 54. Il s'agit de la réforme des droits de voirie sur lesquels il y aura un vote.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est la suite du débat que l'on vient d'avoir, en particulier sur l'aspect le plus litigieux de cette nouvelle réglementation, avec laquelle nous sommes globalement d'accord, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, qui est celui du maintien du chauffage électrique sur les terrasses.

Tout d'abord, pour régler une mauvaise querelle que j'ai entendu à gauche comme à droite, il n'a jamais été question, je pense pour personne, en tout cas pas pour les élus écologistes, de vouloir supprimer les terrasses. En aucun cas. Nous sommes favorables aux terrasses et tout à fait heureux qu'il y ait plein de terrasses dans Paris.

Simplement, pendant des dizaines d'années, les terrasses n'étaient pas chauffées et cela n'a pas empêché les gens de s'y retrouver, cela n'a pas empêcher les gens d'y comploter, cela n'a pas empêcher les gens de réfléchir à des livres, etc. C'est très récemment que l'on a vu se multiplier des terrasses chauffées et ce n'est vraiment pas un progrès.

Deuxièmement, quand on nous fait pleurer sur les revenus des bars et des restaurants à Paris, je veux bien que quelques-uns aient peut-être des petits problèmes, mais la plupart de ceux que je vois ont l'air de faire des chiffres d'affaires absolument considérables.

Vraiment, lorsqu'on voit à quel prix sont vendus sur les terrasses, la moindre bière ou le moindre café, la marge est tout de même relativement large, et je ne pense pas que ce soit quelques centaines d'euros de plus par mois de redevance qui vont ruiner ces cafés.

Alors, sur l'histoire des chauffages électriques, là on marche complètement sur la tête !

Samedi soir, Paris a participé, comme plein de villes françaises, plein de villes du monde, à une opération "Une heure pour la planète", qui consistait à éteindre la lumière de monuments, en particulier l'Hôtel de Ville, mais aussi la Tour Eiffel. Pendant ce temps-là, il y avait des cafés qui chauffaient l'air extérieur. C'est totalement absurde !

Comment voulez-vous expliquer à la population qu'il faut faire des économies d'énergie, qu'il faut, effectivement, comme le disait Danielle SIMONNET dans son excellente intervention tout à l'heure, fermer les robinets, ne pas laisser la télévision allumée quand on s'en va, baisser son chauffage et, pendant ce temps-là, autoriser le chauffage de l'air extérieur ? C'est totalement paradoxal et, bien sûr, cela va l'encontre de tout le travail pédagogique que nous devons faire parce qu'il n'y a pas de raison, à ce moment-là, que chacun ne se dise pas : "Après tout, si on peut chauffer l'air extérieur, pourquoi je ne pourrais pas chauffer ma maison à 25 degrés pour ne pas être obligé de mettre un pull le soir ?"

Le problème pour nous, et d'ailleurs l'A.D.E.M.E. l'a dit, et cela a été repris aussi bien par le syndicat des bars-restaurants que par plusieurs intervenants de l'U.M.P. : "Le chauffage au gaz ou le chauffage électrique, il n'y en a pas un meilleur que l'autre d'un point de vue énergétique." Je pense qu'il fallait se saisir de cet argument en disant : "Effectivement, vous avez raison et c'est pour cela que l'on supprime l'ensemble." Le problème n'est pas le moyen qu'on utilise pour chauffer, le problème est le chauffage en tant que tel.

Parce que, là, en fin de compte, ce que l'on nous propose, c'est de privilégier la peste nucléaire contre le choléra carboné !

On n'a pas à choisir entre les deux. Les deux sont très mauvais pour l'humanité. Il faut arrêter d'exploiter à la fois les énergies fossiles et l'énergie nucléaire.

Aujourd'hui, lorsqu'on sait qu'en France, 75 à 80 % de l'électricité est fournie par le nucléaire, accepter le chauffage électrique, c'est accepter le nucléaire et, comme cela a été dit, la catastrophe en cours au Japon montre que c'est une impasse totale. Aux dernières nouvelles, datant de cet après-midi, il y a maintenant des traces de plutonium qui ont été trouvées dans le sol à Fukushima. Cela veut dire que le site est contaminé pour des dizaines de milliers d'années. Durant des dizaines de milliers d'années le site sera interdit à toute vie, à toute présence, humaine, toute présence animale, toute présence végétale. Vous vous rendez compte des risques que nous prenons, tout cela pour faire du chauffage électrique sur nos terrasses !

Je constate d'ailleurs que l'opinion publique, que ce soit en France, que ce soit en Allemagne, en Italie, au Japon, en Chine, partout, commence à prendre conscience de l'impasse totale de l'énergie nucléaire. Je vois d'ailleurs aussi, avec plaisir, que d'autres partis politiques, alors que "Les Verts" étaient les seuls pendant des décennies à intervenir en ce sens, ont bougé, que ce soit le Parti de gauche, mais j'ai vu aussi le Parti Socialiste, j'ai vu aussi même l'U.M.P. qui commençaient à se poser, pour certains d'entre eux, des questions sur l'avenir du nucléaire.

D'ailleurs, pas plus tard que ce matin, Martine AUBRY déclarait à la radio : "Je pense que le nucléaire est une énergie dangereuse et qu'il faut prendre cela en compte." Elle a ajouté : "A quel rythme doit-on en sortir ?" C'est effectivement la seule question qu'il faut se poser aujourd'hui. Ce n'est pas : "Est-ce qu'il faut sortir du nucléaire ?" mais c'est "comment on en sort et à quel rythme ?"

Et c'est cette question-là qui est importante.

Et pour cela, il y a trois moyens :

- d'abord, bien sûr, développer les énergies renouvelables ;

- deuxièmement, augmenter l'efficacité énergétique ;

- troisièmement, la sobriété énergétique.

Vous m'excuserez, la sobriété énergétique, c'est tout simplement de se passer de superflu.

Et un des superflus que l'on peut voir dans notre ville, c'est de chauffer les terrasses extérieures. On a vécu pendant des siècles sans chauffer les terrasses extérieures. On peut s'en passer et on peut effectivement faire en sorte...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous êtes arrivé aux 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Oui, je vais bientôt finir, vous me laissez deux secondes !

On peut vraiment aujourd'hui se passer de tout cela.

Donc, vraiment, j'appelle mes collègues à lutter contre ces chauffages des terrasses et, en tout cas, en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que voter pour un prix du chauffage électrique, c'est admettre son existence et nous sommes, bien sûr, opposés à son existence sur les terrasses.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Martine NAMY-CAULIER, vous avez la parole.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Encore une fois, il y a beaucoup de choses à dire sur la manière dont il a été procédé dans le cadre de cette réforme des droits de voirie.

D'une part, nous regrettons que, malgré nos demandes, le Maire de Paris n'ait pas souhaité nous communiquer une cartographie claire des zones correspondantes à la réforme tarifaire, document pourtant essentiel à la compréhension des tarifs applicables au sein de chaque arrondissement et de chaque quartier.

D'autre part, vous nous soumettez uniquement les modifications et les nouvelles majorations, sans nous les présenter dans la nomenclature générale, ce qui aurait facilité la lecture et l'analyse de votre réforme. Ce mode opératoire manque terriblement de transparence. Ce n'était pourtant pas un travail titanesque que de présenter au Conseil des documents complets, intégrant votre réforme au texte initial.

Par ailleurs, je souhaite souligner l'incohérence de certaines des nouvelles mesures concernant la réforme des droits de voirie par rapport aux exigences du nouveau règlement, réforme des droits de voirie qui intervient, je vous le rappelle, dans une période où les conséquences de la crise économique pour nos commerces de proximité se font lourdement sentir. Ainsi, les droits sont dus à partir du premier jour du trimestre en cours, au moment de l'entrée en jouissance de l'autorisation. C'est parfaitement injuste qu'un commerçant, dont l'autorisation est délivrée à partir du 1er mars, doive payer ses droits à partir du 1er janvier. Un système rétroactif, qui n'a aucune raison d'être, est donc ainsi institué.

Ensuite, sont pénalisées lourdement les associations de commerçants et d'artisans qui génèrent un lien social à travers leurs animations régulières. Ces animations, je vous le rappelle, jalonnent la vie des quartiers, assurent la promotion du commerce et de l'artisanat et de son savoir-faire.

La raison ? Associations et commerçants devront s'acquitter pour les contre-terrasses temporaires sur chaussée, qu'ils utilisent bien souvent dans le cadre de leurs animations, d'un droit de voirie représentant cinq fois le montant mensuel demandé pour une contre-terrasse permanente sur trottoir.

Réalisez les frais supplémentaires que les associations de commerçants ou les commerçants devront supporter, alors que déjà depuis deux ans, le Maire de Paris leur a très largement diminué toutes les subventions octroyées par la Ville, tant dans le cadre des illuminations de fin d'année que dans celui de leurs animations ! A travers le nouveau règlement, le Maire de Paris met un point d'honneur, et ce, à juste titre, à ce que les terrasses de la Capitale soient d'une qualité esthétique irréprochable.

En conséquence, nos commerçants devront investir massivement en équipements correspondant aux nouvelles normes d'ici à deux ans. Mais ces équipements sont, dans cette réforme, fortement taxés et s'ajoutent aux droits de voirie de base. Cette réforme institue donc la surtaxe à la taxe, alors que les commerçants faisant l'effort de se mettre aux normes du nouveau règlement devraient y être encouragés et, pourquoi pas, par des exonérations.

Une nouvelle injustice vient s'ajouter : les droits de voirie additionnels vont être calculés par rapport à la totalité de la surface occupée par la terrasse et non par rapport au nombre d'équipements mis en place par les commerçants. Cette injustice ne favorisera pas l'engagement du commerçant à appliquer les nouvelles exigences du règlement.

En conclusion, il est demandé aux commerçants un effort financier non négligeable pour s'adapter au nouveau règlement et, en même temps, ils sont taxés en droits supplémentaires cumulables sur les nouveaux équipements. Soyons clairs, la lettre de la réforme des droits de voirie contredit totalement l'esprit du nouveau règlement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Pour la réponse, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions déjà tout à l'heure parlé un petit peu de la réforme des droits de voirie. Et là, il s'agit d'un projet de délibération, bien entendu.

Dans ce projet de délibération, il est prévu plusieurs choses pour les droits de voirie.

D'abord, nous réévaluons un certain nombre de lieux qui sont les plus touristiques à Paris, de 5 %. Il ne s'agit pas de réévaluer l'ensemble des tarifs de voirie pour tout Paris, bien entendu.

Par ailleurs, nous intervenons aussi pour taxer des mobiliers qui n'étaient jusqu'alors pas taxés, en particulier les chauffages, tous les chauffage, avec, naturellement, la demande de se passer des chauffages au gaz dans l'espace de deux ans.

Je dois dire quand même que, si nous taxons les chauffages, il s'agit là d'une forme de dissuasion. Je voulais dire cela à M. GAREL. Parce que ceux qui garderaient les chauffages électriques auraient à payer quelque chose qu'ils ne payaient pas jusqu'à présent. Donc, certains commerçants nous ont déjà fait savoir qu'ils préféraient effectivement se passer de chauffage que d'avoir à payer quelque chose de plus.

La taxation que nous faisons intervenir, qui est une nouvelle chose, agit de façon dissuasive pour certains, je peux vous le dire.

D'autre part, certains commerçants qui ont des terrasses qui ne sont pas des terrasses gigantesques et qui avaient des chauffages au gaz nous ont fait savoir qu'ils enlèveraient leur chauffage au gaz, qu'ils auraient vendu d'ailleurs en province et qu'ils ne mettraient plus rien à la place.

Je dois dire que je ne suis pas extrêmement inquiète et je pense qu'un certain nombre de professionnels sont conscients du fait que chauffer l'air n'est pas obligatoirement formidable. Certains veulent continuer à le faire.

C'est finalement aux clients de choisir où ils vont, sur les terrasses.

Deux vœux ont été déposés. Je pense que vous les avez en même temps défendus. Je réponds tout de même à Mme NAMY-CAULIER.

Vous dites que la nouvelle réglementation va demander des investissements massifs. Absolument pas, Madame, absolument pas !

Nous donnons deux ans aux commerçants pour se passer de ces rideaux de douche et deux ans pour se passer des chauffages au gaz. On ne demande pas d'investir obligatoirement dans quelque chose.

Nous laissons le choix, naturellement, au commerçant de faire ce qu'il a à faire. En plus, si nous taxons les chauffages, nous les taxons au mètre carré chauffé et non pas au nombre d'instruments de chauffage qu'ils ont parce que, naturellement, c'est la terrasse qui est chauffée. Ce sont les gens qui se trouvent sur cette terrasse, au mètre carré, qui bénéficient de ce chauffage.

C'est donc pour un plus grand confort de cette terrasse. Il nous a semblé logique d'avoir un prix au mètre carré pour les terrasses chauffées.

Pour répondre aux vœux qui ont été déposés, l'un par les Verts disant qu'il fallait supprimer tous les chauffages parce que c'était polluant, l'autre par l'U.M.P.P.A. pour dire qu'il fallait demander un avis à l'A.D.E.M.E., Anne HIDALGO et moi-même avons déposé un contre-vœu de l'Exécutif qui propose de mettre en place un groupe de travail et de réflexion en lien avec "Paris Région Innovation Lab", réunissant les élus des différents groupes politiques, des fédérations professionnelles, des fournisseurs d'équipement des établissements de restauration ainsi que des designers et des entreprises spécialisées dans les matériaux intelligents et innovants, afin de travailler ensemble à des solutions alternatives de fourniture d'énergie non polluante, en permettant l'usage tout au long de l'année.

Les préconisations devront être rendues avant la fin de cette année 2011.

Il nous a semblé que c'était intéressant d'anticiper et de prévoir peut-être de nouvelles manières de chauffer les terrasses - ce n'est pas une obligation - avec de nouveaux moyens, de nouveaux matériaux, de nouveaux dispositifs.

Je vous propose de retirer vos vœux au profit du nôtre afin que nous puissions nous retrouver tous ensemble et que tout le monde puisse participer à ce groupe de travail.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous le vœu n° 26 ?

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, nous allons le retirer au profit du vœu de l'Exécutif. Il en est de même pour l'amendement n° 25.

Nous précisons bien que si, à la fin de l'année, nous ne sommes pas parvenus à supprimer les chauffages polluants, qu'ils soient électriques ou autres, des terrasses, nous redéposerons un vœu parce que, pour nous, c'est à la fois une question de principe et une question d'efficacité énergétique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Le groupe U.M.P.P.A. retire-t-il son vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Nous ne retirons pas notre vœu, puisqu'il est beaucoup plus ouvert que celui de l'Exécutif. Si l'on retire déjà la possibilité de comparer avec toutes les sortes de chauffage, on ne va pas arriver très loin.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27, puisqu'il n'est pas retiré, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 65).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 54).

2011, SG 57 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la société Joël Garcia Organisation une convention d'occupation domaniale pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e) du 30 mai 2011 au 3 juillet 2011.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet le projet de délibération SG 57, qui est l'autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la société "Joël Garcia Organisation" une convention d'occupation domaniale pour l'occupation de la place Saint-Sulpice.

Je donne la parole à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

"La migraine me prend quand je regarde en bas, surtout lorsqu'on m'y force." Ces mots sont du poète Paul Fort, qu'il met dans la bouche du roi Louis XI, l'un des rois de France qui contribua le plus à l'unité nationale.

Migraine, stupéfaction, incrédulité : comment peut-on exécuter, en place de Grève, par une simple délibération du Conseil de Paris, ce qui, depuis 33 ans, dans la droite ligne d'une tradition millénaire, constitue l'événement culturel majeur de la rive gauche : la Foire Saint-Germain ?

La Foire Saint-Germain a été pensée, animée, enrichie au fil du temps par l'association éponyme, par des habitants du 6e arrondissement pour les habitants et pour les visiteurs du monde entier qui s'y pressent.

Excusez du peu : 400.000 visiteurs chaque année, je répète, 400.000 visiteurs chaque année, de la dernière semaine du mois de mai à la première semaine du mois de juillet.

Il nous est demandé aujourd'hui de liquider froidement cette association.

Pour cette exécution, le projet de délibération SG 57 a été présenté, mine de rien, en 2e Commission comme une délibération commerciale, anodine, banale.

Aux marchands du temple, la place Saint-Sulpice, aux saltimbanques, amis des intellectuels et des enfants, des riches et des pauvres, leurs larmes pour pleurer.

Pas culturelle, la Foire Saint-Germain ? Si longtemps reconnue et soutenue par une subvention examinée en 9e Commission !

Vous souvenez-vous, Monsieur GIRARD (qui n'est pas là) de votre déambulation lors du Marché de la Poésie aux côtés de l'ambassadeur d'Inde, l'année où les poètes de l'Inde étaient les invités d'honneur, ou lorsque Ariane MNOUCHKINE venait débattre avec les amoureux du théâtre, interpellés et séduits ?

Vous souvenez-vous, Madame COHEN-SOLAL, de tous ces salons d'antiquaires, de la bibliophilie, d'art contemporain, de la céramique, la Nuit de la Photographique et même le "street art", une année ?

Vous souvenez-vous, Monsieur MISSIKA, de l'effervescence joyeuse, ludique et concentrée de ces 5.000 scolaires venus de partout par classes entières, que ce soit de Paris, de Créteil ou de Nantes, pour les journées de la Culture et des Jeux Mathématiques, et où de savants "Cosinus" offraient leurs découvertes dans l'esprit de "La Main à la Pâte", et qui cette année devaient être inaugurées par la médaille Fields.

Tous de l'Hôtel de Ville, de tous les arrondissements, des ambassades, personnalités connues et inconnues, qui ont partagé cet espace inspiré dans un même amour du beau.

Au lieu de quoi, par des arcanes politiciennes incompréhensibles, l'attribution de l'espace public de la place Saint-Sulpice est faite, par qui ?, après un appel à projets, récoltant d'ailleurs des candidatures qui ne semblent pas toutes spontanées ni soucieuses d'une offre culturelle désintéressée et gratuite.

Savez-vous que, pendant ces 10 dernières années, la Foire Saint-Germain a offert aux Parisiens 178 pièces de théâtre, 160 concerts et 12 expositions ?

La société "Garcia" ne propose aucune programmation culturelle, quant à elle.

Le comble est bien sûr de voir piller tout un savoir-faire et un savoir-vivre ensemble patiemment forgés, tout cela au bénéfice d'une société exclusivement commerciale, qui n'est pas connue pour sa philanthropie ni son esprit des lieux.

Mais le pillage tourne au plagiat lorsque la convention déjà signée par l'opérateur le contraint à tenir un ersatz de la foire, dans un temps évidemment trop contraint, du 30 mai au 3 juillet, alors que l'expérience de 33 années sait impossible en si peu de temps la tenue de huit marchés et salons plaqués, décalqués sur ceux de la Foire Saint-Germain.

Un appel à projets, oui, bien sûr, si c'est de droit, mais dans des conditions équitables et opposables à tous.

Pourquoi un seul candidat, dites-moi, un seul candidat en décembre, sur les Champs-Élysées ? Bizarre, non ? Et pourquoi pléthore, sur la place Saint-Sulpice ?

Il y a matière à réfléchir au pillage du savoir-faire, à la propriété intellectuelle, à l'appellation protégée "Foire Saint-Germain", puisqu'elle est déposée depuis 2004.

J'ai moi-même été pillée à deux reprises, une fois d'un rapport effectué comme stagiaire de l'E.N.A. pour l'entreprise Citroën sur le marché de Chine (on sait ce qu'il en est advenu) et une autre fois pillée même de mon identité, de mes titres et de mes diplômes. Sachez que l'effet est terrible.

Je conclus en faisant un rêve : où, en quel lieu à Paris, pourrons-nous revoir Molière sur des tréteaux forains en plein air, les élèves du mime Marceau et les troupes de banlieue, émues d'être invitées à se produire dans la salle des fêtes de la mairie du 6e arrondissement, et les pièces laboratoire du Festival d'Avignon ?

Pleure, ô pays bien-aimé, pleure, festival, carrefour des artistes du monde entier. Mais en politique politicienne, on ne pleure pas, on tue les initiatives culturelles les plus belles.

M. Yves POZZO di BORGO. - Bravo !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Durant 35 ans, comme vient de le dire Geneviève BERTRAND, l'association "Foire Saint-Germain" organisait chaque année aux mois de mai et juin le marché foire Saint-Germain, voyant se succéder plusieurs marchés thématiques, ainsi qu'elle nous l'a expliqué.

Jusqu'en 2007, les organisateurs de cette manifestation ont toujours pu compter sur le très fidèle soutien de la mairie du 6e arrondissement et de son maire, M. LECOQ.

Depuis lors, nous n'avons pu que constater la détérioration allant même jusqu'au conflit ouvert entre le maire de l'arrondissement et les animateurs de cette association.

Face aux accusations très graves portées par M. LECOQ à l'égard de ces derniers, le Maire de Paris a décidé de demander à l'Inspection générale de la Ville de produire un rapport sur le fonctionnement de cette association. Les conclusions rendues publiques en mai 2009, si elles relevaient quelques irrégularités dans son fonctionnement, ne pointaient en rien quelque chose de nature à lui interdire l'espace public municipal.

Tout aurait pu en rester là.

Il n'en a été rien, hélas, la polémique ne faisant qu'enfler dans le 6e arrondissement. Tant et si bien qu'au printemps 2010, c'est contre l'avis du maire d'arrondissement, alors que tout le monde ici me demande des avis conformes entre le maire d'arrondissement et le Maire de Paris, que nous avons dû autoriser une fois encore l'occupation de la place Saint-Sulpice pour l'organisation d'une nouvelle édition du marché "Foire Saint-Germain" par la même association.

C'est à cette occasion, et pour calmer les esprits, que le Maire de Paris annonça que s'il donnait encore une fois son accord pour que les différents organisateurs de marchés ne soient pas pénalisés, il demandait que soit lancé en 2011 un appel à projets avec mise en concurrence des différents candidats ayant répondu.

Cette mise en concurrence était rendue d'autant plus nécessaire, compte tenu d'une part de la taille de la manifestation, et de l'autre du caractère commercial de certains des marchés accueillis dans le cadre de celle-ci.

Nous n'avons fait cette année que respecter scrupuleusement l'engagement pris devant le Conseil de Paris ici même un an plus tôt - vous le savez très bien, Madame BERTRAND.

Nous avons donc rendu public lundi 3 janvier dernier un appel public à concurrence sur la base d'un cahier des charges, les candidats devant remettre leur candidature auprès de la Direction générale des Evénements et du Protocole le 31 janvier suivant.

Quatre candidats firent acte de candidature : l'association "Foire Saint-Germain", l'association "Les arts Saint-Germain-des-Prés", l'association "Caroline Margeridon" et la société Joël Garcia.

C'est donc après une étude comparative des quatre dossiers selon l'ordre prioritaire des trois critères retenus dans le cahier des charges : l'intérêt d'une programmation à dominante culturelle, l'amélioration technique et esthétique des conditions d'installation, enfin la possibilité de voir progresser la redevance à la Ville, c'est sur cette base, et en procédant par élimination, qu'est apparue que c'était la candidature de la société Joël Garcia Organisation qui satisfaisait le mieux, ou contrevenait le moins à ces trois ambitions.

Je vous signale simplement que si c'était l'association "Foire Saint-Germain" qui était arrivée en première position, il n'y avait aucun problème pour retenir cette association, comme on pensait ce que cela se serait passé.

Il y avait un fossé entre ces deux propositions.

Nous assumons d'avoir veillé à ce qu'aucun acteur ne soit la victime de la mise en concurrence à laquelle nous avons dû cette année procéder. Aucun des salons qui était prévu avant.

Qu'est-ce qu'on nous aurait dit si les salons n'avaient pas été les mêmes ? On nous aurait qu'on avait complètement transformé ce qui se passait place Saint-Sulpice. Nous avons fait en sorte que toutes les manifestations, qu'elles soient proprement commerciales ou proprement culturelles, soient préservées.

On me dit maintenant qu'on a pillé, mais si on n'avait pas pillé, on aurait totalement bouleversé, et on se serait fait de la même façon engueuler, pour être claire.

Voilà, nous aurons un marché de la poésie, des salons d'antiquaire, un salon d'art contemporain, nous avons le salon des potiers ; quant au salon des jeux mathématiques, mon collègue Jean-Louis MISSIKA vient de me dire qu'il sera accueilli place Jussieu, avec le soutien de l'Université Paris VI, entre les 26 et 29 mai.

Je crois donc que nous essayons de faire en sorte que tout se passe le mieux possible, ou le moins mal possible, Madame BERTRAND. Je comprends que vous ayez de la peine de voir disparaître la famille qui organisait la Foire Saint-Germain jusqu'à présent. Si elle avait été la meilleure dans ses réponses, nous aurions été très heureux de la choisir. Mais elle n'a pas été la meilleure, et nous sommes tenus de faire un appel à projets et de le respecter : voilà pourquoi nous vous proposons cette délibération SG 57.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 57).

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à un kiosque de vente de l'esplanade des Invalides.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 28 déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à un kiosque de vente sur l'esplanade des Invalides.

Je donne la parole à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est un petit détail, mais la mairie du 7e n'était pas au courant que l'on ait installé là où se trouve le métro Invalides, une enseigne "La Calèche d'or", qui est bien sympathique, mais vraiment d'une laideur épouvantable et qui ne va pas du tout avec les contraintes pourtant très strictes imposées à la Ville par l'Architecte des Bâtiments de France sur l'implantation de mobiliers urbains particulièrement sur ce site.

On est un peu surpris qu'une telle autorisation d'une durée pour l'instant de trois ans soit reconduite, parce que vraiment, c'est complètement fou de mettre cela sur un lieu tel que les Invalides… Je ne comprends pas que l'architecte des Bâtiments de France ait laissé passer cela. La mairie du 7e n'a pas du tout donné son accord, quoi que dise Mme Lyne COHEN-SOLAL et vraiment, cela nous surprend.

Que le pauvre concessionnaire, on lui trouve autre chose, mais on ne comprend pas cela... D'autant plus que c'était à l'endroit où déjà, dès 1983, le vieux maire du 7e, M. Frédéric-Dupont, avait laissé une tolérance à une vieille dame qui vendait sur une table, des petits bonbons et des carambars, on la laissée là durant 15-20 ans parce qu'elle avait 95 ans, et par tolérance. Les fonctionnaires de la Ville ont considéré que c'était un lieu de vente et nous ont imposé cette "Calèche d'or" qui vraiment ne va pas du tout avec l'esprit du lieu.

On souhaite donc que ce soit reporté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à M. POZZO di BORGO que comme pour tous les emplacements qui ont été attribués lors des deux commissions qui se sont réunies les 14 et 15 octobre derniers, les architectes des Bâtiments de France ont été consultés ainsi que les maires d'arrondissement, qui d'ailleurs ont tous été invités à cette commission.

Je regrette que Rachida DATI ait été la seule maire d'arrondissement à ne pas être venue.

Mme Martine NAMY-CAULIER ici présente, première adjointe, était tout à fait au courant de ce projet puisqu'une réunion des services à la mairie du 7e a donné lieu à un compte rendu que j'ai ici, Monsieur, dans lequel il est prévu que ces emplacements soient proposés à la mairie du 7e. Celle-ci était favorable. Ils ne disaient pas quelle personne viendrait, mais les emplacements étaient définis. Je suis désolée de vous dire, Monsieur POZZO di BORGO, qu'il n'existe pas d'emplacements pour vieilles dames avec des carambars.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est dommage !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Tout le monde a le droit de vendre sur la voie publique à des endroits prévus par les maires d'arrondissement. Nous avons considéré, puisque la mairie du 7e ne disait pas que ce lieu était interdit…

La mairie du 7e a refusé que nous continuions à donner un emplacement au métro Saint-François-Xavier. Nous avons donc tenu compte de l'avis de la maire du 7e. Par contre, pour le métro Invalides, elle ne nous a pas dit qu'elle était contre, donc nous avons donné cet emplacement de vente sur la voie publique. Ni Mme Rachida DATI, ni Mme NAMY-CAULIER ne sont venues à la réunion où nous avons attribué cet emplacement à "La Calèche dorée", qui fait des jus d'orange.

Mme NAMY-CAULIER a reçu ce Monsieur pour lui faire des remarques parce que la façon dont il s'est installé n'est pas conforme à ce qui était prévu. Nous lui avons donc fait des remarques et nous lui demandons d'améliorer son esthétique. Parce que pour vendre des jus d'orange, il faut le faire dans une esthétique correcte.

Voilà ce nous allons faire, Monsieur POZZO di BORGO, donc je vous demande de retirer votre vœu devant ma promesse que nous allons lui faire améliorer son esthétique et faire en sorte qu'il s'intègre au paysage. Mmes NAMY-CAULIER et DATI comme nous-mêmes sommes tout à fait prêtes à faire en sorte que ce Monsieur s'intègre dans ce paysage. Moi qui ai travaillé dans ce quartier, je vous assure que j'étais tout à fait contente de trouver la dame avec ses carambars. Je trouve tout à fait normal de pouvoir trouver en sortant du métro Invalides quelque chose pour se désaltérer. Après tout, sur l'esplanade des Invalides, il n'y a pas un seul café. La buvette de l'Assemblée n'est pas ouverte à tous, je le regrette…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à la création d'un observatoire des mutations économiques du Nord-Est du 17e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le dernier vœu pour ce soir, le vœu n° 29 est déposé par le groupe U.M.P.P.A. et c'est Mme DOUVIN qui le présente pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez tous, mes chers collègues, la multiplicité des projets d'aménagement urbain qui vont s'installer dans le 17e arrondissement, c'est pourquoi ces aménagements vont avoir évidemment des répercussions sur l'activité des entreprises et les activités commerciales également.

Nous demandons donc la constitution d'un observatoire, réunissant tous les acteurs concernés, à la fois les associations de commerçants, les chambres consulaires, les organismes professionnels, l'U.R.S.S.A.F, le régime social des indépendants, qui permettrait ainsi à la Ville de Paris de suivre l'évolution des activités économiques situées en bordure de ces futurs sentiers, d'analyser le tissu économique aux abords des travaux avant leur démarrage, pendant leur déroulement et une fois les infrastructures achevées, cet observatoire pouvant également préciser les indemnités susceptibles d'être versées aux personnes empêchées d'exercer leurs activités économiques pendant la durée des travaux.

Voici donc l'objet de ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Mme COHEN-SOLAL pour la réponse.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Mes chers collègues, je crois que vous confondez dans votre demande observatoire et commission de règlement à l'amiable, telle qu'elle existe sur le tramway actuellement, en indiquant que cet observatoire permettrait à la Ville de Paris de mieux évaluer les indemnités qu'elle pourrait être amenée à verser.

Ce type de démarche exceptionnelle n'est envisagé que pour les chantiers de très grande ampleur et d'une durée significative, comme par exemple les travaux du prolongement du tramway qui dureront près de quatre ans et concernent 14 kilomètres de voirie.

Les chantiers prévus dans le 17e arrondissement ne seront pas d'une ampleur excédant les inconvénients qu'on appelle normaux des travaux publics dans le droit administratif.

La Municipalité, comme pour tous ces chantiers, s'engage à garantir les meilleures conditions de déplacement de l'ensemble des usagers, et bien entendu d'abord l'accès aux commerces pendant toute la durée de l'opération.

Vous le savez, et Anne HIDALGO pourrait le dire mieux que moi, nous participons par ces chantiers du 17e arrondissement à la densification et à l'embellissement du quartier. Nous préparons un avenir meilleur pour l'ensemble des professionnels et des habitants.

Franchement, pendant la période obligatoire du chantier, les déplacements et les livraisons seront le plus possible protégés en faveur des commerçants. Je dois donner un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je suspends la séance et on reprend demain à 9 heures.

Bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 28 mars 2011 à vingt-deux heures dix minutes, est reprise le mardi 29 mars 2011 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2011, DPVI 345 - Communication de M. le Maire de Paris : "Une politique de la ville innovante au service de la cohésion sociale".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous abordons maintenant la question consacrée à la politique de la ville.

Parmi les priorités de notre action figure, depuis 10 ans, l'unité de Paris.

C'est dans cet esprit que je vous présente ce matin une communication qui porte spécifiquement sur 14 quartiers de notre Capitale, appelés selon une terminologie officielle un peu hermétique, "quartiers politiques de la ville".

Ils sont répartis dans 8 arrondissements, les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e 19e et 20e.

330.000 Parisiens y habitent, soit 15 % de la population de notre Ville.

Le nombre de personnes vivant sous le seuil dit de bas revenus, c'est-à-dire 942 euros par mois y est deux fois plus élevé que dans le reste de Paris.

Le taux d'allocataires du R.S.A. y est de 9 % contre 5 % dans l'ensemble de la Ville.

Ce sont des quartiers en somme relativement pauvres, qui abritent une vraie souffrance sociale.

Mais ils sont aussi pleins de potentialité, notamment parce qu'ils sont les plus jeunes de Paris.

L'enjeu pour ce qui concerne ces quartiers tient donc en un mot : l'égalité.

Or, mes chers collègues, nous le savons, l'égalité commence toujours par l'école.

Et au-delà du plan que nous avons voté le mois dernier en faveur des collèges défavorisés, nous impulsons très fortement les dispositifs de soutien scolaire.

Des équipes prennent en charge individuellement des enfants en voie de décrochage, et nous nous fixons l'objectif de doubler dès l'année prochaine, le nombre de jeunes concernés.

De plus, trois lieux d'accueil pour les collégiens exclus temporairement de leurs établissements sont désormais ouverts dans notre ville.

La suite logique et hélas souvent inéluctable du décrochage scolaire, c'est le chômage, et l'emploi est l'une des priorités assumée de notre politique.

C'est d'abord comme employeur que notre collectivité prend sa part de cette responsabilité collective.

Elle proposera chaque année à 100 jeunes issus des quartiers populaires, une préparation à ses concours.

D'autre part, avec la fusion des 5 missions locales en une seule structure, nous pourrons coordonner et professionnaliser la prise en charge de 22.000 jeunes de ces quartiers, et contribuer à les amener vers l'emploi.

J'ajoute que le Plan local pour l'insertion et l'emploi dans le Nord-Est parisien donne des résultats très encourageants, avec un taux d'entrée sur le marché du travail qui atteint 50 %.

Ce dispositif, qui est actuellement installé dans les 18e, 19e, et 20e arrondissements, sera étendu d'ici la fin de l'année aux 11e et 12e.

Mais faire vivre les quartiers les plus populaires de Paris, cela passe aussi bien sûr par le cadre de vie.

Chacun de ces quartiers a son identité propre et nous entendons qu'elle s'inscrive harmonieusement dans le paysage parisien.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu le grand projet de renouvellement urbain sur 11 sites de la couronne, du Nord et de l'Est.

Nous voulons que ces quartiers soient beaux, agréables, mais aussi que l'habitat insalubre ne puisse plus s'y développer.

Et nous faisons en sorte que les conditions de vie soient vraiment changées dans les zones les plus proches du périphérique.

Parfois, il faut reconstruire, c'est-à-dire d'abord détruire et nous n'hésitons pas à le faire, en concertation avec les riverains. 6 tours seront ainsi démolies, la première en juin prochain dans les quartiers Bédier à la porte d'Ivry. A leur place, comme dans l'ensemble des quartiers politique de la ville, une autre esthétique urbaine et une autre façon de vivre en ville devront l'emporter.

Et nous le faisons en lien étroit avec nos voisins, par exemple, à la porte de Vanves. De même, à la porte des Lilas, c'est non seulement le visage de la ville qui a changé depuis qu'un jardin surplombe le périphérique, mais c'est aussi un lien vivant qui unit désormais Paris à son agglomération.

Nous voulons en somme des quartiers mixtes à tous points de vue. Je parle de mixité sociale, générationnelle, mais aussi d'une diversité d'activités et de l'équilibre entre logements et emplois.

Plus de 900.000 mètres carrés seront ainsi dédiés dans le cadre du projet de renouvellement urbain à l'activité économique et commerciale, car celle-ci doit être répartie équitablement dans tout Paris.

Nous refusons, en effet, la logique qui prétendrait installer les bureaux et les commerces au Centre, et les logements à la périphérie.

D'autre part, nous veillons à créer des équipements et des services publics.

De nouvelles bibliothèques et médiathèques seront ainsi ouvertes dans les mois qui viennent, à la porte Montmartre, à Saint-Lazare et sur la Z.A.C. "Pajol".

3 nouveaux ateliers santé seront créés en plus des 5 qui existent aujourd'hui.

Bien entendu, ces opérations très vastes de rénovation urbaine sont conduites dans le respect strict du Plan climat, et avec le souci de s'inscrire constamment dans une démarche de développement durable.

Aux Batignolles, c'est ainsi un écoquartier que nous sommes en train de dessiner, c'est-à-dire une zone urbaine à bilan carbone nul.

Mais au-delà, le rôle de la Municipalité, c’est de faire vivre les quartiers populaires dans leur dimension humaine, c’est-à-dire de rassembler les énergies des femmes et des hommes qui y habitent.

Pour cela, nous nous appuyons sur un tissu associatif dont je veux saluer la vitalité, la générosité, et l'extraordinaire créativité.

Nous faisons tout pour l’aider autant que possible.

Les 28 centres sociaux associatifs ont ainsi bénéficié d'un renforcement de leurs subventions à hauteur de 1,2 million depuis 2008.

Avec ces associations, nous coordonnons et soutenons des dispositifs multiples.

Je pense par exemple au projet "voisinage" lancé par les Petits Frères des Pauvres, qui permet à des bénévoles d'aller à la rencontre des personnes âgées isolées.

C'est par ce type d'initiative que la ville acquiert pleinement sa dimension humaine et qu'elle exploite toutes ses potentialités.

Car les quartiers "politique de la ville" sont très variés, y compris en termes d'origines, de nationalités, de cultures. Ce n'est d'ailleurs pas une faiblesse. C'est une chance, et nous avons tenu à ce que dans ces quartiers, notre politique culturelle saisisse pleinement cette chance.

Des événements comme le "Maghreb des films", "l'Afrique dans tous les sens" ou "la fête de la lune", à Belleville, permettent ainsi de recevoir de la diversité ce qu'elle offre de plus enrichissant : la rencontre, la découverte d'univers différents.

Faire participer tous les quartiers de la capitale à une dynamique commune tout en respectant, et même en favorisant leur caractère singulier, voilà le sens de notre politique de la ville.

Je tiens à remercier très chaleureusement Gisèle STIEVENARD, qui travaille avec courage et conviction sur cet aspect particulièrement identifiant de notre politique.

Je veux saluer aussi les maires d'arrondissement pour leur engagement quotidien au service du mouvement de leurs quartiers.

Et c'est avec une détermination toujours insatisfaite, comme dirait Michèle BLUMENTHAL, que l'équipe municipale continuera à œuvrer pour une ville plus vivante et plus juste.

Je vous remercie.

Exprimez-vous et d'abord, Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La "politique de la ville" s'est constituée comme une réponse innovante au croisement de l'urbain et du social alors que les banlieues se dégradaient et que leurs habitants se révoltaient.

Plus largement, comme vous l'avez rappelé, elle questionne notre capacité à nous rassembler dans une ville solidaire et soucieuse de l'épanouissement de tous.

Quand la capitale affiche un réel dynamisme économique et culturel, aucun quartier parisien ne peut donner l'impression d'être laissé sur le bord de la route.

Réaliser cette ambition est un grand défi à Paris.

Après deux années de crise financière, sociale, et écologique, les quartiers les moins favorisés ont souffert bien plus que la moyenne, et l'État leur inflige la double peine en donnant toujours moins à ceux qui en ont le plus besoin.

Le Gouvernement fera ainsi fondre de 10 % d'ici 2013 la dotation à l'Acsé, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Et en parallèle, pas le moindre plan d'envergure n'est prévu pour juguler la crise dans ces territoires en difficulté. Derrière l'affichage, un affichage permanent - Comité interministériel des villes, plan banlieue, déplacement express du président dans les quartiers populaires pour poser devant les journalistes -, c'est en réalité la politique de la chaise vide. Comme sur la politique du logement, c'est justement quand on a besoin de lui que le Gouvernement disparaît.

Cet abandon nous paraît d'autant plus scandaleux qu'il est associé à des politiques fiscales particulièrement injustes, en faveur des plus riches, à un assèchement durable du budget des collectivités locales et à une politique particulièrement agressive envers les citoyens immigrés.

Quelle est la conséquence de ce retrait du Gouvernement ?

C'est à notre collectivité qu'il revient de mettre les bouchées doubles dans les 14 quartiers "politique de la ville" de la Capitale où vivent 15 % des Parisiens.

Rénovation urbaine, solidarité, éducation, aide au logement, jeunesse, espaces verts, la Ville témoigne de son volontarisme et de sa proximité là où on la sollicite. Face aux défaillances de l'État, elle investit 266 millions d'euros chaque année.

Aider les entreprises innovantes, soutenir les familles monoparentales, réserver des emplois municipaux, lutter contre l'illettrisme, accompagner les adolescents dans leurs projets : les terrains d'action sont innombrables et font la richesse de cette politique transversale.

Les écologistes apportent tout leur soutien à cet engagement municipal absolument indispensable, et Fabienne GIBOUDEAUX prendra le temps de détailler dans son intervention ce qui est fait en matière de gestion de délaissés urbains et de création de jardins partagés.

Mais Paris pourrait faire encore plus pour ces quartiers en jouant davantage sur le caractère transversal de la politique de la Ville. Car les inégalités socio-économiques cachent bien d'autres difficultés importantes, qu'elles soient écologiques ou culturelles.

Prenons la culture, trop souvent réduite à Paris aux événements de prestige et à la création de gros événements. Avec une enveloppe annuelle de moins de 500.000 euros pour l'appel à projets annuel, et de 250.000 euros qui correspondent au soutien de la Direction des Affaires culturelles pour les associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", la culture se cantonne à un rôle de complément.

En réalité, elle devrait et pourrait être au coeur même de ces problématiques. En participant à l'épanouissement individuel de toutes et tous, en tissant du lien social et de la convivialité dans les quartiers, la culture est en effet le plus solide rempart contre l'isolement et l'insécurité.

Elle apporte par ailleurs une reconnaissance inestimable, à la fois à ces quartiers et à leurs habitants.

Alors oui, il faut soutenir les associations, ouvrir deux maisons de pratiques artistiques amateurs, conforter nos bibliothèques, mais peut-être aussi faire encore plus et systématiser les lieux de création et de diffusion, les fabriques, partout dans les quartiers de Paris, aidant comme ils le méritent les lieux intermédiaires existants qui font vivre ces quartiers. C'est aussi un moyen pour promouvoir la diversité culturelle et enrichir l'ensemble de Paris.

Par ailleurs, rappelons le encore une fois, la crise économique et sociale est intimement liée à la crise environnementale. Et ce constat est évidemment valable pour les quartiers ciblés par la "politique de la ville", qui subissent un environnement dégradé, souvent en bordure du périphérique, marqué par une forte pollution sonore et une qualité de l'air médiocre, au détriment de la santé et du cadre de vie des habitants. À ce titre, la démarche "nature plus" lancée dans le 20e, qui combine participation citoyenne et végétalisation de l'espace public, est une initiative remarquable, et il est urgent de multiplier ce type d'initiatives dans les arrondissements volontaires.

Comme il nous paraît également nécessaire de placer l'isolation thermique du logement social au coeur de nos politiques dans les quartiers ; urgence à la fois écologique, financière, sociale et sanitaire, comme nous le rappelle le contexte mondial actuel, particulièrement dramatique.

Notre plan climat prévoit ainsi de réduire de 30 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, notamment en rénovant 4.500 logements par an. Nous nous réjouissons de voir que 76 % des logements rénovés l'année dernière l'ont été dans les 19e, 13e, et 20e arrondissements.

En conclusion, j'aimerais également dire un mot sur l'économie sociale et solidaire.

Quoi de plus efficace en effet pour dynamiser nos quartiers en difficulté et favoriser l'insertion qu'un tissu économique fondé sur l'entraide et le primat de l'utilité sociale plutôt que le profit individuel ?

Quoi de plus transversal par ailleurs qu'une économie qui favorise le service aux personnes, la préservation de l'environnement, la maîtrise des énergies, le commerce équitable, l'insertion par l'activité économique, le recyclage des déchets.

Aussi, nous nous réjouissons de l'ouverture de "la maison du canal", dans le 10e, qui assure la présence d'une régie de quartier dans nos territoires classés "politique de la ville".

Le développement de l'entrepreneuriat social, avec des initiatives tel que le salon de beauté solidaire Joséphine, à la Goutte-d'or, ou la réouverture du marché Riquet, est également important.

Nous espérons vivement que la nouvelle ressourcerie Paris-Centre verra bientôt le jour dans le 2e.

Comme vous le savez également, nous estimons indispensable de mettre en place un carré aux biffins dans le 20e, près de la porte Montreuil.

Culture, écologie, économie sociale et solidaire : les pistes existent donc pour enrichir notre politique de la ville.

L'une des richesses de cette politique, c'est qu'elle est efficace parce qu'elle est collective, et réalisée en étroite collaboration avec les citoyens concernés.

C'est ce nous souhaiterions voir évoluer au plan national.

Prendre appui sur les solidarités, favoriser les initiatives et les compétences qui existent dans les quartiers et les soutenir pour amorcer une dynamique de développement général alors que l'on est en train, à la fois, de les abandonner et de les stigmatiser.

Aussi, en ces temps de crise et de retrait scandaleux de l'État, nous nous réjouissons de voir la Ville de Paris agir avec détermination.

C'est toute la capitale qui bénéficie en retour de l'énergie et des idées nouvelles, mises en place dans ces lieux cosmopolites, culturellement très riches, particulièrement jeunes, puissants dans leur démographie et qui peuvent être sources de dynamisme, pour tous, dans toute la Capitale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, tout d'abord une remarque sur l'organisation de ce débat.

La politique de la ville est une politique territoriale, basée sur les acteurs des territoires concernés. Aussi, nous regrettons le choix fait d'une communication, élaborée sans que les acteurs locaux soient associés.

J'ajoute : sans même les élus d'arrondissement en charge de cette question, je le suis dans le 10e arrondissement.

Enfin, s'agissant d'une communication du département, les Conseils d'arrondissement n'ont pas eu à en débattre. Vous avez dit démocratie participative ?

Le concept qui sous-tend la politique de la ville est né en 1982 sous le Gouvernement de Gauche. Il fallait tenter d'apporter des réponses à l'explosion des banlieues, résultant de plus de 30 ans de politique de Droite, consistant à éloigner les couches populaires du centre-ville et à les parquer dans les grands ensembles immobiliers, refermés sur eux-mêmes.

Il fallait tenter de réparer la "mal-vie" des grands ensembles ou îlots sensibles et retisser du lien social.

Aujourd'hui, on glose sur l'échec de la politique de la ville et on nous ressasse que la question essentielle est celle des tours, des barres qu'il faut continuer à faire disparaître.

Si, dans le cadre de l'A.N.R.U., de telles réorganisations urbaines semblent nécessaires, chacun voit bien que les petites maisons, côte à côte de la banlieue, habitées par les mêmes couches populaires que celles évoquées plus haut, toujours plus loin du centre, connaissent les mêmes problèmes, les mêmes difficultés que celles évoquées très brièvement et très schématiquement dans la communication que vous nous présentez, Monsieur le Maire : chômage massif, pauvreté, familles monoparentales, populations cumulant les difficultés de toutes natures.

Le Président de la République et son Gouvernement ont décidé de mettre fin à cette approche, dans l'esprit de celui qui a présidé à la liquidation de la police de proximité, remplacée par les compagnies de C.R.S., au prétexte que les policiers ne sont pas des animateurs sociaux, avec malheureusement les résultats que l'on constate aujourd'hui.

De la même façon, l'État supprime ou diminue fortement, ce qui revient au même, ses subventions, 20 % des crédits de la politique de la ville entre 2009 et 2010, et à nouveau 20 % de crédits en moins de 2010 à 2011, sans compter qu'à l'intérieur de ces crédits, tout ce qui est consacré à la politique du lien social, du lien culturel est, nous dit-on, recentré sur les politiques de l'emploi.

On rêve ! Chacun est à même de mesurer l'efficacité en matière d'emploi de cette approche.

Le Ministre de la Ville qui affiche volontiers sa médaille d'ancien communiste (il n'en reste pas grand-chose après son relookage dans les studios de PASQUA), n'a de regard que sur la question des infrastructures de transport.

C'est une question importante et la détermination du Maire de Paris et du Président de la Région Ile-de-France a permis d'obtenir sur ce point un accord très positif pour les Franciliens.

Nous, élus Communistes et du Parti de Gauche, aurions aimé que la même détermination se soit manifestée pour conserver et même amplifier les moyens consacrés à la politique de la ville "stricto sensu".

La communication très succincte que vous nous proposez aujourd'hui nous semble en deçà du véritable cri de révolte qu'il faut pousser face à cet abandon de l'intervention de l'État dans des quartiers les plus en difficulté.

Certes, le bilan depuis 2001 de la municipalité de Gauche parisienne est dans ce domaine de grande qualité. Les équipements dans ces lieux se sont accrus fortement. La structuration de la politique de la ville, lancée en 2001 par Martine DURLACH, votre adjointe à la politique de la ville dans votre première mandature, a donné l'élan nécessaire, poursuivi aujourd'hui avec détermination et talent par Gisèle STIEVENARD.

Mais je voudrais insister sur ce qui nous semble être l'essence de cette politique : rétablir du lien social pour que le communautarisme recule et que le vivre ensemble progresse.

La Ville de Paris ne doit pas baisser la garde. Pour cela, les associations, comme c'est relevé dans la communication, sont des atouts essentiels. Elles sont extrêmement nombreuses à intervenir dans ces quartiers.

Sans elles, sans leur travail au quotidien, avec peu de moyens, malgré les efforts de la Ville, on imagine ce que serait la vie des habitants de ces quartiers.

Et puis, il ne s'agit pas simplement de saluer le potentiel des jeunes de ces quartiers, les élus parisiens qui s'engagent auprès de ces populations le savent, c'est là que réside le plus grand potentiel d'imagination, de mobilisation, de développement de notre Ville.

Une grande partie de l'avenir de la Ville de Paris, ville monde, cosmopolite, fière de sa diversité, se joue là.

J'aimerais nommer ces quartiers : Sainte-Marthe, Porte-Saint-Denis et Saint-Martin, dans le 10e arrondissement, Fontaine-au-Roi dans le 11e arrondissement, quartier du Sud dans le 13e arrondissement, porte de Vanves dans le 14e, porte de Clichy, Pouchet, Saint-Ouen, porte Montmartre, Clignancourt, Moskowa, Simplons, Goutte-d'Or dans le 18e arrondissement, la Chapelle dans le 18e arrondissement, Riquet, Michelet, Danube Solidarité dans le 19e arrondissement, Belleville, Amandiers, Saint-Blaise, porte de Montreuil, Piton-Duvernois, Fougères dans le 20e arrondissement.

Les populations de ces quartiers nous attendent, sachons répondre à cette attente.

Attention à ne pas tomber dans un travers : nous les aiderions à se replier sur leurs quartiers dans lesquels nous amènerions de façon spécifique la culture, l'aide pour trouver un emploi, une formation, etc., à condition qu'ils se tiennent tranquilles et qu'ils y restent, dans ces quartiers, comme le souhaite la Droite qui refuse les logements sociaux, comme à Sainte-Périne dans le 16e arrondissement.

Au contraire, aidons-les à sortir de leur enfermement.

Jacques DONZELOT, historien du social et sociologue de l'urbain, comme il aime à se présenter lui-même, ce fondateur de la pensée moderne sur le social, que nous avions sollicité dans le 10e arrondissement pour une journée de travail sur la politique de la ville, a insisté longuement sur cette idée que la question essentielle est celle des flux, c'est-à-dire la possibilité pour ces populations, tout particulièrement les jeunes, de sortir de leurs quartiers, afin qu'ils se confrontent aux réalités de la société.

Pour lui, la question des flux est la question centrale sans laquelle toute réorganisation architecturale et urbaine ne ferait que reproduire les schémas mentaux et les difficultés actuelles qui en résultent.

Il écrivait en février 2010 (je vais faire une citation un peu longue) :

"On peut toutefois estimer que ces résultats décevants de la politique de la ville vont valoir remise en question, non pas tant des moyens que de l'orientation trop partiale donnée à cette politique, celle du retour à la moyenne, en matière de composition sociale qui en constitue l'horizon.

Cette manière de faire conduit à se préoccuper des lieux plus que des gens, ou alors de le faire de manière purement symbolique en extrayant une pincée d'élèves ou d'apprentis méritants, mais sans se doter des moyens d'une véritable emprise sur une population tellement déconnectée de la Ville qu'elle nécessite une remise en mouvement dans son ensemble.

Nous vivons à présent dans un autre modèle, celui de la Ville, des flux, de l'ère de la globalisation, un lieu n'y vaut plus tant pour lui-même qu'en tant que support de mobilités vers des ailleurs plus ou moins lointains.

Cela explique la revalorisation des centres qui permettent de relier la multiplicité de flux de toutes sortes, de fertiliser ces lieux par l'effet de leurs croisements.

La pauvreté des contacts de ces lieux avec le dehors y facilite les flux illicites […] en raison des limitations rencontrées par cette voie de la responsabilisation."

Il développe une nouvelle thématique qui est mise en œuvre en Europe du nord, en Grande-Bretagne et assez peu en France, qui consiste "à rechercher la connexion entre la Ville et ses quartiers en partant de ceux-ci, par une démarche de restitution à leurs habitants de ce pouvoir qu'ils ont visiblement perdu sur leur territoire, leur cadre de vie par une manière de tramer entre eux et les forces du dehors des liens nécessaires pour qu'ils profitent des opportunités de la Ville.

Comment permettre aux habitants de se réapproprier l'espace commun, suffit-il d'y faire circuler des unités de police, fussent-elles dites "de quartiers" ?

Avec celle-ci, les habitants gagnent en sécurité et le disent, mais pas vraiment en liberté puisqu'ils restent prisonniers du conflit entre ces policiers et les jeunes qui les prennent à témoin des contrôles qu'ils subissent."

Ces propos forts nous aident à réfléchir pour mieux élaborer des actions de qualité en matière de politique de la ville.

Bien évidemment, le travail sur le lien social au travers de l'approche politique de la ville ne règle pas le problème central de l'emploi, du niveau de vie, de la qualité de l'habitat, toutes questions primordiales.

Les solutions résident dans une audacieuse politique de développement durable, à l'inverse du libéralisme échevelé porté par le Gouvernement de Droite actuel.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche partagent, d'une part, le constat de la communication du Maire de Paris quant aux abandons du Gouvernement actuel et, d'autre part, des propositions faites.

Mais ils trouvent que disparaît l'ambition originale de mener une grande politique pour une véritable dynamique de reconstruction du tissu social dans ces quartiers.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche vous demandent, Monsieur le Maire, d'organiser une grande rencontre à l'Hôtel de Ville pour donner à voir la dynamique en œuvre dans ces quartiers au travers de la vie associative.

Ce devrait être également l'occasion pour vous d'interpeller fortement l'État pour exiger non seulement le rétablissement des subventions à ces associations au niveau de 2009, mais aussi pour engager une augmentation de celles-ci.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche présenteront des propositions dans le cadre budgétaire 2012 pour que la Ville de Paris accorde des moyens supplémentaires aux politiques menées dans ces quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 24 novembre dernier, le Premier Ministre, François FILLON, a rappelé dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale sa volonté de renforcer la politique de la ville.

Le 18 février dernier, il a donc réuni le Comité interministériel des villes afin de définir précisément les orientations politiques qui guident l'action du Gouvernement en faveur des nombreux habitants de ces quartiers prioritaires.

Ces quartiers, en effet, cumulent encore trop d'inégalités par rapport aux autres quartiers, que ce soit notamment en matière d'habitat et de cadre de vie ou en termes d'accès à l'emploi, de développement économique, d'éducation, de formation et d'égalité des chances.

Revenons, si vous le voulez bien, aux principales mesures dans ces différents domaines, qui ont été arrêtées lors de ce comité.

Tout d'abord, en ce qui concerne le logement, il est prévu d'engager un programme de traitement des copropriétés dégradées. Les conditions d'exercice de la profession de gardien d'immeuble doivent être aussi confortées. Comme chacun le sait, le gardien d'immeuble est un personnage essentiel.

Des actions de formation pour les gardiens exerçant dans les quartiers prioritaires vont être mises en œuvre, l'accession à la propriété va être favorisée lors des opération de mise en vente de logements H.L.M. pour les gardiens qui souhaitent devenir propriétaires, en veillant à ce que les conventions de gestion urbaine de proximité, signées localement, comportent un volet d'actions spécifique à la contribution des gardiens H.L.M. en matière d'amélioration et de qualité de service et d'action.

Enfin, la mobilisation des partenaires de la gestion urbaine de proximité, qui a pour vocation d'améliorer le fonctionnement global des quartiers, doit être confortée.

En matière d'accès à l'emploi et de développement économique, le comité a décidé de renforcer la territorialisation des politiques de l'emploi et le développement des entreprises. Il a demandé pour cela au ministre chargé de l'Emploi et au ministre de la Ville :

- de diffuser annuellement au Préfet des indicateurs territorialisés de pilotage des mesures de l'emploi ;

- d'inscrire l'accès des habitants des quartiers prioritaires comme objectif des acteurs locaux de l'emploi et comme objectif opérationnel de Pôle Emploi, dans le cadre des conventions annuelles régionales ;

- de renforcer le dispositif des contrats d'autonomie avec 7.000 contrats supplémentaires, afin d'atteindre un total de 15.000 contrats signés en 2011 ;

- enfin, de réduire l'écart d'accès à l'apprentissage entre les jeunes issus des zones urbaines sensibles et la moyenne nationale, avec un objectif de progression du nombre de jeunes de ces quartiers en contrat d'apprentissage et de professionnalisation plus élevée que la moyenne nationale.

Pour cela, des actions permettant de faciliter l'entrée et le maintien en alternance des jeunes des quartiers prioritaires vont être définies :

- en accentuant, par exemple, l'effort des missions locales et de Pôle Emploi pour renforcer l'accès à l'alternance des jeunes de ces quartiers ;

- en mobilisant plus intensivement l'action des développeurs de l'apprentissage au bénéfice des habitants des quartiers et des entreprises implantées dans ceux-ci ou à proximité ;

- en levant aussi les freins liés à l'hébergement, dans le cadre notamment de l'appel à projets "investir dans la formation en alternance" ou encore en améliorant l'accompagnement des jeunes pendant leur cursus ;

- en renforçant l'action du tutorat interne et en ayant recours à des actions de parrainage pour faire progresser de 20 % en trois ans la part des jeunes de zones urbaines sensibles parmi les bénéficiaires du parrainage vers l'emploi.

En matière d'éducation, de formation et d'égalité des chances, le comité a décidé d'accentuer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Pour cela, il a demandé au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Ville de veiller à ce que les élèves décrocheurs des communes signataires d'un avenant expérimental au C.U.C.S. puissent accéder, lorsque cela se révèle nécessaire, à un dispositif relais.

En outre, afin de renforcer la cohérence du pilotage national, le Ministère de la Ville participera désormais au comité national de suivi des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, piloté par le délégué à l'information et à l'orientation.

Enfin, le comité a insisté sur la nécessité de valoriser et mutualiser les bonnes pratiques en matière de lutte contre le décrochage, de poursuivre le développement des internats d'excellence et des résidences pour la réussite des jeunes étudiants boursiers issus des milieux défavorisés avec, s'agissant des internats d'excellence, une présentation d'un schéma national d'implantation d'ici avril 2011.

Le comité a demandé à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de Recherche une meilleure concentration des moyens sur les quartiers prioritaires des C.U.C.S. Il a, par ailleurs, demandé aussi :

- de faciliter l'accès des jeunes des quartiers aux stages en entreprise et en administration ;

- de développer les "cordées de la réussite" avec l'abondement de 1 million d'euros supplémentaires pour 2011, pour un effort budgétaire total porté à 8,6 millions d'euros ;

- un meilleur ciblage du dispositif sur les jeunes issus des quartiers, sans que les autres publics en soient néanmoins exclus ;

- une plus grande mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, notamment les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises ;

- enfin, de cibler davantage encore le dispositif du diplôme d'accès aux études universitaires sur les habitants issus des quartiers politique de la ville.

Voilà, mes chers collègues, comme vous pouvez le voir, il y a une véritable volonté de la part du Comité interministériel des Villes, à la demande de François FILLON.

Face à cette politique ambitieuse et dynamique, que nous proposez-vous dans votre communication ?

De manière générale, vous dites : "innover et inventer des solutions audacieuses pour garantir que chaque Parisien trouve dans la Capitale les conditions de son épanouissement". Très bien ! Je vous fais simplement remarquer que la classe moyenne est déjà partie s'épanouir au-delà du périphérique, incapable de se loger correctement intra-muros.

La présentation de votre communication révèle l'approche parisienne de la politique de la ville. Loin d'être une politique globale et pluridimensionnelle, votre politique de la ville n'est qu'un patchwork de politiques cloisonnées. Aucune interaction entre les domaines ne semble être opérationnelle. Pour palier ce problème, suivez l'exemple de la Ville de Marseille qui a mis en place une instance de pilotage présidée par l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville.

Enfin, aucune évaluation des actions en cours n'est dressée. C'est pourtant le préalable à une politique efficiente.

En matière de logement et de rénovation urbaine, la communication annonce que 1,2 milliard d'euros sont consacrés au renouvellement urbain, sans préciser quelle est la part de la Ville ni celle de ses partenaires. Vous rappelez que les tours sont en voie de démolition. Pourtant, votre première adjointe n'est-elle pas favorable aux tours de logements sociaux de 50 mètres ?

La Ville dit souhaiter réintroduire dans les quartiers populaires une certaine mixité fonctionnelle. Il s'agit là d'un terrible aveu et d'un constat d'échec de votre politique. La densification en logements sociaux n'a pas été suivie des équipements publics indispensables : crèches, écoles, maisons de santé, équipements sportifs, etc.

Le parcours dans le logement social, avec pour finalité l'accession à la propriété, n'est pas du tout abordé. Les quartiers dits "politique de la ville" aspirent pourtant à redevenir des quartiers de droit commun. La densification de logements sociaux, voire de logements très sociaux, ne fait qu'exclure un peu plus les quartiers de la cité.

De plus, un entretien digne de ce nom n'est plus assuré.

Par ailleurs, dans votre communication, pas une seule fois, vous ne citez le terme A.N.R.U. Est-ce un oubli ou tout simplement de la mauvaise foi pour faire croire que l'Etat se désengage, alors que c'est tout le contraire ? Or, il s'agit d'un instrument qui fait l'unanimité chez tous les élus. Le député-maire socialiste de Sarcelles, François PUPPONI, a déclaré en tant que rapporteur d'une étude parlementaire sur le programme national de rénovation urbaine : "On l'a rêvé, l'A.N.R.U. l'a fait !"

Vous aussi, vous n'avez de cesse de saluer le rôle de l'A.N.R.U. en d'autres lieux. Alors, pourquoi ne pas en parler dans votre communication ?

Par ailleurs, contrairement à ce que vous dites, le budget de l'A.N.R.U. a été sanctuarisé dans le budget de l'Etat. Sur les 42 milliards d'euros au niveau national de la rénovation urbaine, les 12,5 milliards d'euros mis sur la table par l'A.N.R.U. sont financés. Il ne faut pas perdre de vue que la Ville de Paris est une ville riche grâce aux droits de mutation : 1 milliard d'euros, je vous le rappelle. Il n'était pas gagné à la base que Paris bénéficie du régime de la rénovation urbaine.

Des villes de banlieue ont des besoins supérieurs à Paris. L'A.N.R.U. a choisi de concentrer son action sur les quartiers prioritaires. Vous ne pouvez pas, d'un côté, parler de solidarité métropolitaine et, de l'autre, dire qu'il faudrait que Paris ait un traitement privilégié.

Il y a quatre opérations à Paris plus une isolée, pour lesquelles l'A.N.R.U. verse 90 millions d'euros sur les 345 millions d'euros du périmètre rénovation urbaine. Ainsi, sur l'opération Michelet, l'A.N.R.U. met 8 millions d'euros, quand le coût total est de 140 millions d'euros. Cependant, c'est bien vous qui avez ventilé et fléché les financements A.N.R.U. pour Paris. Vous avez choisi de prioriser le secteur de la Goutte d'Or qui absorbe 55 millions d'euros à lui seul sur les 90. Par ce geste, vous avez choisi de privilégier votre arrondissement d'élection au détriment des autres arrondissements, comme le 19e qui en a tant besoin.

La répartition des crédits de l'A.N.R.U. n'a pas été juste et équilibrée. Vous avez préféré favoriser uniquement votre ami M. VAILLANT. C'est votre choix et les autres maires de votre majorité doivent apprécier.

Dans votre communication, vous vous plaignez aussi d'un manque de mesures nouvelles et que le C.I.V. n'a fait que reconduire les C.U.C.S. Là encore, vous ne dites pas la vérité. Le Gouvernement a renforcé la politique de la ville par un ministère plein, l'organisation d'un C.I.V. en date du 18 février et les actions dont je vous ai parlé au début de mon propos. Comme vous le savez, le Gouvernement a souhaité offrir de la visibilité aux acteurs de la politique de la ville dans le cadre de ce C.I.V., avec :

- prolongation jusqu'en 2014 des C.U.C.S. ;

- renforcement des outils existants pour les améliorer et les rendre encore plus efficaces plutôt que d'en créer de nouveaux et brouiller les acteurs ;

- renforcement des acteurs de terrain de la politique de la ville, car c'est là qu'elle se met en œuvre.

Pour terminer, il faut que chacun fasse des efforts pour rationaliser l'utilisation de l'argent public et l'utiliser là où c'est le plus pertinent, à savoir dans les quartiers les plus pauvres.

Vous dites aussi qu'il y a défaillance de l'Etat. Quelques chiffres pour Paris pour prouver le contraire.

Entre 2007 et 2010, l'Etat a apporté 133 millions d'euros pour les quartiers "politique de la ville", dont 40,5 millions d'euros de crédits Acsé, 47,5 millions d'euros de crédits de droit commun et 45 millions pour le logement des opérations A.N.R.U.

Sur la même période, pour le dispositif "réussite éducative", le soutien annuel est de plus de 1 million d'euros crédits Acsé, ce qui permet d'accompagner 1.000 enfants en situation de grande difficulté scolaire. En 2011, l'effort de l'Etat sera poursuivi sur les thématiques éducation, emploi, lien social, santé et prévention de la délinquance, et 1,2 million d'euros complémentaires sur le lien social pour financer les postes d'adultes-relais.

En réalité, il faut articuler humain et urbain, et sur le volet humain mettre l'accent sur l'emploi/développement économique, sur l'éducation et sur la sécurité/prévention de la délinquance. Ce sont justement des axes des expérimentations que lance le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La politique de la ville menée par l'Exécutif parisien s'inscrit naturellement et de droit dans le dispositif national défini par les gouvernements successifs. Après que de nombreux ministres, de Droite, de Centre, comme de Gauche, flamboyants ou impuissants, se soient attelés à cette tâche titanesque, il revient aujourd'hui au Ministre Maurice LEROY, membre de notre famille politique, de faire la synthèse de sa double fonction : Ministre de la Ville et Ministre chargé du Grand Paris.

A cet égard, le Comité interministériel de la ville, qui s'est tenu le 18 février 2011, a tracé sa feuille de route et bien marqué l'exigence de résultats.

Il a été clairement décidé, comme l'a rappelé tout à l'heure M. GIANNESINI, de renforcer la politique en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Tout d'abord, priorité absolue en matière d'emploi et de développement économique pour le contrat d'autonomie pour les jeunes de 16 à 25 ans, pour l'apprentissage et l'alternance, le parrainage vers l'emploi.

Ensuite, en matière d'éducation, vous l'avez vous même rappelé, Monsieur le Maire, c'est encore une priorité absolue, en accentuant la lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires, en créant une dizaine de nouveaux internats d'excellence à la rentrée 2011, en précisant le programme de réussite éducative et l'accès des jeunes des quartiers à l'enseignement supérieur grâce aux "Cordées de la réussite".

Je ne vais pas détailler ce qui a été décidé en matière de mesures de sécurité, de prévention de la délinquance, un programme complémentaire de desserte des quartiers, un renforcement des contrats locaux de sécurité.

Je veux insister sur deux perspectives à moyen et long termes qui ont été tracées. D'abord, le renforcement de l'articulation entre, d'une part, les projets de développement du Grand Paris, et d'autre part les objectifs poursuivis dans le cadre des C.U.C.S., les Contrats urbains de cohésion sociale, prolongés jusqu'en 2014. L'espoir est que la dynamique du Grand Paris offre la chance de désenclaver les quartiers prioritaires d'Ile-de-France.

La deuxième perspective, et je m'étonne qu'elle n'ait pas été évoquée dans la communication, est de renforcer la place des questions urbaines dans la future politique européenne de cohésion, et dès à présent d'orienter davantage le Fonds social européen vers les quartiers en difficulté sur les dotations 2007-2013 qui existent.

Pour la seule Ville de Paris, les chiffres que vous nous communiquez sont énormes, tant pour les populations concernées (330.000 personnes, 15 % de la population parisienne) que par les crédits mobilisés (266 millions d'euros par an).

Les territoires de la politique de la ville sont, vous l'avez rappelé, 14 quartiers répartis dans 8 arrondissements, les 10e et 11e, les 13e et 14e, les 17e et 18e, les 19e et 20e arrondissements.

Ces 14 quartiers sont à mettre en perspective avec les 2.400 quartiers sensibles en France, de même qu'il convient de mettre en perspective les crédits accordés par l'Etat, qui sont effectivement de 17 euros par habitant à Paris contre 38 dans la moyenne nationale.

Mais il y a peut-être des quartiers encore plus prioritaires et la Seine-Saint-Denis vient d'être déclarée ultra prioritaire.

Comme élue du 6e arrondissement, je ne parlerai pas d'expérience, mais j'ai plongé parmi les salariés et les bénévoles, parmi les bénéficiaires aussi, du 13e arrondissement avec la régie de quartier "Tela 13" et du 14e arrondissement avec le centre social Didot de "Carrefour 14" qui m'ont éclairée sur l'engagement, le dévouement, l'amour des autres, de tant de personnes généreuses et efficaces.

Je ne me permettrai pas d'évaluer le travail réalisé ni ne m'engagerai dans un commentaire des multiples actions menées par la collectivité parisienne, Mme BRUNO reviendra sur ces points plus concrètement tout à l'heure.

Je veux seulement remarquer qu'à la priorité absolue de l'emploi et du développement économique, vous avez ajouté les objectifs culturels, comme l'a très bien rappelé Mme FOURNIER tout à l'heure, et auxquels j'adhère totalement, objectifs culturels, urbanistiques et sociaux.

La tâche des maires d'arrondissement est lourde, qui doivent décliner localement les innombrables dispositifs.

Vous dites dans la communication qu'il n'y a pas de mesures nouvelles, mais je crois qu'il y en a déjà énormément et c'est même la lisibilité de ces mesures qui peut poser problème à terme.

Les services publics sont là, non seulement ceux de la Ville mais aussi ceux de l'Etat, de la Région, de la Caisse d'allocations familiales, et bien entendu la richesse inestimable des 400 associations de proximité.

Pour conclure, dans la multiplicité des initiatives de la Ville et des associations, je veux retenir une lumière, qui apparaît dans la page 5 de la communication. C'est celle qui me conduit à penser que l'important est la prise de conscience que l'assistance ne peut se substituer à la responsabilisation de chacun. Et cette responsabilisation doit être soit individuelle, soit partagée.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Frédérique CALANDRA a la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

S'attaquer aux inégalités sociales et territoriales est au cœur de l'engagement de notre Municipalité et constitue un axe structurant de notre majorité à Paris depuis dix ans.

Le travail remarquable effectué par Martine DURLACH dans la mandature précédente est poursuivi avec pugnacité depuis 2008 - Gisèle STIEVENARD en témoigne - et doit rester au centre de nos préoccupations. Ce n'est pas qu'un simple compliment d'usage que je fais là, mais je remercie Gisèle d'avoir régulièrement organisé la mobilisation des élus des quartiers en difficulté, pour obtenir des choses, notamment de l'Etat. Et je vais y venir.

Dans le 20e arrondissement, nous sommes directement concernés avec les 40.000 habitants des quartiers Belleville-Amandiers, les 14.000 des portes de Bagnolet et de Montreuil et les 13.500 de Saint-Blaise, retenus depuis 2007 dans la géographie prioritaire du Contrat urbain de cohésion sociale. C'est plus du quart de la population de mon arrondissement qui habite dans l'un des quartiers dit politique de la ville.

Nous ne pouvons nous résoudre à accepter dans ces quartiers que le chômage soit de 5 points supérieur à la moyenne parisienne, que près de 20 % des ménages vivent en deçà du seuil de pauvreté et qu'un élève sur cinq prenne du retard dès l'école primaire.

C'est une différence fondamentale avec la Droite qui, derrière des discours ou des postures, se satisfait des inégalités et fait même fonds de commerce d'un entre-soi profondément injuste. Ce marqueur politique est fort.

Je veux illustrer, pour répondre au discours de M. GIANNESINI, les contradictions de la Droite, en rappelant notamment les positions de M. GOASGUEN qui, dans le même temps, reprend à son compte les conclusions du rapport de la Cour régionale des comptes sur le logement, et trouve quand même le moyen de refuser l'installation de logement social dans le 16e arrondissement pour loger des infirmières.

Comment comprendre en effet que la politique de la ville soit réduite d'année en année en peau de chagrin par les gouvernements successifs depuis la signature du C.U.C.S. ? Comment le comprendre alors que la crise économique et sociale impose plus que jamais de soutenir les initiatives dans ces quartiers populaires exposés en première ligne aux difficultés économiques et sociales ?

Le renoncement aux coupes budgétaires, c'est toute une dynamique associative mais aussi la dynamique du renouvellement urbain qui en viennent à être brisées malgré nos efforts.

Elus de cette majorité, nous devons rester mobilisés et vigilants. Ainsi, dans le 20e nous découvrons encore cette année une baisse catastrophique des crédits de 20 à 30 % au moins pour l'accès, pour la réussite éducative, pour les équipes de développement local et surtout pour les subventions aux associations.

Cela est d'autant plus choquant que les annonces de réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, autour d'une Direction départementale de la cohésion sociale, pouvaient sembler positives, mais cette méthode employée par le Gouvernement dans de nombreux domaines est inadmissible.

Et cela vient bien sûr contrer les efforts sans précédent de la Ville de Paris pour l'Est parisien. Je pense bien sûr au tramway, aux aménagements des quatre G.P.R.U. du 20e arrondissement.

Je vais prendre un exemple, celui de Saint-Blaise. Le quartier Saint-Blaise est le quartier le plus dense d'Europe ; c'est un non-sens urbanistique et social. Ce quartier a été conçu et réalisé par la Ville de Paris, du temps où elle était dirigée par la Droite. Il est littéralement invivable pour les gens qui y habitent, parce qu'il a été construit en dépit du bon sens.

Je vous épargne aussi les économies qui ont été faites sur les matériaux employés pour construire les bâtiments, et que nous devons compenser par des investissements colossaux aujourd'hui, dans les huisseries et dans les isolations des immeubles.

Tandis que nous avançons, l'Etat restreint sans cesse ses interventions. M. GIANNESINI aime les chiffres, je vais lui en donner quelques-uns.

Dans le quartier Saint-Blaise, la Ville de Paris investit plus de 68 millions d'euros. L'Etat qui devait en investir 9 millions d'euros a réduit sa participation à 5 millions d'euros.

Il est clair que la prorogation du C.U.C.S. initialement prévu pour la période 2007-2010 jusqu'en 2014, n'est en fait que l'habillage d'une volonté d'en finir avec la politique de la ville, mise en place, je le rappelle, par les gouvernements de gauche dans les années 80. C'est encore pire d'avancer masqués plutôt que d'assumer politiquement ce détricotage.

J'ai d'ailleurs fait part, le mois dernier, par écrit au Préfet de Région de ma très réelle inquiétude.

Je voudrais profiter de ce moment pour mettre en avant quelques exemples des projets politiques de la ville qui nous paraissent utiles à nos quartiers et qui sont mis en danger par le désengagement de l'État.

A titre d'exemple, le projet de cartographie sociale porté par l'association "Quartiers du monde" à destination de la population chinoise, en lien avec les 10e et 11e arrondissements, et qui a pour vocation de mieux connaître les problématiques d'accès au droit de cette population et d'élaborer des propositions d'actions, pour répondre à leurs besoins.

Les projets d'aide à la parentalité, je rappelle qu'à la porte de Montreuil nous avons plus de 40 % de familles monoparentales. A Saint Blaise, nous sommes je crois à plus de 35 % et évidemment, les quartiers de la Goutte d'Or, certains quartiers du 10e arrondissement, le quartier de la porte de Vanve, qui a plus de 40 % également connaissent les mêmes soucis.

J'en viens aussi à l'accueil des enfants après l'école. Nous avons une remarquable association qui s'appelle "Mômegan" et qui accueille les enfants à la sortie de l'école pour les faire travailler sur des projets artistiques.

Toutes ces activités sont mises en danger par le désengagement de l'État.

J'attire aussi votre attention sur le remarquable travail des centres sociaux. Nous en avons sept dans le 20e arrondissement auxquels nous sommes extrêmement attachés parce qu'ils jouent un rôle fondamental.

J'ajoute que plusieurs quartiers vont connaître dans les mois à venir de très grandes transformations urbaines. Ainsi, le quartier Saint-Blaise va connaître un désenclavement sans précédent, nous sommes en train d'y percer deux rues. Nous allons également rénover une crèche, détruire une barre d'immeuble invivable pour la reconstruire complètement, rénover totalement l'autre barre d'immeuble, etc.

Je suis trop longue, je terminerai simplement en disant une phrase : nous attendons toujours le grand plan Marshall d'investissement dans les territoires politique de la ville qui marquerait l'investissement de la France dans l'avenir des hommes et des femmes qui les habitent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Georges SARRE a la parole.

M. Georges SARRE. - Monsieur le Maire, chers collègues. Une politique territoriale différenciée selon les quartiers va dans le bon sens, faisant de la lutte contre les inégalités face à l'emploi, à l'éducation, et à la culture, un enjeu municipal de première importance.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur deux points. Le premier concerne l'accompagnement scolaire individualisé et préférentiel de jeunes issus de quartiers défavorisés.

Le principe est excellent, les modalités, diverses. Autant une politique volontaire de suivi éducatif me semble poursuivre l'objectif républicain d'émancipation intellectuelle pour tous, autant certains dispositifs fragilisent le mérite républicain auquel j'attache la plus grande importance.

La mise en place de conventions spéciales entre certains lycées et l'I.E.P. Paris, par exemple, vont dans le sens d'une discrimination positive et non plus d'une sélection des candidats les plus méritants qui doivent être jugés sur leurs compétences et non sur leur quartier d'origine.

Avec une bonne préparation, et celle-ci pourrait être renforcée pour ces quartiers, les jeunes des quartiers concernés pourraient parfaitement être reçus aux mêmes concours que les autres. Ils ont le droit à un surplus de formation, oui, mais aussi à démontrer, comme les autres, leur excellence au travers d'un concours unique et anonyme.

Cette politique est, pour Sciences Po, qui est le creuset de beaucoup d'élites politiques, économiques et sociales en devenir, un soutien à la perpétuation, par ailleurs, de l'entre soi et de la reproduction sociale qui y règne sans parler du formatage idéologique, mondialiste et néolibéral.

Le second point sur lequel je veux intervenir porte sur la promotion de la diversité culturelle et la programmation dans les équipements culturels municipaux de créations artistiques venues ou inspirés des cultures du monde entier.

A cet égard, nous soutenons notamment le festival "Maghreb et films", et la semaine, "l'Afrique dans tous les sens".

Je m'en réjouis.

Aussi, je formule le vœu que l'on puisse ainsi promouvoir l'apport de cultures étrangères à la culture française, c'est-à-dire à la construction civilisationnelle française par l'assimilation à une Nation en perpétuelle évolution.

Je souligne que cette conception n'est pas celle d'une juxtaposition de cultures, je le rappelle, la France républicaine étant, dans sa diversité, une et indivisible et non multi culturelle et communautaire.

Je ne doute pas que ce soit, Monsieur le Maire, cet esprit qui prévale dans cette politique culturelle et j'ajoute heureusement.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX a la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Les territoires politiques de la ville sont des territoires qui cumulent des difficultés sociales et économiques importantes. Ils sont aussi à Paris des territoires où germent des expériences innovantes. Expériences innovantes car elles croisent l'environnement, la culture, et le social dans des lieux inattendus tels les délaissés urbains. L'initiative locale du Jardin partagé, 56, rue Saint-Blaise a reçu un prix d'architecture européen en 2010, et l'association d'éducation à l'environnement "Multi'colors" a été récompensée avec sa présidente Sylvie FAYE par le prix "Terre de femme", attribué par la fondation Yves ROCHER sous l'égide de la Fondation de France.

Dans l'interstice urbain, a priori sans usage possible, des habitants du quartier Saint-Blaise, avec l'atelier d'architecture auto géré, ont su imaginer et réaliser un projet remarquable, une construction en bois joyeusement décalée dans l'univers bétonné de Saint-Blaise, un espace ouvert de rencontres, de projections, de fêtes de quartier, et un jardin partagé y ont ouvert un espace public singulier.

Dans le quartier Python-Duvernois situé près de l'échangeur de Bagnolet, Sylvie FAYE et son association "Multi'colors" proposent à des enfants, des adolescents en situation de grande précarité ainsi qu'à des personnes âgées touchées par la maladie d'Alzheimer de retrouver un lien avec la nature. A travers des activités artistiques et ludiques, la fabrication de refuges pour animaux sauvages, elle permet à ces personnes qui ont rarement l'occasion de sortir de leur quartier, de devenir des acteurs de la nature en ville.

Les bailleurs sociaux ont mis à disposition des terrains et des moyens pour que ces expériences puissent voir le jour. Je tiens à saluer leur implication croissante en faveur des initiatives locales et innovantes.

Fédérée par la démarche "Nature plus" initiée par la DPVI, la réussite de ces expériences nous encourage à reconnaître le potentiel social, artistique et écologique des délaissés urbains pour le généraliser à l'ensemble des quartiers politique de la ville.

Je tiens à remercier les équipes de la politique de la ville pour leur investissement et pour leur professionnalisme, qui leur permet dans ces territoires difficiles de faire coopérer des habitants, des artistes, des travailleurs sociaux, des éco-éducateurs et les autres services de la Ville de Paris.

Je conclus en évoquant dans la continuité de collaboration entre les espaces verts et la politique de la ville, la volonté partagée avec Gisèle STIEVENARD de développer de nouvelles filières d'insertion dans le domaine des jardins et des espaces naturels parisiens.

Une étude est en cours pour repérer les prestations supports d'insertion, et pour mobiliser tous les acteurs concernés dans la ville, et parmi les structures d'insertion. Elle devrait faire naître de nouveaux emplois pour des personnes en grande précarité, notamment issues des quartiers politique de la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TISSOT, vous avez la parole.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais compléter ce qui a été dit par mon collègue, et je ferai une remarque sur cette communication, Monsieur le Maire.

Je trouve que le très grand nombre d'imprécisions et de flous lui retire tout intérêt, et à l'appui de cette affirmation je ferai deux observations. La première est que cette communication met l'accent sur le réseau d'environ 400 associations de proximité impliquées dans le dispositif de la politique de la ville sur nos 14 quartiers et qui œuvrent dans les champs les plus divers tels que la santé, l'emploi, le soutien scolaire, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, vous me permettrez de zoomer sur le manque total de bilan sur les actions menées et les subventions octroyées à cet effet.

La communication se limite à un encadré, des portraits d'associations sans d'ailleurs que l'on sache sur quels critères les 4 associations qui y figurent ont été choisies.

Nous pensons que cette communication aurait mérité un descriptif précis, tant budgétaire qu'opérationnel, et je rappelle que jusqu'en 2006, nous étions destinataires d'un rapport de synthèse des subventions votées. Ce rapport n'existe plus. En 2004, Mme de LA GONTRIE nous disait que ce rapport nous serait présenté annuellement pour compléter l'effort de transparence de la Municipalité pour rendre intelligible l'action publique à Paris. Force est de constater qu'il est tombé aux oubliettes depuis cette date.

Nous demandons donc une actualisation sur cinq ans de ce rapport, d'autant que la DPVI, je le rappelle, ne fait pas l'objet, au budget primitif, d'un contrat d'objectifs et de performance au même titre que les autres directions de la collectivité parisienne.

Ceci est la première observation à l'appui de mon affirmation mais j'en ai une seconde.

Je trouve que le rôle de la Préfecture de police est passé aussi à la trappe dans cette communication, et je voudrais rappeler que selon un sondage réalisé auprès des habitants de ces 14 quartiers qui regroupent 330.000 habitants, l'attente majeure de ces populations porte pour 35 % sur la sécurité.

On le voit, la Préfecture de police est un acteur de terrain essentiel en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance aux côtés des associations et de la Ville. Et je rappellerai donc ici un certain nombre de mesures prises dans ce sens.

D'abord, la Préfecture codirige à travers des contrats locaux de sécurité le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance dans 19 arrondissements, ce qui permet une étroite coopération avec les maires d'arrondissement.

Dix psychologues ont été récemment affectés dans les services de la Préfecture, dont six en commissariat, dans les 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e, ainsi qu'une intervenante sociale dans le 13e, bientôt rejointe cette année par trois autres dans les 15e, le 18e, et le 20e, dont l'action porte aussi sur l'assistance des victimes, notamment des violences intrafamiliales que sur la prise en charge des auteurs d'infractions.

Depuis plus d'une année maintenant, dans chaque commissariat, ont été créées des Brigades de protection des familles. Dans le cadre de l'action de prévention dans les établissements scolaires, ce sont 25.000 élèves sensibilisés aux dangers de la drogue et 30.000 à la problématique du racket.

Le dispositif "Vie-Vacances" de la Préfecture de police organise aussi 9.000 journées jeunes par an et 30 policiers tous titulaires du B.A.F.A. sont mobilisés chaque été pour encadrer les jeunes de 8 à 16 ans et leur faire partager des valeurs liées au respect d'autrui, à la vie en collectivité et à la citoyenneté.

Enfin, et c'est un dispositif dont je n'ai entendu que des éloges au dernier Conseil d'arrondissement par le maire du 11e, un dispositif a été mis en place par la Préfecture de police pour renforcer la lutte contre les ventes à la sauvette. À Belleville notamment, une Brigade spécialisée de terrain a été mise en place depuis le 17 janvier dernier, composée de 25 fonctionnaires ayant tous reçu une formation spécifique de deux semaines dans le périmètre d'action, et qui se situe au carrefour des 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements. Même si la doctrine d'emploi de cette Brigade est de lutter contre toutes les formes de délinquance constatées sur le secteur, une action particulière est menée contre les ventes à la sauvette.

J'ajoute qu'aux puces de Montreuil, là aussi, des mesures ont été prises, à savoir la désignation d'un policier référent, interlocuteur privilégié des représentants des commerçants, le déploiement d'une section de C.R.S. les samedis, dimanches et lundis de 13 heures à 19 heures, et enfin la mise en place d'opérations ponctuelles conjointes avec les services de police judiciaire et des douanes, conjuguées à une action en profondeur sur l'identification des réseaux d'approvisionnement.

Voilà, Monsieur le Maire, pour démontrer mon affirmation selon laquelle, encore une fois, cette communication survolait très rapidement tout ce qui a été fait dans nos quartiers et avait en tout cas fait beaucoup de silence sur l'action de la Préfecture de police notamment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on ne peut échapper, à la lecture de votre communication, à votre critique récurrente d'une supposée démission de l'État en matière de politique de la ville.

Une démission qui laisserait Paris, à vous lire et à vous écouter, sans réels moyens dans ce domaine.

Une première remarque s'impose : Paris, comme certaines villes de banlieue d'ailleurs, est une ville riche qui perçoit d'importantes ressources propres et d'importantes dotations de l'État.

Je ne pense pas que la situation soit telle dans les 14 quartiers parisiens concernés par la "politique de la ville", que nous ne puissions agir en grande partie par nous-mêmes.

D'autre communes du Grand Paris ou d'autres métropoles françaises sont, elles, relativement plus pauvres et il ne me paraît pas absurde, au nom de la solidarité des territoires, que l'État se préoccupe davantage d'elles.

La seconde remarque, c'est que depuis le retour de la Droite et du Centre au pouvoir en 2002, de nombreuses lois et actions publiques ont vu le jour avec, je vous l'accorde, plus ou moins de succès.

Dès 2003 et 2004, les lois Robien et Borloo lançaient d'importants chantiers de renouvellement urbain.

Je voudrais maintenant souligner notre accord avec quelques-unes des actions de la Ville qui nous paraissent les plus efficaces au sein du catalogue que vous nous avez dressé au travers de cette communication.

Il est évident que les projets d'entrepreneuriat social menés dans ces 14 quartiers permettent de lutter contre la précarité et d'insérer des personnes sans emploi.

Je pense notamment à ceux menés conjointement avec des associations d'insertion renommées et reconnues comme Emmaüs.

De même, l'implication du Département de Paris dans l'aide à une cinquantaine de collèges parisiens parmi ceux accueillant les publics les plus fragilisés est essentielle.

Tout se joue à cet âge, et un jeune qui décroche avant la fin de la classe de troisième a toutes les chances de ne jamais remonter scolairement la pente.

Vous soulignez d'ailleurs que le dispositif de réussite éducative qui s'applique dès l'école primaire, voire maternelle, est mené en partenariat étroit avec l'État et la Caisse d'allocations familiales : voilà qui va dans le bon sens.

Enfin, nous sommes évidemment très attachés au soutien de la Ville à la dynamique associative, notamment par la mise à disposition de moyens aux associations regroupant des bénévoles auxquels je veux rendre hommage pour leur implication et leur dévouement, comme l'a fait avant moi ma collègue Mme BERTRAND.

Je souligne également dans ce domaine associatif le travail remarquable effectué par les 28 centres sociaux déjà aidés par la Ville, et je me réjouis que 6 nouveaux centres de ce type ouvrent prochainement dans 5 des 14 quartiers classés en "politique de la ville".

Il s'agit d'acteurs de proximité qu'il faut encourager et mieux faire connaître aux Parisiens.

Nous souhaiterions quand même que parmi les 400 associations subventionnées dans le cadre de la "politique de la ville", un minimum de contrôle s'exerce sur leurs activités ; les récents déboires de l'association "Macaq Troubadours" étant à même de semer quelque peu le trouble parmi les contribuables parisiens quant au bien-fondé de l'utilisation de leurs impôts.

Je conclurai, Monsieur le Maire, en renouvelant notre adhésion au principe même de la "politique de la ville", qu'elle soit nationale ou locale, notre adhésion à la plupart des dispositifs mis en place à Paris, qu'ils soient ou non aidés par l'État. Souhaitons surtout que la précarité ne soit pas une fatalité pour les Parisiens qui en sont encore les victimes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Marinette BACHE a la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Voici désormais dix ans que les Parisiens nous ont confié le devoir de résorber la fracture sociale et économique béante entre l'Est et l'Ouest de notre ville.

Je me félicite donc de ce projet de délibération, symbole de la priorité de notre Municipalité, priorité pour laquelle les efforts ont dû être redoublés du fait de la crise et de la volonté délibérée du Gouvernement d'assécher les finances des collectivités locales, des associations, et de détruire toute solidarité nationale.

Alors que le Gouvernement n'a de cesse de précariser des emplois, la Ville tente de lutter contre cette politique par le développement économique des quartiers populaires, les missions locales, la lutte contre l'insalubrité, la rénovation des commerces locaux, le développement d'outils d'insertion, etc.

Je tiens à saluer l'effort exceptionnel de la Ville contre l'illettrisme. C'est non seulement une des conditions d'accès à l'emploi, mais c'est aussi une condition d'insertion sociale et d'épanouissement personnel. C'est, pour les femmes, la possibilité d'une vie sociale en dehors de leur famille ou d'une communauté donnée. Nous saluons donc l'augmentation de 50 % d'ici 2014 des cours de français.

Bien entendu, au-delà de la lutte contre la précarité et pour l'insertion sociale, existe la question de l'éducation.

Voici 10 ans que notre Municipalité tente de faire de l'égalité des chances une réalité parisienne ; voici 8 ans que l'État détruit les postes qui pourraient le permettre.

Nous sommes attachés à l'école pour tous. Il faut permettre à chacun d'étudier dans les meilleures conditions possibles, faire que ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent suivre une voie d'excellence ne soient pas laissés sur le bord de la route. Or, c'est l'inverse que fait le Gouvernement en détruisant les moyens de l'enseignement général, en réduisant les filières techniques, allant même jusqu'à supprimer dans la capitale 27 postes pour les R.A.S.E.D.

On marche sur la tête ! Cela n'aura qu'une seule conséquence, accentuer le schisme qu'avait dénoncé le sociologue Emmanuel TODD entre les élites et le peuple.

Nous savons hélas historiquement ce que cela engendre et nous en vivons, ces jours-ci, une illustration.

La Ville, elle, a conscience qu'une des clefs de voûte de l'enseignement pour tous passe par une action directe sur l'environnement familial, car comment apprendre correctement lorsque l'État se soucie comme d'une guigne que les enfants vivent dans un logement exigu ou insalubre ? Lorsque l'instituteur, le professeur, n'a plus le temps, dans les classes surchargées, de finir le programme et de consacrer du temps aux élèves en difficulté ? Lorsqu'on élève seule son enfant et que l'État ne fait rien pour concilier travail et vie familiale ? Lorsque le souci prioritaire des parents est soit de chercher un emploi, soit d'être corvéables à merci afin de le garder ?

Alors, bien sûr, la Ville éradique l'habitat insalubre, rénove les quartiers populaires, construit des milliers de logements sociaux en priorisant mixité sociale et économique, mène une politique sociale de grande ampleur, tant pour les personnes désocialisées, les familles monoparentales, les familles en difficulté que pour les classes dites "moyennes". La Ville dépense un million d'euros pour les collèges, permet par les ateliers bleus et les ateliers de lecture d'élargir l'horizon des petits élèves et tente, par la mise en place des réseaux de voisinage, d'apporter l'aide aux devoirs. Elle facilite au maximum l'insertion sociale.

Mais je tiens à le dire solennellement ici : malgré tous nos efforts, la solidarité locale ne peut se substituer à la solidarité nationale.

Les enfants en échec scolaire, la fin de l'école et des soins pour tous, l'accentuation de la loi du plus fort, ce n'est pas la modernité. Nous ne pouvons plus supporter que l'État détruise jour après jour toutes les solidarités qu'ont créées nos aînés, parfois au prix de lourds sacrifices.

Où cela s'arrêtera-t-il et jusqu'où la Ville pourra-t-elle aller dans son rôle de bouclier social ?

Même si notre Municipalité, sous la houlette exigeante de Gisèle STIEVENARD que je veux saluer ici, fait de la solidarité et de l'emploi une priorité, dans ces tâches si nécessaires, jusqu'où pourrons-nous aller ?

En tout cas, pour l'instant, dans cette politique, elle a droit à tout notre soutien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la politique de la ville, comme cela a été beaucoup dit dans les interventions précédentes, est un axe majeur de l'intervention municipale dans les quartiers situés principalement aux portes de Paris.

Par nos choix en matière de subventionnement, d'actions importantes pour le vivre ensemble mais aussi par les grands projets de rénovation urbaine, la Ville a permis à 15 % de Parisiens qui vivent dans ces quartiers de voir leur quotidien se modifier très sensiblement.

Le dynamisme porté par les associations de ces quartiers et les services de la Ville présents et investis ont permis à quelque 22.000 jeunes d'être accompagnés par les missions locales, par exemple, à 50 % des chômeurs suivis par les P.L.I. de retourner vers l'emploi, d'ouvrir sept nouveaux centres sociaux et d'en prévoir six nouveaux à venir, de suivre plusieurs centaines d'enfants dans le cadre de la réussite éducative.

La liste serait longue, je ne vais pas la continuer, beaucoup de choses ont été dites, mais les actions menées par la Ville, directement ou au travers des associations, ont une implication très forte.

Le principe de la politique de la ville est un travail diagnostiqué, commun et partagé avec tous les acteurs. Ensemble, nous coordonnons nos actions afin d'augmenter sérieusement les chances de réussite des actions menées.

Ce travail est fait au niveau des arrondissements et l'Hôtel de Ville, par l'intermédiaire de Gisèle STIEVENARD - je me joins à tout ce qui a été dit concernant Gisèle, qui vraiment travaille beaucoup pour cette politique de la ville -, largement disponible et investie pour assurer la visibilité de nos actions.

Mais c'est aujourd'hui une coordination avec l'État qui manque. Certes, l'État a prolongé le C.U.C.S. jusqu'en 2014, mais en ne prenant pas vraiment le temps ni de faire un bilan avec les arrondissements et avec les acteurs concernés, ni de tirer de conclusions sur le plan "Espoir Banlieues", ou de chercher à associer les collectivités sur la construction de futurs nouveaux projets, ou de réfléchir à faire évoluer éventuellement nos actions, nos engagements.

C'est l'État qui cumule des dispositifs incohérents, illisibles, et comme le dit très bien d'ailleurs M. GIANNESINI, dans un objectif très clair : la concentration et le ciblage.

Ces termes ne trompent personne, M. GIANNESINI, c'est bien une restriction financière que cachent ces termes-là, par laquelle l'État aujourd'hui envisage la politique de la ville.

Nous avons donc fait cet exercice de bilan collectif dans le cadre des atouts quartiers en 2010. Nous continuons à travailler en 2011, à nous projeter dans l'avenir et à faire évoluer nos actions, nos engagements ; elles continuent à permettre au vivre ensemble d'être toujours le moteur de notre investissement, tant financier qu'en termes d'actions.

Ainsi, contrairement à ce qui a été indiqué, non seulement le 19e arrondissement n'est pas sous-doté (je suis élue de cet arrondissement, donc je peux intervenir) par rapport à son voisin du 18e, nous ne sommes pas des arrondissements en concurrence, il y a bien une cohérence parisienne, mais en plus il est dynamique avec l'ouverture de nouveaux services par la Ville seule, notamment un centre de santé au rez-de-chaussée de la résidence Michelet. On parlait tout à l'heure du désengagement de l'État au niveau de l'accès à la santé et aux soins, évidemment nous sommes les seuls aujourd'hui à ouvrir un centre de santé dans cet espace.

Une crèche, de nouveau aussi sans l'État, mais aussi des locaux associatifs, rénovés, de qualité, qui viennent se joindre à un centre de planification, à un centre médico-social pour les enfants.

Tous ces projets sont cohérents, en lien avec le tissu associatif et social et sont travaillés, évalués et développés avec les acteurs du quartier, qui pourraient très bien vous le dire, Monsieur GIANNESINI, si vous alliez les voir.

Malgré les désengagements successifs de l'État, la Ville a continué à investir dans ces quartiers où les jeunes, avenir de notre capitale, représentent près de 30 % des habitants, je vous le rappelle.

Malheureusement, nous constatons, ne serait-ce qu'au niveau du financement des appels à projets, cela a été dit, que l'État ne voit l'avenir que dans une baisse scandaleuse des enveloppes qu'il attribue aux associations : 20 % en 2010, 20 % en 2011 en moins pour toutes les actions, alors que nous constatons malheureusement que les besoins, eux, ne sont pas en baisse.

La Ville tient à ses quartiers politique de la ville, la métropole de l'avenir ne se fera pas sans eux et nous devons être garants que la capitale permette à tous de vivre dans les meilleures conditions possibles.

Nous n'avons pas vocation à nous substituer au désengagement de l'État, je l'ai déjà dit ici, d'autres l'ont dit, mais nous souhaitons de nouveau affirmer, et nous espérons être enfin entendus, que tous les quartiers politique de la ville ont besoin de toutes les forces vives et de tous les moyens conséquent pour résister la pauvreté croissante, au chômage et à la précarité, à l'échec scolaire organisé par le Gouvernement, mais aussi pour continuer à faire tout ce que nous avons d'ores et déjà entrepris et qui est une force pour Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame Gisèle STIEVENARD, sous les encouragements de l'Assemblée quasi-unanime, ce qui me fait très plaisir ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie l'ensemble des oratrices et orateurs de la Majorité et de l'Opposition.

Mes collègues de la Majorité ont, à juste raison, souligné combien Paris est très réactive depuis 2001, pour apporter du bien-être, des équipements de qualité, du développement économique, urbain et culturel dans les quartiers populaires parisiens.

Nous agissons en effet en impliquant les habitants, le service public parisien et les associations de proximité, avec la ferme volonté de réduire les écarts existant entre les différents quartiers de Paris.

Nous le faisons aussi avec l'État et nous avons un rendez-vous prochain pour dialoguer sur ce qu'il est prêt à faire avec nous jusqu'en 2014 dans nos quartiers.

Un effort de rattrapage a été opéré, depuis 10 ans, qui est bien visible et apprécié par les habitants concernés.

Cependant, mes collègues viennent à juste titre de rappeler combien l'État méconnaît, néglige la souffrance sociale bien réelle vécue dans ces quartiers, dans lesquels se posent des problèmes d'emploi, de pouvoir d'achat, d'éducation, de logement ou de santé. Vous l'avez dit, les uns et les autres.

Or, ces sujets relèvent, pour beaucoup, de l'État et les collectivités locales apparaissent de plus en plus comme un rempart, loin des discours de division tenus au niveau national qui cherchent à dresser les Français les uns contre les autres.

Nous attendons en effet du Gouvernement, au plus haut niveau, qu'il remette la priorité sur ces quartiers, mais, jusqu'ici, il n'a pas pris la mesure des conséquences néfastes de la crise dans ces territoires et des dégâts provoqués par la casse des services publics au plan national.

Je réponds à M. LHOSTIS, qui m'interpellait sur la méthode pour lui rappeler tout de même, et il le sait, que nous avons dans le courant de l'année 2010 organisé 10 rencontres de quartier, dont une fort réussie dans le 10e arrondissement et une réunion parisienne à la Maison des Métallos, où nous étions 400.

Toutes ces rencontres, organisées dans les huit arrondissements concernés par la politique de la ville, ont très largement inspiré notre communication d'aujourd'hui. Je lui rappelle aussi que les grands axes forts de notre politique sont ensuite déclinés dans des projets de territoire, quartier par quartier.

Donc, nous avons le souci de la proximité en permanence.

Certes oui, traditionnellement, les communications du Maire de Paris ne sont pas présentées devant les Conseils d'arrondissement. Pour autant, le travail d'échanges, de dialogue, très nourri a bien été conduit.

La Ville, vous l'avez compris, est bien déterminée à amplifier ses actions dans les quartiers. Vous l'avez relevé, en ce qui concerne l'insertion professionnelle, et il y aura le 31 mars, un forum "Diversité premier emploi" à la Cité des métiers, comme chaque année qui en est une illustration.

Bien sûr, nous voulons mettre l'accent sur l'apprentissage du français et la lutte contre l'illettrisme, favoriser la réussite éducative, généraliser la démarche "Nature plus", comme l'a indiqué Fabienne GIBOUDEAUX pour tous les quartiers, rénover les commerces de proximité, développer la convivialité, l'entraide de voisinage, avec l'expérimentation inédite et originale des accorderies pour des échanges de services entre les habitants.

Assurément, nos quartiers ont de réels atouts à faire valoir. Ils sont une ressource, un vivier pour la ville toute entière, et ils sont placés au cœur de la métropole, comme cela a été dit.

Je répondrai rapidement à nos collègues de Droite, dont j'ai perçu quelques nuances dans l'expression. D'abord, M. GIANNESINI joue le petit télégraphiste du Gouvernement et nous dit : Dormez tranquilles, tout va bien !

Non, Monsieur GIANNESINI, tout ne va pas bien. Je prendrai un seul exemple, celui de l'éducation. En effet, quand on constate les fermetures de classes, les suppressions de postes dans les réseaux d'aide aux enfants en difficulté, que l'on fait sauter le verrou de la carte scolaire, cela ne va pas, et les quartiers en souffrent.

Mme BERTRAND s'est faite l'interprète de M. Maurice LEROY, qui décide avec une très grande humilité de tenter quelques expérimentations dans 33 quartiers sur 2.200. Il faut dire que le budget national de la politique de la ville, le budget de l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances, celui de l'A.N.R.U. ont fondu, ont été rognés, contrairement à ce que vous dites à Droite.

Mme TISSOT a oublié de dire que nous mettons à disposition des travailleurs sociaux dans les commissariats de police, cela lui a échappé.

Je réponds à la critique consistant à dire qu'il n'y a pas de transparence, pas d'évaluation de la politique de la ville. Je vous renvoie à une déclaration du directeur général de l'ACSE, M. Rémi FRENTZ, magistrat de la Cour des comptes, qui affirme que la politique de la ville est l'une des politiques les plus analysées et contrôlées dans le pays.

Je tiens à votre disposition trois documents très fournis sur l'évaluation du Contrat urbain de cohésion sociale sur l'Observatoire des quartiers, dont les indicateurs de l'A.P.U.R. qui ont été actualisés en 2010, et le bleu budgétaire produit chaque année. Bref, nous sommes parfaitement transparents sur l'ensemble de ces sujets.

Donc, je dis simplement à mes collègues de Droite, laissez tomber les œillères, soyez lucides : les fractures sociales sont hélas bien présentes dans la société d'aujourd'hui, une société éclatée, dans laquelle le pessimisme, la désespérance n'ont jamais atteint de tels sommets.

Alors, faites preuve d'audace. Refusez l'inacceptable de cette société fragmentée, atomisée, précarisée. A nos yeux, le rebond républicain viendra de la capacité à faire vivre et prospérer la cohésion sociale dans ces quartiers.

Pour ma part, j'ai l'intime conviction que la République a un rendez-vous avec l'histoire dans ces quartiers, en termes d'égalité des chances et de fraternité. Je souhaite sincèrement que l'Etat en soit conscient.

C'est un défi à relever, qui ne s'embarrasse pas de vaines polémiques et qui est à notre portée, pourvu qu'on le veuille vraiment, dans la durée. Sinon, je crains la montée des périls dans une société inquiète, dans un monde profondément instable, avec des gens qui sont en quête de repères et de sens.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que nous avons de nombreuses délibérations inscrites à cette séance, qui concernent notre action concrète dans ces quartiers. Depuis le début de l'année, plus d'un million d'euros de subventions ont été présentés au vote du Conseil de Paris.

En conclusion, je remercie d'abord les maires d'arrondissement et leurs adjoints, pour leur forte implication et pour l'attention qu'ils portent à la politique de la ville, et l'intervention de Mme CALANDRA en était l'illustration vivante.

Je voudrais de même remercier les nombreux adjoints au Maire de Paris qui m'apportent leur concours actif, au premier rang desquels je citerai Anne HIDALGO, pour le renouvellement urbain intense qu'elle conduit dans nos quartiers.

Je salue aussi les nombreuses directions de la Ville et du Département, ainsi que le Secrétariat général qui déploient beaucoup d'énergie et de projets dans nos quartiers. C'est-à-dire que nous travaillons véritablement en transversal.

Enfin, j'adresse un message appuyé de remerciement aux équipes de la Délégation politique de la ville et intégration, et à notre délégué général, M. Claude LANVERS, qui est parmi nous, dont les qualités professionnelles sont reconnues et appréciées à Paris mais aussi bien au-delà.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Gisèle, y compris d'avoir montré à quel point ce sujet implique tout le monde, est transversal et exige beaucoup de compétences et de motivation.

Gisèle STIEVENARD a cité beaucoup, les adjoints, les équipes d'arrondissement, les collaborateurs.

J'ajouterai que c'est une chance pour Paris d'avoir eu deux adjointes, Martine DURLACH dans la première mandature et Gisèle STIEVENARD dans la deuxième, extrêmement motivées par ces sujets.

Je l'éprouve, je le ressens et donc je crois que la question est l'unité de la société. C'est pour cela que j'ai commencé mon intervention tout à l'heure là-dessus. Gisèle STIEVENARD a eu raison de dire que, dans la crise que nous vivons, qui a des aspects divers, ou on casse, ou on divise, ou on essaye de rassembler et on ne peut rassembler que par l'esprit de justice, et dans l'esprit de justice notamment la justice sociale.

C'est pourquoi, même si je trouvais certaines des critiques d'Alain LHOSTIS, un peu sévères peut-être, je serais assez intéressé par une de ses propositions. C'est un grand moment qui serait dédié à tous les acteurs de la politique de la ville, ici à l'Hôtel de Ville, chez eux, et où nous pourrions unir dans une même détermination les acteurs les plus divers, d'ailleurs que Gisèle STIEVENARD a cité tout à l'heure, les associations dédiées à ce mouvement d'unité de Paris par la justice sociale, notamment par la justice territoriale.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire en conclusion.

Nous passons au sujet suivant.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGO, que voulez-vous ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je souhaite faire un rappel au règlement basé sur l'article 2 du règlement, qui concerne la conférence d'organisation et qui indique que les modalités d'organisation des débats, et notamment l'ordre de passage, sont organisées par la Conférence d'organisation.

La conférence d'organisation d'il y a 15 jours avait prévu que le débat sur la 8e Commission aurait lieu en fin d'après-midi. Hier, nous avons été prévenus que cela aurait lieu à 14 heures 30, puis après à 15 heures 30. Evidemment, cela nous posait beaucoup de problèmes, j'imagine aussi qu'au sein de vos services, cela a dû également poser des problèmes, alors je comprends très bien que M. le Maire, et c'est tout à fait normal lorsqu'il a des obligations, puisse demander des changements au sein de l'ordre du jour, et cette fois-ci considérons que les choses sont faites, mais je souhaiterais à l'avenir, que l'adjoint chargé de l'organisation, puisqu'il est votre représentant, puisse très rapidement, de façon informelle, organiser une réunion avec les présidents de groupes et dire : voilà notre proposition de changement dans l'ordre de passage des commissions.

Je crois que c'est assez important, parce que cela nous pose des problèmes, j'imagine qu'à vos services cela pose des problèmes, et je crois que la moindre des choses, même si l'on comprend très bien qu'il puisse y avoir des obligations, Monsieur le Maire, serait quand même d'en parler avant, que ce ne soit pas fait de façon un peu cavalière en disant, le débat est à 14 heures 30, puis non 15 heures 30.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une petite remarque là-dessus, je pratique cette Assemblée depuis longtemps, quand on est de bonne volonté, tout va bien. Selon le Code des collectivités locales, c'est le Maire qui a la maîtrise de l'ordre du jour. Cela dit, il y a une conférence d'organisation, il faut se parler.

Néanmoins, je voudrais vous faire remarquer, Monsieur POZZO di BORGO, qu'il m'est arrivé aussi d'accéder à la demande d'élus de l'opposition qui me demandaient de modifier l'ordre de passage parce qu'ils avaient des obligations parfois de parlementaire d'ailleurs.

Faisons les choses gentiment, en se respectant, et j'ai toute confiance en François DAGNAUD qui fait cela avec beaucoup de cordialité et de respect de chacun.

C'est le règlement, il ne faut pas faire des histoires pour des choses qui ne sont pas graves, il faut essayer de s'arranger. On s'informe gentiment, si vous préférez 15 heures à 15 heures 30, on s'arrangera.

Si l'on peut s'éviter ces problèmes, avec de la bonne volonté de tous, franchement, et un bon état d'esprit, car il y a quand même d'autres soucis.

2011, DDEEES 37 - Garantie de la Ville de Paris à 50% pour un emprunt à contracter par Emmaüs Défi destiné au financement des travaux d'aménagement intérieur du marché Riquet 5-7 rue du Docteur Lamaze (19e), et signature avec Emmaüs Défi d'une convention fixant les modalités de fonctionnement de la garantie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à un sujet beaucoup plus… Tout à fait important, une garantie d'emprunt de la Ville pour Emmaüs Défi.

Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA.

C'est un amendement technique.

Mme Seybah DAGOMA, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Les projets de délibération DDEEES 36 et DDEEES 37 font suite au projet de délibération DEVE 13, ratifiant le protocole d'accord entre la Ville de Paris et l'association "Emmaüs Défi" pour l'ouverture du plus grand centre d'insertion francilien de recyclage d'objets sur le site du marché Riquet. Le projet de délibération DDEEES 36 autorise le Maire de Paris à signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de 25 ans, assorti d'une redevance annuelle de 10.000 euros, complétée d'une part variable de 3 % du chiffre d'affaires réalisé au-delà de 7 millions d'euros.

Pour réaliser ce projet, Emmaüs Défi a souscrit différents emprunts, un auprès de la Caisse des dépôts et des consignations au titre du grand emprunt, un auprès de France Active et un dernier auprès du Crédit coopératif.

Ce projet de délibération DDEEES 37 est relatif à l'emprunt auprès du Crédit Coopératif contracté par l'association Emmaüs Defi, pour lequel la Ville de Paris se porte garante à hauteur de 50 % pour la somme de 200.000 euros.

L'objet de l'amendement technique vise simplement à rectifier une référence à un article du bail visé dans l'exposé des motifs : il s'agit en réalité de l'article 26.3 et non l'article 15.3 comme indiqué initialement par erreur.

Je rappelle que ce projet est fondamental, puisqu'Emmaüs Défi est l'une des seules structures de la Ville permettant l'insertion professionnelle des publics en situation de grande exclusion, en particulier des SDF de longue durée. Aujourd'hui on compte déjà 89 emplois d'insertion créés par l'association, avec l'ouverture de ce site nous en espérons 100 de plus.

Je vous remercie de votre attention.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame Seybah DAGOMA, d'avoir rappelé l'importance de ce travail d'Emmaüs Défi.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 30, qui est un amendement technique de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DDEEES 37).

2011, DRH 16 - Fixation des dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B.
2011, DRH 21 - Fixation du statut particulier applicable au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes.
Vœu déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche relatif à la réforme de la catégorie B.
2011, DRH 17 - Fixation de l'échelonnement indiciare applicable aux corps régis par la délibération 2011 DRH 16 portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération DRH 16, DRH 17 et DRH 21 sur lesquels le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche ont déposé un vœu n° 31.

Le DRH 16, c'est la fixation des dispositions statutaires communes à divers corps d'administration parisienne de catégorie B.

Le DRH 21, c'est la fixation du statut particulier applicable au corps des secrétaires administratives d'administration parisienne.

Et le DRH 17, c'est la fixation de l'échelonnement indiciaire applicable aux corps régis par la délibération 2011 DRH 16, portant les dispositions statutaires communes aux corps d'administration parisienne de catégorie B.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le débat relatif à la traduction à Paris de la réforme de la catégorie B est un débat capital, car il concerne 15.000 agents.

Nous ne devons pas l'aborder sous l'angle d'un débat technique ou d'un débat tellement contraint par les décrets d'application, que nous n'aurions pas de marge de manœuvre.

Penser les perspectives de carrière et les rémunérations des personnels de la Ville de Paris, c'est contribuer concrètement, en cette période de crise, à défendre les salaires et le pouvoir d'achat. C'est également défendre la qualité des services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens par le respect des agents qui y contribuent.

La réforme de la catégorie B substitue aux 3 grilles précédentes, une seule, dite "Nouvel Espace Statutaire" qui prend acte du rallongement de la durée des cotisations.

Cette réforme est appliquée dans un contexte particulier de grandes inquiétudes, ne l'oublions pas.

La logique libérale du Gouvernement reste celle de l'obsession de la réduction des déficits publics, mais non pas en recherchant à augmenter les recettes de l'État, mais au contraire en accélérant la défiscalisation des plus riches ! On a pu admirer avec quel talent le Gouvernement a fait son tour de passe-passe : grosse communication autour du bouclier fiscal supprimé, si impopulaire, mais dans le même temps, silence radio sur la suppression en cours sur l'impôt sur les grandes fortunes.

Résultat : c'est toujours aux mêmes de payer, notamment les fonctionnaires dont on réduit le nombre en supprimant le renouvellement des départs en retraite, et les salaires et des carrières des fonctionnaires que l'on veut geler et bloquer. Et au final, le pouvoir d'achat baisse quand les salaires n'augmentent pas, alors que toutes les factures, elles, montent en flèche : l'électricité, l'alimentaire, le loyer. Peu importe la dégradation des services publics engendrée, ils sont de toute façon voués à la marchandisation.

Cette politique est largement encouragée par l'Union européenne et le F.M.I. On en voit les résultats catastrophiques en Grèce ou encore au Portugal et ce qui s'annonce n'a rien de réjouissant. Je parle du pacte de stabilité ou pacte pour l'euro que l'on pourrait rebaptiser "le pacte des libéraux".

Pour permettre aux États déficitaires d'emprunter, ils doivent accepter les pires plans d'austérité. Pour rétablir la mainmise du FMI, de la Commission européenne et de la BCE sur les budgets et les politiques des États-membres, le mécanisme qui est en train de se mettre en place va faire l'objet d'une simple révision simplifiée du traité de Lisbonne. Eh oui, sans référendum ! Et nous pouvons nous y opposer. Les députés européens du Front de Gauche ont voté contre ; les députés socialistes et les députés d'Europe Ecologie - Les Verts auraient pu voter contre également.

Alors, on ne le dira jamais assez, il n'y a pas de fatalité et encore moins une seule politique possible.

Face à ce constat, nous ne sommes pas impuissants. Des résistances nationales et municipales peuvent s'organiser en soutenant des politiques alternatives.

Notre ville, la Ville de Paris par exemple, peut jouer un rôle de bouclier social et décider de s'engager volontairement dans la hausse des salaires de ses agents. Nous disposons de marges de manœuvre importantes, notre dialogue social doit être exemplaire, mais pour l'heure, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire.

Sachons qu'à Paris, ce sont 32.000 agents des catégories C et B qui sont concernés par les bas salaires. Prenons le problème d'abord de la catégorie C. Certains agents de la catégorie C effectuent de fait le même travail que des agents de la catégorie B, nous devons leur permettre d'accéder à la catégorie B. C'est ce que propose le groupe communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche. Ce serait là l'honneur de la Mairie de Paris de reconnaître le travail de ses agents.

S'agissant de la catégorie B, nous pouvons décider d'augmenter de 50 % par an sur deux ans le ratio de promus/promouvables.

Ainsi, tout en restant dans le cadre de la réforme de la catégorie B, nous pouvons réellement faire progresser les carrières des agents de façon volontariste en permettant à l'intégralité des fonctionnaires de la catégorie B de changer de grade. Cela nous permettrait de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie par les agents dont les salaires sont nivelés vers le bas depuis 20 ans.

De nombreuses villes, de gauche bien sûr, s'engagent sur les 100 % promus/promouvables. La Ville de Paris doit également s'y engager.

Par ailleurs, faisons attention, mes chers collègues, à ne pas organiser nous-mêmes une politique de mise en concurrence des agents entre eux. Ce ne doit pas être là notre logique politique. Nous savons pertinemment que des agents de la Ville, anciens, peu rodés aux nouvelles technologies, peuvent avoir du mal à progresser face à des agents nouvellement entrés et surdiplômés.

Dans les rapports entre ratios de promotion par concours et ratios au choix, soyons beaucoup plus attentifs à ceux-là.

Pour finir, il nous semble, au niveau du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, que les choix des ratios promus/promouvables ne doivent plus, à Paris, relever seulement du pouvoir du Maire par arrêté. Ce ratio devrait faire l'objet de négociation en C.T.P.

Aussi, comme c'est le cas dans de nombreuses villes de gauche et également dans des villes de droite, il devrait être soumis à un débat et au vote de notre Conseil de Paris. Notre politique vis-à-vis des personnels de la Ville est partie intégrante de notre politique vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens. Faisons sur ce sujet le choix du débat démocratique, toujours, le choix du débat démocratique, encore.

Le groupe Communistes et élu-e-s du Parti de Gauche reviendra sur ces questions d'importance dans les séances à venir et il vous sera présenté un vœu concernant la catégorie C et la catégorie B.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Pardonnez-moi, je vais peut-être suivre directement un peu plus le contenu de la réforme et je risque d'être un peu plus terre-à-terre.

L'application de la réforme statutaire de la catégorie B a été précédée d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels concernés au niveau central et par C.A.P., avec plus de 35 réunions techniques et plénières. Elle a débuté en juin 2010 et se prolongera tout au long de l'année 2011 jusqu'à l'application de la réforme à l'ensemble des corps de catégorie B. Il faut donc, bien sûr, noter cette méthode, évidemment indispensable, de concertation mais qui a été menée et pilotée par Maïté ERRECART, et je crois que nous pouvons, toutes et tous, l'en remercier. Ce sont des sujets techniques, compliqués, qui mettent en jeu la vie, la réalité de la vie des agents, et Maïté ne ménage ni son temps ni son énergie pour y pourvoir.

Parallèlement, des négociations ont été ouvertes avec les partenaires sociaux pour réviser les ratios de promotion pour chacun des corps de la catégorie B. C'est évidemment un sujet lié, un sujet connexe mais c'est quand même un autre sujet qu'il faut bien différencier.

La mise en place de la réforme statutaire de la catégorie B à la Ville de Paris s'effectuera par étapes, afin que les agents puissent bénéficier le plus vite possible des avancées de la réforme. Nous devons, en effet, attendre la parution de textes au niveau de la Fonction publique d'Etat et de la Fonction publique territoriale.

L'esprit de la réforme, c'est favoriser la situation des agents, faciliter la mobilité et fluidifier les carrières.

Tout d'abord, favoriser les situations.

L'ensemble des corps de catégorie B de la Ville de Paris, hors corps spécifiques, se verront appliquer une grille indiciaire unique avec trois grades et les agents gagneront ainsi jusqu'à 32 points d'indice majoré mensuel, en fonction de leur situation personnelle sur la grille de rémunération. C'est quand même un effort important, d'autant que les indices de début et de fin de carrière seront revalorisés. Les agents appartenant au corps de la première vague bénéficieront d'ailleurs des augmentations de traitement dès la paie de mai 2011, avec un rappel de paie pour le mois d'avril.

Et puis, afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité parisienne, de nouvelles spécialités devraient être créées, comme "hygiène et sécurité du travail", "multimédia" ou "bâtiments", donc un des éléments qui favorise la situation.

Ensuite, il s'agit de faciliter la mobilité en dehors de la Ville.

La présence d'une grille indiciaire et de conditions statutaires uniques dans pratiquement tous les corps de toutes les Fonctions publiques va faciliter la mobilité entre les corps et entre les différentes Fonctions publiques. Je crois qu'il est très important de le souligner. En interne, les fusions des corps, même si elles sont moins importantes que pour la catégorie C, rendront plus faciles les mobilités entre corps de la Ville.

Ainsi, la mobilité d'un agent de la spécialité "Actions éducatives" ne sera plus conditionné par un avis de la C.A.P. pour un accès à un poste dans la spécialité "Administration générale" et se fera normalement s'il dispose des compétences requises pour le poste. Les métiers du secrétariat médical et social et de l'assistance dentaire vont être regroupés dans le même corps, au vu de la similarité de certaines de leurs missions. On pourrait évidemment multiplier les exemples.

Donc, la mobilité est encouragée.

Troisième point : fluidifier les carrières.

Pour les agents de catégorie C sans débouché en B, des possibilités de promotion en catégorie B ou dans un statut d'emploi seront mises en œuvre autant que possible. C'est, je crois, une première réponse aux inquiétudes qu'évoquait Danielle SIMONNET.

Par exemple, des créations de statut d'emploi de chef de service intérieur pour les A.L.G., inspecteur de ménage, huissier en mairie d'arrondissement, la création d'une possibilité de promotion des auxiliaires de puéricultrice, etc., au même titre que des adjoints administratifs.

Des mesures transitoires augmentant la promotion d'agents appartenant à certains corps de catégorie C vers un corps de catégorie B seront créées. Là aussi, c'est une deuxième réponse. Ainsi, le nombre d'adjoints administratifs ou d'adjoints d'animation promus au choix sera plus élevé pendant une période de deux ans, grâce à une augmentation de la proportion de nominations dans le corps. C'est un doublement par rapport à l'effectif normal.

Pour des agents exerçant des fonctions limitativement énumérées, au regard des conditions d'exercice de leur activité, un certain nombre d'agents ou de statuts d'emploi seront intégrés dans un corps de catégorie B. C'est le cas des responsables de l'action administrative adjoints à la DASCO, par exemple.

Et puis, il faut aussi le signaler, les avancements de grade seront favorisés. Cela aussi, cela améliore et fluidifie les carrières. Le taux de promotion sera en moyenne sur la catégorie B de 17 % et si on ne prend en compte que le passage au deuxième grade, nous serons environ à 23 %.

Je crois donc que c'est une réforme qui, en répondant à ces trois exigences, modernise la gestion de la Ville de Paris et, en même temps, améliore la situation des agents de la catégorie B. Quand on est en responsabilité, quand on veut mener une politique non démagogique du personnel, on adopte des positions qui aident les agents, qui les encouragent, parce que ce sont eux qui assurent le service public au bénéfice des Parisiens et, en même temps, qui permettent à la Ville de Paris d'agir dans un cadre modernisé, plus souple et plus efficace pour tout le monde.

Merci beaucoup.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Julien et bon anniversaire, puisque c'est l'anniversaire de Julien BARGETON ! Très studieux !

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART, pour répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je serais très brève puisque je crois que Julien BARGETON a bien résumé les enjeux et la portée de la réforme qui vous est proposée aujourd'hui.

Je dirai simplement que la réforme de la catégorie B est effectivement quelque chose de très important. Cela concerne 8.700 agents à la Ville. C'est une catégorie tout à fait importante pour la Ville et nous avons voulu, dans cette réforme, non seulement ne pas pénaliser les agents mais donner de nouvelles possibilités d'évolution de carrière.

Julien BARGETON a explicité l'essentiel de la réforme. J'insisterai pour ma part sur les évolutions indiciaires.

Il y a quand même des évolutions indiciaires qui peuvent aller jusqu'à 32 points. Il y a, par ailleurs, des améliorations du point de vue de la mobilité - c'est aussi très important - sans, je le répète, que nous ayons forcé le trait. On aurait pu aller plus loin dans les fusions de corps, mais nous ne l'avons pas fait, puisque nous avons eu un dialogue social, comme vous l'avez noté, extrêmement intense.

Je voudrais d'ailleurs, à cette occasion, remercier chaleureusement la D.R.H. qui a beaucoup travaillé. Vous avez entendu qu'une quarantaine de réunions s'étaient tenues dans le cadre de la réforme. Cela se fait aussi là avec beaucoup de temps et beaucoup de conviction.

Nous avons passé des compromis sur l'organisation des carrières, puisque nous avons respecté notamment une différence qui concernait les secrétaires médico-sociaux et les secrétaires administratifs.

D'ailleurs, même si les organisations syndicales ne sont jamais totalement satisfaites, on voit bien que les mobilisations qu'elles essaient de développer autour de la réforme de la catégorie B n'excèdent pas une certaine importance. Je crois que l'on est arrivé à une position d'équilibre.

Si vous le voulez bien, je répondrai tout à l'heure sur la question des ratios promus/promouvables et sur la question du passage des catégories C en B, puisqu'un vœu est explicitement proposé sur ce sujet.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Maïté.

Je vais vous demander de répondre maintenant sur le vœu n° 31.

Quand ils sont rattachés à une délibération, les vœux sont présentés dans l'exposé. On ne refait pas 3 minutes de présentation de vœu. C'est le règlement, me semble-t-il, donc je ne fais qu'appliquer le règlement.

Maïté ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Le vœu porte sur l'amélioration du pouvoir d'achat. J'y ai déjà partiellement répondu par les évolutions indiciaires qui sont inscrites déjà dans la réforme de la catégorie B, mais je voudrais dire que je partage tout à fait les préoccupations portées par Emmanuelle BECKER et les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche sur les questions du pouvoir d'achat des agents de la Ville et du Département, dans une période où le Gouvernement a gelé le point d'indice des fonctionnaires.

Je rappelle à ce sujet que nous avons donné un signal fort, nous, la Municipalité, à l'ensemble des personnels, avec les mesures qui ont été annoncées en février dernier :

- augmentation de prime de 200 euros en moyenne pour 31.000 agents, jusqu'à 300 euros pour les agents les moins bien rémunérés ;

- revalorisation pour tous de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Je vous rappelle d'ailleurs qu'au total, cela représente plus de 9 millions d'euros que nous avons décidés au début de l'année.

Effectivement, la réforme de la catégorie B apporte des éléments supplémentaires et enfin, nous avons souhaité à côté de la réforme de la catégorie B, et Julien BARGETON l'a précisé, améliorer significativement les ratios promus/promouvables.

C'est du jargon, mais il faut que vous sachiez que nous avons trois grades en ce qui concerne la catégorie B. Les ratios promus/promouvables, c'est une méthode qui permet de déterminer le pourcentage d'agents que nous faisons passer chaque année au grade supérieur, ce qui est différent des échelons.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait un effort très important cette année sur les ratios promus/promouvables de la catégorie B. En moyenne, ils sont passés de 11 % à 18 %, ce qui veut dire quand même une augmentation de 65 % des promotions, et nous avons fait des efforts particuliers pour le passage du premier au deuxième grade, en adoptant un ratio de 29 %.

Cela veut dire que plus d'un agent promouvable sur quatre va être promu chaque année, puisque ce sont des ratios qui s'appliquent chaque année, entre le premier et le deuxième grade.

C'est vraiment un effort très significatif. Il s'agit bien de changement de grade, comprenons-nous bien. Il y a par ailleurs les changements d'échelon, pour lesquels d'autres règles s'appliquent : ce sont des ratios de 50 % qui existent.

Je pense que nous sommes arrivés à des ratios tout à fait satisfaisants, très clairement, je le pense, et c'est la raison pour laquelle je vais inviter évidemment les élus qui présentent le vœu à le retirer ou à défaut, j'appellerai à voter contre.

Le deuxième point que vous évoquez dans votre vœu, c'est le passage de catégorie C en B.

Là encore, Julien BARGETON a montré très clairement que nous ouvrons, dans la réforme de la catégorie B, plusieurs perspectives qui n'existaient pas. J'en prendrai une : les auxiliaires de puériculture étaient limitées dans la catégorie C ; nous avons ouvert la possibilité pour ces personnels de passer en catégorie B.

D'autres agents bénéficient des mêmes possibilités d'évolutions, il s'agit par exemple des assistants dentaires, des chefs de cuisine, des agents du secteur multimédia, des agents du sport. Il y a donc chez nous une reconnaissance des fonctions qui sont exercées et qui peuvent s'exercer dans le cadre de la catégorie B.

Je suis à titre personnel tout à fait attachée à ce qu'il y ait une progression de carrière, que les gens qui rentrent en C puissent évoluer dans la catégorie B, voire dans la catégorie A. On s'honore ainsi de pouvoir permettre des carrières longitudinales et de ne pas condamner définitivement les gens à stagner professionnellement en fonction de ce qu'était leur niveau de formation d'entrée.

En conclusion, je considère que les préoccupations qui sont exprimées par le vœu sont déjà largement réalisées. En conséquence, j'émets donc un avis négatif à son adoption.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je me retourne vers le groupe Communiste et Parti de Gauche : est-ce que vous maintenez ce vœu ?

Emmanuelle BECKER ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous allons maintenir ce vœu. Loin de nous l'idée de remettre en cause le temps qui a été passé à la concertation et le travail fourni pour préparer cette réforme de la catégorie B.

Cependant, permettez-nous de nous interroger quand lors du Conseil supérieur des administrations parisiennes, il y a trois semaines, l'ensemble des syndicats ne l'ont pas voté et ont même boycotté la tenue de ce C.S.A.P.

Du coup, nous pensons que de nouvelles négociations peuvent être envisagées, et de nouvelles solutions trouvées.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Emmanuelle BECKER.

Madame FOURNIER, explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Notre groupe va s'abstenir sur le vœu n° 31 parce qu'il a été question toute la matinée des personnels et de reconnaître leur travail, notamment à travers une reconnaissance financière, et donc avec une progression de carrière qui serait différente et plus favorable.

Cela dit, dans la mesure où des négociations sont en cours, où la mise en place de la réforme n'est pas complètement achevée, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 16).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 21).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 17).

2011, DRH 31 - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP). Montant : 10.182.000 euros. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux personnels et restaurants de l'ASPP.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DRH 31 sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu n° 32. Le projet DRH 31, c'est la subvention au titre de 2001 à l'association A.S.P.P., pour un montant de 10.182.000 euros. Notre discussion portera également sur un projet de délibération concernant le Département de Paris, le DRH 8 G, subvention de 2011, à l'A.S.P.P., en faveur des personnels du Département, qui s'élève à 1.251.000 euros.

Je donne la parole à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la restauration collective des agents de la collectivité est gérée par l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville.

En 2010, ce sont 20 restaurants et 6 sites de restauration rapide qui ont servi plus de 8.000 repas par jour.

Malgré la volonté de la Municipalité de développer la restauration collective à destination des agents de collectivité, plusieurs restaurants de l'A.S.P.P. ont fermé leurs portes ou sont menacés de fermetures - sites de Tocqueville, Célestins, Auteuil, ou encore Morland, cuisine centrale qui alimente huit restaurants.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris intervienne auprès de la Direction de l'A.S.P.P. afin que le plan de restructuration des restaurants soit présenté au Conseil de Paris, afin de s'assurer du maintien du site de Morland, et enfin afin de s'assurer du respect des accords d'entreprise et des bonnes conditions de travail des salariés de l'association.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Estimez-vous avoir présenté le vœu 32 ?

Je préfère que vous le présentiez maintenant puisqu'il est directement rattaché au projet de délibération.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je viens de le faire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - C'était ma question.

Je demande à Maïté ERRECART d'apporter une réponse sur le projet de délibération et sur le vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - La collectivité parisienne a fait le choix de renouveler sa confiance à l'A.S.P.P. pour la gestion de la restauration collective de ses agents par une convention signée le 30 décembre 2009.

Ce choix repose sur des motifs de santé publique, de cohésion sociale et de justice sociale, conformément aux objectifs que s'est donnés la Ville de Paris en matière de restauration collective.

C'est donc la raison pour laquelle nous vous invitons aujourd'hui à voter à la fois une subvention de fonctionnement de plus de 10 millions d'euros, et une subvention d'investissement de 500.000 euros.

Toutefois, je remercie le groupe d'attirer notre attention sur les évolutions de périmètre.

Nous avons enregistré cette année la fermeture de Tocqueville, restaurant essentiellement dédié aux agents de l'ex-DASS, qui a quitté ses locaux. Celui-ci est donc fermé depuis février, mais nous avons fort heureusement à côté le restaurant de la mairie du 17e qui peut être une solution pour les agents restant autour de ce site. D'ailleurs, ce restaurant doit bénéficier d'un effort de rénovation et nous souhaitons obtenir dans la mesure du possible que cette rénovation se fasse assez rapidement.

Par ailleurs, vous avez raison de dire que la fermeture des Célestins est évidemment inévitable en raison des projets qui existent sur ce site. Vous savez qu'il s'agit de développer un programme de logements sociaux. Dans ce cas, nous aurons un report sur les restaurants Morland et Hôtel de Ville tout à fait possible puisque nous ne sommes pas extrêmement éloignés de ces deux sites.

En ce qui concerne le restaurant de Morland lui-même, il n'y a aucune confirmation de fermeture. Il est donc tout à fait prématuré d'aborder ce sujet à ce stade, et je vous demande donc de retirer le deuxième paragraphe du vœu que vous présentez aujourd'hui.

Au pire, d'ailleurs, je dois dire que si le site était fermé, il faudrait bien toujours nourrir les agents de la Ville et prévoir de la restauration. C'est exactement la politique que nous menons déjà à l'heure actuelle.

Vous savez donc que nous allons déménager des agents de la DVD vers le T8 et, à cet effet, évidemment, nous allons accompagner le projet du T8 d'une ouverture de nouveaux restaurants.

Je dois dire que les agents, les salariés de l'A.S.P.P. n'ont donc pas lieu de s'inquiéter.

On a déjà prouvé d'ailleurs, et la direction affirme régulièrement et applique surtout le principe selon lequel les personnels concernés par la suppression de leur poste, suite à des modifications d'implantation de nos restaurants, sont reclassés dans les autres établissements.

La situation a été ainsi parfaitement réglée pour le cas de Tocqueville et il en sera de même s'il y avait d'éventuels autres redéploiements.

La deuxième question que vous évoquez est celle de la politique salariale, de la formation et de la carrière des agents de l'A.S.P.P. De ce point de vue, je fais tout à fait confiance au président de l'A.S.P.P. et aux élus qui nous représentent au Conseil d'administration, pour être attentifs sur ces sujets.

Au total, je pense donc que nous pouvons lever les inquiétudes du personnel face à des annonces de fermeture, comme à toutes les évolutions de l'A.S.P.P., nous réaffirmons notre engagement auprès de l'A.S.P.P. et en conséquence je suis favorable au vote de votre vœu, à condition que vous retiriez l'alinéa concernant Morland.

Si ce n'est pas le cas, j'appellerais évidemment à rejeter le vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Emmanuelle BECKER, acceptez-vous cette proposition de l'Exécutif ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Peut-être considérez-vous que le site de Morland n'est pas tout de suite menacé, mais en attendant, rien n'empêche la Mairie de Paris de s'assurer de son maintien et de se battre pour son maintien.

De ce fait, nous souhaiterions, si possible, voter sur chaque alinéa de ce vœu.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous sommes d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, l'alinéa premier du vœu n° 32 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le premier alinéa est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'alinéa n° 2 du vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le deuxième alinéa est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'alinéa n° 3 du vœu n° 32, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le troisième alinéa est adopté.

Après avoir procédé au vote dissocié des trois alinéas, le vœu est adopté. (2011, V. 66).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 31).

2011, DRH 38 - Attribution d'une prime d'encadrement aux fonctionnaires de la Commune de Paris assurant la direction d'une crèche.
Vœu déposé par le groupe C.I. relatif aux conditions de travail des Directeurs et Directrices adjoints des établissements de petite enfance municipaux.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 38 sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé un vœu n° 33. Le DRH 38 concerne l'attribution d'une prime d'encadrement aux fonctionnaires de la Commune assurant la direction d'une crèche.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la surcharge de travail de nature administrative qui incombe aux directrices et directrices-adjointes des quelque 430 crèches gérées par la Ville de Paris a conduit ces dernières à exprimer leur désarroi et leurs revendications, eu égard à l'amélioration de leurs conditions de travail, à travers une grève d'ampleur en février dernier.

En effet, en plus des missions qui leur sont dévolues au titre de leur diplôme de puéricultrice, viennent se superposer des tâches liées à la gestion de l'établissement, telles que la tarification, les prélèvements, les encaissements ou encore le pointage manuel.

Ce n'est pas la moindre de leur activité que de diriger leurs équipes et de pallier l'absentéisme de leurs personnels, malheureusement trop souvent non remplacés.

Les chefs d'établissement réclamaient par conséquent la réduction de leur surcharge de travail, notamment grâce à l'embauche de secrétaires, la clarification du rôle des coordinatrices et une prime reconnaissant les responsabilités que représente la direction d'une crèche.

A ce titre, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité en février dernier un vœu par lequel l'Exécutif s'engageait à étudier la gestion des tarifications, des prélèvements et des encaissements afin d'alléger les tâches administratives.

Le développement des nouveaux outils informatiques et une réorganisation des systèmes d'information devraient en cela apporter une réponse partielle à cette problématique épineuse, mais ne seront mis en place que fin 2012, voire en 2013.

A plus court terme, la Ville propose aujourd'hui, et nous nous en réjouissons, d'attribuer à ces directrices et directrices-adjointes une prime d'encadrement d'un montant mensuel de 50 et 40 euros.

Cependant, le mal-être des personnels encadrants des crèches ne saurait être résolu par la seule attribution d'une prime, relativement modeste.

C'est la raison pour laquelle mon groupe souhaiterait qu'une évaluation des conditions de travail des directrices et directrices-adjointes de crèche soit effectuée et communiquée en commission ou au Conseil de Paris, mais également qu'un état des lieux de l'avancée du dialogue social engagé soit dressé.

Nous demandons aussi qu'un calendrier des mises en œuvre des réformes proposées soit précisé, avec explicitation de leur contenu et, enfin, que le volet financier ne prime pas sur une nécessaire réorganisation de la fonction administrative au sein des crèches.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Maïté ERRECART puis Christophe NAJDOVSKI.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Madame BRUNO, évidemment, la gestion des crèches nous préoccupe très légitimement.

Il faut savoir que c'est une activité municipale tout à fait essentielle et, avec Christophe NAJDOVSKI, on va essayer de vous apporter tous les éclairages sur la situation dans ces établissements.

J'espère d'ailleurs que, à l'issue des propos que nous allons tenir, vous aurez suffisamment d'informations pour envisager le retrait de votre vœu.

Votre première préoccupation concerne l'évaluation des conditions de travail. Cette évaluation a été faite et est faite régulièrement, mais elle a été particulièrement développée lors des discussions avec le personnel et les nombreux échanges qui ont réuni les syndicats, la direction, la D.R.H. en présence de Christophe NAJDOVSKI qui complètera mon propos.

Ce qui est ressorti, c'est que le métier de responsable d'un établissement de la petite enfance a beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années et que, à côté des missions d'accueil des tout-petits et d'encadrement des équipes, les fonctions de gestion de l'activité des établissements prennent une part croissante.

Ceci étant, ces évolutions ont bien été prises en compte dans les fiches métiers élaborées avec les professionnels et les organisations syndicales, et validées lors du C.T.P. de la direction de juin 2010.

Pour autant, les syndicats ont continué à demander à ce que les directrices soient déchargées de certaines tâches administratives, notamment en ce qui concerne la tarification et la perception des participations financières.

Il est ressorti par ailleurs la nécessité qu'en matière de reconnaissance des responsabilités et des fonctions, une approche fonctionnelle, soit retenue quels que soient le statut et le corps d'origine, puisque nous avons des directrices de crèche et des directrices-adjointes de crèche issues de trois corps différents : des infirmières, des auxiliaires de santé, et des éducatrices de jeunes enfants.

Très clairement, à l'issue des discussions - Christophe NAJDOVSKI reviendra là-dessus puisqu'il a conduit les négociations -, un relevé de négociation très détaillé a été rédigé, qui reprend une série de mesures, principalement dédiées à l'allégement de la charge de travail en vue de mieux reconnaître les responsabilités des directrices.

Ces propositions concrètes ont permis de suspendre le mouvement.

J'ai eu l'occasion, avec Christophe, d'écrire d'ailleurs aux mairies d'arrondissement pour leur expliciter l'ensemble du dispositif qui a été adopté.

J'en reprends simplement les mesures les plus immédiates, la première étant de participer à la reconnaissance de la responsabilité, à travers cette prime de fonction d'encadrement qui, quel que soit leur statut d'origine, sera de 50 euros.

Nous avons par ailleurs prévu d'autres mesures indemnitaires pour les responsables non logés et les adjointes.

Parallèlement, il a été convenu un accompagnement renforcé sur les projets en cours, qui concernent beaucoup la fonction R.H. des crèches, à savoir la mise en place des documents uniques qui portent sur les questions de conditions de travail et de santé au travail et le plan de développement de ChronoGestor, qui est en fait l'outil qui permet effectivement de gérer mieux le temps de travail des agents.

Il a été convenu que, sur ces chantiers RH, il y aurait un accompagnement renforcé et, de la même façon, qu'une attention particulière serait portée aux préoccupations exprimées en matière de soutien au management.

Il est clair que ce sont avant tout des professionnelles de la petite enfance et que les questions de management ont besoin, chez elles - je dis chez elles parce que les directrices de crèche et les directrices adjointes sont toutes des femmes - d'être mieux traitées.

Enfin, très rapidement, pour ce qui concerne les tâches de gestion des participations familiales, il a été convenu que l'encaissement du numéraire se fera progressivement dans les mairies d'arrondissement et que les chèques seront centralisés à la direction.

Enfin, nous avons convenu que des agents, dits emploi tremplin, qui sont des agents en formation, préalablement formés, seront prioritairement affectés dans les établissements qui n'ont pas d'adjoints pour les aider dans leurs tâches administratives.

En conclusion, vous constaterez donc que le volet financier ne prime pas sur la question de l'amélioration du fonctionnement quotidien des établissements bien que le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui traite de cet aspect. Il s'agit bien d'un dispositif complet, et je laisse donc la parole à Christophe NAJDOVSKI pour envisager aussi des mesures de plus long terme.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Mme BRUNO de son vœu, puisque cela nous donne l'occasion de présenter le résultat des discussions qui sont engagées depuis plusieurs mois déjà.

Ces mesures ne se limitent pas, loin de là, aux mesures de revalorisation indemnitaire, telles que présentées par ce projet de délibération. Elles sont le résultat d'un dialogue que je conduis avec les représentants des personnels, débuté à l'automne 2010 et qui s'est intensifié à partir du 14 janvier 2011, avant la grève du 1er février, puisque cinq rencontres on eu lieu avec l'intersyndicale des personnels entre le 14 janvier et le 16 février dernier.

D'autres sujets touchent aux conditions de travail des agents et au problème de remplacement des absences. Des rendez-vous sont déjà pris avec les représentants syndicaux pour discuter de ces questions les 8 avril et 29 avril prochains.

Sur le fond des mesures, je voudrais souligner l'effort important que représentera, pour les services centraux de la Direction des familles et de la petite enfance, l'allégement rapide des tâches administratrice des directrices.

Pour vous citer un exemple, les services centraux vont se mettre en situation d'encaisser plus de 180.000 chèques dès la prochaine rentrée de septembre, et nous travaillons sur une centralisation des fonctions de tarification de tous les établissements pour le début de l'année prochaine.

Le projet "Facil'Familles" viendra par la suite compléter ces premières mesures, qui faciliteront la vie des familles mais aussi des directrices.

Comme l'indiquait Maïté ERRECART, ces mesures de court terme sont dégagées dans le dialogue avec les représentants des personnels et seront complétées par les résultats attendus à moyen terme de chantiers qui sont en préparation depuis plusieurs mois.

Je veux parler de la déconcentration de la Direction avec la création de services de proximité dans les arrondissements qui apporteront un soutien aux directrices pour la gestion des ressources humaines, pour l'entretien des équipements et du matériel, ainsi que pour l'approvisionnement.

Une première circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, C.A.S.P.E. telle que nous l'appelons dans notre jargon, a été ouverte avec succès dans le 20e arrondissement en février dernier. Une seconde a ouvert le 16 mars, il s'agit de la circonscription des 6e et 14e arrondissements. Une troisième circonscription, qui regroupe les 5e et 13e arrondissements, sera ouverte à la mi-juin avec une extension sur l'ensemble du territoire parisien l'an prochain.

Concernant le régime indemnitaire, je précise qu'au-delà de la prime d'encadrement de 50 euros, qui vise l'ensemble des responsables d'établissements, il y a également une prime compensatrice d'indemnités de logement qui vient s'ajouter pour les responsables non logés, ce qui représente un montant de 90 euros par mois pour les responsables d'établissement non logés en crèche collective. De plus, les responsables adjointes sont aussi concernées par cette reconnaissance des fonctions, avec une revalorisation de 40 euros par mois.

Ces mesures sont valables, quel que soit le corps d'origine et le type de structure. Il s'agit de reconnaître les fonctions de responsabilités, tout en tenant compte et en réduisant les disparités qui peuvent exister entre personnel logé d'une part, et personnel non logé d'autre part.

Conformément au vœu de l'Exécutif, qui avait été voté lors du précédent Conseil, et par souci d'une information claire et complète, je vous ai fait remettre, Madame BRUNO, ainsi qu'à l'ensemble des présidents de groupes politiques en séance, le courrier que j'ai envoyé le 28 février dernier au personnel qui détaille des mesures dont nous venons de parler.

Ces mesures ne sont pas principalement indemnitaires. Elles entendent s'attaquer aux difficultés rencontrées par un secteur municipal qui est en continuelle croissance, et d'autres mesures devraient suivre, en fonction des discussions d'ores et déjà programmées avec les organisations syndicales, notamment sur les problématiques majeures de l'absence et des remplacements.

Bien entendu, Madame BRUNO, ainsi que l'ensemble des Conseillers et Conseillères de Paris, vous serez tenus informés de l'avancée de ces discussions.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Il y a donc un avis défavorable sur le vœu n° 33, sauf si Mme BRUNO le retire.

Madame BRUNO ?

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, Mme ERRECART et M. NAJDOVSKI, de vos réponses très argumentées. Je sais effectivement, par les responsables de crèche, que vous conduisez des négociations avec elles et que vous êtes à l'écoute de leurs revendications concernant leurs conditions de travail.

Je suis donc d'accord pour retirer mon vœu, parce que je viens de prendre connaissance du courrier que M. NAJDOVSKI a adressé récemment aux responsables des crèches, concernant l'amélioration de leurs conditions de travail.

Je vous demande cependant, Madame ERRECART, de nous tenir au courant du résultat du dialogue social que vous menez régulièrement avec ces responsables.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Bien sûr. Je crois que c'était le sens des deux interventions de mes collègues, Maïté ERRECART et Christophe NAJDOVSKI.

Je vous remercie, Madame BRUNO.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 38).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde de l'indépendance des missions topographiques de la Ville de Paris.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du Bureau de la topographie de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent deux vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération : les vœux n° 34 et n° 35 du groupe E.E.L.V.A. et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Ils ont trait à la situation du Bureau de la topographie de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le Bureau topographique de la Ville de Paris est un petit service, puisqu'il y a 17 techniciens supérieurs qui y travaillent. Cependant, leur travail est fondamental et vraiment indispensable, puisque c'est le point de référence pour tous les services de la Ville, notamment la Direction de l'Urbanisme et celle du Patrimoine et de l'Architecture.

Ces topographes sont les garants du plan de Paris, de sa vérification, de sa mise à jour permanente, de sa justesse technique. Ce qui fait que dans tous les projets d'aménagement, ils sont nombreux, et dans la délivrance des permis de construire, on s'appuie sur les plans établis par les topographes.

Le vœu s'inscrit dans un contexte de fragilisation de ces personnels, puisqu'il est envisagé d'externaliser en partie ce service et de supprimer 10 des 17 postes.

Aussi, nous souhaitons que le service public Bureau topographique soit conservé et que soit assuré en interne ce service hautement qualifié, extrêmement spécialisé, qui garantit un plan authentique et vérifiable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je vous remercie d'avoir tenu votre temps de parole, puisque c'est une minute de présentation des vœux.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne serai pas plus longue, parce que Danielle FOURNIER a expliqué les difficultés que connaissent les personnels du Bureau topographique mais seulement j'insisterai.

Selon nous, les missions du Bureau de la topographie doivent nécessairement rester dans le domaine du service public. L'externalisation qui est prévue, voire la privatisation d'un tel service, entraînerait des problèmes de fiabilité et de possible conflits d'intérêts.

Notre vœu vise à demander que la décision budgétaire, impliquant la suppression des postes, soit gelée et qu'une étude interne soit mise en place afin de valoriser les missions du Bureau de la topographie, en dehors d'un cadre d'effectifs contraints.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - En préambule, je voudrais rassurer mes collègues du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Très clairement, il n'est pas question de fermer le Bureau de la topographie.

Mais les métiers, comme le service public, évoluent et il convient à la Direction de l'Urbanisme, comme aux autres directions de la Ville, de s'adapter aux transformations de leur environnement et, compte tenu de l'évolution de ses missions, de créer des postes dans certains domaines où les besoins sont incontournables et de repenser le fonctionnement de certains services.

Il se trouve que l'activité de topographie perd depuis des années des effectifs. Aussi, la D.U. a engagé une réflexion afin de repréciser clairement les missions du bureau de la topographie, au regard des besoins de la collectivité. Ainsi, la D.U. et les membres du bureau de la topographie travaillent actuellement sur les moyens d'assurer la pérennité des fonds documentaires municipaux, notamment le plan, les actes fonciers, les droits réels et servitudes, les alignements. Cette réorganisation du bureau pourrait intégrer un partage optimal des activités traitées en régie directe par les topographes restant au sein du bureau et des activités effectuées par recours à des marchés publics dont il conviendra de définir, encadrer et contrôler la qualité du travail des opérateurs. L'objectif est de recentrer le bureau des topographes sur des activités stratégiques à forte valeur ajoutée, soit en technicité, soit en garantie d'indépendance par rapport au secteur privé.

La concertation de ce projet n'est pas encore finalisée et un prochain C.T.P. se réunira avant l'été pour faire le point sur ces travaux.

En tout état de cause, pour les agents qui seront amenés à quitter le bureau, un dispositif d'accompagnement individualisé sera mis en œuvre conjointement avec la DRH, de manière que chaque agent puisse retrouver au sein de la collectivité parisienne un poste correspondant au mieux à sa situation.

D'ailleurs, je dois dire que d'ores et déjà 3 agents topographes ont trouvé un autre poste au sein de la D.U. et je sais très bien que, dans ces cas-là, il y a un accompagnement personnel très professionnel assuré par les uns et les autres.

Je voudrais intervenir maintenant sur l'aspect budgétaire.

Je tiens à préciser que le Conseil de Paris ne vote pas les effectifs budgétaires dans le cadre de la délibération emploi par bureau mais par direction et que ne figure donc pas dans la délibération la suppression des postes de topographes. Dans ce contexte, demander de geler la suppression des postes au bureau de la topographie ne me semble pas pertinent.

Au regard de ces différents éléments d'information, j'estime que les orientations suivies par la D.U. ne sont pas incompatibles avec des positions exprimées par le double vœu déposé par mes collègues. Les missions du bureau de la topographie sont maintenues mais ses modalités d'intervention évolueront dans le cadre de la concertation menée au sein de la Sous-direction de l'Action foncière et au C.T.P. de la D.U. L'étude interne qui permet de valoriser les missions du bureau de la topographie est assurée et il y aura un plan authentique et vérifiable.

En revanche, je demande le retrait de l'alinéa relatif au gel de la décision budgétaire.

Sous réserve de ce retrait, je suis d'accord pour que nous votions les deux vœux.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

J'insiste, car c'est une direction - pardonnez-moi ! - que je connais bien. Elle a effectivement une charge extrêmement importante mais elle a évolué. Une grande partie de la charge de travail de la DU aujourd'hui se voit sur les projets d'aménagement, sur les GPRU, sur tous les accompagnements des quartiers. La partie plus réglementaire, veille réglementaire sur le P.L.U., sur les permis de construire, est une partie extrêmement importante, extrêmement sollicitée mais dont les missions sont en train d'évoluer. Il ne s'agit aucunement d'externaliser des fonctions essentielles de la Ville.

En revanche, il est important, et je fais toute confiance à Elisabeth BORNE, la Directrice de l'Urbanisme, pour nous faire des propositions quant à la meilleure allocation possible des ressources humaines à l'intérieur d'une organisation qui, elle-même, est soumise à de très fortes mutations du fait de notre activité. Par ailleurs, le dialogue est établi.

Je préside moi-même le C.T.P. de la D.U. J'ai eu l'occasion de l'évoquer avec les agents et de revenir là-dessus. Tout cela sera fait. Cet accompagnement d'une mutation importante des fonctions de la Direction de l'Urbanisme sera fait, bien sûr, dans le respect des agents, de leur poste, de leurs souhaits d'évolution et vraiment sans aucune brutalité dans le cadre de l'évolution de nos missions qu'il faut prendre en compte de façon très importante.

Je vous rappelle : 10 % du territoire parisien a fait l'objet d'aménagement et cela n'a pas été sans conséquences sur les évolutions de la mission de la D.U.

Votre proposition, Maïté ERRECART, s'adressait plutôt au vœu du Parti communiste et des élus du Parti de gauche.

Êtes-vous d'accord pour le retrait du premier alinéa ? Auquel cas, l'avis serait favorable. Ou alors éventuellement de dissocier le vote, comme nous l'avons fait tout à l'heure ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire, et merci de valoriser les missions du bureau de la topographie.

J'entends ce que vous venez de dire, Madame Maïté ERRECART. Certes, ce n'est pas voté en Conseil de Paris, mais cela n'empêche pas de geler les suppressions de poste. Du coup, nous allons maintenir les deux alinéas et demander un vote dissocié.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe E.E.LV.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 67).

Je mets aux voix, à main levée, l'alinéa n° 1 du vœu du groupe Communiste et Parti de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le premier alinéa est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'alinéa n° 2 du même vœu qui prévoit que soit garanti un plan authentique et vérifiable, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le deuxième alinéa est adopté.

Le vœu est adopté. (2011, V. 68).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux modèles vivants de la Ville de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 36, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche. Il est relatif aux modèles vivants de la Ville de Paris.

Je donne la parole à nouveau à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis plus de deux ans, les modèles vivants des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris se battent pour de meilleures conditions de travail. Ils souffrent d'une grande précarité, progressivement prise en compte par la Municipalité, qui a légèrement réévalué leur taux de rémunération horaire à la suite de leur mobilisation en 2009.

Employés en tant que vacataires, les modèles vivants continuent de subir des lenteurs et des retards inacceptables dans le traitement de leurs attestations de salaires et ASSEDIC, au risque de voir compromis leurs droits et indemnités chômage ou maladie.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris intervienne auprès des services, afin de permettre une délivrance rapide des documents nécessaires aux modèles vivants pour bénéficier de leurs droits en intégralité et aussi d'assurer de meilleures conditions d'embauche aux modèles vivants dont l'ancienneté et le temps de travail ne correspondent plus à de la vacation.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Vous avez raison d'attirer notre attention sur les difficultés de certains agents qui ont travaillé temporairement à notre service et qui sont confrontés à des problèmes d'indemnisation chômage. Vous savez que nous sommes notre propre assureur en matière de chômage et il existe donc une procédure extrêmement complexe pour ouvrir ces allocations.

Face à la situation très difficile que nous avons pu constater dans ce bureau, la Direction des Ressources humaines a réagi. Elle a réorganisé le secteur indemnisation perte d'emploi, elle a professionnalisé les acteurs, elle a renforcé les équipes et j'ai bon espoir que les mesures lancées depuis quelques mois vont porter leurs fruits pour que cette indemnisation se fasse dans de meilleures conditions.

Pour autant, je ne nie pas que la situation soit extrêmement complexe. Il y a beaucoup d'acteurs entre le pôle emploi, la direction d'origine, la D.R.H., la régie des finances, pour finalement octroyer des droits aux personnes en question. On a donc une mécanique très compliquée et j'ai bon espoir quand même que nous arriverons, notamment avec la Recette générale des finances, à une réduction du nombre de pièces justificatives exigées des allocataires et que tout cela pourra s'améliorer.

Il y a aussi des problèmes informatiques qu'il faut que nous améliorions.

Cela dit, les difficultés sont plus importantes pour d'autres types d'emploi que vraiment pour les modèles. En fait, pour les modèles, nous avons simplement 5 dossiers qui ont été reçus à la DAC depuis le début de l'année 2011 parce que les modèles vivants sont effectivement multi-employés et sont donc généralement pris en charge directement par Pôle Emploi plutôt que par notre propre prestation. J'espère néanmoins que nous allons nous améliorer.

Autre point que vous abordez dans ce vœu : c'est la question de meilleures conditions d'emploi pour ces agents.

Il faut savoir que nous avons 100 à 130 modèles employés aujourd'hui comme vacataires par les ateliers Beaux-Arts de la DAC durant l'année scolaire. La liste de ces modèles varie d'une année sur l'autre et, en effet, le recrutement des modèles est tributaire des choix et des besoins pédagogiques des enseignants.

Par conséquent, ce recrutement est souvent occasionnel et pour des quotités de travail très variables d'un mois à l'autre. J'ai néanmoins demandé quelle était la durée d'emploi effective de ces vacataires. Elle est en général inférieure à 200 heures annuelles.

Vous voyez bien que la perspective de contractualisation, voire de titularisation que votre vœu laisse entendre n'a pas beaucoup de sens pour ce type d'emploi. La vacation me semble donc le mode de recrutement le plus adapté aux nécessités du service des ateliers des beaux arts, et j'en veux pour preuve que le recrutement à la vacation est appliqué dans toutes les écoles d'art de France. Je ne peux donc pas adhérer à votre proposition de sortir de la vacation pour ces personnels.

Par ailleurs, on est d'accord qu'il faut pour autant que leurs conditions de travail soient améliorées. Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons décidé d'améliorer la rémunération des modèles physiques, puisque nous sommes passés à un taux de vacation brut de 53,51 euros, un taux forfaitaire qui inclut notamment la rémunération des temps de pause, de vestiaire et des congés payés.

Je vais encore vous demander un vote dissocié. Il n'y a pas de problème pour l'alinéa qui porte sur l'amélioration de la délivrance rapide des documents nécessaires pour bénéficier des droits à l'indemnité de chômage. Par contre, je m'oppose à ce que nous sortions de la vacation pour ces professions qui encore une fois travaillent très peu de temps dans l'année à notre service.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Emmanuelle BECKER, que répondez-vous à la proposition de modification faite par l'Exécutif ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Nous allons maintenir le vœu en l'état et nous souhaitons qu'il soit voté globalement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour une explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Pour notre part, nous allons voter le vœu avec ses deux alinéas parce que s'il est vrai que ces modèles sont peu nombreux, leur cas est typique de la façon dont sont traités les vacataires. Et nous sommes vraiment d'accord pour qu'il y ait une intervention pour améliorer leurs conditions d'embauche et de travail.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le premier alinéa du vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le premier alinéa est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le deuxième alinéa du vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le deuxième alinéa est rejeté.

Le vœu est adopté compte tenu de ces précisions. (2011, V. 69).

2011, DDEEES 30 - Signature d'une convention de partenariat avec la Fondation GARCHES pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 46.000 euros.
2011, DDEEES 31 - Signature d'une convention avec l'association CEFIA (Centre Epinettes Famille Insertion Accueil) (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.
2011, DDEEES 34 - Signature d'un avenant à convention de partenariat avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.
2011, DDEEES 53 - Signature d'une convention avec l'association ASTS (Association Science Technologie Société) pour l'attribution d'une subvention. - Montant 86.000 euros.
2011, DDEEES 54 - Signature d'une convention avec l'association Réseau 2000 (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.
2011, DDEEES 55 - Signature d'une convention avec l'association Microlithe (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 27.000 euros.
2011, DDEEES 56 - Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41.000 euros.
2011, DDEEES 57 - Signature d'une convention avec l'association AGECA (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.000 euros.
2011, DDEEES 59 - Signature d'une convention avec l'association Lorem (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.
2011, DDEEES 61 - Signature d'une convention avec l'association Le Picoulet-Mission populaire du 11e pour l'attribution d'une subvention.Montant : 35.000 euros.
2011, DDEEES 64 - Signature d'une convention avec l'association Le Relais de Ménilmontant (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 38.000 euros.
2011, DDEEES 65 - Signature d'une convention avec l'association Relais 59 (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.500 euros.
2011, DDEEES 66 - Signature d'une convention avec la fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux subventions versées par la Ville de Paris aux espaces publics numériques (EPN).
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux subventions versées aux Espaces Publiques Numériques.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent des projets de délibération DDEEES 30, 31, 34, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 61, 64, 65 et 66. Ce sont des projets de délibération relatifs à la signature de conventions pour l'attribution de subventions sur lesquelles des vœux n°s 37, 38 et 38 bis ont été déposés.

Je vais donner la parole successivement à Ian BROSSAT puis Claudine BOUYGUES. C'est Jean-Louis MISSIKA qui vous répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous avons déposé un vœu rattaché à toute une série de délibérations qui portent sur des subventions aux espaces publics numériques. Nous sommes tous ici très attachés au dispositif Espace public numérique de la Ville de Paris. Nous en avons 19 en tout dans la Capitale, 19 dans lesquels le public a la possibilité, sous forme d'ateliers collectifs ou individuels, de s'initier aux technologies de l'information et de la communication et à leurs usages.

Et, précisément dans le contexte de crise et de montée du chômage que nous connaissons actuellement, il est plus que jamais nécessaire de mettre à disposition des Parisiens des structures de soutien aux demandeurs d'emploi en les aidant à maîtriser l'outil informatique.

Notre intervention et plus précisément ce vœu que nous avons rattaché à ces délibérations portent sur la question du montant de la subvention. Effectivement, j'ai pu constater, dans le 18e arrondissement où nous avons plusieurs espaces numériques, notamment un qui s'appelle la Goutte d'ordinateur rattaché à la salle Saint Bruno, que la subvention que nous votons aujourd'hui est diminuée de 30 % par rapport à l'an dernier.

J'ai évidemment interrogé l'adjoint concerné, on m'assure qu'en réalité un second versement interviendra au mois de juillet. Bref, ce vœu vise à ce que ce premier versement que nous votons aujourd'hui soit bien suivi d'un second versement qui permettra aux espaces numériques de poursuivre leur activité dans des conditions favorables.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame BOUYGUES, vous avez la parole.

Mme Claudine BOUYGUES. - Ian BROSSAT vient de dire un certain nombre de choses sur l'ensemble de ces projets de délibération. Je souhaite intervenir tout particulièrement sur deux délibérations qui ont été votées à l'unanimité par le Conseil du 18e arrondissement, à savoir les subventions que nous allons en principe voter pour l'école normale sociale et la salle Saint Bruno.

La nouvelle méthode appliquée par la Mairie de Paris qui consiste à verser ces subventions en deux fois, à savoir 70 % en début d'années et 30 % en fin d'année est un élément positif parce qu'elle évite de placer ces structures associatives dans des difficultés de trésorerie comme c'était le cas autrefois.

Nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais les projets de délibération dont nous parlons ne mentionnent pas expressément que ces montants constituent bien 70 % du montant de la subvention annuelle. Nous souhaiterions que cet élément soit confirmé et précisé aux associations gestionnaires de ces deux EPN, à savoir l'Ecole normale sociale et la salle Saint Bruno.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, président. - Je vais donner la parole à Jean-Louis MISSIKA qui va à la fois parler de ces projets de délibération, répondre au vœu et présenter le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - D'abord, je redis notre attachement qui est commun à l'existence de ces espaces publics numériques, et d'ailleurs, cet ensemble de projets de délibération a justement pour vocation de ne pas mettre en difficulté les associations, puisque nous leur faisons un versement très tôt dans l'année contrairement à une habitude de la Ville qui était plutôt de faire voter ces délibérations en fin d'année.

Vous savez que nous visons à soutenir les associations qui luttent contre la fracture numérique en fournissant des formations aux nouvelles technologies et des points d'accès accompagnés à Internet pour l'ensemble des populations parisiennes et notamment celles qui résident en quartier politique de la ville.

J'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de présenter cette politique et de discuter du sujet dans cette enceinte, je ne vais donc pas revenir sur le sujet de fond. Il faut simplement savoir que le Maire de Paris, les adjoints concernés, en accord avec les maires d'arrondissement concernés ont décidé de maintenir en 2010 l'ensemble des subventions EPN au même niveau qu'en 2009 malgré à la fois une situation budgétaire difficile et un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris décrivant une situation que l'on peut qualifier de complexe et de contrastée.

Je vous avais annoncé lors de notre dernière discussion sur le sujet, au Conseil de décembre dernier, que les services de la Ville feraient de leur mieux pour que les subventions aux associations puissent être versées le plus tôt possible dans l'année civile, ce que nous sommes en train de faire afin d'éviter aux associations les difficultés de trésorerie qu'elles ont connues l'année dernière.

Nous sommes, comme vous le savez, dans une année de transition puisqu'il a été demandé à la Direction du Développement économique de mener une étude pour affiner les conclusions du rapport de l'Inspection générale réalisé il y a deux ans et déterminer des critères objectifs de calcul des subventions à association porteuses.

C'est pourquoi nous vous proposons de voter aujourd'hui un premier versement à ces associations qui correspond à 70 % de la subvention de l'an dernier, afin de rentrer dans un cercle vertueux dans lequel les associations reçoivent leur financement dès le début de l'année.

Les conclusions de l'étude menée par les services, qui seront connues au mois de mai, nous permettront de déterminer le montant final de la subvention à chaque association et de voter le solde des subventions lors du Conseil de juillet.

Je tiens à préciser que conformément au budget que nous avons voté en fin d'année dernière, il n'y aura pas de baisse de la subvention totale versée au titre des E.P.N.

Par ailleurs, le Maire de Paris et son cabinet ont pris l'engagement de ne mettre aucune association en situation critique. C'est pourquoi toute baisse d'une subvention au titre des E.P.N., si elle met en difficulté une association, devra être compensée sur d'autres lignes budgétaires. Ce sont ces engagements qui sont pris dans le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Vous comprendrez bien que puisque l'étude menée par la Direction du Développement économique n'ayant pas encore abouti, je ne peux pas donner un avis favorable à vos vœux qui rendraient impossible d'appliquer de nouveaux critères de calcul des subventions.

De ce point de vue, il faut que les E.P.N. évoluent, qu'ils se modernisent, et qu'ils redéfinissent leur mission. Je vous ai donc proposé un vœu alternatif, qui est le vœu n° 38 bis, qui fournit toutes les garanties nécessaires puisqu'il propose d'une part le maintien de la subvention globale aux E.P.N. sur l'année 2011 et deuxièmement, la protection des associations concernées par les E.P.N. qui seraient pénalisés par la redistribution de la subvention globale aux différentes associations.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit du vœu n° 38 bis.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je demande aux élus du groupe Communiste qui avaient déposé le vœu n° 37 s'ils retirent leur vœu en faveur du n° 38 bis, et je ferai la même demande au groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

J'ai entendu les assurances de Jean-Louis MISSIKA. Nous resterons en tout état de cause extrêmement vigilants, et nous veillerons à ce que, en tout cas pour ce qui concerne les deux E.P.N. du 18e arrondissement, que je connais bien et qui font un travail formidable, il n'y ait pas la moindre baisse de subvention.

Nous acceptons de retirer notre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Je remercie Jean-Louis MISSIKA de cette proposition qui nous convient.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Les vœux n°s 37 et 38 sont retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 54).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 55).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 61).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 66).

2011, DDEEES 43 - Création d'un Institut des métropoles durables.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à présent au projet de délibération DDEEES 43. Il s'agit de la création d'un Institut des métropoles durables.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre métropole parisienne a beaucoup évolué, bien au-delà de ce que nous imaginons aujourd'hui.

Par la mutation des modes de vie, par les nouvelles organisations du travail et par les nouveaux modes de consommation, tout cela dans un contexte de mondialisation et de crise environnementale qui demande des réponses de plus en plus rapides et de plus en plus complexes.

Ce constat est très bien décrit dans le rapport rendu par Pierre VELTZ, rapport qui a permis de préfigurer l'Institut des Métropoles Durables. La mise en place d'un forum qui soit un lieu d'interpellation réciproque, d'apprentissage partagé pour explorer de nouvelles pistes d'action et susciter des échanges d'expérience avec d'autres métropoles mondiales doit intéresser les élus de notre collectivité.

Les formations organisées pour les élus de notre collectivité sur les politiques urbaines des métropoles européennes par le C.A.U.E. de Paris ont été très stimulantes. Je remercie mon collègue Pierre MANSAT, président du C.A.U.E. de Paris, de nous avoir permis de découvrir des innovations urbaines à Amsterdam et Rotterdam en décembre 2005, à Barcelone en juin 2005, et à Berlin en décembre 2006.

Je citerai de mémoire la rénovation du centre historique de Barcelone, avec sa collecte pneumatique de déchets, et les opérations d'habitat groupé à Berlin.

Hélas, depuis deux ans, ces formations ont été interrompues pour des raisons budgétaires.

Sans forcément reproduire le travail qui avait été fait par le C.A.U.E., quel lien aura l'Institut des Métropoles Durables avec les élus franciliens ? Va-t-il être à l'initiative de colloques et de formations ? Est-ce que ses travaux seront rendus publics et de quelle manière ?

D'autre part, nous sommes depuis le début de cette mandature partie prenante de la création d'une structure qui travaille sur le devenir de notre métropole, comme le Syndicat mixte d'études Paris métropole et le G.I.P. de l'Atelier International du Grand Paris.

Face à la complexité des enjeux, il n'est pas étonnant que les collectivités se dotent de moyens d'expertise. Avec la réforme des collectivités territoriales, où les conflits sont de plus en plus ouverts sur le partage des compétences, au moment du rapport de force sur les projets du Grand Paris, ces structures deviennent un appui d'influence. On l'a vu récemment avec le débat organisé sur les transports et la proposition de synthèse de l'Atelier International du Grand Paris, qui a permis de changer d'échelle et a pesé sur le projet à retenir.

Mais que va-t-il se passer lorsque chaque territoire, groupement, va se doter de ses propres structures d'expertise mandatées pour donner leur avis ? À nous, élus, de bien nous interroger in fine sur les limites et les compétences de ces structures pour ne pas prendre le risque que les arbitrages politiques soient déplacés dans ces nouvelles arènes.

Ces structures sont amenées à aider les collectivités à voir au-delà des effets induits par le millefeuille territorial. À nous d'être vigilants pour ne pas reproduire un autre millefeuille de par l'accumulation de ces structures qu'alimentent d'ailleurs souvent les mêmes experts.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Fabienne GIBOUDEAUX.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci beaucoup, Madame GIBOUDEAUX, de cette présentation et de cette interrogation sur l'Institut des métropoles durables. Je dois peut-être retracer brièvement l'historique qui nous a conduits à la création de cette structure en partenariat avec la Région Ile-de-France et le Syndicat "Paris Métropole".

Depuis un moment déjà, des interrogations existaient sur la façon de faire travailler les chercheurs qui travaillent sur la ville durable, les élus et les praticiens de la ville, notamment les services des grandes organisations publiques municipales ou régionales.

Il est clair que le sujet de la métropole durable est un des grands sujets du XXIe siècle sur lequel travaillent des disciplines extrêmement variées ; pas seulement des architectes et des urbanistes, pas seulement des démographes et des économistes, mais également des physiciens, des chimistes, des biologistes et je passe pas mal de disciplines.

La pluridisciplinarité sur la question de la ville durable est un sujet essentiel. J'irai jusqu'à dire que la question de la ville durable est trop importante pour être laissée uniquement aux mains des architectes et des urbanistes.

Je pense que le dialogue entre les chercheurs, les élus et les praticiens de la ville n'est pas encore correctement organisé, et je crois que c'est vraiment à la racine de la création de cet Institut des métropoles durables, qui a vocation à être un forum, qui n'est pas un institut de recherche au sens traditionnel du terme ; c'est un forum dans lequel le dialogue entre les différents parties prenantes de la ville durable sera organisé.

Dans le cadre des manifestations qu'organisera cet institut, la formation des élus sera évidemment un élément essentiel, de même que les discussions approfondies entre élus et chercheurs.

Deuxième partie de votre question, celle du risque de la multiplication de structures. Évidemment, quand un sujet est à la mode, il subit les effets de la mode, et ceux-ci sont que beaucoup de structures sont créées. Nous avons bien conscience qu'il s'agit d'un problème et que nous devons faire extrêmement attention à ne pas nous retrouver dans une sorte de millefeuille de petits organismes qui se tirent dans les pattes et qui ne travaillent pas ensemble.

Cet Institut des métropoles durables, d'abord, est adossé à l'Université Paris-Est, c'est-à-dire au pôle de recherche et d'enseignement supérieur entièrement consacré à la question métropolitaine, à la question de la ville durable. De ce point de vue, c'est une garantie que nous avons un outil qui n'est pas un outil hors-sol, qui est entièrement dans le cadre scientifique et universitaire, l'un des plus sérieux que nous puissions trouver puisqu'il a obtenu quatre labellisations de Labex sur ses cinq projets lors de l'appel d'offres des investissements d'avenir. Il y a donc là une première garantie au niveau scientifique.

La deuxième chose, c'est que la dimension internationale de cet institut est clairement affirmée dans le rapport VELTZ. Il a donc vocation à travailler avec les laboratoires du monde entier qui travaillent sur la ville durable. C'est ce qui le distingue fondamentalement de l'Atelier international du Grand Paris. En effet, ce dernier, comme son nom l'indique, est centré sur le Grand Paris.

En l'occurrence, cette institution a vocation à travailler sur les questions qui se posent à toutes les métropoles denses de très grande taille dans le monde, y compris dans les pays en voie de développement ou dans les pays émergents.

Si je prends par exemple les structures qui sont directement concernées par le sujet et qui dépendent de la Ville ou de la Région - je pense notamment à l'A.P.U.R. ou à l'I.A.U. -, ils sont parties prenantes du projet depuis le début, ils y participent, ils auront leur place dans le Conseil scientifique.

Nous avons donc là un outil tout à fait exceptionnel, qui doit permettre justement de résoudre ce problème de la transversalité du dialogue, du forum, de la délibération, de la confrontation des points de vue et c'est la raison pour laquelle l'Institut des métropoles durables a sa place dans la gamme des outils qui existent sur les questions métropolitaines aujourd'hui, aussi bien du point de vue de la recherche que du point de vue de la pratique de la politique de la ville.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération très important DDEEES 43 sur l'Institut des métropoles durables.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 43).

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à la diffusion par la Ville de Paris de données publiques en sa possession.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération, notamment le vœu n° 39 qui est déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession.

Madame Geneviève BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Pour avoir assisté il y a 15 jours, au siège de la société "Microsoft France", à la démonstration organisée sur le thème "Open data, et nous, et nous, et nous ?", j'ai pu y écouter M. MISSIKA intervenir pour la Ville de Paris ainsi que de nombreux responsables d'initiatives du Canada, du Royaume-Uni, de Rennes et de Nantes, qui sont promotrices en la matière.

J'ai pu mesurer la prodigieuse utilisation qu'en font et pourront en faire les jeunes générations.

Je crois qu'il y a là une véritable révolution, pas seulement numérique, mais aussi sur le vivre ensemble, notamment dans les grandes villes, qui nous attend.

M. MISSIKA disait en substance que la Ville de Paris a souhaité diffuser les données publiques en sa possession, se conformant de la sorte à une exigence de transparence et de démocratie, censée générer autant d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales.

Ce faisant, la collectivité ne fait qu'appliquer l'ordonnance du 6 juin 2005, qui prévoit que les informations figurant dans les documents élaborés ou détenus par les administrations peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite.

La communication de ces données par la Ville de Paris, par le biais de la licence libre "Open data" accroît leur visibilité en agrégeant des informations présentées d'une façon qui existe, mais plus diffuse, sur le site www.paris.fr.

Seules sont exclues du dispositif de diffusion les données protégées par la loi, les documents non communicables au titre du droit d'accès garanti par la loi de 1978, les données sur lesquelles les tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle et les données nominatives ou à caractère personnel.

Cela, par conséquent, n'interdit donc aucunement de diffuser les données financières et budgétaires, ce que la collectivité parisienne ne semble pas faire, pour le moment, contrairement aux Villes de San Francisco et de Londres.

C'est la raison pour laquelle le groupe Centre et Indépendants souhaite que les jeux de données financières soient communiqués dans le cadre de la diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession par le biais de la licence "Open data".

Je vous remercie.

(M. Francois DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Geneviève BERTRAND, chers collègues, je suis très favorable à votre vœu, comme je suis très favorable à la libération des données financières de la Ville de Paris, dans un but de transparence démocratique et pour une meilleure lisibilité des politiques publiques.

Nous sommes à vrai dire déjà à pied d'œuvre pour fournir, dans les mois qui viennent, un certain nombre de données et notamment de données financières, qui permettront par exemple à des associations telles que l'"Open Knowledge Foundation" de réaliser pour Paris un site similaire à celui qui existe en Grande-Bretagne et qui s'appelle "Where does my money go ?", qui permet au contribuable britannique de voir, précisément, à quoi servent ses impôts.

Je pense même que, à cette occasion, nous pourrons faire un peu d'archéologie financière et fournir, à titre comparatif, les données financières de la période 1974-2001 qui, n'en doutons pas, fourniront aux Parisiens un point de comparaison tout à fait intéressant.

Je vous invite, par ailleurs, puisque le groupe auquel vous appartenez est membre de la majorité présidentielle, à être tout aussi opiniâtre vis-à-vis de vos collègues de la majorité présidentielle, afin que l'État se lance enfin dans une ouverture des données publiques digne de ce nom et cesse de se contenter d'effets d'annonce ou de contresens majeurs, comme l'idée de faire payer les données au public.

Puisque certains des membres de votre groupe sont membres du Parlement, je ne doute pas qu'ils soient efficaces pour obtenir la délivrance d'informations tout à fait passionnantes, au niveau national.

Quelques mots sur cette politique "Open data" de Paris. Aujourd'hui, ce sont environ 22.000 téléchargements des données, 50.000 visiteurs en provenance d'une cinquantaine de pays - c'est dire si les questions de données publiques parisiennes intéressent dans le monde entier -, des centaines de commentaires, de propositions et d'avis reçus sur le forum du site "opendata.paris.fr" et une bonne couverture de la presse grand public généraliste de cette politique de libération des données.

Alors même que le premier lâché de données est récent et limité, nous avons vu, dès les premiers jours suivant l'ouverture du site, l'émergence des premières réutilisations sous la forme de visualisations, d'applications web, de cartographies qui fournissent un service gratuits aux Parisiens.

On peut citer notamment :

- une carte interactive sur l'historique des noms de rues de Paris, qui met en valeur le très riche patrimoine des quartiers parisiens ;

- une visualisation sur l'état civil parisien de ces six dernières années - et je vous recommande l'analyse de l'évolution de la popularité des prénoms Carla et Nicolas, notamment - ;

- une géolocalisation des 70 espèces d'arbres présentes à Paris, mettant en valeur la biodiversité - je vous signale qu'aujourd'hui les associations d'allergiques utilisent cette cartographie pour faire des recommandations sur la circulation à Paris de leurs adhérents -,

- une carte électorale interactive amusante, comment vote votre voisin ;

- une interface de localisation des équipements de proximité extrêmement efficace ;

- un outil pour trouver la colonne de verre la plus proche de chez soi ;

- une visualisation sur les prénoms les plus donnés à Paris ;

- un enrichissement de la cartographie de Paris.

Tous ces services aux Parisiens sont des services gratuits et ils seront sans aucun doute enrichis dans les années à venir avec la libération de nouvelles données que nous allons opérer avant la fin du mois d'avril.

C'est pourquoi j'émets un avis très favorable à votre vœu de libération de données financières de la Ville de Paris.

Cette libération pourra se faire dans le cadre que nous nous sommes donné et en respectant évidemment la loi, notamment en ce qui concerne la vie privée et la communication de données nominatives.

Il y a de très nombreuses données concernant les finances publiques qui sont déjà publiques, mais communiquées sous une forme qui ne permet pas une réutilisation simple par tout un chacun, et nous commencerons par celles-ci.

La transparence et l'accès à l'information sont des conditions de la vie démocratique et de la participation des citoyens à l'action publique, c'est vrai à l'échelon local mais cela devrait être aussi vrai à l'échelon national.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité, félicitations. (2011, V. 71).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au climat social du Crédit Municipal de Paris-Banque.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 40 déposé par le groupe P.C.F.P.G. sur le Crédit Municipal de Paris-Banque.

Emmanuelle BECKER le présente en une minute, Christian SAUTTER lui répondra.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

La direction du C.M.P. Banque, filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris, a décidé d'une restructuration impliquant la fermeture d'agences, la réorganisation de ses services et la réaffectation d'une partie des salariés des différentes agences.

Cette restructuration se déroule malheureusement dans un climat social qui se dégrade, et dans une absence de dialogue entre la direction et les employés, qui s'inquiètent notamment du manque d'information.

Symbole de ce climat social altéré, c'est au T.G.I. que se retrouvent les salariés et leur direction en conflit sur un 13e mois, et ce malgré l'intervention de l'Inspection du travail qui leur a donné raison.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris intervienne auprès de la direction du C.M.P. Banque afin de restaurer un dialogue social qui permette à ses salariés d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions, dans l'intérêt de l'établissement et pour la réalisation de ses objectifs.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER a la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie Mme BECKER de me donner l'occasion de clarifier l'état du dialogue social au sein de la filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris qui est effectivement en cours de réforme.

Je donne quelques précisions.

Le Conseil d'administration du 12 mai dernier a décidé de regrouper les 6 agences deux par deux de façon à mieux accueillir le public et éviter que, parfois par manque de personnel, certaines agences ne soient fermées à des heures ouvrables. Et, d'ailleurs Mme BECKER ne dit pas le contraire, cette réforme se fait sans suppression d'emplois et sans aucun licenciement.

Je voudrais ajouter, puisqu'il est question de dialogue social, que cette réforme a été approuvée par le Comité d'entreprise, comme par le Comité d'hygiène et de sécurité, et qu'après ces deux approbations, le Conseil d'administration a décidé sa mise en œuvre au mois de janvier dernier.

Un autre sujet doit être distingué du premier : c'est un débat au sein de la filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris qui porte sur la demande du paiement d'un 13e mois. Il y a une divergence d'interprétation de la Convention collective de la profession bancaire entre une organisation syndicale et la direction du Crédit Municipal de Paris Banque. C'est cette interprétation de la convention collective qui sera tranchée, comme il est normal, par la Justice dans les prochains mois.

Je voudrais dire à Mme BECKER que le dialogue social existe mais évidemment que l'on peut l'intensifier.

Je suis prêt à donner, Madame BECKER, un avis favorable à votre vœu, à condition que vous vouliez bien substituer le mot "intensifier le dialogue social", car on peut toujours intensifier le dialogue social à "restaurer le dialogue social" qui donne l'impression qu'il n'y a aucun dialogue social actuellement dans cette institution.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette proposition. Je prends acte de l'accord d'Emmanuelle BECKER qu'elle me signifie en hochant la tête.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'avis contraire ?

Pas d'abstention ?

Le vœu est donc adopté. Je vous remercie. (2011, V. 72).

2011, DU 58 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'Etat - la Cité Internationale Universitaire de Paris portant sur plusieurs terrains dans l'enceinte de la Cité et sur des emprises de voirie (14e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 58, relatif à des échanges fonciers sur la Cité internationale universitaire dans le 14e arrondissement.

Pascal CHERKI, le maire du 14e, est inscrit. Je lui donne la parole.

Didier GUILLOT et Jean-Louis MISSIKA, si besoin, lui répondront.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Simplement pour me féliciter de cette avancée. On peut dire que c'est un dossier compliqué que la Ville a essayé de débrouiller avec la Cité internationale universitaire depuis longtemps.

Ce protocole entre la Ville, l'Etat et la Chancellerie des universités de Paris, porte sur un objet un peu abscons mais qui est essentiel pour l'évolution de la Cité internationale universitaire, à savoir l'échange foncier.

Je ne vais pas être trop long, je rappellerai juste - c'est pour cela que j'interviens - qu'elle s'étend quand même sur 34 hectares dans le 14e arrondissement. Elle accueille 40 maisons, construites pour la plupart dans les années 1920 ; ce sont des missions d'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers. Il y a près de 10.000 résidents, donc c'est un gros bout de quartier de ville, dont 77 % d'étrangers, dont 92 % d'étudiants et 10 % de chercheurs.

C'est une institution, tant au sens universitaire pour la Ville de Paris que pour le 14e arrondissement.

Un travail considérable a été fait dans la précédente mandature, d'ouverture, de rapprochement avec la Cité universitaire, qui a fait l'objet d'une convention multiple sur le sport, les espaces verts, la culture. Nous-mêmes, dans l'arrondissement, nous bénéficions du rayonnement du théâtre de la Cité universitaire et je voudrais saluer le travail de Pascale HENROT, sa nouvelle directrice.

Il y a aussi des équipements sportifs que je souhaite voir plus ouverts à la population. J'en profite pour dire que ce serait bien qu'on revoie les créneaux d'attribution des piscines et notamment qu'on réserve quelques créneaux de piscine aux riverains dans un quartier où il n'y en a pas du tout.

Voilà, mais bon, je ne voulais pas parler de cela aujourd'hui, je voulais dire qu'il y avait une situation financière complexe qu'il fallait régulariser pour permettre de construire de nouveaux logements pour accueillir des étudiants, et - j'insiste là-dessus - des chercheurs.

Je sais que, là-dessus, Jean-Louis MISSIKA aussi y est très attaché.

On avait une situation foncière complexe : trois propriétaires qui se partageaient le terrain, une situation qui apparaissait inextricable. Finalement, on y est arrivé. On y est arrivé comment ? Sous la forme d'un échange foncier qui va permettre à la Cité universitaire de se développer, avec le soutien de la Ville et de la Région, pour construire des logements étudiants et des logements de chercheurs, et à la Ville aussi de le faire.

Moi, je souhaite, et c'est pour cela que je voulais vraiment remercier Didier GUILLOT et Jean-Louis MISSIKA, que ce protocole d'échange permette après, dans un second temps, qu'on remette sur le chantier la réactualisation de notre convention pour qu'on puisse passer à une deuxième étape de l'actualisation de nos relations avec la Cité internationale universitaire, qui est un acteur très important pour Paris et pour le 14e arrondissement.

Voilà, je voulais me féliciter simplement de l'arrivée de cette délibération et vous dire qu'elle a été votée à l'unanimité et avec enthousiasme par le Conseil du 14e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Puisque tout le monde est d'accord, on va pouvoir aller vite.

M. Didier GUILLOT a la parole.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom de la majorité municipale et plus particulièrement au nom des huit adjoints qui se sont investis sur ce dossier, je suis fier de proposer au vote des conseillers de Paris ce protocole d'accord.

Si l'essentiel du programme de construction de logements étudiants engagé depuis 2001 se réalise d'abord avec notre partenaire essentiel, le C.R.O.U.S., la Cité internationale universitaire a été et reste un acteur majeur de la vie étudiante, avec lequel la Ville de Paris souhaite travailler.

Investie d'une mission d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers à Paris, la Cité internationale universitaire est d'abord un acteur original de la vie étudiante : avec plus de 5.500 logements, ils sont 10.000 résidents, dont les trois quarts sont étrangers, à bénéficier d'un cadre de service exceptionnel pour réussir leurs études et s'intégrer dans la Capitale. Ce lieu unique au monde permet à des étudiants de tous les continents de venir étudier à Paris dans les meilleures conditions avec un règlement original qui permet un brassage dans chacune de ses maisons, dont certaines sont de véritables pépites architecturales.

Ce creuset de la paix, construit au lendemain de la Grande Guerre, fait vivre dans le quotidien à de milliers d'étudiants une idée résolument moderne et si rare : l'internationalisme. Ouvert sur la ville, ce carrefour international d'échanges s'adresse plus largement à tous les Parisiens, grâce à ses vastes espaces verts accessibles au public, ses terrains de sports partagés, son restaurant fréquenté par des étudiants de tout Paris ou encore son théâtre à la programmation de très grande qualité et appréciée des habitants du 13e et du 14e arrondissement. Ce lieu est exemplaire de la façon dont nous envisageons le campus de Paris ouvert sur la ville.

Au-delà de son rôle de propriétaire originel d'une partie des terrains, la Ville de Paris est déjà intervenue lors de la précédente mandature pour financer des rénovations de maisons, pour rénover les espaces verts, pour créer de nouvelles résidences hors les murs de la Cité, dans le 19e arrondissement notamment. La Ville de Paris a également implanté sur ce site le "Service d'accueil des étudiants étrangers", plateforme et guichet unique des services publics, particulièrement appréciée des étudiants étrangers qui arrivent à Paris à chaque rentrée.

L'imbrication des propriétés partagées entre l'Etat, la Ville et la Chancellerie des universités de Paris, a cependant abouti à un enchevêtrement des parcelles et du foncier, qui devenait ingérable pour développer de nouveaux projets avec la C.I.U.P.

Pour sortir de cette complexité et permettre la construction de nouvelles maisons dans la Cité, la Ville de Paris avait déjà révisé le P.L.U. en 2006. Nous souhaitons donc faire aboutir cette démarche de régularisation de la situation foncière que nous avons entamée et sur laquelle les partenaires concernés travaillent depuis 1941.

A la lumière de ce contexte, il me semble donc que les termes de l'accord que je soumets aujourd'hui au Conseil de Paris sont à apprécier dans leur dimension historique et je me réjouis ainsi que la Ville contribue, avec l'Etat et la Chancellerie des universités de Paris, à l'établissement d'un échange équilibré des parcelles.

C'est une occasion unique pour la Cité de relancer la construction de logements sur son site, avec un potentiel de plus de 1.000 nouveaux logements, et d'y accueillir de futurs étudiants et chercheurs. De son côté, la Ville de Paris va pouvoir remplir une partie de son objectif de mandature de créer des logements de chercheurs, mais Jean-Louis pourra en parler mieux que moi.

Je précise d'ailleurs que non seulement la Ville pourra le faire mais également la Région qui pourra ainsi construire sa Maison de la Région Ile-de-France, à laquelle elle tenait depuis de nombreuses années.

Enfin, dans le cadre de ce protocole, la Ville de Paris pourra construire de nouveaux logements étudiants et chercheurs, également sur la parcelle Paul Vaillant-Couturier située de l'autre côté du périphérique.

Au-delà du logement, cet accord permettra à la Ville de réaliser une partie de l'engagement très fort du Maire de Paris sur l'ensemble des projets de vie étudiante.

Les projets liés à l'activité sportive, culturelle ou à la restauration sur le site ne manquent pas et je ne doute pas qu'une fois cet accord signé, effectivement, la Ville de Paris et la Cité se remettront au travail pour voter une nouvelle convention thématique.

Je tiens à souligner que nous serons particulièrement vigilants pour que soient tenus les engagements pris pour le déplacement et la reconstruction du terrain de rugby du parc ouest.

Enfin, au nom de l'Exécutif, je veux remercier ici les services de la Ville de Paris et tout particulièrement de la DU qui, sous l'égide du Secrétaire général, ont su mener ce travail de fourmi, très long et fastidieux, avec une très grande efficacité.

Pour donner un nouveau souffle à la vie étudiante sur la Cité internationale universitaire de Paris et favoriser l'attractivité internationale de Paris, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter cette délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Didier GUILLOT.

En complément, Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Juste un petit mot.

D'abord pour féliciter mon collègue Didier GUILLOT d'avoir piloté cette négociation complexe et difficile qui impliquait énormément d'adjoints, de directions de la Ville et de partenaires extérieurs.

Je pense que c'est vraiment un accord historique, parce que cet enchevêtrement de parcelles et ces propriétés croisées constituait un blocage pour la construction de logements pour les étudiants, pour les chercheurs. Le fait que cette négociation n'avait pas pu aboutir, depuis plus d'une soixantaine d'années, est la preuve que ce n'était pas simple à résoudre. Je crois que tout le monde doit se féliciter de cet accord.

En ce qui me concerne, je dirai que le bâtiment Victor Lyon, qui fait partie de cette négociation, sera entièrement rénové par la Ville de Paris et nous aurons enfin une maison des chercheurs de la Ville de Paris à la Cité universitaire, ce qui n'est pas rien.

C'est extrêmement important sur le plan symbolique : de la même façon qu'il y aura une maison de la Région Ile-de-France, il y aura une maison des chercheurs de la Ville de Paris. Rien que cela est important d'un point de vue symbolique pour la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2011, DU 58).

2011, DDEEES 94 - DVD 88 - Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) relative aux conditions techniques et financières de mise en place, pendant la foire du Trône 2011, de renforts d'offre sur les lignes de bus 87 et PC2.
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant la Foire du Trône.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture des rues aux alentours de la Foire du Trône.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 41 et n° 42 qui ont été déposés respectivement par les groupes E.E.L.V.A. et U.M.P.P.A. sur le projet de délibération relatif au renforcement des modalités de transports pendant le Foire du Trône.

Je vais donner la parole à Christophe NAJDOVSKI puis à Valérie MONTANDON. Lyne COHEN-SOLAL et Annick LEPETIT leur répondront.

Monsieur Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole pour présenter votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. J'interviens sur le projet de délibération et je présente mon vœu par la même occasion.

Chaque année, j'interviens sur ce projet de délibération relatif aux conditions de l'organisation des transports pour la Foire du Trône, même si je dois vous le dire je préférerais ne pas avoir à le faire. La tonalité de mon intervention cadrera avec la position d'abstention que nous aurons sur ce projet de délibération.

Comme vous le savez la question de l'accès en transports à la Foire du Trône est problématique. C'est pour cette raison que les élus de la majorité municipale ont travaillé ensemble depuis un certain nombre d'années, pour que cette fête populaire soit davantage accessible par les transports en commun. C'est ainsi qu'ont été mis en place un service de navettes bus à partir de 2005, en lien avec la R.A.T.P., ainsi que des parkings de rabattement à partir de 2006 à Bercy.

Aujourd'hui, c'est un constat d'échec qui prévaut. En effet, nous avons pu constater que la fréquentation des navettes et des parkings de rabattement était d'année en année de plus en plus faible, même si le système était apprécié des visiteurs de la Foire du Trône.

Depuis plusieurs années, j'alerte, à chaque fois que cette délibération passe au Conseil, à propos de l'incohérence d'un dispositif dont l'échec était programmé.

La principale raison de l'échec de ce dispositif vient du fait que la Mairie de Paris ouvre des voies qui sont habituellement piétonnes, en plein bois de Vincennes, aux automobilistes qui ont dès lors la possibilité de stationner gratuitement à proximité immédiate de la pelouse de Reuilly.

Dans ces conditions, comment peut-on inciter les visiteurs de la Foire du Trône à utiliser les transports en communs et les parkings de rabattement, alors que dans le même temps on ouvre des routes dans le bois au plus près de la pelouse de Reuilly ? Cette incohérence, les visiteurs de la Foire du Trône l'ont perçue et les navettes et parkings de rabattement ont été désertés.

Il est vrai, par ailleurs, que les travaux du tramway ont rendu l'accès de la pelouse de Reuilly plus difficile l'an dernier, mais l'inefficacité du dispositif était déjà patente avant le début des travaux du tramway.

Pour 2011, il est donc proposé un simple renforcement de l'offre de bus PC 2 et 87. Permettez-moi de noter au passage que, parmi les visiteurs de la Foire du Trône qui viennent en transports en commun, environ 2 % seulement utilisent la ligne de bus 87. Le renforcement de l'offre sur cette ligne ne servira donc pas à grand-chose, si ce n'est qu'elle bénéficiera aux autres usagers de la ligne 87, ce qui est quand même toujours bon à prendre.

Mais je constate au passage que, lorsqu'il s'agit d'obtenir un renforcement de l'offre de transports en commun pour les clients de la Foire du Trône, c'est possible, alors que depuis des années les habitants du 12e arrondissement demandent sans succès que cette même ligne de bus 87 fonctionne le dimanche au-delà de la place de la Bastille. Moralité, les clients de la Foire du Trône obtiennent plus rapidement ce que les habitants du 12e réclament en vain depuis des années.

Par ailleurs, et nous ne cessons de le répéter chaque année, avec l'ouverture des routes, les piétons et autres usagers du bois doivent céder la place aux automobiles et se concentrer sur les berges du lac Daumesnil où de nombreux conflits d'usage naissent de la surfréquentation des lieux : piétons, parents avec poussettes, personnes âgées, cyclistes, joggers, etc., doivent cohabiter et se bousculer sur un espace réduit.

L'opération "Paris respire" sur la route de ceinture du lac Daumesnil est partiellement suspendue à partir de 13 heures, les dimanches et jours fériés. Là aussi, il s'agit de faire place nette pour la circulation et le stationnement automobile.

On est bien loin de la promotion d'une mobilité durable et, chaque année, c'est le même constat : au lieu de respirer au Bois de Vincennes, les usagers du bois sont asphyxiés par les gaz d'échappement.

Monsieur le Maire, vous connaissez la position constante des élus du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés sur ce dossier.

Les manifestations doivent se dérouler conformément à la charte d'aménagement durable du bois, que le Maire de Paris a initié et signé avec les communes riveraines du bois en 2003. Cela suppose donc de garder les voies piétonnes du bois dans leur statut habituel et de maîtriser l'impact des manifestations sur leur environnement. C'est l'objet du vœu que je dépose.

Nous attendons également avec impatience que l'aménagement soit réalisé sur les routes de la Croix-Rouge et la route du Bac. Les élus Verts - on parle bien d'un amendement - ont fait inscrire cet investissement dès le budget 2007.

Il s'agit de transformer ces voies piétonnes en véritables allées forestières et d'offrir un parcours sécurisé pour piétons et cyclistes depuis Paris vers le cœur du bois. Nous souhaitons fermement que cet aménagement soit réalisé en 2011.

Le Maire de Paris a annoncé récemment vouloir ouvrir le lac Daumesnil à la baignade. Cette ambition est louable, même si elle mérite d'être précisée et accompagnée, de manière à ce que les nouveaux usages viennent correctement s'intégrer dans leur environnement.

Il convient dès lors de réfléchir globalement à l'aménagement du lac Daumesnil et de ses abords. Cela cadre d'ailleurs avec l'ambition des élus de la majorité municipale du 12e.

Il est par ailleurs indispensable de renforcer de manière pérenne l'offre de transports en commun les week-ends et les jours fériés dans le bois de Vincennes. A ce jour, nous ne voyons toujours aucune avancée dans ce domaine.

Nous nous interrogeons donc sur les priorités. Faut-il dépenser l'argent public pour renforcer ponctuellement une offre de transports pour les visiteurs de la Foire du Trône, alors que parallèlement cette action peut être réduite à néant par l'ouverture concomitante de routes du bois à la circulation et au stationnement ? Ou bien faut-il mieux utiliser cet argent public pour renforcer l'offre de bus dans les bois le week-end ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Cher collègue, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je conclus.

Sous la pression des forains, la Municipalité semble avoir renoncer à garder les voies piétonnes toute l'année. Nous avons le sentiment que beaucoup de choses sont faites en faveur des forains, mais que les autres usagers du bois ne font pas l'objet de la même considération. Nous souhaitons vivement que se concrétise une autre ambition pour le bois de Vincennes et nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. J'en profite pour rappeler très aimablement à chacun des intervenants qu'il me paraît tout à fait nécessaire de respecter les temps prévus par le règlement intérieur, en l'occurrence cinq minutes et pas plus, dans la mesure où nous avons une séance très dense qui promet d'être longue. Donc j'appelle chacun à un effort de concision et de respect des temps de parole.

Madame Valérie MONTANDON, vous avez trois minutes pour présenter le vœu que vous avez déposé.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci.

Comme vous le savez, la Foire du Trône est située sur la pelouse de Reuilly qui se trouve à proximité des habitations. Cet événement attire de nombreux visiteurs qui viennent en automobile jusqu'au site, ce qui provoque des désagréments pour les riverains, notamment une circulation accrue des véhicules cherchant une place, ainsi que des stationnements sauvages sur les trottoirs et devant les parkings privés.

Nous demandons que les rues et avenues situées ci-dessous - je les cite : Général Dodds, Joseph Chailley, Général Laperrine, Charles de Foucault et Maréchal Dubois - soient fermées à la circulation de 11 heures à 22 heures, tous les samedis et dimanches, pendant la durée de la Foire du Trône, sauf bien sûr pour les riverains.

En 2009, la Mairie de Paris avait respecté la fermeture de ce quartier les week-ends mais, en 2010, ce dispositif n'a pas été appliqué laissant les riverains démunis face à l'afflux de véhicules dans ce secteur.

Des riverains excédés l'année dernière s'étaient déplacés au commissariat de police et il leur avait été affirmé que les dispositifs allaient être appliqués les week-ends suivants, mais ce ne fut pas le cas.

C'est pour ces raisons que nous émettons ce vœu pour que le dispositif soit réellement appliqué aux horaires demandés et ne soit pas qu'un effet d'annonce.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Lyne COHEN-SOLAL va répondre aux deux interventions, en donnant l'avis de l'Exécutif sur les vœux déposés par Christophe NAJDOVSKI et Valérie MONTANDON.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne sais pas si vous le savez, mais c'est le 8 avril que la Foire du Trône va ouvrir ses portes, ou ses grilles si j'ose dire, et ce, jusqu'au 5 juin prochain sur la pelouse de Reuilly.

C'est une fête très populaire qui attire de nombreux Parisiens, des Franciliens et des touristes. Elle est populaire parce qu'elle est ouverte à tous les budgets et elle connaît un vrai succès, garanti déjà pendant ces huit semaines.

Nous le savons, tous les ans, nous avons le même problème à gérer : faire face à l'afflux des visiteurs dans le 12e arrondissement et dans les communes voisines. La situation est compliquée par l'existence depuis l'année dernière du chantier du tramway qui est un chantier très bienvenu sur le boulevard périphérique avec pour effet que les dessertes sont moins bonnes et que certaines places de stationnement et de passage pour les poids lourds sont indisponibles.

Notre objectif est que les visiteurs de la Foire du Trône viennent le plus possible en transport collectif d'où la mise en place de la navette 2005, que nous remplaçons cette année par un renfort de bus extrêmement important sur les deux lignes qui desservent le bois, notamment aux heures d'affluence de la foire, c'est-à-dire le soir et le week-end, avec un doublement de la fréquence des bus, vous l'avez dit. Nous allons également mettre en place des navettes vélos depuis les stations de métro et de R.E.R. pour faciliter aussi l'accès d'autres clients au plus près de la Foire du Trône.

L'arrivée du tramway et la fin des travaux sont prévus pour fin 2012-2013, nous aurons l'occasion de voir à ce moment-là comment les flux des visiteurs par transports publics se passent, et jusqu'à cette période, ce sera difficile de changer les choses. Tous les ans, Monsieur NAJDOVSKI, avec une grande régularité nous avons ce dialogue et tous les ans je vous explique qu'il est difficile d'accepter votre vœu, que nous appelons même à le rejeter parce que ce n'est pas réaliste.

Pendant huit semaines des voies sont ouvertes à la circulation, pas plus que les 8 semaines nécessaires, et comme vous je suis extrêmement contente d'apprendre que l'on va bientôt pouvoir se baigner dans le lac Daumesnil, je me prépare avec beaucoup de joie à ce moment-là, mais pour l'instant je vous assure et vous le savez très bien, les travaux du tramway nous gênent et il faut rester réalistes et donc conscients qu'il n'est pas possible d'accepter votre vœu, donc j'appellerai un vote défavorable à moins que vous le retiriez.

Madame Valérie MONTANDON, vous nous proposez de fermer à la circulation des petites rues qui sont de fait déjà soumises à des barrages filtrants de la Préfecture de Police. L'année dernière, cela n'a pas été possible à cause des concessionnaires du tramway, mais un accord a été mis en place entre la mairie du 12e et la Préfecture de police pour qu'il y ait des barrages filtrants durant une période de la journée des week-ends jusqu'à 20 ou 21 heures.

Votre vœu est sans objet et même je pense qu'il vaut mieux être pragmatique. Cela se passe déjà comme cela, et il n'est pas nécessaire d'en rajouter sur les horaires.

Ce vœu étant sans objet, je vous demanderai de le retirer, sinon nous serions obligés d'émettre un avis défavorable. Voilà ce que je voulais répondre sur ces deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je pense que les vœux sont maintenus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est également rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 94 - DVD 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 94 - DVD 88).

2011, DVD 38 - Signature de l'avenant n°3 au marché de mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire.
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour un dispositif Vélib' métropolitain sans distinction tarifaire.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à à la création d'un tarif social Vélib'.

M. François DAGNAUD, adjoint, président - Nous passons à l'examen des dossiers de la 3e Commission et en premier lieu nous allons examiner le projet de délibération DVD 38, sur lequel deux vœux ont été déposés, le n° 43 par le groupe E.E.L.V.A. et le n° 44 par le groupe P.C.F.P.G. Il s'agit en l'occurrence d'un avenant au marché de mise en place de flottes de vélos pour le mobilier urbain.

Je vais donner successivement la parole à MM. Christophe NAJDOVSKI, Ian BROSSAT, Jean-François Jean-François MARTINS et Mme Aline ARROUZE en leur demandant aux uns et aux autres de respecter scrupuleusement le temps de parole qui leur est imparti.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, inauguré le 15 juillet 2007, le service de location de vélos en libre service, Vélib', connaît un grand succès. Après trois ans et demi de fonctionnement, la signature de cet avenant est l'occasion de faire un bilan du dispositif, qui permet chaque jour en moyenne une centaine de milliers de déplacements à vélo dans la capitale ainsi que dans les communes limitrophes de Paris.

Par ailleurs, il était indispensable de rendre plus aisés l'abonnement et le réabonnement à Vélib', tant la procédure a connu des difficultés par le passé. Dès la mise en œuvre de l'extension de Vélib' aux communes limitrophes, les élus du groupe "Les Verts" avaient insisté sur la nécessaire prise en compte de l'allongement des distances et des temps de parcours, notamment pour les personnes qui utilisent quotidiennement ce service pour des déplacement domicile-travail. Nous considérons depuis longtemps que le vélo est un mode de transport à part entière et qu'il convient de faciliter son usage pour des trajets domicile-travail. C'est donc aussi le cas pour Vélib'.

Or, la durée de 30 minutes est pénalisante pour des personnes qui souhaitent utiliser Vélib' pour des trajets qui dépassent la première demi-heure d'utilisation gratuite. Aussi, nous avions déjà proposé à travers un vœu en octobre 2008, que la durée d'utilisation gratuite puisse être portée à 45 minutes au lieu de 30 de manière à ne pas pénaliser ceux qui utilisent Vélib' sur de longues distances. Le système actuel ne différencie pas les usages et ne prend pas en compte la distance parcourue.

Vous avez souhaité répondre à cette situation en offrant aux usagers de nouvelles offres d'abonnement. Nous sommes dubitatifs, il faut le dire, sur le nouvel abonnement annuel appelé assez curieusement "Vélib' passion", qui se traduira par une hausse de 10 euros du tarif d'abonnement pour pouvoir bénéficier des 45 premières minutes d'utilisation gratuite. En effet, cette mesure équivaut selon nous à pénaliser les "vélibistes" vertueux, ceux qui utilisent Vélib' pour des trajets longs, en particulier pour les trajets domicile-travail. Ainsi, pour illustrer mon propos à travers un exemple, l'habitant de Joinville-le-Pont qui se rend quotidiennement à son travail à Paris en Vélib', en utilisant la très belle piste cyclable de l'avenue de Gravelle qui longe le Bois de Vincennes devra payer un abonnement à 39 euros, tandis que le Parisien intra muros pour lequel la demi-heure d'utilisation suffit, bénéficiera d'un abonnement à 29 euros. Le nouvel abonnement à Vélib' Passion équivaut à la création d'une zone 2 du Vélib', là où au contraire, notre majorité au niveau régional travaille à l'instauration d'une zone unique de transport public. Nous proposons donc une mesure qui permette à chacun de bénéficier d'une durée d'utilisation plus longue, au même tarif de 29 euros annuels et nous étions prêts à discuter avec l'Exécutif, d'une modulation de cette mesure, par exemple en la réservant aux distances de plus de 5 kilomètres pour ne pas remettre en cause le modèle économique global de Vélib'.

Nous regrettons de ne pas avoir été entendus sur ce sujet. Nous nous interrogeons également sur ce qui motive le relèvement des tarifs des abonnements de courte durée avec une hausse de 70 % pour l'abonnement journalier, et de 60 % pour l'abonnement hebdomadaire. Dans l'exposé des motifs de la délibération, il est indiqué que ces hausses tarifaires sont faites pour inciter les abonnements à l'année. Il serait intéressant de savoir ce que cela peut apporter à la collectivité et au prestataire et en quoi ce dernier serait à même d'améliorer le service qu'il propose avec ces augmentations de tarif.

Il est important pour les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" que le service rendu soit de qualité, que le vandalisme diminue, et que les conditions de travail des salariés du prestataire soient améliorées.

Ceci étant dit, nous approuvons sans réserve les nouveaux tarifs préférentiels pour les jeunes de moins de 26 ans, pour les jeunes boursiers de l'enseignement, et les jeunes en insertion professionnelle qui vont tout à fait dans le sens du vœu déposé par les élus Verts dès juillet 2007 pour que des tarifs préférentiels soient accordés aux jeunes étudiants et aux jeunes détenteurs de la carte Imagine'R.

En outre, la pérennisation des stations bonus, situées sur les hauteurs de Paris est une bonne chose. Il est important, en effet, de favoriser le retour des vélos dans ces stations, et la possibilité de cumuler les temps de bonus nous paraît tout à fait avantageuse.

Je terminerai mon propos en rappelant que Vélib' ne nous exonère pas pour autant de la nécessité de poursuivre de manière très volontariste la politique de développement des itinéraires cyclables dans la Capitale, car c'est avec un réseau structurant, un maillage fort, et des pistes cyclables sécurisées que nous inciterons le plus grand nombre de Parisiens à utiliser le vélo comme mode de déplacement. De ce point de vue, les différents projets de bandes cyclables ne sont pas pleinement satisfaisants, en particulier lorsque celles-ci se trouvent entre une file de stationnement et la circulation générale. Nous souhaitons que la Ville de Paris accompagne le développement de Vélib' et de la politique du vélo en général par des aménagements tout aussi ambitieux que ceux de la précédente mandature.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci Beaucoup.

Nous poursuivons avec le vœu de Ian BROSSAT qui en profitera pour présenter le vœu n° 44 déposé par son groupe.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, indéniablement, Vélib' est aujourd'hui un mode de transport parisien qui joue un rôle essentiel.

Le nombre de ses utilisateurs, stabilisé à plus de 160.000, le maillage de ses stations dans toute la ville, l'ouverture aux communes voisines font désormais de Vélib' un élément ordinaire des rues parisiennes et l'emblème d'une circulation plus douce que nous appelons de nos vœux ; nous en avons d'ailleurs parlé hier lors de la communication sur les transports.

L'objet de ce nouvel avenant au contrat qui lie la Ville et JC Decaux met l'accent sur les abonnés et les habitués de Vélib', en proposant de nouvelles formules plus adaptées à l'allongement des itinéraires aujourd'hui possibles et simplifiant les procédures d'adhésion.

L'une des nouveautés de cet avenant a attiré l'attention des élus de mon groupe avec satisfaction. Nous avons noté l'introduction d'un tarif réduit pour les jeunes, notamment les jeunes en insertion et les jeunes boursiers. Considérant la surreprésentation des lycéens, étudiants, jeunes apprentis ou jeunes travailleurs parmi les utilisateurs de Vélib', ce geste s'entend autant pour des raisons sociales que commerciales.

Néanmoins, puisque justement Vélib' tend à devenir un mode de transport comme un autre et que la Ville de Paris se doit en conséquence de prêter une plus grande attention à ses éventuelles inégalités d'accès, nous trouvons dommage de nous arrêter en si bon chemin, d'autant que l'augmentation par ailleurs des tickets à la journée et à la semaine ne peut se concevoir qu'à condition d'une vraie politique en direction des abonnés les moins fortunés et les plus précaires.

Nous souhaitons, nous l'avons dit, que nous prenions modèle sur ce que la Région Ile-de-France et le S.T.I.F. proposent en matière de pass Navigo. Vous le savez, la Région, à l'initiative notamment des élus communistes, a mis en place la gratuité du pass Navigo ou des tarifs réduits pour les bénéficiaires de la carte tarification solidarité transports. Nous souhaitons par conséquent, sur ce même modèle, que puisse être mise en œuvre une tarification sociale pour les usagers de Vélib', autrement dit qu'on ait une tarification particulière réduite pour les allocataires du R.S.A. et des minima sociaux qui s'abonneraient à Vélib'.

C'est le sens du vœu rattaché à ce projet de délibération, que nous avons déposé et dont nous souhaitons vivement qu'il puisse être adopté aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'intervention de M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Nous allons prochainement fêter les 100 millions de trajets en Vélib' et chaque année depuis quatre ans, nos concitoyens parcourent près de 120 millions de kilomètres grâce à ce système de vélos en libre-service. Le projet de délibération que nous sommes appelés à voter aujourd'hui sur de nouveaux tarifs et de nouvelles modalités d'abonnement nous donne donc aussi l'occasion de regarder en arrière et de faire un bilan objectif.

En quatre ans, ces 20.000 vélos et 1.500 bornes ont durablement changé le visage de la Ville et participé au mouvement de fond vers plus de mobilité douce. Au même titre que la deux-chevaux était le symbole du Paris automobile du siècle dernier, le Vélib' est petit à petit en train de gagner sa place de symbole d'un Paris de ce nouveau siècle, d'un Paris écologique, durable, aux mobilités douces.

Désormais, la douceur de vivre des Parisiens s'exprime sur deux-roues. Ce nouveau symbole des déplacements a par ailleurs su trouver grâce à l'élargissement une dimension métropolitaine qui sera sans aucun doute la dimension à laquelle nous devrons travailler dans les décennies à venir.

Malgré le tableau enthousiasmant que je viens de dresser, le système n'est pas exempt de reproches depuis sa création :

Son modèle économique, bien sûr, qui a inexorablement augmenté la pression publicitaire sur les Parisiens ;

Les dégradations et les vols, qui n'avaient pas été prévus dans de telles proportions ;

Ou encore les stations indisponibles et les conséquences parfois coûteuses pour les usagers dans l'incapacité de rendre leur vélo.

Pour autant, il faut le reconnaître, le système a globalement su évoluer, a su progresser et trouver ses habitudes au cœur du quotidien des Parisiens, et je m'en réjouis. Ainsi, les nouvelles dispositions qui nous sont soumises aujourd'hui doivent nous permettre de franchir un nouveau cap en termes de qualité de services aux usagers et de réponses aux problèmes très largement soulevés par ces mêmes usagers depuis quatre ans.

En premier lieu, je tiens à féliciter de ce projet de délibération pour la dématérialisation des procédures d'abonnement. La simplification des moyens de paiement est sans aucun doute la meilleure nouvelle de ce projet de délibération. Plus fluide, plus simple, plus rapide, l'abonnement à Vélib' ne sera peut-être plus bureaucratiquement dissuasif comme il peut l'être parfois aujourd'hui.

Deuxième très bonne nouvelle de ce projet de délibération, c'est d'avoir enfin considéré le Vélib' comme un transport public comme les autres, et donc au même titre que l'ensemble de notre stratégie dans les transports en commun et dans les transports publics, nous avons des tarifs préférentiels à destination des publics cibles. À ce titre, au même titre que Imagin'R pour la R.A.T.P. et le S.T.I.F., il était temps de créer ce tarif référentiel à destination des jeunes, et c'est une disposition de ce projet de délibération que je voterai donc avec enthousiasme.

Malgré ce concert de louanges, deux points encore noirs qui avaient déjà été soulignés méritent d'être ajoutés.

Premièrement, sur la nouvelle tarification, c'est un très mauvais symbole, une nouvelle fois, que nous envoyons aux habitants du Grand Paris et aux Parisiens eux-mêmes. Il revient à dire que l'élargissement à la petite couronne de Paris nécessite un tarif nouveau et forcément plus cher. Ma logique du Grand Paris, et j'espère que cela devrait être la vôtre, est celle d'une convergence des droits et de l'accessibilité aux services publics. Ainsi, le système Vélib', s'il veut s'inscrire réellement dans cette dimension et cette philosophie métropolitaine, ne peut en aucun cas créer de discrimination au tarif selon la ville où vous habitez.

C'est malheureusement ce que créera le tarif Vélib' Passion. Pour cette raison, je voterai le vœu n° 43 sur l'absence de distinction tarifaire, qui paraît nécessaire pour ne pas dire aux habitants de la petite couronne qu'ils ont la double peine : la distance et un prix plus cher.

Le second point que je souhaitais souligner, que je répète depuis quatre ans, est que le nouvel avenant au contrat avec notre prestataire n'ouvre toujours pas la voie au partage des technologies et des méthodes du prestataire qui nous permettrait pourtant et qui permettrait surtout aux communes au-delà du rayon de 1,5 kilomètre de développer des systèmes compatibles avec Vélib' et ainsi de créer réellement un tissu métropolitain de vélos en libre-service. Je prends l'exemple de Montreuil : une partie de la ville de Montreuil se situe dans la barrière du 1,5 kilomètre, l'autre non. Quand vous habitez dans le haut Montreuil, vous n'avez pas accès à Vélib', alors que dans le bas Montreuil, vous y avez accès.

Tant et si bien que Vélib' n'est pas devenu à Montreuil un moyen de transport local mais un moyen de transport pour aller ou revenir de Paris, et donc une vision du vélo en libre-service extrêmement parisianno-centrée. Ce qui manque à Montreuil pour développer un système compatible, c'est l'accès aux technologies, ce que le prestataire refuse. Je crois qu'à l'heure des "open data", des logiciels libres, il serait temps d'imposer à notre prestataire de pouvoir travailler en partenariat avec de nouvelles collectivités sans leur imposer strictement leur technologie.

On le voit, ce projet de délibération apporte donc un certain nombre de vraies réponses aux questions que soulevait Vélib' auprès des Parisiens, et ce projet de délibération entraînera sans aucun doute une l'amélioration du service mais, une fois de plus, son approche reste un peu parisianno-centrée et se concentre sur les réponses qui concernent la Capitale intra muros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, et bravo pour la rectitude : cinq minutes, pas une seconde de plus ni de moins. C'est du grand art.

Nous terminons avec Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Je rappelle le succès d'une chanson d'Yves Montand, "À bicyclette", que tout le monde a peut-être fredonné : "Quand on partait de bon matin, quand on partait sur les chemins, à bicyclette, avec Paulette, la fille du facteur", etc.

Je mentionne ce succès puisque le Vélib' remporte un franc succès aussi auprès des Parisiens et qu'en quelques années, il a réussi à devenir un élément caractéristique du paysage de notre ville. Mais quelques points restent cependant à améliorer.

En premier lieu, considérons la procédure d'abonnement. Que l'usager souhaite passer par Internet ou par un autre biais, un délai d'attente de deux semaines est à prévoir entre le moment de l'inscription et celui de la première utilisation d'un vélo : c'est long.

Cette marge est d'autant plus longue qu'elle nécessite l'envoi d'un dossier avec documents justificatifs et chèque de caution et que toute cette procédure, on le sait, peut dissuader certains volontaires de souscrire à un abonnement longue durée.

Aussi, la dématérialisation totale du procédé d'abonnement en ligne est-elle une excellente nouvelle. Elle simplifiera nettement l'inscription, et même l'utilisation du Vélib' grâce au chargement du pass Navigo ou de la carte Vélib' Express de façon similaire aux abonnements de la R.A.T.P.

Par ailleurs, mon camarade Ian BROSSAT a souligné la nécessité d'introduire une tarification sociale... Oui, je dis sciemment le mot "camarade". Cette idée me paraît essentielle dans la mesure où nous voulons faire de Vélib' un élément de la vie de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes. Et bien que le prix d'un abonnement Vélib' ne soit pas en lui-même prohibitif, il ne faut pas oublier que pour bon nombre d'entre nous, un abonnement à 29 ou 39 euros représente déjà un investissement.

Il ne faudrait pas que s'établisse une fracture de plus entre les Parisiens qui ont accès au Vélib' et ceux qui n'en ont pas les moyens.

Dans une période de crise comme celle que nous vivons, c'est un élément essentiel.

La proposition d'une tarification spécifique pour les jeunes et les boursiers répond pour partie à ce problème et s'inscrit dans ce flux et cette mobilité dont parlait ce matin Alain LHOSTIS dans la politique de la ville.

Pour le prix d'un ticket de métro, un usager Vélib' pourra profiter d'un nombre illimité de trajets à vélo de 30 minutes pendant une journée et pendant une semaine entière pour moins de la moitié d'une carte orange hebdomadaire.

Le dépliant que vous pouvez trouver à l'entrée vous donne toutes ces indications.

"Encore plus de Véliberté", dit la Mairie de Paris.

Mais nous devons redoubler d'efforts pour que les employeurs s'engagent à rembourser intégralement les abonnements Vélib' et les éventuels dépassements pour la première demi-heure de trajet.

Ainsi, Vélib' pourra véritablement devenir un moyen de se rendre au travail ou d'en revenir, au même titre que les transports en commun, mais avec l'avantage de permettre une pratique sportive quotidienne.

Enfin, le forfait "Vélib' Passion" ainsi que les forfaits destinés aux jeunes de moins de 26 ans offrent une durée de 45 minutes, au lieu des 30 minutes traditionnellement offertes.

C'est une bonne nouvelle pour les cyclistes qui souhaitent pouvoir circuler entre le centre-ville et la trentaine de communes de banlieue partenaires.

C'est par ce biais que nous pourrons faire avancer la mixité sociale dans notre métropole.

Vous l'aurez compris, j'aborde cet avenant dans un esprit constructif, nous devons avancer avec Vélib' dans le sens d'une politique, dynamique et sociale écologique pour notre ville.

Je voterai bien entendu ce projet de délibération avec l'espoir que le vœu présenté par Ian BROSSAT soit adopté.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Mme Annick LEPETIT qui en profitera pour donner la position de l'Exécutif sur les deux vœux qui ont été présentés.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Le succès de Vélib' est indéniable et je vous remercie de l'avoir tous souligné.

Depuis son lancement en juillet 2007, il a permis d'effectuer plus de 100 millions de trajets, soit autant de déplacements quotidiens que cinq lignes de bus ou que le tramway des Maréchaux sud, par exemple.

Vélib' s'est ainsi imposé comme un véritable moyen de transport moderne, efficace, non polluant, et si nous examinons le troisième avenant aujourd'hui en Conseil de Paris, après avoir voté le premier avenant puis le deuxième avenant, c'est tout simplement parce que Vélib' est une histoire qui s'écrit tous les jours.

Nous avons mis une priorité pour ce troisième avenant, la première étant de moderniser les modalités d'accès au service. Désormais, les abonnements de longue durée pourront se faire en quelques secondes sur Internet, par carte bancaire et de manière totalement dématérialisée.

Plus besoin d'envoyer de documents papier ou de chèque de caution, plus besoin d'attendre de recevoir par courrier une carte nominative (l'abonnement annuel pourra être immédiat), plus besoin non plus de se soucier des formalités administratives pour renouveler son abonnement avec la procédure de réabonnement automatique.

Cet avenant, en dehors évidemment des nouveaux tarifs - et j'y reviendrai à propos des vœux -, consiste à améliorer les relations avec les usagers.

Des progrès importants ont été réalisés puisque, en 2010, le nombre d'appels a diminué de moitié ainsi que le nombre de réclamations écrites.

Nous proposons aujourd'hui d'aller plus loin et de créer une instance de médiation interne à l'entreprise Decaux chargée de mieux prendre en compte les réclamations des usagers, notamment suite au prélèvement de leur caution.

Je veux dire aussi un mot, j'en profite, sur la troisième délibération DICOM 6. Il s'agit d'une simple convention avec la R.A.T.P. pour que les stations de métro, R.E.R. et tramway figurent sur l'application Vélib' et, inversement, que les stations Vélib' figurent sur l'application R.A.T.P.

C'est bien de saluer ce travail partenarial entre Vélib' et la R.A.T.P., au bénéfice des usagers.

Concernant les vœux, le vœu déposé par les élus du groupe Communiste et Parti de Gauche, j'émets un avis favorable au camarade Ian BROSSAT, mais j'ajoute que nous créons déjà des offres préférentielles pour les jeunes.

J'en profite pour dire que nous avons bien travaillé avec mes collègues Didier GUILLOT et Bruno JULLIARD, pour que les jeunes puissent bénéficier d'un abonnement de 29 euros avec 45 minutes de gratuité et que, parmi eux, ceux qui ont le moins de ressources puissent bénéficier d'un abonnement à 19 euros.

Je voulais aussi répondre à Aline ARROUZE pour lui dire que, dans ce troisième avenant - mais elle l'a vu, bien sûr -, nous incitons les employeurs à participer aux tarifs d'abonnement de leurs employés, ce qui nous paraît être une bonne chose pour prendre en compte Vélib' comme un mode de transport à part entière.

Sur le vœu n° 43, présenté par Christophe NAJDOVSKI, je veux quand même rappeler l'essentiel, si je puis dire : l'abonnement à 29 euros par an reste inchangé.

Toute personne, quel que soit son lieu de résidence, peut opter pour la formule de son choix. Il ne s'agit donc aucunement d'instaurer une zone 1 et une zone 2.

L'injustice que vous dénoncez réside plus dans la situation actuelle puisque, aujourd'hui, pour une personne qui effectue deux trajets par jour et qui dépasse légèrement les 30 minutes, cela coûte 2 euros par jour, en plus de son abonnement à 29 euros.

C'est relativement indolore, sur une journée, mais je vous laisse faire le calcul sur une année complète. Je l'ai fait à votre place : plus de 500 euros sur l'année.

C'est donc pour répondre à ces personnes qui se voient régulièrement facturées d'1 euro supplémentaire que nous avons créé l'abonnement à 39 euros avec 45 minutes de gratuité. Le surcoût est raisonnable et sera rentabilisé en 10 trajets seulement. Je pense que l'économie en fin d'année est réelle.

J'ajoute, cher Christophe, puisque j'entends cette petite musique lancinante, comme quoi l'Exécutif, depuis 2008, ne s'occuperait absolument pas de développer des aménagements cyclables.

Je veux quand même dire que nous avons voté à l'unanimité - j'en remercie d'ailleurs tous les conseillers de Paris - un Plan Vélo, qui permet de développer un véritable réseau cyclable à Paris et en lien avec toutes les communes limitrophes de notre Ville.

Nous poursuivons la continuité des pistes cyclables et, après l'installation des doubles sens cyclables dans les 70 quartiers en zone 30, l'ouverture de nombreux couloirs de bus aux vélos, ouverture qui était bloquée depuis 2007, nous inaugurerons la Maison du Vélo au mois de septembre, à l'occasion de la Semaine de la Mobilité, Maison du Vélo qui est demandée depuis très longtemps par les associations de cyclistes.

Je voulais rassurer Christophe NAJDOVSKI et les élus de son groupe pour leur dire que, non seulement nous poursuivons la politique qui a été entamée depuis 2001-2002, mais évidemment, et c'est tout à fait normal, nous l'amplifions pour que les cyclistes, qui sont de plus en plus nombreux à Paris et également dans le cœur de l'agglomération parisienne, puissent bénéficier de ces nouveaux aménagements.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ce rappel bienvenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 présenté par le groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par Ian BROSSAT, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 73).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 38).

2011, DVD 11 - Signature d'un protocole transactionnel lié à l'application du marché n° 07 61 0001 intitulé "Mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 11 qui poursuit le précédent, sur lequel Mme Laurence DOUVIN est inscrite.

Je vous donne la parole, Madame DOUVIN.

Annick LEPETIT vous répondra.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Vélib' est un succès, mais il faut noter que c'est quand même la quatrième fois en quatre ans que la délégation de service public fait l'objet d'un réaménagement. C'est beaucoup !

On peut comprendre qu'un nouveau service nécessite des ajustements, mais dans le cas présent, ce ne sont pas des ajustements, ce sont des modifications contractuelles importantes :

- extension en banlieue, c'est le premier avenant ;

- prise en charge du vandalisme, le deuxième ;

- la modification des tarifs, que nous venons de voir.

L'angélisme qui a présidé au contrat initial a volé en éclats au fur et à mesure des avenants. Je rappelle que le Maire de Paris avait déclaré en 2007 que "Vélib' ne coûterait pas 1 euro aux Parisiens" !

Force est de constater que ce n'est donc plus le cas et cela dès la conclusion du premier avenant, puisque nous avons d'abord versé un premier chèque de 7 millions d'euros pour l'extension en banlieue de Vélib'. Le second avenant a fait en sorte que la Ville de Paris a mis la main à la poche, ou plus exactement au porte-monnaie, pour compenser l'importance des dégradations subies par la flotte de vélos. Le troisième, c'est la modification des tarifs.

Aujourd'hui, nous examinons un protocole transactionnel relatif à la période qui va de la mise en service de Vélib', donc en juillet 2007, au 31 décembre 2009. C'est d'ailleurs une délibération que nous aurions dû examiner au Conseil de décembre dernier mais elle a curieusement été retirée de la pile au dernier moment. La négociation a apparemment été difficile.

La Ville de Paris ne conteste pas l'intéressement demandé par la société "SOMUPI", filiale de Decaux. C'est le montant des pénalités qui a posé problème, des pénalités liées au non-respect du calendrier, au manque d'entretien des vélos et des stations, et notamment au défaut de la logistique.

La Ville considérait que l'entreprise lui était redevable de 6,87 millions d'euros, tandis que la société refusait de payer des pénalités supérieures à 4,12 millions d'euros. Ce qui fait que les positions de départ étaient les suivantes : l'entreprise jugeait être en droit de réclamer plus de 861.000 euros, alors que la Ville de Paris s'estimait, elle, devoir percevoir 1,88 million d'euros.

Où en sommes-nous arrivés ?

Au final, l'entreprise verse pour solde de tout compte une pénalité de 500.000 euros, soit un effort de la part de la Ville de Paris de 1,33 million d'euros, quand la société elle-même fait un effort qui ne se monte qu'à 361.529 euros.

Pour quelles raisons la Ville de Paris fait-elle plus d'efforts que le délégataire, alors que, dans cette même période, c'est l'entreprise prestataire qui n'a pas su assurer un système de qualité ? Est-ce pour compenser la chute du nombre d'abonnés de 200.000, au plus haut en 2008, à apparemment 160.000 à ce jour ?

Nous voudrions quand même rappeler que le marché lie l'exploitation du service de vélos à la publicité, ce que nous avions toujours contesté dès l'origine, et qu'il comprend la mise à disposition de 1.629 emplacements d'affichage, soit 5.344 mètres carrés d'espaces publicitaires. On peut estimer les revenus de cette publicité à environ 600 millions d'euros sur la durée du contrat Vélib'. La pénalité de 500.000 euros apparaît à cet égard quand même extrêmement modeste.

Nous pouvons donc estimer que ces conditions se font au détriment des intérêts de la Ville de Paris et nous nous abstiendrons sur ce protocole.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, Mme Annick LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DOUVIN, il ne s'agit pas d'une délégation de service public entre la Ville de Paris et Decaux. Vous le savez, parce que vous êtes très assidue à la 3e Commission, et vous êtes sans doute l'une des meilleures connaisseuses de la mobilité à Paris au sein de votre groupe.

Donc, vous le savez, vous connaissez, vous suivez cela de près : il s'agit d'un marché public et, dès que nous changeons une virgule, nous devons passer devant le Conseil de Paris.

Je ne le regrette pas parce que, du moins, contrairement à ce que quelquefois vous sous-entendez, les choses sont claires, transparentes concernant les négociations que nous menons avec l'entreprise Decaux. D'ailleurs, pour aller dans votre sens, vous dites que cela a été long, voire difficile ; je ne vous le cacherai pas, c'est vrai mais c'est assez normal, après tout : chacun défend ses intérêts et nous, nous sommes là pour défendre ceux des Parisiens.

Par conséquent, il s'agit là d'un protocole transactionnel qui vise à régler à l'amiable le montant des pénalités que SOMUPI doit verser à la Ville pour les années 2007, 2008 et 2009.

Comme vous le savez, Madame DOUVIN, le mode de calcul des bonus/malus, tel que cela a été défini contractuellement dans le marché initial, était équivoque et conduisait à des montants sans rapport avec l'économie du marché. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avions signé un avenant 2 en décembre 2009, ce qui a permis de clarifier ce système de pénalités et d'intéressements. Je pense que nous pouvons tous nous en féliciter, ce qui nous permet aujourd'hui de voir que Vélib' fonctionne mieux. Mais nous avons encore, c'est vrai, toujours des progrès à faire.

Néanmoins, pour les années passées, nous n'avons pas voulu faire table rase de certains problèmes de qualité de service, de régulation, d'indisponibilité des vélos, etc., et devant l'impossibilité d'appliquer ce système du contrat initial (bonus/malus), il a donc été défini un montant amiable de 500.000 euros au bénéfice de la Ville, donc des Parisiens.

Voilà ce que je souhaitais vous répondre, Madame DOUVIN. En tout cas, sachez que si, demain ou après-demain, nous devions à nouveau apporter des changements, parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'occasion de la précédente délibération, Vélib' est une histoire qui s'écrit tous les jours, nous reviendrons devant le Conseil de Paris.

En tout état de cause, je me réjouis que globalement nous soyons tous d'accord pour poursuivre la belle aventure de Vélib'.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour poursuivre la belle aventure de Vélib', nous allons voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 11.

Qui est favorable à son adoption ?

Avis contraires ?

Abstentions ? Du groupe U.M.P.P.A. Je vous remercie.

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DVD 11).

2011, DVD 63 - Signature avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement d'une convention pour l'installation, la maintenance des dispositifs Contrôle Automatisé de Franchissement de Feux Rouges (CAFR) sur le territoire de la Ville de Paris et avec la Préfecture de police d'une convention d'occupation du domaine public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, avant de suspendre la séance pour aller déjeuner, nous allons examiner l'amendement n° 45, déposé par le groupe U.M.P.P.A. par M. GOUJON. Je pense que c'est M. MENGUY qui se prépare à le présenter rapidement.

Annick LEPETIT, puis M. le Représentant du Préfet répondront.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai rapide pour que tout le monde puisse aller déjeuner.

C'est un amendement qui propose la substitution de la zone boulevard Victor - avenue de la Porte-de-Sèvres par celle de boulevard Pasteur et rue de Vaugirard. L'amendement explicitant les arguments, je fais rapide.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Annick LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Pour ma part, je n'ai aucune objection à ce qu'une substitution soit réalisée mais, s'agissant d'une prérogative du Préfet de police, je laisse le soin à son représentant de nous faire part de son avis.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Les radars aux feux rouges ont une double finalité : d'une part de sécurité routière, pour supprimer la tentation de griller l'orange vif ou le rouge, avec le risque d'un choc frontal au redémarrage des véhicules de la voie perpendiculaire, et d'autre part de fluidité de la circulation, puisque le blocage des carrefours a des effets en chaîne sur la congestion.

Je voudrais insister sur le fait que, contrairement aux considérants de l'amendement, la proposition d'installer un radar sur le boulevard Victor, avenue de la Porte-de-Sèvres, répond parfaitement à ces deux critères :

- d'une part, ce site fait partie des deux carrefours le plus accidentogènes de l'arrondissement puisque 18 accidents et 21 blessés, dont un grave, ont été comptabilisés en trois ans, quatre ayant été causés directement par le franchissement du feu au rouge,

- d'autre part, avec un trafic de 14.000 véhicules par jour contre 8.000 à Convention, il est l'un des plus problématiques de l'arrondissement en termes de risque de congestion.

Nous avons néanmoins noté les réserves du Conseil d'arrondissement quant au fonctionnement du carrefour en raison de la programmation des phases de feu et la Préfecture est prête à participer à une réunion technique pour approfondir l'étude d'impact. Mais, en l'état de nos informations, il serait dommage d'abandonner la possibilité d'implanter un radar aux feux rouges sur ce site.

Par ailleurs, nous avons pris bonne note de la proposition émise par le 15e arrondissement d'implanter un radar sur le carrefour Pasteur-Vaugirard, même si l'accidentologie y est moins sévère.

Sa forte fréquentation piétonne et la proximité du lycée Buffon et du collège Madame de Staël peuvent nous conduire, l'année prochaine, après étude de faisabilité, à proposer son ajout à la liste des feux rouges contrôlés par radar.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

On s'en remet à la sagesse du Préfet.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je pense qu'avec la proposition qui est faite par la Préfecture de police d'examiner attentivement cette demande des élus du 15e (je crois que c'est une demande unanime des élus du 15e), je laisse le soin aux uns et aux autres de travailler sur ce second radar.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Est-ce que, compte tenu des engagements pris par M. le Représentant du Préfet, vous envisagez de retirer votre amendement ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je remercie Mme LEPETIT d'avoir été le porte-parole des élus U.M.P.P.A. du 15e, et comme elle l'a très bien dit, nous retirons l'amendement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 63).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au projet de création d'un accès nord au RER B.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une minute et demie encore, avec votre permission, pour présenter le vœu n° 46 présenté par Pascal CHERKI et Annick LEPETIT répondra et nous arrêterons.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Très rapidement, puisque c'est un vœu voté à l'unanimité - je le précise bien - des élus du 14e arrondissement. Il s'agit d'un dossier assez complexe.

La Cité d'aménagement Denfert-Montsouris, qui était la filiale de la R.A.T.P. a réalisé la Z.A.C. "Alésia Montsouris" qui est devenu le quartier de la Sibelle en 2002. Il comprend 900 logements, une crèche, une école, un gymnase, des espaces verts et un jardin partagé.

Pour améliorer la desserte par les transports en commun de ce quartier particulièrement mal desservi, la plan d'aménagement de la Z.A.C. prévoyait une nouvelle ligne de bus, qui a été réalisée et qui est la ligne 88, et un accès direct depuis l'avenue Reille, par une passerelle couverte traversant le parc Montsouris à la station Cité Universitaire du RER B.

Cet accès est un besoin réel du nouveau quartier qui compte plus de 3.000 habitants. Ce projet a fait l'objet d'un avis négatif de la Commission des sites, lors de sa présentation par la S.A.D.M. au motif qu'il ne s'intégrait pas suffisamment dans les sites classés, ce qui était vrai puisque la passerelle prévue était couverte, et cela a été rejeté.

La S.A.D.M. devait proposer un nouveau projet de passerelle non couverte. Non seulement ce nouveau projet n'a jamais été mis à l'étude mais les crédits permettant le financement des études et de sa réalisation sont aujourd'hui introuvables.

Depuis l'inauguration de cette Z.A.C., de très nombreuses démarches ont été entreprises par les élus d'arrondissement, ainsi que par le député Serge BLISKO. Nous avons interpellé à de nombreuses reprises les pouvoirs publics et la passerelle est invisible. Ce qui n'est pas invisible, c'est le mécontentement profond des habitants des deux quartiers du 13e et du 14e, puisqu'une pétition a recueillie 2.600 signatures.

Je souhaite que la Ville de Paris reprenne le dossier en main et mette autour de la table la R.A.T.P. et le S.T.I.F., puisque si des crédits avaient été consacrés, il n'est pas normal que, ces crédits ayant été prévus, cette passerelle ne soit pas réalisée, même s'il faudra réfléchir bien évidemment à son insertion paysagère.

Donc, c'est un appel au secours que nous lançons à la Ville de Paris, au nom des tous les habitants de ce nouveau quartier, et je le dis aussi du 13e arrondissement puisque cela concerne tout le quartier des rues Brillat-Savarin et de l'Amiral Mouchez.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Annick LEPETIT, avis favorable ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Nous interviendrons, je souhaite rassurer M. le Maire du 14e. C'est en plus un vœu voté à l'unanimité dans le 14e, tout à l'heure c'était dans le 15e, c'est formidable, Paris se pacifie. Nous interviendrons auprès du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. pour que ce projet soit relancé et que des réponses claires puissent nous être données sur la faisabilité et le financement de l'opération. J'ajoute juste, et vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Maire, au contraire, il faut toujours positiver, que l'offre de transports collectifs dans ce quartier a été sensiblement améliorée dans la période pour réduire cet enclavement, la création de la ligne 88 et la création également d'un bus de quartier, l'amélioration aussi des lignes 21, 38 et 62.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 74).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation au scrutin secret de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la réalisation d'un pont franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e) (R. 20) :

Titulaires :

- Mme Isabelle GACHET,

- M. Patrick KLUGMAN,

- Mme Pauline VÉRON,

- Mme Brigitte KUSTER,

- M. Richard STEIN.

Suppléants :

- Mme Halima JEMNI,

- M. Rémi FÉRAUD,

- M. Claude DARGENT,

- M. Hervé BENESSIANO,

- Mme Laurence DOUVIN.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la réalisation d'une passerelle piétonne franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e) (R. 21) :

Titulaires :

- Mme Isabelle GACHET,

- M. Patrick KLUGMAN,

- Mme Pauline VÉRON,

- Mme Brigitte KUSTER,

- M. Richard STEIN.

Suppléants :

- Mme Halima JEMNI,

- M. Rémi FÉRAUD,

- M. Claude DARGENT,

- M. Hervé BENESSIANO,

- Mme Laurence DOUVIN.

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 22) :

- M. Jean-Pierre CAFFET,

- Mme Claire MOREL,

- M. Julien BARGETON,

- Mme Karen TAÏEB,

- M. Gauthier CARON-THIBAULT,

- Mme Claudine BOUYGUES,

- M. Jérôme COUMET,

- Mme Katia LOPEZ,

- Mme Catherine VIEU-CHARIER,

- M. Vincent ROGER,

- Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT,

- Mme Laurence DREYFUSS,

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER,

- Mme Claude-Annick TISSOT,

- Mme Catherine BRUNO.

Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes entre la Ville de Paris et "Paris Habitat - OPH" en vue de la réalisation d'une crèche collective, d'un logement de fonction et d'une résidence étudiante sur la parcelle municipale sise 117, rue de Ménilmontant (20e) (R. 23) :

Titulaire :

- M. Julien BARGETON.

Suppléante :

- Mme Halima JEMNI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la réalisation d'un pont franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e) (R. 20) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 28

Non participation au vote : 135

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la réalisation d'une passerelle piétonne franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e) (R. 21) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 26

Non participation au vote : 137

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Pour : 25

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 22) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 27

Non participation au vote : 136

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Pour : 27

Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes entre la Ville de Paris et "Paris Habitat - OPH" en vue de la réalisation d'une crèche collective, d'un logement de fonction et d'une résidence étudiante sur la parcelle municipale sise 117, rue de Ménilmontant (20e) (R. 23) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 28

Non participation au vote : 135

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Pour : 25

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 20 à R. 23).

Nous suspendons la séance jusqu'à 14 heures 30. Je voulais vous prévenir qu'à l'heure qu'il est, compte tenu de l'avancement de nos travaux et de l'ordre du jour qu'il nous reste à examiner, il est d'ores et déjà acquis qu'après avoir suspendu la séance ce soir à 20 heures, nous serons amenés à nous retrouver demain à 9 heures pour terminer l'examen des travaux.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux lavatories de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 47 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux lavatories de Paris.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, il est une loi naturelle à laquelle personne ne peut échapper c'est celle, parfois, d'aller aux toilettes et, cela peut poser problème en milieu urbain. C'est pourquoi ont été créés les toilettes publiques.

Pour que ces toilettes existent, des salariés les font fonctionner. C'est un métier certes peu valorisé, mais qui a toute sa dignité. Ce vœu intervient en relation avec une décision que nous avions prise en février 2011, où nous avions approuvé le principe de non reconduction d'un nouvel appel d'offres. Quatre de ces lavatories vont voir la situation se modifier et il y a une grande inquiétude chez les salariés qui y travaillent à propos de leur avenir.

C'est pourquoi j'irai à l'essentiel : nous demandons, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de garantir le maintien de l'emploi de ces salariés des lavatories de Paris afin qu'ils ne soient pas pénalisés par nos décisions, et aussi de veiller à la meilleure conservation de ces lieux patrimoniaux parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT, pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'accepte ce vœu, sous réserve d'un amendement de forme, dans la mesure où ce n'est pas le Maire de Paris qui est à la tête de l'entreprise, et donc ce n'est pas le Maire de Paris qui va garantir le maintien de ces salariés.

En revanche, nous avons, dans les clauses du marché que nous renouvelons, précisé que le nouveau titulaire devait reprendre le personnel nécessaire au fonctionnement des quatre lavatories conservés.

Je propose, si vous en êtes d'accord, un léger amendement, pour qu'on puisse dire qu'on demande au Maire de Paris d'agir pour garantir le maintien de ces salariés, ce que, d'une certaine manière, il a déjà fait.

J'accepte bien sûr ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote de M. François LEBEL, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Je suis un peu étonné parce que, à la précédente séance du Conseil de Paris, j'avais posé une question strictement identique et je n'avais pas noté que le Parti Communiste ni M. BROSSAT se soient émus de la disparition de ces "lavatories", et en particulier du "lavatory" classé de la place de la Madeleine.

Je n'avais pas noté non plus que Mme LEPETIT avait été aussi "écoutante" à la demande que le groupe U.M.P.P.A avait formulé, de faire grâce à ces quatre "lavatories".

Je suis bien obligé de constater que, selon que vous êtes puissant ou misérable, la réponse n'est pas tout à fait la même de la part de l'Exécutif.

Bien sûr, nous allons voter ce vœu, mais je tenais à faire remarquer cette différence de traitement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Un mot, Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur LEBEL, je me souviens que nous parlions du patrimoine concernant les lavatories. En l'occurrence, il s'agit du personnel, ce qui est tout de même un peu différent.

Ceci dit, l'un n'empêche pas l'autre, et je vous avais répondu que nous serions très attentifs, notamment concernant le lavatory qui se trouve place de la Madeleine.

En l'occurrence, vous êtes d'accord qu'il s'agit de garantir l'emploi de ces personnels. Je m'étais d'ailleurs, et je vous remercie de l'avoir rappelé, exprimée en ce sens puisque nous les avions reçus, pour tout faire pour qu'ils puissent avoir la garantie de l'emploi.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2011, V. 75).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif aux travaux de rénovation du réseau de gaz rue de Picpus.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 48 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif aux travaux de rénovation du réseau de gaz rue de Picpus.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur.

Je souhaite vous rappeler brièvement l'état des travaux qui ont eu lieu rue de Picpus.

Les trottoirs de la rue de Picpus, côté rue Dagorno, ont été refaits suite aux travaux de l'hôpital Rothschild et ont été terminés en septembre 2010.

Au mois d'octobre 2010, soit un mois après seulement, ces mêmes trottoirs tous neufs ont été de nouveau détruits pour la réalisation de travaux de réseau de gaz.

Comment peut-on expliquer un tel manque d'anticipation ?

Le chantier aurait dû s'achever le 17 décembre 2010, mais il ne fut terminé qu'en mars 2011, avec une interruption d'un mois au mois de janvier.

Les nuisances occasionnées par ce chantier, mené en plein hiver, ont provoqué de nombreuses coupures de chauffage, sans qu'il ne soit prévu d'alternatives pour les habitants.

Les coupures de gaz ont continué au cours du mois de janvier 2011, sans que les riverains ne soient informés des raisons liées au retard de la livraison du chantier.

Ceux qui ont interrogé les services de la mairie n'ont pas eu de réponse.

Deux fuites de gaz ont aussi eu lieu, entraînant l'intervention des pompiers et l'interruption de la circulation.

Enfin, le manque de coordination de l'ensemble des travaux a engendré un coût non négligeable pour le contribuable parisien. Ainsi, nous demandons que les riverains de la rue de Picpus, touchés par ces nuisances, bénéficient d'une information transparente par les services municipaux, sur les raisons techniques et financières qui ont provoqué un tel retard pour terminer ce chantier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Tout comme la maire du 12e arrondissement avec qui je m'en suis entretenue, j'émets un avis défavorable sur ce vœu qui contient quand même de nombreuses erreurs et des affirmations que je ne comprends pas, notamment quand vous parlez du coût pour le contribuable parisien. D'ailleurs, vous n'avancez aucun chiffre.

Il serait quand même bien de préciser exactement ce que vous souhaitez.

Concernant en tout cas l'information, un courrier a été adressé à tous les riverains (je le tiens d'ailleurs à votre disposition) et les affichages ont eu lieu en temps et en heure, 72 heures avant la coupure, comme on le fait à chaque fois.

Sur tout chantier, bien sûr, il y a quelquefois des aléas, malheureusement parfois des difficultés pour réaliser des raccordements en temps et en heure, mais en aucun cas les riverains n'ont pas été tenus informés.

J'émets donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'enlèvement des véhicules en fourrière.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 49, déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif à l'enlèvement des véhicules en fourrière.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord regretter que le représentant du Préfet de police ne soit pas présent parce que ce vœu le concerne. Je vais donc néanmoins le présenter.

Nous avons tous en tant qu'élus locaux été pris à parti par un certain nombre de personnes qui ont vu leur véhicule enlevé plus que rapidement, et parfois même avant qu'un PV ne soit apposé sur le pare-brise.

Il y a certes des cas où le stationnement doit être impérativement respecté, et les véhicules enlevés dans les cas de dangerosité ou de stationnement gênant.

Je voulais soulever deux points ; d'une part le fait qu'il existe une possibilité méconnue d'un disque horaire qui autorise une durée de stationnement de 30 minutes pour les opérations de manutention et donc souhaiter qu'il y ait une campagne de communication de la ville à ce sujet et que la mise à disposition de ces disques soit véritablement facilitée.

Le deuxième point, c'est que soit envisagées dans la pratique des dispositions dans lesquelles le respect d'un délai de quelques minutes pourrait être établi afin de permettre la régularisation de véhicules en infraction dans ces conditions et pour un motif urgent.

Je terminerai en disant que la chaîne de commandement des enlèvements se fait dans une certaine opacité, qu'il en est de même pour les délais qui courent entre le moment où l'infraction est constatée et le moment où il y a l'apposition d'une vignette sur le véhicule, et enfin le moment où l'enlèvement est pratiqué, et que nous aimerions avoir un certain nombre de détails à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Madame DOUVIN, je pense que vous voulez parler du disque livraison, plutôt que du disque de stationnement. C'est vrai que votre vœu est un peu ambigu, si je puis me permettre, parce que vous parlez à plusieurs reprises du disque de stationnement et du coup, vous laissez penser que les aires de livraison pourraient être utilisées pour du stationnement de courte durée, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Il s'agit bien d'un disque livraison qui a été mis en place en 2007 dans le cadre de la nouvelle réglementation marchandises. Ce disque fait partie intégrante de la politique menée avec les professionnels qui eux-mêmes sont très demandeurs. Toute l'information est d'ailleurs disponible sur le site paris.fr.

Je demande le retrait de ce vœu, Madame DOUVIN, si vous en êtes d'accord, dans la mesure où il n'y a pas d'ambiguïté, me semble-t-il, comme vous le laissez penser.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Sur le stationnement sur les emplacements de livraison, les agents de la Préfecture de police appliquent aux particuliers qui sont en train de charger ou décharger les mêmes règles que pour les professionnels.

S'agissant par contre de la chaîne des enlèvements, par définition, seuls les véhicules en stationnement gênant, dangereux ou abusif peuvent faire l'objet d'un enlèvement. Des instructions constantes et applicables à certaines catégories sont respectées, à savoir des véhicules qui sont simplement déplacés et non pas enlevés pour les médecins, les praticiens paramédicaux, les personnes handicapées, voire les personnels d'autres services publics essentiels.

S'agissant des autres usagers, les impératifs de sécurité routière pour le stationnement dangereux, tout particulièrement à l'égard des piétons et des cyclistes, ainsi que le maintien de la fluidité des axes vulnérables à la congestion ne permettent pas d'édicter le principe généralisé d'un intervalle entre la verbalisation et l'enlèvement. Dans beaucoup de cas, il est important de mettre fin rapidement à la situation de danger ou de congestion.

Toutefois, notre organisation et les instructions adressées aux personnels verbalisateurs s'efforcent de renforcer le discernement et de garantir l'indépendance vis-à-vis des sociétés d'enlèvement, qui sont des prestataires et qui ne doivent pas être des donneurs d'ordre.

Ainsi, la procédure d'enlèvement implique d'abord la saisie de la salle de commandement par l'agent verbalisateur, puis l'envoi par cette dernière, après validation par un régulateur, d'une grue sur les lieux.

En pratique, ce délai doit laisser le temps à la personne concernée par un délai très bref de reprendre son véhicule avant enlèvement, et c'est largement le cas puisque le ratio des enlèvements effectifs par rapport aux enlèvements demandés est de 38 %.

Mais, vous avez raison, le développement des technologies de géolocalisation et de pilotage cartographique doivent nous permettre de développer davantage ces fonctionnalités de pilotage au service du discernement, et de limiter les enlèvements immédiats aux seuls cas véritablement dangereux ou gênants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A et Centre et Indépendants relatif à la requalification de l'avenue de Clichy.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 50, déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, est relatif à la requalification de l'avenue de Clichy.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour nous, la requalification de l'avenue de Clichy est un problème global. Nous avons donc, à la mairie du 17e, un groupe de travail composé d'élus, de présidents d'associations, de conseillers de quartier, et qui a pour objet de réfléchir au projet global de requalification de l'ensemble de l'avenue.

Le projet en cours de la Mairie de Paris tel qu'il a été présenté le 1er mars dernier ne traite que de la partie comprise entre la place Clichy et la Fourche.

Nous considérons qu'un plan général de circulation fait défaut puisqu'il y aura bien sûr des conséquences de l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles en particulier, et que c'est une demande largement partagée par les riverains.

C'est pourquoi ce vœu exprime le souhait que véritablement un schéma directeur de l'ensemble de cette avenue soit élaboré en concertation avec les élus d'arrondissement, les conseils de quartier, les associations et la population.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - À la suite du réaménagement de la place Clichy, nous poursuivons la requalification de l'avenue de Clichy jusqu'à la Fourche. Nous venons de lancer la concertation, et nous avions décidé d'un commun accord avec les élus du 17e arrondissement, au moment d'ailleurs de la concertation sur la place Clichy, que nous ferions des aménagements en commençant par le tronçon le plus sollicité et celui qui mérite toute notre attention.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut délaisser les autres, mais il faut bien commencer par un commencement à partir du moment où on veut évidemment réaménager l'espace public parce que sinon, c'est vrai que la meilleure façon de faire, et je remarque que pour beaucoup de projets dans le 17e, c'est souvent le cas, il faut tout redéfaire avant de pouvoir avancer, ce qui fait qu'on finit par bloquer nombre de projets, et je ne ferai pas allusion à la Z.A.C. "Clichy-Cardinet-Batignolles", mais j'y pense aussi fortement quand je dis cela.

À partir de ce moment-là, je pense que la concertation a lieu et doit avoir lieu sous l'égide des maires d'arrondissement, et ce serait bien que dans le 17e, à l'instar du 18e, les conseils de quartier puissent être réunis, car plusieurs projets sont soumis à la concertation, et il faudra, afin de pouvoir commencer les travaux à temps pour avoir une livraison de l'avenue de Clichy en 2013, que nous puissions aboutir à cette concertation.

Aussi, bien évidemment, je demanderai le retrait de ce vœu. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis d'accord avec Mme LEPETIT : il faut commencer par un tronçon. Mais pour bien commencer, il faut intégrer le tout dans un schéma d'ensemble. Donc je ne retirerai pas le vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2011, DVD 72 - Signature d'une convention de financement avec RFF relative aux études avant projet et projet pour l'élargissement du pont-rail de la rue d'Aubervilliers (19e) (1ère phase) dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur Mac Donald Eole Evangile du GPRU Paris Nord Est (18e et 19e).
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à des travaux d'élargissement sur la future gare Eole-Evangile.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DVD 72 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 51. Il s'agit de la signature d'une convention de financement avec R.F.F., relative aux études pour l'élargissement du pont-rail de la rue d'Aubervilliers, dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Ce projet de délibération 2011 DVD 72 nous semble faire double emploi avec un autre projet de délibération que nous avons voté en octobre 2009, et qui s'appelait 2009 DVD 207.

Ce projet de délibération comportait déjà la signature d'une convention avec R.F.F. concernant l'étude de faisabilité de l'élargissement du pont-rail dont il est question et autorisait le maire de Paris à signer cette convention.

Celle-ci envisageait quatre hypothèses dans l'opération de démolition-reconstruction du pont-rail : l'élargissement de son ouverture de 28 à 30 mètres et la réalisation d'un ou deux appuis intermédiaires.

Ce pont-rail a fait l'objet l'été dernier de travaux de confortation : le renforcement de sa culée Est par injection-coulis de ciment et le remplacement d'un de ses neuf tabliers.

Ces travaux auront-ils ou non une influence sur le choix définitif de l'ouvrage ?

Par ailleurs il est nécessaire d'intégrer à la réflexion sur ce projet les décisions prises dans le cadre de la délibération DU 146 que nous avons votée les 7 et 8 juin 2010, qui concerne le financement des ouvrages de soutènement du faisceau ferroviaire en vue de la réalisation de l'opération "Immeubles de la gare", rue Gaston Tessier, puisque ces murs de soutènement du remblai ferroviaire formeront une continuité avec le futur pont-rail.

La remise des études relatives à ces murs était annoncée pour octobre 2010 pour le mur Ouest, et pour novembre 2010 pour le mur Est.

Force est de constater que nous n'avons pas eu les documents et s'ils ont été rendus publics, en tout cas, nous n'en avons pas eu connaissance.

L'élargissement du pont-rail constitue une composante de la future gare EOLE Evangile, puisqu'il est lié à l'élargissement du faisceau ferroviaire pour pouvoir y implanter le quai axial aéré du R.E.R. E.

Enfin, la réflexion globale sur cette gare mérite d'intégrer d'autres éléments, notamment ceux tirés de la déclaration de projet adoptée le 14 février 2011 par R.F.F., déclaration affichée en mairie, qui précise que le lien piétons relira la gare à l'entrepôt McDonald's.

Seront également intégrés le T3 et le T8. Ce dernier pourrait relier également le parc des Buttes Chaumont.

Les bénéfices pour notre arrondissement sont vraiment importants et c'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons nous abstenir sur votre projet de délibération et, en même temps, vous proposer de voter un vœu pour que les projets d'élargissement et d'ouverture du pont-rail, ceux de la gare et ceux des immeubles de la gare soient menés simultanément en y incluant ceux du terminus du T8 dans la perspective que fin 2015, l'ensemble soit achevé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Je ne comprends pas bien l'objectif de votre vœu.

S'il s'agit de synchroniser les différents travaux que nous réalisons, je vous rassure, c'est bien le cas, les opérations de transport sont menées de concert et en parfaite coordination avec les projets urbains conduits par la Ville dans le secteur Paris Nord-Est.

S'il s'agit, en revanche, d'avancer le calendrier de certaines opérations, puisque vous demandez que tout soit achevé fin 2015, c'est plus compliqué. Je vous rappelle le planning, mais vous le connaissez : la mise en service du T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle, qui comprend une station à Evangile et une promenade au sud du bâtiment Macdonald est bien prévue fin 2012, la mise en service de la nouvelle station Evangile sur le R.E.R. E et les livraisons des immeubles est bien prévue fin 2015, mais le prolongement du tramway, du T8, de Saint-Denis à la station Evangile n'est prévu que pour 2018-2020.

Je vous ai donné les éléments du planning et, par conséquent, je ne peux évidemment pas accepter votre vœu tel qu'il est, donc j'en demande le retrait.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous redonne la parole, Madame ONGHENA, pour donner votre position.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Oui, puisque Mme LEPETIT me demande si je peux le retirer.

Evidemment, je ne le retire pas.

Je veux bien corriger le fait que 2015 pourrait se transformer en 2018, mais il y a quand même un élément sur lequel vous n'avez pas apporté de réponse, Madame LEPETIT : le fait qu'il a été question que le T8 puisse se prolonger jusqu'aux Buttes Chaumont ; vous n'en avez absolument pas parlé. Nous souhaitons une réflexion d'ensemble sur tous ces éléments qui concourent, je vous le rappelle, à désenclaver un quartier politique de la ville, politique de la ville dont on a quand même beaucoup parlé ce matin.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 72).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un débat public sur l'évolution du bouquet énergétique de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à la 4e Commission.

Nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 52, déposé par le groupe U.M.P.P.A., a trait à un débat public sur l'évolution du bouquet énergétique de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Claude-Annick TISSOT, pour une minute.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les événements tragiques du Japon ont relancé à juste titre le débat sur le nucléaire civil. On le sait, seule la réduction significative des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables peuvent contribuer à une réduction de la production d'énergie nucléaire.

Les engagements du Grenelle de l'environnement prévoient de favoriser le mix énergétique afin de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de notre consommation en 2020 et c'est dans ce cas précis que nous pensons que la Ville de Paris, à travers son Plan climat, pourrait être un formidable laboratoire de développement des énergies renouvelables, puisqu'elle s'est d'ores et déjà engagée à l'installation de 200.000 mètres carrés de panneaux solaires d'ici à 2014, ainsi qu'à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments municipaux.

Nous pensons donc qu'il appartient à la Ville de Paris, comme à toute collectivité territoriale, de s'approprier un sujet qui la concerne directement et nous demandons que le Maire de Paris institue sous l'égide de la commission parisienne du débat public un débat public ouvert à tous les Parisiens sur l'évolution du bouquet énergétique de la Ville de Paris, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et des élus.

Ce débat permettrait aux participants de s'exprimer sur leur conception de l'avenir énergétique à Paris et d'éclairer ainsi les réflexions qui seront conduites à l'échelle nationale pour réduire la production d'énergie nucléaire.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si j'étais taquin, je dirais que lire dans un vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. qu'il faut réduire la production d'énergie nucléaire après d'autres déclarations que j'ai pu entendre dans les médias ces derniers jours, franchement, on croit rêver et on peut boire du petit-lait sur l'évolution de la prise de conscience.

Quel dommage, malheureusement, qu'il ait fallu attendre une telle catastrophe pour en arriver là !

Cela étant, je dois vous dire, Madame TISSOT, qu'en lisant votre vœu, j'ai dû mal comprendre ce qui s'était passé au moment du Grenelle de l'Environnement. Vous nous dîtes que les propositions qui en sont ressorties permettent de réduire le nucléaire, sauf que, si je me souviens bien, c'est le sujet sur lequel le Président de la République avait interdit que le Grenelle puisse débattre. Il est probable que si débat il y avait eu à cette occasion, on aurait peut-être pu avoir des engagements plus ambitieux en termes de modification du mix énergétique français et peut-être s'être engagé déjà dans quelque chose qui soit plus durable.

L'idée d'un débat, nous y sommes favorables ; simplement, je pense qu'il faut que nous ayons le temps, d'autant qu'il y a d'autres considérants dans votre vœu qui sont plus polémiques et sur lesquels je préfère ne pas rentrer dans la discussion dans le peu de temps que nous avons.

Nous proposons que vous retiriez votre vœu et que nous travaillions ensemble à la réflexion de ce que pourrait être un débat que nous mènerions sur ces politiques énergétiques en liaison avec l'Agence parisienne du climat dans le cadre du Plan climat de la Ville de Paris qui vise une réduction de 30 % de la consommation énergétique et que nous puissions ensuite, une fois qu'on a discuté ensemble, voir comment on mettrait en œuvre un tel débat.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Est-ce qu'ils retirent ou pas ? S'ils le gardent, je le soutiens et j'expliquerai…

M. Christophe NAJDOVSKI , adjoint, président. - Madame TISSOT, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - J'étais prête à modifier les considérants pour satisfaire M. BAUPIN et pour que mon vœu soit pris en considération, d'autant que, si j'ai bien compris, Monsieur BAUPIN, vous trouvez mon idée pas si mauvaise, vous ne voulez pas de mon vœu que vous trouvez très bon, mais vous le reprenez d'une autre façon, puisque vous proposez un débat et l'organisation d'un débat sur le thème que je propose.

Je ne trouve pas cela très élégant, mais je retire quand même mon vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame. Le vœu est donc retiré.

Nous aurons l'occasion de redébattre à nouveau sur cette question importante.

2011, DEVE 28 - Signature d'une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) relative au financement de l'étude de faisabilité pour l'expérimentation d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DEVE 28. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie l'A.D.E.M.E., relative au financement de l'étude de faisabilité pour l'expérimentation d'une Zone d'actions prioritaires pour l'air, autrement dit Z.A.P.A.

Je donne la parole à M. François VAUGLIN pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. François VAUGLIN. - En Ile-de-France, 53 % des émissions de dioxyde d'azote et 25 % des émissions de particules fines sont le fait du trafic routier.

A Paris, notre politique des déplacements a déjà porté ses fruits : depuis 2001, le trafic automobile a baissé de 24 %, soit 450.000 déplacements quotidiens évités ; parallèlement, la pollution de proximité a baissé de 32 % entre 2002 et 2007 et les émissions de gaz à effet de serre de 9 %, les concentrations en benzène et monoxyde de carbone ont chuté de 80 % et le dioxyde d'azote a reculé de 15 % depuis 10 ans.

Voilà quelques arguments de santé publique qui feront réfléchir les promoteurs du "tout bagnole".

Est-ce pour autant que les problèmes liés à la qualité de l'air ont disparu ? A l'évidence, non.

Faut-il rappeler que les particules fines seraient à l'origine de plus de 40.000 décès prématurés en France et qu'une étude récente a montré que l'espérance de vie des Parisiens serait diminuée de six mois en raison de la seule pollution de l'air ? Les dépassements de seuil en particules fines et dioxyde d'azote notamment restent trop fréquents, avec des concentrations atteignant parfois plus de deux fois les normes réglementaires.

C'est pourquoi nous nous proposons ici de nous engager avec l'A.D.E.M.E. dans l'expérimentation d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air, une Z.A.P.A. Cela permettrait de réduire aux véhicules les moins polluants, ou même d'interdire, la circulation dans les zones définies.

Plusieurs scénarios sont envisagés dans ce projet de délibération :

- une zone limitée à Paris intra muros ;

- une zone comprenant l'ensemble intérieur à l'A86 ;

- ou une interdiction qui se limiterait au périphérique parisien ou aux axes principaux de la zone comprise dans l'A86.

Il me semble qu'une limitation trop subtile ou légère risque de ne pas être à la hauteur des enjeux massifs que j'ai rappelés.

C'est pourquoi je vous invite à faire preuve de courage.

Certaines questions restent posées, notamment celle de la gouvernance relative à ces zones d'actions et au mode de prise des arrêtés d'interdiction de la circulation. Cela est devant nous. Il est évidemment nécessaire de conduire des études pour avoir les éléments qui nous permettront de prendre une décision et c'est l'objet de ce projet de délibération, que nous voterons, naturellement.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, à l'issue du Grenelle, il faut reconnaître qu'il y a quelques mesures et quelques initiatives qu'il convient de saluer : la création et l'appel à projets pour ces Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air en est une et le fait que la Ville de Paris ait répondu favorablement à cet appel à projets est également une très bonne nouvelle. Il me semble que la Capitale a vocation à être innovante et précurseur sur ces sujets de protection de l'air.

Cependant, j'ai eu une première surprise à la lecture de ce projet de délibération, puisque l'étude envisagée concerne évidemment Paris, mais bien au-delà, le périphérique et jusqu'à l'A86. Il me semblait que, dans l'année qui vient de s'écouler, nous avions créé le syndicat d'études "Paris Métropole", justement pour conduire et piloter des études, comme son nom l'indique, qui avaient vocation à couvrir les enjeux parisiens. Je ne vous cache pas que je suis assez surpris que la Ville de Paris en la matière, bien qu'elle annonce le faire en partenariat, n'ait pas fait diligenter cette étude par "Paris Métropole", qui est un syndicat d'études, c'est donc sa fonction, et parce que, là, effectivement, les conséquences de nos décisions impacteront évidemment les Parisiens. Mais si nous devions demain interdire les voitures individuelles polluantes dans Paris ou les transports de marchandises, c'est avant tout la banlieue, c'est avant tout les villes limitrophes qui seront touchées et les habitants de ces villes-là.

Je trouve un tout petit peu surprenant que la Ville de Paris conduise seule cette étude de faisabilité.

Deuxième élément sur ces Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air : il me semble que, sur la réduction de l'émission des particules fines, et M. VAUGLIN a assez bien souligné les problèmes et les enjeux qui étaient ici posés, notamment les enjeux de santé publique propres à cette question, un certain nombre d'enjeux n'ont pas été traités ; je pense notamment à la réduction de la vitesse en ville qui devrait nécessairement faire partie des enjeux de la réduction de la pollution atmosphérique. Je pense notamment à un dispositif que le Maire de Paris n'a pas évoqué malheureusement hier dans sa communication sur les mobilités, et notamment la question des zones de 15 kilomètres/heure qui avaient été expérimentées à Paris et auxquelles, malheureusement, aujourd'hui on ne s'intéresse plus, alors qu'elles pourraient être une option.

Deuxième élément qui me semble être particulièrement manquant dans cette question : il n'y a pas de dissociation assez lourde dans la voiture individuelle polluante. Elles sont toutes traitées au même titre alors que, typiquement, l'autopartage et le covoiturage devraient faire l'objet de dispositions particulières, car ils permettent parfois à une, deux, trois ou quatre personnes de partager une production de CO2 qui est la même, donc on peut reconnaître que cela fait partie plutôt des initiatives vertueuses qui devront s'astreindre d'éventuelles interdictions ou d'éventuels coûts supplémentaires.

Dernier élément qui me paraît nécessaire : si demain nous devions interdire ou augmenter un certain nombre de pénalisations financières pour les véhicules polluants, nous ne pouvons pas le faire et il est exclu de le faire sans offrir d'autres options aux gens, comme nous l'avons fait. Quand nous supprimons un certain nombre de voies routières, nous faisons en sorte que l'offre de transports publics puisse compenser la dissuasion que les modifications routières vont engendrer, nous n'avons pas sur cette délibération les options envisagées pour offrir des alternatives ; et je pense notamment aux transports de marchandises. Je suis surpris qu'à la fois hier dans la communication du Maire sur les mobilités et aujourd'hui dans une délibération qui visera prioritairement le transport de marchandises, il n'y ait toujours aucune réflexion conduite à l'échelle de la Ville mais encore plus, à l'échelle métropolitaine, sur des zones logistiques et des zones de coordination du transport du "dernier kilomètre", vous savez que c'est l'enjeu, et notamment le transport électrique pour le "dernier kilomètre". Des plateformes logistiques aux portes de Paris pourraient être l'une des options. Il est pour nous inenvisageable d'interdire demain le transport de marchandises tant que nous n'aurions pas offert ce type d'alternative.

Je voterai ce projet de délibération, cependant, parce qu'il va dans le bon sens, mais il est aujourd'hui minimaliste et j'encourage la Ville à associer le plus fortement possible "Paris Métropole" et les acteurs du transport logistique qui ont aujourd'hui pris des initiatives qui méritent d'être soutenues. Je pense notamment à ces plateformes logistiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crains fort de décevoir M. VAUGLIN, parce que s'il cherche des partisans du "tout bagnole", selon son langage tout en nuance, il ne va pas les trouver dans nos rangs !

Il nous est proposé aujourd'hui de nous prononcer sur les Z.A.P.A. qui sont, je le rappelle, une mesure gouvernementale décidée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Chaque année, 5 % de décès dans notre pays sont imputés aux particules fines et le Ministère de l'Ecologie estime que près de 9 mois de vie sont perdus pour chaque Français en raison de la pollution de l'air.

La prise en compte de tels enjeux de santé publique est évidemment indispensable et urgente et, d'autre part, elle constitue un gage essentiel de l'acceptabilité des dispositifs qui seront nécessaires pour réduire l'usage des modes de transport individuels motorisés.

Le Gouvernement s'est donc saisi du problème et a fixé l'objectif de réduire de 30 % les concentrations moyennes en particules fines dans l'air ambiant d'ici 2015.

Les conséquences de la congestion de Paris et des voies d'accès à la Capitale se répercutent inévitablement sur la qualité de l'air. Si on fait une comparaison entre l'année 2000 et l'année 2010, on s'aperçoit qu'en 2000, la qualité de l'air a été "moyenne à très mauvaise" pendant 53 jours, alors qu'elle l'a été pendant 77 jours en 2010, soit une très forte augmentation en 10 ans, les 10 ans du mandat du Maire de Paris précisément !

Le Gouvernement a donc introduit un dispositif de Zone d'Actions Prioritaires dans la loi Grenelle 2. Il s'agit, pour les communes ou groupements de communes de plus de 100.000 habitants, où une mauvaise qualité de l'air est avérée, d'interdire l'accès de véhicules contribuant le plus à la pollution atmosphérique dans certaines zones. Et ces dispositifs, conçus sous forme d'expérimentation, seront autorisés par décret pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, éventuellement prolongée de 18 mois.

Le 8 décembre dernier, le Ministère de l'Ecologie et l'A.D.E.M.E. ont donc présenté les six premières collectivités choisies, dont Paris, pour participer à l'expérimentation de ce dispositif.

Remarquons que le Conseil de Paris n'a pas été consulté sur la candidature de la ville auprès de l'A.D.E.M.E. ; seul le rapport de présentation du budget primitif 2011 avait esquissé le sujet. Quelques jours plus tard, M. BAUPIN a fait quelques déclarations à la presse puis, comme pour les voies sur berges, dans le même modèle d'opacité, plus rien, aucune précision !

Pourtant, les questions les plus valables et importantes ne manquent pas :

- Quel périmètre adopter à l'intérieur du boulevard périphérique ? De l'A86 ?

- Quel choix entre une zone ou des axes ?

- Quelle articulation avec l'introduction d'un éventuel Ecopass, auquel les Z.A.P.A. s'apparentent d'une certaine manière ?

Le principe d'une limitation de la circulation en fonction d'un degré de pollution de véhicule est intéressant. Un écopéage a d'ailleurs été mis en place à Milan en 2007 ; les Villes de Berlin et de Hanovre ont mis en place un dispositif interdisant aux véhicules ne disposant pas de la pastille écologiques adéquate de circuler dans certaines zones règlementées, avec des exigences croissantes au fur et à mesure qu'on se rapproche du centre ; et Berlin a réussi ainsi à faire diminuer de manière significative la concentration de particules fines.

Cette expérimentation est prévue à l'horizon 2012. Nous demandons d'autant plus à y être associés que les choix seront difficiles, non seulement celui de la zone retenue mais celui des véhicules concernés : poids lourds, 4x4, voitures diesel anciennes sans filtre à particules. Quelles exceptions retenir ?

On sait bien que si les possesseurs des véhicules anciens les gardent, c'est parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'en acheter un autre. Attention donc aux impacts sociaux, surtout dans un parc automobile dont l'âge moyen est de plus de 8 ans. Attention aussi à la cohérence des règles avec le bonus/malus qui encourage l'achat de diesel car les filtres à particules accroissent les rejets de dioxyde d'azote. Et quelles mesures pour les deux-roues motorisés ?

Je terminerai cette intervention en disant que ces choix des politiques de mobilité doivent se faire en toute transparence devant notre Assemblée et avec nos voisins. Alors que nous avons régulièrement demandé que soit menée, avec l'ensemble de nos partenaires, l'étude de toutes formes de restriction possible de la circulation, de tous les moyens envisageables, de toutes les zones éventuelles, nous l'avons demandé plusieurs fois et jusqu'ici, nous avons toujours essuyé un refus de principe, basé sur l'opposition idéologique de toutes formes de limitation ou de péage, que ce soit pour les véhicules particuliers ou les camions, comme si le stationnement payant n'était pas, par exemple, déjà une forme de péage.

Monsieur le Maire, je crois qu'il est temps de mener tous ensemble des réflexions qui peuvent mener à des choix faits au bénéfice de tous.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons la chance de faire partie des six collectivités qui vont participer à l'expérimentation des Z.A.P.A. C'est un programme ambitieux qui est né du Grenelle II pour améliorer significativement la qualité de notre air.

Face à une problématique aussi lourde que celle des pollutions atmosphériques, nous serons forcément plus efficaces en acceptant le soutien du Gouvernement, en intégrant la véritable nébuleuse intercommunale et la dynamique ambitieuse d'appel à projets qu'ils nous proposent.

J'aimerais, au cours de cette intervention, insister particulièrement sur l'enjeu inquiétant, qui est la santé, dès lors qu'on parle de qualité de l'air. L'exposition chronique aux particules fines, c'est la menace d'infections respiratoires, de maladies cardio-vasculaires et de cancers, soit 40.000 décès en France chaque année.

Les Z.A.P.A. doivent nous permettre, une bonne fois pour toutes, de renforcer les luttes contre la pollution car lorsque Airparif trouve moyen d'annoncer des chiffres en baisse, il faut être bien conscient de trois choses.

La première est que quelles que soient les diminutions annoncées, nous restons quoi qu'il arrive toujours au-dessus des seuils de danger pour la santé.

Deuxièmement, il est scientifiquement prouvé que si on arrive à parler de réduction concernant certains types de pollution à Paris, ces réductions ne sont pas liées à une politique efficace du Maire de Paris. Je dirais même le contraire : elles découlent quasi intégralement de l'amélioration technique des véhicules.

Troisièmement, il ne faut pas tout mélanger : gaz à effet de serre et particules fines polluantes, ce n'est pas la même chose. Il y a le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre, d'un côté, et il y a la qualité de l'air, soit la santé publique de l'autre.

On peut enrober la réalité, si on met tout dans le même panier. Mais ce qu'on est contraint de constater, si on parle de la qualité de l'air seul, c'est que l'année dernière, elle a été nocive pendant plus de deux mois et demi : 77 jours d'air toxique contre 53 jours dix ans plus tôt, c'est tout de même assez alarmant.

Il est donc temps d'arrêter les annonces faussement optimistes, qui ne font que minimiser la situation, parce qu'elle n'est pas partie pour s'améliorer. Le développement des véhicules propres ne sert à rien si on continue à créer des embouteillages, comme ceux déjà réels ou à venir, du boulevard Magenta, de la place de la République, des voies sur berges, des couloirs de bus.

Une autre chose qui doit nous inciter à accentuer nos efforts est le réchauffement climatique. Chacun sait que plus il fait chaud, moins on a de vent et plus les pics de pollution s'envolent.

Je voudrais donc saluer la décision de signer cette convention liée aux Z.A.P.A. avec l'A.D.E.M.E. C'est peut-être le signe que notre mairie va enfin prendre la vraie mesure de ses responsabilités et s'engager dans une action plus efficace en faveur de la santé de ses citoyens.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous réjouissons aussi de cette initiative car la pollution de l'air, cela a été dit par mon collègue François VAUGLIN, a des répercussions négatives et très dangereuses pour la santé des Parisiens. Une étude montre qu'en respectant les normes préconisées par l'Organisation mondiale de la santé, chaque Parisien gagnerait en moyenne six mois d'espérance de vie.

L'une des mesures permises par le dispositif Z.A.P.A. est celle de la restriction permanente de circulation pour les véhicules les plus polluants. Près de 200 villes européennes ont déjà mis en place des dispositifs similaires avec des résultats probants.

Je donnerai l'exemple de Berlin, où 30 % d'émission en moins ont été observées selon l'A.D.E.M.E. avec ce dispositif. Cette mesure fait partie du Plan de Déplacements de Paris et l'Etat nous permet enfin de l'expérimenter, et donc de prendre notre part dans la lutte contre la pollution de l'air.

Pour toutes ces raisons, je tiens à apporter le soutien du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à la candidature portée par la Ville de Paris en concertation avec "Paris Métropole" et la Région Ile-de-France. C'est en effet une bonne chose qu'à un phénomène débordant largement les frontières administratives de Paris, nous nous donnions les moyens d'étudier et d'agir au-delà du périphérique parisien.

On le sait, la source principale des polluants atmosphériques à Paris, c'est la circulation automobile. Pour ce qui concerne les particules fines, ce sont les moteurs diesels qui les émettent.

L'industrie automobile française pèse de tout son poids pour qu'en France se développe ce type de motorisation. L'Etat a cédé par une fiscalité avantageuse sur le gasoil et persévère dans cette voie à travers le dispositif du bonus/malus qui, en ne prenant en compte que les émissions de CO2, favorise la vente de véhicules diesels. Je vous rappelle que celle-ci représentait 70 % des ventes en 2009.

La pollution de l'air est en effet telle qu'elle vaut à la France une mise en demeure de la Commission européenne pour non-respect des valeurs limites réglementaires pour les particules fines et le dioxyde d'azote. Il était temps d'agir localement, mais il serait grand temps aussi que le Gouvernement revienne sur la subvention au moteur diesel. Et j'ai compris que, sur cette question, nous aurons le soutien notamment de Laurence DOUVIN.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs et oratrices, la parole est à Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais me réjouir vraiment parce que j'ai l'impression, au vu des interventions, que ce projet de délibération sera adopté à l'unanimité de notre Conseil. C'est une bonne nouvelle que nous puissions, sur une question comme celle-là, nous réunir quelles que soient les considérations des uns et des autres sur la politique des déplacements.

Je leur dirai malgré tout un mot, car ces affirmations méritent un peu réponse. Mais, en tout état de cause, la prise de conscience est là, on est face à un enjeu de santé publique clairement identifié, qui est celui des particules fines liées aux véhicules diesels, et tous les intervenants l'ont rappelé.

Si on remonte, il n'y a simplement que quelques mois en arrière, je pense que la prise de conscience n'était pas la même et, à la fois les interventions de l'Union européenne, l'étude Aphekom qui est sortie récemment, ont permis à tout le monde de se rendre compte que nous étions bien en face d'un problème majeur.

Je regrette d'ailleurs que la Préfecture de police ne soit pas représentée au moment où nous en parlons, car il y a d'une part ce que nous faisons en matière de Z.A.P.A. et je vais bien sûr y revenir, mais aussi la question des pics de pollution aux particules fines, qui sont de plus en plus fréquents, et qui nécessiteraient une action immédiate.

Il y a eu, suite à la directive européenne, une loi, puis un décret, et maintenant on attend une circulaire qui enfin permettra que nous nous mettions en règle en Ile-de-France, lors des pics de pollution, aux particules fines et qu'on puisse réellement avoir des mesures efficaces lorsque le niveau de particules augmente au-dessus des seuils qui sont prévus par l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé) comme cela a été le cas un certain nombre de fois ces derniers jours.

Je voudrais, comme cela a été indiquée notamment par Fabienne GIBOUDEAUX, rappeler que sur cette proposition de Z.A.P.A., nous nous étions déjà prononcés favorablement à l'occasion du Plan de déplacements de Paris, pour que des zones basse émission, comme cela existe à l'étranger, puissent se mettre en place. C'est donc maintenant le cas au travers de la loi Grenelle et c'est donc une bonne chose que nous puissions le faire.

Je vais répondre à quelques questions qui sont posées. François VAUGLIN a raison de dire que la question de la gouvernance sera une question importante, parce qu'une fois qu'on mettra en place un tel dispositif sur le territoire qui sera à définir, et probablement en dehors du territoire parisien, nous manquons aujourd'hui d'une structure qui soit en capacité de piloter un tel dispositif.

Cela fait partie de l'étude à mener que de définir cette gouvernance. Ce qui me permet de dire d'ailleurs à M. MARTINS que si ce n'est pas "Paris Métropole" qui est pilote en la matière, c'est justement parce que la demande qui était formulée par l'A.D.E.M.E. était qu'une structure, soit intercommunale, soit municipale, porte le projet.

En l'occurrence, en l'absence de structure intercommunale, c'est Paris qui porte, mais nous le faisons évidemment en total partenariat avec "Paris Métropole" avec la Préfecture de police, car il y a évidemment des mesures sur ce territoire qui dépendent de décisions de la Préfecture de police et avec la Région Ile-de-France.

En réponse à M. VAUGLIN, et plusieurs intervenants en ont parlé d'une façon peut-être un peu contradictoire entre eux, au sujet de la question des gaz à effet de serre et des particules fines. Ce sont évidemment deux questions différentes. Il n'y a pas de doute : l'une est nocive ici au quotidien, l'autre est liée au dérèglement climatique.

Pour autant, notre position est celle que nous avons retransmise au Ministère, qui doit décider des décrets qui permettront d'attribuer des étiquettes ou des pastilles aux véhicules automobiles. Nous avons demandé que ces étiquettes prennent en compte à la fois la pollution aux particules fines et les émissions de gaz à effet de serre.

Il serait illisible pour nos concitoyens qu'il y ait d'un côté une fiscalité qui favorise les petits véhicules par rapport aux gros en matière de gaz à effet de serre, et que d'un autre côté les mesures que nous mettions en place au niveau local en matière de Z.A.P.A. reposent sur d'autres critères et que les deux soient totalement déconnectés.

Nous pensons qu'il faut aussi bien sûr qu'en ce qui concerne le bonus/malus, dont Mme DOUVIN a souligné l'un des effets pervers tout à l'heure, comme pour les Z.A.P.A., nous ayons une logique qui vise à réduire les deux types de pollution simultanément, et comme cela on sera d'autant plus efficace.

En ce qui concerne les propositions de M. MARTINS, je voudrais lui dire que son idée concernant l'autopartage et le covoiturage me parait pertinente. C'est une idée qu'il faut que nous regardions. On pourrait envisager une exemption en quelque sorte, de ces dispositifs au bénéfice des véhicules transportant plusieurs personnes.

Je suis assez d'accord avec ses propos concernant les marchandises et l'absolue nécessité d'avoir une politique alternative sur le "tout camion".

Pour l'instant, ce à quoi nous réfléchissons dans le cadre de la Z.A.P.A., c'est plutôt à cibler les véhicules qui sont en transit, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'origine ou de destination dans le périmètre concerné, de façon à ce que, au minimum déjà, on traite tous ceux qui n'ont rien à faire sur ces territoires.

En ce qui concerne les quelques réflexions de Mme DOUVIN et de Mme HAREL, qui auraient tendance à laisser penser que le problème principal serait la politique municipale de déplacement, de façon à ne pas entrer dans trop de polémique, je voudrais juste vous signaler que l'étude Aphekom concerne également des villes comme Marseille, Bordeaux, etc., qui ne sont pas pilotées par les "ayatollah" et qui sont également touchées par la pollution aux particules fines.

Il y a sans doute des problèmes qui dépassent les simples questions de constructeurs automobiles.

C'est d'ailleurs très étonnant de nous dire que, quand cela progresse, en termes de pollution, c'est uniquement dû aux constructeurs et quand, au contraire, cela régresse, ce serait uniquement dû à la circulation automobile dans Paris.

On peut avoir sur ces questions une vision un peu objective et constater que la diésélisation du parc automobile, accélérée malheureusement par le bonus/malus, est plutôt un facteur aggravant. Vous l'avez dit, mais j'ai entendu des choses qui méritaient malgré tout un peu réponse.

Par contre, j'ai entendu beaucoup de questions de votre part sur quel serait le bon périmètre, mais pas beaucoup de suggestions.

J'entends que vous nous laissez en quelque sorte y travailler. Vous avez dit qu'il n'y a pas eu débat au Conseil de Paris pour déposer la candidature, de fait, parce que nous avions prévu que ce débat aurait lieu maintenant, c'est ce que prévoient les textes : c'est au moment de la délibération que les élus sont amenés à se prononcer.

Je constate que le travail a été plutôt bien fait, puisque les uns et les autres sont favorables à ce projet de délibération, et je m'en réjouis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DEVE 28).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une campagne de sensibilisation et au nettoyage régulier de l'espace public.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 53 du groupe U.M.P.P.A. n'ayant pas été présenté, je considère qu'il est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage sauvage commercial.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le vœu n° 54 qui ne se rattache à aucun projet de délibération.

Ce vœu, déposé par l'U.M.P.P.A. est relatif à l'affichage sauvage commercial.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous pouvons constater un nombre grandissant d'affichettes sauvages qui signalent la plupart du temps des opérations de vente ou des spectacles locaux.

Nous constatons également que ces affiches restent la plupart du temps en place bien au-delà de la date des événements mentionnés et que, bien sûr, leur enlèvement suscite des frais.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que le Maire de Paris mobilise les services de la Ville afin de mettre en place un groupe de travail commun aux directions qui ont en charge le traitement de la question de l'affichage sauvage commercial, c'est-à-dire la Direction de la Voirie et des Déplacements et la Direction de la Propreté et de l'Eau, afin qu'elles puissent coordonner leurs travaux pour prévenir et optimiser la lutte contre ce type d'affichage.

Nous souhaitons que ce groupe travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, ainsi qu'avec les coordonnateurs de l'espace public qui sont dédiés à l'organisation et à la structuration des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Chère collègue, votre vœu - si du moins je l'ai bien compris - évoque à la fois l'affichage commercial sauvage sur les murs et l'accrochage d'affiches sur du mobilier urbain.

En effet, l'affichage et l'accrochage relèvent aujourd'hui de deux prestations de nettoyage différentes, les premières relèvent de la D.P.E., s'agissant des murs, les autres relèvent de la D.V.D., s'agissant des affiches déposées sur du mobilier urbain.

Depuis 2008, l'amélioration du nettoiement et la systématisation du recours à des procédures de mise en recouvrement des frais de désaffichage ont permis, vous le savez, de réduire par deux la surface d'affiches constatée sur les murs de Paris.

En 2010, l'entretien des 256.000 potelets, candélabres, bancs a été renforcé avec 700.000 interventions de désaccrochage, qu'il s'agisse d'enlèvement d'autocollants et d'affiches et de dégraffitage.

Si des résultats encourageants ont ainsi été obtenus, il est vrai que la séparation historique des deux compétences n'est pas cohérente avec notre nouvelle démarche globale de gestion de l'espace public.

C'est pourquoi, dès l'année prochaine, à l'échéance des deux marchés actuels, soit en juin 2012, nous avons prévu de mutualiser la totalité de ces prestations avec un seul marché, avec des gains escomptés en termes de signalement et de rapidité d'intervention des prestataires.

Sans attendre, les coordinateurs locaux d'espace public, auxquels vous avez fait, chère collègue, référence, sont à la disposition des mairies d'arrondissement pour garantir sur le terrain une bonne coordination entre les différents intervenants.

Pour nous résumer, c'est donc moins d'un groupe de travail central que nous avons besoin que d'un travail de coordination dans chaque arrondissement et, sur cette mission, l'engagement des mairies d'arrondissement est évidemment tout à fait irremplaçable.

A la faveur de ces informations, je vous invite à retirer votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste rebondir sur la réponse de M. DAGNAUD.

Je voudrais témoigner en tant que maire d'arrondissement. Malheureusement, le correspondant territorial, à l'heure actuelle, n'a absolument pas ce pouvoir.

Vous avez bien souligné en effet - je me réjouis que la Ville de Paris ait cette réflexion et le vœu montre l'importance de ce à quoi nous sommes confrontés - qu'à l'heure actuelle, sur les différents panneaux d'affichage avec les différents annonceurs, d'un arrondissement à l'autre, nous n'avons absolument pas la main.

Pour vous donner un exemple, dans le 17e arrondissement, nous avons des affiches du 18e. J'en suis ravie, mais, lorsque nous demandons que soient affichées les informations du 17e arrondissement, on nous le refuse, parce que c'est la Ville de Paris qui donne l'information. Je parle des panneaux associatifs également.

Autre information. Nous avons plusieurs sortes d'affichage : l'affichage sauvage, l'affichage associatif et l'affichage municipal. Il y a actuellement un problème de cohérence.

Je vous remercie de l'information que vous venez de donner, mais je vous demande aussi de regarder l'affichage au niveau associatif, parce qu'il y a des incohérences, les délais sont souvent dépassés et, par ailleurs, cela ne dépend pas toujours de l'arrondissement concerné.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame DOUVIN, retirez-vous votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je prends acte des déclarations de M. DAGNAUD.

Je retire le vœu, mais nous resterons bien entendu très vigilants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame.

2011, DPA 8 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux de restructuration de la caserne Napoléon située 1 place Baudoyer (4e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission. Nous examinons le projet de délibération DPA 8. Nous examinerons les projets de la 4e Commission après les travaux de la 8e. Il y a eu un petit changement dans l'ordre du jour.

Ce projet DPA 8 est relatif à l'approbation des modalités de passation de marché de travaux de restructuration de la caserne Napoléon située 1, place Baudoyer dans le 4e arrondissement.

La parole est à M. René DUTREY, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention courte pour nous interroger sur notre politique d'implantation des locaux administratifs de la Ville de Paris et des bailleurs en général.

La caserne Napoléon est située à quelques pas de l'Hôtel de Ville, en plein centre de Paris. Nous faisons le choix d'y rassembler des services, mais faut-il rassembler tous les services de la Ville dans le cœur de Paris, n'y aurait-il pas une autre voie, qui serait de répartir ces services, pourquoi pas dans les quartiers qui en auraient besoin ou qui auraient besoin d'activité ?

Je veux saluer à ce titre l'opération de la R.I.V.P. qui quitte un bâtiment historique du 7e arrondissement pour rejoindre la porte d'Italie, dans des bureaux beaucoup plus adaptés et dans un secteur où les salariés de la R.I.V.P. et son activité permettront certainement de dynamiser ce quartier.

Ce n'est pas exactement ce qui était retenu pour la caserne Napoléon, qui aurait peut-être pu faire l'objet d'une étude de faisabilité pour transformation en logements sociaux.

Face à ces incertitudes, le groupe "Vert" s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - En lien avec ma collègue, Myriam EL KHOMRI, cette opération s'explique pour une raison très simple, à savoir que nous regroupons, en général, les services de la Ville plutôt dans des implantations nouvelles, dans nos Z.A.C.

On a tous en tête les regroupements qui sont en train de se faire et qui se sont faits avenue de France, mais il s'agit là de regrouper des services très spécifiques que sont la Direction de la Prévention et de la Protection, autour notamment de la cellule de crise du Centre de veille opérationnelle.

Il est donc logique et légitime que ce regroupement se fasse à proximité des bâtiments de l'Hôtel de Ville. Voilà pourquoi le choix de la caserne Napoléon a été effectué.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPA 8).

2011, DU 14 - Cession de l'immeuble communal situé 21, rue Blanche (9e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 14. Il s'agit de la cession de l'immeuble communal situé 21, rue Blanche dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris est propriétaire depuis 1968 de cet hôtel particulier du 21, rue Blanche qui a accueilli, entre 1942 et 1997, l'E.N.S.A.T.T., plus connue comme "école de la rue Blanche", où, pour ma part, j'ai eu la chance d'enseigner.

Cette école a formé des générations de professionnels qui ont travaillé dans le théâtre, des metteurs en scène, des habilleurs, sans parler des acteurs, costumiers, machinistes ; une bonne partie de la profession y a été formée et y a noué des liens très forts.

Le bâtiment, lui aussi, est remarquable, puisque les façades et les toitures sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, de même que l'escalier d'honneur avec sa verrière en vitrail et un jardin d'hiver implanté à l'arrière du bâtiment et qui a une superficie de 258 mètres carrés.

Depuis le départ de l'E.N.S.A.T.T. en 1997, l'immeuble a été squatté, puis mis à disposition des associations à l'initiative de la mairie du 9e. "France Domaine" a évalué l'immeuble au prix de 5 millions d'euros et ce projet de délibération nous propose de vendre ce bien à la société J.G.S. Invest, qui a amélioré son offre pour la porter à 5.200.000 euros, soit, pour une superficie de 1.850 mètres carrés, moins de 3.000 euros le mètre carré.

Pour notre part, nous ne comprenons pas que dans un arrondissement qui manque d'espaces verts, l'ouverture du jardin n'ait pas été examinée par des études approfondies et que ce bâtiment historique à plus d'un titre soit vendu et surtout, semble-t-il, bradé.

Nous aurions souhaité que la Ville garde la maîtrise sur ce lieu de patrimoine dans un arrondissement déjà bien occupé par des bureaux, parfois vides, pour y créer une structure utile à tous et qui mette de la vie dans le quartier.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Delphine BURKLI, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Mme FOURNIER, c'est non sans un certain étonnement que j'ai découvert la semaine dernière ce projet de délibération qui vise à vendre un des joyaux du 9e arrondissement, l'immeuble du 21, rue Blanche, qui abrite, comme l'a rappelé Mme FOURNIER, un hôtel particulier et un jardin, au passage l'un des rares espaces verts de l'arrondissement, et dont la Ville était propriétaire depuis 1968.

Je regrette à la fois le procédé employé par le Maire de Paris de se défaire d'un bien immobilier important qui aurait pu être utilement affecté aux Parisiens et, plus grave encore, je regrette que la Ville ait choisi de le brader pour 5 millions d'euros.

J'avoue ne pas comprendre les raisons de la décision du Maire de se séparer de ce bien. Cet immeuble constitue un bel ouvrage dans le 9e arrondissement, il a abrité pendant près de 50 ans la célèbre école de théâtre dite "de la rue Blanche" et la façade est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.

Je suis d'autant plus surprise que la Mairie nous a promis pendant des années monts et merveilles pour l'affectation de cet immeuble. Encore lors de la campagne municipale de 2008, vous aviez promis aux Parisiens d'y installer un bel équipement public, voire des logements, lorsque, de mon côté, je proposais aux habitants du 9e l'ouverture au public d'une fondation pour l'art contemporain, une sorte de Villa Medicis ouverte à tous les arts, dans cet arrondissement qui reste le cœur de l'activité touristique de Paris en donnant accès, libre accès, au jardin.

Les arguments en faveur de cette décision que j'ai entendus lors du dernier Conseil du 9e arrondissement de la part de l'Exécutif municipal qui laisserait la possibilité à la Mairie d'influer sur la destination de l'immeuble, voire d'imposer vos volontés, n'ont, bien sûr, aucun fondement juridique et ne m'ont pas convaincue.

Autre problème, et non des moindres : le prix de la transaction, à hauteur de 5,2 millions d'euros, sur lequel vous vous êtes mis d'accord avec le promoteur est pour le moins décevant pour les Parisiens quand on connaît l'explosion des prix de l'immobilier à Paris et en particulier dans cet arrondissement.

Je me suis prêtée, avec l'aide des instruments mis en place par les notaires de Paris, à une estimation de ce bien. Avec 1.105 mètres carrés de surface utile et 10.000 euros au mètre carré estimés pour le secteur Notre-Dame-de-Lorette, Blanche, Martyrs au quatrième trimestre 2010, on arrive à un prix de marché théorique de 11 millions d'euros pour ce bien, mais vous me direz : ce prix ne tient pas compte de l'état de délabrement de l'immeuble, un état que "France Domaine" a dû prendre en compte dans son estimation.

Mais alors, devant la dégradation de l'immeuble, des questions se posent : comment en est-on arrivé à cette situation de délabrement ? Comment le Maire de Paris a-t-il pu laisser un élément de son patrimoine devenir comme il l'est aujourd'hui ? Pourquoi aucun travail de réhabilitation n'a-t-il été engagé depuis 10 ans et pourquoi n'est-on jamais passé des discours aux actes ?

La réponse est en partie dévoilée par l'exposé des motifs, puisqu'il est mentionné qu'un squat dans cet immeuble depuis près de deux ans aurait retardé, pour dire les choses gentiment, les projets de la Ville.

Ce que le projet de délibération ne dit pas, c'est que vous avez légalisé ce squat en 2001 en prenant la décision de suspendre l'ordonnance d'expulsion du Tribunal et que vous avez laissé perdurer une situation intolérable pendant près de deux années, pendant lesquelles les riverains de la rue Blanche et du 34, rue de Clichy ont subi des nuisances inacceptables.

Au final, combien ce squat aura-t-il coûté au contribuable parisien ? D'une certaine manière, la réponse, nous l'avons aujourd'hui, puisqu'en vendant ce bien dans cet état de délabrement aujourd'hui, la Ville a un manque à gagner de 6 millions d'euros.

En 2003, la Ville a récupéré un immeuble dans un triste état et depuis cette date, vous n'en avez rien fait et ce bâtiment a été laissé à l'abandon ; c'est une drôle de gestion du patrimoine de la Ville, vous en conviendrez.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération qui témoigne d'une gestion financière peu scrupuleuse des deniers publics et d'une absence de politique de préservation du patrimoine de la Ville. On comprend mieux ainsi où passe l'augmentation de nos impôts.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Beaucoup de nuances dans le propos de Mme BURKLI.

D'abord, je rappelle que ce bâtiment, qui accueillait effectivement l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, l'école de la rue Blanche, a été vidé de ses occupants et de son occupation en 1997, donc le sujet ne me semble pas tout à fait récent et sur la question de la dégradation de ce patrimoine, je pense qu'on pourrait se poser des questions qui remontent à bien avant 2001.

Je voudrais rappeler que ce bâtiment, qui est un bâtiment classé à l'inventaire des Monuments historiques, un très beau bâtiment, a une superficie de 1.100 mètres carrés utiles, mais, en fait, sa capacité est très faible. La sécurité incendie imposerait de développer des couloirs encloisonnés, traversants pour le bâtiment, pour évacuer sur la rue les occupants, ce qui serait totalement incompatible avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Mon collègue Jacques BRAVO, maire du 9e et toute l'équipe du 9e ont porté ce projet, ont beaucoup discuté, ont beaucoup cherché des solutions quant à l'affectation de ce bâtiment et en ont parlé en Conseil d'arrondissement. Je suis donc surprise, Madame BURKLI, que vous découvriez ce projet en arrivant au Conseil de Paris, puisque, d'après mes informations et je les tiens de bonne source, notamment du maire du 9e qui est, comme vous le savez, extrêmement passionné et attaché à son arrondissement, ce sujet a déjà été évoqué.

Vous utilisez, vous et Mme FOURNIER, un mot que je trouve totalement abusif et déplacé, vous dites que le patrimoine est "bradé". Le mot "bradé" a un sens très précis ; brader quelque chose, c'est le vendre à un prix inférieur au prix que l'on pouvait attendre.

Je vous rappelle comme toujours que nous respectons les procédures et qu'en l'occurrence, la procédure concernant ce bien est tout à fait transparente. Elle a fait l'objet d'une consultation sur le marché privé par mise en concurrence et d'une saisine du Conseil du patrimoine et de France Domaine. Une expertise indépendante aussi a estimé la valeur du bien en 2009 ; elle l'a estimée à 4,3 millions et estimant que le coût des travaux était extrêmement important, puisque ce bâtiment est très dégradé, en mauvais état, les Domaines en ont tenu compte et, au final, l'estimation des Domaines se situe à 5 millions d'euros et nous l'avons vendu à 5,2 millions d'euros.

Pardonnez-moi, mais le mot "bradé" ne convient pas à cette circonstance et je considère que le sens des mots est important, y compris pour le devoir de vérité et de transparence que nous avons ici dans cette Assemblée.

Je souligne par ailleurs que, vous n'y croyez peut-être pas, nous avons, en ce qui concerne la destination de ce bâtiment, considéré, en l'inscrivant dans le protocole de cession, qu'il y aura une affectation ou logement ou équipement d'intérêt collectif durant au moins 10 ans dans ce bien qui est cédé.

Je considère donc que la Ville, contrairement à ce que vous dites, est plutôt, en l'occurrence, coupable d'une bonne gestion de son patrimoine. Dès lors que ce patrimoine ne peut être utilisé pour un établissement recevant du public parce qu'il nécessiterait des travaux qui ne sont pas compatibles avec les règles patrimoniales qui le protègent, en vendant à un prix plus que validé par France Domaines pour héberger une activité d'intérêt général, je pense que la Ville a bien agi, dans le respect des intérêts des Parisiens, en dehors de tout propos polémique et politicien.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 14).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 89, relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je souhaite à travers ce vœu, et toute l'équipe municipale du 17e avec moi, appeler une nouvelle fois votre attention sur l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles, et ce, dans un esprit constructif et positif.

Comme vous le savez, une nouvelle étape vient de se terminer : l'enquête publique liée à la révision du P.L.U. sur le secteur Clichy-Batignolles. C'est dans ce cadre que la majorité municipale du 17e a souhaité porter au débat une contribution concrète et réaliste.

Les différentes orientations de cette contribution reprennent les demandes, remarques, vœux et interventions que les élus de la majorité municipale ont pu formuler dans cette enceinte notamment, et ce, depuis plusieurs années. Elles ont été mises en lumière grâce à l'aide d'un urbaniste, Bernard LAMY, et proposent des améliorations sensibles sur le sujet.

Il ne s'agit donc pas d'un contre-projet mais bien d'un nouveau regard qui a pour objectif de repenser certains aspects de votre projet à la lumière de l'implantation de la cité judiciaire.

J'ai souhaité, avec l'ensemble des élus de la majorité municipale, présenter ce nouveau regard sur Batignolles à la mairie lors d'une grande réunion publique de 16 mai dernier. Et force est de constater que cette contribution a rencontré un écho très favorable auprès des habitants du 17e, non seulement ceux venus nombreux à cette réunion, mais selon tous les témoignages reçus par mail, courrier téléphone, voire Facebook.

Par ailleurs, à la lecture du registre de l'enquête publique, et sans préjuger des conclusions du rapport qui sera rendu par la commissaire-enquêteur dans quelques semaines, nous ne pouvons que prendre acte des nombreuses inquiétudes formulées, principalement concernant les immeubles de 50 mètres.

Le nouveau regard sur les Batignolles que nous appelons de nos vœux répond à plusieurs objectifs et comble plusieurs lacunes de l'actuel projet :

Recoudre d'abord les territoires, avec la réalisation d'une coulée verte à Pont-Cardinet ;

Relier la Z.A.C. au quartier Saussure par un large pont végétalisé ;

Ouvrir le nouveau quartier aux rues avoisinantes par une pénétrante végétalisée ;

Repenser l'environnement immédiat de la cité judiciaire avec une couverture végétalisée de la zone de fret et du centre de tri ;

Requalifier le boulevard Berthier, notamment au niveau commercial, en développant les commerces aux abords de la cité judiciaire, fort pôle d'attractivité où je rappelle que 8.000 visiteurs/jour sont attendus ;

Le maintien du plafond P.L.U. actuel sur la Z.A.C. Clichy-Batignolles, à l'exception de la zone nord entre le boulevard périphérique et le boulevard Berthier, justement pour accueillir la cité judiciaire ;

Nous proposons également le transfert du bâti au Nord de la Z.A.C. pouvant prendre la forme d'un immeuble de grande hauteur : bureaux, hôtel et logements résidentiels ;

Nous souhaitons également sécuriser et aérer l'axe longeant les voies ferrées Cardinet-Berthier en ouvrant le bâti sur les espaces verts ;

Nous continuons à lutter et à souhaiter, contrairement à ce qui a été dit par la S.P.L.A., l'implantation de l'arrêt de la ligne 14 Pont Cardinet au sud de la Z.A.C. ;

La réalisation par ailleurs d'un parking souterrain aux abords de la cité judiciaire, avenue de la Porte de Clichy ;

L'augmentation des espaces verts ;

Une meilleure prise en compte des besoins en termes d'équipements de proximité.

Monsieur le Maire, ne nous y trompons pas : il en va de l'avenir des habitants et du visage de l'Ouest parisien. Les enjeux sont majeurs ; ils nous dépassent tous, et vous comprendrez bien que je ne saurai l'aborder de manière politicienne. C'est donc dans cet état d'esprit que j'ai souhaité rencontrer Mme HIDALGO et que je propose maintenant au Maire de Paris de venir sur place pour qu'enfin, sur ce dossier, le dialogue entre la mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris soit constructif.

C'est pourquoi nous vous demandons de mandater Paris-Batignolles Aménagement pour que soit mises à l'étude, en lien avec l'urbaniste-aménageur, les propositions des élus de la majorité municipale du 17e sur l'aménagement du dernier quartier qui reste à construire sur Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme KUSTER ne manque pas de constance. Elle nous parle de nouveaux regards. À quand le prochain ? Le précédent nouveau regard, c'était remplacer les logements sociaux par un conseil régional que Mme KUSTER s'évertuait à demander ; je l'ai même entendue en Conseil régional dire au président de la Région qu'elle avait de la place dans le 17e pour accueillir l'hôtel de Région - c'était il y a quelques mois - et aujourd'hui, un nouveau regard. À quand le prochain ?

D'abord, en ce qui concerne ce projet, nous venons de franchir une étape très importante puisque l'enquête publique vient de se terminer, et je recommande à chacune et à chacun - et chacune et chacun se reconnaîtra - de laisser travailler la commissaire-enquêteur en toute sérénité, dans l'indépendance qui est la sienne ; je recommande à chacune et à chacun d'attendre patiemment le rapport de la commissaire-enquêteur qui devra ensuite être examiné ici, au Conseil de Paris, pour que nous puissions, en cas d'avis favorable, entériner l'évolution du P.L.U. et de la Z.A.C. et entériner le déplafonnement lié à l'implantation du T.G.I. et le déplafonnement jusqu'à 50 mètres pour certains immeubles de logements. Donc, attendons patiemment que chacun fasse son travail.

Par ailleurs, je voudrais tout de même préciser à Mme KUSTER qu'après avoir voulu faire venir le Conseil Régional, après avoir réclamé à grands cris, sans qu'ils le souhaitent eux-mêmes, l'intervention de l'A.I.G.P… En fait, Mme KUSTER souhaite, non seulement empêcher, et si elle ne peut pas empêcher, retarder la production et la livraison de cette Z.A.C. et notamment des logements sociaux.

Je crois qu'il faut le dire, il faut appeler un chat un chat, Mme KUSTER ne souhaite pas qu'il y ait des logements sociaux sur le secteur de Clichy-Batignolles. "Elle n'est pas la seule", vous me le confirmez. Je l'ai entendue aussi, d'ailleurs, dans les réunions publiques que j'ai pu faire dans le 17e arrondissement. Merci d'avoir la sincérité de le reconnaître, au moins vous le reconnaissez.

Nous ne pouvons pas être d'accord, Madame KUSTER. Vous savez, nous avons coopéré, nous coopérons avec l'État. Je rencontre souvent le Préfet de Région, je rencontre souvent toutes les autorités, celles qui travaillent sur le projet, notamment du T.G.I. L'arrivée du T.G.I. ne peut pas se concevoir sans les évolutions que nous apportons à la Z.A.C., et notamment le fait d'avoir un certain nombre d'immeubles atteignant les 50 mètres pour du logement social ou pas social. C'est une condition sine qua non. Je vous l'ai dit, je l'ai dit là aussi à chacune des autorités compétentes : c'est pour nous un projet global. Il n'y aura pas déplafonnement pour le T.G.I. sans déplafonnement pour les logements sociaux. C'est l'un et l'autre ; ce n'est pas l'un sans l'autre. Je le redis pour que les choses soient très claires, parce qu'il va de soi que l'équilibre de ce quartier passe aussi par le projet auquel nous sommes attachés, de mixité sociale.

Madame KUSTER, je vous le redis : votre proposition et votre démarche ne sont pas sérieuses, pas responsables. Elles visent simplement à faire perdre du temps, ce que nous ne souhaitons pas.

Il y a une urgence, d'abord à aménager ce secteur qui est étudié depuis de longs mois, en liaison avec un architecte coordonnateur, M. GRETHER, qui fait son travail sérieusement.

Il y a urgence à loger des gens qui aujourd'hui sont en attente de logement. Je crois savoir qu'ils sont mêmes assez nombreux à être inscrits sur les listes de demandeurs de logement du 17e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, Madame KUSTER, j'émettrai un avis défavorable, et je vous renverrai à la lecture d'un magazine ; cela ne vous choquera pas : il s'agit du Figaro magazine de ce week-end, très intéressant, qui parle notamment des grands projets d'aménagement urbain à Paris en des termes très positifs, d'ailleurs, sur Clichy-Batignolles. Il y a également un très bon article d'Édouard FRANÇOIS, architecte-designer qui explique notamment… vous savez qu'Édouard FRANÇOIS va construire le premier immeuble de logement social de 50 mètres dans le 13e arrondissement et il dit (d'ailleurs il a été président d'une association importante qui s'appelle "Urbanisme et Démocratie") :

"Ce n'est pas parce que la hauteur a été par le passé mal exploitée que nous ne pouvons pas innover. Regardez Notre-Dame de Paris, elle fait plus de 50 mètres et ne choque pas. Plus le bâtiment est haut, plus on se sent une responsabilité patrimoniale".

Je vous invite à lire ce très bon article du "Figaro Magazine" de ce week-end et j'émets un avis défavorable à votre vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous avez présenté votre vœu et Mme HIDALGO vous a répondu au nom de l'Exécutif. Il faut passer au vote. C'est la procédure, c'est comme cela.

Madame, vous souhaitez procéder à une explication de vote sur un vœu que vous avez présenté... Madame KUSTER, je vous ai déjà laissé presque quatre minutes pour présenter votre vœu, alors que normalement, on n'a qu'une minute.

Je vous accorde 30 secondes, mais franchement, il y a quand même de l'exagération.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous parlez d'exagération. Combien de temps avons-nous passé tout à l'heure sur des sujets qui n'avaient absolument pas trait à la vie parisienne ?

Nous sommes là en train de parler d'un quartier entier. Peut-être que cela vous ennuie, mais j'aimerais que l'on prenne le temps de discuter du 81e quartier de Paris, si cela ne vous dérange pas, Monsieur l'adjoint au Maire, au lieu de parler d'un tas d'autres sujets qui ne concernent pas la vie de Paris.

Je vais répondre, point par point, à ce qui vient d'être dit. Je regrette, c'est comme cela. Je ne peux pas laisser dire des choses qui ne sont pas vraies.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame la Maire, Madame KUSTER, s'il vous plaît.

Vous avez présenté un vœu. Je vous rappelle que la procédure de présentation des vœux, c'est une minute. Vous avez utilisé pratiquement quatre minutes et je n'ai rien dit, tout à l'heure.

Je sais que c'est un débat important, nous aurons l'occasion d'y revenir. Si vous le souhaitez, vous pourrez redéposer d'autres vœux.

Soit vous retirez votre vœu et vous faites une explication de vote par rapport à votre vœu, soit nous mettons le vœu au vote et nous passons ensuite à l'ordre du jour.

Nous avons beaucoup de projets de délibération importants.

Retirez-vous votre vœu ?

Madame KUSTER, je ne peux pas vous laisser répondre point par point à Mme HIDALGO. Vous pouvez reprendre la parole pour dire si vous maintenez votre vœu ou si vous le retirez en 30 secondes.

Ensuite, nous passerons au vote.

Je vous remercie.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vais vous dire, je vous ai tous regardés applaudir. C'est vraiment lamentable.

Quand vous êtes élu d'arrondissement, n'avez pas au fond de vous le souhait de défendre ce pourquoi vous vous battez ?

Bravo, allez-y !

Je pense que nous avons des choses à dire en tant qu'élus d'arrondissement, mais ayez au moins le respect d'écouter de temps en temps. Nous avons autant de légitimité que vous.

C'est insensé !

Cela vous ennuie, vous êtes en train de faire des conneries sur les Batignolles, alors arrêtez, écoutez-nous un peu !

Peut-on avoir un dialogue, est-ce possible de se faire écouter et de vous dire les choses ? Est-ce possible ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER, il y a un règlement de fonctionnement de notre Assemblée.

Dans ce règlement, il est stipulé que, pour présenter un vœu, nous avons une minute. Vous avez largement débordé de votre temps et je vous ai laissé le faire.

Mme HIDALGO vous a répondu, désormais nous passons au vote.

Vous avez la possibilité d'intervenir en tant que maire d'arrondissement sur un projet de délibération, ce n'est pas un projet de délibération, c'est un vœu.

Vous pouvez reprendre la parole et donner une explication de vote rapide, mais ce n'est pas un projet de délibération.

Si vous souhaitez revenir sur ce débat, nous aurons l'occasion d'en redébattre, mais nous avons aussi d'autres projets de délibération et c'est l'ordre du jour qui prévaut sur le reste.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, pour la sérénité des débats, je demande une interruption de séance.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une interruption de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à seize heures, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles (suite).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous reprenez la parole pour une explication de vote et nous voterons ensuite sur ce vœu.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, Mme HIDALGO a dit que je n'étais ni sérieuse ni responsable.

C'est exactement l'inverse, je pense que c'est parce que je suis sérieuse et responsable en tant que maire d'arrondissement que j'ai déposé ce vœu au nom de l'équipe municipale.

Je ne saurais mêler les débats que nous avons eus, pour l'implantation d'une entité ou d'une autre sur ce territoire, avec la révision de l'enquête du P.L.U., car le fait que le Conseil régional vienne ou pas n'a aucun rapport avec la révision du P.L.U., nous avons 140.000 mètres carrés de bureaux et là n'est pas le problème.

En tant qu'élus de la majorité municipale du 17e arrondissement, nous avons juste une ambition, c'est de prendre en considération l'avenir des habitants qui habitent à l'heure actuelle dans les quartiers environnants et l'avenir des habitants qui vont y habiter.

Je ne rentrerai pas plus dans la polémique, ce vœu se voulait constructif. J'ai fait une réunion à la mairie du 17e arrondissement et qui a remporté un succès.

Nous avons un projet constructif, alors nous allons revenir sur ce sujet et nous représenterons des vœux.

Je regrette, Madame HIDALGO, que vous ayez décidé vous-même du résultat de l'enquête publique avant même que le commissaire enquêteur ne l'ait délivré.

Puisque vous avez annoncé qu'il n'y avait pas de condition "sine qua non" pour revenir sur les tours de 50 mètres, c'est un regret mais le combat continue. Soyez assurée que les habitants du 17e arrondissement, derrière nous, sauront, j'espère, se faire entendre.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2011, DU 42 - Mise en oeuvre des évolutions nécessaires du Plan local d'urbanisme, notamment dans les deux zones vertes : - Décision de ne pas poursuivre la procédure d'élaboration / révision du PLU engagée en 2009 ; - Avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du PLU dans les 20 arrondissements.
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la construction de logements sociaux dans le quartier Sainte-Périne.
Vœu déposé par l'Exécutif.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en oeuvre des évolutions nécessaires du Plan Local de l'Urbanisme.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en oeuvre des évolutions nécessaires du Plan Local de l'Urbanisme.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DU 42 sur lequel cinq vœux ont été déposés :

- le vœu n° 77 par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

- le vœu n° 78 par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

- le vœu n° 78 bis par l'Exécutif,

- les vœux n° 79 et 80 par le groupe Centre et Indépendants.

Ce projet de délibération est relatif à la mise en œuvre des évolutions nécessaires du Plan Local d'Urbanisme, notamment dans les deux zones vertes : décision de ne pas poursuivre la procédure d'élaboration révision du P.L.U. engagée en 2009, avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du P.L.U. dans les 20 arrondissements.

La parole est à M. POZZO di BORGO pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre déroulement de séance étant bouleversé par les obligations de Mme HIDALGO, alors que plusieurs membres de mon groupe devaient s'exprimer, je m'exprimerai seul sur ce sujet (mon collègue Jérôme DUBUS étant à cette heure retenu par ses fonctions professionnelles).

En juin dernier, le Conseil d'État a clos une longue séquence contentieuse. Il a ainsi rétabli la légalité des zones vertes et naturelles, à l'exception toutefois de deux articles, les fameux articles 6 et 7 qui, jugés insuffisamment précis, doivent être réécrits.

Cette adaptation est pour vous l'occasion de changer d'autres règles du P.L.U. Ce faisant, vous prenez le risque d'obtenir un vote divisé là où l'unanimité aurait pu se faire.

Ce faisant, une fois encore, vous manipulez, même si le mot est un peu fort, le P.L.U. Sa vocation n'est plus d'assurer l'environnement urbanistique parisien, mais d'être soumis à une prolifération de modifications.

Le P.L.U. se transforme petit à petit, en nid à contentieux pour toutes celles et ceux qui auraient encore l'intention de construire dans notre Capitale.

On peut douter aujourd'hui d'un document juridique dont les règles, si elles ne sont pas gravées dans le marbre, doivent néanmoins présenter un minimum de stabilité pour être opposables aux tiers.

Ainsi, avec vous, le P.L.U. devient-il un outil transformable au gré de vos besoins ponctuels ou de l'évolution fluctuante de votre pensée urbaine. C'est une sorte de pâte à modeler que vous modelez à votre façon et en permanence.

Certes, dans le bloc qui nous est proposé dans cette D.U., on trouve des propositions qui nous conviennent, ne serait-ce en premier lieu que la nécessité de réécrire les articles invalidés, essentiels dans la réalisation du projet de Roland Garros.

Les élus centristes souhaitaient qu'ainsi le dossier de la fondation L.V.M.H. pour la création puisse être juridiquement affermi. Alors que les terrains Renault à Boulogne n'ont pu retenir la fondation Pinault, alors que Paris a vu lui passer sous le nez les collections d'Helmut Newton, il était temps de stopper l'hémorragie.

Il y a ensuite l'ajout de prescriptions localisées sur trois adresses parisiennes qui abritent actuellement des établissements d'enseignement supérieur. Ces écoles sont programmées pour rejoindre les campus de Saclay ou de Condorcet.

Le Grand Paris pour nous, ce n'est pas déshabiller Paris pour habiller Saclay. A 17 heures d'ailleurs, en tant que parlementaire, je me rends au Sénat pour une question que je vais adresser au Ministre de la Ville sur ce sujet, en disant qu'il n'est pas bon de déshabiller Paris, qu'il est nécessaire que ces terrains conservent une vocation universitaire. Pour vous dire que nous ne sommes pas du tout opposés à l'ensemble de ce que vous faites.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons de leur départ. La concentration sur un même site se veut une réponse au mauvais classement de la France dans les ranking universitaires mondiaux. J'aimerais dire que la diversité d'écoles parisiennes n'a pas empêché la réputation de nos établissements en mathématiques (deuxième pays au monde) ou en physique.

L'inscription de servitudes sur ces emplacements ne gèle pas les cessions éventuelles mais les encadrent fortement au profit de la collectivité. Il nous paraît donc utile de pérenniser leur destination au profit de l'enseignement supérieur, dans l'exacte mesure de leur contribution au rayonnement intellectuel de la Capitale.

Mais nous aimerions être certains que ces sites conserveront bien leur vocation traditionnelle, et ne serviront pas seulement l'appétit universitaire. A titre d'exemple, le site des Mines, boulevard Saint-Michel, pourrait recevoir une affectation aux sciences de l'ingénieur essentielle au dynamisme de nos grandes écoles.

L'emplacement de la Maison des Sciences de l'homme pourrait être dédié aux sciences de l'homme dont cette maison a été fondatrice. A ce stade, rien n'est arrêté mais nous souhaitions vous adresser nos propositions.

Si vous en étiez restés à ces modifications, nous aurions pu avec plaisir voter ce projet de délibération, mais la considération d'autres changements importants nous conduit à lui refuser notre soutien, pour la plupart d'entre nous car certains vont le voter. A moins que vous n'acceptiez nos vœux.

Le premier concerne l'article 13 de la zone UG et les dispositions réglementant les plantations d'arbres. Nous vous demandons de préciser la rédaction et l'impact de l'adaptation envisagée. Ce n'est pas sa mention dans l'exposé des motifs, pas plus que le dossier du Comité de pilotage du P.L.U. qui peuvent nous éclairer.

Le deuxième tient au relèvement du seuil de franchise de 1.000 à 2.000 mètres carrés de SHON pour obliger à la construction de places de stationnement dans les programmes immobiliers de logements.

Je rappelle que depuis 2001, vous avez fait disparaître 45.000 emplacements de surface, soit près d'un quart de l'existant, et qu'Autolib' amputera un peu plus les disponibilités actuelles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Président, vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je vous demande de conclure.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, je vous rappelle que, compte tenu du changement que vous nous avez imposé avec le Maire, il était convenu que j'avais beaucoup plus de temps pour cette intervention. Je suis désolé mais c'est en plus un accord qui nous a posé beaucoup de problèmes. Puisqu'on intervient pour deux intervenants, je suis désolé mais vous ne pouvez pas changer comme vous le faites.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Continuez votre intervention, allez-y, mais faites vite.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je continue, vous permettez ?

J'ai presque fini en plus. J'ai trois lignes et c'est fini.

L'A.P.U.R., organisme que vous présidez, a estimé en 2009 à 95.000 de place le déficit en matière de stationnement. Faut-il continuer par idéologie à ignorer les besoins des Parisiens ?

Enfin, la modification envisagée en zone N nous inquiète par le caractère encore imprécis de sa rédaction. Nous avions souligné à l'occasion de l'adoption du P.L.U. que certaines dispositions trop vagues laissaient une place importante à l'arbitraire administratif et fragilisaient les autorisations d'urbanisme. Les contentieux sur les articles 6 et 7 nous ont donné raison. Qu'il n'en soit plus ainsi.

Mes chers collègues, alors que le P.L.U. doit offrir un cadre juridique stable et cohérent, la Municipalité a, semble-t-il, une fâcheuse tendance à le faire évoluer au gré de ses options successives. Nous ne pouvons l'accepter et je vous remercie de votre attention.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez de modifier le P.L.U. pour répondre aux décisions judiciaires ayant été prononcées à la suite de différents recours.

Vous nous demandez dans ce projet de délibération d'arrêter la procédure de révision entamée par la délibération DU 2926 des 6 et 7 avril 2009, estimant qu'elle n'a plus lieu d'être, compte tenu de la décision du Conseil d'Etat et, dans le même temps, d'entamer une procédure de modification du P.L.U. dans les vingt arrondissements.

Cette démarche appelle de notre part un certain nombre de réflexions et d'interrogations. Tout d'abord, nous nous félicitons de voir qu'il n'est pas envisagé de s'en tenir à l'ancien Plan d'occupation des sols, pour les deux articles du P.L.U. annulés par le Conseil d'Etat.

En effet, il aurait été pour le moins dommage de ne pas améliorer l'ancien P.O.S. afin de mieux protéger les zones N et UV. Il est donc logique que tous les arrondissements soient concernés par la révision du P.L.U., puisque tous sont concernés au titre de la zone UV.

Cependant votre projet de délibération ne se limite pas à reprendre ces deux articles relatifs aux zones N et UV mais introduit de nombreuses autres modifications.

L'exposé des motifs est d'ailleurs très simple, limpide : il s'agit notamment de réécrire l'article N11 d'une part, de procéder à des adaptations nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement et de projets locaux d'autre part. De plus, vous injectez des adaptations et des prescriptions localisées de P.L.U.

Je n'insisterai pas sur ces adaptations qui, pour certaines, sont indispensables pour répondre à des décisions judiciaires récentes, qui bloquent la réalisation de certains projets.

La lecture du projet de délibération montre cependant que nous ne sommes plus tout à fait dans la simple mise en œuvre des conséquences des décisions du Conseil d'Etat, mais dans un projet sensiblement plus global. Vous l'admettez d'ailleurs, puisque vous soulignez, je cite : "l'importance pour l'évolution du document et de la mise en œuvre de mesures localisées".

A ce stade, nous attendions donc logiquement une procédure de révision plus conforme à l'ampleur des modifications envisagées. D'autant que le projet de délibération rappelle à quel point ce P.L.U. a déjà fait l'objet de nombreuses modifications de toutes sortes.

Je cite : "Vu le Plan local d'urbanisme de Paris, approuvé les 12 et 13 juin 2006, mis à jour les 24 septembre 2007, 10 décembre 2008, 21 janvier et 17 septembre 2010, modifié les 12 et 13 novembre 2007, les 17, 18, 19 décembre 2007, les 29 et 30 septembre 2009, les 5 et 6 juillet 2010, révisé par la procédure simplifiée les 5 et 6 juillet 2010, les 15 et 16 novembre 2010".

On voit à quel point ce P.L.U. a évolué et évolue encore au gré des projets et programmes, sans qu'un débat ait lieu sur la nouvelle conception d'ensemble du P.L.U.

Vous l'avouez dans votre exposé des motifs : une procédure de révision est plus longue. De plus, elle impose une réelle concertation avec la population. Alors vous justifiez de ne pas procéder à une révision, en arguant qu'il faudrait intégrer les incidences de la loi Grenelle II et que cela retarderait la procédure.

Pourtant, vous n'hésitez pas à intégrer les modifications de l'article L. 111-3 du Code de l'urbanisme, modifié par cette même loi Grenelle II. Vous ajoutez d'ailleurs un peu plus loin que vous nous proposerez prochainement une nouvelle révision. Nouvelle par rapport à quelle révision du P.L.U. pour intégrer d'autres aspects de la loi Grenelle II ?

Ces variations sémantiques semblent révéler que vous savez en réalité que la bonne procédure serait une révision et pas une simple modification, mais que vous avez décidé de procéder ainsi pour donner la priorité au délai sur les autres aspects, y compris juridiques.

Vous proposez, en effet, une consultation a minima avec la simple tenue de cahiers dans les mairies, sachant pertinemment que peu de personnes seront informées et donc pourront se prononcer.

Nous vous demandons donc de revoir la procédure et de lancer une véritable révision du P.L.U. et non pas une simple modification et d'en tirer les conséquences.

A tout le moins, nous vous demandons de faire un effort et d'organiser au moins une réunion publique par arrondissement, demande qui ne nous paraît pas exorbitante, puisqu'il y aura des modifications, et c'est écrit, dans chaque arrondissement.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de ce projet de délibération sur la mise en œuvre des évolutions nécessaires du P.L.U. pour revenir sur un dossier qui a déjà été abordé à de nombreuses reprises ici, qui est la question des logements sociaux à Sainte-Périne. J'en profiterai, par conséquent, pour présenter le vœu que nous présentons et qui est rattaché à ce projet de délibération.

Dans le cas des logements sociaux du quartier Sainte-Périne, le récit est désormais un feuilleton à épisodes, les premiers à souffrir de cette situation bloquée sont malheureusement les demandeurs de logement et les personnels soignants de l'A.P.-H.P., prioritaires pour l'attribution de 50 % de ces logements.

C'est d'autant plus préjudiciable que l'un des freins notoires au recrutement de ces agents de l'A.P.-H.P. tient justement à la difficulté de se loger à Paris.

Aujourd'hui, ce sont 2.000 postes qui sont vacants et des lits qui ferment. Je ne crois pas que ce soit rendre service aux Parisiens que de ne pas permettre à ces agents de vivre dans la Capitale.

L'origine de cet imbroglio est connue, on le doit notamment à l'énergie de certains élus qui affirment n'être pas hostiles au logement social, mais pas chez eux, pas dans les arrondissements où ils sont majoritaires ; nous l'avons d'ailleurs vu de manière assez magistrale tout à l'heure.

Je ne veux pas croire qu'ils soient contre les personnels soignants, du moment qu'on les loge le plus loin possible.

Autrement dit, pour ces élus, pas question de construire de nouveaux logements sociaux dans le 16e ; les conséquences sur le logement et sur l'A.P.-H.P. comptent peu visiblement. En ce qui concerne le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, cette situation est inacceptable.

Pour des raisons de principe, nous n'accepterons jamais l'idée d'une ghettoïsation de l'Ouest parisien réservé aux plus riches et aux privilégiés. Le logement social doit pouvoir s'implanter autant à l'Est qu'à l'Ouest, les 20 % fixés par la loi S.R.U. doivent s'appliquer partout et supposent notamment un rééquilibrage du logement social sur le territoire de notre ville.

Pour des questions de principe également, comme le Maire l'a rappelé lors des vœux aux personnels de l'A.P.-H.P., ce programme de logements, nous l'avons promis à de nombreuses reprises aux Parisiens et à ceux qui les soignent et nous devons les réaliser, car le logement de tous les Parisiens est, et nous l'avons dit à de nombreuses reprises depuis hier, la priorité de nos priorités.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de ce projet de délibération, nous présentons aujourd'hui un vœu pour que la parcelle qui borde le jardin Sainte-Périne, propriété de l'A.P.-H.P., retrouve sa constructibilité. C'est aujourd'hui un obstacle à ce programme de logements et si cette histoire est longue, trop longue, on le doit, je l'ai dit tout à l'heure, à une opposition forcenée des élus de Droite ; je veux dire ici que nous souhaitons que ce vœu soit adopté pour que, précisément, ces logements sociaux puissent enfin voir le jour.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. François VAUGLIN pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. François VAUGLIN. - Cette année sera celle du cinquième anniversaire du P.L.U. Nous y retrouvons des dispositifs majeurs qui marquent nos choix : 25 % de logement social dans les opérations de 800 mètres carrés en zones de déficit, promotion des économies d'énergie, des trames vertes et bleues, protection de la diversité commerçante, mise en valeur du patrimoine et de l'ambition architecturale, etc.

Ce ne sont là que quelques exemples au service de l'objectif d'améliorer le cadre de vie, de réduire les inégalités et de développer la coopération métropolitaine.

Nous retrouvons ainsi dans le P.L.U. notre vision de la ville de demain.

Alors, que certains s'opposent à cette vision, cela fait partie du jeu démocratique. Mais que des recours soient utilisés à répétition pour tenter de contredire les urnes, voilà qui n'est à l'honneur de personne.

J'invite le Préfet, qui a initié lui-même plusieurs recours contre le P.L.U., à méditer le vœu que notre collègue Jean-François MARTINS a défendu hier.

La stratégie de la judiciarisation constante - on voit bien sur ce sujet qu'elle n'est pas le fait de la Ville - non seulement n'est pas à la hauteur de la mission du représentant de l'État à Paris car elle fait perdre du temps à tout le monde, mais cette stratégie ne porte pas ses fruits, puisque la Justice, ici le Conseil d'État, finit par donner raison à la Ville sur l'essentiel.

Cela ne nous surprendra pas, grâce aux Parisiens, nous avons politiquement raison, mais grâce à la qualité du travail des services municipaux, nous avons aussi juridiquement raison.

Puisque le P.L.U. porte notre vision de la ville de demain, alors oui, celle-ci n'est pas figée !

Paris change, Monsieur POZZO di BORGO, elle évolue, et c'est normal que le P.L.U. évolue aussi.

Ce projet de délibération est donc aussi l'occasion d'apporter quelques modifications devenues nécessaires.

Pour ne pas être trop long, je n'en retiendrai qu'une dans mon propos : la question du stationnement à créer dans les constructions. Nous adoucissons la réglementation, puisque nous relevons aujourd'hui le seuil d'obligation de 1.000 à 2.000 mètres carrés. Voilà une disposition particulièrement bienvenue, car des projets relativement modestes, dépassant néanmoins les 1.000 mètres carrés, se trouvent parfois sur des parcelles exiguës. Dans ce cas, l'obligation de réaliser des parkings est un non-sens à la fois économique et environnemental.

Nous connaissons dans nos arrondissements des projets, publics comme privés, ainsi contraints de manière irrationnelle.

En ce sens, l'évolution du P.L.U. proposée ici est une bonne chose.

Je pense même que nous pouvons réfléchir pour l'avenir à aller plus loin pour favoriser la mutualisation des parkings existants lorsqu'ils sont sous-utilisés, pour les mêmes raisons économiques et environnementales.

Voilà donc qui témoigne d'un P.L.U. vivant, à l'image de notre ville et de nos valeurs !

Chers collègues, ce sont autant de raisons qui me conduisent à vous inviter à voter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Frédérique CALANDRA pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Comme M. VAUGLIN, pour ma part, je me réjouis que le P.L.U. puisse évoluer, parce qu'effectivement, la Ville change.

Dans le cadre de cette procédure de modification, le 20e arrondissement est particulièrement concerné par la mise en valeur de la ceinture verte entre la porte de Bagnolet et la porte de Vincennes.

En effet, nous avons là de nombreuses interventions d'aménagement programmées sur les divers G.P.R.U. qui s'égrènent tout au long de la ceinture des H.B.M. et, évidemment, l'objectif est, d'une part, d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et, d'autre part, de valoriser ces espaces de grands terrains sportifs en développant leur végétalisation, la biodiversité et leur accessibilité.

Cette procédure, donc, est l'occasion pour nous d'intégrer quelques nouvelles réserves pour la création d'équipements publics.

En effet, notre arrondissement, l'un des plus peuplés de Paris, est également l'un des plus jeunes. Il présente, en conséquence, encore d'énormes besoins en matière d'équipements publics, sans parler même du nécessaire rattrapage à l'Est de Paris en matière d'équipements.

Comme pour le reste de la Capitale, bien entendu, les opportunités foncières restent rares ; les besoins en équipements publics nécessitant, vous le savez, une emprise au sol extrêmement importante, il est toujours difficile de trouver des sites adaptés.

Au fil des ans, nous avons pu établir le constat qu'un certain nombre de parcelles appartenant pour la plupart à des monopropriétaires privés ou à des bailleurs sociaux tels que "Paris Habitat" présentent des aberrations d'usage et notamment de nombreux usages du sol pour des places de parking en surface, qui sont également des aberrations environnementales et des aberrations esthétiques.

Parfois même, nous constatons des parkings sur plusieurs étages, alors que de trop nombreux parkings en sous-sol dans le 20e arrondissement ne sont pas pleins, voire même sont parfois complètement vides et inutilisés.

Je rejoins la proposition de M. VAUGLIN de mettre en commun l'utilisation des parkings entre résidences sociales.

Depuis le début de la mandature, nous essayons donc de reprendre ces aménagements afin, d'une part, d'occuper ce potentiel foncier pour un autre usage que les voitures et, d'autre part, de valoriser ces espaces libres.

Nous souhaitons donc tout simplement profiter de l'opportunité qui est donnée par cette nouvelle procédure de modification du P.L.U. pour y intégrer de nouvelles réserves en équipements publics afin de reconstituer ce potentiel au regard des besoins importants du 20e. Cela concerne cinq secteurs du 20e arrondissement dont je vous épargnerai la liste ; ils sont dans le vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Bien que M. VAUGLIN m'y invite, je ne reviendrai pas, évidemment, sur ma question d'actualité d'hier, même si le fait, une fois de plus, d'avoir à modifier le P.L.U. suite à des recours juridiques laisse toujours maintenue l'interrogation que j'avais hier sur les contentieux systématiques de la Ville de Paris et là, Monsieur VAUGLIN, il s'avère que nous avons dû au moins perdre partiellement puisque nous avons des modifications à faire.

Mais je m'arrêterai sur deux points qui n'ont pas été évoqués par les précédents orateurs et qui, finalement, ne concernent pas strictement et directement les articles 6 et 7 des zones N et UV mais une disposition qui est arrivée de manière un tout petit peu surprenante et à laquelle on ne s'attendait pas, qui est de modifier le P.L.U. afin de supprimer l'obligation systématique de replanter les arbres terrassés et les arbres arrachés.

On voit bien ici que, récemment, il y a eu de tels exemples. Evidemment, on pense à Jean Bouin, on pense aux Halles qui, visiblement, vous ont mis mal à l'aise et face auxquels vous ne voulez pas être confrontés dans l'avenir. C'est quelque chose auquel, évidemment, nous sommes terriblement opposés et nous ne voterons pas cette modification du P.L.U. spécifiquement parce que nous souhaitons que tout arbre arraché dans Paris puisse être replanté.

Deuxième élément, et je répondrai à Ian BROSSAT qui est parti, pour dire que la question de Sainte-Périne n'était pas simplement une question de logement social. Vous savez que j'ai plaidé très fréquemment dans cette enceinte pour une répartition plus équilibrée du logement social et notamment pour construire enfin à l'Ouest de Paris. Il y a aussi, rappelons-le, une question écologique sur Sainte-Périne, la question de la préservation d'un parc, et c'est pourquoi je m'abstiendrai sur le vœu de Ian BROSSAT et non pas, comme il aura bien beau jeu de le dire, pour des questions de logement social mais pour des questions écologiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, le P.L.U. qui a été adopté en 2006 a déjà fait l'objet de plusieurs révisions et certaines de ces dispositions, elles, ont fait l'objet de recours entraînant des décisions du juge administratif puis du Conseil d'Etat. Une procédure de révision a été initiée en avril 2009 pour réécrire les règlements de la zone naturelle et forestière, c'est-à-dire les bois, et de la zone urbaine verte (espaces verts publics, cimetières, espaces sportifs et berges basses de la Seine).

A la suite d'un recours devant le Tribunal administratif, ces règlements ont été annulés en totalité puis, à la suite d'un recours devant le Conseil d'Etat, cette annulation a été limitée aux articles 6 et 7. Aujourd'hui, la délibération a donc pour objet principal d'abandonner la procédure de révision initiée en 2009, désormais caduque, et d'adopter une procédure de modification pour réécrire ces articles 6 et 7.

Cette réécriture consiste à apporter, pour les deux zones, des précisions concernant l'implantation de constructions par rapport aux voies et par rapport aux limites des occupations domaniales. C'est d'ailleurs l'absence de ces prévisions qui avait entraîné l'annulation des articles.

Ces précisions sont nécessaires, elles vont dans le sens de la protection du patrimoine naturel et des orientations du P.L.U.

Je ferai néanmoins une réserve importante sur l'adaptation des règlementations des plantations d'arbres. En effet, l'article 13 peut être interprété dans un sens opposé à la conservation ou au remplacement des arbres existants, abattus dans le cadre d'un projet. Cette disposition ne recueille pas notre approbation : "Tout arbre arraché doit être replanté".

Mais le projet de délibération ne s'arrête pas là et certaines zones de ses dispositions, qui n'ont rien à voir avec les premières, sont encore plus sensibles. Je ferai allusion au stationnement, puisque nous savons que, dans Paris, la constatation de la situation actuelle impose la plus grande vigilance. En effet, la diminution drastique et continue des places de stationnement de surface et le souhait de libérer l'espace public en ne le consacrant pas exclusivement au stationnement le long des trottoirs de nos rue amènent à recommander la création de parcs de quartier et de proximité, selon les besoins locaux.

Or, dans cette modification de P.L.U. sont introduites deux dispositions qui vont dans le sens inverse :

- la première consiste à exonérer de l'obligation de réaliser des places de stationnement les programmes de logement de 2.000 mètres carrés de S.H.O.N. au lieu de 1.000 mètres carrés, comme précédemment. Pour nous, cette disposition va dans le mauvais sens puisqu'il s'agit d'une restriction par rapport à la situation que je viens de décrire,

- la seconde consiste à exonérer des mêmes obligations les foyers et résidences financés avec un prêt aidé de l'Etat. On se retrouve dans la même situation.

Les besoins actuels ne sont, la plupart du temps en matière de stationnement, pas couverts et on veut adopter des mesures qui vont faire en sorte que la balance va être encore plus déséquilibrée lors de la construction de nouveaux équipements. Cela ne va pas !

Ces remarques ne remettent d'ailleurs nullement en cause le conseil de mutualisation que nous approuvons et qui n'est pas contradictoire.

Mais ces dispositions nous amènent à émettre un vote négatif sur ce projet de délibération. Le P.L.U. est vraiment trop reprisé. Nous savons qu'il y aura des modifications ultérieures plus importantes quant à leur objet et qui feront sûrement, elles, l'objet de révisions, notamment pour prendre en compte la loi Grenelle 2, le Programme local de l'habitat et le futur Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France. Et c'est ce que nous attendons.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Laurence DOUVIN a largement explicité la position du groupe U.M.P.P.A. de l'Hôtel de Ville, mais je souhaiterais apporter quelques remarques, en particulier sur le 15e, mais, avant, une remarque de forme.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les interventions de certains élus de la majorité critiquant un certain nombre de recours en justice au motif que cela retardait les procédures.

Je crois que, sur cette question, il n'y a pas les bons recours en justice qui arrangent vos affaires et vous permettent d'accélérer vos procédures et les mauvais recours en justice qui font que vos procédures sont ralenties. Le droit d'ester en justice, le droit à un recours en justice est un droit fondamental, inaliénable. Il n'y a pas de bon ou de mauvais recours, on fait usage d'un droit qui, à mon avis, est tout à fait important et le fait de pouvoir ester en justice, c'est quelque chose qu'il faut défendre au lieu d'apporter une appréciation critique parce que cela ne vous arrange pas sur le fond.

Sur le fond de ce projet de délibération, on l'a dit, évidemment, la question du stationnement, Monsieur VAUGLIN, je crois que vous faites erreur sur cette question en réduisant les capacités de stationnement et le 15e est particulièrement concerné, puisqu'il y a une vraie pénurie de stationnement.

Que va-t-il se passer ? C'est simple, les voitures vont tourner pour chercher une place, surtout avec la diminution des parkings en surface.

J'en appelle à mes collègues "Les Verts" : des voitures qui tournent pour trouver une place, on ne peut pas dire que cela protège forcément l'environnement. Je crois que cette disposition est évidemment en contradiction totale avec l'esprit des politiques modernes de protection et de développement durable.

Le 15e, c'est la portion congrue de ce document, puisque le projet de délibération ne mentionne que le rond-point Mirabeau, ce qui traduit bien le peu d'espaces verts nouvellement créés depuis 2001.

Pour marquer notre envie de végétalisation, la majorité du 15e rappellera d'ailleurs, lors de l'enquête publique, mais je tiens à le faire, plusieurs propositions de classement de site en zone urbaine verte ou d'inscriptions en espaces à végétaliser, en particulier sur les emprises suivantes :

- la petite ceinture ferroviaire ; d'ailleurs, j'en profite pour revenir sur une question que nous avons régulièrement soulevée par rapport aux conditions d'accès à la petite ceinture rue Desnouettes, puisqu'il y a un programme de logements en cours de construction. Le conseil de quartier et les élus ont fait part d'un certain nombre d'interrogations sur les questions d'accessibilité, d'ouverture, puisqu'il y avait un accès commun à la petite ceinture et aux logements. On n'a toujours pas de réponse, donc il serait temps peut-être d'apporter des éléments.

- le jardin de l'ensemble Croix Nivert-Convention-Lecourbe, toujours inaccessible ;

- les allées en lisière du square Delperrat, dont nous attendons l'intégration au jardin depuis des années ;

- la préservation des espaces verts sur la rue Colonel-Colonna-d'Ornano ;

- l'inscription de la totalité du square Carlo-Sarrabezolles en Z.U.V. et le retrait de la réserve pour création d'une aire de gens du voyage.

Par ailleurs, nous souhaitons insister sur les talus inscrits entre les voies S.N.C.F.-Montparnasse et la rue Castagnary.

D'ailleurs, à ce propos j'entends évidemment que l'on fait appel aux procédures existantes, notamment le commissaire enquêteur, mais je crois important également d'écouter les habitants, les associations d'habitants. Nous avons eu une réunion de conseil de quartier sur le talus de la rue Castagnary, tout à fait importante et intéressante. Ce sont les habitants eux-mêmes qui ont fait part d'un certain nombre de réserves. Comme pour d'autres quartiers du 15e, je crois que la majorité municipale aurait tout à gagner à écouter davantage les habitants et à concerter davantage avec les associations d'habitants et avec les habitants qui sont, je le crois, les premiers concernés par les évolutions de l'urbanisme dans leur quartier.

Les deux derniers éléments sont :

- le petit espace vert inclus entre le gymnase Falguière et la place Kandinsky,

- et, enfin, la couverture du périphérique sur la parcelle située entre le débouché de la rue Brancion et le pont-rail S.N.C.F.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous ne nous y retrouvons pas dans ce projet de délibération, sur la forme et sur le fond. Je crois que nous n'en avons pas fini de discuter sur la végétalisation de Paris, en particulier du 15e arrondissement, arrondissement le plus peuplé, le plus grand et qui mérite un traitement certainement meilleur que celui que vous lui réservez.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DREYFUSS pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que citoyenne et en tant qu'élue, je crois à l'indépendance de la Justice et au respect dû à ses décisions. Or, ce projet de délibération tente d'autoriser des projets qui sont aujourd'hui sanctionnés par les juges administratifs. La Ville subit des revers importants sur ses projets emblématiques et donc cette procédure pour la modification du P.L.U. tombe, on dirait, à pic !

D'ailleurs, la Ville ne s'en cache même pas. Ainsi, on peut lire en page 4 : "Elle est donc [la modification du P.L.U.] l'occasion d'apporter, en plus des articles 6 et 7, des adaptations qui s'avèrent nécessaires et urgentes afin notamment que des projets importants pour la Ville se réalisent dans de bonnes conditions et que les autorisations d'urbanisme soient mieux sécurisées".

D'autre part, Monsieur le Maire, en tant qu'élu(e)s du 16e arrondissement, on ne peut être que défavorable à ce projet de délibération. En effet, les adaptations techniques des règles du P.L.U. concernant notamment le stationnement sont très défavorables en fait à notre arrondissement, et à d'autres d'ailleurs.

En effet, proposer de porter de 1.000 à 2.000 mètres carrés le seuil à partir duquel il y a obligation de construire des parkings ou des places de stationnement, c'est évidemment sanctionner ceux qui ont une voiture.

Or, vous savez, Monsieur le Maire, à quel point le 16e arrondissement manque cruellement de stationnement.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci pour ces interventions. Je voudrais rappeler à mes collègues ce que l'on étudie là, en ce moment, et rappeler avant tout que le P.L.U. de Paris est un très bon instrument.

C'est l'instrument qui nous permet de faire évoluer cette ville avec de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle. Cela répond vraiment à un projet que nous avons porté ici en 2006. C'est aussi la ville durable, la ville écologique qui est portée par ce P.L.U. voté en 2006.

Nous sommes amenés à faire régulièrement des modifications pour des raisons là, aussi, transparentes et évidentes. Lorsque la loi change et qu'elle a des incidences sur notre règlement municipal, nous faisons évoluer le règlement municipal.

Lorsque des décisions de justice nous conduisent à faire évoluer le règlement, nous le faisons.

Ou alors, lorsque conformément à nos engagements municipaux, nous souhaitons par exemple porter la hauteur d'un certain nombre de bâtiments au-dessus de la limite des 37 mètres, nous faisons aussi évoluer spécifiquement le P.L.U.

Donc, nous sommes dans un exercice qui est tout à fait classique tout en rappelant l'importance de cet instrument, qui est un instrument stable. Je ne vais pas vous redire, Monsieur MARTINS, ce que j'ai dit hier en réponse à la question d'actualité, mais s'il y a des recours, c'est parce qu'il y a un droit au recours, et ce droit fait partie de la démocratie.

Ensuite, c'est aux tribunaux de trancher et en général, les tribunaux nous donnent raison. Et lorsqu'ils ne donnent pas raison, nous apportons les modifications en conséquence. Mais dans la majorité des cas, nous obtenons satisfaction, soit en première instance, soit au niveau de l'appel ou du Conseil d'État.

Je voudrais remercier les orateurs, notamment Yves POZZO di BORGO, qui soutiennent et qui ont mis en avant des éléments importants de cette modification du P.L.U. que nous engageons.

Je voudrais également rappeler, et cela a été dit par certains orateurs, que nous avions engagé une révision avec Fabienne GIBOUDEAUX suite à l'annulation des règlements concernant les zones naturelles et les zones urbaines vertes, les zones N et UV. Les règlements qui avaient été annulées en première instance nous avaient conduits à engager une révision.

L'arrêt du Conseil d'État de juin 2010 fait que cette révision n'est plus nécessaire puisque nous avons obtenu gain de cause sur la quasi-totalité de ce qui avait été annulé. Il nous reste à réécrire, conformément à la demande du Conseil d'État, les articles 6 et 7.

Donc, oui, dans ce projet de délibération que je propose aujourd'hui, il est d'abord acté le fait que nous arrêtons la révision engagée en 2009 parce qu'il n'y a plus besoin juridiquement de la conduire.

En revanche, est acté le fait que nous engageons une modification pour, premier point, réécrire les articles 6 et 7, et tenir compte de l'évolution qu'il nous est demandé d'intégrer, en même temps, réécrire un certain nombre d'articles, comme par exemple l'article 13, qui aujourd'hui, peut-être par une interprétation ambiguë, pourrait nous conduire à ne pas développer un certain nombre de projets, notamment de logement social. Vous le savez, de grands projets, notamment dans le 16e arrondissement - je pense à Fayolle - sont bloqués, notamment sur une interprétation de cet article 13, sur lequel nous voulons revenir aujourd'hui.

Il s'agit, notamment sur les articles 6 et 7, de tenir compte d'un retrait de deux mètres des limites séparatives ou domaniales. C'est un point que je rappelle, mais je crois qu'il ne fait pas débat entre nous.

Concernant l'article 13, il ne s'agit pas, contrairement à ce que j'ai entendu ici et là, de revenir sur notre ambition en matière de végétalisation de la ville, il s'agit simplement d'avoir une approche d'écologie urbaine sur les espaces verts de la ville, et pas une approche forestière.

Oui, si nous étions des forestiers nous intéressant à l'évolution d'une forêt, nous fixerions des règles consistant à dire : chaque arbre est remplacé à l'identique, et il y a un espace de neuf mètres entre chaque arbre. Nous ne sommes pas dans une forêt, nous sommes dans une ville, et nous voulons que cette ville continue à se développer, notamment sur le plan de sa végétalisation. Cela suppose de se donner des souplesses, pas par rapport à l'ambition du nombre d'arbres.

Je vous le rappelle : nous poursuivons notre effort de plantation d'arbres dans cette mandature. Nous ne revenons absolument pas sur cette ambition, et d'ailleurs nous essayons de conquérir de nouveaux espaces ; je pense aux toitures, aux façades, à beaucoup de délaissés urbains que nous allons reconquérir.

Mais l'idée est de se donner des libertés, d'envisager par exemple, à côté de grands arbres, des arbres d'autres espèces, de ne pas forcément replanter à l'identique et de ne pas maintenir des critères dont l'interprétation fait qu'il n'y aurait plus de place pour construire un certain nombre de projets de logement social.

C'est donc cette approche qui est voulue par l'article 13.

D'ailleurs, dans cette modification de P.L.U., nous avons souhaité avec Fabienne GIBOUDEAUX intégrer aussi ce qui est remonté de la concertation engagée dans la révision précédente, à savoir : de nouveaux espaces verts qui peuvent être classés en zone UV, et nous avons 1,5 hectare supplémentaire qui va venir compléter le patrimoine naturel parisien.

Alors, c'est vrai, et on ne s'en cache pas, nous avons à l'occasion de cette modification du P.L.U., décidé d'ajouter quelques éléments supplémentaires.

Un, qui fait polémique, je l'ai entendu notamment sur les bancs de l'opposition, concernant la diminution de l'exigence de parkings pour des immeubles qui, au lieu d'aller jusqu'à 1.000 mètres carrés, iraient jusqu'à 2.000 mètres carrés.

Donc, nous augmentons le seuil de superficie des immeubles, qui devront contenir un parking. Pourquoi ?

D'abord, parce que nous souhaitons qu'il y ait du logement, et du logement social. Et à ceux qui m'opposent les problèmes de stationnement et le déficit de stationnement, je leur opposerai aussi le déficit de logement social, et je pense que celui-là est plus important, compte tenu d'ailleurs de la pratique sociale des Parisiens, qui veut qu'aujourd'hui, plus de la moitié des Parisiens ne sont pas propriétaires d'un véhicule et donc, nous souhaitons effectivement aller dans le sens du logement et du logement social.

Nous savons que pour de petits programmes de plus de 1.000 mètres carrés, le coût d'un parking est souvent exorbitant et empêchait justement la construction de ces petites unités de logement social. La mesure que nous proposons dans cette modification du P.L.U. va permettre notamment de construire des programmes qui étaient bloqués par le passé, du fait du surcoût lié à la construction de parkings.

Enfin, nous allons proposer - et cela a bien été relevé par M. POZZO di BORGO, je le remercie d'ailleurs de porter ce projet également devant les ministres concernés -, nous avons proposé avec Jean-Louis MISSIKA d'inscrire des périmètres de localisation d'équipements sur les emprises universitaires mutables pour une raison très simple.

Lorsque l'État décide de vider Paris de son activité universitaire pour remplir Saclay, d'abord nous sommes contre puisque nous considérons que c'est malthusien et que ce n'est pas ainsi que l'on fait ce qu'ils appellent le Grand Paris, et ce que nous appelons "Paris Métropole", et que c'est au contraire en ajoutant la dynamique de Paris à celle de grands pôles universitaires de la région que nous arriverons à accroître le rayonnement de notre région et de notre métropole en matière universitaire.

Mais nous soupçonnons aussi, parce qu'on l'a déjà vu à l'œuvre, l'État de vouloir valoriser au prix du marché un certain nombre de grands bâtiments. Nous ne souhaitons pas les voir changer de destination, d'où cette protection qui concerne l'usage futur de ces bâtiments.

J'en cite quelques-uns : l'Ecole des Mines, l'E.H.E.S.S., la Maison des Sciences de l'Homme boulevard Raspail, SupTelecom. D'ailleurs cet outil nous a déjà été utile sur l'I.N.R.A., rue Claude-Bernard, en 2009.

Enfin, nous avons souhaité, et plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, je pense notamment aux propos de Frédérique CALANDRA ou de Ian BROSSAT, faire en sorte que dans ce projet de délibération, dans cette modification du P.L.U., on intègre également la volonté d'évolution d'un certain nombre d'aménagements en cours, pour qu'ils soient mixtes et durables.

Pour revenir aux vœux qui ont été présentés, je voudrais répondre rapidement.

Je le redis, puisque M. CONTASSOT appelle à une révision, je pense avoir été assez claire : la révision générale du P.L.U. n'est pas le sujet - je pense d'ailleurs que c'est plutôt un sujet de mandature qu'un sujet de mi-mandature -, elle n'est pas nécessaire parce que le P.L.U. actuel est tout à fait pertinent.

Concernant la proposition faite par Ian BROSSAT sur Sainte-Périne, sujet qui nous tient à cœur, oui, nous voulons qu'il y ait des logements sociaux dans le 16e arrondissement.

J'ai donc proposé un vœu n° 78 bis qui reprend cette proposition et qui nous engage à des discussions avec l'A.P.-H.P. pour que nous puissions construire environ 100 logements sociaux plus un lieu d'hébergement d'urgence pour les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance, notamment au Nord de la parcelle, sur la parcelle mais au Nord de la parcelle de Sainte-Périne.

Je voudrais dire à Frédérique CALANDRA que j'accueille bien sûr positivement sa proposition, dès lors qu'il y a une faisabilité.

Donc, je vais bien sûr saisir les services de la Ville, pour voir si les propositions d'équipement dont elle fait part sur la ceinture verte du 20e arrondissement sont réalisables et, bien sûr, sous réserve de leur faisabilité, j'accepte le vœu de Frédérique CALANDRA.

Je pense avoir répondu à la totalité des interventions de mes collègues. Je vous rappelle maintenant le calendrier.

Une enquête publique va démarrer le 16 mai, elle durera jusqu'au 17 juin. Puis, le rapport de la Commission d'enquête nous reviendra en septembre. Nous l'analyserons et nous délibérerons devant ce Conseil, fin 2011, sur cette modification du P.L.U.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a cinq vœux, je les mets aux voix les uns après les autres.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, amendé par Mme Anne HIDALGO, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 91).

En réponse au vœu n° 78 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 78 bis.

Est-ce que le vœu n° 78 est maintenu ?

M. Ian BROSSAT. - J'ai entendu l'engagement qu'il y aura effectivement des logements sociaux à Sainte-Périne et, par conséquent, nous retirons notre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 78 est donc retiré.

M. GAREL m'a demandé une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Une explication de vote qui va être faite par René DUTREY.

M. René DUTREY. - Très rapidement sur Sainte-Périne, en moins d'une minute en tout cas, en 2005, le groupe Vert s'était opposé très clairement à une modification du Plan Local d'Urbanisme qui permettait de construire sur un espace vert protégé.

Ce sujet a fait lourdement débat entre nous car qu'est-ce que les "Verts" n'avaient pas fait, à l'époque, de rendre impossible cette construction de logements sociaux dans le 16e arrondissement !

C'est vrai qu'en 2008, quand on a vu les nouveaux équilibres politiques, on s'est dit que, maintenant, il y a une majorité complète, les Verts n'ont plus leur mot à dire, ce projet va tout de suite voir le jour. Là, on a été très surpris de ne pas voir de projet arriver.

Aujourd'hui, on voit un projet arrivé qui est assez clair, qui ne construit pas sur l'espace vert protégé, mais si j'ai bien compris vos propos, Madame HIDALGO, dans un secteur où le P.L.U. n'empêche aucune constructibilité.

C'est un projet équilibré, je suis content que Sainte-Périne ne reste pas seulement une sorte d'icône révolutionnaire qui voudrait que, pour obtenir la justice sociale, il faille absolument mettre à bas l'environnement et couler du béton sur les arbres.

Nous revenons à quelque chose de beaucoup plus équilibré et raisonnable : construire là où c'est permis et, si possible, pas sur un espace vert.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif avec plaisir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. **-** Je note simplement que "Les Verts", qui se sont toujours opposés aux logements sociaux à Sainte-Périne, disent maintenant qu'ils y sont favorables et qu'ils voteront ce vœu.

Il y aura du logement social à Sainte-Périne. C'est une bonne nouvelle, je pense honnêtement que la crise du logement est passée par là et que chacun a compris que l'on ne pouvait pas s'opposer aux logements sociaux à Sainte-Périne.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Une explication de vote ? Monsieur GOASGUEN ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci.

Bien entendu, il n'est pas question que nous acceptions ce vœu et, bien entendu, nous ferons tout ce qu'il faut pour que ce vœu, qui me paraît vraiment comme d'habitude récurrent…

On n'a pas besoin de le lire, parce que c'est toujours la même chose. C'est bien, parce que vous ne changez pas, nous non plus.

Evidemment, on répond comme il fallait répondre, c'est-à-dire que nous emploierons tous les moyens juridiques, tous les moyens politiques pour empêcher que…

Vraiment, on s'intéresse aux logements sociaux dans le 16e arrondissement, je ne sais pas pourquoi, quand il y a des espaces verts. C'est curieux. Il y a de la place partout, on peut faire des logements sociaux partout. Lorsque, d'ailleurs, on les fait dans d'autres rues, cela ne pose pas de problème, mais, comme par hasard, l'espace vert attire le logement social dans le 16e arrondissement. Je trouve cela formidable…

Et donc, la réponse, Monsieur le Maire, c'est non, bien entendu, non !

Croyez-moi, on aura les moyens juridiques de vous faire comprendre que l'on a raison.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 92).

Le vœu n° 79 du groupe Centre et Indépendants est-il maintenu ou retiré, Madame TACHÈNE ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe Centre et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 42).

2011, DU 78 - Engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de Roland Garros (16e). Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'engagement de la procédure révision simplifiée du PLU site de Roland Garros 16e.
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros et à la stricte limitation de l'élévation du plafond de construction.
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros et à la sauvegarde des Serres d'Auteuil.
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros et à la sauvegarde du sport scolaire et de proximité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 78 sur lequel quatre voeux ont été déposés : le vœu n° 81 par le groupe U.M.P.P.A. et les vœux n° 82 à 84 par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS.

Ils s'agit de l'engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de Roland Garros, dans le 16e arrondissement, ainsi que de l'approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, comme vous l'aviez annoncé après le choix de la F.F.T., vous voulez aller vite dans la mise en œuvre du funeste projet d'extension du stade de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil.

Vous nous proposez donc aujourd'hui de réviser le P.L.U. pour permettre le rehaussement des courts, ainsi que vous l'avez proposé à la F.F.T., alors même qu'elle ne souhaitait couvrir que le court central.

Votre exposé des motifs ne peut se lire sans réagir. En effet, vous poursuivez dans certaines affirmations non conformes à la réalité. Ainsi, vous continuez à prétendre que la mission des sites aurait donné un avis favorable au projet.

Je cite donc le compte rendu officiel qui est ici : "M. MUNCH, Préfet, rappelle que ce vote ne préjugera pas des positions que la Commission sera amenée à prendre au moment de l'examen du projet lui-même."

Chacun jugera des propos tenus auparavant sur cette question.

De même, vous affirmez que la totalité des collections sera conservée au sein des sites du Jardin botanique de Paris. Pourtant des instructions très fermes ont été données aux jardiniers de procéder au déménagement des plantes avant la fin de l'année, en privilégiant le transfert tout d'abord à Rungis, à la pépinière, site qui n'appartient pas, chacun le sait, au Jardin botanique.

Enfin, vous indiquez de façon subreptice dans l'annexe 2 le périmètre de l'opération. Là, surprise, vous intégrez l'intégralité du stade actuel, l'intégralité des serres d'Auteuil, l'intégralité du square des Poètes et même le square du Tchad, sans oublier le stade Georges Hebert dans la zone pouvant atteindre 31 mètres de hauteur.

Nous comprenons parfaitement qu'il faut faire peur au maire du 16e qui est prêt à tout, par crainte d'avoir des logements sociaux sur ce site, en cas de départ de Roland Garros, mais avouez que la ficelle est un peu grosse : quel besoin d'aller aussi haut en dehors des deux courts à couvrir.

Comment voulez-vous donc que quiconque vous fasse confiance sur ce projet avec une telle proposition ?

Par ailleurs, votre délibération est pour le moins curieuse en termes de contenu. Vous nous dites que le code de l'urbanisme admet que deux procédures de modifications ou révisions puissent être menées conjointement. Fort bien, mais de là à ne pas indiquer dans la délibération sur la révision, le contenu de cette révision, en disant que cela figurera dans la prochaine modification qui sera prochainement mise à l'enquête, il faut le faire !

C'est très nouveau : une délibération qui ne dit rien de son contenu, qui renvoie à une autre, qui elle-même est soumise à incertitude. Vous auriez voulu fragiliser l'ensemble du dispositif, vous n'auriez pas pu faire mieux. Je pense que les juristes vont s'en donner à cœur joie.

Pour en revenir au projet, vous envisagez une simple mise à disposition de plaquettes d'information du public et une seule réunion publique de concertation. Faut-il que vous ayez peur des réactions ? Vous n'ignorez pas que la construction d'un équipement susceptible d'accueillir 5.000 personnes ressortit d'autres procédures que vous passez volontairement sous silence.

Croyez-vous réellement que personne ne le sait et que vous pourrez mener tranquillement à bien ce projet, sans que la loi soit respectée ? Il est fort dommage que, depuis le début, la réalité des procédures, leur complexité, la durée induite aient été sciemment omises ou dissimulées pour obtenir un choix favorable de la F.F.T. et que dans le même temps une note blanche ait été largement distribuée soulignant les mêmes difficultés pour un autre site.

Roland Garros et le Grand Paris auraient pu faire bon ménage. Vous avez choisi le petit Paris, vous avez choisi le refus de la concertation. Vous avez choisi l'affrontement avec toutes les associations parisiennes environnementales, horticoles, de parents d'élèves et de la commune limitrophe.

Nous savons que ce projet ressemble au parcours du coureur de 110 mètres haies sur sa ligne de départ. Nous savons que chaque obstacle n'efface pas l'obstacle suivant, nous savons que le bon sens et l'intérêt général finiront par l'emporter. C'est pourquoi nous voterons résolument contre ce projet de délibération qui sera naturellement soumis au contrôle de légalité.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chère Anne, mes chers collègues, comme vous pouvez l'imaginer, le contenu de mon propos ne sera évidemment pas identique à celui de mon collègue Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Ah bon ?

M. Philippe DUCLOUX. - Voilà. Vous allez pouvoir m'écouter, Monsieur le Conseiller ?

La Fédération française de tennis a fait un choix, dont nous pouvons tous nous réjouir ici au sein de ce Conseil de Paris : Roland Garros reste à Paris et pourra s'y développer pour conserver son rang de tournoi du grand Chelem.

Ce choix n'a pas été facile pour la Fédération française de tennis, car les projets concurrents étaient de très grande qualité.

J'étais tout à l'heure à la Cité de l'architecture où était présent l'instigateur du projet de Cergy-Pontoise. C'est vrai que les autres projets avaient tous leur qualité mais, à l'arrivée, le choix a été fait et, à juste titre, pour privilégier l'histoire avec un grand H de cet immense tournoi populaire, et prendre également en compte sa participation significative à l'attractivité économique et au dynamisme touristique de la Capitale, ainsi que son rayonnement national et international, en matière de sport car, pour le monde entier, mes chers collègues, Roland Garros, c'est Paris.

De plus, et je tiens à le préciser, permettre à ce tournoi de rester dans Paris, dans le cadre prestigieux de la Porte d'Auteuil, constitue un atout majeur dans la compétition à laquelle se livrent les grands tournois de tennis internationaux.

Ce choix est donc le bon. Oui, Paris aime Roland Garros et elle est fière de ce tournoi, car il est un élément majeur de son identité. Il est d'ailleurs conforme au vœu du Conseil de Paris, approuvé à une large majorité en décembre dernier.

Le projet de la Fédération française de tennis, qui a reçu un avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, prévoit une amélioration du site qui va dans le sens de l'intérêt général.

Pour permettre la mise en œuvre de ce beau projet d'intérêt général, il est donc nécessaire d'engager une procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme.

La Ville de Paris s'engage donc, entres autres, à restructurer les installations existantes, avec en particulier la recomposition paysagère de l'ensemble des espaces libres, notamment par la réalisation d'une vaste esplanade d'environ un hectare en lieu et place du court n° 1.

Au sud des jardins et des serres d'Auteuil, sera également créé un court de 5.000 places au maximum qui pourra être utilisé en dehors du tournoi pour des activités sportives, culturelles ou en lien avec l'écologie.

Aussi, il est inutile de vous rappeler que notre collectivité attache énormément d'importance à ce que ce projet respecte strictement notre patrimoine sans porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux éléments protégés du jardin des serres, ainsi qu'à l'intégrité des collections botaniques.

Le jardin des serres d'Auteuil constitue incontestablement un élément majeur du patrimoine botanique de la capitale, et il n'est pas question d'y attenter en quoi que ce soit.

Au contraire, le projet sélectionné par la Fédération française de tennis inclut un nouvel équipement, incluant une serre autour d'un futur court de tennis qui accueillera un grand nombre de visiteurs et valorisera ainsi bien mieux une partie des collections d'orchidées et des fougères.

Parmi ces plantes, une partie de ces collections demeurera sur le site, tandis que l'autre sera accueilli au Parc floral dans le bois de Vincennes, permettant ainsi à l'Est parisien de profiter également de ces trésors botaniques.

Ainsi, mes chers collègues, ce projet permettra d'allier deux grands lieux de visite de la Capitale, à la fois un site sportif de haut niveau, et un site exceptionnel appartenant à notre patrimoine botanique et ce, pour le plus grand plaisir des Parisiennes et des Parisiens qui pourront en profiter conjointement.

Ce superbe projet, nous le devons à deux professionnels de talent : Marc MIMRAM et Michel CORAJOUD, qui ont compris à quel point il était important de respecter l'esprit du site et de l'inscrire dans des exigences de développement durable si fondamentale pour notre majorité.

Pour conclure, mes chers collègues, je souhaiterais rappeler que, comme pour tout grand projet urbanistique, la Ville de Paris met en place des modalités, mon cher collègue CONTASSOT, de concertation exigeante auprès des habitants, des associations et des conseils de quartier, afin que chacun puisse bien évidemment s'informer sur le contenu du projet, mais également formuler des observations et des propositions.

La Ville de Paris entend donc permettre au tournoi de Roland Garros de se développer harmonieusement sur son site historique.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, c'est pourquoi après mon propos, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je vous invite bien entendu à voter cette délibération, afin que Roland Garros, l'un des plus grands tournois, si ce n'est la plus grand, reste évidemment l'un des tournois les plus prestigieux de tennis au monde.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Valérie SACHS, pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous prenons acte du lancement d'une procédure de révision simplifiée du P.L.U. sur le site de Roland Garros. Elle se fera dans la concertation, comme le définit l'article L. 302 du Code de l'urbanisme.

Nous en approuvons les objectifs qui correspondent au projet de la Fédération française de tennis, que nous soutenons sans équivoque depuis l'origine de ce dossier.

Mais attention, cette procédure ne doit pas être l'occasion d'une remise en cause du projet ou la justification d'une nouvelle obstruction politicienne contre le tournoi à Paris.

Notre hémicycle dans sa majorité comme dans son opposition a massivement voté pour son maintien. Le projet de l'architecte MIMRAM, abouti et élégant, a été validé par la Commission des sites le 24 novembre dernier.

La Fédération française de tennis a, pour sa part, le 13 février très clairement réaffirmé son choix de rester à Paris. Aussi, je comprends mal les réticences, le refus mal déguisé de quelques-uns de mes collègues.

Cela s'apparente pour moi à une forme de déni de démocratie. Ces remises en cause nuisent à la sécurité juridique et politique de notre Ville, conditions essentielles de son attractivité. Il est inutile d'opposer sport de compétition et sport de proximité. Et même si j'entends les inquiétudes des parents d'élèves des lycées du 16e, nous avons obtenu des garanties pour les scolaires et les associations, et cela depuis le vote en juillet dernier des pelouses d'Auteuil.

Il est vrai que nous étions le seul groupe de l'opposition municipale à voter ces aménagements.

Le remplacement des vieux gymnases du Fonds des Princes, comme s'y est engagé le Maire de Paris dans sa lettre du 8 février à la Fédération française de tennis, sera assuré dans un périmètre de proximité cohérent pour nos enfants.

A la création du Comité de défense du sport de proximité, Monsieur VUILLERMOZ, vous devez répondre clairement, vous engager et aussi revoir cette méthode constante qui consiste toujours à démolir avant d'avoir réalisé le nouveau site.

Il y a de votre part, et je le regrette, un déficit de communication sur ce dossier. Cela crée chez les parents le sentiment que l'on sacrifie nos enfants sur l'autel du sport de haut niveau. Cela entraîne aussi la polémique sur les serres d'Auteuil, car le projet de la Fédération française de tennis, loin de nuire à ce lieu, lui offre une nouvelle jeunesse. Un nouveau court, qui ne se fera pas au détriment des collections de plantes, deviendra un nouveau symbole architectural fort ouvert au public.

Le 16e y gagne par ailleurs une nouvelle installation sportive et culturelle.

L'ouverture des serres au public lors du tournoi ne signifiera pas le saccage du site classé, mais l'accès à un lieu magnifique lors d'un tournoi mythique.

Sur un plan strictement juridique, suite à la censure du Conseil d'État, la réécriture des articles 6 et 7, autorisée par la DU 42 que je viens de voter, permet au projet de démarrer. Nous comptons sur la Ville pour être un facilitateur efficace.

Concernant la couverture des courts Chatrier et Susan Lenglen, je recommande cependant de limiter strictement l'élévation du plafond de construction au périmètre de Roland Garros, ce qui est loin d'être clair dans la délibération.

Aussi, mon groupe s'associera au vœu 81 déposé par le maire du 16e et au vœu 82 déposé par mes collègues ALPHAND et DREYFUSS, mais nous n'en avons pas encore fini avec ce dossier, car nous voterons à l'issue de la concertation et de l'enquête publique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DREYFUSS, groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, en décembre dernier, j'étais de ceux qui n'ont pas voté le vœu présenté par Bertrand DELANOË, car si nous souhaitions le maintien de Roland Garros à Paris, nous étions inquiets devant le manque de précision dans vos informations.

Aujourd'hui, force est de constater que nous avions raison !

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui porte sur les principales modifications à apporter au P.L.U., et plus particulièrement sur la hauteur plafond et sur le périmètre de celle-ci.

On peut lire page 3 : "le P.L.U. approuvé limite la hauteur plafond à 18 mètres sur l'ensemble qui s'étend du square du Tchad, c'est-à-dire la dalle Carrefour, au Fonds des Princes". Or, la modernisation et la couverture du court Philippe Chatrier et du court Susan Lenglen nécessitent de relever ce plafond.

A ce titre, il faut relever que le P.L.U. retient une hauteur plafond de 31 mètres sur la plus grande partie du territoire parisien, et notamment sur le 16e arrondissement.

Si on fait le lien, on peut donc être inquiet à plus d'un titre.

Premièrement, mais au fait, 31 mètres, c'est quoi ?

Eh bien, c'est la hauteur plafond qui existe déjà pour le projet de la plate-forme S.N.C.F. dit "gare d'Auteuil", soit 11 étages !

Une Femme ou un Homme politique doit être cohérent dans ses valeurs et dans ses choix. 11 étages en bordure du bois de Boulogne, on l'a déjà évoqué ici, ce n'est pas possible ! Alors si ce n'est pas possible pour le projet "gare d'Auteuil", ce n'est pas non plus possible pour le projet "Roland Garros" à la porte d'Auteuil ! Il nous faut protéger nos bois. Paris en compte deux. Que ce soit celui de Boulogne ou celui de Vincennes, nos ancêtres nous ont légué un patrimoine ; que va-t-on donc laisser à nos enfants ?

Nous arrivons donc au deuxième point : pourquoi un périmètre à 31 mètres aussi étendu ?

Je vous rappelle l'objectif de départ : couvrir les deux principaux courts, c'est-à-dire Chatrier et Susan Lenglen. Alors pourquoi englober dans ce périmètre le Fonds des Princes, les Serres d'Auteuil, le jardin des poètes et le square du Tchad ?

Je suis surprise de cette modification et de ce grand périmètre et je vous pose la question, Madame le Maire : pourquoi ce choix ?

Pourquoi élever le plafond des hauteurs sur le jardin des poètes ?

Pourquoi élever le plafond des hauteurs sur les Serres d'Auteuil ?

Pourquoi élever le plafond des hauteurs sur le square du Tchad ?

Pourquoi élever le plafond des hauteurs sur le Fonds des Princes ?

C'est pourquoi, avec mon collègue David ALPHAND, nous avons déposé le vœu n° 82, relatif à la stricte limitation de l'élévation du plafond de construction à 31 mètres à un périmètre situé entre l'actuel court central Philippe Chatrier et le court Susan Lenglen, afin de rendre possible la couverture de ces deux courts, seul objectif, normalement, de cette délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND, groupe U.M.P.P.A.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il faut toujours se méfier de la première impression, car c'est souvent la bonne et il est vrai que l'ébauche de projet présentée en décembre dernier devant notre Conseil ne nous avait pas fait bonne impression. C'est la raison pour laquelle certains d'entre nous avaient refusé de signer un chèque en blanc au Maire de Paris à cette époque.

Bien nous en a pris, car entre-temps, la barque a été très lourdement chargée, à l'issue d'une négociation menée dans de très mauvaises conditions par Bertrand DELANOË avec la F.F.T.

Je ne reviendrai pas sur les dérives immobilières de ce projet déjà rappelées par Laurence DREYFUSS. Je poserai, en revanche, juste une question : qu'auraient dit les élus de Gauche si une décision comparable avait été prise par un maire de Droite ? Vous auriez tous crié au scandale !

Tout aussi grave, les serres d'Auteuil et le sport des scolaires et de proximité.

Sur les serres, le projet consiste à raser toute une partie des serres pour y mettre à la place un court de tennis de 5.000 places. On s'apprêterait donc, ni plus ni moins, à littéralement déchirer ce site qui constitue pourtant un patrimoine inestimable et dont le sol, soit dit au passage, est inscrit depuis 1998 à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Et pourquoi défigurer ce petit bijou de verdure protégeant dans son écrin des milliers d'espèces ? Pour bâtir un court de tennis qui sera seulement utilisé pendant le tournoi, soit 15 jours par an !

Au regard de la protection du cadre de vie et des espaces verts parisiens, c'est plus qu'un délit, c'est un crime !

Nous avons donc déposé un vœu, le n° 83, pour sauver les serres d'Auteuil de ce massacre programmé.

L'idée est simple : faire du futur stade de rugby à Jean Bouin un lieu polyvalent, pouvant accueillir des matchs du tournois pendant la quinzaine.

Ce projet est parfaitement réalisable techniquement ; des architectes y ont déjà travaillé.

Qui plus est, l'annulation partielle du permis de construire de Jean Bouin et les multiples contentieux juridiques dont est entaché ce dossier offrent une fenêtre de tir fort opportune pour une remise à plat.

C'est d'ailleurs ce qui aurait dû être fait dès le départ : profiter de la proximité de Jean Bouin et de Roland Garros, à 400 mètres l'un de l'autre seulement, pour trouver des complémentarités entre ces deux sites.

Du côté des scolaires maintenant, c'est Waterloo ! Le sport de proximité va perdre un double gymnase : au Fonds des Princes et le stade Georges Hébert.

Déjà frappé de plein fouet par le réaménagement de Jean Bouin, le sport scolaire dans le 16e reçoit là le coup de trop. Il faut être clair, on n'est pas loin du chaos technique.

Nous proposons donc une solution simple avec le vœu n° 84 : délocaliser le centre national d'entraînement de la F.F.T. qui doit, dans le projet actuel, s'installer à la place du stade Hébert. La Fédération de tennis s'alignerait ainsi sur ce que fait déjà la Fédération de foot par exemple, dont les espoirs ont leur camp d'entraînement à Clairefontaine.

Il n'y a aucune nécessité particulière à maintenir à tout prix le centre national d'entraînement de la F.F.T. dans Paris intra-muros. Ce centre peut parfaitement vivre déconnecté du lieu historique du tournoi. Qui peut sincèrement, de bonne foi, prétendre le contraire ?

Alors, mes chers collègues, vous allez voter dans quelques minutes. Il ne s'agit aujourd'hui, bien sûr, que de la première étape sur le chemin de ce projet qui en comportera de nombreuses autres, mais c'est une étape importante. Ne soyez donc pas dupes, ne vous laissez pas avoir par les experts en double discours, les artistes de la gesticulation et de l'enfumage, les professionnels du cynisme ! Ceux-là vont vous expliquer que tout va bien, que des solutions sont à l'étude, bref, que vous pouvez dormir tranquille.

Mais les problèmes qui se posent sont bien réels : 42.000 personnes ont d'ores et déjà signé la pétition pour sauver les serres d'Auteuil, et contrairement à ce que certains racontent, il ne s'agit pas de 1.000 Serbo-croates ou Australiens, ce sont des Parisiens, ce sont vos électeurs, nos électeurs, devant lesquels nous sommes tous comptables de nos choix.

Des milliers d'enfants aussi vont se retrouver sur le bord de la route, sans lieu de sport.

C'est vers vous, c'est vers nous qu'ils regardent !

Au moment de voter, ne vous laissez donc pas aller à la facilité et au calcul politicien, ne vous laissez pas entraver par les vieilles féodalités démodées, qui tirent immanquablement les décisions de notre Conseil vers le bas.

Le courage en politique, la noblesse du mandat que nous ont confié nos électeurs, c'est aussi parfois de dépasser les clivages politiques stériles, de savoir dire non, et de se retrouver sur des solutions de bons sens conformes à l'intérêt général.

Vous avez cette occasion cet après-midi.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Claude GOASGUEN, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Il y a des moments, quand même, où il vaut mieux entendre certaines choses que d'être sourd…

Cela ne va pas être que la fête de l'U.M.P., rassurez-vous.

Monsieur CONTASSOT, vous qui avez parlé au nom des Verts, vous avez le vert fluctuant, vous, parce que tout à l'heure la verdeur ne vous a pas suffisamment étonnée pour le vote de Sainte-Périne. C'était vert aussi mais là, le vert ne vous gêne pas.

Attendez, ce n'est pas fini !

Mais rappelez-vous, Monsieur CONTASSOT, au moment de l'hippodrome d'Auteuil, qui était vert, c'est bizarre comme tout d'un coup vous êtes sorti de la salle… si, si, vous êtes sorti de la salle parce que je crois que le Maire de Paris vous avait dit que si vous ne votiez pas dans le même sens que lui, alors les avantages matériels liés à vos fonctions seraient enlevés.

Vous avez, Messieurs les Verts…

M. Yves CONTASSOT. - C'est fini, l'époque de Tiberi !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous avez le vert fluctuant, car si vous aviez suivi ce que nous avons fait au moment de l'hippodrome d'Auteuil, c'était un moment-clé, parce que c'était toute la question du remplacement de Jean Bouin, que vous aviez défendue avec nous. Mais tout d'un coup, au moment de l'hippodrome d'Auteuil, vous avez été pris d'une énurésie chronique, et vous êtes tous sortis en même temps, c'est quand même curieux !

Si, si, si, vérifiez sur le procès-verbal, vous allez voir : vous n'avez pas voté avec nous sur le projet de l'hippodrome. Cela étant, passons.

Si, c'est le même sujet ! C'est exactement le même sujet.

Depuis, les querelles politiques entre vous et la majorité municipale se sont multipliées, donc, vous allez beaucoup plus loin.

Mais j'en viens à un certain nombre de propos que j'ai entendus qui, quand même, comme on dit, ne sont ni un délit ni un crime, mais plus qu'une erreur, une faute. Et quand on évoque Waterloo, je pense à Sainte-Anne, car je me dis qu'il y a des moments, quand même, où quand on n'est pas au courant, il vaudrait mieux se taire ! Pourquoi ?

D'abord, sur le thème du P.L.U. : je constate que le P.L.U. actuel est déjà à 31 mètres, en particulier sur Hébert. En réalité, c'est pour procéder à un ajustement à 31 mètres dans l'enceinte de l'actuel Roland Garros que l'on a fait cette modification dans le P.L.U. Il n'est pas question d'augmenter par rapport à l'actuel P.L.U. les hauteurs sur Hébert pour le Centre national d'entraînement, mais simplement sur l'actuel Roland Garros pour les couvertures des courts centraux.

Je signale d'ailleurs en ce qui concerne le Centre national d'entraînement, que toutes les fédérations sportives à l'exception du football ont décidé d'installer leur fédération à côté du Centre national d'entraînement. Jean-François LAMOUR, qui a été un très bon Ministre des Sports, le rappelait encore hier : toutes les fédérations sans exception lient le centre d'entraînement avec la présence de la fédération.

Et, pour tout dire, je suis très fier que Paris, et le 16e arrondissement aussi, aient pu conserver à Paris et dans le 16e arrondissement un lieu qui soit la capitale du tennis français, et qui soit le lieu d'une grande compétition internationale.

Ce n'est pas parce qu'il y a le Grand Paris que l'on est obligé de se dépouiller au profit de tel ou tel d'une manifestation qui contribue incontestablement au prestige de Paris. Au contraire, je vais la défendre, pour Paris et pour le 16e arrondissement.

Sur la question des serres d'Auteuil : moi d'abord je constate qu'il n'y a pas de sport de proximité dans les serres d'Auteuil, mais passons.

Le Tribunal administratif sera vraisemblablement saisi d'une requête dans ce domaine. Comme a dit M. CONTASSOT, qui connaît tellement de juristes, il essaiera certainement de nous démontrer qu'il arrivera à persuader le Tribunal administratif de ses raisons. Je suis un peu sceptique, mais nous verrons.

En ce qui concerne le sport de proximité en revanche, vous me permettrez quand même d'être un peu plus précis, car nous avons pendant plusieurs semaines, avec Jean-François LAMOUR, discuté avec la Mairie de Paris et avec la Fédération française de tennis sur les conditions de remplacement d'une installation de Roland Garros rénovée pour que le sport de proximité, et notamment le sport scolaire, ne soit pas touché par cette rénovation.

Alors, il ne sert à rien, parce qu'on n'est pas au courant, d'essayer d'affoler, soit les associations sportives, soit les parents d'élèves.

Et ne vous inquiétez pas, dans les semaines qui viennent, avec l'adjoint chargé des sports, avec la Fédération de tennis, à la mairie du 16e arrondissement, nous aurons l'occasion de présenter l'ensemble du projet dans toute sa réalité, et nous verrons qu'en réalité, il n'y a pas de milliers d'enfants qui vont se retrouver à la rue pour faire du sport, car il n'y aura pas en tout cas de pertes sur le sport de proximité.

Je précise que nous avons obtenu une garantie, qui sera confirmée tout à l'heure dans le vœu que j'ai présenté à la mairie du 16e et qui a été voté à l'unanimité, et qui j'espère sera voté à la très grande majorité, un engagement de la mairie, qui est aussi l'engagement de la F.F.T. et de la mairie du 16e arrondissement, pour qu'il n'y ait pas de victimes dans le sport scolaire.

D'abord, nous avons engagé des constructions sur des gymnases modernisés, qui seront d'ailleurs probablement plus pratiques pour l'exercice scolaire que les gymnases actuels.

Ensuite, sur l'hippodrome d'Auteuil, nous avons des garanties qu'il y aura des remplacements sur les exercices sportifs.

En ce qui concerne Hébert, nous avons obtenu, grâce à l'insistance de Jean-François LAMOUR, qu'un anneau d'athlétisme puisse être conservé au côté du Centre national d'entraînement.

Ainsi de suite, jusqu'à ce que nous aboutissions véritablement à un projet. Ce projet n'a qu'un intérêt, et il est double.

D'abord conserver à Paris une manifestation qui l'honore, et la manifestation de Roland Garros est un atout majeur pour le tennis et pour Paris. Car je vous rappelle que la F.F.T., ce n'est pas un club sportif qui fait de l'argent. La F.F.T. est la Fédération française de tennis, qui nourrit l'ensemble du tennis français.

Et puis, je voudrais vous dire aussi qu'il n'est pas question que le sport de proximité dans le 16e arrondissement pâtisse de la modernisation et du maintien de ce centre sportif qui nous honore.

C'est pour cela que je vous dis, mes chers collègues, très franchement je reviendrai dans les détails tout à l'heure, je voudrais qu'on arrête ces espèces de bruits de culs de basses-fosses qui consistent à dire n'importe quoi à n'importe qui. Vous savez, le cul de basse-fosse, cela reste dans la basse-fosse, et c'est toujours un cul !

Par conséquent, laissons filer ce qui se dit, et nous verrons plus tard. Lorsque le plan sera fait, nous verrons qu'en réalité nous aurons atteint nos deux objectifs, à savoir, un, le sport professionnel à Roland Garros, et deux, le sport de proximité pour les scolaires et les associations dans le 16e arrondissement !

Merci en tout cas de votre soutien.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est d'abord à Mme Anne HIDALGO, et M. Jean VUILLERMOZ interviendra également.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Tout d'abord, merci pour ce débat toujours passionné, sur un sujet passionnant.

Il s'agit de sport, du plus grand tournoi de tennis que la France accueille, un des plus grands tournois de tennis au monde, sur lequel nous avons délibéré en décembre dernier, à la demande du Maire de Paris.

Je vous rappelle ce vœu que nous avons voté très largement (141 voix pour, 12 contre), qui marquait notre attachement à ce tournoi et qui indiquait déjà les éléments qui sont contenus dans la délibération sur la modification, la révision simplifiée du P.L.U. que nous engagerons après le vote de ce jour.

D'abord, je ne reviens pas sur notre attachement, sur le débat que nous avons eu, mais nous avions adopté ce vœu après avoir rencontré la F.F.T. puisque, avec le Maire de Paris et Jean VUILLERMOZ, les équipes de la Ville, nous sommes allés défendre ce projet, et nous nous étions donc engagés devant la F.F.T. à présenter au Conseil de Paris qui suivrait la décision de la F.F.T. d'octroyer le tournoi à Paris, à présenter en Conseil de Paris la révision simplifiée du P.L.U., pour ne pas perdre de temps et à témoigner le même volontarisme que nous avons marqué pendant toute cette période où la question du maintien du tournoi était posée.

Donc, la F.F.T. a décidé le 13 février le maintien du tournoi de Roland Garros à Paris, pour notre plus grand bonheur, en tous les cas pour celui de la plus grande majorité des Parisiens et de la plus grande majorité de ceux qui se sont exprimés ici au Conseil.

Comme nous l'avions convenu, nous venons devant ce Conseil pour engager la révision sur les réaménagements nécessaires pour que Roland Garros corresponde au projet sur lequel nous avions planché précédemment et sur lequel je voudrais saluer à nouveau le travail et le talent de Marc MIMRAM et de Michel CORAJOUD, l'architecte et le paysagiste, mais je voudrais aussi remercier l'ensemble des adjoints, les services de la Ville et le Secrétariat général qui ont vraiment beaucoup travaillé, et le maire d'arrondissement du 16e qui a apporté son appui à ce projet.

Il s'agit de moderniser la couverture du court Philippe Chatrier et, éventuellement, dans une phase ultérieure, d'envisager une couverture du stade Suzanne Lenglen, c'est pour cela qu'il y a une modification du P.L.U., vous l'avez dit, les uns et les autres.

La hauteur sur le site est de 18 mètres alors que, sur l'ensemble du 16e arrondissement, quasiment l'ensemble du 16e, la hauteur inscrite au P.L.U. est de 31 mètres.

Il ne s'agit absolument pas de déplafonner tout le site pour faire je-ne-sais-quoi à 31 mètres.

Il s'agit simplement - et c'est ce qui sera inscrit aussi dans le dossier d'enquête publique - de permettre notamment la couverture de Chatrier mais peut-être aussi de Suzanne Lenglen pour se donner des souplesses supplémentaires quant au tournoi et notamment les aléas du temps sur le tournoi.

Mais nous avons également dans ce projet une recomposition paysagère de l'ensemble des espaces libres aujourd'hui.

Vous avez vu, vous avez pu vous pencher sur ce projet, on détruirait le court n° 1 qui serait remplacé par une grande esplanade. Il y aurait la création au Sud du jardin des serres d'Auteuil, et non pas sur les serres d'Auteuil.

Je ne reviens plus là-dessus, parce que je crois que tout le monde a compris que le Maire de Paris et les élus responsables et amoureux du patrimoine parisien que nous sommes n'envisageaient absolument pas de détruire les serres historiques d'Auteuil, je crois que ça y est, tout le monde a compris cela.

En revanche, sur une partie des serres qui sert aujourd'hui à entretenir, maintenir et développer un certain nombre d'espèces auxquelles nous tenons et qui servent notamment de locaux, d'espaces pour les jardiniers de la Ville, il s'agit à cet endroit de construire une serre, une nouvelle serre, s'inspirant d'ailleurs des serres historiques de Formigé et, à l'intérieur de cette serre, de construire un stade, un nouveau court de tennis de 5.000 places au maximum, qui, d'ailleurs, en dehors du tournoi, comme les serres historiques aujourd'hui, pourra accueillir par exemple, c'est une piste sur laquelle nous avons été souvent interpellés positivement, des concerts, puisque c'est le cas aujourd'hui sur ce site des serres d'Auteuil.

Il y aura aussi, cela a été dit, la création d'un centre de presse et la mise en place sur le stade Hébert du Centre national d'entraînement.

J'entends certains dire que ce n'est pas nécessaire d'avoir un Centre national d'entraînement à côté de ce site mais si, c'est nécessaire, d'abord parce que, vous savez, des gamins sont repérés comme les futurs champions du tennis français, qui ont 8 ou 9 ans, et ces enfants viennent s'entraîner notamment et ont besoin d'être à côté vraiment des installations, en tous les cas c'est une demande forte.

Cela a été un élément très important dans le dossier, dans l'approbation du dossier par la F.F.T., que de pouvoir avoir ce Centre national d'entraînement à proximité du centre de Roland Garros.

Voilà, pour l'essentiel, je ne vais pas tout détailler, des aménagements nécessaires sur lesquels une modification du P.L.U. est nécessaire.

Jean VUILLERMOZ reviendra sur les garanties, notamment en matière de sport de proximité. Je peux vous dire, d'ores et déjà, Monsieur le Maire du 16e, qu'il y a un avis favorable sur le vœu que vous allez présenter.

En revanche, j'émettrai un avis défavorable au vœu présenté notamment par le groupe Nouveau Centre mais aussi par vos collègues du 16e arrondissement, Monsieur ALPHAND, parce que ce que ce vœu n'a pas d'objet.

Je l'ai déjà dit, sur les 18 mètres, il ne s'agit pas pour nous de déplafonner et de mettre à 31 mètres l'ensemble du site. Comme cela n'a pas d'objet, j'émettrai un avis défavorable.

Je vais vous rappeler le calendrier qui est le nôtre, maintenant.

Après ce vote, il y aura une enquête publique, cette enquête publique démarrera en juin 2011. Nous aurons une réunion publique début juillet et, ensuite, nous reviendrons à la fin 2011 pour l'approbation de cette révision du P.L.U. Nous espérons, comme nous nous y sommes engagés auprès de la F.F.T., la livraison du nouveau stade et de nouveaux équipements pour le tournoi de 2015.

J'insiste sur le fait que je crois que nous avons su, les uns et les autres, trouver vraiment les chemins, non pas d'un compromis, mais d'une proposition qui est forte pour notre Ville, forte pour le 16e, qui ne lèse pas les scolaires en matière de sport de proximité, nous avons été très soucieux de cela, notamment Jean VUILLERMOZ, mais aussi Colombe BROSSEL.

Donc, je crois que c'est un très beau projet, enthousiasmant pour notre Ville que nous portons là, et je suis heureuse de laisser la parole à Jean VUILLERMOZ pour parler notamment des aspects sportifs et du sport de proximité.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une précision, avant de donner la parole à M. VUILLERMOZ.

Le groupe Centre et Indépendants n'a pas déposé de vœu sur ce projet de délibération. Je le précise.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Madame la première adjointe, Anne HIDALGO.

Je prends la parole simplement pour clarifier et donner l'assurance que le sport de proximité ne sera pas affecté par l'embellissement et l'agrandissement de Roland Garros, et je me sens bien, parce que je trouve que la situation a bien avancé, que le fait que Roland Garros reste à Paris est un très grand événement et je m'en réjouis vraiment.

Le projet de modernisation et d'agrandissement de Roland Garros, pour être clair, va affecter deux équipements dédiés aujourd'hui au sport de proximité, qui concernent notamment le réaménagement de la parcelle dite "du Fonds des Princes", puisqu'il y a là deux gymnases et cinq tennis.

Le Maire de Paris a toujours indiqué que le grand projet pour Paris qu'était Roland Garros ne saurait être mis en œuvre au détriment de la pratique sportive de proximité dans le quartier de la porte d'Auteuil, qui devait demeurer à un haut niveau d'excellence.

S'agissant du Stade Hébert qui accueillera le centre national d'entraînement de la F.F.T., - et je confirme tout ce qui a été dit sur le fait qu'il est nécessaire que la fédération et le centre d'entraînement soient l'un à côté de l'autre -, les activités qui s'y déroulent actuellement, je le rappelle, qui touchent les scolaires et des associations, seront accueillies au sein des installations sportives nouvellement créées sur l'hippodrome d'Auteuil dont les pelouses centrales sont situées à une centaine de mètres du stade Georges Hébert.

Je rappelle que, dès la rentrée 2011, sera livré un terrain de football en herbe sur la pelouse A de l'hippodrome, qui permettra d'accueillir les activités se déroulant actuellement sur le petit terrain de football à 7 et de handball de Georges Hébert, ainsi qu'une piste d'athlétisme de 400 mètres et de six couloirs, au même endroit, autour du terrain de football sur la pelouse A de l'hippodrome.

Par ailleurs, un anneau permettant la pratique sportive des écoles primaires sera créé au Nord du stade Georges Hébert à proximité de la place de la Porte d'Auteuil.

Enfin, le terrain de sport de la dalle Sarrailh - personne n'en a parlé mais c'est juste au dessus de Georges Hébert -, fera l'objet d'une couverture. Il s'agit là de couvrir des petits terrains de basket et des petits terrains de tennis.

Les travaux d'extension de Roland Garros sur le stade Hébert ne seront engagés qu'à partir du moment où les nouveaux équipements sportifs de l'hippodrome d'Auteuil seront livrés, c'est-à-dire à la rentrée 2012.

S'agissant des gymnases du Fonds des Princes, ils seront reconstitués sur les deux sites appartenant la Ville de Paris intra muros : centre sportif Suchet et stade Géo André. J'ai donc demandé au service technique de la Ville d'examiner différentes solutions d'implantation, ainsi que la création éventuelle de salles de sports supplémentaires pour accroître l'offre globale dévolue au sport de proximité dans le 16e. Il est à noter que l'implantation des gymnases de remplacement du Fonds des Princes à proximité de la porte d'Auteuil permettra de faire bénéficier les usagers d'une plus grande proximité ou d'une plus grande facilité d'accès. Les deux gymnases du Fond des Princes ne seront démolis par la F.F.T. que lorsque des équipements de substitution auront été réalisés. Les activités sportives continueront donc d'être accueillies au Fonds des Princes en gros jusqu'à l'été 2013 - c'est une évaluation - les travaux d'aménagement du Fonds des Princes par la F.F.T. n'étant engagés qu'après cette date.

Par ailleurs, j'ai demandé aussi aux services municipaux de me proposer un plan de développement du sport de proximité dans le 16e parce que le gymnase Jean Bouin, qui est strictement une salle de sports gérée directement par les services municipaux depuis le mois de janvier 2010 - je vous rappelle qu'il est sorti de la concession attribuée dernièrement à la F.F.T. et donc géré en régie - doit faire l'objet d'une modernisation profonde mais qui ne pourra intervenir qu'à l'issue de l'opération de reconstitution des gymnases du Fonds des Princes. Cette modernisation indispensable devra s'accompagner d'une augmentation des capacités d'accueil de l'équipement.

Par ailleurs, les deux centres de tennis municipaux du 16e arrondissement, Montherlant et Niox, bénéficieront de travaux visant à couvrir un certain nombre de courts de tennis, sachant que les sept courts de Montherlant et les quatre courts de Niox, sont aujourd'hui tous découverts. Ces couvertures, avec d'autres propositions qui font l'objet d'une réflexion, pourront venir suppléer la fermeture des cinq courts de tennis du Fonds des Princes.

Le soutien au sport de haut niveau, qui est, certes, une composante essentielle d'une politique sportive, ne se fera certainement pas au détriment, à la promotion du sport de proximité. L'action du Maire de Paris depuis 2001 en vue de favoriser l'accès de tous les Parisiens, quels que soient leur âge, leur quartier ou leurs ressources, à la pratique des activités physiques et sportives, en porte le témoignage et vous pouvez compter sur ma parole de pouvoir continuer à développer le sport de proximité à Paris.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole pour un complément d'information.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Juste un instant parce que j'ai oublié de rappeler un engagement que nous avons pris.

Nous avons pris l'engagement de créer un comité de suivi sur le dossier de Roland Garros et la première réunion se fera le 29 avril. Je crois que cette date a été retenue avec les protagonistes de ce dossier, notamment M. le Maire du 16e.

Je voulais apporter cette précision.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu du groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 93).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 de M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 de M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 de M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 78).

2011, DU 77 - Autorisation de signer un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la SCI Tour Triangle relatif à la conclusion d'une promesse unilatérale de bail à construction permettant la réalisation de la Tour Triangle dans le Parc des Expositions (15e). Autorisation donnée à la SCI Tour Triangle de déposer les permis de construire nécessaires.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif au développement des emplois dans le projet Tour Triangle.
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au protocole d'accord entre Ville de Paris et SCI Tour Triangle.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 77 sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de gauche a déposé le vœu n° 85 et le groupe E.E.L.V.A. le vœu n° 87. Il s'agit de l'autorisation de signer un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la S.C.I. "Tour Triangle" relatif à la conclusion d'une promesse unilatérale de bail à construction permettant la réalisation de la Tour Triangle dans le Parc des Expositions dans le 15e arrondissement, ainsi que l'autorisation donnée à la S.C.I. "Tour Triangle" de déposer les permis de construire nécessaires.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Au fur et à mesure que votre projet pharaonique de la Tour Triangle avance, le contenu et les modalités se font jour et révèlent un tout autre concept que celui que vous aviez très médiatiquement présenté lors des réunions de concertation, d'ailleurs aussitôt suspendues dès que des critiques et simplement des questions furent énoncées.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Vous pouvez écoutez M. CONTASSOT, s'il vous plaît, 2 secondes ?

M. Yves CONTASSOT. - Où sont passées la diversité et la poly-fonctionnalité largement vantées ?

Il s'agit maintenant d'un simple immeuble de bureaux, comme il en pousse à foison de l'autre côté du périphérique dans le Sud-Ouest parisien. Pourtant, dans le projet de délibération, il est noté que ce sera un projet d'urbanisme ambitieux. Il serait temps de cesser de dénaturer les mots et de vouloir vendre pour de l'urbanisme ce qui n'est qu'un projet d'immobilier d'entreprise.

Vous annoncez un équipement d'intérêt collectif et des espaces accessibles au public. Ce sera un simple belvédère animé par des restaurants. Encore une priorité au commercial ! Finis, les équipements publics ! Envolé, l'hôtel ! Disparue, la mixité !

Ah si, j'oubliais ! L'ascenseur panoramique qui - je cite - "offrira un parcours vertical spectaculaire" !

C'est incontestable : survoler les toits du Parc des Expositions va devenir le must pour les centaines de milliers de touristes qui viennent à Paris pour sa beauté !

Mais, au-delà de la pure communication, destinée à tenter de faire accepter l'inacceptable, vous ne dites rien sur les conditions d'insertion dans le quartier d'un tel objet. Rien sur la dégradation des conditions de déplacement, pour celles et ceux qui ont déjà du mal à se déplacer, dans un quartier desservi par un simple tramway et une seule station de métro ! Rien sur l'impact cumulé avec l'installation du Pentagone à quelques encablures ! Rien non plus évidemment sur les questions environnementales !

Vous vous étiez engagé, lors des réunions de présentation et des ateliers, à préciser les moyens de respecter le Plan climat. Où sont les propositions ?

Rien sur les conséquences pour les riverains en termes d'ombre portée, alors que les mensonges du promoteur ont été démontés lors de ces ateliers !

Rien sur l'impact sur la nappe phréatique, proche de la surface (moins de 5 mètres), alors qu'il est prévu des fondations sous forme de 25 pieux de 2 mètres de diamètre enfoncés à plus de 35 mètres et des parois moulées !

Rien, enfin, sur la consommation énergétique de Triangle et rien sur le respect du Plan climat et de la loi Grenelle 2 !

Et que dire des conditions financières dans lesquelles cette opération est conduite ?

Manifestement, Unibail décide et la Ville applique.

Après les Halles et la privatisation demandée et obtenue à un prix défiant toute logique et au mépris de l'intérêt des contribuables, voici à nouveau un projet qui n'hésite même pas à souligner que "les conditions économiques de réalisation de cette tour réduisent de manière significative la charge foncière qui peut être payée". Comment ne pas comprendre qu'il faut faire un cadeau gigantesque à Unibail pour qu'ils puissent réaliser leurs fantasmes ?

Comment ne pas non plus s'interroger sur l'évaluation faite par France Domaine ? Ce service reprend ni plus ni moins les évaluations faites par Unibail sans même se poser la question de la validité de ses propositions.

Comment ne pas voir qu'Unibail et son alliée, la Chambre de commerce, donc VIPARIS, vont obtenir de fait une nouvelle concession allant bien au-delà de 2026, terme de l'actuelle concession, par un jeu assez grossier de dénonciation de la concession par anticipation, puis une nouvelle attribution pour éviter les indemnités d'éviction. Jackpot encore pour Unibail !

Quant à la Ville, elle hériterait dans 80 ans d'un immeuble dont personne n'imagine qu'il pourra résister aussi longtemps. Il suffit de voir ce qui s'est passé à La Défense.

Après avoir fait un cadeau royal à Unibail pour la construction, les contribuables parisiens paieront une deuxième fois pour la démolition ou la rénovation d'un bâtiment devenu obsolète.

Triangle n'a d'intérêt que pour Unibail, aucun intérêt pour les Parisiennes et les Parisiens, aucun intérêt pour Paris.

En conclusion, il reste trois questions :

- Jusqu'où la privatisation de Paris ?

- Jusqu'où la défiguration de Paris ?

- Jusqu'où le renoncement à construire une ville durable ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. René DUTREY, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que la présentation du projet par ses architectes, à laquelle nous étions présents avec Yves CONTASSOT, il y a maintenant un an et demi, peut-être deux, était assez impressionnante, on nous présentait un quartier, le plan d'un quartier, d'un îlot, et on nous expliquait vraiment que la tour serait comme un îlot mis à la verticale, avec toute la mixité des fonctions que peut comporter un îlot d'un quartier.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, au lieu d'une mixité de fonctions, d'une sorte d'îlot mis à la verticale, pour reprendre les propos de l'architecte, d'un point de liaison avec les communes limitrophes, on se retrouve avec un projet complètement monofonctionnel de bureaux sur toute la hauteur de la tour.

A cette même réunion, il avait été discuté, entre autres, des objectifs énergétiques de cette tour. Est-ce que cette tour respecterait les 50 kilowattheures en énergie primaire sur l'ensemble du bâtiment ? Il est vrai que les réponses à l'époque avaient été plus que vagues, puisque l'architecte, à l'époque, le bureau d'études, nous avaient expliqué que tout dépendait de comment on calculait 50 kilowattheures : est-ce qu'on intégrait le fait que les gens viennent en transports en commun ou pas ? Ils mélangeaient un peu des choux, des carottes et des poireaux. La question reste posée, cette tour fera-t-elle 50 kilowattheures réellement ?

Après, bien sûr, cela pose plus généralement le problème de l'équilibre logements/bureaux dans la capitale. A l'époque, en 2005, lors du Plan local d'urbanisme, le groupe "Vert" avait pris sa calculette s'agissant des projets d'aménagement de la Ville. Pour des terrains publics, ce qui n'est pas exactement le cas de la tour Triangle, l'équilibre était de 50 % d'activités économiques, bureaux compris, de 30 % pour le logement et de 20 % d'équipements.

La semaine dernière, nous avons refait ce calcul. L'équilibre sur un terrain 100 % public aujourd'hui à Paris est de 44 % pour l'activité économique, bureaux compris, de 31 % de logements et de 25 % pour les équipements, ce qui fait une part extrêmement contrainte de logements sociaux à 18 %.

Alors, ce choix fait sur les opérations publiques de la Ville additionné au choix fait dans le Plan local d'urbanisme avec un objectif de 2 millions de mètres carrés de bureaux, additionné au choix de réaliser une tour Triangle, contribue, à notre avis, à concentrer de façon excessive de la richesse et de l'emploi dans la Capitale.

Il est vrai que "Paris Métropole" n'est pas encore une réalité, nous n'avons pas aujourd'hui les outils de répartition fiscale qui nous éviteraient de faire concurrence aux territoires d'à côté, mais Paris Métropole, je le souhaite et nous le souhaitons tous, je l'espère, c'est demain, et je crois que dans une logique de répartition fiscale, ce projet n'aurait jamais pu voir jour. Il ne peut voir le jour que si cela présente un intérêt pour piquer la taxe professionnelle de nos sympathiques voisins.

Que ce soit en termes de création de ville, que ce soit en terme environnemental, que ce soit en termes d'objectif global et d'équilibre logements/bureaux, cette tour ne nous apparaît absolument pas un bon projet.

Je vais être assez court, car je crois que tout a été dit et je finirai uniquement par une image que je vous invite à aller voir pour ceux qui sont connectés sur ordinateur, une tour Triangle existe déjà dans le monde, elle est à Pyong Yang, en Corée du Nord, je vous invite à aller voir sur Internet, c'est un bâtiment qui ressemble vraiment beaucoup au projet ; j'ai bien peur que nous n'ayons rien inventé.

La forme triangle en tant qu'objet, si on doit parler un peu d'architecture, le triangle… Bien sûr, M. CAFFET me dit que cela rappelle des symboles maçonniques. Alors, est-ce que la Corée du Nord aurait versé dans la franc-maçonnerie ? Je ne sais pas.

L'objet tour et l'objet triangle, avoir un triangle chez soi comme une belle structure ou dans sa bibliothèque, pourquoi pas ? Par contre, un triangle de 180 mètres posé au milieu du parc des expositions, nous y voyons beaucoup moins d'intérêt et je vous invite réellement à aller voir cette sympathique tour Triangle à Pyong Yang pour vous rendre compte que, malheureusement, nous n'avons rien inventé.

A l'époque, les premières tours, je vous le rappelle, à la fin du siècle dernier, s'inscrivaient dans le contexte d'une guerre entre établissements financiers et banques pour montrer leur puissance capitalistique, construire le plus haut possible, c'est la guerre que se menaient à l'époque les grande firmes à New York. Je souhaiterais et nous souhaiterions que, surtout, nous ne rentrions pas dans cette guerre, que Paris ne ressemble pas à toutes les capitales du monde, c'est-à-dire avec des buildings très hauts avec très souvent des bidonvilles à leur pieds.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Je donne maintenant la parole à M. le président BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération qui propose la signature d'un protocole d'accord préalable à la mise en chantier d'une future Tour Triangle à la porte de Versailles, pose une question : celle de la place dévolue à l'activité économique et donc à l'emploi dans une ville comme Paris.

Paris ne peut se satisfaire d'être la ville la plus visitée du monde, Paris est également une ville vivante, une ville qui doit offrir à ses habitants des perspectives et des ambitions, en un mot, une ville qui travaille et pour nous, la question centrale au cœur de ce projet de la tour Triangle, c'est bien la question de l'emploi.

Paris a besoin d'emplois, parce que depuis les années 1990, nous avons perdu des dizaines de milliers d'emplois. Entre 1990 et 2000, 150.000 à 200.000 emplois ont disparu dans notre ville.

Et bien que la tendance se soit fortement ralentie depuis 2001 et surtout depuis 2007, nous continuons d'en perdre. Le chômage se maintient, malgré nos efforts, à un niveau bien plus élevé, de 40 à 50 % en moyenne, que dans d'autres métropoles comparables.

Cette situation poussait récemment l'économiste Laurent DAVEZIES dans "Les Echos" à s'inquiéter que "Paris ne devienne peu à peu une zone offshore dans une région dynamique et se vide de ses entreprises et de ses salariés".

Je pense avec les autres élus de mon groupe que c'est une situation inquiétante qui doit nous alerter. Dans ce contexte, la tour Triangle est un premier élément de réponse à cette question du dynamisme économique et de l'emploi à Paris.

Plus de 90.000 nouveaux mètres carrés sont destinés à des activités économiques et commerciales, plus de 5.000 emplois directs et d'autres indirectes. Ce n'est pas une mince ambition, en effet.

Dans ce débat, je les entends, nombre d'arguments sont avancés qui, à nos yeux, méritent tous d'être étudiés. En sourdine, il y a tout d'abord le débat sur les immeubles de grande hauteur. Qu'il s'agisse de logements, de commerces ou de bureaux, certains y sont opposées, notamment pour des raisons environnementales.

Cela dit, à refuser la grande hauteur, on tolère l'étalement urbain, le développement horizontal plutôt que vertical. Or, l'étalement urbain est un désastre écologique, les études le démontrent justement. Nous le savons, nous avons besoin d'avoir, dans une ville comme Paris, et du logement et de l'emploi, et c'est précisément cela qui constitue un engagement écologique.

Un autre argument concerne les bureaux vides. A Paris, nous le savons, il y a beaucoup de bureaux vides dans le centre de Paris, en l'occurrence dans des immeubles haussmanniens qui transforment de fait nos rues en désert architecturale ; c'est un scandale, effectivement, que ces bureaux vides et ces immeubles doivent être transformés en logements.

Mais il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'en conclure que Paris n'a pas besoin des bureaux de la tour Triangle, car non seulement Paris, d'ailleurs, a un taux d'occupation des immeubles de bureaux largement supérieur à sa région, mais en plus, les bureaux qui restent ne sont pas vides sans raison ; en l'occurrence, ce sont des bureaux vétustes, dépassés et inadaptés à la demande, des bureaux anciens ; de ces bureaux-là, Paris doit faire des logements. C'est un combat que nous devons mener, mais dans le même temps, il faut aussi que nous ayons à Paris des bureaux qui soient adaptés à l'emploi et qui permettent d'accueillir des entreprises et donc de faire reculer le chômage dans notre ville.

Bref, vous l'avez compris, parce que nous sommes profondément attachés à la nécessité de faire de l'emploi à Paris, parce que ce projet répond à cette ambition-là, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à M. Claude DARGENT, pour cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour la troisième fois dans cet hémicycle, nous examinons un projet emblématique pour le 15e arrondissement mais aussi pour Paris tout entier.

La Tour Triangle va permettre une offre de bureaux modernes et adaptés aux entreprises du XXIe siècle sur environ 90.000 mètres carrés. Elle comportera également des commerces, en lien avec les besoins du quartier, ainsi qu'un équipement collectif.

Elle offrira des espaces intérieurs accessibles à tous ainsi qu'un jardin public. Mais cette tour est d'abord et avant tout une réalisation architecturale majeure pour le 15e arrondissement et pour Paris.

Cette tour a été conçue par le cabinet d'architectes Herzog & de Meuron. Nul besoin ici de dresser un état des lieux exhaustif de leurs réalisations à travers le monde.

Citons simplement la Tate Modern, au bord de la Tamise, à Londres, le stade national de Pékin, ou encore le stade Allianz-Arena de Munich, qui sont les plus connus.

De par sa qualité architecturale, cette tour permettra de donner une identité forte au secteur de la Porte de Versailles. Située en lisière du parc des expositions, elle confortera la notoriété internationale de ce site essentiel pour le rôle économique de notre capitale et soumis à une forte concurrence de la part des autres métropoles européennes et mondiales.

Directement, Ian BROSSAT l'évoquait à l'instant, ce sont 5.000 emplois qui seront ainsi créés dans cette tour et permettront d'offrir au 15e arrondissement 5 % d'emplois supplémentaires, ce qui n'est pas rien.

Et puis, ainsi qu'il l'a également évoqué, les bureaux qui seront offerts répondront aux exigences du XXIe siècle. Ils permettront donc indirectement de rendre à leur fonction première des logements haussmanniens transformés en bureaux ailleurs dans Paris. Ces espaces ne sont pas bien adaptés aux exigences de l'activité de services d'aujourd'hui et en cela, cette tour, il faut le souligner, participe indirectement de l'objectif d'augmentation d'offre de logements dans la capitale, dont on sait combien il est prioritaire pour notre Assemblée.

Il faut dès à présent mettre en place les conditions de la réussite de cette opération. Cette tour doit évidemment respecter le Plan Climat : je ne m'appesantirai pas sur ce point puisqu'il est constitutif du projet.

Je consacrerai l'essentiel du temps qui m'est imparti à la question du temps de déplacement. Car il faut intégrer à notre réflexion l'implantation du Ministère de la Défense dans le site voisin de Balard, et des bureaux qui vont l'accompagner. C'est donc un nouveau quartier qui va se constituer dans le Sud du 15e, et il nous faut dès à présent penser à la desserte de cet ensemble.

Les habitants constatent en effet que la voirie et le stationnement sur la voie publique sont saturés dans le quartier pendant les grands salons de la Porte de Versailles, et certains redoutent que la Tour Triangle n'entraîne une dégradation de la situation.

Il nous faut donc créer des conditions pour que ces difficultés, non seulement ne s'accroissent pas, mais régressent à l'occasion de ces aménagements.

Le constat premier est que l'accessibilité du quartier est limitée plutôt pour les voitures, puisque les boulevards des Maréchaux sont composés à cet endroit d'une voie à deux files assez étroite compte tenu de l'emprise au sol du tramway. Compte tenu de ces caractéristiques, je ne pense donc pas que la création de nouveaux parkings soit forcément la bonne solution.

Le parc des expositions dispose de trois parkings principaux qui ne sont complets en tout et pour tout que 26 jours par an, essentiellement pendant les week-ends et les jours fériés. Hormis ces moments, et donc en semaine, l'offre de parking est donc largement sous-utilisée.

C'est pourquoi mutualiser efficacement l'existant me paraît être la meilleure solution plutôt que de créer davantage de parkings sous la nouvelle tour, qui sont autant d'incitations à ne pas utiliser les transports collectifs.

De ce point de vue, la grande chance de cette opération est que la Tour Triangle est située à un emplacement aujourd'hui bien desservi puisqu'on y trouve la ligne 12, les tramways T2 et T3, et plusieurs lignes de bus. Mais il faut réfléchir d'ores et déjà probablement au renforcement de cette offre, notamment s'agissant de la ligne 12.

Mis en service en décembre 2006, le T3 a permis d'augmenter notablement la capacité de transport dans ce secteur. Les travaux de prolongement du tramway vont bientôt permettre de rejoindre la porte de la Chapelle puis la porte d'Asnières, mais ce nouveau quartier, dont la Tour Triangle sera en quelque sorte le phare, pose clairement la question du prolongement du T3 vers l'Ouest.

Le pont du Garigliano ne pouvait en effet constituer qu'un point d'arrêt provisoire. Le Maire de Paris a évoqué hier la question du prolongement du tramway à l'Ouest de Paris, au-delà même de la porte Maillot. Je voudrais indiquer ici que dans cette perspective, il peut être opportun d'opérer également cette extension, cette fois-ci dans le sens des aiguilles d'une montre. À tout le moins, la section pont du Garigliano-porte d'Auteuil, qui a d'ailleurs déjà fait l'objet d'études, me semble devoir s'imposer. Au-delà de la correspondance ainsi assurée pour le nouveau quartier, elle permettra par ailleurs un meilleur accès au bois de Boulogne.

Pour finir, je voudrais simplement dire, mes chers collègues, que nous avons l'immense chance d'être élus d'une ville qui joue un rôle central dans l'histoire depuis de nombreux siècles. Ce passé si riche s'est traduit directement dans le patrimoine architectural parisien, qui est le témoin vivant de 2.000 ans d'histoire.

Il est de notre responsabilité, et de personne d'autre, d'encourager les initiatives qui permettront de léguer aux générations futures des bâtiments témoignant également de l'architecture de notre temps pour que ce début du XXIe siècle, bien loin de constituer une lacune dans le patrimoine parisien, soit lui aussi illustré par quelques monuments caractéristiques.

Chers collègues, la tour Triangle sera de ceux-là, si nous le décidons. Avec les élus de mon groupe, je le souhaite vivement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à M. Gilles ALAYRAC, pour cinq minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, le protocole d'accord que nous soumet aujourd'hui le Maire de Paris, aux termes duquel la ville propose un bail à construction à la S.C.I. "Tour Triangle" afin qu'elle puisse réaliser cet immeuble de grande hauteur constitue, je crois, le véritable coup d'envoi de ce grand projet.

Nous sommes en effet à un tournant. Paris n'avait plus autorisé d'immeubles de grande hauteur depuis la tour Montparnasse, en 1972, et les tours du front de Seine, quelques années après.

Il est vrai que Paris et en particulier l'arrondissement dont je suis élu, le 15e, ont été traumatisés par un urbanisme inesthétique, inhumain par certains côtés et vieillissant mal.

Pourtant, notre ville n'avait pas tourné pour autant le dos à l'architecture contemporaine et au travail des grands architectes, comme en témoignent le centre Pompidou de Renzo PIANO et Richard ROGERS, l'Institut du monde arabe, la fondation Cartier, de Jean NOUVEL, la cinématique de Frank GEHRY, ou le musée du quai Branly.

Mais il faut bien le reconnaître : depuis la grande arche de La Défense et le stade de France, Paris et sa banlieue n'accueillent plus de réalisations monumentales. Et voilà donc que l'architecture verticale est de nouveau en vogue. Que ce soit à Londres, Barcelone, Pékin, Canton, Chicago ou Abou Dhabi, des tours aux formes audacieuses sont construites ou sont en projet, et toutes ne sont pas monstrueuses ou si extravagantes que cela, loin de là.

Paris se devait également de permettre aux architectes contemporains d'innover, de créer et de la doter d'une construction qui marque les esprits. La Tour Triangle est un geste architectural fort. C'est aussi, je pense, du tourisme durable, car c'est avec ce type de réalisation majeure qu'une ville acquiert aussi du rayonnement.

Paris doit continuer à inspirer les architectes contemporains. De ce point de vue, le choix du projet ne nous déçoit pas, le choix de ses concepteurs non plus. L'agence d'architecture suisse Herzog & de Meuron a acquis une renommée mondiale avec les réalisations qu'a citées tout à l'heure Claude DARGENT. Elle travaille actuellement sur un magnifique projet d'opéra à Hambourg.

Le contexte dans lequel va voir le jour la Tour Triangle est d'un point de vue économique maintenant favorable. Paris et l'Ile-de-France ont besoin de grands locaux pour les entreprises. Après deux années de léthargie forcée des montages tertiaires, les développeurs reprennent leurs opérations mises en sommeil et s'engagent à nouveau sur de grandes opérations foncières dans la capitale et en première couronne.

Sur le marché de l'investissement, la reprise est bel et bien là, le marché rêve d'immeubles de bureaux modernes, neufs, adaptés.

Alors, on pourrait objecter que Paris regorge de bureaux vides à vendre. Mais justement, si ce stock existe, c'est qu'il s'agit de bureaux vétustes ou pas aux normes, tandis que les bureaux neufs sont, eux, devenus une denrée rare.

La Tour Triangle devrait être un site attractif et de grande qualité pour les entreprises, d'abord par sa modernité, par la surface qu'elle leur offrira. Elle doit attirer de la valeur ajoutée et susciter de l'emploi. Nous en sommes redevables aux Parisiens et aux Franciliens.

Mais la tour présente aussi un atout par son emplacement. En effet, elle va voir le jour dans un quartier, métamorphosé par le travail que la Ville a mené avec la Région, qui connaît un renouveau avec le réaménagement de la porte de Versailles, la requalification du boulevard des Maréchaux et aussi une offre nouvelle en termes de transports avec désormais deux lignes de tramway.

Mais il faudra bien sûr, le moment venu, évaluer si l'offre de transports en commun est suffisante. La ligne 12, par exemple, de métro est aujourd'hui saturée aux heures de pointe, si bien que peut-être des lignes de bus supplémentaires seront nécessaires à partir de la porte de Versailles.

Pour terminer, je voudrais formuler trois vœux, Madame HIDALGO, pour ce projet. D'abord que la Tour Triangle fasse une place aux P.M.E. Sur plus de 160 mètres de haut, il y a aura de la place pour accueillir des services publics - une crèche a été annoncée et c'est tant mieux -, des grandes entreprises, et pourquoi pas aussi des ministères dont on sait que plusieurs d'entre eux, éparpillés dans tout Paris, peinent aujourd'hui à se regrouper. Mais il faudra aussi, à mon sens, une pépinière d'entreprises.

Le second vœu est que la Tour Triangle ne soit pas, comme la Tour Montparnasse ou les tours de La Défense, un monument que l'on voit mais où on n'entre pas. Je me réjouis donc que son ouverture au public soit prévue par ses concepteurs.

Et tout devra être fait pour ne pas intimider le public, mais au contraire lui donner envie d'entrer dans l'atrium, de faire ses courses dans les commerces, de grimper vers les belvédères, les restaurants et les cafés pour profiter de la vue spectaculaire qu'ils offriront sur Paris.

Enfin, implantée au cœur d'un parc des expositions qui n'est plus de la première jeunesse, et guère esthétique, la tour Triangle, je l'espère, suscitera la rénovation de ces 36 hectares qui doivent absolument s'adapter à un environnement concurrentiel international féroce.

Ce vaste et ambitieux projet nous éloigne, si besoin est, du vieux cliché du village parisien. Avec lui, notre ville confirme qu'elle est bien tournée vers le XXIe siècle…

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure, Monsieur ALAYRAC, s'il vous plaît ?

M. Gilles ALAYRAC. - Je termine en disant que notre groupe considère pour toutes ces raisons que cette tour est un atout pour Paris et pour sa métropole.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, à la lecture de ce projet de délibération qui pose la première pierre juridique de la construction à terme de cette Tour Triangle, porte de Versailles, je ne résiste pas à la nécessité, s'il en était besoin, de revenir sur la pertinence de ces immeubles de grande hauteur, dont l'Exécutif semble désormais être obsédé.

Ce projet de construction d'une tour de grande hauteur repose pour vous sur quatre affirmations qu'il convient de démentir. Une grande tour serait pour vous esthétique, écologique, porteuse d'emplois et moderne. A vrai dire, une grande tour n'est rien de cela : elle n'est ni esthétique, ni écologique, ni porteuse d'emploi et encore moins moderne.

Premièrement, ce n'est pas esthétique. Outre la perception du beau, qui est évidemment subjective, c'est la pertinence urbanistique des tours qu'il faut contester.

En l'occurrence, une tour ne peut à elle seule conférer un identité à un quartier ou à tout un arrondissement, au risque de renouveler la triste expérience de la Tour Montparnasse, vers laquelle je crois qu'on retourne puisque, évidemment, on imagine le même système de belvédère et de vue sur Paris qui attirait les milliers de touristes. La Tour Montparnasse nous donne malheureusement le triste exemple inverse.

Urbanistiquement contestable parce que vous affirmez qu'elles permettent de densifier les quartiers là où elles s'implantent. Or, vous le savez comme moi, les obligations de parvis et de zones non constructibles aux alentours d'une parcelle de grande hauteur conduisent finalement, à l'échelle d'un quartier, à obtenir une densité proche de celle d'un quartier haussmannien classique.

Cet appel à la densification du tissu urbain est d'autant plus surprenant que d'une part Paris est déjà l'une des villes les plus denses du monde, et que les solutions, on le sait, seront à l'échelle métropolitaine. D'autre part, vous axez cette densification sur les espaces de bureaux, alors que le logement est un secteur plus largement déficitaire dans la Capitale. Or, vous savez comme moi que ce n'est pas dans des tours de grande hauteur, en raison des coûts d'exploitation, que nous installerons du logement.

Enfin, ce que vous allez créer esthétiquement avec cette tour et tous les autres projets que vous avez dans les cartons et qui se situent, comme par hasard, tous aux portes de Paris, c'est une nouvelle fracture avec l'agglomération et les communes limitrophes.

Les communes limitrophes avaient déjà la ceinture rouge, le périphérique et les Maréchaux. Vous créez désormais une frontière bien visible de plus, un front d'immeubles de grande hauteur pour enclaver et repousser un peu plus les banlieusards de Paris.

Deuxième affirmation à démentir, une tour, non, ce n'est pas écologique. L'énergie que demande le transport de fluide, la ventilation, les matériaux nécessaires à de tels ouvrages, ce n'est pas écologique. Cela exclut d'office la possibilité d'un bâtiment passif ou même à consommation réduite en énergie.

En particulier, cette tour par son format triangulaire aura une prise au vent et une perméabilité aux échanges thermiques et calorifiques importantes, qui nécessiteront un chauffage excessif l'hiver et une climatisation déraisonnable l'été.

Troisièmement, chers collègues, cette tour, ce n'est pas la garantie d'emplois nouveaux. Depuis trois ans, le contexte a changé. La crise a touché durablement les grands groupes industriels qui sont les plus potentiellement intéressés par ce type de bâtiments et les informations récentes en provenance de La Défense, avec ces projets de tours annulés, avec ces millions de mètres carrés disponibles vides, faute de candidats à la location de ces bureaux, devrait nous inviter à un peu plus de prudence.

Dans le même temps, de l'autre côté du périphérique, Issy-les-Moulineaux continue à bétonner plus de 92.000 mètres carrés de bureau pour un coût moindre, un foncier plus abordable et une accessibilité identique.

Je ne crois pas, Monsieur le Maire, Madame HIDALGO, que nous devions faire la course derrière SANTINI.

Enfin, votre projet, quand bien même il créerait autant d'emplois que vous l'annoncez, aucun plan de transports nouveaux pour la porte de Versailles ne nous permet aujourd'hui d'être rassurés sur le fait que la porte de Versailles pourrait absorber cette nouvelle population et désengorger le Sud du 15e déjà à la limite de l'étouffement.

Dernière affirmation et pas des moindres, parce que c'est l'argument majeur employé par l'Exécutif : non, une tour, ce n'est pas moderne, une tour, ce n'est pas récent, les tours existent depuis Babel, Monsieur le Maire, et elles auraient pu être récentes au début du XXe siècle quand on inventait l'ascenseur. Depuis, non, ce n'est pas un modèle de modernité, c'est une expression ostentatoire d'une volonté du pouvoir, comme le font les pays émergents du Sud-Est asiatique.

Aujourd'hui, la modernité architecturale et la créativité n'ont aucune raison d'être synonymes de verticalité. Le musée Guggenheim à New York ou la rénovation du Bundestag à Berlin nous démontrent qu'on peut faire preuve de rupture architecturale sans verticalité, et en créant des monuments iconiques des grandes villes et capitales.

Même la Tate Modern, que l'on citait en exemple, issue du même cabinet, ne va pas jusqu'à 180 mètres. Leur tour se limite à 70 mètres, ce qui paraît être des hauteurs beaucoup plus raisonnables.

Ce qui serait moderne, en revanche, si vous voulez être moderne, Monsieur le Maire, c'est que sur une question aussi fondamentale que l'avenir du paysage urbain parisien, que vous utilisiez un moyen moderne que l'urbanisme et la démocratie locale mettent à votre disposition : c'est le référendum local, que vous avez vous-même souhaité lors de la campagne de 2008.

En matière de démocratie locale, justement ce projet n'est pas exempt de reproches, puisque les concertations ont été menées sur un projet de complexe hôtelier et que nous votons aujourd'hui en réalité un immeuble de bureaux.

Je ne voterai pas ce projet de délibération, vous l'avez bien compris, et je vous invite au courage, à l'audace, à la modernité. Osez le référendum, osez le vote des Parisiens sur le sujet des tours !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE, pour cinq minutes.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Tour Triangle s'invite à nouveau parmi nous. Il y a trois ans, en effet, et à quelques centaines de pas d'ici, un salon de l'Hôtel de Ville était transformé en salle d'exposition éphémère pour présenter à la presse le bâtiment conçu par les architectes HERZOG & de MEURON.

Mais la contemplation n'a qu'un temps ; pour prendre vie, la Tour Triangle appelle des séquences administratives qui ont d'ailleurs le mérite d'animer nos débats.

Je ne reviendrai pas sur la délibération de juillet 2008, que le groupe centriste avait adoptée : le lancement du processus d'études, de débats et de concertation.

Je ne reviendrai pas non plus sur la délibération adoptée en décembre 2009, si ce n'est pour rappeler à nouveau que les élus centristes ont voté pour la procédure de révision simplifiée du P.L.U.

A cette occasion, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, Madame le Maire, je réaffirme ici mon regret quant à la disparition des éléments programmatiques initialement promis. Je pense notamment à l'hôtel, au centre de conférences et à quelques autres encore.

En effet, la tour Triangle ne doit pas être une simple opération immobilière, si belle soit-elle, mais un véritable projet d'aménagement requalifiant le quartier, lui apportant l'aménité qui n'est pas sa plus grande qualité actuelle.

Elle doit aussi renforcer l'attractivité du parc des expositions de la porte de Versailles, qui est l'un des équipements les plus fréquentés d'Europe. Il est inutile de mentionner ici le poids stratégique du tourisme d'affaires et du secteur des salons et des congrès.

Nous retiendrons donc, Madame HIDALGO, la promesse que vous avez faite la semaine dernière en Conseil d'arrondissement d'anticiper la réflexion sur la rénovation du Parc des Expositions à l'échéance 2026.

Cependant, je rappellerai que cet objectif est inscrit dans le marbre du projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U. voté en 2006. Ce document prévoit en effet de moderniser et d'adapter le Parc des Expositions aux nouvelles exigences des grandes manifestations, mais aussi de rendre possible des capacités d'accueil hôtelier.

A défaut de structure hôtelière, espérons au moins que cette rénovation sera menée dans des délais raisonnables, pour le plus grand profit de la Capitale.

Aujourd'hui, la séquence qui s'ouvre à nous est tout aussi importante puisqu'il s'agit à la fois de la signature du protocole d'accord entre la Ville de Paris et la S.C.I. "Tour Triangle" et de l'autorisation de déposer les permis de construire.

A la cession du foncier, il a donc été préféré un bail à construction d'une durée de 80 ans.

Vous n'ignorez pas, certainement, mes chers collègues, les critiques portées sur le montage retenu. Le groupe centriste note les déclarations de l'exposé des motifs selon lesquelles ce choix a été guidé par les intérêts patrimoniaux de la Ville.

Monsieur le Maire, nous vous avons écouté avec attention et nous actons les avantages qu'une collectivité peut tirer d'un bail de ce type, en lui offrant un contrôle sur la construction future.

Ce n'est pas négligeable, en outre, s'agissant d'un bâtiment de cette hauteur, soumis au respect du Plan Climat.

En outre, il obligera la S.C.I. "Triangle" à le conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.

En cohérence donc avec nos positions émises précédemment, nous voterons ce projet de délibération.

En revanche, il n'en sera pas de même à l'égard du vœu présenté par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", qui évoque à l'occasion du projet de la Tour Triangle la production de surfaces destinées aux bureaux.

Nous nous garderons de répondre à l'invitation de soutenir les députés socialistes de Paris, bien que ce vœu soit, il faut le reconnaître, animé d'un certain esprit d'à propos.

Mais il y a dans ce vœu l'ambition de déséquilibrer un peu plus le ratio logements/bureaux tel qu'il a été dessiné au P.L.U.

Or, pour nous, la vitalité de Paris, le soutien à l'économie et à la création d'emplois impliquent le développement d'un parc de bureaux adapté. Ainsi, la Tour Triangle y participera.

Sauf à considérer que l'exode d'entreprises est une fatalité et n'a aucune influence sur le dynamisme d'une capitale qui est censée penser à l'échelle planétaire, on ne peut accepter une telle proposition.

Au contraire, il convient d'offrir aux entreprises et à leurs salariés des conditions d'accueil favorable.

C'est une chose que de promouvoir la reconversion des bureaux obsolètes en logements - ainsi le groupe Centre et Indépendants a déposé un vœu à ce sujet, qui sera défendu tout à l'heure par mon collègue Jérôme DUBUS -, c'en est une autre que d'entraver la construction d'immeubles tertiaires.

J'imagine d'ailleurs difficilement comment l'emprise destinée à la Tour Triangle pourrait être livrée aux logements.

La discussion avec les élus du 15e ainsi qu'avec les habitants doit se poursuivre afin que la Tour Triangle passe du statut d'icône architecturale à celui plus convivial de lieu de référence et d'usage pour ce quartier du 15e arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, Alexis CORBIÈRE et moi-même, élus du Parti de Gauche, voterons contre le protocole d'accord avec Unibail sur le projet de construction de la Tour Triangle.

J'aimerais que ce débat éclaire les éventuels indécis de notre Assemblée, parce qu'on peut toujours, il n'y a pas de honte à changer d'avis, certains d'ailleurs changent d'avis sur l'enjeu de la sortie du nucléaire, d'autres peuvent le faire également sur la question des tours.

Alors, on ne se prononce pas sur l'aspect esthétique, créatif et innovant du projet architectural, on n'a pas à être frileux vis-à-vis de la création architecturale, il faut saluer le travail réalisé par les lauréats et le débat ne se situe absolument pas selon nous entre l'ancien et le contemporain. La création artistique doit être soutenue ardemment, qui plus est dans l'architecture, et l'art dans la rue est un combat qui doit toujours être poursuivi.

Mais il faut commencer d'abord par les arguments écologiques. Cette tour, d'une hauteur de 180 mètres, ne sera pas une tour verte car, pour l'heure, il n'existe pas de tour verte, tout comme le capitalisme vert est un mensonge.

Vous n'êtes pas censés l'ignorer, la loi du Grenelle 1 définit qu'à partir de 2012 les bâtiments neufs devront consommer moins de 50 kilowatts/heure par mètre carré et par an d'énergie primaire, tout compris (chauffage, éclairage et ventilation).

Cela explique-t-il une certaine précipitation dans le projet de la Tour Triangle ?

Pour les tours, même en installant des éoliennes sur le toit (ce qui, en ville, du fait des turbulences, n'est pas jouable) avec des panneaux photovoltaïques (ce qui, sur des façades où l'on a envie, pour des bureaux, de mettre plein de fenêtres, est tout à fait compromis), les spécialistes considèrent qu'on pourra difficilement descendre en dessous de 180 kilowatts/heure par mètre carré et par an.

La Tour Triangle sera non efficace d'un point de vue énergétique, ne serait-ce qu'à cause de son entretien et des nécessaires climatisations qui seront installées.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur la prise en compte de l'énergie grise, l'énergie grise est liée à la construction et aux matériaux de construction. Celle-ci est en effet parfois supérieure à l'ensemble de l'énergie nécessaire à la maintenance du bâtiment.

Dans le cas des tours, les fondations, les infrastructures, les matériaux adaptés sont plus importants que pour des bâtiments classiques et cela rend l'énergie grise proportionnellement bien supérieure.

Maintenant, attardons-nous sur l'aspect économique et social de la Tour Triangle, je passe les équipements publics et les commerces, parce qu'il est difficile d'en savoir plus, et ils sont visiblement une proportion assez faible du projet : l'essentiel de la Tour Triangle est dévolu aux bureaux. Ces nouveaux bureaux devraient créer de l'emploi, mais, mes chers collègues, combien y a-t-il en ce moment de bureaux vides à Paris ?

Le problème n° 1 de la Capitale, n'est-ce pas d'abord le manque criant de logements ? N'est-ce pas, très justement également, dans les rangs des élus socialistes parisiens que l'on souhaite que la loi de réquisition s'applique aussi aux bureaux vides, notamment pour les transformer en logements ?

Vous nous dites que les bureaux vides actuellement sont vétustes et inadaptés aux bureaux. C'est faux, ils ne sont pas tous dans ce cadre et vous savez pertinemment que la spéculation immobilière, au niveau des bureaux, continue toujours à avoir la vie belle.

Comment prétendre que la seule mise à disposition de bureaux supplémentaires génère de l'emploi et de quel emploi parlons-nous ? Ne faisons pas de Paris une ville que de l'emploi tertiaire et, qui plus est, de catégorie supérieure.

L'enjeu n'est pas de déplacer les gros sièges de La Défense vers le 15e. Nous aurions bien plus besoin de développer des emplois d'artisanat, de proximité, répondant directement aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, et garantissant une mixité sociale et professionnelle de Paris.

Personnellement, j'émets un doute sur le fait qu'Unibail soit ravi d'accueillir de l'économie sociale et solidaire dans la Tour Triangle, vous me le permettrez.

Notre projet ne doit pas, par ailleurs, chercher à concentrer l'emploi dans la capitale. Je vous invite à lire ou relire le livre des Pinçon-Charlot, "Le président des riches". Il explique très bien comment l'emploi et les populations les plus aisées se concentrent dans la région parisienne dans la même zone de Paris ouest, de La Défense à Poissy, tandis que les salariés les plus pauvres sont contraints de s'exiler au fin fond du 77.

La solution ne doit pas se limiter dans notre conception de l'aménagement du territoire à allonger les lignes de transports en commun dans une fuite en avant vers toujours plus d'étalement urbain au profit de la concentration sur certaines zones d'un travail et d'un emploi spécialisé.

Au contraire, nous devons avoir pour objectif de réduire les trajets domicile-travail, de relocaliser l'emploi là où il est en déficit et de recréer plus de logements là où il en manque.

Je rappelle que, selon le S.D.R.I.F., nous devrons atteindre les 30 % de logements sociaux à Paris, et que nous souhaitons opérer un rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est de Paris.

Avec la Tour Triangle sans logement, on passe à côté d'un projet beaucoup plus modeste du point de vue des profits, certes, pour des gros groupes comme Unibail, mais tellement plus utile socialement. C'est donc un gâchis.

Pour finir, sachez que le coût de la construction au mètre carré utile est plus élevé pour les tours : un tiers de plus autour de 50 mètres, 100 % de plus autour de 150 mètres et plus de 300 % de plus autour de 300 mètres.

Forcément, les investissements nécessaires à la réalisation de la Tour Triangle sont très élevés et demandent une forte concentration de capital, uniquement compatible avec les plus grosses institutions financières.

De même, la taille du chantier ne favorisera que les plus grosses multinationales de travaux.

Concentration de capital, concentration des prestataires, concentration des bassins d'emploi et des activités économiques, la logique portée par le projet de la Tour Triangle, comme pour tous les projets de tour, relève d'une logique capitaliste et productiviste, à l'encontre d'un développement harmonieux des territoires, d'une économie déconcentrée, sociale et solidaire, écologiquement responsable.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous confirme que nous voterons contre cette délibération et nous vous invitons à vous y opposer également.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que nous examinons pour la troisième fois un projet de délibération relatif à la Tour Triangle, et même s'il ne s'agit pas de reprendre le débat sur les tours, je veux quand même redire que si le traumatisme dû à l'échec urbanistique de la Tour Montparnasse et du front de Seine est vif, dans le 15e, nous croyons pouvoir aujourd'hui penser l'avenir sans reproduire les erreurs d'hier, et même rénover notre manière de repenser l'urbanisme en hauteur.

Je n'ai jamais acquiescé pour ma part au débat dogmatique, pour ou contre les tours : elles sont aussi à Londres, Berlin ou Milan, le gage d'une ville assumant son passé et, en même temps, tournée vers l'avenir.

Dans le cas d'espèce, une architecture créative et innovante, signée des très grands architectes que sont HERZOG et de MEURON, est en capacité d'ouvrir une nouvelle ère et de procurer un nouveau souffle à notre arrondissement, dans un quartier où verra aussi le jour - et je tiens à le dire - cet autre monument urbain que sera le Ministère de la Défense, conçu par WILMOTTE et MICHELIN, première empreinte du Grand Paris voulu par le Président de la République.

Avec, de surcroît, le développement prodigieux d'une nouvelle cité au-delà du périphérique, qui relègue, je suis obligé de le constater de plus en plus, le 15e à être l'arrière-cour d'Issy-les-Moulineaux, la question ne se réduit plus à la conception d'un objet singulier, isolé et contrastant avec son environnement, mais doit prendre en compte l'ensemble des facteurs qui fondent le développement de la ville, c'est-à-dire l'insertion urbaine, l'articulation avec les territoires voisins dans une logique de dynamique urbaine, à l'échelle du Grand Paris, trait d'union nécessaire entre la Capitale et son agglomération.

Au cœur de la question du renouvellement urbain, bien sûr il faut placer le développement durable en favorisant la performance énergétique et la végétalisation, ciblant à la fois la préservation de l'environnement et de l'énergie dans le respect du Plan climat.

Alors, si l'intention d'Unibail, concessionnaire du parc, seul opérateur finalement, puisque c'est de cela qu'il s'agit, et financier de l'opération, et aussi de la Chambre de commerce, est très légitimement de faire face à la concurrence internationale, comme de proposer d'ailleurs une offre de bureaux "intelligents", déficitaires dans le 15e, notamment en raison d'un P.L.U. qui en pénalise le développement par la mise en place de COS différenciés dans Paris, l'intérêt des riverains et des Parisiens dans leur ensemble constitue notre objectif prioritaire. C'est celui que nous avons entendu défendre depuis deux ans et demi, Jean-François LAMOUR et moi-même notamment, dans ce dossier.

Après des débuts pour le moins chaotiques dus à la tentative de passage en force de la Mairie centrale, celle-ci a finalement tenu compte de la plupart de nos demandes. La réalisation d'un tel monument urbain, emblématique d'une nouvelle entrée dans Paris, dans un quartier de tours érigées sur Issy et directement reliées à La Défense par le T2, ne doit pas occulter la question essentielle de l'intégration de la tour dans son environnement immédiat.

Grâce notamment à son linéaire de 150 mètres de commerces, à son atrium géant et à ses deux belvédères largement ouverts au public, la tour se devra d'appartenir au quartier qui l'entoure, tout en en devenant le signal fort. Sa crèche, le jardin de près de 1 hectare en remplacement de la station-service, la requalification de l'espace public alentour et notamment de l'accès au parc de la porte de Versailles, la création de 5.000 emplois embelliront le cadre de vie et amélioreront la vie quotidienne des habitants. La réduction des ombres portées, la transparence des revêtements de façade vont dans ce sens.

Il est encore prévu de renforcer, si nécessaire, et je crois que cela le sera, la capacité des transports publics à la jonction des deux tramways et surtout la ligne 12. Le tracé de la future ligne de "traverse", bientôt mise en place dans le 15e, devra aussi en tenir compte. L'offre de places de parking souterrain résidentielles doit encore être précisée et nous avons peut-être là un différend avec la Ville.

Mais une tour bien insérée dans son environnement ne suffit pas, car rien ne serait pire qu'un arrondissement à deux vitesses, projeté pour une part dans le troisième millénaire, maintenu pour l'autre dans un urbanisme vieillissant et dégradé.

Je me félicite donc de l'engagement de la Municipalité de réaliser parallèlement un important programme d'équipements dans le 15e et de réparer les opérations d'urbanisme des années 1960-1970 aux Périchaux, à la Sablonnière, aux Quatre-Frères-Peignot, aux Frères-Voisin, en commençant, dans très peu de temps d'ailleurs, par le quartier Bargue-Falguière. L'ensemble de ces avancées et quelques autres, consignées dans un amendement voté lors de notre séance de décembre 2009, permettront à la consultation élargie, prévue par le même texte, de s'engager dans de meilleures conditions.

Concernant le protocole juridique et financier, compte tenu de l'importance des enjeux, les procédures devront être suivies avec beaucoup de vigilance et nous serons très attentifs, bien sûr, sur ces points particuliers.

Comme je l'appelais de mes vœux lors du débat sur…

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Maire, il faut conclure !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je veux bien m'arrêter, puis que nous fassions une suspension de séance, Monsieur le Maire. Cela ne me dérange pas !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Maire, je pense que vous comprendrez que, dans une assemblée, nous sommes tous égaux et il faut que les temps de parole soient également égaux. Vous le comprenez, cela ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne dirais pas que certains doivent être plus égaux que d'autres, mais le maire de l'arrondissement peut peut-être dépasser de quelques secondes, alors qu'il y a eu beaucoup de dépassements dans tous ces débats, ce que je considère comme tout à fait normal d'ailleurs, aussi bien pour Roland Garros, le maire du 16e ayant parlé lui-même près de 8 minutes - et tant mieux pour lui ! -, que pour la Tour Triangle, si vous le permettez !

Mais je vais bientôt terminer, rassurez-vous !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - J'ai bien retenu l'expression de "quelques secondes".

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Voilà ! Ce sera quelques secondes. Je pense qu'une réalisation de ce type mérite bien peut-être un exposé de quelques secondes supplémentaires.

En tout cas, comme je l'appelais de mes vœux lors du débat sur les hauteurs en juin 2008, il me semble pertinent de profiter de la construction de cette tour pour engager la réflexion sur les évolutions nécessaires du Parc des Expositions, avant le terme de la D.S.P. fixée à 2026, pour réduire aussi, et c'est une demande importante des quartiers, les nuisances de toutes sortes supportées par les riverains.

Si toutes ces conditions sont remplies, Jean-François LAMOUR et moi-même croyons que la Tour Triangle - ainsi que la majorité du 15e d'ailleurs, je peux même dire l'ensemble des élus - peut être un atout supplémentaire pour le 15e et pour Paris, où l'on doit pouvoir oser - quand c'est possible - des gestes architecturaux audacieux, promettant de surcroît un nouvel avenir à des quartiers aujourd'hui en très grande difficulté, mais attractifs demain pour des activités à forte valeur ajoutée.

Alors, soyons vigilants, bien évidemment, mais soyons aussi ambitieux pour un projet qui respecte les habitants et profite à notre arrondissement aussi bien qu'à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN pour 5 minutes.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Vive les gratte-ciels à Paris ! Telle est la position qu'avec plusieurs de mes collègues, dont Thierry COUDERT, Pierre-Yves BOURNAZEL et David ALPHAND, nous avions défendue dès 2008 dans une tribune publiée dans Le Monde, que certains élus ici avaient jugée trop audacieuse et dont vous aviez dit, Madame la Première adjointe, en séance, qu'elle était "un rayon de soleil" !

Je confirme cette conviction et il va de soi que nous soutenons le projet "Triangle" à ce stade de la connaissance que nous en avons, puisque le dossier a beaucoup évolué en deux ans.

La Tour Triangle est un geste architectural qu'il faut soutenir pour le 15e, pour Paris et pour le Grand Paris. Cet immeuble de grande hauteur donnera une nouvelle identité au 15e arrondissement en faisant entrer définitivement ce secteur sud de Paris dans le XXIe siècle, secteur en pleine mutation et qui accueillera le Ministère de la Défense. Il était temps ! La dimension économique du quartier de la porte de Versailles doit être renforcée et encouragée et donc la réalisation d'un tel projet me semble aller dans le bon sens.

Apporter son soutien ne peut se traduire seulement par un chèque en blanc sur les conditions de la réalisation de ce projet. Pour que la confiance soit totale entre l'opposition et la majorité dans cette affaire, je vois quelques points qui méritent d'être clairement exposés.

Sur le plan juridique, au terme de l'étude qui a été réalisée par les services de la Ville, Triangle va bénéficier d'un dispositif juridique qui revient à la mode : le bail à construction. Alors, il ne faut pas avoir la mémoire courte et se rappeler que le bail à construction avait été très décrié au moment de la grande braderie des Halles et de Beaugrenelle, deux gros dossiers sur lesquels nous sommes clairement en désaccord.

Ce dispositif retrouverait aujourd'hui quelques vertus. Soit !

Ce projet, qui était exclusivement privé il y a deux ans, Triangle, devient clairement un projet municipal à long terme, puisque c'est le patrimoine des Parisiens qu'il faut à tout prix préserver. Le bail à construction de 80 ans qui sera signé permet à la Ville de conserver à terme la propriété de l'édifice, ce qui autorise le Conseil de Paris à être encore plus vigilant sur les termes du contrat. Il faut préserver l'avenir et voir dès à présent les conditions de l'entretien de cet immeuble de grande hauteur, de sa modernisation sur le long terme pour que l'intérêt des Parisiens soit préservé. Il faut envisager ces points dès aujourd'hui et il me semble nécessaire que les élus, entourés d'experts, de juristes, les élus de la majorité comme de l'opposition, y travaillent dès à présent, en concertation avec le maire d'arrondissement Philippe GOUJON et le député de la circonscription Jean-François LAMOUR.

Par ailleurs, cette opération doit être aussi rentable financièrement pour nos citoyens qui ne devront pas un jour se retrouver en situation de financer les carences des architectes ou des juristes.

Les trois redevances initiales, fixes et variables, seront-elles de nature à encadrer et à prévenir tous les aléas potentiels ? Je l'espère ! Il faut faire confiance à France Domaine, mais qui n'a pas toujours vu juste dans des opérations similaires. Je ne suis pas en mesure de le dire. En revanche, ce que je dis, c'est que les Parisiens doivent s'y retrouver.

Sur le plan de l'intégration du projet dans ce secteur, on ne peut pas repousser à plus tard, c'est-à-dire au moment de l'élaboration du permis de construire, le rappel de certaines doléances des riverains. Triangle doit être un plus pour les riverains. Il faut, dès à présent, s'engager pour préserver des embouteillages déjà trop nombreux ce secteur de Paris, leur apporter des équipements de proximité, notamment en matière de petite enfance, les protéger contre la pollution en phase chantier et en phase d'utilisation des bureaux et lancer dès aujourd'hui un plan de renforcement des transports en commun sur ce secteur.

Ce sont des conditions, à mon sens, indispensables pour une implantation réussie de Triangle dans son contexte urbain.

Enfin, il nous faut, mes chers collègues, être exigeants avec vous et obtenir la promesse d'une concertation exemplaire, et ce n'est pas toujours le fort de cette municipalité, nous le regrettons, dans de nombreux dossiers, et cela serait vraiment dommage pour un tel projet.

Il faut expliquer davantage, tant à l'ensemble des Parisiens qu'aux riverains immédiats, et pour cela, il faut un effort de la municipalité pour associer les élus de tous les groupes.

Triangle ne doit pas être le projet d'un camp, mais bien celui de toute une assemblée d'élus qui représentent les Parisiens dans leur diversité et dans ces conditions, ces conditions seulement, je dis : vive les gratte-ciel à Paris et vive Triangle !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Mme la première adjointe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci pour ce débat serein ; comme quoi on peut débattre sereinement, y compris quand, parfois, nous sommes en désaccord sur un sujet comme celui des hauteurs.

Vous rappeler que ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de voter le protocole juridique et financier qui fixe des orientations communes à Unibail, à la Chambre de commerce et à nous-mêmes, Ville de Paris, sur un bail à construction de 80 ans qui permettra à la Ville de conserver la propriété de ce terrain, de retrouver la propriété.

Pourquoi le bail à construction ? On a examiné toutes les possibilités, on n'est pas du tout dans le même cas de figure, bien évidemment, que les Halles ou que Beaugrenelle, où il y avait des centres commerciaux préexistants et où il s'agissait de faire porter par la partie privée les rénovations d'équipements qui n'avaient pas été prévues à l'origine. Aussi bien à la lumière de cette expérience, nous avons, dans ce bail, inscrit les obligations, notamment du constructeur en ce qui concerne l'entretien de cette tour.

Par ailleurs, pourquoi le bail à construction ? Parce qu'il est, en effet, le plus respectueux des intérêts de la Ville, de ses intérêts non seulement patrimoniaux, mais aussi des recettes qui peuvent être engrangées, et ceci a été d'ailleurs validé, confirmé, en toute transparence, une fois de plus, par l'autorité, la seule autorité publique, même si j'ai entendu M. CONTASSOT la mettre en cause, qui puisse dire aux collectivités et à l'État quel est le prix ou si les transactions qu'elle envisage avec tel ou tel opérateur sont fondées. Eh bien oui, France Domaine a considéré que nous respections et que nous étions tout à fait dans la défense des intérêts de la Ville à procéder ainsi, à la fois sur le plan juridique et en même temps sur les indexations qui sont prévues dans ce bail à construction.

Je vais répondre à quelques-unes des questions ou des remarques qui ont été faites.

Tout d'abord, le P.L.U. est un excellent outil pour garantir l'équilibre bureaux/logements à Paris, vous ne pouvez pas comme vous l'avez fait, Monsieur DUTREY, additionner les bureaux et les commerces parce que ce n'est pas la même chose, cela ne donne pas le même résultat, mais comme les commerces ne sont pas comptabilisés au même rang que les bureaux, je vous le dis, nous sommes même un peu au-dessus en termes de logements à Paris, et cela, grâce au P.L.U. que nous avons voté en 2006 et nous continuerons à maintenir cet équilibre.

Oui, sur la question des bureaux, Paris manque de bureaux performants, de bureaux adaptés aux besoins des entreprises de notre siècle et pour cela, effectivement, nous avons besoin d'une offre de bureaux qui participe, comme cela a été très bien dit par Ian BROSSAT, le président du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, à l'effort en matière de développement de l'emploi sur lequel nous ne pouvons pas renoncer.

Nous avons à Paris des chômeurs, nous avons à Paris des demandeurs d'emploi, nous devons être vraiment, en tant que municipalité, totalement mobilisés aussi sur la création d'emplois ; c'est ce que nous faisons, notamment avec ce projet de tour Triangle.

Faire l'amalgame avec la proposition des députés que j'ai suivie très précisément de pouvoir notamment faire muter plus rapidement des immeubles de bureaux vides dans Paris ; pour en avoir parlé avec eux, ils ne visent pas l'arrêt de la construction d'immeubles de bureaux dans Paris ; bien au contraire, ce qu'ils souhaitent, comme nous d'ailleurs, et je l'ai exprimé ici très régulièrement, ce que nous souhaitons, c'est que des immeubles mal adaptés qui sont de l'haussmannien ou du post-haussmannien qui, aujourd'hui, sont des bureaux de mauvaise qualité, puissent effectivement, à terme, muter vers du logement. Je l'ai toujours rappelé, dans le cœur de Paris, nous avons 200.000 mètres carrés de ce type de bureaux qui, à terme, pourraient donner la possibilité de créer environ 3.000 logements.

L'emploi est une priorité ; nous l'avions dit lors du P.L.U., cela reste une priorité politique, tout comme le logement, et je crois que c'est cet équilibre que nous maintenons, notamment avec ce projet de tour Triangle.

Le programme avait été modifié dès l'engagement de la procédure de modification du P.L.U. en 2009 et je remercie Mme TACHÈNE de l'avoir rappelé, c'est-à-dire que dès 2009, nous sommes arrivés devant cette assemblée, je suis arrivée devant cette assemblée en expliquant que ce n'était pas un hôtel et un centre de congrès mais bien des bureaux. Ce n'est donc pas une nouveauté, c'est là-dessus que s'est engagé notamment tout le travail sur le P.L.U. ainsi que les réunions publiques, d'ailleurs métropolitaines, que nous avons tenues avec nos voisins de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux.

M. MARTINS qui nous explique que l'on va faire une barrière, je lui rappelle juste que la barrière en question n'est pas une barrière, nous l'avons effectivement conçue comme un élément de liaison métropolitain, elle est perpendiculaire aux limites des deux communes, notamment Vanves et Paris, et je crois que c'est un élément particulièrement apprécié.

Par ailleurs, je voudrais également insister sur la dimension écologique.

Certains nous disent ici : "une tour écolo, cela n'existe pas, ce n'est pas possible, ce ne sera jamais possible". OK, ils restent dans cette idée arrêtée.

Certains, quand nous avons défendu le Plan climat avec Yves CONTASSOT, nous expliquaient que faire 50 kilowattheures dans du neuf à Paris était impossible. On leur a dit : "Chiche ? On va le faire". Non seulement on a réussi, mais on arrive même à être bien en dessous sur beaucoup de nos constructions neuves.

Je lui dirai de faire preuve, là aussi, de la même obstination que celle dont je fais preuve avec mes collègues qui soutiennent ce projet. Nous sommes dans le respect du Plan climat, c'est une règle absolue, c'est dans ce cadre-là que nous devons construire, en tous les cas travailler et étudier cette tour Triangle et c'est avec ce respect du Plan climat que nous examinerons effectivement les propositions, y compris lorsque nous en serons au stade du permis de construire.

Je voudrais dire également que la dimension écologique de la ville tient au fait qu'effectivement, on ne favorise pas l'étalement urbain. La dimension écologique de notre Métropole, c'est aller contre l'étalement urbain. Installer des bureaux, des emplois, à un endroit qui est très bien connecté aujourd'hui en termes de transports en commun et qui a des capacités de connexions supplémentaires - cela a été rappelé par mes collègues, notamment Claude DARGENT et Gilles ALAYRAC -, de prolongation, notamment du T3, qui viendra un jour, sûrement pas pendant cette mandature, à l'ordre du jour des élus parisiens. Je crois que nous sommes justement dans un site qui, parce qu'il y a de l'intermodalité, s'inscrit totalement dans la vision écologique de la ville.

René DUTREY m'invite à partir en Corée du Nord, je ne sais pas si c'est pour que je n'en revienne pas… C'était une blague. Je n'ai pas d'entrée et pas d'envie particulière d'aller en Corée du Nord.

En revanche, sans aller sur Internet, il y a une ville qui est souvent présentée comme le temple de l'écologie urbaine ; la ville de Malmö, en Suède, dont nous nous inspirons beaucoup, tous, a réalisé en 2005 une tour de 190 mètres de haut, je la tiens vraiment à votre disposition, elle est très belle. Pour vous dire que vos collègues ou nos collègues, qui, comme nous, défendent l'écologie, osent l'écologie y compris avec des formes architecturales qui, pour certains, sembleraient proscrites. Je pense que Malmö est plus sympathique que la Corée du Nord. Si vous voulez, René DUTREY, nous irons ensemble. C'est une belle invitation quand même ! Vous ne pouvez pas dire le contraire. Nous irons voir la tour de Malmö ensemble.

Toujours sur la question et pour répondre notamment à Danielle SIMONNET qui disait : "L'Est et l'Ouest doivent être rééquilibrés, c'est du logement qu'il faut faire", d'abord, on n'est pas dans un site où le P.L.U. permet du logement, puisque nous sommes dans un site à dimension économique et qui doit le rester. Le Parc des expositions est un élément extrêmement important de la dynamique économique de Paris et je dois vous dire, Madame SIMONNET, qu'avec d'autres ici, je ne relâche pas mes efforts pour faire du logement social à l'Ouest. C'est ainsi que dans le 15e arrondissement, je pense que, partant de 11 % en 2001, nous devrions atteindre les 19 % de logement social en 2014, c'est-à-dire quasiment les 20 % ; je crois que sur ce point, nous nous retrouvons amplement.

Enfin, je voudrais dire à mon collègue de la mairie du 15e, M. GOUJON, et aux élus de la majorité municipale du 15e, que je me suis engagée, en effet, sur un amendement que nous avions voté ici. Il y a un travail à faire sur les quartiers et, d'ailleurs, nous allons y travailler très prochainement ; je voulais le confirmer.

Vous confirmer aussi que c'est vrai que cette tour Triangle, dans un site qui est un site historique de Paris en termes de dynamique économique, mais un site qui vieillit, nous amènera à nous poser des questions sur l'évolution du parc des expositions.

Ces questions sont évidentes. Pour en discuter souvent avec la société gestionnaire, Viparis, composée de la C.C.I.P. et d'Unibail, nous savons qu'il y a une concurrence très forte, je pense notamment aux salons de Francfort ou de Milan en Europe, et nous devons adapter les installations de notre parc des expositions à cela.

Chacun est conscient de cette nécessité, et je voudrais que nous puissions envisager cela, là aussi en associant très largement les groupes politiques et le maire du 15e, puisque cela se situe dans le 15e arrondissement, et que nous puissions travailler ensemble sur le diagnostic que l'on peut porter sur l'état des forces et faiblesses actuelles du parc des expositions, dont la délégation vient à expiration en 2026.

Mais peut-être pourrions-nous ensemble envisager d'autres scénarios. Ces scénarios ne peuvent s'envisager que dans le dialogue et le rassemblement entre nous. Je serai donc amenée à proposer dans les 15 jours qui viennent une réunion aux présidents de groupes de cette assemblée et au maire du 15e pour évoquer la suite et la requalification à terme que l'on peut attendre du parc des expositions.

Voilà, mes chers collègues, je crois avoir dit l'essentiel.

Rappeler aussi, comme d'autres l'ont fait avant moi, qu'il s'agira d'un magnifique objet architectural et qu'il se trouve que cet objet est en hauteur. À d'autres endroits, on a de très beaux objets qui ne sont pas forcément en hauteur, mais justement, la hauteur n'est pas le sujet tabou pour nous.

En l'occurrence, cette magnifique tour proposée par Herzog & de Meuron sera aussi un élément constitutif du patrimoine de demain et cela, il faut s'y atteler aujourd'hui si nous voulons léguer aussi un patrimoine architectural de Paris du XXIe siècle à nos enfants.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais maintenant mettre aux voix le vœu n° 85.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

C'est un vœu présenté par M. le président BROSSAT.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - C'est un avis très favorable bien sûr, je l'ai dit dans mon intervention. Je pense que le souci, la problématique de l'emploi, l'instauration aussi des clauses d'insertion sur le chantier constituent des éléments sur lesquels nous sommes très volontaristes.

Donc, avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. le Maire du 15e souhaitait prendre brièvement la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Une brève explication de vote, pour dire que nous soutiendrons également ce vœu, et je voudrais y rajouter également, au moins oralement, si cela ne peut pas figurer dans le vœu - cela n'a pas été concerté avant - l'appel aussi à la création d'une régie de quartier qui, grâce d'ailleurs, j'espère très prochainement, au soutien de la Ville, sera implantée dans ce quartier du 15e de façon à offrir des emplois aux jeunes en difficulté d'insertion.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 94).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Il est de règle quand même que l'on puisse présenter le vœu : on n'est pas dans un débat organisé que je sache. Donc, c'est l'article 14 du règlement intérieur qui s'applique.

Quand il est attaché, je suis désolé, il n'est pas dit qu'il était présenté contrairement à l'article 17 du règlement intérieur, l'article 14 dit que les vœux sont présentés séparément.

Je vous demande une minute et demie, pas plus, alors que j'ai droit à trois minutes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous propose de ne pas entamer un débat de procédure avec M. CONTASSOT : nous ne serions pas de taille.

Vous pouvez présenter votre vœu.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Nous avons un vœu qui vise à soutenir le point de vue de deux adjoints au Maire de Paris, de deux maires d'arrondissement, de deux anciens maires d'arrondissement et de trois anciens adjoints au Maire de Paris.

Neuf personnalités qui ont évidemment une connaissance fine de la réalité parisienne, actuelle et ancienne. Il y a trois ans, ils étaient encore en fonction… trois ans, ce n'est pas très vieux, et ils sont toujours parlementaires, que je sache, du parti majoritaire dans cette Assemblée, et ils disent très clairement dans une proposition de loi qu'il y a aujourd'hui une surproduction de bureaux au détriment des logements.

Ils citent beaucoup de chiffres que je ne reprendrai pas, mais quand on dit que les bureaux modernes sont indispensables parce qu'effectivement, les anciens bureaux ne sont pas adaptés, je cite leurs chiffres : 40 % de la production livrée en 2010 n'ont pas encore trouvé preneur… 40 % !

Autrement dit, quand on parle de surproduction de bureaux neufs aujourd'hui, je crois qu'effectivement…

Si ! Monsieur DUBUS, relisez…

Non, pas simplement.

Nous disons donc qu'ils ont tout à fait raison, qu'il y a une incapacité à faire à la fois du bureau et du logement et que la priorité - je crois que tout le monde dans cette majorité partage cette priorité -, c'est de construire du logement.

Nous souhaitons donc les soutenir et demander par voie de conséquence que la priorité soit donnée au logement et qu'une étude soit confiée à l'A.P.U.R. afin de dégager des marges de manœuvre à la hauteur des besoins pour la reconversion des immeubles de bureaux inadaptés.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Après la défense et illustration de M. CONTASSOT, quel est l'avis de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Un avis défavorable et d'ailleurs, je conteste les chiffres de M. CONTASSOT, et je fournirai à chacun des conseillers de Paris les chiffres exacts sur les bureaux à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien. Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 77).

2011, DU 93 - Vente et achat entre la Ville de Paris et Neximmo 51 portant d'une part sur l'ensemble immobilier municipal situé 19 à 23 rue de Vienne - 38-46 rue du Rocher - 45 rue de Rome - 2 impasse Dany (8e) et d'autre part sur l'immeuble à construire T8 au niveau du 115-121 avenue de France (13e). Constitution de servitude sur le domaine public.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 93. Il s'agit d'une vente et d'un achat entre la Ville de Paris et "Neximmo 51", sur plusieurs adresses dans les 8e et 13e arrondissements.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Précisément, nous sommes tout à fait dans la continuité du débat précédent parce qu'on nous dit qu'on manque de logements, notamment dans le cœur de la Ville, qu'on pourrait réhabiliter des bureaux vides haussmanniens qui ne trouvent pas preneur et là, typiquement, on nous propose de vendre, enfin d'échanger 30.000 mètres carrés de bureau et pour partie de logements dans le 8e arrondissement au profit d'un immeuble dans le 13e, immeuble dont nous ne contestons absolument pas l'utilité pour regrouper les services de la Ville, mais de là à ne pas acheter cet immeuble et à se contenter d'un échange, alors que sur 30.000 mètres carrés, dans le 8e arrondissement, nous aurions pu avoir une très belle opportunité de créer en tout ou partie du logement social, j'avoue que nous ne comprenons absolument pas, quand il y a ce type d'opportunité, pourquoi nous la laissons passer. Il me semble que là nous avions une belle occasion que nous ratons complètement.

Nous aurions pu comprendre qu'il y ait une partie cédée, mais l'intégralité cédée, c'est vraiment totalement incompréhensible.

Nous demandons donc que ce soit revu et qu'effectivement, une partie de ces immeubles soit transformée en logements sociaux dans le 8e.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - D'abord, il s'agit d'une belle opération d'échange foncier. Initialement, d'ailleurs, c'était un échange sans soulte, et je pense que le maire adjoint aux finances qui préside cette séance sera content. La soulte sera finalement positive pour la Ville puisqu'environ 600.000 euros reviendront à la Ville dans cet échange foncier.

Cet échange nous permettra de regrouper les services de la Ville sur Masséna, dans un immeuble dit T8 qui est construit par Rudy RICCIOTTI, le grand architecte de Jean Bouin.

Par ailleurs, dans cet échange, il a été prévu de laisser à "Neximmo" un certain nombre d'immeubles qui sont dans le cœur de Paris, dont la grande majorité sera utilisée à du bureau, parce qu'il y a aussi besoin de ce type d'immeubles pour le bureau, mais dont une partie sera dédiée à du logement social et que, par ailleurs, dans une opération plus globale, nous sommes en train d'obtenir, sur la rue du Louvre et sur d'autres sites, la mutation d'immeubles qui vont nous permettre d'y faire du logement social.

J'entends M. CONTASSOT et, une fois de plus, malheureusement je ne suis pas d'accord avec lui. Je pense que c'est une bonne opération et belle opération pour la Ville et les services de la Ville, qui contribue là aussi à la dynamique de Paris.

Ne retenez pas de mon propos précédent que l'on va vouloir chasser toutes les entreprises du cœur de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 93).

2011, DU 135 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e). Autorisation donnée à la SEMPARISEINE de déposer toutes demandes de permis de construire nécessaires à la réalisation du programme projeté sur les parcelles EL 27, 28 et 29 situées 80 à 90 rue de Lourmel et 31-33, rue de l'Eglise.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 135. Il s'agit de l'aménagement du secteur "Lourmel Eglise".

Je donne la parole, pour cinq minutes, à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je recommande vivement la lecture du guide "Concerter à Paris", qui a été édité par la Mairie de Paris et qui a d'ailleurs été envoyé il y a quelque temps par notre collègue Hamou BOUAKKAZ à l'ensemble des conseillers de Paris.

Visiblement, la S.E.M. "Paris Seine" n'a jamais pris connaissance de ce guide très intéressant puisque, pour cette belle opération du secteur "Lourmel Eglise", la concertation a été complètement ratée.

Comment expliquez-vous que, pour une opération qui suscite l'intérêt de tous, le soutien des élus de l'arrondissement, même le soutien des habitants du quartier, il y ait autant de mécontentement et autant de pétitions sur ce projet alors que, dans son ensemble, l'équilibre du projet donne satisfaction à tout le monde ?

C'est un projet qui est à vocation sociale, avec la construction de logements sociaux, un établissement public pour personnes dépendantes et un projet à vocation familiale avec une halte-garderie et un foyer pour femmes en situation de précarité.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de ce projet. Il est simplement demandé à la Ville et à la SemPariSeine de reconsidérer certains points pour donner satisfaction aux riverains et ces demandes des riverains nous paraissent totalement légitimes.

Premièrement, sécuriser l'ensemble, prévoir un éclairage adapté, un système de vidéoprotection, des restrictions de l'accès aux bâtiments en soirée et la nuit.

Plafonner les hauteurs à quatre étages, tel que cela a été promis pendant toute la phase de concertation. La SemPariSeine s'y était engagée, et j'ai assisté personnellement à certaines réunions.

Amélioration de la végétalisation au sol de l'ensemble.

Maîtrise de la circulation des véhicules terrestres à moteur sur l'ensemble de l'îlot par un système de badges, de barrières et une circulation en sous-sol à l'intérieur de l'îlot.

Les riverains demandent un système de climatisation et de ventilation respectueux de l'environnement. Ce sont des remarques de bon sens.

Pour recueillir le soutien des riverains, il faut parfois se montrer raisonnable, accepter quelques revendications légitimes.

Notre groupe U.M.P. va voter ce projet de délibération, mais regretter qu'il n'y ait eu aucune solution amiable pendant toute la phase de dialogue avec les riverains puisque l'on était dans un dialogue de sourds.

La SemPariSeine présentait son projet et rien n'a été donné pour que les riverains soutiennent le projet. C'est vraiment dommage et je tenais à le redire. Nous avons présenté plusieurs vœux, en séance, au Conseil de Paris, qui ont tous été rejetés par votre majorité.

Nous le regrettons, mais nous soutiendrons quand même le projet en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Une énième fois, puisqu'on en a souvent parlé, ce projet a été concerté, travaillé, étudié, présenté à la population, le représentant des riverains a participé au jury d'architecture (ce qui est très bien et nous souhaitons poursuivre ce type de démarche).

La demande qui nous est faite est notamment de diminuer le nombre de logements sociaux, c'est par ailleurs de mettre de la vidéosurveillance dans un site. On regardera et on vérifiera avec le commissaire et les services de police, mais la vidéosurveillance n'est pas prévue et elle ne sera pas prévue, la vidéosurveillance n'a rien à voir dans ce projet.

Continuez à insister sur vos demandes récurrentes et obsessionnelles. Je pense que ce projet apporte vraiment un plus. C'est un projet intergénérationnel, il y a un E.H.P.A.D., une crèche, du logement pour femmes victimes de violences, un petit jardin.

On requalifie un îlot qui était vraiment de l'ordre du n'importe quoi sur le plan urbain. Cessez de venir nous expliquer tous les matins qu'il faut réduire le nombre de logements sociaux pour être agréables aux riverains.

Nous sommes agréables aux riverains en faisant une ville mixte dans laquelle chacun trouve sa place.

Je continuerai, avec mes collègues et avec la S.E.M. Paris Seine, à porter ce projet sans qu'aucun retard ne soit effectué du fait de demandes, là aussi, à peu près aussi peu responsables que celles de Mme KUSTER sur Clichy-Batignolles.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. MENGUY souhaitait s'exprimer sur une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, quand j'entends les propos de la première adjointe, je suis quand même particulièrement perplexe sur la notion de comment elle considère accomplir son mandat vis-à-vis des habitants de son arrondissement d'élection.

Je ne m'inquiète pas pour vous, vous savez, sinon je ferais autre chose.

Cela fait plusieurs projets, dans le 15e, qui font l'objet de réunions publiques, de concertation ou en tout cas de Conseils de quartier au sein desquels les habitants font état d'un certain nombre de remarques, de suggestions, d'opposition comme d'approbation, vous devez le reconnaître, Madame HIDALGO.

C'est un peu dans la même veine que ce que je disais tout à l'heure sur votre approche des recours en justice. Je suis désolé, je suis de ceux qui considèrent que quand les habitants d'un quartier parlent de leur quartier, ils doivent au moins être écoutés, sinon entendus.

Je prends acte de la façon dont vous traitez ces demandes, je prends acte également de la façon dont vous considérez que la vérité absolue doit venir de votre part pour les habitants en leur imposant les choses, en faisant leur bonheur malgré eux et malgré la façon et l'approche qu'ils ont eux-mêmes de ce qui doit être leur arrondissement.

Mais, vous savez, Madame HIDALGO, on doit se demander à quoi le 15e doit ressembler. Il ne doit pas forcément ressembler à votre vision des choses mais plutôt à la vision de ses habitants et en particulier de nos enfants.

C'est la raison pour laquelle je regrette vraiment ce sectarisme permanent qui consiste à rejeter les demandes et les suggestions…

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, encore une fois, cela vous dérange que l'on dise cela.

… les demandes et les suggestions des habitants de l'arrondissement, des habitants du quartier qui s'expriment inlassablement sur les projets à travers les conseils de quartier, à travers les réunions publiques.

On l'a vu sur "Lourmel Eglise", on l'a vu sur Boucicaut, on l'a vu sur le Patronage Laïque, on l'a vu sur Castagnary, si avec cela il n'y a pas assez d'exemples pour que vous ayez un peu plus d'humilité par rapport à ces projets, franchement, nous le regrettons vivement.

Ce n'est pas notre façon de faire de la politique.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je suppose que vous ne souhaitez pas répondre, Madame HIDALGO ?

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 135).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de la gare de la Petite Ceinture dite gare de Montrouge.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Pour commencer, le vœu n° 86 relatif au devenir de la gare de Petite Ceinture, dite gare de Montrouge, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à notre collègue M. Hermano SANCHES-RUIVO, pour une minute.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2005, le Conseil de quartier Jean Moulin - Porte d'Orléans a mené un important travail pour la préservation de la gare de Montrouge, l'ancienne gare de la Petite Ceinture ferroviaire, transformée en boutique et largement défigurée par des modifications de bâtiment.

L'adoption du P.L.U. a aussi permis de protéger la gare et de l'intégrer dans une démarche d'ensemble.

Relayé par la volonté de l'équipe municipale, le souhait du conseil de quartier et de l'association "Gare de Montrouge-Ceinture" s'est traduit en actes.

A ce jour, la société "Nexity", en partenariat avec "Paris Habitat" a engagé les études pour la construction d'environ 130 logements dont 25 % de logements sociaux.

Le projet a été présenté au conseil de quartier et envisage la réhabilitation et la mise en valeur de la gare.

Après la préservation se pose maintenant la question du devenir de cette gare réhabilitée.

Ce petit bâtiment de 350 mètres carrés constitue malgré sa taille un enjeu important pour ce secteur de l'arrondissement assez dépourvu en matière de lieux de sociabilité, d'animation et de vie culturelle.

Sa dimension symbolique, la réutilisation d'un élément de patrimoine architectural en un lieu pour le quartier lui font porter beaucoup des aspirations des habitants qui demandent des lieux utiles.

L'accès possible à la Petite Ceinture, si possible par un aménagement en promenade, en renforce l'intérêt. La démarche originale d'étude pilotée par le conseil de quartier a par ailleurs montré toute la potentialité d'usage de la gare et les fortes attentes qui s'y attachent.

Or, la Ville de Paris n'a pas prévu de l'acheter et le risque est réel que son utilisation ne se transforme comme d'autres, promoteurs obligent, en restaurants branchés ou en concept store sans aucune articulation avec les besoins du quartier.

Pourtant, entre une approche tous publics qui débouche-rait sur un équipement municipal et une vente à un investisseur privé, qui lui ferait perdre toute valeur d'usage collectif, des formules seront parfaitement envisageables.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur SANCHEZ RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Voilà pourquoi, et c'est ma conclusion, nous demandons l'étude d'un montage foncier adapté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

D'abord, la situation patrimoniale de cette gare est différente de celle des gares d'Ornano et Saint-Ouen, puisque la SOVAFIM a d'ores et déjà confié à Nexity et Paris Habitat le soin de construire 130 logements, de réhabiliter la gare, en vue de la création d'un espace culturel, sur la base d'un cahier des charges de prescription urbaine qui a été élaborée aussi avec la Ville.

C'est pourquoi nous serons extrêmement attentifs au montage opérationnel et financier qui sera proposé par Nexity pour répondre aux exigences du cahier des charges.

Je suis donc favorable à votre vœu, mais comme il ne s'agit pas d'un problème foncier, puisque c'est déjà réglé, je vous demande juste de retirer le mot "foncier" et j'émettrai un avis favorable à ce que nous soyons extrêmement attentifs, et faire en sorte que "Paris Habitat" puisse être aussi associé au devenir de cette gare, qui n'a pas du tout les mêmes caractéristiques que les gares d'Ornano et de Saint-Ouen que nous avions évoquées ici et qui sont pour l'instant propriété de R.F.F. Là, on n'est plus du tout dans ce cas de figure.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur SANCHES RUIVO, acceptez-vous l'amendement proposé par Mme HIDALGO ?

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Madame la Maire, nous vous avons compris et nous retirons volontiers le mot "foncier".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 95).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un équipement petite enfance sur l'emplacement réservé S20-1 (12 à 16, rue du Capitaine Marchal 13 à 17, rue Étienne-Marey).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 88 est relatif à la création d'un équipement petite enfance dans le 20e arrondissement, et il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Mme SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans le 20e arrondissement, il y a une politique volontariste extrêmement forte de création de nouveaux équipements mais qui, hélas, ne va pas suffire, vu l'augmentation constante du nombre de petits enfants que nous allons devoir accueillir en crèche. Malgré la livraison de 800 à 900 places nouvelles au cours de la mandature 2008-2014, il va falloir faire plus.

Donc, à travers ce vœu, qui a été adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, on souhaite anticiper et prévoir les livraisons très nombreuses d'autres nouveaux équipements au-delà de 2014. Comme les opportunités foncières sont toujours extrêmement limitées, il est indispensable de mobiliser toutes les disponibilités et en priorité les réserves qui peuvent être inscrites au Plan local d'urbanisme.

Il y a une réserve pour création d'un équipement de proximité, qui est inscrite depuis plusieurs années au P.L.U. sous le nom de réserve S20-1, sur une parcelle donnant rue du Capitaine-Marchal et rue Etienne-Marey.

Sachez, mes chers collègues, que ce secteur est particulièrement déficitaire en termes de places d'accueil de la petite enfance. Le principal acteur associatif local, l'association "Surmelin-Saint Fargeau Environnement", a d'ailleurs interpellé la Ville de Paris afin qu'un équipement de petite enfance soit créé dans les meilleurs délais.

Je ne rentre pas dans les détails mais, à travers ce vœu…

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Non, surtout qu'il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Nous souhaitons que la Ville engage sans délai une procédure de déclaration d'utilité publique pour justement acquérir les bâtiments qui ne lui appartiennent pas encore, afin de réaliser un équipement d'accueil de la petite enfance sur cet emplacement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci. Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 96).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à la sauvegarde des activités de la Mutualité dans le 5e arrondissement.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons les vœux n° 90 des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, et n° 90 bis de l'Exécutif sur la sauvegarde des activités de la Mutualité dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme DOUVIN pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif au centre de soins de la Mutualité.

Etant donné qu'un accord est intervenu entre la Mutualité parisienne et la Mutualité nationale, et le groupe "GL Events", c'est d'ailleurs un accord qui a été approuvé par la Mairie de Paris, considérant qu'après avoir confirmé cet engagement l'Union territoriale de la Mutualité d'Ile-de-France a renoncé à la gestion du Centre, en raison de difficultés financières mais que la Matmut reprendrait la gestion du centre de santé Saint-Victor et élaborerait en ce moment un nouveau modèle économique pour ce centre, nous demandons que la Ville veille, notamment en faisant respecter les obligations de toutes les parties, au maintien de la totalité des activités de soins de la Mutualité au 26, rue Saint-Victor et ce, en secteur 1, c'est-à-dire sans dépassement d'honoraires et en fonctionnement en tiers payant.

Voici donc l'objet de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'ai proposé un vœu de l'Exécutif en substitution de votre vœu. D'abord, cela fait plusieurs fois que nous revenons sur ce sujet. Je ne peux donc que confirmer l'attachement de la Municipalité au maintien de l'activité du centre de santé de secteur 1 sur le site de la Mutualité. La Matmut après l'Utmif y travaille. Nous attendons des propositions.

Je rappelle d'ailleurs que le centre de la Mutualité a été classé au P.L.U. comme service d'intérêt collectif, et qu'à ce titre un permis a été accordé à la société "GL Events" qui inclut impérativement le réaménagement du Centre annexe Saint-Victor.

Vous ne rappelez pas tout cela dans votre vœu. J'ai souhaité un vœu de substitution qui rappelle l'histoire de notre engagement sur ce sujet.

Vous ne mentionnez pas ce que je fais dans le vœu de substitution, les vœux votés à l'unanimité du Conseil de Paris les 15 et 16 décembre 2008, ou encore en octobre 2009. Vous rappelez dans votre vœu que nous avons approuvé l'accord entre la Mutualité et le groupe "GL Events". Nous n'avons pas approuvé, nous avons pris acte d'une initiative privée.

Compte tenu de l'absence d'informations pourtant importantes qui marquent notre attachement et de cette imprécision quant au fait que nous avons pris acte et que nous n'avons pas approuvé l'accord, je vous propose de voter pour le vœu de l'Exécutif.

Si votre vœu n'était pas retiré, j'appellerai à voter contre votre vœu et à voter pour le vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame DOUVIN, avez-vous entendu cet appel au retrait du vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai entendu l'appel au retrait et la manière courtoise et ouverte dont il a été présenté. Néanmoins, ce vœu va dans le sens que nous souhaitons, et je passerai par-dessus les propos de Mme HIDALGO pour retirer mon vœu et accepter le sien.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie de cet esprit de conciliation et je me vais donc mettre aux voix le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Une explication de vote ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Bien entendu, Madame SIMONNET. Une explication de vote....

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement, c'est vrai qu'on en est au 12e vœux, au moins, mais il faudrait reprendre la comptabilité sur le centre de santé Saint-Victor de la Mutualité.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche soutiendra le vœu de l'Exécutif car il est vraiment essentiel de continuer à faire preuve de la plus expresse vigilance vis-à-vis de "GL Events", parce que dans le permis de construire il est bien précisé qu'ils doivent respecter la finalité du centre de santé.

Donc, il faut continuer à mener cette bataille et on est ravi d'ailleurs que nombre d'habitants se sont investis dans un collectif de soutien qu'il nous faut soutenir.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 97).

Vœu déposé par les groupes PSRGA, PCF/PG relatif à un hommage aux femmes de la Commune de Paris dans le cadre du 140e anniversaire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu n° 91 relatif à un hommage aux femmes de la Commune de Paris, une curieuse expression d'ailleurs, qui a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie.

Comme je vous l'avais expliqué hier, nous célébrons en ce moment le 140e anniversaire de la Commune de Paris. Ce vœu est présenté par Anne HIDALGO, Fatima LALEM et moi-même, mais j'y associe toutes les collègues femmes de l'Exécutif.

Je voudrais excuser Mme LALEM qui devait le présenter.

Vous savez que les femmes ont manifesté un grand intérêt pour la Commune de Paris et se sont battues aux côtés des hommes. On peut le voir notamment dans l'exposition qui est dans les salons d'accueil de la Ville de Paris et il y a beaucoup de combattantes méconnues, dont les noms sont indiqués. J'en citerai quelques-uns : Marie-Jeanne Moussu, Mme Molain, Anne Ménand, Ritta, Elisabeth Rétiffe, Léontine Suétens qui soit sont mortes lors des combat, soit ont été déportées en Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais dire que ces femmes ont témoigné d'un grand courage, que nous sommes leurs dignes arrière-petites-filles et que nous réclamons toujours des droits que la société nous doit. Donc, nous voulons leur rendre hommage.

C'est pourquoi, sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris a décidé d'honorer la mémoire de ces femmes dans l'espace public en attribuant leurs noms à des rues et à des infrastructures de la Ville et en attendant que le droit des femmes soit enfin égal à celui des hommes.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. DUBUS, je voudrais rappeler qu'une des décisions de la première mandature a été de donner le nom de Louise Michel à un des plus beaux squares de Paris.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Bien sûr, un avis très favorable. Je remercie Catherine VIEU-CHARIER et Fatima LALEM. Je ne vais pas me remercier moi-même, mais je suis cosignataire de ce vœu !

Je crois que c'est important aussi parce que nous devons poursuivre l'effort et on est loin du compte en termes de féminisation des noms de rues, des sites, des bâtiments publics. Encore aujourd'hui, il y a des propositions de noms que je vais, bien sûr, accepter mais qui sont des propositions de noms d'hommes.

Je crois que, là, on a un ensemble de femmes sur lesquelles on apportera ultérieurement les éléments biographiques détaillés et sur lesquelles nous reviendrons, notamment devant la Commission de dénomination des rues, avec des lieux précis sur lesquels leur nom sera apposé. Il ne s'agit pas de faire une plaque avec la totalité de ces noms mais bien de partir de ce vivier de noms pour faire en sorte que l'on ait des noms de femmes et, a fortiori, des femmes de la Commune qui ont joué un rôle si important à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. DUBUS, pour une explication de vote.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Les rues de la Capitale qui rendent actuellement hommage au rôle des femmes dans l'Histoire de France ou dans celle de Paris demeurent effectivement peu nombreuses. Mais on ne peut pas accepter que cette omission condamnable soit réparée par un vœu listant dix noms, sans que rien ne précise les mérites particuliers justifiants autant de dénominations de rues, sans que rien n'informe de ce qui doit être salué dans ces parcours.

En poussant la logique, on trouvera dans toutes les périodes sanglantes qui ont traversé l'histoire parisienne un fort gisement de femmes anonymes qui ont payé fort cher leur engagement ou simplement leurs conditions sociales.

Pour apprécier le bien-fondé d'un hommage qui ne nous est pas expliqué, nous sommes dès lors autorisés à nous en remettre au jugement sur la Commune d'autorités républicaines incontestées.

A Clemenceau, par exemple, maire du 18e arrondissement en 1871 et futur promoteur d'une amnistie générale en faveur des Communards, qui désapprouvait une guerre civile qu'il jugeait mortifère pour la République. "J'ai observé, écrit-il, dans l'insurrection le phénomène pathologique qu'on pourrait appeler le délire du sang."

Ou à George Sand, icône de la République, qui se dit - je la cite - "rouge dans son cœur". Ses premières sympathies allèrent aux Fédérés, mais elle vit, dans la prolongation de la crise, la responsabilité de la Commune. Elle déclara même - je la cite - : "L'insurrection de Paris nous fait autant de mal que l'invasion."

Je pourrais citer également Jules Ferry, qui s'enfuit de la Capitale, ou Léon Gambetta qui en appela à la raison.

En clair, même nombreuses, mêmes légitimes, les minorités ne peuvent pas, ne doivent pas imposer leur loi aux majorités. C'est la grande leçon de l'échec de la Commune, il n'y a pas lieu de le regretter.

Aussi, pour toutes ces considérations, nous voterons contre ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je prends note que la Commune ne passe toujours pas. C'est comme cela, c'est un élément que je découvre. Je pensais que c'était un élément qui était admis comme constitutif de notre histoire commune. Nous sommes des élus municipaux de Paris et j'avais le sentiment qu'au-delà du temps, la Commune était devenue un élément de notre patrimoine historique commun.

Je le regrette mais, pour autant, bien évidemment, j'appelle une large majorité de cet hémicycle à voter pour ce vœu et le mérite de ces femmes est d'avoir été effectivement des combattantes de la Commune. Je pense qu'en soi, dans notre histoire et notre patrimoine communs nous rattachant à Paris, c'est un élément suffisamment fort pour qu'on leur rende hommage.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu, avec, vous l'avez compris, un avis extrêmement favorable de l'ensemble de l'Exécutif parisien.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 98).

Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif aux attributions de noms de lieux à Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 92, relatif aux attributions de noms de lieux à Paris, qui a été déposé par MM. ALAYRAC, BROS et Mme GOLDGRAB.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour une minute.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite évoquer la tendance selon laquelle, à chaque Conseil de Paris ou presque, nous sommes saisis de vœux demandant que soit attribué à un lieu, une rue, une bibliothèque, un parc, un gymnase, le nom d'une personnalité récemment disparue.

Il existe pourtant, et nous le savons tous, une règle de cinq ans qui permet de ne pas répondre dans l'instant à l'émotion d'une disparition, aussi légitime soit-elle. Elle laisse une période nécessaire d'appréciation de la place qu'un personnage récemment disparu doit occuper dans Paris.

Il ne faut pas non plus que les disparus récemment laissent leur nom à la Capitale au détriment de personnalités décédées depuis plus longtemps.

Cette règle permet que ne s'installe pas, enfin, une course mémorielle pour être à l'initiative de la demande.

Avec mes collègues, nous demandons que l'on se laisse du temps avant d'attribuer à un lieu de la Capitale le nom d'une personne disparue avant cinq ans.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je comprends cette préoccupation. D'ailleurs, je l'ai exprimé, on a été plusieurs à l'exprimer ici, il est important de laisser aussi du temps.

En revanche, je peux dire que nous avons entamé un travail de recensement des noms en début de mandature, des noms qui restaient en attente, que ce travail est en train vraiment d'arriver à son terme. Je pense aussi que cette règle des cinq ans, puisqu'on a un vœu, après, pour Annie Girardot, peut aussi nous permettre de rattraper du retard avec des noms de femmes extrêmement importantes, qui font partie de notre histoire et de l'Histoire de Paris et rattraper ce retard qui existe aujourd'hui dans nos rues et nos équipements publics en termes de dénomination.

Donc, je voudrais bien suivre cette tendance. Je veux bien le rappeler aux membres de cette Assemblée. Pour autant, je pense qu'il faut aussi nous laisser un peu de souplesse, donc je vous demanderais de bien vouloir retirer votre vœu et que nous veillions tous collectivement à tenir compte des effets du temps sur la mémoire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur ALAYRAC, quelle est votre réponse à cet appel ?

M. Gilles ALAYRAC. - Hier, nous n'avions pas moins de trois vœux concernant Andrée Chédid. Nous en avons un autre aujourd'hui concernant Annie Girardot. Je constate simplement qu'il y a une tendance à la course mémorielle, il faut que l'on y mette un frein. Mais j'entends les propos de Mme HIDALGO qui nous dit que l'Exécutif est conscient de cette petite problématique.

Donc, je vais retirer le vœu, mais logiquement, pour les Radicaux de gauche, nous nous abstiendrons maintenant sur toutes les propositions qui concernent des personnalités récemment décédées.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution de la dénomination "place Annie Girardot" à une place du 3e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 93, relatif à l'attribution de la dénomination "place Annie Girardot" à une place du 3e arrondissement. C'est un vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Camille MONTACIÉ pour une minute.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le lundi 28 février, Annie Girardot disparaissait à l'âge de 79 ans. Je ne vais pas reprendre sa biographie, elle a été largement développée dans tous les médias. Je voudrais dire que je pense que chacun d'entre nous a gardé un souvenir particulier d'Annie Girardot. Pour ma part, c'est "Gabriel Russier" et "Madame Marguerite".

Pour nous, les habitants du 3e arrondissement, Annie Girardot, c'était aussi une figure familière, attachée au quartier du Marais. Elle a habité place des Vosges pendant très longtemps et ensuite rue du Foin. Dans les dernières années de sa vie, Annie Girardot, c'est aussi l'image du combat contre la maladie d'Alzheimer. On se souvient de son témoignage dans le documentaire "Annie Girardot, ainsi va la vie" dont les dernières images ont été tournées place des Vosges et je crois que tout le monde se souvient de ces dernières images.

Pour revenir à ce que disait Gilles ALAYRAC tout à l'heure, c'est vrai, lorsque le délai réglementaire ou un peu avant si, effectivement, c'est possible, sera écoulé, Pierre AIDENBAUM et le Conseil du 3e arrondissement ont souhaité rendre hommage à cette figure parisienne en proposant qu'une place qui est au carrefour de la rue Verlomme, qui est dans la continuité de la rue du Foin où elle habitait, et de la rue des Tournelles s'appelle "place Annie Girardot".

C'est un endroit paisible et typique des petites rues du Marais ; je crois que c'est un lieu idéal pour Annie Girardot.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Avis favorable, bien sûr !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - J'ajoute que c'est un lieu qui est proche du 10e arrondissement et qu'Annie Girardot est à la fois née et décédée dans le 10e arrondissement, ce qui est assez rare à Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 99).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution de la dénomination "rue Alphonse Boudard" à une voie du 13e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je passe maintenant au vœu n° 94 relatif à l'attribution de la dénomination de quelqu'un qui est décédé il y a maintenant très longtemps. Il s'agit de dénommer "rue Alphonse Boudard" une voie du 13e arrondissement ; c'est un vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. le Maire du 13e arrondissement pour une minute.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci.

Je vais satisfaire nos amis radicaux mais pas la volonté de féminisation avec les deux vœux que je vais présenter, dont le premier est en fait la reprise d'un vœu d'un conseil de quartier, en l'occurrence celui de la Salpêtrière-Austerlitz, qui a proposé cette dénomination. Je voulais vous la soumettre et la reprendre à notre compte.

Alphonse Boudard a, en effet, des liens très étroits avec le 13e où il vécut dès son enfance entre les Gobelins et la porte de Choisy. Il a fréquenté l'école Moulin des Prés, il a été ouvrier typographe, a côtoyé les ouvriers des usines Panhard et Levassor, a parlé d'ailleurs de la Butte-aux-Cailles, qu'il a fréquentée assidûment, dans son œuvre.

Considérant toute sa vie, résistant, scénariste et évidemment écrivain pour lequel il fut distingué à plusieurs reprises (prix Sainte-Beuve, prix Renaudot, Grand prix de l'Académie française), il vous est proposé qu'une rue du 13e arrondissement porte prochainement la dénomination "Alphonse Boudard".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

C'est un avis favorable. Jérôme COUMET contribue beaucoup, d'abord, à faire en sorte qu'il y ait des nouvelles dénominations, parce que c'est un arrondissement qui bouge et qui crée de nouveaux lieux, de nouvelles rues, et il contribue beaucoup aussi, donc je ne lui en veux absolument pas - en plus, Alphonse Boudard a une vie et une histoire avec le 13e arrondissement et une histoire extrêmement parisienne -, à la féminisation des rues de notre ville en nous proposant régulièrement des noms de femmes, donc avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 100).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution de la dénomination "place Serge Poliakoff" à une place du 13e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu suivant émane également de la Municipalité du 13e arrondissement et du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Il s'agit du vœu n° 95 sur la dénomination "place Serge Poliakoff".

La parole est à M. le Maire pour une minute.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - La proposition de dénomination porte sur un endroit précis où vivent un certain nombre d'artistes qui sont logés par la R.I.V.P. et qui avaient proposé que l'on renforce les dénominations de peintres qui sont déjà très importantes dans le 13e en donnant le nom de Serge Poliakoff, l'un des maîtres de l'abstraction, à une petite place située au carrefour entre les rues Domrémy, Jean-Colly et Richemont.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Avis favorable aussi.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, avec un avis favorable le vœu sur la place Serge Poliakoff.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 101).

2011, DLH 43 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement de locaux d'activité compris dans divers programmes de l'office.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 43.

Je souligne au passage, vous l'avez compris, que nous passons des dossiers de la première adjointe chargée de l'Urbanisme à l'adjoint chargé du Logement. Il s'agit de l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts contractés par "Paris Habitat".

La parole est à M. Jérôme DUBUS pour cinq minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Deux minutes suffiront, puisqu'il n'y a pas de remarque sur ce projet de délibération.

C'est tout simplement pour profiter de ce projet pour demander à M. MANO où en est l'enquête qui doit nous éclairer sur le coût et la gestion de ces surfaces professionnelles acquises par les organismes bailleurs lors de la captation d'immeubles du parc privé par la Ville.

Je rappelle la suite assez encourageante qu'il réserva à un vœu déposé à ce sujet par mon groupe en septembre 2010. Il s'agissait, entre autres éléments, de connaître le poids de ces opérations dans les finances des bailleurs sociaux, tant en dépenses qu'en recettes locatives, mais aussi de déterminer l'évolution de ces locaux et le niveau de satisfaction des gérants des fonds commerciaux.

Un grand nombre de préemptions ou d'acquisitions menées par les bailleurs leur transfère la propriété de locaux d'activités ou de commerces dont la location doit aider à l'équilibre financier des opérations.

La gestion commerciale n'est certes pas une mission inédite, mais on a pu voir tomber dans l'escarcelle des organismes d'H.L.M. des commerces très spécifiques : des brasseries, des épiceries fines, disséminées en outre sur l'ensemble du territoire parisien.

L'emprunt, c'est la raison de la délibération, est, par ailleurs, le recours habituel pour financer ces espaces qui ne bénéficient pas, a priori, vous le savez, de subventions ou de taux privilégiés.

Ainsi, pour les huit opérations de cette délibération, un prêt de 20 millions d'euros a été contractualisé. Je ne ferai pas l'inventaire des lieux et dépenses, mais vous me permettrez de relever la fameuse adresse du 24, rue de la Banque. Elle sollicite à elle seule 2,2 millions d'emprunt, mais il est vrai que les locaux furent tout à fait rentables pour ceux qui étaient censés en disposer gracieusement au titre d'un bail précaire il y a peu.

A cet égard, je crois qu'il serait désormais appréciable également de disposer d'un calendrier relatif aux travaux et à la livraison des logements sociaux prévus au 24, rue de la Banque et de connaître enfin, puisque cela fait deux ans que nous le demandons, les modalités de libération des locaux par le D.A.L.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Une question un peu 17e, si je ne me trompe.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - En ce qui concerne l'immeuble de la rue de la Banque, je veux rassurer M. DUBUS, les travaux commenceront au mois de juin, bien évidemment, et depuis le départ, dans cette adresse prestigieuse, il est clair que nous ferons du logement social, mais il est aussi clair que le rez-de-chaussée et l'entresol seront consacrés à une activité commerciale et que la rentabilité qu'en espère "Paris Habitat" est un élément important de l'équilibre financier de l'opération qui, il faut l'avouer, dans le 2e arrondissement, est assez rare ; cette opportunité a donc été saisie avec juste raison.

L'association a rendu les clefs et le D.A.L. va partir dans le mois à venir ; nous avons un accord avec eux sur ce sujet.

De façon générale, les rez-de-chaussée d'immeubles sont voués aux commerces à Paris, cela me semble naturel, je crois que cela fait partie de l'animation de la ville et dans bien des cas, il n'est pas bon d'y faire des logements.

Je ne vois pas pourquoi les bailleurs sociaux se priveraient de la possibilité de développer une activité commerciale, d'autant qu'aujourd'hui ils ont fait la preuve de leur efficacité et de leur sérieux en la matière.

Bien évidemment, des prêts bancaires sur 20 ans et au-delà, contribuent largement à l'équilibre financier et même à l'apport de fonds propres pour les bailleurs sociaux et je ne vois pas pourquoi nous nous en priverions.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 43).

Je vous remercie.

2011, DLH 89 - Adoption du Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 89 relatif au Programme local de l'habitat, sur lequel sont inscrits René DUTREY, Jérôme DUBUS, Mme TISSOT que je ne vois pas et Mme BURKLI.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne referai pas le débat complet sur le Plan local de l'habitat, puisque nous avons eu l'occasion de valider ce document il y a maintenant quelques mois. Ce document a donc fait l'objet d'une concertation et d'un certain nombre d'avis dont celui du Conseil national de l'habitat.

Je voudrais juste attirer l'attention de l'assemblée sur quelque chose qui m'a éminemment choqué : la deuxième réserve du Préfet de région, Préfet de Paris, à qui ce document a été soumis.

Sa réserve, que vous avez certainement tous lue, c'est : "La création des 300 places d'hébergement prévues dans le P.L.H. ne devra pas contribuer à accroître l'offre globale existant à Paris".

On a un risque, apparemment, que le Préfet de Région nous souligne, qui serait de faire trop de places d'hébergement. Je trouve que c'est la parfaite illustration du décalage entre - ce que je tentais d'expliquer hier - les objectifs que l'on peut se fixer et la réalité de ce qui se passe dehors.

Les objectifs que l'on peut se fixer, effectivement, réaliser 300 places est un objectif que l'on aurait voulu, en tant que groupe Ecologiste, voir poussé plus loin, mais c'est un objectif assez ambitieux.

Malgré tout, on sait déjà que cet objectif ne suffira pas à faire disparaître ce véritable scandale des sans-abri dans une des villes les plus riches du monde.

Ces sans-abri ne sont pas une fatalité, il y a quand même des villes en Europe et dans le monde qui ont réussi à avoir des politiques efficaces envers les sans-abri et à éviter ce spectacle que les Parisiens subissent tous les jours, qui est de voir des gens mourir sur le coin du trottoir, sous des tentes.

Je comprends bien la logique, c'est l'amélioration de la fluidité vers le logement et le développement de l'intermédiation locative, la logique aussi bien sûr de ne pas concentrer toutes les places d'hébergement à Paris.

Dans ce cas, il faudrait que le Préfet de Région joue son rôle et oblige les autres collectivités à prendre leur part de création d'hébergements d'urgence.

Mais si, d'un côté, le Préfet ne fait rien pour obliger ces collectivités et, de l'autre, il dit à Paris : "Surtout, n'augmentez pas votre offre", je ne vois pas bien ce que cela a, en termes de prévision et de politique publique, d'efficacité pour mettre un terme à ce que l'on pourrait appeler un véritable scandale des sans-abri aujourd'hui à Paris, et qui est principalement une responsabilité de l'État.

Je compte sur vous, Monsieur MANO, c'est un exercice difficile parce qu'il ne s'agit pas de concentrer toutes les places à Paris, malgré tout ce genre de choses est inacceptable, tout simplement, humainement. C'est peut-être acceptable administrativement, mais en tout cas cela ne l'est pas humainement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions voté contre ce P.L.H. au mois de novembre et notre groupe ne changera pas sa position puisque nous ne partageons pas ces orientations.

D'ailleurs, de nouveaux chiffres publiés récemment montrent l'échec du premier P.L.H. que ce nouveau texte va malheureusement amplifier.

Sur 2010, 26.100 réservations de logements libres neufs ont été effectuées en Ile-de-France, dont 700 seulement pour Paris. Vous avez bien entendu, 700.

Sur le quatrième trimestre 2010, le nombre de permis de construire à Paris s'établit à une moyenne de 2.100 logements, soit une chute de près de 40 % par rapport aux mêmes chiffres de 2009.

Le logement va mal à Paris et les Parisiens le disent, dans un récent sondage, ils l'ont même affirmé très clairement et très massivement.

73 % des Parisiens ont en effet un avis négatif sur la politique du logement que vous menez, dont 55 % des électeurs de Gauche.

Sur ce sujet, et pas moins qu'en matière de circulation et de propreté, vous ne pouvez plus échapper à vos responsabilités.

Bertrand DELANOË peut en appeler à la loi du marché, aux défaillances du Gouvernement, la réalité s'impose. Vous avez depuis les lois de décentralisation les outils juridiques et la latitude opérationnelle pour définir les politiques d'urbanisme et du logement.

Deux éléments sont venus conforter nos positions.

Tout d'abord, les écrits de Jean-Marie LE GUEN, candidat à la succession de Bertrand DELANOË, dont en dehors de l'effet avenue Foch, purement médiatique, nombre de propositions constituent des critiques fortes de la politique municipale actuelle.

M. LE GUEN préconise ainsi un assouplissement des règles morphologiques, une densification de la zone centrale de l'agglomération afin de livrer une offre nouvelle.

C'est exactement ce que nous avions proposé par voie d'amendement au mois de novembre, relatif à une révision du P.L.U.

M. LE GUEN déclare même, et je le cite : "Il faut désormais engager un travail de la Ville sur elle-même pour accroître sa densité au lieu de l'étendre toujours plus loin."

Le deuxième élément, c'est l'opposition totale aux amendements que nous avions présentés lors de la discussion du mois de novembre.

Nous en avions déposé 14, deux vœux mineurs ont été adoptés, n'impactant pas le contenu général du P.L.H., 12 ont été rejetés, alors qu'ils définissaient une vraie politique alternative à celle menée depuis 2001.

Cette politique alternative, on peut la définir de plusieurs manières. Nous voulons qu'elle favorise par une évolution législative l'élaboration intercommunale des outils de planification en matière de logement et d'urbanisme, nous voulons permettre de construire plus par une révision du P.L.U. et une élévation des C.O.S. à 3,5.

Nous voulons procéder à un recensement exhaustif du foncier cessible de l'État et à la cession rapide de ses emprises par la signature d'une convention.

Nous voulons assurer un vrai parcours résidentiel pour les Parisiens par la reconstitution d'un parc intermédiaire à loyers maîtrisés, par des programmes d'accession sociale à la propriété et par une meilleure fluidité dans le parc social actuel dont le taux de rotation est tombé à moins de 4 %, en parvenant, très tranquillement en 2020 aux 20 % de logements sociaux imaginés par la loi S.R.U., à un rythme non pas virtuel mais sérieux, ce qui exige la création de logements sociaux neufs, réellement disponibles, et qui permettront d'augmenter enfin le nombre de logements sociaux attribués qui ne cesse de baisser (il est passé de 14.000 en 2001 à 12.000 cette année), car c'est cela qui compte pour les Parisiens.

Notre objectif de livraison privilégie la construction neuve en panne depuis 2001, à cause de la paralysie de ce que vous avez institué quand vous étiez dans l'opposition, en multipliant par l'intermédiaire d'associations amies les recours contre les opérations d'aménagement.

Il y avait du foncier en 2001, mais il était bloqué par des recours, recours que vous aviez lancés car vous ne pensiez pas arriver au pouvoir, à l'époque.

C'est l'effet boomerang.

Il faudra également relancer un vrai plan de transformation d'immeubles de bureaux obsolètes en logements, c'est l'objet d'un de nos vœux que nous déposerons tout à l'heure.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce P.L.H.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Nous poursuivons avec Mme Claude-Annick TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire une observation à laquelle je tiens beaucoup sur ce P.L.H.

Ce P.L.H. aujourd'hui, en effet, exclut, comme vient de le dire mon collègue, toute hypothèse de revente des logements sociaux à leurs locataires, la seule accession à la propriété réalisée concerne 66 logements en Seine-Saint-Denis. Il nous semble ainsi dommageable que ce plan nie la très forte aspiration des locataires des H.L.M. parisiens à devenir propriétaires.

Dans le cadre des réflexions actuelles sur le logement social, le groupe Caisse d'Epargne, premier acteur privé du logement social et actionnaire de référence de nombreuses S.E.M. ou d'entreprises sociales pour l'habitat, a mené une étude très intéressante à ce sujet.

Centrée sur l'attitude des locataires H.L.M. vis-à-vis de l'accession à la propriété, elle souligne la place de l'accession à la propriété comme garantie pour la retraite et symbole d'une construction de sa vie.

72 % des personnes interrogées pensent en effet qu'il est important d'être propriétaire de sa résidence principale, et pour les locataires H.L.M., devenir propriétaire représente l'un des éléments fondamentaux de la préparation à la retraite et de l'autonomie future.

Pour 61 % des personnes interrogées, la détention de la résidence principale est une garantie d'indépendance financière lors de sa retraite.

46 % considèrent le fait d'être propriétaire comme un moyen d'avoir moins de charges lors de la retraite.

Enfin, 71 % des locataires H.L.M. tentés par l'acquisition de leur logement seraient prêts à payer une mensualité de 100 euros supérieure à leur loyer actuel.

On le voit, l'attente des locataires H.L.M. de Paris est réelle et, pour notre part, nous soutenons cette aspiration.

Certes, nous avons conscience des évolutions de la gestion du parc social qu'une telle incitation engendrait. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que la Municipalité lance à ce sujet une concertation avec l'ensemble des organismes bailleurs parisiens.

Enfin, je profite de cette occasion pour rappeler la proposition faite par notre groupe et présentée lors du Conseil de Paris de décembre dernier, lors de l'examen du P.L.H., portant sur l'abaissement du montant des droits de mutation pour les foyers souhaitant accéder à la propriété dans le parc social.

58 % de départements français utilisent aujourd'hui cette faculté que prévoit la loi.

Inutile de préciser qu'il s'agirait là, à notre avis, d'un véritable encouragement à l'accession à la propriété face à la dramatique inflation des prix de l'immobilier à Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Delphine BURKLI, vous avez la parole.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir été soumis à notre examen lors du Conseil de novembre, le Programme Local pour l'Habitat, sur lequel nous devons définitivement nous prononcer aujourd'hui, demeure pour le groupe U.M.P.P.A. auquel j'appartiens inapte à résoudre la profonde crise du logement qui sévit à Paris.

La crise du logement reste le point noir de vos 10 années de mandature. Votre politique en la matière ne convainc pas et est fortement critiquée par 74 % des Parisiens dans un des derniers sondages publiés par le J.D.D. en mars dernier.

Ainsi que Jean-François LAMOUR le soulignait lors de l'examen de la nouvelle convention de délégation d'aide à la pierre, les élus U.M.P.P.A. ne pourront prendre la responsabilité de soutenir, pour les cinq prochaines années, une politique partiale qui laisse tant de Parisiens au bord de la route et constitue une grave erreur, une grave erreur stratégique pour l'avenir de la Capitale.

Car, oui, Monsieur le Maire, vous pratiquez une politique d'exclusion, et la liste des exclus s'allonge au fil des années.

Les classes moyennes d'abord. La réalité aujourd'hui est qu'un couple avec deux enfants aux revenus moyens selon les critères de l'Insee, c'est-à-dire un revenu mensuel autour de 4.000 euros, que ce soit des enseignants, des employés, des agents de la Ville, ceux qui servent la capitale, qui y travaillent, qui en font sa diversité et sa mixité, eh bien, ces personnes ne sont plus prioritaires dans l'accès au logement sociale. Et ces gens-là, qui sont tout, sauf des VIP, ne s'en sortent plus financièrement et sont contraints de quitter la capitale pour la banlieue, voilà la réalité, Monsieur MANO.

Je me souviens des engagements des socialistes, ceux de Bertrand DELANOË en 2008, dont la presse se faisait largement l'écho, où il disait : Je ferai plus de logements pour les classes moyennes. Résultat : tous les anciens P.L.I. sont déconventionnés, et nous ne disposons plus de logements intermédiaires pour loger des familles d'employés ou d'ouvriers qui en ont besoin.

Dans le 9e, par exemple, on constate une implantation des logements sociaux, PLUS, et très sociaux, P.L.A.-I., bien supérieure à la moyenne d'autres arrondissements. La logique actuelle n'attire pas et surtout ne retient pas les classes moyennes dans l'arrondissement.

Les familles, ensuite, car le P.L.H. soumis à notre débat ne propose de réserver que 35 % des logements pour les quatre pièces et plus, alors que la part des ménages de trois à quatre personnes ne cesse de croître parmi les revendeurs : plus de 27 % en 2009, selon une étude de l'A.P.U.R.

Exclus aussi, les seniors, souvent seuls, et qui n'arrivent plus physiquement à se maintenir dans leur domicile, mais qui aspirent plus que tout à rester dans leur quartier, sont obligés de quitter Paris parce que là encore, les places en E.H.P.A.D. sont insuffisantes : seules 800 places sont prévues dans le P.L.H.

Je considère que le logement social se doit de répondre à la demande d'un large éventail de la population et de parvenir à un meilleur équilibre de peuplement pour que la mixité sociale soit vraiment respectée.

Mais mois après mois, préemption après préemption, votre politique détruit le fragile équilibre urbain entre logement privé et logement social, portant entrave à toute diversité de l'offre.

Regardez ce qui se passe dans le 13e ou le 19e, où le seuil imposé de 20 % de logements sociaux par la loi S.R.U. est très largement dépassé, à plus de 35 %.

À tout cela s'ajoute l'image dégradée du logement H.L.M., marquée par les problèmes de vie quotidienne, et vous n'êtes pas sans savoir que les habitants sont de plus en plus nombreux à subir au quotidien des incivilités et des nuisances en termes de sécurité notamment.

À aucun moment dans ce P.L.H., vous ne prenez en compte la dégradation de leur environnement, le mauvais état d'entretien des immeubles de la Ville. Votre priorité devrait être d'assurer un cadre de vie décent pour les locataires. Il ne s'agit pas de faire du chiffre mais de la qualité, et quid sur ce sujet des équipements de proximité promis qui doivent accompagner les programmes de logement ?

Vous le voyez, la liste des exclus est bien longue, sans compter les 120.000 demandeurs qui frappent à la porte du logement social. En dix ans, tout compte fait, vous avez fait du logement la première préoccupation des Parisiens.

Le groupe U.M.P.P.A. avait émis de nombreuses propositions lors des débats de novembre sur ce projet. Nous déplorons de ne pas avoir été entendus et voterons en toute cohérence contre ce P.L.H.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - D'abord, Monsieur le Maire, une information pour l'ensemble des intervenants : le P.L.H. qui a été présenté au Comité régional de l'habitat a été voté par ce dernier à l'unanimité, y compris par les représentants de l'État, y compris par les représentants des propriétaires privés, y compris par les acteurs économiques, l'ensemble du monde associatif et l'ensemble des techniciens qui siègent et qui ont une certaine connaissance de l'habitat. Reconnaissons par là les efforts et le volontarisme affichés de la Ville de Paris, constants depuis 2001.

Alors, nous entendons un certain nombre de critiques, toujours les mêmes, d'ailleurs, et je vais y revenir brièvement compte tenu de l'heure.

Monsieur DUTREY, d'abord, oui, je suis comme vous, surpris que l'État minimise l'ambition de la Ville, et je voudrais vous rassurer en même temps : nous avons pris des engagements en matière de réalisation de places d'hébergement d'urgence sur la mandature, nous les respecterons.

Mais si à cette occasion le Préfet voulait dire qu'au nom de la solidarité régionale, le logement d'hébergement d'urgence doit se répartir sur la totalité des communes proportionnellement au nombre d'habitants, je serais d'accord avec lui et je l'encouragerais à tirer les conséquences de la remarque qu'il a faite sur Paris en matière de logement d'urgence.

Monsieur DUBUS, vous souhaitez plus de densité, oui. D'ailleurs, les textes le prévoient aujourd'hui. La loi Boutin a prévu des choses sur le sujet : plus de logement social, plus de logements possibles. Le Plan climat entraîne potentiellement une densité supérieure. Nous l'appliquons, nous le faisons chaque fois que c'est possible. Et je pense que, là aussi, vous êtes suffisamment conscient et connaisseur de ce sujet pour savoir que la problématique de l'habitat ne se réglera pas uniquement dans nos 105 kilomètres carrés mais, et vous le dites avec juste raison, bien évidemment, au-delà du périphérique.

C'est pourquoi d'ailleurs vous suggérez des plans d'implantation de logements, de développement de l'urbanisme et du logement sur la totalité de l'Ile-de-France, en coordination avec notamment les communautés d'agglomération.

Je ne peux qu'approuver vos souhaits, si ce n'est qu'aujourd'hui, il y a un débat important avec l'Etat sur la répartition des efforts, notamment sur l'emplacement des 70.000 logements que nous faisons construire sur l'Ile-de-France.

Sachez que nous avons une position assez volontariste sur le sujet, en disant clairement qu'aujourd'hui, la situation est telle au niveau de l'Ile-de-France, et non pas qu'à Paris, que si les collectivités locales, les communautés d'agglomération ne prennent pas leurs responsabilités - Paris prenant sa part à l'effort indispensable et devant continuer à le faire -, si donc les communes ne prennent pas les décisions qui s'imposent, alors oui, une autorité supérieure, qui peut être l'Etat, devra prendre ses responsabilités d'imposer aux collectivités l'implantation de logements dans toute sa diversité. Encore faudra-t-il avoir de quoi construire et se mettre d'accord sur deux choses : quel type de constructions et le nombre.

Pour le nombre, ce sera presque relativement facile, ce n'est pas évident. Quoi qu'on fasse, la réponse est simple : construire des logements accessibles financièrement aux habitants de l'Ile-de-France. Nous éviterons d'entrer dans un débat qui n'a pas de sens : faut-il du logement social ou pas ? L'essentiel pour nous est de construire ce que les gens de l'Ile-de-France peuvent payer, cela me semble assez évident et consensuel quand on a un peu de volonté sur le sujet.

Je ne vais pas entrer dans tous les détails des propositions que vous aviez émises. Je pense que la Ville de Paris a démontré qu'il est possible, sur un territoire extrêmement réduit, où la densité est extrêmement importante, de développer du logement dans sa diversité de produits. C'est ce que nous avons fait. D'ailleurs, cela entraîne, je vous le répète, même si cela vous ennuie, le fait que 27.000 non-Parisiens se soient inscrits ces dernières années comme demandeurs de logement social à Paris. Nous sommes, là, victimes de notre succès.

M. Jérôme DUBUS. - C'est toujours le même argument !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Oui, mais vous ne pouvez pas nier que si, jamais il était connu que la Ville de Paris ne faisait pas d'effort, il ne viendrait même pas à l'idée de ces demandeurs de s'inscrire sur le territoire parisien. Ils étaient 6.000, ils sont 27.000…

… Oui, grâce à l'effort que nous faisons, ces gens-là estiment, peut-être avec juste raison, qu'ils ont leur place à Paris et pourquoi pas !

En ce qui concerne le débat qui a été exprimé par Mme POIRAULT-GAUVIN… ou Mme BURKLI, pardon, et Mme Claude-Annick TISSOT, deux choses.

La vente des H.L.M., soyons sérieux ! Personne ne pense qu'aujourd'hui, la réponse à la crise du logement sur Paris passe par la vente du patrimoine ! D'ailleurs, même les ministres successifs du logement ont fini par être convaincus. Même M. APPARU et même Mme BOUTIN, aujourd'hui, ne demandent plus à Paris et à la première couronne de vendre du logement social. C'est totalement incohérent par rapport à la situation. Nous ne sommes pas contre l'acquisition à travers la France.

Mais, quant à l'enthousiasme dont vous parlez, Madame TISSOT, des occupants du logement social pour acheter leur logement, voyez-vous, il y a 3 ou 4 ans, les bailleurs sociaux sur toute la France vendaient 12.000 logements, et c'étaient souvent des pavillons en pleine campagne. En cours d'année 2010, l'ensemble des bailleurs sociaux de France ont vendu en tout et pour tout 4.000 logements, alors qu'ils en avaient mis potentiellement en vente plus de 30.000.

La situation économique est telle, l'inquiétude des Français est telle qu'aujourd'hui, le désir n'est pas de devenir propriétaire, c'est d'avoir un toit, si possible social, à coûts maîtrisés dont ils savent que demain ils n'en seront pas chassés et que le loyer sera en fonction de leurs revenus.

C'est aujourd'hui, dans ce sens que va le sentiment de l'ensemble des Français et non pas le rêve de tous devenir propriétaires qu'a voulu imposer M. SARKOZY et dont on voit le résultat aujourd'hui.

En ce qui concerne le débat sur les couches moyennes à Paris, très honnêtement, je préfère développer du logement P.L.S. en direction des couches moyennes, comme nous le faisons depuis 2001, et parfois en insistant lourdement vis-à-vis de l'Etat pour qu'il nous donne les agréments successifs à la hauteur de notre demande. Car, plusieurs années durant, il a fallu que la Ville de Paris se batte pour avoir plus d'attributions de P.L.S., alors que l'Etat ne souhaitait pas nous les donner.

Un petit rappel, notamment les couches moyennes : est-ce que vous pensez que c'est protéger les couches moyennes que de nous demander d'augmenter les loyers des P.L.S., comme l'a fait l'Etat par écrit ? Ce à quoi nous nous sommes refusés, bien évidemment ! Est-ce que vous pensez que c'est aider les couches moyennes de demander à la Ville de Paris que des familles assimilables à la loi DALO puissent entrer dans les P.L.S. ? Je ne le pense pas et c'est pourquoi nous le refusons.

Aujourd'hui, qui défend les couches moyennes à Paris ? C'est bien la Municipalité parisienne, avec deux produits : le P.L.S. et développer à nouveau du logement intermédiaire à loyer maîtrisé accessible pour les couches moyennes au-delà de 4.000, 5.000, 6.000 euros, puisque, vous le savez, nous avons un programme qui entraînera le développement de 2.000 logements intermédiaires à loyer maîtrisé du secteur privé.

Une fois de plus, sur ce sujet, nous sommes en avance. M. APPARU réfléchit sur comment faire du logement intermédiaire et Paris le fait, puisque trois opérations sont déjà en cours, Claude Bernard dans le 19e arrondissement et deux opérations sur Batignolles.

Donc, là-dessus, nous n'avons pas de leçon à recevoir et nous disons que les employés qui sont au service des Parisiens, comme les couches moyennes, sont aujourd'hui accueillis de façon prioritaire par les organismes de logements sociaux.

Que cela vous plaise ou non, les statistiques et les rapports que nous vous donnons le démontrent année après année.

C'est pourquoi je vous encourage à voter le P.L.H. comme l'ont fait l'ensemble des secteurs professionnels de l'Ile-de-France.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Je crois que c'est ce que nous allons faire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 89.

Qui est favorable à son adoption ?

Qui s'y oppose ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DLH 89).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la signature d'une convention d'occupation temporaire au 61, rue Saint-Charles (15e) au bénéfice du collectif d'artistes "Jour et Nuit Culture".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant un vœu qui a été déposé par l'Exécutif et que je vais demander à Jean-Yves MANO qui en est l'un des trois cosignataires, avec Anne HIDALGO et Christophe GIRARD, de nous présenter en une minute, relatif au collectif d'artistes "Jour et Nuit Culture" dans le 15e arrondissement, en faveur duquel ce vœu demande la signature d'une convention d'occupation temporaire.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Comme nous nous sommes engagés lors de différents débats sur ce sujet, un collectif d'artistes nous a contactés pour occuper temporairement un local dont les travaux vont s'effectuer dans quelques mois.

Nous sommes favorables à signer un accord, un bail précaire avec cette association, et ainsi montrer notre bonne volonté et la concrétisation des souhaits que nous formulons au Conseil de Paris sur ce sujet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de René DUTREY, bien sûr.

M. René DUTREY. - Je voudrais très rapidement, remercier M. MANO pour la conclusion de ce bail précaire et puis dire qu'on est un peu avec le même cas que le collectif de la Gare expérimentale hier : n'attendons peut-être pas que chaque fois les collectifs entrent et occupent des locaux pour proposer des baux précaires. Il y aurait une autre méthode de gestion publique, qui serait de faire l'inventaire des locaux, suivi d'un appel à projets !

Je sais que ce n'est pas votre boulot, Monsieur MANO, que ce serait plutôt le boulot peut-être des services culturels, mais là, on est quand même dans une situation un petit peu étonnante où, en France, ce sont des collectif qui nous signalent : "Vous avez oublié là des locaux vides depuis deux ans. Nous sommes rentrés dedans." et s'ensuit la contractation d'un bail.

On pourrait inverser la tendance, ce serait possible !

En tout cas, pour ces deux baux, c'est déjà une très bonne chose et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Explication de vote également de M. MENGUY pour son groupe.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Les locaux situés au 61, rue Saint-Charles étaient effectivement vacants depuis 2009. En novembre 2010, le collectif "Jour et Nuit Culture" a occupé les lieux sans effraction et on constate que leur projet est particulièrement sérieux. Ils visent à développer un lien interactif avec les habitants du quartier, ce qui ne peut qu'attirer notre attention, en proposant des résidences artistiques et des espaces de travail pour des artistes de toutes sortes de disciplines : des arts plastiques à la danse et à la musique.

Compte tenu de la qualité du travail et de l'animation qu'a créée "Jour et Nuit Culture" dans le quartier, nous voterons le vœu, afin que cette expérience puisse se prolonger jusqu'à ce que la Ville de Paris, propriétaire des locaux, mette en œuvre son projet sur la parcelle du 61, rue Saint-Charles.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu de l'Exécutif.

Qui est favorable à son adoption ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2011, V. 102).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je voulais vous faire une proposition honnête et prudente par rapport à demain. Nous sommes en situation de terminer éventuellement la 8e Commission, à la condition que chacun y mette beaucoup du sien, c'est-à-dire que les intervenants n'abusent pas des temps de parole et que l'Exécutif, par la voix du synthétique et excellent Jean-Yves MANO, suive le même chemin.

A cette condition, on devrait pouvoir finir raisonnablement dans quelques dizaines de minutes à peine, donc à une heure encore très raisonnable, ce qui serait autant de temps gagné pour demain matin.

Si tout le monde en est d'accord et si tout le monde s'engage à continuer à accélérer le rythme, on y va comme ça.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la fin de la trêve hivernale et à la reprise des expulsions locatives.
Vœu déposé par l'Exécutif.
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la lutte contre les expulsions à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 97, qui a été présenté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, complété par le n° 97 bis de l'Exécutif et le n° 98 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Qui présente le vœu du groupe socialiste ? Il est retiré. Bien.

Ian BROSSAT pour le vœu n° 98.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec la fin de la trêve hivernale, les expulsions locatives ont fait leur retour.

Ce vœu vise à ce que notre Ville décide de prendre un arrêté anti-expulsion. Cela a été fait dans nombre d'autres communes. Je pense à Toulouse, à Bobigny, à Sainte-Mère du Grand Lyon.

Nous souhaiterions que Paris suive le mouvement et qu'à Paris aussi soit adopté un arrêté anti-expulsion, afin d'en finir avec cette pratique barbare.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse, Jean-Yves MANO et M. le Représentant du Préfet prendra la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'interviens en réponse et en même temps pour présenter le vœu de l'Exécutif sur le sujet des expulsions, pour d'abord mentionner rapidement le fait que le nombre d'expulsions a baissé sur le territoire parisien.

La Ville de Paris consacre beaucoup de finances au maintien des personnes et pour aider à payer leur logement, soit à travers le F.S.L. ou en attribuant des allocations complémentaires pour aider les familles à payer leurs loyers, et en demandant, bien entendu, comme c'est le cas dans le cadre de ce vœu, à la Préfecture de police de ne pas expulser les occupants de bonne foi. Nous le faisons régulièrement, mais cela devient de plus en plus d'actualité, et nous comptons sur l'étroite collaboration entre les mairies d'arrondissement, la Mairie de Paris et la Préfecture pour limiter au maximum les expulsions.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Je voudrais donc rappeler simplement que pour la quatrième année consécutive, le nombre d'autorisations de concours de la force publique a baissé, ainsi que celui des expulsions qui sont réalisées effectivement avec la force publique.

Ce sont quatre années de suite. Ceci se fait grâce à un travail très sérieux d'examen des situations individuelles, grâce aux échanges avec les services sociaux dans l'intérêt même des personnes de bonne foi, et grâce aussi d'ailleurs aux informations que beaucoup d'élus nous apportent sur la situation individuelle des personnes pour lesquelles ils interviennent. J'insiste, c'est la quatrième année de baisse consécutive du nombre d'expulsions locatives à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je prends acte avec l'accord du président Ian BROSSAT du retrait du vœu n° 98 au profit du vœu n° 97 bis, sur lequel, avant de passer au vote, M. DUBUS souhaite faire une explication de vote, rapide s'il vous plait.

M. Jérôme DUBUS. - Les auteurs de ce vœu n'ignorent évidemment pas qu'un tel acte administratif serait parfaitement illégal. Ils le savent bien puisqu'ils en invoquent le caractère symbolique. Mais tout symbolique qu'il puisse être, un arrêté général anti-expulsion serait parfaitement annulé par les juridictions administratives.

Je note d'ailleurs que ce vœu ne se limite pas à interdire les expulsions de locataires de bonne foi en situation économique difficile, mais vise dans sa rédaction l'ensemble des décisions de justice prononcées, quel qu'en soit le motif.

Je rappelle néanmoins que les expulsions sont faites à près de 40 % à l'initiative des bailleurs sociaux et des S.E.M. parisiennes.

Je rappelle également à M. MANO que le vœu déposé par le groupe centriste en octobre 2010, et pour lequel il m'avait indiqué qu'une étude relative aux contentieux locatifs engagés par les bailleurs sociaux serait réalisée et soumise au Comité d'orientation, observatoire de l'habitat, restait pour le moment lettre morte.

Le Représentant de M. le Préfet de police a tout récemment précisé des statistiques, il vient de les rappeler.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, pardonnez- moi mais on n'est plus tout à fait dans l'explication de vote et vous atteignez le temps de parole d'une présentation de vœu. Je vous en prie, donnez-nous votre position de vote et on passe au vote.

M. Jérôme DUBUS. - C'est notre explication de vote : nous voterons contre ce vœu. Voilà. C'est une explication de vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. C'est bien comme ça.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif et éclairé par l'explication de vote de notre collègue.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 103).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'application des surloyers.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 99 relatif à l'application des surloyers, déposé par le groupe PC-PG, sera présenté par Danielle SIMONNET, en une minute, voire moins d'une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - De nombreux locataires de I.C.F. "La Sablière" nous ont interpellés sur l'augmentation brutale de leur loyer en début d'année, après l'application de la loi Boutin, qui modifie lourdement le barème d'application du supplément de loyer de solidarité.

L'application des surloyers contraint les locataires qui ne sont plus en mesure de payer leur loyer à quitter le parc de logement social et, par conséquent, fragilise l'équilibre social et la mixité.

La Ville de Paris a décidé d'atténuer dans le parc social qu'elle gère le mécanisme des surloyers imposés par le Gouvernement. D'ailleurs l'immobilière "3F" a également accepté de signer une convention permettant l'application de ces mesures à son parc.

Sur proposition des élus Communiste et du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de la direction de I.C.F. "La Sablière" pour que celle-ci signe aussi une convention permettant de moduler le montant des surloyers dans son parc social.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Les contacts ont été pris à "La Sablière", qui s'est engagée à appliquer le barème voté par l'ensemble des bailleurs parisiens pour moduler l'évolution des surloyers et annihiler les effets néfastes pour les couches moyennes de l'application de la baisse des plafonds de ressources due à Mme BOUTIN.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention de M. DUBUS et de son groupe.

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 104).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la mémoire des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 100 qui est relatif à un hommage aux victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra, qui a été déposé par le groupe PC-PG.

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT. - L'incendie de l'hôtel Paris Opéra, situé au 76, rue de Provence, dans le 9e arrondissement, a eu lieu le 15 avril 2005, vers 2 heures 10 du matin, il y a bientôt six ans. Il avait fait 24 victimes et 51 blessés. C'est un événement qui est resté gravé dans nos mémoires.

Nous souhaitons, par ce vœu, faire en sorte qu'une plaque commémorative en hommage aux victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra puisse être apposée aux abords de ce lieu. C'est le sens de ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avis favorable sur ce vœu. Merci.

La parole est à Mme BURKLI pour une explication de vote.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

L'incendie de l'hôtel Paris Opéra, rue de Provence, fut un drame. C'est vrai que c'est un moment grave que nous n'oublierons pas. Je veux dire simplement que je m'associe à la démarche de M. BROSSAT, puisqu'il ne peut y avoir de clivages politiques devant une telle tragédie humaine.

Je veux dire aussi que notre rôle d'élu est de rester vigilants, de tout faire pour que cela ne se reproduise pas, en insistant sur la nécessaire réhabilitation des immeubles insalubres dans Paris, en assurant avec les services de l'Etat les contrôles de normes de sécurité les plus stricts qui soient, et en mettant tout en œuvre pour lutter contre les marchands de sommeil qui exploitent encore les plus démunis, au mépris de toutes les normes de sécurité.

Ce vœu honore la mémoire de ces personnes. Je remercie M. BROSSAT de l'avoir déposé et nous le soutiendrons.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 105).

C'est une bonne chose.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de suspension du projet de construction de 92 logements sociaux dans le square Contenot.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu suivant, le n° 101 porte sur une demande de suspension d'un projet de logements sociaux. Il nous est présenté en une minute par Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci.

Les problèmes de mal-vivre, tels que les infractions dans les parties communes, les stationnements sauvages et autres incivilités ne sont pas révolus au sein du bâtiment du square Contenot.

Lors d'une réunion des locataires du square Contenot en février dernier, il a été constaté une exaspération croissante de la part des locataires, gardiens et acteurs sociaux.

D'ailleurs, des associations qui étaient annoncées à cette réunion pour organiser des activités avec des locataires ne se sont même pas présentées.

Les problèmes d'insécurité, liés aux regroupements nocturnes de personnes, de bandes, sont toujours d'actualité dans le quartier.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît irresponsable de vouloir sur-densifier cet ensemble.

Au lieu de vouloir faire de la quantité, juste pour communiquer sur les chiffres, faites de la qualité. Préoccupez-vous de la qualité de vie des Parisiens au quotidien.

Le square Contenot est très représentatif de cette cassure des liens sociaux.

Ainsi, nous émettons le vœu que le Maire de Paris et le président de "Paris Habitat" suspendent le projet de construction de 92 logements sociaux du square Contenot et que le commerce de proximité, qui ne demande qu'à exister, soit maintenu.

Nous souhaitons aussi qu'y soit étudié un projet alternatif en vue d'y construire un lieu intergénérationnel, une crèche et une résidence pour personnes âgées, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle, avec par exemple la centralisation de la cantine, l'installation d'un lieu de détente afin de favoriser les liens intergénérationnels et de maintenir l'activité du commerce.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous touchons bien là au caractère contradictoire des demandes, dont certaines nous demandent de densifier la Ville alors que d'autres, systématiquement, le refusent.

Je pense qu'il y a une concertation avec les habitants. Bien évidemment, ce projet va se développer parce que nous sommes capables également dans ce site de proposer des produits spécifiques qui rendent des services, y compris aux habitants eux-mêmes de l'ensemble immobilier, parce que, oui, il y a besoin de cohabitation, oui, il y a besoin de logements adaptés aux personnes âgées, tout ce que nous développerons dans ce nouveau projet.

Bien évidemment, nous sommes contre le vœu qui nous est proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI a demandé une explication de vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à Mme MONTANDON et aux élus U.M.P. que le projet de construction de 92 logements sociaux sur l'avenue de Gravelle, dans le 12e arrondissement, comprend également une crèche de 66 berceaux.

Suspendre le projet comme vous le souhaitez reviendrait à suspendre la crèche et à retarder sa livraison d'un ou deux ans, voire davantage.

Une concertation a déjà été organisée en 2009 dans le 12e arrondissement, avec une réunion publique à laquelle était présents Jean-Yves MANO et Michèle BLUMENTHAL, à l'école de la rue de la Brèche-aux-Loups.

Les interrogations qui s'étaient alors exprimées portaient sur le maintien d'un commerce de proximité, d'une boulangerie rue de Gravelle, pour laquelle un travail est entamé par "Paris Habitat" pour trouver une solution avec le boulanger en question.

Nous avons besoin de logements accessibles à Paris pour permettre à la majorité des gens de pouvoir se loger. Qui, en effet, peut acheter un logement à Paris, si ce n'est les 5 à 10 % les plus aisés ou les personnes déjà propriétaires d'un logement et avec un apport financier conséquent.

Pour loger les infirmières, éboueurs, enseignants, fonctionnaires de police, auxiliaires de puériculture qui viendront travailler dans la future crèche, il nous faut des logements à loyers abordables, et c'est l'objet de ce projet de 92 logements et de la crèche que les parents ou futurs parents du quartier attendent. Il est important de garantir avec ces logements la mixité sociale que nous voulons préserver à Paris.

C'est pour cette raison que je voterai, comme l'Exécutif et Jean-Yves MANO, contre ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à la transformation de bureaux en logements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 102, relatif à la transformation de bureaux en logements, a été déposé par M. DUBUS et son groupe.

M. DUBUS a la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, nous voulons, je l'ai dit dans l'examen du P.L.H., relancer la transformation de bureaux en logements à Paris.

Ce vœu a donc trois objectifs.

Premièrement, qu'une évaluation des immeubles de bureaux mutables soit réalisée, notamment pourquoi pas par l'A.P.U.R.

Deuxième point, qu'un programme de soutien à la reconversion soit défini par la Ville, comme il l'a été précédemment avant 2001.

Enfin, que le Conseil de Paris puisse en débattre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

M. MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avis favorable par rapport à cette demande qui fait l'objet d'études de tous bords, à la fois du Gouvernement et de nous-mêmes sur les possibilités de transformation et les conditions économiques dans lesquelles les choses peuvent s'équilibrer.

Nous regardons cela avec intérêt pour revitaliser en habitants, des arrondissements comme le 9e ou une partie du 17e. C'est donc un avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 106).

Vœu déposé par le groupe EELVA pour mandater "Paris Métropole" et sa commission Logement pour étudier les modalités d'encadrement des loyers.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 103 a été déposé par le groupe EELVA. Il porte sur les modalités d'encadrement des loyers à l'échelle de "Paris Métropole".

M. DUTREY a la parole.

M. René DUTREY. - Rapidement, le groupe "Verts" a demandé la mise en place d'un encadrement des loyers à Paris depuis cinq ans. Il avait été rejoint par Jean-Yves MANO il y a deux ans maintenant, puis par le Maire de Paris plus récemment, qui a annoncé une demande d'encadrement des loyers au niveau de Paris.

Encadrer les loyers strictement dans Paris poserait de gros problèmes avec des effets de reports sur la première couronne. Ce vœu vise à ce que la Ville de Paris saisisse la commission logement de "Paris Métropole", dont l'objet est bien de trouver ensemble des réponses aux défis sociaux, économiques, environnementaux de leurs territoires pour étudier de façon plus approfondie les modalités d'encadrement des loyers dans l'agglomération, sachant que les problématiques parisiennes ne sont pas les mêmes que celles d'autres communes d'Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur Jean-Yves MANO, votre avis ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Un avis favorable sur la nécessite d'étendre la problématique de la maîtrise de l'évolution des loyers sur la totalité de l'Ile-de-France, au moins Paris et sa première couronne. Nous transmettrons donc cette demande, au nom du Maire de Paris, à "Paris Métropole".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 107).

2011, SG 12 - Adhésion au GIP l'Atelier international du Grand Paris - Adoption de la convention constitutive du GIP et des modalités de détermination de la contribution financière de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant-dernier projet, le projet de délibération SG 12, sur lequel Sandrine CHARNOZ est inscrite, est relatif à l'adhésion au G.I.P. l'Atelier international du Grand Paris,.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération sur l'adhésion de Paris au G.I.P. de l'Atelier international du Grand Paris marque notre attachement à la poursuite de la démarche métropolitaine initiée depuis 2001 par Bertrand DELANOË et mise en œuvre par Pierre MANSAT d'une part, et prolonge la richesse de la consultation internationale pour le Grand Paris et l'agglomération parisienne d'autre part.

L'entrée dans cet atelier constitue un moment important. Il s'inscrit dans la dynamique lancée depuis 2001. En dix ans, il est important de le signaler, la prise de conscience du fait métropolitain n'a fait que progresser et se confirmer sous l'impulsion de la collectivité parisienne.

Après la création du syndicat "Paris Métropole", qui rassemble 188 collectivités de tous bords politiques et qui porte les valeurs de la métropole de l'après-Kyoto que sont l'égalité, la solidarité, l'hospitalité, le vivre ensemble, l'innovation, le progrès humain et la sobriété énergétique, Paris intègre l'A.I.G.P., qui a vocation à prendre toute sa place dans le processus visant à conférer une meilleure cohérence à notre métropole. Je tiens à saluer le choix de la parité au sein de cette nouvelle institution, qui au travers de ses deux collèges identiques, permettra demain d'établir et de poursuivre le consensus pour faire évoluer notre métropole.

Poursuivre, je le disais au début, la consultation sur le Grand Paris et la démarche collective autour du devenir de notre métropole, c'est également poursuivre la consultation internationale avec les 10 équipes pilotées par des architectes et urbanistes mondialement reconnus qui ont réalisé un diagnostic prospectif de notre agglomération et qui ont répondu à la métropole du XXIe siècle de l'après-Kyoto.

Ce pari est audacieux, car il s'agit de prolonger l'originalité, l'inventivité, l'intelligence collective des travaux de ces 10 équipes, et notamment l'engouement suscité par l'exposition au Palais de Chaillot.

La consultation avait constitué un accélérateur de la prise de conscience métropolitaine et la popularité de l'exposition organisée autour de la consultation a démontré que les Franciliens étaient curieux de ces sujets dès lors qu'on leur permettait une appropriation.

L'A.I.G.P. doit permettre de poursuivre cet élan de curiosité et d'intérêt en favorisant l'accès au grand public de cette créativité et de ce futur commun.

Au-delà de ces deux missions de poursuite des travaux et de leur diffusion auprès du grand public, la loi donne aux G.I.P. la possibilité de rendre un avis sur les futurs contrats de développement territorial et leur insertion urbaine, permettant ainsi de garantir une meilleure cohérence de notre métropole, et dans cette continuité, le G.I.P. a pour mission d'accroître la cohérence et la portée métropolitaine de certains projets à la demande des collectivités, comme c'est déjà le cas des 110 initiatives impulsées par "Paris Métropole".

Je tiens, pour finir, à saluer ce nouvel élan collectif. L'engouement et la richesse de la consultation n'avaient pas réussi, malheureusement, à vivre au-delà de la phase de consultation et Paris avait su donner un espace aux équipes de concepteurs pour les associer sur ses projets urbains grâce à la volonté et à l'impulsion d'Anne HIDALGO.

"Paris Métropole", au travers de ces 110 initiatives, avait également associé les concepteurs à sa démarche et, demain, ce nouvel établissement, cette nouvelle institution, permettra de poursuivre.

Les conditions de cet esprit de partage sont à nouveau réunies et je m'en réjouis. Nous avons à nouveau un espace de liberté pour que la créativité s'exprime, notre futur se dessine, le beau nous enchante et je vous donne rendez-vous dans un an pour mesurer le chemin parcouru et le rêve devenu réalité.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre MANSAT a la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Je remercie Sandrine CHARNOZ qui a dit l'essentiel dans son intervention. Effectivement, les conditions sont réunies aujourd'hui pour que les collectivités, c'est-à-dire, la Région, "Paris Métropole", l'Association des maires d'Ile-de-France et la Ville de Paris rejoignent l'A.I.G.P. au sein d'une institution qui est à parité, ce qui sera, effectivement, extrêmement important.

Je ne serai pas beaucoup plus long, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mais vous avez dit ce qu'il fallait dire ! Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 12).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux huiles de roche-mères dites "schiste".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons, cette fois-ci, avec l'examen du vœu n° 104 qui a été déposé par le groupe E.E.L.V.A. et qui va nous être présenté par Danielle FOURNIER sur l'exploitation du gaz de schiste.

Madame FOURNIER, vous avez la parole et Pierre MANSAT vous répondra.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Lorsque Jean-Louis BORLOO était Ministre de l'Ecologie, il a accordé à des compagnies pétrolières l'autorisation d'extraire les huiles de roche-mère dans toute la France mais aussi en Ile-de-France, sur des territoires de plusieurs milliers de kilomètres carrés.

Cette méthode d'extraction se base sur des techniques qui ont été développées aux Etats-Unis, qui nécessitent des forages horizontaux et le recours à une fracturation hydraulique, procédé qui consiste à injecter une très grande quantité d'eau sous forte pression, à laquelle sont ajoutés du sable et des produits chimiques très polluants, ce qui entraîne un véritable massacre du sous-sol et du sol.

Vu que ces projets d'extraction touchent essentiellement le Département de Seine-et-Marne avec lequel la Ville de Paris vient de signer une convention de partenariat, notamment au sujet de la protection de la ressource en eau sur le territoire seine-et-marnais, nous souhaitons que le Maire de Paris demande à Mme la Ministre de l'Ecologie de suspendre - ou mieux, d'abroger - les permis actuellement inscrits ou déjà octroyés et de décider d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère et aussi de saisir la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'un débat public sur l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère en France.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Là aussi, je serais extrêmement bref puisque l'énoncé du vœu dit l'essentiel.

Pour être cohérent avec le Grenelle, comment serait-il possible d'autoriser ces méthodes d'extraction extrêmement brutales, dites de fracturation hydraulique, qui entraînent des risques environnementaux extrêmement élevés avec la pollution durable du sous-sol, la contamination des nappes phréatiques, l'émission de gaz à effet de serre et le gaspillage de l'eau ?

C'est un avis favorable de l'Exécutif à votre voeu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je le soumets avec un avis favorable au vote du Conseil.

Mme Marie-Laure HAREL. - J'ai une explication de vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je n'en étais pas prévenu, mais volontiers, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Le forage du gaz de schiste présente des dangers qui n'inquiètent pas seulement les bancs de gauche dans cette Assemblée.

Quand il est question d'impact écologique majeur et de problématique de santé publique de cette ampleur, il ne peut plus être question d'idéologie politique et il n'est pas seulement dans notre intérêt d'agir ensemble, c'est un devoir.

Ce sont d'ailleurs un député U.M.P. et un député P.S. qui ont lancé l'idée conjointe de créer un comité de surveillance du gaz de schiste, au mois de février.

La mission d'évaluation des risques mise en place par le Gouvernement est elle aussi pilotée par un député P.S. et un député U.M.P.

D'ailleurs, le vœu que présentent aujourd'hui les "Verts" a déjà été en partie exaucé par le Gouvernement qui a suspendu tous les travaux de prospection de gaz de schiste et toute délivrance d'autorisations, jusqu'aux résultats du rapport le 8 juin.

Il ira même plus loin en réformant notre Code minier en rendant obligatoire une consultation publique systématique avant tout type d'exploration du sous-sol.

Sur la question de savoir s'il faut saisir la Commission nationale du débat public sur ce sujet, la proposition des Verts nous paraît tout à fait justifiée, puisqu'elle s'inscrit parfaitement dans la logique gouvernementale.

Ensuite, sur la question de savoir s'il faut encourager le Gouvernement à aller encore plus loin dans sa démarche et à faire du moratoire actuel une interdiction pérenne, là aussi, nous disons oui, au vu des impacts relevés aux États-unis et au Canada. Il nous paraît inenvisageable de courir des risques similaires, fussent-ils mineurs, susceptibles de menacer notre santé et notre environnement.

L'industrie, d'accord, mais pas à tout prix et certainement pas à celui d'une probable catastrophe écologique. Nous avons donc décidé de soutenir ce vœu des Verts.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu "a priori" unanime.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2011, V. 108).

Chers collègues, merci de votre fidélité. Je suspends la séance, nous la reprendrons à 9 heures, nous devrions avoir terminé pour 11 heures.

Merci à ceux d'entre vous qui pourront être là d'être là.

Merci et bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 29 mars 2011 à vingt heures vingt minutes, est reprise le mercredi 30 mars 2011 à 9 heures sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous démarrons nos travaux. Merci aux valeureux Conseillers de Paris qui sont là le mercredi matin.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" relatif à la protection des abeilles.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération : le vœu n° 55 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" relatif à la protection des abeilles.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit effectivement d'un vœu qui a pour objectif que le Conseil de Paris s'associe à une campagne qui a été lancée par France Nature Environnement afin de bannir les pesticides et autres substances dangereuses pour l'environnement qui, on le sait maintenant, sont à l'origine de la mort de centaines de milliers d'abeilles un peu partout.

Or, sans abeilles évidemment, la biodiversité serait dans un état absolument catastrophique, plus de pollinisation et donc des conséquences sanitaires et alimentaires dramatiques pour l'ensemble de notre planète.

Nous souhaitons donc que nous soyons partie prenante de cette campagne et ce vœu, comme vous l'avez dit, a été déposé avec un large consensus par les groupes et adopté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, je donnerai un avis favorable à ce vœu mais je voudrais juste vous donner la conclusion du programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a rendu un rapport, le 10 mars dernier. Je vous donne juste sa conclusion pour donner l'importance de ce sujet :

"Rio 2012, c'est une occasion d'aller au-delà des définitions étroites de la richesse, et d'inclure dans la richesse nationale et mondiale le patrimoine et les services offerts par la nature, telle que la pollinisation par les insectes comme les abeilles qui se chiffre en multi milliards de dollars", a-t-il conclu.

C'est pour vous donner une idée des répercussions sur l'économie mondiale.

Nous avons organisé un groupe de travail avec les apiculteurs à Paris. Je vous rassure, les abeilles se portent bien à Paris et produisent même du très bon miel. Il n'empêche que nous devons rester solidaires de cette profession, qui est une profession fragile. Beaucoup de petites entreprises pratiquent l'apiculture et, en France, subissent les conséquences d'une politique environnementale qui est désastreuse, notamment du fait de l'agriculture intensive.

Donc avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci, Mme GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il y a tout de même quelques abstentions, mais le vœu est adopté. (2011, V. 76).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une table de ping-pong sur le mail Bréchet.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 56, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à l'installation d'une table de ping-pong sur le mail Bréchet.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Il y a eu des aménagements importants et tout à fait réussis, récemment sur le mail Bréchet. Aux abords du stade Max Rousié, la Mairie de Paris a souhaité installer des tables de ping-pong, et finalement une seule table de ping-pong.

Il y a un gros problème d'insécurité puisque des bandes se réunissent à cet endroit-là, avec un certain nombre de trafics. La table, qui est installée, sert à tout sauf au ping-pong.

Nous avons vraiment un problème et nous demandons par ce vœu que cette table soit déposée. Je voudrais insister sur ce point en expliquant que cinq tables de ping-pong sont installées dans le stade voisin, qu'il est donc bien souhaitable que le ping-pong ait lieu dans le stade et qu'on enlève cet équipement.

Dieu sait que nous n'avons rien contre les tables de ping-pong mais là, elle est entièrement taguée et sert de lieu de rendez-vous pour le trafic, ce qui malheureusement augmente l'insécurité du quartier. Véritablement, nous souhaitons que cette table soit enlevée.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour vous répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Effectivement, deux tables de ping-pong étaient prévues sur le mail Bréchet. Après discussion avec Mme KUSTER, maire du 17e arrondissement, nous avons convenu qu'il était plus raisonnable d'installer une seule des deux tables. Nous avons même changé le positionnement initial pour la mettre à un endroit plus adapté.

Nous souhaitons que cette table de ping-pong puisse être testée pendant la durée estivale. On fera un bilan de son utilisation et s'il s'avérait que cela pose trop de problèmes, nous nous engageons à revoir le positionnement et l'installation de cette table de ping-pong sur le mail Bréchet.

Nous souhaitons quand même pouvoir tester cet équipement pendant la durée estivale, et donc je demande de retirer le vœu.

Mme Laurence DOUVIN. - Madame GIBOUDEAUX, je ne vous comprends pas. Il y a déjà des problèmes en cette saison. La saison estivale sera encore pire, et vous le savez très bien. Pourquoi vous obstiner ? Je suis désolée, mais vous allez là à l'encontre des intérêts du quartier et de la sécurité.

Je vous en prie, revenez sur votre position. Je ne peux pas retirer ce vœu, ce n'est pas possible !

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Bien, je crois que nous avons tous intérêt à ce que les jeunes trouvent des lieux où ils puissent avoir une activité positive. C'est un test, comme l'a indiqué Mme GIBOUDEAUX, donc je crois qu'il y a un esprit d'ouverture. Mais si vous maintenez votre vœu, c'est votre droit.

Je mets par conséquent aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2011, DEVE 64 - Attribution de la dénomination jardin Ilan Halimi à l'espace vert situé 54, rue de Fécamp (12e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 64 : attribution de la dénomination "Jardin Ilan Halimi" à l'espace vert situé 54, rue de Fécamp dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en donnant son nom à un jardin du 12e arrondissement, Paris va rendre hommage à Ilan Halimi, ce Parisien du 12e arrondissement, devenu malgré lui le symbole de l'antisémitisme le plus abject, le plus exacerbé de notre début de siècle.

Ilan Halimi est donc né le 11 octobre 1982 dans le 12e arrondissement. Il y a toujours vécu avec sa mère et ses sœurs jusqu'à ce 21 janvier 2006, date à laquelle il est kidnappé et torturé pendant trois semaines par ceux qui s'autobaptisent le "gang des barbares". Un euphémisme : Ilan Alini est découvert le 13 février 2006, le long d'une voie ferrée à Sainte-Geneviève-des-Bois, méconnaissable après trois semaines de tortures, son corps nu et meurtri de blessures et de brûlures. Il décédera peu après lors de son transfert à l'hôpital.

Ilan Halimi a été assassiné au nom d'un préjugé : "les juifs ont de l'argent".

Au nom de ce que nous combattons ici avec force et détermination : le racisme, l'antisémitisme et la haine.

C'est au nom de ce combat incessant et résolu et de notre vigilance contre ce qui abîme, ce qui avilit le vivre ensemble que je déposais l'an dernier un vœu. Aujourd'hui, ce vœu se concrétise et je voudrais remercier le Maire de Paris, Anne HIDALGO, Michèle BLUMENTHAL et Fabienne GIBOUDEAUX.

Paris se souviendra du visage d'Ilan Halimi, celui de l'insouciance d'un enfant de Paris qui ne demandait qu'à vivre dans la patrie des Droits de l'Homme salie par un racisme et un antisémitisme ambiant, de plus en plus désinhibé.

C'est donc le jardin du 54, rue de Fécamp, jardin maritime de 4.200 mètres carrés qui s'appellera désormais "Jardin Ilan-Halimi", là où il allait lui-même jouer avec sa mère et ses sœurs lorsqu'il était enfant, lui dont le prénom signifie en hébreu "arbre".

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame Karen TAÏEB.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai rien à ajouter à l'expression émouvante de Karen TAÏEB, quant à l'espoir que la nomination de ce beau jardin va permettre d'arrêter ces crimes ignobles dont on ne veut plus, à Paris et ailleurs.

J'espère en tout cas que ces arbres, ces plantes, inspireront notre génération à avoir des comportements plus pacifiques et plus respectueux dans ce monde.

C'est aussi un vœu que j'émets à l'occasion de la dénomination de ce jardin. Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2011, DEVE 64).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la détérioration du manège situé au jardin blanc du parc André-Citroën.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 57 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif à la détérioration du manège situé parc André-Citroën.

Je donne la parole à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Présidente.

A plusieurs reprises, Philippe GOUJON vous avait alerté sur le mauvais positionnement de ce manège situé dans le Jardin Blanc dans le parc Citroën, évoquant en particulier des difficultés de protection de ce manège.

Cela n'a pas loupé, puisque le concessionnaire, depuis son installation, a déposé cinq plaintes, qui s'étalent de février 2009 à juin 2010, avec comme dernier élément à ajouter au dossier l'incendie de la cabane qui abrite la billetterie.

Nous avons d'ailleurs joint au vœu une photo qui prouve bien qu'aujourd'hui, la sécurité du manège dans le parc Citroën n'est pas assurée, malgré nos très nombreuses demandes et nos très nombreuses recommandations.

A travers ce vœu nous demandons donc, Madame la Présidente, que des solutions soient réellement mises en place par la Mairie de Paris pour assurer cette sécurité et surtout le bon fonctionnement du manège.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - C'est à nouveau Mme GIBOUDEAUX qui répond.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - La Direction des Espaces verts et de l'Environnement a d'ores et déjà entrepris des travaux pour essayer de pallier les difficultés rencontrées par M. HAREL, propriétaire de ce manège.

L'éclairage autour du manège a été amélioré afin de sécuriser le lieu. Une réunion sur les problèmes rencontrés par M. HAREL, qui s'était tenue en décembre 2009, a conduit au renforcement de la surveillance de cet équipement par les services de la D.P.P.

En outre, à l'issue de la réunion du 18 mars dernier qui s'est tenue suite à de nouvelles dégradations sur le manège, la sécurité dans le parc André-Citroën a été à nouveau renforcée avec des passages nocturnes plus fréquents des inspecteurs de sécurité et des unités cynophiles.

La Garde Républicaine pourrait, quant à elle, assurer une présence en journée. Par ailleurs, le déplacement du manège de M. HAREL dans un jardin fermé du 15e arrondissement n'est pas envisageable pour le moment, tous les emplacements viables étant déjà occupés.

Dans ces conditions, seul le départ d'un concessionnaire permettrait de trouver une solution. En attendant, la réflexion se poursuit afin de trouver une issue à ce dossier et je voudrais ajouter que j'ai reçu personnellement M. HAREL pour l'entendre et voir quelle solution on pourrait trouver avec lui et que notre cabinet suit de près ce dossier.

Je demande au groupe U.M.P.P.A. de retirer son vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur MENGUY, êtes-vous favorable à retirer votre vœu avant qu'une solution soit trouvée ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Non, et pour deux raisons.

La première raison est que la demande d'intégrer le manège au sein du parc Citroën existe depuis longtemps, puisque le conseil de quartier s'était déjà prononcé sur la question.

Je prends acte donc, encore une fois, de ce que la majorité municipale ne tient pas compte des demandes du Conseil de quartier, notamment sur le travail qu'il avait fait dans le cadre de l'extension du parc et des travaux.

Un chiffre : en 20 ans, le manège du Jardin des Plantes a subi une seule dégradation à caractère mineur. En revanche, en deux ans, celui du manège du Jardin Blanc a subi 15 dégradations.

Voilà une vraie différence entre un manège dans un parc clos et un manège en accès libre. J'entends ce que vous avez dit sur la sécurisation du parc Citroën, mais cela concerne le parc Citroën. On n'a pas encore de précision sur l'extension par rapport au Jardin Blanc qui, lui, est ouvert 24 heures sur 24.

Pour ces raisons, nous maintenons le vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Par conséquent, je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'instauration d'un droit d'interpellation.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 58 n'ayant pas été présenté, est considéré comme retiré.

2011, DUCT 80 - Communication sur l'activité en 2010 de la Commission Parisienne du Débat Public.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons aux dossiers de la 5e Commission et nous démarrons avec l'examen du projet de délibération DUCT 80.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

C'est la communication concernant l'activité en 2010 de la Commission Parisienne du Débat Public.

Mme Marinette BACHE. - En effet, je ne pouvais manquer de la saluer. Je n'ai jamais caché mon attachement à la concertation avec les usagers et nous avons à faire ici un premier bilan de la Commission Parisienne du Débat Public.

Cette Commission, mise en place il y a un an, après quelques péripéties (tout le monde n'a pas le même souhait que nous du débat) complète le dispositif de concertation et de dialogue avec les Parisiens voulu par le Maire de Paris, voulu par notre majorité et mis en place par M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint en charge, dont je salue le patient travail.

Ainsi, la Commission Parisienne du Débat Public trouve sa place au milieu de formes diverses de démocratie dont peuvent s'emparer les citoyens parisiens, démocratie institutionnelle ou institutionnalisée comme les Conseils de quartiers ou les concertations publiques, sans oublier le droit, désormais reconnu, d'interpellation, ou plus spontanée comme l'organisation du référendum sur La Poste, scandaleusement ignoré par le Gouvernement.

Différence notable avec la Ville de Paris, donc, où la volonté d'écouter, mieux, d'associer les citoyens aux décisions sur l'avenir de la Ville est ainsi réaffirmée.

Ce premier bilan permet de constater à travers de grandes opérations d'urbanisme que la C.P.D.P. a trouvé sa place et son rôle dans trois de ces compétences :

- sur le choix d'un garant de la concertation d'abord ;

- sur l'organisation du dialogue avec une direction de la Ville ensuite ;

- sur sa capacité de réaction, enfin.

Ce bilan, dressé sans fard, permet également de déceler quelques manques, et c'est aussi le rôle de la Commission de savoir mettre le doigt sur ce qui peut, je dirai même sur ce qui doit être amélioré.

En premier point, les rapports avec certaines directions de la Ville qui n'ont pas encore le réflexe de travailler en participatif. On peut, je crois, compter sur notre administration pour rentrer dans ce nouveau processus bénéfique pour chacun.

En deux, les sujets abordés à travers les pétitions reçues sont dans leur majorité assez peu exaltants. Pour paraphraser les termes du bilan : "Si le nombre de pétitions est intéressant, les thèmes, comme le nombre de signataires, sont décevants".

En ce qui concerne le faible nombre de pétitionnaires, il serait utile de s'interroger sur le niveau de connaissance de cette possibilité pour l'ensemble des Parisiens, et pas seulement pour ceux déjà impliqués dans la vie associative ; de s'interroger également sur l'ampleur de la fracture numérique et sur la publicité faite autour de nos E.P.N.

L'interrogation sur l'installation de bornes Internet en mairie n'est pas inintéressante non plus.

Pour ce qui concerne les thèmes, en écho au témoignage d'un membre de la C.P.D.P., je regrette qu'ils soient limités à des enjeux extrêmement locaux autour des espaces verts, de la voirie ou de la propreté.

Ce sont certes des préoccupations fort respectables, mais nous devrions cependant chercher les moyens de mieux impliquer nos concitoyens dans les grands débats parisiens ou métropolitains, ceux qui concernent les grands projets de renouvellement urbain, les activités économiques et l'emploi, les services publics, la politique de la ville, la problématique du logement. Ce ne sont que des exemples.

En trois, il faut travailler à ce que les Parisiens s'impliquent dans ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie participative. Sans manquer de respect aux associations, dont chacun ici sait combien elles sont utiles au tissu démocratique, il ne faut pas que l'appartenance à une association soit une marche nécessaire à la citoyenneté participative. Il faut que qui le souhaite puisse s'emparer directement de certains outils, et c'est aussi une assurance pour que les débats se diversifient.

Je suggèrerai également que l'on réfléchisse à donner des moyens, y compris financiers, à la C.P.D.P. pour qu'elle puisse elle-même mieux se faire connaître.

Enfin, quatrième et dernier point que je soulèverai : la nécessité de la formation. Je résumerai ma remarque en correspondance avec le dernier souci que j'ai évoqué : cette formation ne doit pas seulement satisfaire au simple désir et échange de savoirs entre les acteurs désignés de la démocratie locale, elle doit aussi entraîner ces derniers à se tourner vers l'ensemble des Parisiens.

Un bon bilan donc, Monsieur BOUAKKAZ, mais qu'on peut encore enrichir.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Merci beaucoup, chère Marinette, et merci pour l'énergie que tu as déployée pour soutenir cette Commission.

Madame la Maire, mes chers collègues, Coluche disait : "la vie est finie quand tu ne surprends plus personne". Il en est, je pense, de même pour la démocratie véritable.

Elle peut certes être fondée ou initiée par un acte fondateur, mais elle n'est ni contenue ni déterminée par ce dernier. Elle n'est pas comme un bâtiment dont le chantier est entièrement contenu dans le plan de son concepteur.

Elle est bien plutôt création continue, non pas parce qu'elle serait un idéal utopique et inaccessible, mais parce qu'elle est précisément ce processus d'édification incessante, d'apport permanent de tous les citoyens.

Ainsi, je salue ton intervention et la qualité de ton analyse.

Par ces observations et remarques critiques, elle est, je le crois, la meilleure preuve de la vivacité de cette démocratie participative à laquelle nous œuvrons tous ensemble, élus, citoyens et services.

Comme tu le soulignes dans ton premier point, la C.P.D.P. n'a de sens que si elle collabore avec toutes les directions de la Ville. Développer ce réflexe, selon l'expression que tu as utilisée, devrait, en effet, être une priorité, aussi bien pour la Commission que, surtout peut-être, pour les directions. Je sais que le secrétariat général de la Ville et les directeurs y prennent un soin tout particulier et je tiens à les saluer pour cela.

Par ailleurs, le président de la C.P.D.P. envisage de mener une vaste opération de communication en interne comme en externe pour que le rôle et le fonctionnement de la Commission soient mieux connus.

En outre, tu l'as dit, le degré de connaissance de la C.P.D.P. par les Parisiens n'est pas satisfaisant. Le rapport d'activité le décrit d'ailleurs parfaitement. C'est pourquoi j'entends défendre aux côtés de M. Roland PEYLET, Président de la Commission, l'allocation de moyens spécifiques pour sensibiliser le grand public, y compris via des supports que nous n'utilisons peut-être pas suffisamment, notamment le journal, et peut-être le site Internet de la Ville.

Les initiatives d'arrondissement pourront aussi alimenter la C.P.D.P. Le deuxième arrondissement a d'ailleurs fait sien le droit d'interpellation il y a quelques jours et je m'en félicite.

Pour ce qui est des sujets abordés par les pétitions, ils ne peuvent que se diversifier avec la meilleure connaissance de cet outil démocratique. Maintenant que le tribunal administratif a conforté notre équipe et validé ce nouveau droit, je gage qu'une ou plusieurs pétitions autour de sujets d'envergure auront un effet déclencheur et mettront en place un cercle vertueux de croissance de l'usage du droit d'interpellation.

Si l'on se réfère au passé, cela a toujours marché ainsi, si on songe au fameux mouvement chartiste, l'événement fondateur de la démocratie anglaise et, plus près de nous, au Parlement européen, qui connaît une très forte croissance du nombre de pétitions soumises.

Ce n'est pas facile pour des citoyens de soumettre des pétitions sur un site institutionnel. Je pense que nous avons des marges de progression.

Quant à la fracture numérique, si elle est assurément un obstacle à la réalisation de notre objectif commun, elle n'explique probablement pas tout, puisque la démocratie participative et locale à Paris passe également par d'autres voies que les nouvelles technologies. Nous avons, par exemple, veillé à ce que les pétitions sur papier soient traitées de la même façon que les pétitions soumises par voie numérique.

Sur ton troisième point, je souscris pleinement à tes remarques. Bernanos disait fort justement, et d'ailleurs j'ai repris cela dans mon éditorial, que "ce sont les démocrates qui font les démocraties, c'est le citoyen qui fait la République".

Que les citoyens se saisissent directement, sans nécessairement passer par des intermédiaires, de tout sujet me semble en effet fondamental et cette possibilité devra être soulignée par les campagnes d'information et de communication que nous entendons mener.

Enfin, au sujet de la formation des citoyens, je te rejoins tout à fait, la demande au sein des instances de démocratie locale et au-delà est très forte. A ce titre, j'expérimente ce samedi même, 2 avril, la première université populaire de la citoyenneté active à l'Hôtel de Ville et je t'y espère, ainsi que beaucoup d'élus qui ont déjà confirmé leur venue. Cette université se déroulera dans le cadre du Printemps de la démocratie locale, elle sera ouverte à tous et proposera une dizaine d'ateliers de formation sur des thématiques très variées.

Cette offre de formation s'inscrira dans la durée.

En conclusion, mes chers collègues, une année de travail, c'est beaucoup et c'est peu ; je souhaite bon vent à notre Commission parisienne du débat public.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUAKKAZ.

Il s'agit d'une communication, donc il n'y a pas de vote et pas d'explication de vote, mais c'est un sujet sur lequel nous reviendrons, bien sûr.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au passage du Carnaval tropical de Paris 2011 sur les Champs-Elysées.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 59 des groupes de la majorité est relatif au passage du carnaval tropical de Paris 2011 sur les Champs-Elysées.

La parole est à Mme Firmine RICHARD.

Mme Firmine RICHARD. - Madame le Maire, Monsieur le Préfet.

Le carnaval tropical de Paris est, depuis 2001, l'un des plus grands événements culturels de la diversité dans la capitale.

Le succès est bel et bien au rendez-vous grâce aux 150.000 spectateurs annuels parisiens et non parisiens, grâce aux milliers de bénévoles dans les associations qui font vivre ce projet, mais aussi grâce aux agents municipaux et à ceux de la Préfecture de police mobilisés pour l'occasion et qui accomplissent leur mission avec compétence.

J'en profite pour remercier ici tous ceux grâce à qui le projet voulu par le Maire et le Conseil de Paris en 2001 est devenu une réalité qui rassemble les Parisiens au-delà de leurs différences.

En cette année 2001, nous en sommes donc à la 10e édition, qui plus est en pleine année des outre-mer, voulue et décidée par le Président de la République.

C'est pourquoi, par lettre du 14 janvier dernier adressée au Préfet de police, le Maire de Paris a annoncé "qu'un défilé sur le site prestigieux des Champs-Elysées est envisagé pour le samedi 2 juillet 2011 dans l'après-midi".

Pour tenir compte des contraintes inhérentes à ce genre de manifestations de rue en matière de circulation et d'ordre public notamment, la Préfecture de police et la délégation à l'outre-mer de la Ville ont travaillé ensemble en vue de fixer un créneau horaire approprié, réduire la durée de la parade et l'espace à neutraliser.

De surcroît, il est proposé que seuls les groupes à pied défilent, pas de camions ou autres porteurs de containers.

Il faut ajouter que le délégué général à l'outre-mer a rencontré l'adjointe au maire chargée de la culture de la mairie du 8e arrondissement. Il a aussi rencontré le délégué du Comité des commerçants des Champs-Elysées qui soutiennent la manifestation.

En outre, la D.G.O.M. s'engage à mettre sur le parcours un agent de sécurité tous les 50 mètres.

Toutes les conditions se trouvent donc réunies pour réussir une fois encore un rendez-vous inscrit dans la diversité et la richesse humaine, sociale et culturelle de Paris, à l'instar du carnaval de Notting Hill, à Londres, et bien d'autres autour de nous. À cet égard, il est à noter que le Carnaval tropical de Paris reçoit cette année, outre les représentants de la métropole, des Antilles et de la Guyane, des invités prestigieux tels que l'Inde, la Chine, la Colombie, le Brésil, l'Indonésie et Notting Hill, évidemment, soit au total une cinquantaine de groupes.

C'est pourquoi, avec mes collègues de la majorité, auxquels s'associeront je l'espère nos collègues de l'opposition municipale, nous souhaitons, Monsieur le Préfet, que vous autorisiez cette année, et uniquement cette année, le passage sur la prestigieuse avenue des Champs-Élysées de là 10e édition du Carnaval tropical de Paris à votre convenance, le samedi 2 ou le dimanche 3 juillet, dans les meilleures conditions de sûreté et de sécurité pour les intervenants comme pour le public. Et sur ce point, nous vous faisons confiance.

Les acteurs, les carnavaliers sont des gens expérimentés et responsables, et ils l'ont maintes fois démontré. Toute manifestation dans l'espace public peut emmener son lot d'incivilités, mais il n'est pas bon d'en stigmatiser une, ainsi que ces acteurs, parce qu'il y aurait eu des altercations dans le passé.

D'autre parades carnavalesques auparavant ont marqué les Champs-Élysées de leur empreinte et cette année de l'outre-mer, et j'en termine, c'est au tour du Carnaval tropical de Paris.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI, et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, suite à l'intervention de Firmine RICHARD, je tenais à redire notre soutien plein et entier à ce projet de Carnaval tropical sur les Champs-Élysées.

En appui de son intervention, je peux vous redire qu'il m'est difficile de croire en l'argument d'une sécurisation insuffisante pour un événement de cette taille.

Tout d'abord, en tant qu'élue du 18e, je peux vous redire la réussite d'un événement annuel comme la Fête des vendanges de Montmartre, organisé par la mairie du 18e, qui rassemble chaque année dans la bonne humeur plus de 400.000 personnes sans incident, et qui fêtera cette année les îles, en pleine cohésion avec nos concitoyens d'outre-mer.

Ensuite, des gages de sécurisation complémentaires ont été apportés à la Préfecture de police - Firmine en a cités quelques-uns - mais je peux vous assurer la présence des services de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris avec un agent tous les 50 mètres.

Il y aura également une équipe mobile de huit agents pour intervenir sur les éventuels incidents, en lien avec un PC. Les 50 groupes qui défilent fournissent 200 personnes identifiées par des chasubles orange affectées à l'encadrement et à la sécurité du carnaval, et le format de la parade a été adapté avec le retrait des chars.

Des ouvertures ont été proposées à la Préfecture de police, notamment celle d'un défilé sur une seule voie de l'avenue des Champs-Élysées.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Représentant du Préfet, je vous demande donc, au nom de l'ensemble, je pense, de cet hémicycle, de laisser le carnaval à la dimension du monde se tenir sur la plus belle avenue du monde.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Paris a compté l'an dernier 5.700 manifestations de voie publique, dont 835 récréatives, culturelles ou sportives.

Cette densité impose à la Préfecture une doctrine stricte pour limiter l'impact de ces événements sur le fonctionnement des transports publics et garantir la liberté de circulation des Parisiens.

Nous accompagnons le Carnaval tropical depuis dix ans, avec l'entier souci de garantir leur sécurité aux participants ultramarins et à leurs amis. Sans occulter la dimension festive et le succès populaire indéniable de la manifestation, les moyens humains que nous mettons sont absolument nécessaires car des incidents sérieux ont émaillé les queues de cortège les deux dernières années, ce qui justifie donc une vigilance.

Cette année, les organisateurs souhaitent absolument que ce défilé soit organisé sur les Champs-Élysées.

Nous essayons d'expliquer à nos interlocuteurs qu'une telle demande est délicate pour nous au regard, d'une part, de la doctrine constante qui prévaut sur ce site et, d'autre part, du principe d'égalité avec lequel nous sommes tenus de traiter les nombreuses demandes qui nous sont adressées sur les Champs-Élysées.

Aucune parade ou défilé festif régulier ne s'y tient : ni la Techno-parade, ni la Marche des fiertés. Les manifestations syndicales revendicatives qui rythment notre démocratie sociale ne s'y tiennent pas non plus.

Depuis des décennies, ce lieu est, sauf exception rarissime, réservé aux manifestations officielles gouvernementales ou d'envergure nationale : défilé militaire, bicentenaire de la Révolution, 20 ans de la chute du Mur, passage à l'an 2000, candidature de Paris aux Jeux olympiques. Pour le sport, seuls le Marathon de Paris et le Tour de France peuvent s'y tenir, et encore le dimanche.

Pour toutes ces raisons, neutraliser cet axe est compliqué, qui plus est un samedi, jour de trafic très important.

Mais à l'occasion de l'année de l'Outre-mer, et à l'heure où la République s'apprête à rendre un hommage national à Aimé Césaire le 6 avril prochain, et à travers lui à tous les Ultramarins, cérémonie au bon déroulement de laquelle la Préfecture de police travaille depuis plusieurs semaines, le souci des organisateurs du Carnaval tropical de donner un lustre particulier à cette 10e édition est légitime.

C'est pourquoi nous leur proposons à nouveau de les rencontrer prochainement à la Préfecture de police afin de convenir ensemble d'un parcours raisonnable incluant symbole et prestige, à un horaire compatible avec les fonctions urbaines, afin de les aider à réussir leur journée, qui rassemble aujourd'hui de nombreux Franciliens, parmi lesquels beaucoup d'Ultramarins. Nous inviterons à cette réunion Mme RICHARD et un représentant de l'adjointe au Maire chargée de la sécurité.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous souhaitons que la réunion à la Préfecture de Paris soit fructueuse et permette d'entendre le message qui a été lancé.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 77).

Vœu déposé par les groupes EELVA, PSRGA, PCF/PG relatif aux conditions d'accueil du public déposant plainte dans les commissariats du 18e.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 60, des groupes de la majorité, est relatif aux conditions d'accueil du public déposant plainte dans les commissariats du 18e arrondissement.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Je présente ici un vœu déposé par mon collègue d'"Europe Écologie - Les Verts et apparentés" Pascal JULIEN, et qui a été adopté par l'ensemble des élus du 18e arrondissement.

C'est un vœu qui intervient suite à de nombreuses remarques que nous ont faites des habitants du 18e, mais que certains d'entre nous parmi les élus ont aussi vécu, puisqu'il nous arrive aussi de devoir aller porter plainte. À chaque fois pratiquement, quelle que soit l'heure, le jour, le temps d'attente est absolument considérable, et les conditions dans lesquelles sont enregistrées les plaintes sont très mauvaises, je dirai encore plus d'ailleurs pour les fonctionnaires de police que pour les "clients" ou les usagers qui viennent là assez rarement, en tout cas je l'espère pour eux, alors que les fonctionnaires de police sont là à longueur de journée.

J'ai du mal aussi à comprendre l'organisation parce qu'il y a plusieurs centaines de policiers dans les trois commissariats chargés de prendre les plaintes. Souvent un seul ou deux au maximum sont dédiés à cette tâche alors que souvent une dizaine ou une quinzaine de personnes attendent pour pouvoir déposer plainte.

On comprend pourquoi dans ce commissariat, comme dans d'autres sans doute, le nombre de plaintes n'augmente pas plus parce que je pense que beaucoup de gens renoncent au bout d'un moment. En plus, on leur dit parfois : "Aujourd'hui, ce ne sera pas possible, revenez demain." Pour des gens qui ont pris une demi-journée pour porter plainte, cela n'incite pas à revenir.

Seuls les gens qui veulent vraiment porter plainte ou qui en ont besoin pour des questions de remboursement d'assurance vont jusqu'au bout de la démarche parce que sinon, c'est extrêmement pénalisant d'être obligé d'attendre parfois plusieurs heures pour faire un geste qui devrait se dérouler en quelques dizaines de minutes.

Nous souhaitons attirer l'attention de la Préfecture, pour essayer que cela soit mieux organisé, que les fonctionnaires de police aient davantage de moyens en termes de matériel, parce qu'on s'est souvent aperçu qu'il n'y avait qu'une seule imprimante pour un étage et que, quand l'imprimante était en panne, la plainte ne pouvait plus être imprimée.

Il y a plein de problèmes de dysfonctionnement dans un commissariat dont on a dit que c'était le plus grand de France. C'est peut-être le plus grand, mais ce n'est pas le plus efficace pour enregistrer les plaintes.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

Les élus P.S. donnent sur ce vœu un avis favorable, moi-même ayant participé à la rédaction de ce vœu proposé par Pascal JULIEN comme l'a rappelé Sylvain GAREL.

Ils donnent un avis favorable au nom des habitants et des policiers du 18e arrondissement, ils donnent aussi un avis favorable au nom des Parisiens et des policiers qui travaillent à Paris, parce que des locaux vétustes signent d'une façon très visible la précarité de la politique de sécurité menée par le Gouvernement, parce que les difficultés d'accueil dans nos commissariats signent d'une façon très visible l'impuissance publique face aux difficultés que rencontrent nos concitoyens. Il est du devoir de l'Exécutif parisien de rappeler que la sécurité, qui est parfois un fonds de commerce politique ou un outil de communication, est un service public.

Un service public à préserver, c'était le sens de la question d'actualité que nous avons posée avant-hier, un service public également à améliorer, c'est le sens du vœu adopté à l'unanimité dans le 18e arrondissement et soumis aujourd'hui au Conseil de Paris.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, très loin des déclarations de guerre auxquelles se livrent certains membres du Gouvernement, notez qu'un Conseil d'arrondissement rappelle à la fois humblement et fermement, à l'unanimité de ses membres, que la sécurité repose avant tout sur un service public, service public dont les conditions concrètes de fonctionnement indiquent de façon incontestable l'état de santé, un service public auquel, je le sais, vous êtes comme nous attaché et que nous vous demandons de sanctuariser dans le contexte de dégradation générale des politiques publiques.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Premier commissariat parisien en termes d'activité, le 18e arrondissement dispose de trois lieux d'accueil du public, deux sites ouverts 24 heures sur 24 et un site ouvert chaque jour ouvrable de 9 heures à 20 heures.

2.200 personnes sont accueillies chaque mois pour déposer une plainte ou une main-courante, soit 70 par jour en moyenne.

Même s'il est de conception récente, au début des années quatre-vingt-dix, le commissariat central n'a pas été initialement conçu pour accueillir le public. Le résultat est effectivement que les conditions d'accueil sont sous-optimales. Un projet de réaménagement complet de la zone "plainte" est cependant à l'étude au sein des services des affaires immobilières afin de répondre durablement à des difficultés de nature structurelle.

Rue Marcadet, les locaux d'accueil sont vastes et la dernière opération de réfection complète des peintures n'est pas si vieille puisqu'elle date de 2004, mais le service des affaires immobilières, là encore, examine avec son plan de charge si l'on peut rafraîchir les locaux et améliorer les conditions de confidentialité.

A la Goutte-d'Or, des investissements très importants de l'État ont été consacrés ces dernières années, ce qui montre qu'il n'y a pas de dégradation du service public dans ces lieux, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Plus globalement, des efforts conséquents ont été réalisés depuis un an et demi, du point de vue tant matériel qu'organisationnel pour améliorer les conditions d'accueil.

La prise de plainte est, dans cet arrondissement, conçue comme une priorité et assurée par un groupe d'accueil de proximité, en plus des O.P.J. spécialisés qui consacrent tous les jours neuf fonctionnaires dédiés à cette seule tâche.

Cette équipe est d'ailleurs renforcée ponctuellement en cas d'affluence. Le fait que ce soit une équipe dédiée permet une véritable professionnalisation de l'accueil, ce qui est très important, avec également en termes de présence humaine un service d'hôtesses d'accueil.

Pour améliorer encore l'accueil, des rappels de consignes sont fréquemment donnés, afin de sensibiliser l'ensemble du personnel à cette mission pour mieux organiser les choses, et l'on procède sur rendez-vous avec des partenaires comme l'Education nationale, les bailleurs sociaux ou la R.A.T.P.

L'ensemble du dispositif aide donc à gérer le mieux possible les délais d'attente, afin que ceux-ci ne dépassent pas l'objectif d'une demi-heure. Et pour objectiver les choses, Monsieur GAREL, nous avons mis en place un système de comptage.

Cet outil de suivi démontre que, sur les deux derniers mois, 41,5 % des déclarants ont attendu moins de 15 minutes, 33 % entre 15 et 30 minutes, et nous nous efforçons d'améliorer les choses pour les 25 % d'attente au-delà d'une demi-heure.

Enfin, je confirme à l'adjointe chargée de la sécurité qu'une étude de relogement a été lancée l'an dernier pour redonner une fonction policière aux locaux de la rue Raymond-Queneau, et qu'un service de police spécialisé pourrait s'y installer après des travaux de réaménagement et de mise aux normes.

Là encore, l'Etat consacrera environ 600.000 euros à cet investissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 78).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la présence de correspondants de nuit dans le 2e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 61 et 61 bis, relatifs à la présence de correspondants de nuit dans le 2e arrondissement ont été déposés par M. Jacques BOUTAULT et l'Exécutif.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je vais faire très vite. C'est un vœu que Jacques BOUTAULT a déposé dans son arrondissement. Jacques BOUTAULT qui, comme vous le savez, est un excellent maire d'arrondissement, souhaite avoir des correspondants de nuit dans le 2e arrondissement et il a bien raison.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci. C'était clair et bref.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Comme je l'ai proposé à Jacques BOUTAULT, je propose un contre-vœu, donc une proposition de retrait de ce vœu, au bénéfice du vœu n° 61 bis de l'Exécutif.

J'entends la demande de médiation, pas forcément d'équipe de correspondants de nuit, c'est le sens du vœu que nous proposons. Nous ciblons, pour les équipes de correspondants de nuit, les quartiers en politique de la ville ou les quartiers où il y a une autre problématique.

Aujourd'hui, la problématique du 2e arrondissement me paraît extrêmement liée à la question des bars. C'est vrai que dans la poursuite de ce que Mao PENINOU a fait avec les Etats généraux de la nuit, nous souhaiterions proposer de réfléchir avec la Région Ile-de-France à des dispositifs nouveaux, innovants, sur les Halles, autour de la question des bars, des nouveaux dispositifs de médiation, qui ne sont pas des correspondants de nuit.

Je pense que cela nous fait un laboratoire de travail assez intéressant.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GAREL, acceptez-vous de retirer le vœu n° 61 au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Sylvain GAREL. - Jacques BOUTAULT m'a fait savoir qu'il était très heureux du contre-vœu de l'Exécutif, donc je retire le vœu n° 61 et je vais voter le vœu de l'Exécutif en son nom.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 79).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au risque nucléaire en Ile-de-France.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 62 et 62 bis relatifs au risque nucléaire en Ile-de-France ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A. et par l'Exécutif.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, nous vivons avec une catastrophe nucléaire absolument majeure, qui se déroule au Japon à Fukushima Dashi, et les nouvelles qui arrivent au compte-gouttes sont hélas assez convergentes et négatives. Chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles sur les fuites de plutonium maintenant, et sur les risques majeurs pour, à la fois l'océan et aussi les terres qui risquent d'être contaminées pour de très longues années.

Les Américains ont estimé que la zone d'exclusion de 30 kilomètres autour de la centrale était tout à fait insuffisante, qu'il fallait la porter à 80 kilomètres. Or, 80 kilomètres, c'est à peine moins que ce qui sépare Paris d'une centrale nucléaire, située à 105 kilomètres.

Pour autant, il n'existe aucune information, aucun système de suivi pour Paris vis-à-vis de cette centrale. Or, il y a quelques années maintenant, en 1990, une commission spéciale avait été mise en place à Paris pour suivre cette centrale, ses effets et avoir un peu d'informations sur ce qui s'y passe.

Ce que nous souhaitons, c'est évidemment la remise en route de cette commission. D'autant plus que le dernier rapport de l'autorité de sûreté nucléaire, connu pour cette centrale, fait état de dysfonctionnements, notamment en cas d'incendie, et dit que les travaux n'ont toujours pas été réalisés, malgré des rappels successifs.

Nous souhaitons également évidemment pouvoir, sous forme d'une délégation, visiter cette centrale et avoir communication des documents relatifs à la sécurité.

Enfin, il faut qu'une information soit donnée aux Parisiennes et aux Parisiens pour que chacun sache comment réagir et sans affolement - on l'a vu, hélas, je dirais récemment, puisqu'un certain nombre de pharmacies ont été envahies par des gens qui demandaient d'ores et déjà des pastilles d'iodure de potassium.

Néanmoins, ce que nous souhaiterions aussi, c'est que la Préfecture de zone prépare, en tout cas soit en permanence en situation de pouvoir distribuer ces pastilles, au cas ou ce serait nécessaire.

Nous avons vu les demandes de l'Exécutif d'amendement de ce vœu et cela nous convient tout à fait. Juste un point - je ne sais pas si c'est une coquille ou pas -, quand dans le troisième alinéa, nous avions demandé une "information précise" - le mot "précise" a été enlevé. Je pense que c'est un simple oubli et que rétablir ce mot ne pose pas de question de fond dans l'amendement qui nous est proposé.

Sous cette réserve, nous donnons un avis favorable aux amendements qui nous sont proposés et nous les voterons volontiers.

(Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre je donne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

Comme nous l'avons dit lors des questions d'actualité avec le Maire de Paris, la question de la sûreté nucléaire ne doit absolument pas être un tabou. Nous proposons donc humblement cet amendement de l'Exécutif. Nous pouvons tout à fait mettre une information "précise". Il y a d'ailleurs une faute d'orthographe dans l'alinéa que nous proposons à "accident nucléaire" - il manque un C - et on pourrait en profiter également pour rectifier ce point.

Il convient également de remplacer le quatrième alinéa, en demandant à la Préfecture de zone d'élaborer un plan d'intervention dédié au risque nucléaire organisant les secours, l'information des populations et les conditions d'accès des Parisiens et de l'ensemble des Franciliens aux pastilles d'iodure de potassium en cas de catastrophe majeure. Il nous semble important que cette cellule puisse être organisée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police qui va apporter des éléments complémentaires.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Ce sont juste des précisions puisque le Préfet s'est déjà exprimé lundi sur ce sujet.

Effectivement, il le disait, la circulaire relative à la distribution de pastilles d'iode est en cours de révision et d'élaboration au niveau du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Santé.

D'ores et déjà, à Paris et en Ile-de-France, 13,6 millions de doses sont prépositionnées, donc plus que la population francilienne. Jusqu'à présent, ces pastilles faisaient 130 milligramme mais c'était trop gros pour les enfants. On est donc en train de fabriquer des pastilles de 65 milligrammes qui sont parfaitement adaptées à tout le monde.

Elles seront prépositionnées dans chaque pharmacie et un stock de précaution sera également prépositionné dans chaque département. Bien entendu en cas d'alerte, c'est sur la seule décision des autorités qu'on devra les prendre, parce qu'elles ne sont pas non plus sans effets indésirables parfois.

S'agissant de l'information, le Préfet l'a rappelé : tout le monde peut à tout instant consulter sur le site Internet des autorités nationales le taux de radioactivité mesuré par les capteurs dont dix-huit sont en Ile-de-France.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

C'est bien le vœu n° 62 bis qui sera mis au vote.

Mme TISSOT souhaite faire une explication de vote. Je vous donne la parole.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote de notre groupe sur ce vœu.

Nous voterons bien sûr ce vœu qui porte sur la santé publique.

Je voudrais quand même dire simplement que nous sommes tout à fait favorables au rétablissement de la fameuse délégation municipale, qui existait en 1990, et dont je faisais d'ailleurs partie. Je m'étonne que, depuis 2001 et jusqu'à aujourd'hui, l'Exécutif ne se soit pas préoccupé de cette délégation.

J'ajoute que la loi "Transparence et sûreté nucléaire" a modifié la composition des commissions locales d'information. Celle de Nogent-sur-Seine, qui est présidée par le Maire de Nogent et qui est vice-président également du Conseil général de l'Aube, a été arrêtée le 21 janvier 2009.

Nous souhaiterions que des élus de la majorité municipale et de l'opposition municipale puissent siéger aussi dans cette commission qui est reconnue et installée par la loi. Et nous demanderions au Maire de Paris d'en faire la demande. D'ores et déjà les contacts que nous avons pris avec la commission prouvent que le Maire de Nogent serait tout à fait favorable à ce que des élus parisiens puissent s'associer aux travaux de cette Commission.

Merci, Madame le Maire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je redonne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI, qui va vous répondre sur ce point.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Par rapport aux éléments que vous venez de fournir, Madame TISSOT, je suis plutôt favorable à ce que l'on prenne l'attache des membres de cette Commission pour voir comment les élus parisiens peuvent également participer à leurs travaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GAREL, vous voulez faire une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Surtout rebondir sur cette intervention.

J'ignorais, je pense comme beaucoup ici, parce qu'en 1990, peu d'entre nous étaient déjà élus, l'existence de cette Commission, mais si elle existe, je pense qu'il est vraiment important que des élus parisiens y participent.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Dans ce climat de consensus général sur ce point - hélas, je dirai, aujourd'hui -, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 amendé par le vœu n° 62 bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 80).

Je vous en remercie.

2011, DPVI 33 - Convention avec l'association Salle Saint Bruno pour des projets politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or et versement d'une subvention. Montant : 118.615 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPVI 33. Il s'agit d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour des projets politique de la ville sur le quartier Goutte d'Or et versement d'une subvention d'un montant de 118.615 euros.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Madame la Maire, chers collègues, l'association Salle Saint Bruno, vous le savez, mène une action de grande importance et d'une qualité remarquable dans le quartier de la Goutte d'Or, dans le 18e arrondissement. Elle agit dans le domaine de l'insertion et de la promotion socio-économique des habitants du quartier de la Goutte d'Or, l'un des plus anciens quartiers politique de la ville. Je ne rappellerai pas combien ce type d'association est essentiel à la vie d'un quartier comme celui de la Goutte d'Or.

Elle joue un rôle indispensable pour de nombreux habitants qui y cherchent des informations, une aide à l'orientation, une salle pour réunir les acteurs de la vie locale.

Elle a aussi un important centre de ressources et d'animation et organise des visites culturelles valorisant l'histoire si riche de ce quartier.

Enfin, la Salle Saint Bruno gère un espace de proximité emploi et un E.P.N. dont nous avons parlé hier qui permettent à la population souvent précaire du quartier de se rapprocher de l'emploi et de réduire la fracture numérique qui contribue à l'accentuation des inégalités sociales.

Le projet de délibération que nous sommes invités à voter prévoit une subvention globale de 118.000 euros. Il s'agit donc de la même somme que les années précédentes.

Je voudrais soulever un point qui me paraît préoccupant. La convention établit, contrairement aux années précédentes, un fléchage précis des postes de subvention pour la répartition de ces 118.000 euros, l'exposé des motifs de ce projet de délibération le rappelle : 39.000 euros de subvention compensatrice de loyers, 20.000 euros pour l'espace de proximité emploi et 59.000 euros pour le centre de ressources. Or, pour ce dernier poste, le centre de ressources, qui a une place importante au sein de la Salle Saint Bruno, 70.000 euros ont été dépensés en 2010 et cette année, on passerait à 59.000 ; nous assistons donc à une chute de 16 % de la subvention au centre de ressources de la Salle Saint Bruno. Cela risque, de fait, de contribuer à une suppression de poste et de contribuer, par conséquent, à un affaiblissement de l'activité du centre de ressources. Tout cela peut motiver un certain nombre d'inquiétudes, inquiétudes, en tout cas pour ce qui nous concerne au sein du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, pour ce qui concerne les élus communistes du 18e, que nous partageons et c'est la raison pour laquelle je souhaitais soulever cette question.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à vos inquiétudes, je donne la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Monsieur BROSSAT, vous le savez, le soutien au tissu associatif dans les 14 quartiers politique de la ville est une priorité partagée entre l'Exécutif municipal et les mairies d'arrondissement.

A l'échelle locale, le soutien aux associations historiques de la Goutte d'Or est acquis. La Salle Saint Bruno effectue, en effet, depuis longtemps un travail important et reconnu dans ce secteur.

Depuis 2010, nous échangeons avec la Salle Saint Bruno afin de faire le point sur ses activités et leurs évolutions au regard des besoins du quartier.

En l'espace d'un an, quatre réunions se sont tenues, auxquelles participaient Daniel VAILLANT, moi-même, et la Salle Saint Bruno. Une douzaine d'autres réunions ont eu lieu encore avec des élus du 18e, Frédérique PIGEON, Claudine BOUYGUES, Catherine JOLY, Sandrine MEES et la D.P.V.I. C'est dire l'implication de la Municipalité pour cette association.

Vous l'avez rappelé, l'enveloppe globale affectée à la Salle Saint Bruno est maintenue, mais nous avons engagé une nouvelle ventilation progressive des crédits entre les différentes activités de l'association, avec une réorientation vers son espace emploi destiné à l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en recherche d'emploi. Chacun ici partage cette préoccupation d'un meilleur suivi des personnes qui connaissent des difficultés à l'égard de l'emploi. Or, il y a un taux de chômage très élevé à la Goutte d'Or.

Nous faisons cela par étapes, en discussion avec la Salle Saint Bruno. Vous verrez d'ailleurs que dans une prochaine séance, il y aura également une subvention d'équipement qui est prévue pour la rénovation du 9, rue Saint Bruno et l'aménagement de l'espace de proximité emploi de la rue de Chartres.

Pour mémoire, j'indique que la D.P.V.I. a versé au total une subvention de près de 147.000 euros à la Salle Saint Bruno en 2010. Cette somme est la plus importante versée à une association, cela représente pratiquement 43 % de l'enveloppe globale annuelle dédiée à ce quartier.

Nous allons poursuivre le dialogue et l'échange et nous trouverons les voies pour que chacun s'y retrouve et qu'on ne mette pas en péril l'emploi, qui est notre cœur de cible dans ce quartier.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame STIEVENARD.

Pas de demande d'explication de vote, donc je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DPVI 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DPVI 33).

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif à l'attachement aux lois Taubira et Gayssot.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 6e Commission.

Le vœu n° 63, relatif à l'attachement aux lois Taubira et Gayssot, a été déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Mes chers collègues, nous le savons, c'est l'honneur du Conseil de Paris de débattre et de se prononcer sur des sujets qui dépassent la simple gestion courante des affaires municipales.

Ainsi peut être, nous éclairons nos concitoyerns et produisons du sens dans des grands moments de confusion idéologique tels que nous les vivons actuellement.

Mon vœu s'inscrit dans cet état d'esprit.

Georges Bernanos, que citait tout à l'heure Hamou BOUAKKAZ, écrivait : "le crépuscule de la raison engendre des monstres". Cette citation me semble d'une brûlante actualité.

Il semble qu'à l'heure actuelle, si la Droite du Général de Gaulle avait André Malraux, celle de Nicolas SARKOZY a Eric ZEMMOUR.

Le 2 mars dernier, ce journaliste, omniprésent dans tous les médias, est venu s'exprimer devant les parlementaires U.M.P. à propos de la liberté d'expression qui serait en danger, selon lui, en France, non pas car tous les médias se concentrent entre les mains de quelques grands groupes privés, mais parce qu'il existerait une "législation liberticide" qui se matérialiserait, selon lui, dans des lois mémorielles. Il faudrait, a-t-il dit, abroger la possibilité pour les associations antiracistes d'attaquer les propos racistes. Il faudrait aussi, toujours selon lui, supprimer toutes les subventions pour ces associations antiracistes. Ses propos ont été chaleureusement applaudis par le groupe parlementaire U.M.P.

Alors, l'objet de mon vœu est de permettre que l'ensemble des Conseillers de Paris puisse se prononcer sur ce sujet, que je considère d'importance. S'ils en étaient d'accord, nos collègues parlementaires U.M.P. pourraient nous dire ce qu"ils en pensent. Aujourd'hui, dans le contexte actuel, pensent-ils qu'il y a une cohérence à défendre la liberté d'expression, en empêchant désormais que les propos racistes soient condamnés et en faisant en sorte que les lois Gayssot, les lois Taubira soient abrogées ? Je rappelle que la loi Gayssot de 1990 est, jusqu'à ce jour, le seul cadre législatif qui permet de condamner le négationnisme, que la loi Taubira est une loi qui reconnaît enfin l'esclavage des noirs comme un crime contre l'Humanité. Enfin, faut-il abroger la loi qui reconnaît le génocide arménien ? Est-ce que c'est cela, aujourd'hui, l'enjeu de la période ? Abroger ces lois permettra-t-il que la liberté d'expression s'exprime au mieux ? Pour ma part, je ne le crois pas. Si c'est le cas, je dois même avouer que je serai particulièrement inquiet.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Je donne la parole à Mme Yamina BENGUIGUI pour vous répondre.

Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe. - Merci, Madame le Maire.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

La liberté d'expression est une liberté fondamentale qui figure dans la Déclaration des droits de l'Homme que je défends et revendique avec autant de force que M. ZEMMOUR.

Néanmoins, cette liberté d'expression, ce droit a ces limites et son cadre ne saurait en aucun cas être le véhicule du racisme et de l'antisémitisme, sous peine de devenir une incitation à la haine qui gangrène notre société. C'est un délit reconnu par la loi du 1er juillet 1972.

Les lois mémorielles, par leur portée normative, permettent de condamner l'idéologie raciste niant des faits historiques avérés. La loi Gayssot punit le déni du génocide juif, la loi Taubira permet aux associations de se porter partie civile dans des procès pour discrimination, diffamation, ou injure.

Ces lois, adoptées dans le souci de ne pas figer les recherches historiques, trouvent leur légitimité face au passé, ce qui leur permet d'avancer et de créer du droit.

Ma délégation a pour mission de soutenir au quotidien les associations luttant contre le racisme. Leur travail de sensibilisation et d'information du public, leurs interventions - dans le cadre de la loi - pour dénoncer avec courage, obstination et sans relâche la haine et la discrimination raciale sont essentiels.

Ces associations constituent des sentinelles vigilantes indispensables. Il n'est en aucun cas question de les affaiblir.

Avec le soutien du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et celui du groupe "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés", j'appelle donc à voter ce vœu favorablement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BENGUIGUI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 81).

2011, SG 28 - Signature d'une convention avec l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir. Montant total : 27.000 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 28. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'association "Centre audiovisuel Simone de Beauvoir", pour un montant total de 27.000 euros.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Chers collègues, les combats pour les droits des femmes ont traversé l'histoire, et c'est toujours un plaisir d'aborder cette question dans cet hémicycle, et les combats des femmes pour leurs droits ont toujours permis d'améliorer les droits de toute l'humanité. Les femmes ont souvent été le moteur des révolutions, des révoltes, des mobilisations qui ont compté dans l'histoire.

Mais il est aujourd'hui facile de constater que même si les historiens et archivistes travaillent à ce que les grands moments historiques que notre pays a traversés soient bien connus de toutes et de tous, la place et le rôle des femmes dans ces combats ne sont malheureusement que trop peu rappelés.

Il est aussi aisé de constater que les combats des femmes pour leurs propres droits ne reçoivent pas non plus le traitement qu'ils méritent dans l'histoire enseignée et étudiée.

C'est pourquoi le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, créé en 2002 et régi par la loi de 1901, a pour première mission la conservation des archives audiovisuelles de l'histoire des femmes en France, en Europe et dans le monde, avec le but de mise à disposition du public de ses ressources.

Les soutiens financiers de la Mairie de Paris ont permis à cette association de mettre en œuvre un travail de recherche et d'indexation de films et vidéos féministes et/ou sur les femmes afin de préserver, de valoriser, de restaurer et d'acquérir les archives audiovisuelles essentielles à l'histoire contemporaine.

Le repérage de ces ressources en archives, en distribution et en production, qui s'effectue dans une perspective historique, sociologique et politique se réalise en collaboration avec des professionnels, des associations féministes et des associations de femmes.

En 2010, l'association a présenté 17 projections au cinéma "le Nouveau Latina", à Paris, suivies de rencontres avec les cinéastes, critiques ou des personnes impliquées dans le film.

De plus, l'association a animé un atelier sur les représentations de genre et les stéréotypes sexués dans l'audiovisuel au centre des jeunes détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Enfin, l'association a développé des activités en direction de jeunes. Ainsi, durant cette année 2010, elle a animé dans différentes villes une cinquantaine d'ateliers scolaires de sensibilisation aux stéréotypes de genre, d'origine et d'orientation sexuelle à travers l'analyse de films, de documentaires, de fictions, de clips, de publicités, etc.

En 2011, l'association poursuivra sa mission de collecte, de restauration et d'archivage de films et d'images des débuts de la vidéo, de 1960 à aujourd'hui. Elle va réaliser notamment la restauration approfondie de 100 à 120 titres déjà déposés à la B.N.F.

Les projections au cinéma "le Nouveau Latina" se poursuivront au rythme de dix projections par an, et toutes les activités en direction de la jeunesse seront aussi poursuivies.

Le travail d'éducation populaire que porte cette association, en plus d'assumer la tâche de récolte, de tri et d'archivage des données qui peuvent concerner les femmes et leur actualité, est essentiel. Le soutien aux actions de l'association "Centre audiovisuel Simone de Beauvoir" permet à la Ville de Paris de contribuer à la préservation et à la connaissance du patrimoine audiovisuel sur l'histoire des femmes et sur le combat féministe.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Maire, merci chère Léa FILOCHE.

Vous avez raison de signaler et de soutenir cette association "Centre audiovisuel Simone de Beauvoir" qui, au-delà de sa mission d'archivage, assume des actions de diffusion dans des grandes salles et aussi dans des salles de moindre importance, et fait un travail important en direction des personnes incarcérées.

Je voudrais comme vous souligner son action en direction des jeunes, qui s'est traduite par la mise en place d'un site Internet pédagogique Centrimages, qui travaille sur les stéréotypes sexués dans l'audiovisuel.

Cette association participe ainsi à notre lutte contre les préjugés et les stéréotypes de genre. Cette dimension doit être au coeur de toutes les démarches éducatives, et nous œuvrons de manière déterminée pour donner aux filles comme au garçons l'opportunité de décrypter les stéréotypes à l'œuvre afin qu'ils puissent se penser comme acteurs de la construction d'une société égalitaire qui leur offre la liberté de choix dans le respect de chacun, et non de subir un déterminisme lié à leur sexe et à leur milieu.

Je vous remercie donc pour votre intervention, chère Léa.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci à Mme LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SG 28).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux locaux de l'association "Halte aide aux femmes battues", située dans le 20e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 64, relatif aux locaux de l'association "Halte aide aux femmes battues", située dans le 20e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Il s'agit d'un vœu que je voudrais défendre avec une ardeur particulière parce que c'est une association que nous avons visitée avec Jean-François LAMOUR à l'occasion de la Journée de la femme.

Cette association a monté un foyer qui recueille les femmes battues et qui accomplit un travail absolument exemplaire malgré un manque cruel de moyens. Nous avons échangé tout l'après-midi avec les travailleurs sociaux et ils nous ont demandé de les aider à trouver un nouveau local, pas forcément plus confortable, mais simplement plus pratique, puisqu'ils sont aujourd'hui contraints de voyager entre deux unités différentes, ce qui complique techniquement leur travail déjà difficile.

Madame LALEM, vous avez manifesté deux remarques à l'occasion de l'exposition de ce vœu en Commission.

La première était un étonnement parce que cette demande ne vous était apparemment pas remontée malgré vos contacts réguliers avec cette association.

Je m'en étonne un peu parce que je pense que si vous connaissez cette association, vous avez forcément dû vous rendre dans les lieux tout comme nous, et force est de constater que les locaux ne sont pas des plus adaptés.

Deuxièmement, vous avez dit que l'État devait assumer sa part de responsabilité. Je préfère ne pas revenir sur tout ce que l'État a déjà fait en la matière.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Oui, vous avez déjà dépassé la minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Nous en sommes à notre troisième plan, nous avons fait une loi au mois de juillet, nous avons renforcé les moyens de la plateforme d'écoute téléphonique, nous avons créé des référents locaux, etc., etc.

Quand bien même l'État ne ferait rien, si vous étiez de mauvaise foi à ce point, ce ne serait qu'une double raison pour la Ville d'en faire deux fois plus.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame HAREL, je vous demande de conclure : vous en êtes déjà à une minute trente !

Mme Marie-Laure HAREL. - Notre vœu ne vous oblige même pas à trouver des locaux, ne vous met pas face à une obligation de résultat : nous vous demandons juste d'envisager toutes les solutions envisageables. Il serait donc pour nous incompréhensible que vous ne le votiez même pas.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, je ne vous ai pas vue à la 6e Commission à laquelle vous faites référence. Je m'étonne un peu de votre agressivité, largement infondée.

Cela étant, pour votre gouverne, je voudrais vous dire que le réseau associatif est un réseau que je fréquente toute l'année, pas seulement le 8 mars.

"Halte aux femmes battues" est une association avec laquelle j'ai un partenariat depuis de très nombreuses années et que j'ai rencontrée six fois. J'ai même passé une demi-journée à écouter les femmes qui sont dans le centre d'accueil.

Mon étonnement n'était pas de découvrir votre vœu, mon étonnement était lié au contenu et à l'objet même de ce vœu.

Effectivement, chers collègues, un problème a été évoqué avec la maire du 20e arrondissement au sujet des locaux.

Je suis particulièrement mobilisée aux côtés de Frédérique CALANDRA pour regarder les suites qui peuvent être données à cette demande.

Mais, ce que vous omettez dans ce vœu, c'est la réalité de cette association comme de celle de beaucoup d'autres, dans l'exercice de leurs fonctions et de leur activité.

Vous oubliez de dire que ce sont 12 % de manque à gagner qui sont annoncés, pour cette association qui travaille sur les violences faites aux femmes - comme pour les autres, puisqu'il y a une diminution du budget actée à 4 % sur trois ans -.

C'est aussi un projet de plafonnement du prix du tarif journée pour ces associations et - on a fait le calcul avec cette association -, cela se traduit par trois postes pour le travail d'accompagnement, d'écoute et d'hébergement sur le court terme.

J'aimerais vous rappeler que le désengagement de l'État a déjà conduit une association à mettre des clefs sous la porte, qui pourtant était reconnue depuis 25 ans pour son travail en direction des femmes, autour de la question des mariages forcés, je veux citer "Elélé".

Regardez ce qui se passe, je crois qu'il y a une mobilisation ce week-end de tous les acteurs qui travaillent sur l'hébergement des femmes et au-delà, dans les C.H.R.S., pour signifier à ce Gouvernement que le désengagement actuellement en œuvre représente un danger réel.

Je voudrais également vous rappeler quelques vérités. Vous faites référence à la grande cause nationale, Monsieur LAMOUR, dont acte, mais qu'y a-t-il eu derrière cette grande cause nationale ? Il y a eu une campagne d'information secrète. Très peu de gens ont pu bénéficier de cette campagne d'information.

Je voudrais vous rappeler, que sous le Gouvernement Jospin, nous avions des campagnes régulières, répétées et largement diffusées dans l'ensemble des chaînes de télévision et au niveau des radios.

Je voudrais vous dire que, au niveau de notre petite structure parisienne, c'est-à-dire avec l'Observatoire de l'égalité, avec des moyens forcément limités par rapport à ceux que devraient mettre l'État, dont c'est la responsabilité première en matière de lutte contre les violences faites aux femmes dans ce pays, je voudrais vous rappeler que, avec nos faibles moyens, nous avons mené six campagnes depuis 2001, six campagnes sur les mariages forcés, sur les violences dans le couple, sur l'excision et j'en passe.

Et je peux vous donner un peu plus d'informations, Madame HAREL.

Je voudrais également vous demander, Monsieur LAMOUR, d'intercéder auprès de vos amis du Gouvernement pour que l'on arrête ce désengagement en direction des associations qui luttent contre les violences faites aux femmes.

Je sais que cette question vous préoccupe : pesez de tout votre poids pour qu'on arrête d'avoir une politique d'affichage et qu'on arrête les déclarations, comme celle intervenue dernièrement, le 22 mars, au niveau de l'Assemblée nationale sur l'égalité femmes/hommes et qu'on passe enfin à l'action au quotidien.

Les femmes veulent une égalité salariale, professionnelle, garante de leur autonomie. Elles veulent un accès réel à l'I.V.G. Elles veulent la possibilité d'avoir une représentation égalitaire, tant dans les entreprises que dans la vie politique.

Elles veulent une action efficace contre les violences faites aux femmes et, je vous l'affirme, elle ne veulent plus de cet affichage qui est une coquille vide, personnellement et comme beaucoup d'autres, j'irai plus loin : elles ne veulent plus non plus de cette instrumentalisation de leurs droits, dans des débats qui divisent des Français et qui vous divisent également.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je voudrais ajouter qu'elles veulent aussi faire de la politique et les résultats sur la parité aux dernières cantonales doivent nous faire réfléchir sur les efforts que nous devons faire pour la parité, pour tout le monde, l'U.M.P. aussi, je crois, est dans le peloton de queue en matière de parité femmes/hommes.

Je le rappelle, même s'il n'y a pas eu de cantonales à Paris, c'est un sujet qui nous est cher à nous, femmes, qui faisons de la politique au quotidien.

Je pense que le vœu reçoit un avis défavorable.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Oui, j'ai donné un avis défavorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur DUCLOUX, vous voulez la parole pour une explication de vote ?

M. Philippe DUCLOUX. - Juste un mot, puisque Marinette BACHE va s'exprimer au nom de notre groupe.

Je voulais féliciter et remercier Fatima LALEM pour son exposé qui montre véritablement la différence entre ce que nous faisons et ce que ne fait pas le Gouvernement.

Marinette BACHE va s'exprimer au nom de notre groupe pour une explication de vote.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - J'avais envie de remercier le groupe U.M.P. du dépôt de ce vœu, mais je crains - et je crois que les débats d'aujourd'hui le prouvent - qu'il ne s'agissait en fait que de la volonté des élus de Droite de faire de la publicité pour le Gouvernement.

Nous attendrons les résultats parce que nous avons l'habitude des engagements de M. SARKOZY qui ne sont pas suivis des actes et des grandes causes nationales qui font "flop".

Dans le 20e, nous agissons concrètement ensemble (montage d'un réseau "violences conjugales", confection d'un guide des victimes, accompagnement juridique et psychologique, etc.).

Nous avons, grâce à l'action menée autour de la Municipalité et d'un comité d'usagers, obtenu la réouverture du centre d'I.V.G. de Tenon que vous aviez fermé.

Il n'en reste pas moins que nous connaissons, parce que nous travaillons avec elle, Mme LALEM vient de le dire, les difficultés de cette association et le problème de ses locaux éclatés.

Je veux rassurer tout le monde, Frédérique CALANDRA et l'ensemble de la majorité du 20e travaillent sérieusement à régler cette question et nous y travaillions sans attendre l'interpellation de ce vœu.

Que cet échange ne cache pas la réalité, l'arbre de ce vœu ne peut cacher la forêt de la réduction des moyens financiers de la part de l'État.

Pour l'instant, les moyens dont cette association aurait eu besoin pour faire une campagne qu'elle avait prévue, d'affichage dans le métro et dans le bus, viennent de lui être refusés. Pas de moyens supplémentaires, donc, liés à cette fameuse "grande cause nationale" mais des menaces sur trois postes, suite à la réduction de 12 % du budget.

C'est la réalité que vous cachez.

Ce vœu n'est pas sérieux et la décence aurait voulu qu'il fût retiré. Puisque ce n'est pas le cas, vous l'avez compris, nous voterons contre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc repoussé.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés pour la commémoration des accidentés du travail.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 65, pour la commémoration des accidentés du travail, qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je redonne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Voilà, je crois, un sujet qui mériterait bien aussi une grande cause nationale, car dans le silence médiatique, dans l'indifférence, chaque année, meurent 2.200.000 personnes.

Le travail, ou plus exactement les mauvaises conditions de travail imposées aux salariés tuent plus que l'insécurité routière qui fait l'objet de plus de publicité (et c'est bien), plus que les guerres qui s'étalent sur nos écrans de télévision, cela sans que l'on parle jamais des accidentés du travail qui meurent tous les ans.

Léa FILOCHE et moi-même sommes conscientes des limites évidemment de notre vœu. Les victimes d'accident de travail ont d'abord droit à ce que leur famille soient correctement indemnisées. Elles ont droit à ce que les employeurs, lorsqu'ils sont responsables, soient durement sanctionnés.

Nous sommes également conscientes que la priorité doit être à l'amélioration des conditions de travail, et plus exactement des postes de travail, pour faire baisser ce nombre de victimes.

Que cela ne nous empêche pas de trouver le moyen de leur rendre hommage, à ces victimes oubliées, par un monument ou par une plaque commémorative à Paris. Nous suggérons également que cet hommage, cette forme d'hommage puisse être généralisée par une initiative au plan national.

Voilà, c'est tout simplement le but de ce vœu que je vous appelle à soutenir.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BACHE. Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à Léa FILOCHE et à Marinette BACHE, de ce vœu très important.

Nous ne prenons pas toujours suffisamment la mesure du retard de notre pays en termes de reconnaissance des risques professionnels, à la fois dans leurs conséquences mortelles, mais aussi et surtout dans leur prévention.

En tout cas, je suis favorable à ce vœu. Je pense notamment à un drame, qui n'est pas suffisamment pris en compte aujourd'hui dans l'Histoire de notre pays, qui est celui du drame de l'amiante. Plus de 100.000 personnes sont décédées ou décéderont, à la suite de l'exposition à l'amiante.

Je pense qu'il serait important, à la fois pour la mémoire de ces personnes et plus largement de celle de tous les accidentés du travail, de faire en sorte que nous ayons à Paris un mémorial autour de cette affaire.

Mais l'importance aussi de ce rappel, c'est d'intervenir sur l'opinion publique et notamment dans les relations sociales, et singulièrement en direction des responsables d'entreprise, pour leur demander d'être beaucoup plus vigilants.

On entend souvent, ici et là, des gens protester contre le principe de précaution. Je pense que si ce principe de précaution avait été adopté, s'agissant de l'amiante, on aurait eu une autre situation que le drame que nous avons connu.

Avis favorable donc.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Pour l'explication de vote, je donne la parole à M. CONTASSOT pour le groupe E.E.L.V.A.

M. Yves CONTASSOT. - Évidemment, nous ne pouvons que souscrire à la nécessité d'avoir une politique préventive, en matière d'accidents du travail, à la Ville comme ailleurs. C'est vraiment une priorité absolue.

Cela étant, ce vœu soulève des questions dans sa forme et pas dans son fond. On dit "rendre hommage aux victimes parisiennes", mais il y a bien des victimes qui meurent à Paris d'accidents du travail et qui ne sont pas parisiennes. On a l'impression que cela vise essentiellement le B.T.P. et les chantiers.

Il y a bien d'autres causes, y compris malheureusement j'ai eu à le vivre et je sais la douleur que cela représente, quand ce sont des salariés de la Ville qui meurent, notamment je pense à des éboueurs qui se font tuer sur la voie publique par des automobilistes totalement inconscients.

Ce vœu ne nous semble pas tout à fait bien rédigé, je le dis, et il mériterait sans doute d'être retravaillé. On ne va pas voter contre évidemment, mais en même temps il faut vraiment aller plus loin et travailler sur le fond.

C'est pourquoi nous ne voterons pas, ni contre ni pour, nous ne participerons pas au vote, même si nous en comprenons la démarche.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Une explication de vote de M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Présidente.

Une fois n'est pas coutume, nous sommes du même avis que M. CONTASSOT sur la rédaction de ce vœu. Je rejoins effectivement M. LE GUEN quand il évoque ce drame. Les difficultés qu'il y a à reconnaître, il faut bien le dire, les différentes victimes, qu'elles viennent d'ailleurs pas simplement des métiers du B.T.P., mais d'autres aussi qui ont été d'une façon ou d'une autre exposées à l'amiante.

On le voit d'ailleurs très bien dès qu'on veut, à Paris, rénover un bâtiment ancien, je pense en particulier aux écoles ou des bâtiments de bureaux comme la rue Olivier-de-Serres, l'immeuble de grande hauteur de cette rue, on constate aujourd'hui les trésors de précaution que nous prenons pour éviter une pollution atmosphérique, qui serait évidemment préjudiciable aux riverains.

Je souhaiterais effectivement, sinon nous ne prendrons pas part au vote, que ce vœu soit réécrit et que nous nous mettions d'accord à l'occasion d'une réunion intergroupe pour qu'on puisse exprimer cette dimension de reconnaissance, mais pas dans des termes qui mélangent un peu tout, et qui sont finalement très parcellaires quant à cette reconnaissance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame BACHE, est-ce que vous maintenez le vœu tel qu'il est rédigé ou ferez-vous une autre proposition ?

Mme Marinette BACHE. - Bien évidemment, je maintiens le vœu et si M. LAMOUR fait un vœu beaucoup plus large, je le voterai.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur LE GUEN ?

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je constate, sous réserve de contradiction, que c'est la première fois que nous abordons cette question au Conseil de Paris. Elle est peut-être imparfaite, et évidemment toute rédaction peut être améliorée mais je crois qu'il est important que nous prenions date aujourd'hui sur ce texte.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur POZZO di BORGO, vous voulez aussi une explication de vote ?

M. Yves POZZO di BORGO. - J'ai écouté avec attention Jean-François et Sylvain. J'ai tendance un peu à penser comme lui, mais en même temps, ce qui me plaît dans ce vœu, c'est que c'est la première fois qu'on marque une existence des accidents du travail.

Je le dis à Marinette, vraiment, Jean-François l'a aussi remarqué, intellectuellement, conceptuellement, je trouve que c'est une bonne chose.

Ce vœu n'est pas parfait, mais malgré cela, compte tenu de la force qu'il représente et du symbole qu'il représente, nous le voterons.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 82).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au programme "Paris Santé Nutrition".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 66 relatif au programme "Paris Santé Nutrition" qui a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à M. CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le mois dernier, nous avions déposé un vœu concernant les centres d'animation et qui visait d'ailleurs d'autres structures. Il nous a été demandé de nous limiter aux centres d'animation dans la mesure où au cours de ce Conseil, il y aurait un nouveau débat un peu plus large.

C'est le sens de ce vœu qui vise à étendre à l'ensemble des équipements publics les dispositions que nous avions retenues le mois dernier.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - C'est un avis favorable malgré une écriture que je vais essayer de préciser, parce que plutôt que la suppression pure et simple qui posera des problèmes techniques, juridiques et pratiques, nous proposons la formule suivante, qui devrait aller dans le sens de ce que propose notre collègue CONTASSOT.

Je propose qu'une solution alternative aux distributeurs, conforme au programme "Paris Santé Nutrition" soit mise en place dans les équipements municipaux recevant du public, notamment des jeunes, lors des renouvellements des marchés. Sous cette réserve, on pourrait le voter de concert.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Il y a donc un accord sur cette modification.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé par M. LE GUEN.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2011, V. 83).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au centre de santé Stalingrad dans le 19e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant au vœu n° 67 qui est relatif au centre de santé Stalingrad dans le 19e arrondissement, qui a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu porte effectivement sur le centre de santé Stalingrad dans le 19e arrondissement. C'est le centre de santé de la C.R.A.M.I.F. situé au 3, rue du Maroc. C'est un centre de santé qui joue un rôle très utile dans cette partie du territoire parisien où la difficulté d'accès aux soins de la population n'est plus à démontrer.

Or, ce centre précisément fait l'objet d'une politique de réduction des personnels et de baisse des activités de soins proposées particulièrement manifeste.

Ainsi, à la suite de la réduction du nombre de personnels, les soins infirmiers ne sont plus dispensés à présent le samedi matin, malgré la très forte fréquentation du centre sur ce créneau horaire.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à ce que le Maire de Paris alerte le directeur général de la C.R.A.M.I.F. sur le fait que ces réductions de personnel vont à l'encontre des besoins en matière de santé sur cette partie du territoire parisien.

Je vous remercie.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace Mme Fabienne GIBOUDEAUX au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour vous répondre, M. le député maire adjoint, Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, une réponse favorable !

Je regrette d'ailleurs, d'une façon plus générale, la situation de ce centre CRAMIF… Il y a des problèmes internes en ce moment, l'arrivée d'un nouveau directeur, mais, en plus, il est assez tourné vers lui-même, insuffisamment ouvert sur l'extérieur, et je regrette qu'il ne soit pas intégré - c'est un des rares centres de santé qui n'est pas intégré - dans la réflexion que nous conduisons sur l'avenir des centres de santé à Paris et donc nous allons leur proposer une plus grande articulation avec l'ensemble des autres acteurs parisiens.

Nous avons à cœur aujourd'hui de mettre en place une politique d'articulation et de développement des politiques de santé, dans le respect du pluralisme des intervenants, et je pense que ce centre, qui est un centre très important en termes quantitatifs, dans un quartier qui est, pour nous, un quartier stratégique en matière d'offre de santé, soit amené, en collaboration avec les autres, à se développer, à se moderniser, à avoir une politique médicale qui soit plus directement ciblée, bref, qu'il participe de l'esprit que nous essayons d'animer aujourd'hui sur les centres de santé à Paris.

Favorable donc, bien sûr !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avis favorable émis par M. LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 84).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n°s 68 et 68 bis, relatifs à l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris, qui ont été déposés par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche et par l'Exécutif.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci, mes chers collègues.

Je présente ce vœu, mais, vous le savez, il a été essentiellement porté par mon collègue et camarade Alain LHOSTIS.

La perspicacité et l'opiniâtreté de mon collègue a pointé un problème réel. Il existe depuis 1872 une structure, l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris, l'I.P.P.P., qui était localisée dans un premier temps au dépôt de la Préfecture de police, et qui s'est déplacée 3, rue Cabanis, dans l'hôpital Sainte-Anne. Elle reste une structure liée à la Préfecture de police.

La persistance de cette structure sous le contrôle de la Préfecture de police, alors qu'elle apporte des soins à des gens qui ont des troubles de santé, est la survivance d'une conception sécuritaire de la maladie mentale. C'est l'opinion de l'ensemble des professionnels.

Récemment, le contrôleur des lieux de privation de liberté en a réclamé la fermeture, considérant qu'elle ne lui semble plus adaptée. Il indique dans son rapport : "L'Infirmerie psychiatrique ne dispose d'aucune autonomie, elle est un service d'une des directions de la Préfecture de police de Paris. A supposer que les médecins qui y exercent ne soient pas sous l'autorité hiérarchique de la Préfecture de police de Paris, ils sont rémunérés par elle, les conditions matérielles de leurs fonctions et leur gestion de carrière en dépendent. L'établissement n'a donc rien à voir avec un centre hospitalier et il entretient le doute sur la distance entre considérations d'ordre public et considérations médicales".

L'objet de ce vœu est de supprimer le lien de cette structure avec la Préfecture de police et de la transférer dans son intégralité, avec ses personnels et ses moyens, sur l'hôpital Sainte-Anne, afin qu'elle continue à exercer les soins qui sont indispensables à beaucoup de Parisiens.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Marie LE GUEN d'abord, ensuite M. le Préfet.

Vous avez la parole, Monsieur LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois un très bon symbole dans le fait que vous présidiez notre Assemblée au moment où nous parlons de ce sujet, parce que je sais que vous êtes vous-même très motivé par cette question qui est une question pointue au sens où elle est délicate, mais qui est une question par ailleurs assez importante et, j'allais dire, assez étayée.

Le vœu que nous formulons, qui est le résultat d'un travail collectif, m'amène à dire deux choses.

Nous avons des problèmes d'organisation de la santé mentale à Paris, chose qui ne concerne pas uniquement l'I.P.P.P., qui nécessitent une meilleure coordination, une meilleure lisibilité des parcours de soins, des problématiques d'urgence qui soient mieux mises en œuvre. Tout ceci est un travail compliqué que nous essayons d'animer, même si ce n'est pas la responsabilité première de la Ville de Paris.

Par contre, je pense que l'I.P.P.P. devrait participer à ce travail parce que c'est dans sa fonction. Je rappelle que contrairement à ce qu'on pourrait croire, nous parlons là de la problématique des hospitalisations d'office réalisées à l'intérieur de la Capitale. Je rappelle évidemment que nous sommes dérogatoires au droit public à Paris, à la fois parce que les hospitalisations d'office sont opérées sous la responsabilité du Préfet de police et non pas du Maire comme dans toutes les autres communes et deuxièmement parce que l'I.P.P.P. est elle-même une institution dérogatoire aux autres institutions existant par ailleurs, à la fois à l'intérieur de la Capitale et sur le territoire national.

C'est ainsi que les hospitalisations d'office se font parfois sans passage par l'I.P.P.P. L'I.P.P.P. n'a pas le monopole de l'hospitalisation d'office.

Néanmoins, le fait que l'I.P.P.P. soit, en tant qu'institution, intégrée à la Préfecture de police pose deux types de problèmes. Je le dis d'autant plus que, personnellement, je considère que le travail qui est fait d'une façon pratique par les équipes de l'I.P.P.P. est un travail qui respecte des normes déontologiques et de qualité professionnelle, donc ce n'est pas tant la pratique qui est mise en cause, encore que le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté soit intervenu en faisant un certain nombre de remarques qu'on peut considérer comme substantielles et qui sont, à mon avis, utiles et importantes.

Deuxièmement, au-delà du fonctionnement de cette institution, il y a évidemment un problème majeur, j'allais dire qui est posé philosophiquement à tout les États au cours du XXe siècle. C'est le fait que la psychiatrie et la santé mentale puissent être sous le contrôle d'une autorité, d'une part, de l'État, mais, surtout d'une autorité ayant vocation à faire de l'ordre public. C'est un problème majeur auxquels ont été confrontés les États au XXe siècle notamment et dont on comprend mal l'absolue nécessité, pour dire les choses, au XXIe siècle dans une démocratie comme la France.

C'est à la fois une question pratique et une question théorique qui, me semble-t-il, est absolument incontournable pour notre pays.

On pourrait vraisemblablement, demain, être l'objet de plaintes de la Cour européenne des Droits de l'Homme et je pense que nous serions interpellés avec une certaine vigueur sur ces questions.

Nous partons donc d'une réalité compliquée, complexe, une tradition très importante de la Préfecture de police, avec le sentiment qu'elle a sans aucun doute de bien faire son travail, et pourquoi pas ? Evidemment, ce n'est pas le sujet de notre contestation.

Le sujet de la contestation est double. Il est d'aller vers une normalisation de la problématique de santé mentale dans notre pays et une harmonisation des interventions.

C'est pourquoi ce vœu, qui est un vœu pragmatique, dynamique, mais qui va dans le sens de ce que nous souhaitons, demande deux choses : d'une part, que l'I.P.P.P. s'insère dans la réflexion collective sur la mise en place des problématiques d'urgence, et que, d'autre part, nous créions une mission en liaison avec la Préfecture de police, l'Agence régionale de santé, les membres de la communauté psychiatrique parisienne, de façon à évoluer et de rendre des conclusions dans les six prochains mois pour étudier l'ensemble des recommandations qui ont été notamment formulées par le contrôleur général des lieux de privation de liberté et tout particulièrement l'hypothèse de l'intégration de l'I.P.P.P. au sein du dispositif de droit commun.

Voilà l'objet de ce vœu, de cette démarche, qui a, après un certain travail, rassemblé tout l'Exécutif et les initiateurs de ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, pour ce brillant exposé particulièrement juste.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - A la suite du vœu, je voudrais insister sur un point fondamental : l'I.P.P.P. est un service public strictement médical, qui fonctionne sur une base juridique inscrite dans le Code de la santé publique à l'article L. 3213-2 et encore validée récemment par le Conseil d'État par un arrêt de novembre 2009.

Contrairement d'ailleurs à ce qui a été dit, Paris ne déroge pas au droit commun sur la question de l'H.O. Le Préfet de police, comme tous les préfets de France, est celui qui prend les décisions d'H.O.

Ce qui diffère, c'est la prise en charge des personnes pour les 24 premières heures et quelle est l'autorité qui décide provisoirement. Ailleurs en France, ce sont les maires. A Paris, ce ne sont pas n'importe quels policiers, mais seulement les commissaires de police, en tant qu'autorités civiles. C'est le seul point qui distingue Paris de la province, mais les H.O. sont décidées par le Préfet, comme partout en France.

Deuxièmement, un projet de loi actuellement en cours de discussion au Parlement vient d'introduire un contrôle du juge judiciaire dans un délai de 15 jours, et de ce point de vue la France est parfaitement conforme au droit européen en vigueur.

Aucun policier ne travaille dans ce service médical de diagnostic et d'observation qui accueille des personnes en situation de crise aiguë, pour une période très temporaire (24 heures maximum, renouvelable une seule fois) et qui présentent des troubles mentaux manifestes dangereux pour eux-mêmes ou pour autrui.

J'ai encore le souvenir, le 31 décembre, d'avoir géré avec la médiatrice de la Ville de Paris le cas d'une femme qui était vraiment en situation de crise, suicidaire, et on a trouvé grâce à l'I.P.P.P. une solution immédiate.

L'indépendance médicale est absolue. C'est une équipe médicale de 30 médecins spécialisés en psychiatrie, qui accomplissent des vacations et qui exercent donc par ailleurs en libéral ou en structure hospitalière, qui n'ont donc pas besoin de la Préfecture de police pour vivre et exercer leur métier. Ils sont indépendants, et leurs origines variées permettent d'ailleurs un maillage et une insertion de l'I.P.P.P. dans son environnement.

C'est vrai que c'est un service médical unique en son genre, en France, mais il est médicalement reconnu. Pas de manière abstraite, mais de manière très concrète au quotidien, car 99 % des certificats médicaux qui émanent des médecins de l'I.P.P.P. sont confirmés par leurs confrères des établissements de soins qui les accueillent ensuite. Ce taux est exceptionnel, s'agissant d'un art aussi difficile que la psychiatrie.

J'insiste également sur le "plus" de l'I.P.P.P., qu'est l'accueil rapide et à bref délai des personnes en souffrance. En province, où j'ai été sous-préfet, il faut très souvent trouver un médecin généraliste de permanence, parfois au bout de plusieurs heures, ensuite ballotter la personne le temps d'aller la présenter au service des urgences, pas toujours en mesure, parce que submergé, d'offrir un accueil immédiat, alors qu'à Paris, la personne en crise, en trois quarts d'heure, est conduite à un médecin, dans une chambre parfaitement adaptée et dans un lieu strictement médical.

D'ailleurs, l'I.P.P.P. n'est pas une usine à H.O. puisque, à Paris, nous avons un taux d'H.O. de 41 % contre 68 % au niveau national. La différence, c'est qu'on a le temps, dans ce délai de 24 heures, de souffrance et de crise gérée médicalement, de contacter la famille : des cas qui se transforment donc en hospitalisations à la demande d'un tiers, dans le droit commun, et aussi des cas d'hospitalisations demandées par le patient qui, au bout de quelques heures, retrouve ses esprits.

Enfin, s'agissant des recommandations et des contrôles, ils se succèdent ces dernières années, ce qui montre que ce lieu n'est pas clos. Nous avons eu la visite du Comité européen de prévention des traitements inhumains ou dégradants en 1996, et nous avons adopté ses recommandations. La Commission départementale des hospitalisations psychiatriques s'est déplacée en 2002, 2005 et 2008, tous les trois ans.

Le médiateur de la République est venu en 2007, les magistrats du T.G.I. de Paris et le Procureur en 2008, la D.D.A.S.S. a fait un contrôle en décembre 2008, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté en juillet 2009, une délégation d'élus de cette Assemblée en janvier 2010 et des journalistes encore récemment, en mars 2011.

A chaque fois que nous avons eu des recommandations concrètes, elles ont été suivies : pour la charte des patients, pour le droit à l'avocat, etc.

C'est vrai, Monsieur le Maire, que, dans le passé, l'institution a pu être une tour d'ivoire médicale. La Préfecture de police est tout à fait prête ainsi que le médecin-chef, parce que c'est lui qui décide, à participer aux réflexions actuellement en cours dans le milieu parisien (réseau psychiatrique), notamment à l'heure où se crée une Communauté hospitalière de territoire.

La dernière recommandation faite, sur le plan concret, par le contrôleur général, sera respectée : c'est une question de blouses. Nous avons actuellement des badges de couleur qui distinguent le personnel soignant du personnel de surveillance. Le contrôleur général souhaite que les blouses soient de couleur différente et pas seulement les badges. Bien évidemment, nous suivrons cette recommandation.

Mais à l'heure où certaines voix s'élèvent pour demander l'application du droit commun, avec le risque de contresens qui s'attache au mot "exception", chacun doit être bien invité à peser avec soin les conséquences possibles pour le service public de la banalisation juridique et surtout peut-être budgétaire de ce service (qui d'ailleurs ne pèse pas sur le contribuable parisien), car ce n'est pas toujours donner les meilleures chances de survie à une prestation unique en son genre que de vouloir la faire entrer dans la toise du droit commun.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Simplement, je précise que, quand vous dites H.O., pour que tous nos collègues comprennent bien, c'est hospitalisation d'office.

C'était plus pour le Préfet que pour M. le Maire adjoint.

M. POZZO di BORGO, pour le groupe Centre et Indépendants, souhaite intervenir.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est un vœu qui est fort et c'est vrai que, quand on le lit, il pose un véritable problème. Dans la lecture de ce qu'a écrit Alain LHOSTIS, on pourrait le voter.

C'est l'un des principes importants au niveau des libertés publiques. En même temps, j'écoutais attentivement ce que disait la Préfecture, il faut être beaucoup plus pragmatique. C'est un problème complexe.

Je ne suis pas sûr que, par le biais d'un vœu, on puisse régler ce problème. Nous nous abstiendrons parce que c'est quelque chose d'assez difficile.

Par contre, je crois que le Représentant de la Préfecture a fait des ouvertures en ce sens, je serais vraiment favorable à ce que cette affaire soit étudiée, par le biais d'une mission en concertation avec la Préfecture de police.

Je sais qu'un travail législatif est en cours. On aurait besoin de cela, c'est un dossier difficile, on a souvent des cas.

Je me sens démuni actuellement pour émettre un jugement, je crois que mes collègues sont dans le même cas.

Il y a des principes sur lesquels on adhérerait mais il y a également toute la réalité que nous a exprimée la Préfecture. La situation n'est peut-être pas parfaite, c'est pourquoi ce serait bien de créer une mission pour étudier tout cela et aboutir à une position au Conseil de Paris, que l'on voit ce que l'on fait à la fin de cette mission.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas contre, nous ne voterons pas pour, nous nous abstiendrons. Ce n'est pas une abstention centriste mais nous avons besoin de mieux connaître les choses.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier M. VEDEL de ces informations et également du rapport qu'il nous a fait et de son expérience, notamment en province, parce que cela nous donne quelques éléments de comparaison et d'information intéressants.

Je pense que ce dossier est un dossier sensible et délicat, mais tout le monde, je crois, reconnaît la qualité des services de l'I.P.P.P.

Je suis tout à fait sensible au fait que c'est un service strictement médical et que son indépendance médicale est tout à fait absolue.

Je pense que ce qui nous a été dit sur le contrôle judiciaire, l'accueil rapide et le fait que ce soit une prestation unique en son genre est important.

Nous voterons contre ce vœu, pour autant nous ne sommes pas opposés au principe d'une mission qui permettrait d'aller plus loin et d'en savoir davantage.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LE GUEN, pour l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je rappelle encore une fois que l'I.P.P.P. n'a pas le monopole de l'hospitalisation d'office à Paris, Monsieur le Préfet.

Il y a, vous le savez, à l'hôpital Sainte-Anne à 50 mètres de là ou bien encore dans n'importe quel service d'urgence de l'Assistance publique, des personnes qui vont connaître une crise de délire qui va justifier une hospitalisation d'office et qui va être d'ailleurs attribuée par vos services, en ce sens que des médecins vont faire un diagnostic dans ces services, demander une hospitalisation d'office et vos services vont valider cela.

Je maintiens que, hors Paris, c'est bien le Maire qui est chargé de cette question, ce qui est une très lourde responsabilité, par ailleurs, qui interpelle les politiques.

C'est-à-dire qu'à chaque fois que nous débattons de l'avenir des lois touchant à l'hospitalisation d'office ou à l'hospitalisation à la demande de tiers, les parlementaires qui, parfois, cumulent avec des mandats de maire, interviennent pour expliquer la lourdeur de leur sujet.

Surtout que, comme vous l'avez remarqué, je n'ai pas insisté sur cet aspect des choses, mais il semblerait que nous sommes dans un climat qui, touchant entre les pouvoirs publics et la santé mentale, ne soit pas totalement apaisé.

Vous remarquerez le sens de la litote dont je faisais preuve pour ne pas froisser nos amis de l'U.M.P., qu'ils ne me le reprochent pas par ailleurs.

Ces questions sont présentes dans le débat public d'une façon très puissante, et je conteste le fait que l'I.P.P.P. soit aujourd'hui une structure incontournable du point de vue de l'hospitalisation d'office, y compris à Paris "intra-muros".

Elle est aujourd'hui contournée dans la réalité par de très nombreuses structures.

Je conteste l'idée que son transfert à la Municipalité porterait préjudice aux contribuables parisiens. Elle ferait tout simplement l'objet d'un transfert de compétences budgétaires entre la Préfecture de police et l'assurance-maladie qui a vocation à financer l'hôpital Sainte-Anne ou la Pitié-Salpêtrière, c'est-à-dire que ce n'est pas la Ville de Paris qui assure le fonctionnement des hôpitaux, encore que cet argument ne serait pas forcément en soi complètement déterminant.

Les raisons profondes, me semble-t-il, pour lesquelles la Préfecture de police est attachée à cette structure, c'est son histoire, parce que c'est une conception de l'ordre public que je respecte, qui a eu sa force républicaine, même si elle trouve ses racines dans l'histoire de notre pays, mais aujourd'hui il faut que nous ayons le courage, les uns et les autres de tourner la page.

Ce n'est pas le métier de la Préfecture de police de faire cela, de la même façon que ce n'est pas le métier de la Préfecture de police de gérer l'hôpital du C.A.S.H. de Nanterre, il faut que la Préfecture de police accepte l'idée qu'elle doit se centrer sur son métier principal, qui est celui d'assurer la tranquillité publique à l'intérieur de la Capitale et sans aucun doute, de respecter évidemment les questions d'ordre public.

Voilà où je pense que nous devons aller, et la commission que nous allons créer, je l'espère, à travers ce vœu, devra veiller à ce qu'une réorganisation de notre fonctionnement conforme au droit commun se fasse en lien avec la Préfecture de police. Personne n'est irresponsable et il peut y avoir en l'occurrence une utilité certaine à travailler ensemble, surtout quand la loi est strictement respectée.

Je crois vraiment que dans le cadre d'une démocratie moderne et d'une politique de santé moderne, notre politique de santé publique et de santé mentale doit se libérer de toutes les scories et de toutes les interprétations qui, jusqu'à présent, l'ont freinée.

Les pouvoirs publics et les responsables de l'ordre public ont toujours beaucoup de soucis s'agissant des problèmes de santé mentale, je le comprends, mais qu'ils laissent les autorités de santé faire leur travail, et je pense que l'ordre public n'en sera que mieux assuré.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Avant cela, je voudrais juste vous rappeler que l'infirmerie dont nous parlons a été créée sous le Consulat et qu'elle portait le nom d'infirmerie spéciale.

Monsieur CORBIÈRE, maintenez-vous votre vœu à la lumière des explications très précises de M. LE GUEN ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Je veux être honnête. J'ai cru comprendre qu'il y avait entre M. LHOSTIS et vous, Monsieur LE GUEN, un accord pour faire évoluer les choses. Dans la mesure où c'est M. LHOSTIS qui a porté ce dossier, je marche sur ses brisées. Je me range à l'opinion de M. LE GUEN et je retire le vœu n° 68.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif, présenté par M. Jean-Marie LE GUEN.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 85).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche, apparentés relatif à la situation de la Coordination d'accueil des familles en demande d'asile (C.A.F.D.A.) 44, rue Planchat (20e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 69, relatif à la situation de la Coordination d'accueil des familles en demande d'asile, la C.A.F.D.A., dans le 20e arrondissement, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche, apparentés.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque le Conseil du 20e arrondissement a adopté ce vœu, nous sentions que la situation des demandeurs d'asile en France était en train de se dégrader.

Alors que l'État mène une politique visant à concentrer ces demandeurs d'asile à Paris - 19 % du total -, dans le même temps, les financements de la C.A.F.D.A., structure dépendant du Centre d'action sociale protestant, ont été réduits de 7,1 %.

Ce vœu vise donc à demander à l'État de revoir son financement de la C.A.F.D.A., mais demande aussi une meilleure répartition des plates-formes de domiciliation sur l'ensemble du territoire francilien.

À l'heure qu'il est, nous passons de l'inquiétude à l'indignation. En effet, mercredi soir dernier, 51 personnes, des familles comprenant de nombreux enfants, et notamment des enfants en bas âge - l'un d'entre eux avait à peine 2 mois - se retrouvaient sans hébergement. Le centre protestant les a mis à l'abri dans un lieu totalement dépourvu de commodité, et il l'a fait en urgence.

Jeudi soir, 35 personnes se trouvaient à nouveau dans cette situation. L'État n'offrant que 14 places au C.A.S.H. de Nanterre, c'est donc la Ville et la mairie du 20e, en lien avec les associations, qui ont trouvé une solution pour les 21 autres.

Vendredi soir, à nouveau, le même scénario s'est reproduit, cette fois pour 37 personnes. Là encore, c'est la Ville et les associations qui ont trouvé un abri pour la majorité d'entre elles.

Je veux rappeler que la mise à l'abri des personnes en grande difficulté et des demandeurs d'asile est une compétence de l'État, et l'accueil inconditionnel, surtout quand il s'agit d'enfants, a toujours été la règle dans notre pays. On a vraiment l'impression aujourd'hui que le Gouvernement a sur ce sujet définitivement perdu la boussole.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu afin que le Maire de Paris demande aux services de l'État d'honorer son obligation d'hébergement…

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame BACHE.

Mme Marinette BACHE. - … et que le niveau de financement de la C.A.F.D.A. soit revu à la hausse, et que les plates-formes de domiciliation soient créées afin de mieux répartir les demandeurs d'asile.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Ce vœu reflète la réalité de ce que sont en train de vivre des centaines de personnes en situation de très grande exclusion.

Tous les indicateurs de l'exclusion sont au rouge : l'aide alimentaire explose, les centres d'hébergement sont pleins, les demandeurs d'asiles de plus en plus nombreux.

Face à cette situation rendue encore plus dramatique par la fermeture des places hivernales, une seule réponse est apportée par l'État aux associations : réduction du budget !

Je suis la première à considérer que les finances publiques doivent être utilisés avec la plus grande rigueur, qu'il convient de réfléchir à des mesures d'organisation qui peuvent générer des économies. Mais pas au détriment des personnes particulièrement vulnérables, pas en contraignant les associations à travailler dans des conditions dégradées, pas en cassant les services sociaux.

Or dans ce cas précis, comment arriver à conjuguer prise en charge de qualité, diminution des financements et augmentation de plus de 40 % de la file active.

L'association doit-elle être contrainte de faire des choix entre l'accueil des primo arrivants et le suivi des familles en attente de place en C.A.D.A. ?

La situation de la C.A.F.D.A. illustre les difficultés de plus en plus grandes auxquelles sont confrontés les associations et demandeurs d'asile. Madame BACHE, vous les avez détaillées : je n'y reviendrai pas.

J'apporte donc tout mon soutien à ce vœu que je vous propose de voter. J'ajoute que nous demandons au Préfet de Région la tenue d'une table ronde avec les associations spécialisées, pour la création de nouvelles plateformes de domiciliation des demandeurs d'asile renforçant et équilibrant les capacités d'hébergement en Ile-de-France. Il faut rappeler que seuls les départements 93, 94 et Paris offrent des services de domiciliation pour les demandeurs d'asile.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 86).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pérennisation de l'accueil de nuit dans le 9e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 70, relatif à la pérennisation de l'accueil de nuit dans le 9e arrondissement, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Claire MOREL, pour une minute.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Effectivement, en janvier 2010, il y a un peu plus d'un an, dans le 9e, au 15, rue Bleue, a été ouvert un accueil de nuit de proximité géré par Emmaüs. Il s'agit d'une structure d'accueil inconditionnel ouverte toute la nuit. Elle combine 29 lits, dont 10 pour le Samu social, et un espace de repos destiné en priorité aux sans domicile du 9e arrondissement.

Il est donc ouvert toute la nuit, et les sans domicile peuvent s'y rendre pour y trouver un espace de repos ou d'accueil sans forcément y dormir. Il est hébergé provisoirement et à titre gratuit par la Ville de Paris dans des locaux destinés à être transformés en logements sociaux et en crèches. Sa pérennisation est donc relativement menacée alors qu'il a rempli ses objectifs.

C'est devenu une structure incontournable pour les maraudes travaillant dans le 9e arrondissement qui, jusqu'à présent, ne disposaient pas d'une telle structure.

Ainsi, 70 personnes par nuit en moyenne sont reçues et cet accueil a pu notamment voir certaines personne entamer un travail de suivi, de réinsertion, alors qu'elles n'avaient même pas voulu intégrer une quelconque structure d'hébergement jusqu'à présent. La souplesse de son fonctionnement explique ce fait.

Enfin, un accompagnement spécifique est réalisé auprès des populations roms qui, depuis trois hivers, dorment dans le quartier des grands magasins du 9e arrondissement.

J'ajouterai également que les élus du 9e visitent régulièrement ce centre, rencontrent régulièrement leur encadrement. Le conseil de quartier, comme les habitants du quartier peut également sur demande le visiter et rencontrer l'encadrement.

Enfin, comme l'ont rappelé Mmes TROSTIANSKY et BACHE, le contexte est difficile pour l'hébergement d'urgence.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

Mme Claire MOREL. - Un très grand nombre de lits vont fermer. C'est pour cela qu'il est important que l'État pérennise cet accueil.

Je vous propose donc de soutenir ce vœu pour que le Maire de Paris saisisse le Préfet de Paris afin que l'État s'engage à pérenniser le financement de cet accueil de nuit.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, ce projet que nous avons âprement défendu auprès de l'État fait suite à un diagnostic des besoins des personnes à la rue du 9e arrondissement, et particulièrement des Roms, pour lesquels une réponse digne et adaptée a été trouvée.

Je tiens aujourd'hui à saluer l'engagement du maire du 9e arrondissement et de son équipe pour avoir donné vie à ce projet dans un contexte marqué par un tout autre traitement réservé aux Roms par le Gouvernement, et plus globalement aux personnes en très grande difficulté.

Vous l'avez rappelé, Madame MOREL, le bilan concluant de cette première année de fonctionnement met en évidence la nécessité de garder cette main tendue, qui amène progressivement les sans abri à accepter d'entrer dans une démarche d'insertion, qu'elle soit liée aux soins, à la restauration des droits ou encore à l'hébergement.

Je souhaite préciser dans ce contexte de rabais des politiques de solidarité décidée par le Gouvernement, que la continuité, voire la duplication de cette expérience, ne doit pas se substituer à la création de places d'hébergement supplémentaires et nous y serons tous et toutes vigilants.

Madame MOREL, j'ai d'ores et déjà indiqué au Préfet de Paris que la Ville de Paris apporterait tout son concours dans ce projet, et je ne manquerai pas de le solliciter à nouveau.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter ce vœu.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 87).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fin du Plan grand froid.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 71, relatif à la fin du Plan grand froid, a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole à M. CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Ce vœu concerne la fin du Plan grand froid et tous les problèmes que cela pose, qui sont des problèmes récurrents.

J'irai à l'essentiel : nous demandons à travers ce vœu que le Conseil de Paris et le Maire de Paris interpellent le Ministre chargé du logement et le Secrétaire d'Etat au logement pour trouver des solutions immédiates d'hébergement et de logement, afin d'empêcher que les personnes mises à l'abri, pendant la période hivernale ne se retrouvent à la rue. Il vise aussi à obtenir la production de places d'hébergement, de logement adaptés dans les départements et les communes qui n'assument pas suffisamment leurs responsabilités en la matière, en réquisitionnant notamment les bâtiments publics inutilisés. Je ne polémiquerai pas en les nommant, ces communes, mais j'en connais une que le premier personnage actuel de l'Etat a longtemps administrée dans les Hauts-de-Seine.

J'arrête là.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, le Maire de Paris a adressé un courrier rendu public à M. Benoist APPARU, lui demandant de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour éviter les situations dramatiques d'errance.

Quel sera le sort des personnes sans abri prises en charge par l'Etat au titre du plan hivernal, à l'issue du 31 mars, lorsque la remise à la rue de près de mille personnes dans notre Capitale aura réduit à néant un travail d'insertion enclenché cinq mois plus tôt ?

Quelles perspectives s'offrent à elles ? Revenir dans les rues, dans les bois, au bord du canal, dans le métro ? Le plan hivernal piloté par l'Etat ne devrait être qu'une parenthèse dans la vie des sans abri, avant un retour à la rue, dès que les températures remontent.

Durant cet hiver particulièrement rigoureux, la Ville de Paris a témoigné d'une mobilisation sans faille pour pallier l'urgence. Permettez-moi d'exprimer toute ma reconnaissance au Secrétariat général, au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, à la D.P.P., qui par leur engagement et leur dévouement ont permis d'accueillir chaque soir plusieurs centaines de personnes.

Je remercie aussi chaleureusement l'ensemble des mairies, comme le 11e arrondissement qui, pour la première fois cette année, ont accepté de mettre une salle à disposition pour accueillir les sans abri.

Nous avons aussi mis à disposition des associations plusieurs bâtiments vides pour accueillir entre autres les exilés et les mineurs étrangers isolés. Mais malgré cette solidarité partagée, nous restons là dans de la mise à l'abri saisonnière.

Monsieur CORBIÈRE, vous avez souligné par votre vœu le diagnostic établi dans le cadre du Plan régional de l'accueil d'hébergement et de l'insertion, à savoir le déséquilibre en termes de places d'hébergement entre les différents départements d'Ile-de-France. J'aimerais savoir les suites qui seront apportées au constat partagé d'un déficit de 13.000 places d'hébergement dans notre Région.

Malgré ce contexte très tendu, la collectivité parisienne assume pleinement ses engagements. Les 2.000 nouvelles places d'hébergement et de logement adaptées, promises en 2008, ouvriront bel et bien avant 2014.

J'en appelle à la responsabilité du Gouvernement pour la mise en place d'un véritable dispositif de veille sociale, qui permette aux plus exclus sans exception de sortir durablement de la rue, et j'apporte donc tout mon soutien à ce vœu que je vous propose de voter.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il y a l'abstention de l'ensemble du groupe Centre et Indépendants.

Le vœu est adopté. (2011, V. 88).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la suspension de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 72 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il est relatif à la suspension de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Pour le défendre, je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci.

Je voulais d'abord préciser que ce vœu n'est pas contre l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, mais contre le manque de concertation de la Mairie de Paris.

Nous souhaitons que soit entamée une réelle concertation avec les élus de l'opposition, les communes voisines et les habitants. Monsieur BOUAKKAZ, vous parliez ce matin de démocratie locale. Mais, à ce sujet, la démocratie locale, vous l'avez bien zappée.

Preuve qu'il n'y a eu ni concertation ni anticipation, la zone proposée dans le 16e arrondissement est inondable. Preuve qu'il n'y a eu aucune explication, des conseils de quartiers et les habitants nous interrogent sur ce projet et nombre de questions restent sans réponse.

Déjà, lors du vote de la délibération, le 2 juin 2009, le cahier des charges n'avait pas été établi. Vous nous annoncez un coût très précis de 16.821.061 euros, mais le cahier des charges, lui, n'était pas établi.

Pouvez-vous aussi me dire qui paiera les factures d'eau, d'électricité, d'assurance, de gardiennage ? Qui ? Les Parisiens ?

Enfin, vous nous dites que l'aménagement se fera sur des zones de parkings mais vous omettez de dire qu'il y aura forcément des bâtiments pour les sanitaires, des bâtiments techniques, des locaux pour l'accueil et j'en passe.

Nous souhaitons donc que le projet soit suspendu et qu'une réelle concertation soit engagée.

Merci.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, la création des aires d'accueil des gens du voyage suscite l'inquiétude de Mme MONTANDON, mais aussi la mienne.

Vous, Madame MONTANDON, du fait de ces projets, moi, du fait de la lenteur de ces réalisations.

Vous voulez suspendre la création des aires des gens du voyage, alors que c'est une obligation légale, depuis l'an 2000, pour toutes les communes de plus de 5.000 habitants. Nous devrions créer 200 places et le schéma départemental voté au Conseil de Paris en 2004 en prévoit 90, pour les familles dont l'un des membres est hospitalisé à Paris.

Nous avons travaillé en concertation avec les élus et avec les associations sur ce projet.

Le Préfet, à notre demande, a enfin réuni cet automne la Commission départementale consultative des gens du voyage et nous travaillons avec l'Etat et les associations pour que ces projets voient le jour, car c'est de notre responsabilité collective.

Nous étions dans les bois de Vincennes et de Boulogne en janvier dernier avec le Préfet et les architectes, pour examiner très concrètement ces projets.

Concernant la concertation, Monsieur le Maire, nous continuons la concertation. Nous organisons de nouvelles réunions dans les arrondissements. Lundi prochain, dans le 16e arrondissement, avec M. GOASGUEN. Prochainement, dans le 12e arrondissement également avec Mme Michèle BLUMENTHAL et les élus du 12e arrondissement.

Vous verrez, Mesdames et Messieurs, à cette occasion que les futures aires présentent une qualité paysagère et environnementale qui permettra de valoriser ces deux emplacements dans les bois, qui sont pour le moment des parkings ou des espaces inoccupés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, nous avons bien noté l'opposition de l'Etat à l'aire du 15e arrondissement. Le Premier Ministre nous a annoncé en 2009 la recherche de solutions alternatives à proximité de l'hôpital Georges Pompidou. Mais malgré nos sollicitations répétées, nous sommes toujours en attente de propositions de la part de l'Etat, et nous poursuivons donc nos études pour l'implantation de cette aire.

Monsieur le Maire, j'appelle donc à voter contre ce vœu, et avant de passer au vote, je voudrais dire que dans une période où certains attisent le racisme et la stigmatisation, je tiens, au nom de la majorité municipale, à exprimer notre respect pour la culture et les modes de vie des gens du voyage, trop souvent rejetés sans être connus.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Je vais donner la parole d'abord à M. le Président BROSSAT pour une explication de vote de deux minutes maximum…

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Franchement, Madame MONTANDON, je serais vous, je présenterai un vœu pareil, j'aurais honte. Vous avez passé tout l'été, à l'U.M.P., à exploiter les problèmes supposés posés par les gens du voyage.

Nous cherchons à élaborer des solutions concrètes en mettant en place des aires dédiées aux gens du voyage. Il y avait trois projets, cela a été rappelé par Olga TROSTIANSKY tout à l'heure : un dans le 12e, un dans le 15e, un dans le 16e. Vous vous opposez à l'aire pour les gens du voyage dans le 12e, vous vous opposez à celle dans le 15e, vous vous opposez à celle dans le 16e arrondissement.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous ne cherchez pas de solutions au problème, vous cherchez des problèmes pour pouvoir les exploiter politiquement et pour faire votre beurre dans le cadre des campagnes électorales sur cette question-là. Eh bien, franchement, vous devriez avoir honte et votre vœu, vous devriez le retirer !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote d'abord du groupe U.M.P. et ensuite du président GAREL. Je voudrais faire remarquer qu'en principe, les orateurs du groupe qui a déposé le vœu ne doivent pas reprendre la parole après l'adjoint et les autres groupes.

D'ailleurs, la parole a été refusée à plusieurs reprises à M. GAREL sur la base de cette interprétation du règlement dans la présente séance.

Je suis donc embarrassé, je ne le cache pas…

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Il y a aussi des exemples contraires pour les autres.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Soyons libéraux ! Je vous donne la parole, Monsieur AURIACOMBE, mais je tiens à souligner qu'il faudrait peut-être, et je le dirai à François DAGNAUD, que dans la conférence d'organisation qui en a le pouvoir, nous adoptions une interprétation tout à fait claire de cet article afin qu'il n'y ait plus d'incident de ce genre.

Cela dit, Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole et elle sera ensuite donnée à M. le Président GAREL.

M. Pierre AURIACOMBE. - Monsieur le Maire, merci pour cette interprétation libérale à laquelle je suis très sensible.

Oui, nous voterons ce vœu et pour une raison simple : contrairement à ce qui a été dit, mais ce sont des propos sur lesquels je ne reviendrai pas, notamment de M. BROSSAT, nous ne sommes pas contre les aires, nous sommes contre le manque de concertation qui est manifeste.

Dans le 16e arrondissement notamment, Mme TROSTIANSKY nous a proposé une réunion subitement il y a quelques jours, parce que la commission des sites se réunit le 15. Alors, il faut être sérieux, la concertation, ce n'est pas cela ! On sait très bien que ce projet d'aire est une obligation légale, ce que l'on vous demande, c'est de prendre le temps de voir les riverains, de voir les conseils de quartier...

Vous parlez d'une réunion dans le bois de Boulogne, très bien ! Nous n'étions pas invités, les associations n'étaient pas invitées. C'est cela la concertation, ce n'est pas uniquement dire : "vive la démocratie locale", c'est aussi faire vivre la démocratie locale.

Merci.

Nous voterons ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je vais être très rapide, parce que mes deux collègues de la majorité ont dit ce que nous pensons nous aussi : il y a toujours pour l'U.M.P. et pour la Droite en général - je vois M. POZZO di BORGO dire : "très bien" - cette idée qu'en fin de compte, les gens du voyage...

… vous trouverez toujours n'importe quel prétexte pour ne pas accueillir les gens du voyage, pour les repousser dans la ville d'à côté, dans le département d'à côté, dans l'arrondissement d'à côté ! Tous les prétextes sont bons !

A chaque fois que l'on veut accueillir les gens du voyage, mais c'est pareil lorsqu'on veut accueillir les toxicomanes et c'est pareil quand on veut accueillir tous les exclus de la terre, à chaque fois, vous ne voulez jamais que ce soit chez vous, vous voulez toujours que ce soit à côté et on voit bien là que c'est une politique d'un égoïsme rare.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avant de mettre aux voix le vœu, je voudrais rappeler au Président GAREL qu'il y avait une exception qui était M. Taittinger, car M. Taittinger, dont je me plais à saluer ici la mémoire, a toujours soutenu l'implantation de l'aire des gens du voyage dans le bois de Boulogne.

M. Yves POZZO di BORGO. - Le jugement que vous portez sur les personnes est inacceptable !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Sénateur, je viens de rappeler que le maire du 16e arrondissement de l'époque était favorable à l'implantation de l'aire des gens du voyage ; je me borne à ce rappel historique et il ne me semble pas que je dépasse mes compétences de président de séance.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au remboursement des familles des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements, conformément aux nouveaux tarifs de cantines scolaires.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu n° 73, relatif au remboursement des familles des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements, conformément aux nouveaux tarifs de cantines scolaires, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. Claude DARGENT, pour une minute.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu que je présente ici au nom des élus de mon groupe ne devrait pas être nécessaire, et pourtant, il l'est.

Un vœu dans notre Assemblée exprime une orientation politique. Or, il s'agit simplement ici de demander l'application du droit.

L'orientation politique, notre Conseil l'a déjà exprimée en adoptant en juillet dernier une délibération instaurant une nouvelle grille de tarifs de cantines scolaires pour l'ensemble de Paris, dans un souci de solidarité et d'équité.

Or, les 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements ont refusé d'appliquer ces nouveaux tarifs et ils ont été déboutés par un jugement du Tribunal administratif en date du 17 décembre dernier. Ce jugement leur enjoint d'appliquer cette nouvelle grille dans un délai de deux mois, mais en vertu de ce jugement, la décision de non-application des tarifs par les maires des arrondissements concernés n'a jamais, en droit, existé.

Les caisses doivent donc rembourser le trop-perçu depuis le 1er septembre dernier par les familles qui le demandent. Or, plusieurs d'entre eux, dont ceux du 15e et du 17e arrondissement ont déjà opposé un refus catégorique à cette demande.

Ce vœu demande donc que les maires des cinq arrondissements cités appliquent tout simplement le droit. L'enjeu n'est pas faible, il s'agit de faire bénéficier les familles de l'Ouest parisien de tarifs plus avantageux pour les classes moyennes et les classes populaires. Connaissant les convictions en la matière de la majorité de notre Conseil, je suis confiant dans son vote.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Toujours en remplacement de Mme BROSSEL.

L'Exécutif apportera naturellement un avis très favorable à ce vœu.

Suite au refus des maires des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements en tant que présidents des caisses des écoles d'appliquer dès la rentrée scolaire dernière la grille harmonisée des tarifs de cantine visant à mieux répartir l'effort des familles en fonction de leurs revenus, le Maire de Paris avait saisi le Tribunal administratif.

Comme vous le savez, le 17 décembre dernier, celui-ci a validé au fond la légalité de cette réforme et a enjoint les maires récalcitrants à la mettre en œuvre dans un délai de deux mois. Je crois que la lettre est partie il y a peu.

En annulant ainsi les décisions de ces cinq maires d'arrondissement, le Tribunal a, de fait, invalidé les tarifs pratiqués dans ces arrondissements depuis septembre 2010, puisqu'ils n'étaient pas conformes à la grille municipale.

Par conséquent, les familles concernées sont effectivement en droit de demander à leur caisse des écoles que les repas d'ores et déjà facturés soient recalculés selon la grille municipale et que, pour ceux qui auraient trop payé, la différence leur soit remboursée.

Je donne donc un avis favorable, très favorable, à ce vœu et j'en profite pour remercier ses auteurs, attachés au respect de la délibération votée et à la bonne application du jugement du Tribunal administratif ainsi qu'au pouvoir d'achat des familles modestes et moyennes de ces arrondissement qui ont, elles aussi, le droit, comme partout ailleurs, sur le territoire parisien, de bénéficier de cette réforme de justice sociale.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote : d'abord, M. MENGUY et, ensuite, Mme BRUNO.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais répondre à Claude DARGENT au nom du maire du 15e qui ne pouvait pas siéger ce matin. Je suis toujours ému d'entendre M. DARGENT parler des questions touchant aux écoles quand on entend les propos qu'il tient sur la sécurité autour des écoles qui, je le rappelle, sont inacceptables. Franchement, on n'a pas de leçon à recevoir de ce genre d'attitude.

Je voudrais simplement rappeler que dans le 15e, plus de 1.200 familles ont apporté leur soutien en retournant la pétition "Je soutiens ma caisse des écoles" lancée par le maire du 15e. Cet engagement prouve qu'elles aussi sont attachées à préserver les particularités de la restauration scolaire dans le 15e.

Lorsque le jugement au fond a été rendu par le Tribunal administratif le 17 décembre dernier, exigeant des caisses d'appliquer la nouvelle tarification dans un délai de deux mois courant à compter de la notification, respectueux des décisions de justice, le maire a alors décidé de mettre en application dans le 15e arrondissement les nouveaux tarifs imposés par la Mairie de Paris dès le 3 janvier 2011 avec deux mois d'avance sur le délai légal.

Si l'on interprète littéralement le dispositif de ce jugement, le Tribunal administratif n'enjoint pas aux caisses des écoles de faire une application rétroactive de la nouvelle grille tarifaire.

Il convient de rappeler aussi qu'un certain nombre de maires mis en cause ont fait appel de ce jugement qui n'est donc pas définitif. Je note au passage que votre demande, si elle était viable, devrait s'appliquer dans les deux sens, amenant la moitié des parents relevant des tarifs 6 à 8 à devoir rembourser à la Caisse des écoles ce qu'ils n'ont pas payé.

Vous n'en parlez pas dans votre vœu, on peut s'en étonner.

Je tiens à préciser que la Caisse des écoles du 15e, à la suite de la diffusion de communication par la DASCO dans les 58 écoles de l'arrondissement, a reçu seulement sept demandes de remboursement.

Les demandes de famille, mes chers collègues, de révision des tarifs qui leur sont appliqués, lorsqu'elles traversent des difficultés, à un moment donné, sont examinées par une Commission de réduction tarifaire, qui œuvre dans un souci social et accorde des dérogations et exonérations quand elles sont justifiées.

Plus de la moitié des familles sont pénalisées dans le 15e par cette hausse des tarifs, alors même que, dès 2008, en passant de cinq à huit tarifs, ils ont déjà subi une hausse dès 2009.

Je crains donc, ainsi que mes collègues de la majorité du 15e, que cette uniformisation des tarifs, avec la hausse qu'elle induit pour les tarifs 6 à 8, n'incite certains parents à retirer leurs enfants de la cantine au détriment de la mixité scolaire.

N'est-ce pas là, en plus d'un souci d'économie sur le dos des classes moyennes, le véritable objectif de cette réforme inique et rejetée par beaucoup ?

Il convient de s'interroger et nous voterons contre ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Maire, Merci.

Pour tous les maires qui président la Caisse des écoles de leur arrondissement, l'objectif prioritaire est de servir aux élèves des cantines de très bons repas.

Mais tous n'emploient pas les mêmes moyens, certains font de la liaison froide, d'autres de la liaison chaude, d'autres encore, comme c'est le cas dans le 15e, préparent des repas de qualité dans des centres de cuisson avec des produits frais, cuisinés sur place.

C'est la raison pour laquelle nous étions opposés au principe d'uniformiser les tarifs de la restauration scolaire, puisque le prix de revient d'un repas n'est pas le même, selon sa fabrication.

Mais, à la suite d'une procédure tout à fait justifiée, le jugement sur le fond rendu par le Tribunal administratif est intervenu le 17 décembre dernier.

Dans ce jugement, il est effectivement dit qu'il est enjoint aux présidents des Caisses des écoles des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements de Paris d'appliquer les tarifs décidés par le Conseil de Paris dans un délai de deux mois, à compter du présent jugement.

En d'autres termes, et mon collègue M. Jean-Baptiste MENGUY l'a rappelé, si l'on interprète littéralement le dispositif de ce jugement, le Tribunal administratif n'enjoint pas aux Caisses des écoles de faire une application rétroactive de la nouvelle grille tarifaire.

Aussi, lorsque vous évoquez dans ce vœu, comme sur la fiche que Mme BROSSEL a fait apposer dans les écoles, la possibilité pour les familles de demander à leur Caisse des écoles que l'ensemble des repas, d'ores et déjà facturés depuis le 1er septembre 2010, soient recalculés conformément à la nouvelle grille tarifaire et le remboursement de la différence le cas échéant, vous vous moquez du monde.

D'abord parce qu'il n'est pas question dans ce jugement de rétroactivité, ensuite parce qu'il n'est pas question de demander aux familles qui payent les tarifs 6 à 8 la différence de facturation pour le premier trimestre de l'année scolaire, et enfin parce que la Commission de réduction tarifaire, et je sais de quoi je parle, puisque je la préside, est toujours à l'écoute des familles qui rencontrent des difficultés pour leur accorder une réduction de tarif ponctuelle, de quelques mois, ou pour une année scolaire entière.

En conséquence, mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants votera contre ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable, même très favorable, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 89).

2011, DJS 256 - Subvention à l'association Les P'tits Poulbots Oeuvre des gosses de la Butte Montmartre (18e). Montant : 3.700 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 256. Il s'agit de la subvention à l'association "Les P'tits Poulbots, Oeuvre des gosses de la Butte Montmartre", pour un montant de 3.700 euros.

La parole est à M. BOURNAZEL pour cinq minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez court, en cette fin de séance, simplement pour dire que cette association qui perpétue une belle tradition à Montmartre et dans notre arrondissement mérite d'être soutenue.

L'an passé, sa subvention avait été réduite et, ensuite, unanimement à la mairie du 18e, nous avons demandé à la Mairie de Paris de rétablir sa subvention à 3.700 euros, ce qui avait été accordé.

Simplement, je me réjouis effectivement du montant de la subvention mais je voudrais rappeler que "Les P'tits Poulbots" ont des besoins, notamment parce qu'ils travaillent beaucoup, ils font beaucoup de sorties, de voyages, ils représentent beaucoup notre arrondissement, partout au-delà de notre périphérique, en Région Ile-de-France et parfois à l'étranger.

"Les P'tits Poulbots" ont des besoins, notamment par rapport à leurs costumes, puisque ces petits sont tous habillés pour perpétuer la tradition.

Ces costumes reviennent très cher, il y a des investissements extrêmement lourds et, cette année, ils ont des besoins supplémentaires.

Comme la Ville n'a pas couvert ces besoins supplémentaires, il a fallu les trouver ailleurs et j'ai réussi, grâce à Catherine DUMAS, à débloquer une subvention au Sénat de 3.500 euros pour "Les P'tits Poulbots".

Je souhaiterais que, l'année prochaine, la Ville de Paris puisse faire des efforts supplémentaires pour cette association, car c'est une véritable vitrine pour Montmartre et notre arrondissement.

Il y a encore 15 jours, j'étais à Yerres, la Ville de l'Essonne, où "Les P'tits Poulbots" représentaient Montmartre et d'autres associations dans le cadre d'un festival de franco-poésie.

Je dois dire que nous étions assez fiers d'eux et qu'il faut les soutenir.

Si la Mairie de Paris, l'année prochaine, ne les soutient pas autant que nous l'avons fait cette année par une autre subvention au Sénat, "Les P'tits Poulbots" auront de grosses difficultés financières.

J'attire votre attention, cette année, sur la nécessité de prévoir un budget plus important l'année prochaine pour cette belle association.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au lieu et place de M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Les tambours en tenue de l'association "Les P'tits Poulbots, Oeuvre des gosses de la Butte Montmartre" participent effectivement à l'animation de fêtes sur la Butte, défilés, cérémonies dans le quartier de Montmartre et le 18e arrondissement, dont la fameuse Fête des Vendanges.

Cette association est particulièrement appréciée des habitants du quartier car elle promeut de manière festive et conviviale la vie de Montmartre, tout en offrant à de nombreux jeunes la possibilité d'un apprentissage musical en groupe.

Cette association, créée pour perpétuer l'œuvre de l'affichiste dessinateur Francisque Poulbot participe par ailleurs fortement à la transmission de l'héritage culturel parisien et de l'histoire si particulière de l'arrondissement.

C'est pourquoi la Ville de Paris subventionne l'association au titre de la jeunesse, à hauteur de 3.700 euros.

Vous comprendrez que, là, je remplace Bruno JULLIARD.

Cette subvention permet aujourd'hui à une quarantaine d'enfants et de jeunes, principalement issus du 18e arrondissement, de bénéficier de cours de tambour gratuits hebdomadaires, trois répétitions par semaine, pendant l'année scolaire.

Effectivement, nous les subventionnons et je crois que cette subvention sera réexaminée, comme toutes les subventions, d'année en année et nous tiendrons peut-être compte l'année prochaine d'une augmentation nécessaire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 256.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 256).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avis de la faisabilité de la proposition d'une "convention gré de gré".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 74 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'éventuelle "convention de gré à gré" entre la Ville de Paris et l'association "C.R.L. 10" dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Là encore, je défends un vœu provenant des élus du 10e, notamment ssoutenu par Alain LHOSTIS. Il s'adresse à Bruno JULLIARD et je vois que c'est l'excellent Jean VUILLERMOZ qui répondra.

Je profite de l'occasion, sans doute par persiflage, pour regretter que certains élus qui sont en charge des vœux qui leur sont adressés ne soient pas là.

On est plusieurs aussi à avoir une activité professionnelle, mais cela me semble être le minimum d'être présents en une telle circonstance.

Qu'importe.

C'est une question importante que je vous présente là. Elle concerne un centre d'animation dans le 10e arrondissement. C'était jusque là une délégation de service public qui leur est proposée mais l'animation en question, "C.R.L. 10", souhaite plutôt une "convention de gré à gré", négociée entre la Ville et elle-même.

Il semble que ce ne soit pas tout à fait légal. Nous demandons qu'un avis écrit soit porté à la connaissance des élus du Conseil de Paris, afin que toute la clarté soit faite sur le statut de ce centre d'animation.

Je vous remercie de votre attention et j'attends des réponses.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je pense que Bruno JULLIARD est très sensible à cette demande et qu'elle sera examinée avec rapidité afin que les conseillers puissent disposer d'une expertise des services juridiques de la Ville telle que demandée dans ce vœu pour lequel il est émis un avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 90).

2011, DJS 179 - Signature d'une convention avec "Paris Foot Gay" (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 179. Il s'agit de la signature d'une convention avec "Paris Foot Gay", pour l'attribution d'une subvention de 30.000 euros.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Effectivement, nous nous sommes inscrits sur ce projet de délibération, et Jean VUILLERMOZ, qui est bien là, me répondra.

L'homophobie dans le football est un phénomène particulièrement grave. Elle s'exprime trop souvent dans le monde du foot avec la plus grande décontraction et une parfaite impunité, comme si ces atteintes graves au respect des personnes n'étaient après tout qu'une tradition sans conséquences.

Récemment encore, une banderole à caractère homophobe a été déployée dans le stade vélodrome à Marseille. Cet événement nous rappelle l'importance du combat quotidien contre l'intolérance et les discriminations, où qu'elles soient. Parce que l'homophobie, tout comme le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, est un vecteur d'exclusion incompatible avec le vivre ensemble que nous entendons développer à Paris.

Celles et ceux qui consacrent leur temps et leur énergie à la combattre méritent plus que jamais notre soutien.

C'est le cas du "Paris Foot Gay", présidé par l'excellent Pascal BRETHES, qui multiplie inlassablement les actions de toutes sortes pour mettre fin aux discriminations dans le sport, et plus particulièrement dans le football.

Le "Paris Foot Gay" est aussi une association sportive qui encadre une pratique régulière du foot à Paris à destination d'un public amateur, et sans discriminations.

Attribuer une subvention au "Paris Foot Gay", ce n'est pas seulement subventionner un club de sport, c'est faire le choix d'investir notre ville dans ce combat ; c'est aussi permettre l'établissement, comment entend le faire le "Paris Foot Gay" avec cette subvention, d'une formation sur les discriminations à destination de l'ensemble des acteurs du monde du football. C'est contribuer à construire un réseau important de lutte contre les discriminations dans le sport avec le ministère des Sports, la Ligue de football professionnel, la F.F.F., mais aussi le "M.R.A.P.", "S.O.S. Racisme" et "Ni putes ni soumises".

Enfin, c'est donner une voix au football parisien dans des événements nationaux, voire européens, tel que la journée nationale de lutte contre l'homophobie dans le football, la rencontre des associations européennes luttant contre l'homophobie dans le football ou encore la conférence annuelle de l'U.E.F.A. sur les discriminations.

Cette démarche importante nécessite un investissement plein et entier de notre ville. C'est le sens de cette subvention de 30.000 euros qui fait d'ailleurs suite à un amendement que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche avait fait voter lors du dernier vote du budget.

Je suis donc particulièrement satisfait de ce projet de délibération, et mon groupe le votera avec beaucoup d'enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je partage tout ce qui vient d'être dit. Nous allons donc, comme c'est prévu, signer la charte contre l'homophobie dans le sport très prochainement, à la Mairie de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DJS 179).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil des jeunes enfants.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu qui n'est pas rattaché à un projet de délibération, et qui est relatif à l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, vœu n° 75.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme vous le savez, ces derniers mois, on a connu de nombreux mouvements sociaux du personnel encadrant les crèches, et les structures d'accueil de la petite enfance sont confrontées à une insuffisance de personnel pour pallier les absences.

Le volant de remplacement est régulièrement absorbé par les ouvertures de crèche et ne suffit plus à couvrir les besoins de façon réactive, cela au détriment des conditions de travail des équipes qui fonctionnent à flux tendu, et cela développe une certaine forme d'insécurité et d'inquiétude, à la fois pour les enfants et pour les familles.

Dans le même temps, on sait que de nombreux jeunes parisiens titulaires de C.A.P. petite enfance ou de B.E.P. carrière sanitaire et sociale, ont du mal à s'insérer professionnellement.

À travers ce vœu, nous souhaitons que le volant de remplacement soit étoffé de façon significative en embauchant notamment des titulaires du C.A.P. petite enfance et en les inscrivant dans un parcours qualifiant les menant vers l'obtention des diplômes d'auxiliaire de puériculture ou d'E.J.E., parce ce sont ces qualifications qui sont nécessaires à l'arrivée et qui sont exigées par la Ville de Paris.

Nous souhaitons que la Ville de Paris s'engage également à ne pas aller au-delà des capacités d'accueil strictes des établissements tant que le personnel de remplacement ne peut pallier les absences classiques du personnel, formation, congés, grossesse et maladie.

La troisième demande dans ce vœu est que la Ville de Paris s'assure que les taux d'encadrement puissent être respectés à tout moment de la journée, et non seulement sur la base de moyennes, pour que les personnels puissent faire le travail d'accompagnement à la parentalité et assurer le rôle d'accompagnement social dont les parents de nos quartiers ont besoin, parce que la précarisation de l'accueil des familles venant encore renforcer les difficultés subies par certaines familles ne peut obtenir notre satisfaction.

Voilà donc l'esprit de ce vœu. Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vous remercie d'attirer encore une fois notre attention sur les conditions de travail des personnels d'accueil des enfants dans les établissements municipaux de la petite enfance.

Je vous rappelle que le service municipal d'accueil collectif parisien représente 422 établissements, 8.300 agents et 22.400 enfants accueillis. C'est donc effectivement un secteur majeur d'activité pour la Municipalité.

Pour vous répondre, je me référerai en partie au vœu que vous avez déposé, lors de la séance du 7 et 8 février dernier, sur la situation des responsables et des responsables adjoints des établissements d'accueil de la petite enfance, et plus particulièrement au vœu de l'Exécutif, qui avait été adopté avec votre accord.

Conformément à ce vœu, je peux vous confirmer que le dialogue social nourri et engagé avec les représentants du personnel se poursuit. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, hier avec Christophe NAJDOVSKI, de rappeler quelles sont déjà les conclusions auxquelles nous sommes parvenus, à la suite de ces discussions.

De nouvelles discussions sont prévues sur notamment la question du volant de remplacement. Cette question du volant de remplacement évidemment nous préoccupe. On sait qu'il y a du personnel absent et que les remplacements sont difficiles. A ce sujet, vous formulez des propositions précises dans votre vœu, notamment de faire que le volet de remplacement soit plus efficient avec le recours à des CAP de petite enfance.

Ce que je peux vous assurer, c'est qu'avec Christophe NAJDOVSKI, nous sommes tout à fait d'accord pour étudier ces propositions et nous sommes aussi d'accord, nous nous engageons en fait à réunir les adjoints petite enfance - d'ailleurs Christophe NAJDOVSKI le fait régulièrement - pour examiner ces questions, probablement, au cours du mois de mai, de façon à trouver encore de nouvelles solutions. Et bien entendu ultérieurement, le Conseil de Paris sera tenu informé des conclusions de toutes ces réflexions et négociations.

Je vous invite donc à retirer ce vœu, en vous assurant encore une fois que nous sommes bien entendu tout à fait conscients des difficultés et prêts à examiner les solutions que vous évoquez.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Notre volonté et notre démarche, c'est bien que la réflexion puisse se poursuivre.

C'est une très bonne initiative que l'ensemble des adjoint-e-s Petite enfance puissent être réunis, avec à la fois M. NAJDOVSKI et Mme ERRECART, cela va nous permettre de pouvoir reposer l'ensemble des éléments sur la table et de pouvoir aboutir.

Nous acceptons donc de retirer notre vœu et, à l'issue de cette réunion du mois de mai et des engagements qui seront pris, nous verrons s'il est nécessaire que le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche redépose un vœu, ou si au contraire des solutions correspondant, à ce qui nous semble important dans la période, aboutissent.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux effectifs dans les équipements petite enfance du 17e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 76 relatif aux effectifs dans les équipements petite enfance du 17e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais me faire l'écho des préoccupations des élus du 17e arrondissement concernant le manque d'effectifs croissant dans les établissements de la petite enfance de notre arrondissement, puisque nous considérons que les personnels qui sont soit en formation, soit en arrêt maladie, ne font l'objet d'aucun remplacement, que bien entendu cela pose des problèmes d'organisation du personnel qui sont extrêmement difficiles à résoudre.

La maire du 17e arrondissement, Brigitte KUSTER a alerté le Maire de Paris par deux courriers en date du 18 février et du 21 mai 2010. Le Maire de Paris a pris acte dans sa réponse de cette pénurie mais sans apporter de solution.

Or, depuis plusieurs semaines, des établissements ne peuvent plus assurer l'accueil des enfants et nous avons dû fermer des sections, par exemple à Marguerite Long, Lecomte, Sainte-Croix et Brunetière.

Il manque en effet plus de 20 personnes qualifiées dans ces différentes crèches. Bien entendu, vous imaginez la situation pour les parents, en termes d'organisation personnelle ou professionnelle.

C'est pourquoi nous demandons que la Mairie de Paris réponde au plus vite au manque de personnels dans les établissements d'accueil de la petite enfance du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je voudrais d'abord vous dire, Madame, que nous sommes totalement conscients de la nécessité de gérer au plus près les besoins d'accueil des personnels de service dans les établissements du 17e arrondissement, comme dans tous les arrondissements.

Il importe toutefois de ramener les questions que vous évoquez à leur juste proportion.

Dans l'avant-dernier considérant de votre vœu, il est ainsi affirmé que plus de 20 personnes qualifiées manquent actuellement dans différentes crèches de l'arrondissement.

S'il existe bien des vacances de postes - nous ne les nions pas, nous le regrettons -, elles ne sont actuellement qu'au nombre de neuf, plus exactement de sept auxiliaires de puériculture et de deux postes d'éducatrices qui viennent d'ailleurs d'être comblés, sur un total de 393 postes équivalents temps plein dans les établissements du 17e, soit moins de 2 %.

Concernant les absences de courte durée, des remplacements ponctuels sont assurés dans la mesure du possible. Cela a été notamment le cas à la crèche Lecomte.

Même s'il y a des absences, je ne peux pas accepter un vœu affirmant que les personnels en formation ou en arrêt maladie, sur des périodes de courte ou de longue durée, ne font l'objet d'aucun remplacement.

De même, vous mentionnez des fermetures de section dans cinq structures. Or, il n'y a eu récemment que deux fermetures ponctuelles de section. Ce qui est affirmé dans ce vœu est donc inexact.

Contrairement à ce que vous écrivez aussi, dans un autre considérant où il est affirmé que le Maire de Paris se contente de prendre acte de la pénurie de personnels, sans apporter de solution concrète, je puis vous assurer que nous prenons bien le problème des absences et des remplacements à bras-le-corps.

On a déjà longuement évoqué cette question hier.

Nous nous trouvons certes dans un contexte difficile, avec une pénurie nationale de personnels formés aux métiers de la petite enfance, par exemple par le Concours national d'E.J.E. organisé en 2009.

Face à cette pénurie, la Ville de Paris a d'ailleurs pris l'initiative d'une convention tripartite signée en janvier 2010 avec la région et l'académie de Paris pour augmenter d'ici 2013 le nombre de personnels formés aux métiers de la petite enfance, afin que les postes créés puissent être pourvus.

La Ville a également demandé en vain jusqu'à présent au ministre chargé de la petite enfance de lancer un plan national de formation aux métiers de la petite enfance, eu égard à la politique volontariste de création de places de crèche que nous avons.

Je tiens à rappeler qu'entre 1995 et 2001, seuls 1.895 places avaient été créées à Paris, dont seulement 20 places dans le 17e arrondissement, alors qu'entre 2001 et 2008, nous avons créé 5.816 places en crèche, dont 509 dans le 17e arrondissement, et que nous sommes en train de déployer notre contrat de mandature avec 4.500 places supplémentaires entre 2008 et 2014.

Compte tenu de ces éléments et notamment des nombreuses inexactitudes de votre vœu qui tendent à faire croire que la Ville serait indifférente et ne ferait rien, je ne peux donc pas accepter le vœu que vous proposez, mais, par contre, j'invite évidemment votre adjoint à la petite enfance à venir et à participer à la réunion que nous allons organiser avec Christophe NAJDOVSKI sur les questions du remplacement, où nous examinerons toutes les préconisations que nous pouvons retenir pour réduire les tensions qui, je dois le reconnaître, existent.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix le vœu, à moins que vous ne le retiriez, Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne retire pas ce vœu, puisque la constatation de situations existantes ne nous amène pas du tout aux mêmes chiffres que Mme ERRECART, nous ne considérons pas non plus les mêmes catégories de personnel. Nous cherchons surtout à apporter des solutions concrètes aux problèmes des familles.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite de nouveau à vous prononcer sur la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Université Paris-IV "Paris-Sorbonne" (R. 24) :

Suppléant :

- M. Didier GUILLOT.

Association "International Visual Theatre" (Conseil d'administration) (R. 25) :

- Mme Claire MOREL, en remplacement de M. Philippe TORRETON, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'administration) (R. 26) :

- Mme Geneviève BERTRAND, en remplacement de M. Jean-Marie CAVADA, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Organe de l'Etablissement d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association ci-après : Ecole privée de la Trinité, 16, rue de Milan (9e) (R. 27) :

- Mme Claire MOREL en remplacement de M. Philippe TORRETON, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (Conseil d'administration) (R. 28) :

- Mme Aline ARROUZE en remplacement de M. Ian BROSSAT, désigné les 24 et 25 novembre 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 24 à R. 28).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante-cinq minutes).

Votes spécifiques.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 3 - Reversement de l'écrêtement de quatre conseillers de Paris

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEEES 35 - Signature d'une convention avec l' Office de Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros.

MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Claude-Annick TISSOT, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Laurence DREYFUSS, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 30 - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association pour la gestion des oeuvres sociales du personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). Montant : 7.392.000 euros.

Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PÉNINOU, Pauline VÉRON, Claude-Annick TISSOT, M. Alexis CORBIÈRE, Mmes Frédérique PIGEON, Fatima LALEM, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Annick OLIVIER, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DRH 31 - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP). Montant : 10.182.000 euros.

2011, DRH 32 - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP). Montant : 500.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DUCT 45 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Association de prévention du site de la Villette" (19e). - Montant : 5.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FÉRAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DPVI 51 - Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris - Participation financière de la ville de Paris pour la création d'un jardin partagé dans le secteur de la Grange aux Belles (10e). - Montant : 6.946 euros.

2011, DLH 14 - Location par bail emphytéotique au profit de la SIEMP de l'immeuble communal 6 rue Julien Lacroix (20e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DFPE 7 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'une crèche collective et d'un logement de fonction au 117, rue de Ménilmontant (20e), concomitamment avec la création sur la même parcelle d'une résidence de logements étudiants.

2011, DLH 43 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement de locaux d'activité compris dans divers programmes de l'office.

2011, DLH 45 - Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat - OPH pour la réalisation d'un programme de construction de 50 logements PLUS et 16 logements PLAI, 4 impasse Oudinot (7e).

2011, DLH 46 - Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat - OPH pour la réalisation d'un programme de construction de 14 logements PLS, 79 rue Vaneau (7e).

2011, DLH 56 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PRU à contracter par Paris Habitat - OPH en vue du financement d'une opération d'aménagement de locaux sur le groupe Edmond Michelet Curial - Tours M-N-O-P-J-K-L, 3 bis - 3 ter et 7 - 7 bis rue de Cambrai (19e).

2011, DLH 57 - Modification de la délibération n° 2005 DLH 306-1 des 13, 14 et 15 décembre 2005 en ce qui concerne la location par bail emphytéotique d'une emprise englobant une partie des parcelles communales situées 21 et 23-25 rue Ramponneau (20e) au profit de l'OPAC devenu depuis lors Paris habitat OPH.

2011, DLH 59 - Avenant à la convention de réservation signée le 15 septembre 2009 relative au programme de construction d'un EHPAD de 100 logements PLS situé 71-75 rue de l'Amiral Mouchez (13e) à réaliser par Paris Habitat OPH.

2011, DLH 82 - Modification de la garantie de la Ville de Paris au prêt PLS accordée à paris Habitat OPH pour la réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 4 logements PLS 6 rue Jules Dumien (20e).

2011, DU 61 - Désaffectation de parcelles et déclassement de volumes , cession de volumes de charges foncières par la Ville de Paris à Paris Habitat OPH dans le secteur d'aménagement Binet (18e). Autorisation de constituer toutes les servitudes qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projet de délibération suivants :

2011, DLH 38 - Avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP de l'immeuble communal 16, rue de Beauce (3e).

2011, DLH 42 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 7 boulevard Richard Lenoir, 4 rue Amelot (11e).

M. Philippe MOINE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 60 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Antin Résidences en vue du financement d'un programme de construction neuve de 11 logements PLUS et 7 logements PLS ainsi que d'une résidence sociale pour jeunes comportant 40 logements PLA-I, 120-124 rue Cardinet (17e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 90 - Réaménagement d'un emprunt de la SA d'HLM Batigère, auprès de la CDC, pour le rachat du patrimoine parisien de la société SCIC Habitat Ile de France.

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 84 - Régularisation de l'assiette foncière de 7 baux consentis à la SA d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) pour permettre la conclusion d'un avenant regroupant 47 baux consentis à cette société.

Mme Hélène BIDARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 31 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un prêt à la réhabilitation Logement social à contracter par Logement français en vue du financement des travaux de réhabilitation d'un hôtel social de 19 chambres - 6 rue Tarbé (17e).

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 18 - Avenant au bail à construction consenti à la société PAX-PROGRES-PALLAS portant location de la propriété communale située 379 rue de Vaugirard (15e).

M. Hamou BOUAKKAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 19 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PLS à contracter par Résidences Le Logement des Fonctionnaires en vue du financement d'un programme d'acquisition en usufruit de 10 logements PLS, 9-13 rue Méchain (14e).

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 20 - Transfert au profit de la SA d'HLM Efidis des garanties d'emprunt et des avances accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM Sageco pour le financement de divers programmes de logements sociaux.

M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 88 - Cession à la SOREQA d'un immeuble situé 30 rue d'Enghien (10e).

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 91 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts contractés par l'association Philharmonie de Paris, 211 avenue Jean Jaurès (19e) pour la réalisation d'une salle philharmonique.

Vote spécifié.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le vœu n° 7 déposé par le groupe PC-PG.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DPVI 28 Signature de l'avenant n°2 pour l'attribution d'une subvention au Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI) menant des actions spécifiques d'accès aux droits pour favoriser l'Intégration à Paris. Montant total : 20.000 euros.

2011 DPVI 29 Subvention au titre de l'Intégration à l'association l'Ecole sous l'Arbre Humanitaire Internationale France. Montant : 5.000 euros.

2011 DPVI 37 Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2010-2012 avec l'association Raconte nous ton histoire et attribution de la subvention correspondante. - Montant : 24.000 euros.

2011 DPVI 39 Signature avec l'Association de Solidarité Internationale et de l'Intégration (ASI) (17e) d'un avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2011 DUCT 29 Subvention à l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant (11e). Montant : 3.000 euros.

2011 DUCT 49 Subvention à l'association Coordination des associations de développement économique, culturel et social de Paris (Paris Cadecs, 4e). Montant :12.000 euros.

2011 DUCT 5 Subvention Fonds du Maire à l'association "Promouvoir la médiation socioculturelle (PROMES)" (19e). - Montant : 5.000 euros.

2011 DUCT 9 Subvention-Fonds du Maire à l'association Fondation d'Auteuil du 16e. Montant : 5.000 euros.

2011 DUCT 15 Subvention Fonds du Maire à l'association Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 5e arrondissement. - Montant : 13.903 euros.

2011 DUCT 16 Subvention Fonds du Maire à l'association Comité municipal des fêtes et oeuvres de solidarité du 10e arrondissement. - Montant : 16.315 euros.

2011 DUCT 44 Subvention Fonds du Maire à l'association Centre Corot entraide d'Auteuil (16e). Montant : 5.000 euros.

2011 DUCT 45 Subvention Fonds du Maire à l'association "Association de prévention du site de la Villette" (19e). - Montant : 5.000 euros.

2011 DUCT 46 Subvention Fonds du Maire à l'association "L'un est l'autre" (19e). - Montant : 2.000 euros.

2011 DUCT 50 Subvention Fonds du Maire à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement de Paris. - Montant : 14.231 euros.

2011 DUCT 58 Subvention Fonds du Maire à l'association Les restaurants du coeur - les relais du coeur de Paris (15e). Montant : 2.000 euros.

2011 DUCT 60 Subvention Fonds du Maire à l'association Foyer Grenelle-centre social du 15e. Montant : 4.000 euros.

2011 DUCT 64 Subvention Fonds du Maire à l'association Relais Frémicourt (15e). Montant : 1.695 euros.

2011 DUCT 65 Subvention Fonds du Maire à l'association Saint Vincent de Paul-Accueil 15e. Montant : 2.500 euros.

2011 DUCT 67 Subvention Fonds du Maire à l'"Association des habitants de l'îlot Gergovie" (14e). - Montant : 325 euros.

2011 DUCT 69 Subvention Fonds du Maire à l'association Au bout du fil (15e). Montant : 1.695 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2011 DDEEES 35 Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros.

2011 DDEEES 96 Subvention de 70.000 euros à l'association "Pour le développement de la création, études et projets" (ACD, EP).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2011 DASCO 23 Remboursement de frais de stage d'élèves des lycées Lucas de Nehou (5e) et Suzanne Valadon (18e). Montant total : 164.40 euros.

2011 DPA 10 Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement conjoint NOURDEH et ZAOUI, mandataire PARICA International, co-traitant pour la restructuration et extension du service de restauration du groupe scolaire Wurtz sis 16, rue Wurtz (13e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2011 DASCO 19 Signature de l'avenant n° 1 à la convention du 3 juin 2010 relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux supplémentaires 63 rue Archereau (19e) par l'association "Agir et Vaincre l'Autisme".

Mme Colombe BROSSEL, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2011 DDEEES 12 Subvention à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement (UCIAP) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 10.000 euros.

2011 DDEEES 21 Subvention à l'association Comité du Faubourg Saint-Honoré (8e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 11.000 euros.

2011 DDEEES 26 Subvention à l'association des commerçants Lepic-Abbesses (18e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 18.000 euros.

2011 DDEEES 28 Subvention à l'Union des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 15.000 euros.

2011 DDEEES 45 Subvention au Groupement d'Intérêt Economique du centre commercial Italie 2 (13e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 20.000 euros.

2011 DDEEES 52 Subvention à l'association des commerçants du haut Faubourg Saint Martin (10e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 6.200 euros.

2011 DDEEES 72 Subvention à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 9.000 euros.

2011 DDEEES 82 Subvention à l'association le faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 9.000 euros.

2011 DDEEES 23 Indemnisation amiable de la société MC RESTAURATION -Dunes Traiteur, 66, boulevard Soult (12e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 7.500 euros.

2011 DDEEES 79 Indemnisation amiable de l'exploitant des Ets Berger " Antiquités-Brocante " situé 30, Boulevard d'Algérie - 18, Avenue de la Porte Brunet (19e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. - Montant : 1.000 euros.

2011 DDEEES 92 Indemnisation amiable de la SARL JOE-LEAM - DOREE SCOOT située 11 Boulevard Soult (12e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3.000 euros.

2011 DDEEES 27 Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public de gestion du marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e).

2011 DDEEES 40 Signature d'un avenant de prolongation à la convention de délégation de service public de gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves (14e).

2011 DDEEES 38 Modification des droits de places applicables aux marchés Treilhard (8e) et Saint Didier (16e).

2011 DDEEES 39 Subvention à l'association Lézarts de la Bièvre (5e). - Montant : 5.000 euros.

2011 DDEEES 44 Signature d'un contrat de transaction avec Mme Caroline MARGERIDON au titre des salons d'antiquaires avec occupation du domaine public par les sociétés PCE Evénements et CMO.

2011 DDEEES 69 Subvention à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e (4A) pour l'organisation de la 12ème édition du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art 2011. Montant : 10.000 euros.

2011 DDEEES 73 Signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "MILA " attribuant une subvention de fonctionnement (18e). Montant : 24.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2011 DPE 25 Approbation des modalités de lancement et de signature de marchés de nettoiement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude en deux lots séparés.

2011 DPE 28 Approbation des modalités de lancement et de signature d'un marché relatif aux contrôles techniques et réglementaires de véhicules et d'équipements des services techniques de la ville de Paris en 5 lots.

2011 SGCP 3 Reversement de l'écrêtement de quatre conseillers de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2011 SGCP 2 Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives".

M. François DAGNAUD, **Mme Liliane CAPELLE et M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2011 DDEEES 36 Signature d'un bail emphytéotique administratif avec Emmaus Défi sur le marché Riquet (19e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2011 PP 4 Travaux pour la mise hors crue des installations électriques et augmentation de puissance de l'immeuble Cité (4e). Autorisation à M. le préfet de police de lancer un appel d'offres. Approbation des pièces administratives du marché.

2011 PP 5 Autorisation à M. le préfet de police de signer l'avenant n° 1 au marché signé le 24 août 2009 avec la société Laine Delau relatif aux travaux de modernisation du centre opérationnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la caserne Champerret, 1, place Jules Renard (17e) (lot n° 1 : clos et couvert).

2011 PP 6 Réalisation de carnets de contravention de type "TIPV" (traitement informatisé des procès-verbaux) spécifiques à l'usage des agents de surveillance de Paris relevant du budget spécial de la préfecture de police. Approbation du principe de l'opération, ainsi que des pièces administratives du marché.

2011 PP 7 Prestations de traitement et de nettoyage des ouvrages d'assainissement et des systèmes de filtration et d'évacuation des buées grasses de cuisines dans les centres de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Approbation du principe de l'opération, ainsi que des pièces administratives du marché.

2011 PP 8 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2011 PP 9 Fourniture et installation au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des équipements véhicules nécessaires à l'exploitation des matériels radio numériques ANTARES. Approbation du principe de l'opération, ainsi que des pièces administratives du marché.

2011 PP 10 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'une solution de gestion électronique de documents et de gestion des archives électroniques pour la préfecture de police, services et matériels associés. Approbation du principe de l'opération, ainsi que des pièces administratives du marché.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011 DAJ 8 Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et trois étudiantes concernant une campagne de communication destinées à promouvoir la cohabitation intergénérationnelle.

2011 DAJ 9 Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis portant sur des prestations de l'Inspection Générale des Carrières réalisées en 1994.

2011 DILT 1 Approbation des modalités de lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert en vue d'assurer les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'élaboration du programme d'aménagement du bâtiment T8 au 115-121, avenue de France (13e).

2011 DILT 9 Approbation du principe de vente des véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2011.

2011 DRH 19 Modification des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs à l'emploi d'assistant d'exploitation de la Commune de Paris.

2011 DRH 22 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au grade de classe exceptionnelle du corps des secrétaires de documentation de la Commune de Paris pour l'année 2011.

2011 DRH 23 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris pour l'annnée 2011.

2011 DRH 24 Modification du statut des conservateurs et conservateurs généraux de bibliothèques de la Commune de Paris et de leur échelonnement indiciaire.

2011 DRH 25 Fixation du statut particulier des infirmiers de catégorie A de la Ville de Paris.

2011 DRH 26 Fixation de l'échelonnement indiciaire des infirmiers de catégorie A de la Ville de Paris.

2011 DRH 27 Modification de la délibération 2007-109 1° et 3° portant statut particulier et échelonnement des infirmières et infirmiers d'administrations parisiennes.

2011 DRH 28 Modification de la délibération 2007 DRH 110 1° et 3° des 17, 18 et 19 décembre 2007 fixant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire applicable au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris.

2011 DRH 29 Fixation, pour une période transitoire de trois ans, de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès à la spécialité activités du multimédia du corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris pour l'année 2011.

2011 DRH 30 Subvention au titre de l'année 2011 à l'association pour la gestion des oeuvres sociales du personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). Montant : 7.392.000 euros.

2011 DRH 32 Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP). Montant : 500.000 euros.

2011 DRH 33 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au grade de classe exceptionnelle du corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris pour l'année 2011.

2011 DRH 34 Fixation pour 2011 de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe de la Commune de Paris.

2011 DRH 35 Fixation pour une période transitoire de 4 ans de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel permettant l'accès des adjoints d'animation et d'action sportive au corps des éducateurs physiques et sportives de la Commune de Paris.

2011 DRH 39 Modification et extension de l'allocation prévoyance santé.

2011 DRH 40 Approbation des modalités de lancement du marché à bons de commande de formation à l'évaluation et à la prévention des risques, lot 1 : Ergonomie et risques psychosociaux ; lot 2 : Risques physiques, chimiques, biologiques et sécurité des chantiers destinés aux agents de la collectivité parisienne.

2011 DRH 41 Lancement d'un marché à bons de commande pour la formation en langue des signes française des agents malentendants et entendants des directions de la Ville de Paris.

2011 DRH 42 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Département de Paris relative à la fourniture de services de transport par voie aérienne des personnels de la Ville et du Département se rendant en congés bonifiés au départ de Paris et de leurs ayants droits ainsi que les prestations fret.

2011 DSTI 7 Signature d'un marché relatif au support, la mise à niveau et l'extension du parc de licences ESRI.

2011 DSTI 8 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché en trois (3) lots relatif à la fourniture et la livraison d'équipements informatiques et de prestations nécessaires à la personne publique.

2011 DSTI 15 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de conception, réalisation et mise en oeuvre du système informatique de pilotage (Business Intelligence) SEQUANA.

2011 DUCT 43 Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert en cinq lots concernant la fourniture de plateaux-repas en liaison froide pour les personnes affectées dans les bureaux de vote et le personnel en mairies d'arrondissement et dans les services centraux à l'occasion des scrutins politiques et prud'homaux.

2011 DUCT 47 Approbation du principe et des modalités de lancement d'un marché de nettoyage courant de la salle polyvalente dite "Espace Reuilly" et de prestations de manutention.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2011 DF 20 Décision modificative n° 1 d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011.

2011 DF 21 Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011.

2011 DF 26 Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières au profit de la commune pour 2011.

2011 DF 19 Signature d'un avenant n° 1 à la convention conclue le 9 octobre 2009 passée avec SIPARTECH (opérateur de réseau ouvert de communications électroniques) pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville - Augmentation du kilométrage d'artères autorisé.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2011 DEVE 24 Signature d'une convention avec l'association "Le bois Dormoy, Jardin Partagé de la Chapelle" mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 2ter cité de la Chapelle et 43A rue Marx Dormoy (18e), pour un usage de jardin partagé.

2011 DEVE 25 Signature d'une convention avec l'association "Vert à soi" mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 27 rue Baudélique (18e), pour un usage de jardin partagé.

2011 DEVE 26 Signature d'une convention avec l'association "Archipélia" mettant à sa disposition une parcelle de terrain située Impasse Piat (20e), pour un usage de jardin partagé.

2011 DEVE 49 Aménagement du jardin de la ZAC de Rungis (13e) - Demandes d'autorisations administratives.

2011 DEVE 39 Avenant à la convention du 7 février 2003 avec la Société d'Exploitation des Parcs d'Exposition (SEPE) portant sur le renouvellement de certains jeux dans le Parc Floral de Paris (12e).

2011 DEVE 15 Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour les prestations de visites annuelles et inspections détaillées des ouvrages d'art situés dans les jardins, bois et cimetières de la Ville de Paris.

2011 DEVE 36 Lancement d'un marché pour la fourniture et l'installation d'aires sportives extérieures de proximité dans les parcs, jardins et espaces verts gérés par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, ainsi qu'autorisation de le signer.

2011 DEVE 23 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011 DEVE 34 Signature d'un protocole transactionnel avec la MAAF pour le remboursement des frais supportés par la Ville de Paris pendant l'indisponibilité d'un agent de l'administration parisienne, à la suite de l'accident de la circulation dont il a été victime le 15 septembre 2008.

2011 DEVE 48 Indemnisation amiable pour les dommages corporels causés à un tiers à la suite de la chute d'un arbre au niveau du 23 rue Jean de Beauvais (5e), le 4 novembre 2008.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2011 DAC 3 Signature d'une convention avec l'association Ensemble Les Talens lyriques (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DAC 9 Subvention à l'association 26 000 couverts (21000 Dijon). Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 29 Subvention à l'association Petits Oiseaux Production (20e). Montant : 12.500 euros.

2011 DAC 31 Subvention à l'association Qwartz (11e) au titre de ses activités pour la promotion des musiques électroniques en 2011. Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 32 Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association Compagnie d'Expression musicale et d'Opéra vivant - Péniche Opéra (19e). - Montant : 60.000 euros.

2011 DAC 54 Signature d'une convention de mécénat liant la société CB'a Design Solutions au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

2011 DAC 60 Subvention à l'association Les Petits Riens (19e). - Montant : 9.000 euros.

2011 DAC 61 Subvention à l'association L'Apprenti Musicien (12e). Montant : 4.000 euros.

2011 DAC 64 Subvention à l'association Quai Jazz (11e). - Montant : 4.000 euros.

2011 DAC 68 Subvention à l'association Lire Autrement (14e). Montant : 5.000 euros.

2011 DAC 73 Subvention à l'association Orchestre de Chambre Bernard Thomas (3e). Montant : 15.000 euros.

2011 DAC 79 Subvention à l'association choeur régional Vittoria d'Ile de France (2e). Montant : 7.000 euros.

2011 DAC 85 Signature d'une convention avec l'association Technopol, Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques (11e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités parisiennes en 2011. Montant : 30.000 euros.

2011 DAC 86 Subvention à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4e). Montant : 22.000 euros.

2011 DAC 88 Subvention à l'association Comité d'organisation du festival des Puces pour l'organisation du Festival Jazz Musette des Puces en 2011 (18e). Montant : 20.000 euros.

2011 DAC 97 Subvention à l'association Smart Association pour son action dans le 11e arrondissement. Montant : 8.000 euros.

2011 DAC 101 Signature d'une convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 11.000 euros.

2011 DAC 103 Subvention à l'association Textes et Voix, (6e). Montant : 6.000 euros.

2011 DAC 127 Demande de subvention, Aide à la vie littéraire, pour les animations littéraires du festival Paris en Toutes Lettres 2011 auprès du Centre National du Livre, établissement public du Ministère de la Culture et de la Communication. Montant : 40.000 euros.

2011 DAC 129 Attribution de la dénomination Claude Lévi-Strauss à la bibliothèque située au 41, avenue de Flandre (19e).

2011 DAC 137 Subvention à l'association Les Complices de Nina (94260 Fresnes). Montant : 5.000 euros.

2011 DAC 142 Signature de l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public de l'Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

2011 DAC 143 Subvention à l'association Musique en Sorbonne - Choeur et orchestre de l'université de Paris-Sorbonne (18e). Montant : 15.000 euros.

2011 DAC 147 Subvention à l'association Les Amis de Rimbaud : Association Internationale (11e). Montant : 500 euros.

2011 DAC 148 Subvention à l'association Le Cabaret contemporain (18e). Montant : 7.000 euros.

2011 DAC 154 Subvention à l'association SESAME (7e). Montant : 4.500 euros.

2011 DAC 165 Subvention à l'Association Compagnie R.L. (18e). Montant : 8.000 euros.

2011 DAC 171 Subvention à l'Association Praxinoscope Théâtre (93). Montant : 8.000 euros.

2011 DAC 182 Convention d'occupation du domaine public concernant l'établissement dénommé La Librairie du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, 11 avenue du Président Wilson (16e).

2011 DAC 188 Subvention à l'association Les Mots Parleurs (15e). Montant : 5.000 euros.

2011 DAC 192 Signature d'un avenant avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 298.000 euros.

2011 DAC 209 Subvention à l'Association Centre international Nadia et Lili Boulanger (13e). Montant : 5.000 euros.

2011 DAC 211 Signature d'une convention avec l'association Les Amis de Magnum photos (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2011 DAC 216 Subvention à l'association Collège International de Philosophie (5e). Montant : 2.000 euros.

2011 DAC 227 Subvention à l'Association des Amis de Stendhal (4e). Montant : 500 euros.

2011 DAC 228 Subvention à l'association MOTUS (18e). Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 236 Signature d'une transaction avec la société BACOTRA liée à la restructuration de la Maison des Métallos, 94 rue Jean Pierre Timbaud (11e).

2011 DAC 239 Signature d'une convention cadre avec le Pôle d'enseignement supérieur artistique de Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) définissant les liens et les engagements entre les deux signataires pour le fonctionnement de l'établissement.

2011 DAC 291 Signature d'une convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2011 DICOM 5 Signature et approbation du principe et des modalités de la convention relative à l'organisation de l'exposition "Paris au temps des Impressionnistes. Les chefs d'oeuvre du musée d'Orsay à l'Hôtel de Ville de Paris" entre la Ville de Paris et le musée d'Orsay.

2011 DPA 16 Approbation des modalités de passation du marché d'études pour la mise aux normes électriques et pour l'accessibilité du musée Galliera, 10 avenue Pierre 1er de Serbie (16e).

2011 SG 90 Subvention à l'association Evropa Film Akt. Montant : 1.500 euros.

2011 SG 92 Subvention à l'association Attac Paris Nord Ouest pour l'organisation de la 9e édition du festival de cinéma Images mouvementées. Montant : 6.000 euros.

2011 SG 102 Subvention à l'association les Amis du Cinéma du Réel (4e). Montant : 10.000 euros.

2011 SG 105 Subvention à l'association les Lumières. Montant : 5.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2011 DAC 230 Subvention à l'association Safoul productions (93100 Montreuil) pour l'organisation du festival l'Afrique dans tous les sens en 2011. Montant : 10.000 euros.

M. Christophe GIRARD, **Mme Pascale BOISTARD**, rapporteurs.

2011 DAC 213 Subvention à l'association Clair Obscur (17e) - Montant : 4.500 euros.

M. Christophe GIRARD, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011 DAC 30 - DJS 211 Signature avec l'association Le Temps des Rues (10e) d'une convention pluriannuelle 2011-2013 relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 65.000 euros.

M. Christophe GIRARD, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011 DDEEES 46 Subvention à trois associations étudiantes parisiennes. Montant total : 6.500 euros.

2011 DDEEES 48 Subventions à des associations étudiantes parisiennes. Montant total : 5.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2011 DU 11 Etablissement d'une servitude réciproque d'implantation entre la propriété communale baillée à la RIVP du 218-220 bis rue de la Croix Nivert (15e) et le fonds voisin situé 222-224 rue de la Croix Nivert, propriété de la RATP.

2011 DU 15 Cession de l'ancien centre de vacances situé à Aydat (63 390).

2011 DU 35 Cession d'une parcelle située au droit du n°1 rue des Lions Saint Paul (4e) à la SA Massillon Fieubet.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2011 DU 95 Cession à la Société COGIFRANCE des lots de copropriété n° 40, 41, 42 et 43 à usage de bureaux au 55 rue de Lyon (12e).

Mme Anne HIDALGO, **Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteures.

2011 DJS 144 Signature d'un avenant à la convention 2010-2012 passée avec MAG Jeunes Gais, Lesbiennes, Bis et Trans pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2011 DJS 145 Subvention à Jets d'Encre (18e). Montant : 11.000 euros.

2011 DJS 151 Subvention à Prototypes Associés. Montant : 4.500 euros.

2011 DJS 180 Subvention à l'association Pazapas Belleville (11e). - Montant : 2.000 euros.

2011 DJS 191 Subvention à L'Aquilone. - Montant : 3.000 euros.

2011 DJS 196 Subvention à l'association Handy et Manchu. - Montant : 3.000 euros.

2011 DJS 201 Subvention à l'association Groov' En Scène Projet Musical (19e). - Montant : 3.500 euros.

2011 DJS 205 Attribution de la dénomination centre d'animation René Goscinny au nouveau centre d'animation sis 14, rue René Goscinny (13e).

2011 DJS 229 Autorisation au Maire de Paris de signer le protocole transactionnel d'indemnisation avec la société Thomas NATALIS Architecte suite à la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre concernant les travaux d'extension de l'Antenne Jeunes Piat (20e).

2011 DPA 18 Indemnisation de la Société d'Ingénierie et de Réalisation de Constructions SRC au titre des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de l'opération de restructuration du centre d'animation, 20, avenue Marc Sangnier (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2011 DJS 150 - DPVI 327 Subvention à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e). - Montant : 5.000 euros.

2011 DJS 192 - DPVI 301 Signature d'une convention triennale avec Paris Est Mouv' (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 7.500 euros.

2011 DJS 199 - DPVI 2 Signature d'une convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2011 DJS 202- DPVI 302 Signature d'une convention annuelle avec l'association Plus Loin (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 233 - DPVI 304 Subvention à l'association Le Picoulet-Mission Populaire (11e). Montant : 5.000 euros.

2011 DJS 234 - DPVI 305 Signature d'une convention avec Le Petit Ney (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2011 DJS 243 - DPVI 307 Subvention à l'association Mille et Une Images (18e). Montant : 2.000 euros.

2011 DJS 244 - DPVI 310 Subvention à l'association Les Quatre Horizons (10e). - Montant : 2.000 euros.

2011 DJS 250 - DPVI 321 Subvention à l'association Relais Ménilmontant (20e). - Montant : 3.000 euros.

2011 DJS 252 - DPVI 308 Subvention au Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e). Montant : 3.500 euros.

2011 DJS 253 - DPVI 309 Subvention à l'association Le Club Barbès (18e). Montant : 2.000 euros.

2011 DJS 259 - DPVI 311 Subvention à l'association Compagnie Niaba (10e). - Montant : 1.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, **Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011 SG 34 Subvention à l'association Compagnie Confidences (13e). Montant : 8.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2011 DICOM 6 Signature et approbation du principe et des modalités de la convention de partenariat pour des échanges de données entre les supports numériques de la Mairie de Paris et ceux de la RATP.

2011 DVD 10 Approbation du principe et des modalités de la vente pour le recyclage de boitiers d'horodateurs et d'arceaux de voirie hors d'usage et signature du contrat de vente correspondant.

2011 DVD 29 Signature avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports d'une convention pour l'installation, la modification, la maintenance des dispositifs Contrôle Automatisé (CA) des vitesses sur le territoire de la Ville de Paris et avec la Préfecture de Police d'une convention d'occupation du domaine public.

2011 DVD 79 Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France au titre du programme 2011 d'aménagements de sécurité.

2011 DVD 83 Signature avec le Conseil Général du Val de Marne d'une convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du carrefour de la Porte de Choisy (13e).

2011 DVD 85 Signature d'un marché pour la maintenance et l'évolution des équipements de sécurité du tunnel Parc des Princes mis en conformité.

2011 DVD 20 Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation pour des travaux de désamiantage et de déconstruction de la dalle de parking dans le cadre de l'aménagement du site de l'Hôpital Broussais (14e). Demande de permis de démolir de cette dalle de parking.

2011 DVD 89 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2011 DPE 14 Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er avril 2011.

2011 DPE 23 - DF 23 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2011.

2011 DPE 17 Approbation des modalités d'attribution de deux marchés pour la maintenance des systèmes informatiques industriels et des automatismes du réseau d'assainissement parisien.

2011 DPE 22 Approbation des modalités d'attribution de deux marchés pour la réhabilitation des ouvrages non visitables du réseau d'assainissement de Paris.

2011 DVD 7 Demande de subventions auprès de la Région Ile de France dans le cadre du Contrat particulier Paris Région IDF 2009-2013 au titre du programme d'actions 2011 sur la valorisation environnementale des canaux.

2011 DVD 70 Signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une étude sur la qualité des rejets d'eaux dans les canaux de la Ville de Paris.

2011 DVD 12 Indemnisations correspondant aux pertes d'exploitation de 4 propriétaires de bateaux dues à l'arrêt du transport fluvial sur la canal Saint Denis du 3 au 11 mars 2010.

2011 DVD 74 Indemnisation correspondant au préjudice subi par la ville de Lisy sur Ourcq (Département de la Seine et Marne) dû à la chute d'un arbre sur une installation d'éclairage public le 27 février 2010.

2011 DVD 76 Signature d'un protocole transactionnel concernant les frais de réparation des dégâts occasionnés à l'écluse du Temple du Canal Saint-Martin le 14 octobre 2009.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2011 DLH 1 Location par bail emphytéotique au profit de la société "Résidences Sociales d'Ile-de-France" de l'immeuble communal 74-76 rue des Maraîchers (20e).

2011 DLH 14 Location par bail emphytéotique au profit de la SIEMP de l'immeuble communal 6 rue Julien Lacroix (20e).

2011 DLH 18 Avenant au bail à construction consenti à la société PAX-PROGRES-PALLAS portant location de la propriété communale située 379 rue de Vaugirard (15e).

2011 DLH 19 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PLS à contracter par Résidences Le Logement des Fonctionnaires en vue du financement d'un programme d'acquisition en usufruit de 10 logements PLS, 9-13 rue Méchain (14e).

2011 DLH 20 Transfert au profit de la SA d'HLM Efidis des garanties d'emprunt et des avances accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM Sageco pour le financement de divers programmes de logements sociaux.

2011 DLH 21 Modification des emprunts à contracter par EFIDIS et de la garantie accordée par la Ville de Paris en vue du financement du programme de réhabilitation et de résidentialisation AQS de 53 logements sociaux 4-6-8 rue des Roses (18e).

2011 DLH 22 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par la Fondation Hospitalière Sainte Marie en vue du financement du programme de construction neuve d'un foyer pour personnes handicapées comportant 45 logements PLS et d'un EHPAD comportant 20 logements PLS - 110 rue des Poissonniers (18e).

2011 DLH 28 Octroi de la garantie de la Ville pour un emprunt PLS à contracter par VILEAL Habitat en vue du financement d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 20 logements PLS, 95 rue de Ménilmontant (20e).

2011 DLH 30 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à la SA d'HLM Pierres et Lumières en vue du financement d'un programme de transformation de bureaux en logements comportant 3 logements PLA-I et 9 logements PLUS, 82-84 rue de Lourmel (15e).

2011 DLH 31 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un prêt à la réhabilitation Logement social à contracter par Logement français en vue du financement des travaux de réhabilitation d'un hôtel social de 19 chambres - 6 rue Tarbé (17e).

2011 DLH 32 Autorisation donnée au Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant l'école située 4 rue David d'Angers (19e).

2011 DLH 38 Avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP de l'immeuble communal 16, rue de Beauce (3e).

2011 DLH 42 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 7 boulevard Richard Lenoir, 4 rue Amelot (11e).

2011 DLH 44 Signature d'une convention avec le PACT PARIS pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.057.774 euros.

2011 DLH 45 Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat - OPH pour la réalisation d'un programme de construction de 50 logements PLUS et 16 logements PLAI, 4 impasse Oudinot (7e).

2011 DLH 46 Modification des garanties de la Ville de Paris accordées à Paris Habitat - OPH pour la réalisation d'un programme de construction de 14 logements PLS, 79 rue Vaneau (7e).

2011 DLH 48 Réaménagement d'emprunts de la SA d'HLM Pierres et Lumières auprès de la CDC pour un programme de logements sociaux 10-16 rue Eugène Million (15e).

2011 DLH 56 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PRU à contracter par Paris Habitat - OPH en vue du financement d'une opération d'aménagement de locaux sur le groupe Edmond Michelet Curial - Tours M-N-O-P-J-K-L, 3 bis - 3 ter et 7 - 7 bis rue de Cambrai (19e).

2011 DLH 57 Modification de la délibération n° 2005 DLH 306-1 des 13, 14 et 15 décembre 2005 en ce qui concerne la location par bail emphytéotique d'une emprise englobant une partie des parcelles communales situées 21 et 23-25 rue Ramponneau (20e) au profit de l'OPAC devenu depuis lors Paris habitat OPH.

2011 DLH 58 Location par bail emphytéotique, au profit de Pierres et Lumières, de l'immeuble communal situé 185-187 rue de Tolbiac (13e).

2011 DLH 59 Avenant à la convention de réservation signée le 15 septembre 2009 relative au programme de construction d'un EHPAD de 100 logements PLS situé 71-75 rue de l'Amiral Mouchez (13e) à réaliser par Paris Habitat OPH.

2011 DLH 60 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Antin Résidences en vue du financement d'un programme de construction neuve de 11 logements PLUS et 7 logements PLS ainsi que d'une résidence sociale pour jeunes comportant 40 logements PLA-I, 120-124 rue Cardinet (17e).

2011 DLH 62 Vente du domaine de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété 10-10bis rue de Seine (6e).

2011 DLH 68 Location par bail emphytéotique au profit de la société Viléal Habitat de l'immeuble communal, 25 rue Beauregard , 19 rue de la Lune (2e).

2011 DLH 70 Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte, dans l'immeuble en copropriété 1 rue Saint Eleuthère (18e).

2011 DLH 81 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PREL (prêt relais) à contracter par ADOMA en vue du financement de l'acquisition de l'immeuble situé 24 rue Darcet (17e).

2011 DLH 82 Modification de la garantie de la Ville de Paris au prêt PLS accordée à paris Habitat OPH pour la réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 4 logements PLS 6 rue Jules Dumien (20e).

2011 DLH 84 Régularisation de l'assiette foncière de 7 baux consentis à la SA d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) pour permettre la conclusion d'un avenant regroupant 47 baux consentis à cette société.

2011 DLH 87 Lancement d'un accord-cadre pour la réalisation de prestations d'entretien, de dépannage et de réparation des appareils climatiques relevant du patrimoine communal, géré par la Direction du Logement et de l'Habitat.

2011 DLH 88 Autorisation donnée au Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant le bâtiment 24 rue du Chalet (10e).

2011 DLH 90 Réaménagement d'un emprunt de la SA d'HLM Batigère, auprès de la CDC, pour le rachat du patrimoine parisien de la société SCIC Habitat Ile de France.

2011 DLH 92 Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer la demande de permis de construire visant l'immeuble 78 rue de Charonne (11e).

2011 DLH 94 Signature d'une convention de délégation de gestion des aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé avec la délégation locale de l'ANAH pour Paris.

2011 DLH 95 Décision de la Ville de Paris d'assurer l'enregistrement des demandes de logement locatif social.

2011 DU 53 Vente amiable d'un local (lot n° 5) dans l'immeuble 22-24 rue Jacob (6e).

2011 DU 61 Désaffectation de parcelles et déclassement de volumes , cession de volumes de charges foncières par la Ville de Paris à Paris Habitat OPH dans le secteur d'aménagement Binet (18e). Autorisation de constituer toutes les servitudes qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement.

2011 DU 73 Cession de l'ensemble immobilier situé 16 rue Véron-31 rue Germain Pilon (18e).

2011 DU 88 Cession à la SOREQA d'un immeuble situé 30 rue d'Enghien (10e).

2011 DU 89 Cession par voie d'adjudication publique d'un appartement vacant avec cave (lots n° 963 et 991) dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

2011 DU 96 Cession par voie d'adjudication publique d'un logement vacant (lot n°9) et d'une cave (lot n° 35) situés 2 quai de Gesvres (4e).

2011 DU 126 Etablissement de servitudes de passage et non altius tollendi entre la propriété communale sise 6 Cité des Trois Bornes et la copropriété mitoyenne située 2-4 Cité des Trois Bornes et 17 rue des Trois Bornes (11e).

2011 DU 144 Signature de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public d'Ile-de-France.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2011 DLH 93 Mise à disposition au collectif "Remise en jeu" de locaux situés dans l'immeuble communal 75 rue Réaumur (2e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2011 DU 1 Cession d'un pavillon d'habitation situé à Nemours (77140).

2011 DU 25 Cession des parcelles communales situées 23 avenue de la Porte de Charenton (12e) et 178 avenue de Paris à Charenton le Pont (94).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2011 DDEEES 81 Subvention à la fondation Campus Condorcet (93210 Saint-Denis La Plaine) pour l'organisation de conférences. Montant : 6.000 euros.

2011 DDEEES 83 Subvention à l'association Fortuna Juvat pour l'organisation du 7e Festival Européen Latin Grec. Montant : 4.000 euros.

2011 DDEEES 84 Subvention à l'Ecole nationale supérieure de Chimie de Paris pour l'organisation d'un colloque international sur le thème "électrochimie et nanostructuration de substrats pour l'énergie photovoltaïque, la photosynthèse artificielle et la réduction de CO2". Montant : 1.500 euros.

2011 DDEEES 85 Subvention à l'Institut Pasteur pour l'organisation de la 11e édition de la conférence JOBIM (Journées Ouvertes en Biologie, Informatique et Mathématiques). Montant : 8.000 euros.

2011 DDEEES 86 Subvention à l'Université Paris-Est Marne la Vallée pour l'organisation d'un colloque international intitulé "Du code de Nuremberg à l'éthique médicale contemporaine". Montant : 3.000 euros.

2011 DDEEES 87 Subvention à l'Université Paris Dauphine pour l'organisation d'un colloque international portant sur les développements récents de l'analyse des chocs micro et macro-économiques dans les pays en développement. Montant : 10.000 euros.

2011 DDEEES 88 Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS délégation Paris B) pour l'organisation d'un colloque international sur les méthodes d'analyses haute résolution par faisceaux d'ions. Montant : 1.000 euros.

2011 DDEEES 89 Subvention à l'Université Paris 13 pour l'organisation d'un colloque international sur le traitement et l'analyse des contenus multimédias, de l'image et de la vidéo. Montant : 4.000 euros.

2011 DDEEES 90 Subvention à l'Institut Pasteur pour l'organisation de la 3e Conférence internationale sur les progrès de la recherche sur les cellules souches. Montant : 8.000 euros.

2011 DDEEES 91 Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS délégation Paris B) pour l'organisation de l'Ecole d'été de l'Institut de Mathématiques de Jussieu sur la théorie des motifs et la conjecture de Milnor. Montant : 5.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011 DA 1 Constitution d'un groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris, pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2011 DA 2 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de fournitures scolaires générales, d'articles de travaux manuels et d'arts plastiques destinés principalement aux enfants et adultes accueillis dans les établissements de la DASCO, de la DFPE et de la DAC en 6 lots séparés.

2011 DA 6 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la prise de notes et l'établissement des comptes-rendus de réunions à destination du Secrétariat du Conseil de Paris et des directions de la Ville de Paris.

2011 DAJ 4 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 1er et 15 mars 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011 DFPE 6 Signature d'une convention d'objectifs passée avec l'association CRESCENDO pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2011 pour la création d'un établissement d'accueil permanent La Maison de Gavroche (19e). - Montant : 661.734 euros.

2011 DFPE 7 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'une crèche collective et d'un logement de fonction au 117, rue de Ménilmontant (20e), concomitamment avec la création sur la même parcelle d'une résidence de logements étudiants.

2011 DFPE 21 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de jeux, jouets destinés aux enfants accueillis dans les établissements de petite enfance de la Ville et du Département .

2011 DFPE 269 Signature d'une convention avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation de l'établissement d'accueil de petite enfance Champerret (17e) et attribution de la signature correspondante. - Montant : 571.502 euros.

2011 DFPE 270 Signature d'une convention passée avec l'association "la Maison Kangourou" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 326.100 euros.

2011 DFPE 278 Signature d'une convention d'objectifs passée avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint Simon" pour le fonctionnement de la structure multi-accueil "Tambour et trompette" sise 31, rue Claude Bernard (5e).

2011 DFPE 288 Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de procéder à l'indemnisation amiable de la société GAN, assureur de la SGIM, dont l'immeuble a été sinistré suite à un incendie survenu dans la halte garderie située 28/32 rue Baron le Roy (12e).

2011 DFPE 290 Indemnisation amiable de la MAIF, assureur de l'association FAGERH, dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux en provenance de la crèche située 4/6 impasse Druinot (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2011 DAC 6 Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris. Montant : 1.500 euros.

2011 DAC 8 Approbation du principe de l'opération de confortation pérenne de l'église Saint-Germain de Charonne (20e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant. Autorisation à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 585.993,73 euros TTC et à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération.

2011 DAC 17 Signature d'un avenant à la convention de licence de noms de domaine passée avec la SAEML Parisienne de Photographie dans le cadre de la délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris.

2011 DAC 18 Signature d'une convention d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Société des Amis du Musée Cernuschi pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.200 euros.

2011 DAC 19 Signature d'une convention d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Les Amis du Musée Carnavalet pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.200 euros.

2011 DAC 20 Signature d'une convention d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Société des Amis du Musée de la Vie Romantique pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.200 euros.

2011 DAC 27 Subvention à la Société Historique du VIe arrondissement (6e). - Montant : 4.000 euros.

2011 DAC 55 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention de mécénat liant la société Studio Philippe Apeloig au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

2011 DAC 84 Acquisition d'un pendentif Anémones des bois de René Lalique en faveur du Petit Palais, Musée des Beaux arts de la Ville de Paris.

2011 DAC 144 Subvention à l'association Histoire du 3e arrondissement de Paris- Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique. Montant : 3.000 euros.

2011 DAC 145 Signature d'une convention avec l'association Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.978 euros.

2011 DAC 202 Subvention à la Société Historique et Archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements. - Montant : 2.000 euros.

2011 DAC 224 Signature d'une convention de mise à disposition des notices des catalogues de l'Hôtel Drouot par les Arts Décoratitfs et l'Institut National d'Histoire de l'Art.

2011 DUCT 8 Demande de modification de statuts formulée par la congrégation dénommée "Province de France de l'Ordre hospitalier de Saint Jean de Dieu".

2011 SG 121 Signature du projet de contrat entre les Presses Universitaire de Rennes et le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2011 DDEEES 49 Garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par le SNI en vue de financer les travaux de restructuration de l'hôtel d'activités Rébeval (19e) pour accueillir l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2011 SGRI 4 Signature d'un avenant n° 1 au contrat de subvention entre la Ville de Paris et la Commission européenne relatif au programme d'appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et Ouagadougou.

2011 SGRI 10 Signature d'une convention avec l'association François-Xavier Bagnoud pour l'attribution d'une subvention. Montant : 87.927 euros.

2011 SGRI 22 Attribution d'une subvention à l'association Un toit pour tous. Montant : 20.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2011 DPVI 30 Subventions à 26 associations créatrices de 32 emplois d'adultes relais. Montant total : 149.416 euros.

2011 DPVI 36 Projets économiques innovants dans les quartiers Politique de la Ville. Subvention à 2 associations du quartier Est 20e. - Montant total : 14.000 euros.

2011 DPVI 38 Subvention à l'association Plus Loin du quartier Politique de la Ville Est (20e). - Montant : 13.000 euros.

2011 DPVI 43 Subvention à Ateliers Pluriculturels et Repi 2000 du quartier Politique de la Ville Sud 13e.

2011 DPVI 51 Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris - Participation financière de la ville de Paris pour la création d'un jardin partagé dans le secteur de la Grange aux Belles (10e). - Montant : 6.946 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2011 DPVI 48 - DDEEES 70 Subvention à l'association "Les Faubourgs Numériques" pour le développement et l'animation de PARIS MIX, "la grappe d'entreprises - musiques du monde" à Paris. Montant : 53.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, **Mme Lyne COHEN-SOLAL et M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2011 DPVI 42 - SG 118 Signature d'un avenant à convention avec l'association Sierra Prod (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 7.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, **M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2011 DPVI 32 - DAC 184 - DJS 264 - DASCO 21 Avenant à convention avec la Compagnie Graine de Soleil du quartier Goutte d'Or (18e) pour une subvention. Montant :13.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, **M. Christophe GIRARD**, **Mme Colombe BROSSEL et M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011 DPVI 34 - DAC 128 - DJS 156 Signature d'une convention triennale avec l'association Capoeira Viola/ Cie le Sommet l'Abricotier du quartier la Chapelle (18e) dans le cadre de la politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant : 14.500 euros.

2011 DPVI 40 - DAC 222 - DJS 284 Signature d' un avenant à convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e) dans le cadre de la politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 27.500 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, **M. Christophe GIRARD**, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011 DPVI 35 - DJS 159 Signature d'un avenant avec l'association Espoir 18 du quartier La Chapelle (18e) dans le cadre de la politique de la Ville. Montant de la subvention : 13.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011 DAC 7 Signature d'une convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 65.550 euros.

2011 DAC 25 Signature d'une convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94 500 Champigny-sur-Marne) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

2011 DAC 74 Subvention à l'Union nationale des combattants du Département de Paris (1e). Montant : 19.534 euros.

2011 DAC 93 Subvention à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz (11e). Montant : 2.000 euros.

2011 DAC 102 Subvention à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e). Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 108 Subvention au Club informatique FNACA Paris (13e). Montant : 2.000 euros.

2011 DAC 110 Subvention au Comité du 1er et 2e arrondissements de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (1er). - Montant : 600 euros.

2011 DAC 111 Subvention au Comité du 3e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F. N.A.C.A). Montant : 1.200 euros.

2011 DAC 112 Subvention au Comité du 4e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A). Montant : 700 euros.

2011 DAC 113 Subvention au Comité du 5e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) (5e). - Montant : 1.300 euros.

2011 DAC 114 Subvention à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité local du 6e arrondissement (6e). - Montant : 1.000 euros.

2011 DAC 115 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) Comité du 8e arrondissement. Montant : 1.100 euros.

2011 DAC 116 Subvention au Comité du 9e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (9e). - Montant : 800 euros.

2011 DAC 118 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie,Comité de Paris 11e. Montant : 1.000 euros.

2011 DAC 119 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A)Comité du 12e arrondissement de Paris. Montant : 1.000 euros.

2011 DAC 121 Subvention au Comité Paris 15e de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A). Montant : 1.400 euros.

2011 DAC 156 Subvention à l'Amicale du camp de concentration de Dachau (9e). Montant : 2.300 euros.

2011 DAC 201 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des fusillés de la caserne Lobau lors de la semaine sanglante de 1871 à Paris 4e. Montant : 9.122 euros.

2011 SG 108 Signature d'une convention avec l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (14820 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2011 DJS 1 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 12 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 19 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 19e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.500 euros.

2011 DJS 20 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 20e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.400 euros.

2011 DJS 21 Subventions à neuf associations parisiennes. Montant total : 16.700 euros.

2011 DJS 24 Subventions à quatorze associations parisiennes. Montant total : 15.200 euros.

2011 DJS 28 Subventions à cinq associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 65.700 euros.

2011 DJS 34 Signature d'une convention avec le Comité Départemental d'Athlétisme de Paris (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.000 euros.

2011 DJS 35 Subventions à deux associations du 1er arrondissement. Montant total : 1.200 euros.

2011 DJS 42 Subventions à cinq associations du 7e arrondissement. Montant total : 4.700 euros.

2011 DJS 45 Subventions à deux associations du 9e arrondissement. - Montant total : 22.500 euros.

2011 DJS 47 Subventions à treize associations du 11e arrondissement. Montant total : 23.550 euros.

2011 DJS 48 Subventions à quatre associations du 11e arrondissement. Montant total : 28.750 euros.

2011 DJS 50 Subventions à quatre associations du 12e arrondissement. Montant total : 37.300 euros.

2011 DJS 54 Subvention à La Gassendiana (14e). - Montant total : 9.000 euros.

2011 DJS 56 Subvention à l'association La Saint-Louis de Vaugirard (15e). Montant : 11.400 euros.

2011 DJS 58 Subventions à huit associations du 17e arrondissement. - Montant total : 10.400 euros.

2011 DJS 59 Subventions à deux associations du 17e arrondissement. - Montant total : 16.000 euros.

2011 DJS 64 Signature d'une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 49.000 euros.

2011 DJS 68 Subvention au Centre Animation Jeunesse / Promosport (12e). Montant : 7.500 euros.

2011 DJS 73 Signature d'une convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) (12e). Montant : 65.000 euros.

2011 DJS 76 Signature d'une convention avec Roc 14 (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 81 Signature d'une convention avec le Comité de Paris de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 23.000 euros.

2011 DJS 84 Signature d'une convention avec En Avant de Paris (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 18.000 euros.

2011 DJS 86 Signature d'une convention avec le Cercle Féminin de Paris (16e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 9.200 euros.

2011 DJS 90 Signature d'une convention avec Roller Squad Institut (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 107 Signature d'une convention avec l'association Jeunesse Athlétique de Montrouge (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 18.000 euros.

2011 DJS 117 Signature d'une convention avec Olympique Montmartre Sports (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2011 DJS 119 Signature d'une convention avec Les Enfants de la Goutte D'Or pour l'attribution d'une subvention. Montant : 29.000 euros.

2011 DJS 120 Signature d'une convention avec Paris Basket 18 pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 35.000 euros.

2011 DJS 121 Signature d'une convention avec l'association Club Sportif Paris 19e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2011 DJS 123 Signature d'une convention avec FC Solitaires Paris Est (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2011 DJS 170 Subvention à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation de l'Open International de Paris de Karaté les 15 et 16 janvier 2011. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 171 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de la 37e édition du Tournoi Paris Ile-de-France Grand Chelem les 5 et 6 février 2011. Montant : 50.000 euros.

2011 DJS 200 Signature d'une convention avec le Paris Université Club (13e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement. - Montant : 50.000 euros.

2011 DJS 257 Dépose d'une demande de permis de construire pour la création d'une couverture du plateau sportif au terrain d'éducation physique Louis Braille (12e).

2011 DJS 258 Dépose d'une demande de permis de construire pour la création d'une couverture du terrain de handball du site d'éducation physique Léon Mottot (12e).

2011 DJS 285 Signature d'un contrat de transaction passé avec le groupement d'entreprises Lainé Delau, GTM et Viry pour le règlement d'un litige dans le cadre du marché relatif à la rénovation du centre sportif Edouard Pailleron (19e) (lot n° 1).

2011 DJS 290 Lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour l'exploitation d'une patinoire située Place de l'Hôtel de Ville (4e) durant les hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

2011 DPA 9 Signature d'un marché de contrôle technique des structures du stade Sébastien Charléty (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2011 DJS 33 Subventions à cinq organismes locaux des Fédérations Nationales Sportives. Montant total : 45.500 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011 DAJ 5 Communication de la liste de marchés attribués du 31 décembre 2010 au 10 février 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOU, Yves POZZO di BORGO, Daniel VAILLANT et Mme Geneviève BERTRAND.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, Martine NAMY-CAULIER, M. Christian SAUTTER et Mme Valérie SACHS.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Jérôme COUMET, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Annick LEPETIT, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ et Mme Geneviève BERTRAND.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, Annick OLIVIER et Claude-Annick TISSOT.

Excusé : M. Daniel MARCOVITCH.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Geneviève BERTRAND, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Véronique DUBARRY, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Mao PENINOU, Georges SARRE et Mme Gisèle STIEVENARD.

Excusée : Mme Myriam EL KHOMRI.

6e Commission

Mmes Karen TAIEB, Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD, Olga TROSTIANSKY et M. Romain LÉVY.

Excusés : Mme Liliane CAPELLE et M. Gauthier CARON-THIBAULT.

7e Commission

Mmes Marie-Annick BARTHE, Michèle BLUMENTHAL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ, Richard STEIN et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusés : Mmes Emmanuelle BECKER, Colombe BROSSEL et M. Bruno JULLIARD.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Anne HIDALGO, Laurence DREYFUSS, MM. Alain LHOSTIS, Jean-Yves MANO et Jérôme DUBUS.

Excusé : M. Pierre MANSAT.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusées : Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, Mme Colombe BROSSEL.

Absentes : Mme Christine LAGARDE, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris.

Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2011-8 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les critères et les conditions de mise en place de l'affichage associatif dans les arrondissements.

Libellé de la question :

"Régulièrement des associations d'autres arrondissements publient leurs informations sur les panneaux consacrés à l'affichage associatif du 17e.

De même, les élus ont été interpellés à plusieurs reprises sur l'objet même des manifestations annoncées qui s'adressent à un public adulte, et qui sont néanmoins affichées sur des panneaux devant des écoles.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER souhaiterait connaître les critères et les conditions de mise en place de l'affichage associatif dans les arrondissements."

Réponse non parvenue.

QE 2011-9 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris sur les méthodes utilisées pour le recensement de la population parisienne

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, attire l'attention de M. le Maire de Paris sur les méthodes tout à fait inadaptées à l'évolution de la situation parisienne qui sont utilisées pour la recenser.

Vous attachez comme moi une grande importance au recensement de la population parisienne, recensement qui s'est d'ailleurs traduit dans la quasi totalité des arrondissements, ces dernières années, par une augmentation de la population et une meilleure connaissance de sa composition.

Toutefois, la tâche des agents recenseurs payés par la Mairie de Paris est de plus en plus difficile.

Je souhaiterais donc, Monsieur le Maire de Paris, que vous attiriez l'attention du Ministre de l'Economie et du Directeur de l'I.N.S.E.E. sur la nécessité de moderniser les techniques de recensement.

La simplification du questionnaire ainsi que sa diffusion et son remplissage possible par Internet semblent être les deux mesures indispensables à mettre en oeuvre. Je crois aussi qu'il serait intéressant de limiter la collecte à un formulaire par famille quelle que soit sa composition. Actuellement il est demandé de remplir un formulaire par personne domiciliée à un foyer. La simplification de la procédure et l'utilisation d'Internet pour recenser la population permettraient sans aucun doute d'avoir de meilleurs résultats et ainsi d'améliorer la connaissance de la population parisienne."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Tableau de vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
Séance	9e	19bis		Exécutif	CM	A	DAC 23		VIEU CHARIER	Adopté	28-mars
1ère	1ère	20		PS-RGA	CM	Vnr		Organisation de la fête de la musique	PENINOU	Retiré	28-mars
1ère	1ère	21		EELVA	CM	Vnr	-	Organisation de la fête de la musique	PENINOU	Retiré	28-mars
1ère	1ère	22		UMPPA	CM	Vnr	-	Organisation de la fête de la musique	PENINOU	Retiré	28-mars
Séance	1ère	22bis	64	Exécutif	CM	Vnr			PENINOU	Adopté	28-mars
1ère	2e	23		UMPPA	CM	V	DDEEES 71	Création d'une charte pour la programmation des manifestations dans le secteur des Champs Elysées et de la place de la Concorde	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
2e	2e	24		UMPPA	CM	A	DU 29	classement en 2e catégorie du bd du Montparnasse (entre le bd Raspail et l'avenue de l'Observatoire)	COHEN-SOLAL	Retiré	28-mars
2e	2e	25		EELVA	CM	A	DU 54	Fourniture de couvertures aux commerçants et établissements culturels qui s'engagent à ne pas chauffer leurs terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré	28-mars
2e	2e	26		EELVA	CM	V	DU 54	Interdiction du chauffage des terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré	28-mars
1ère	2e	27		UMPPA	CM	V	DU 54	Chauffage des terrasses	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
Séance	2e	27bis	65	Exécutif	CM	V	DU 54		COHEN-SOLAL	Adopté	28-mars
2e	2e	28		CI	CM	Vnr	-	Kiosque de vente ambulant sur l'esplanade des Invalides	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
8e	2e	29		CI UMPPA	CM	Vnr	-	Création d'un observatoire des mutations économiques liées aux chantiers d'aménagement du nord est du 17e ardt	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
2e	2e	30		PS-RGA	CM	A	DDEEES 37	Modification du 4e paragraphe de l'exposé des motifs	DAGOMA	Adopté	29-mars
2e	2e	31		PCF-PG	CM	V	DRH 16-17-21	Réforme de la catégorie B	ERRECART	Rejeté	29-mars
1ère	2e	32	66	PCF-PG	CM	V	DRH 31-DRH 8 G	Personnels et restaurants de l'ASPP	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	29-mars
2e	2e	33		CI	CM	V	DRH 38	Amélioration des conditions de travail des directeurs et directeurs adjoints des établissements de petite enfance	ERRECART	Retiré	29-mars
2e	2e	34	67	EELVA	CM	Vnr	-	Sauvegarde de l'indépendance des missions topographiques de la Ville de Paris	ERRECART	Adopté	29-mars
1ère	2e	35	68	PCF-PG	CM	Vnr	-	Situation du Bureau de la topographie de la Direction de l'urbanisme	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	29-mars
2e	2e	36	69	PCF-PG	CM	Vnr		Conditions d'embauche des modèles vivants de la Ville de Paris	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	29-mars

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
Séance	9e	19bis		Exécutif	CM	A	DAC 23		VIEU CHARIER	Adopté	28-mars
1ère	1ère	20		PS-RGA	CM	Vnr		Organisation de la fête de la musique	PENINOU	Retiré	28-mars
1ère	1ère	21		EELVA	CM	Vnr	-	Organisation de la fête de la musique	PENINOU	Retiré	28-mars
1ère	1ère	22		UMPPA	CM	Vnr	-	Organisation de la fête de la musique	PENINOU	Retiré	28-mars
Séance	1ère	22bis	64	Exécutif	CM	Vnr			PENINOU	Adopté	28-mars
1ère	2e	23		UMPPA	CM	V	DDEEES 71	Création d'une charte pour la programmation des manifestations dans le secteur des Champs Elysées et de la place de la Concorde	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
2e	2e	24		UMPPA	CM	A	DU 29	classement en 2e catégorie du bd du Montparnasse (entre le bd Raspail et l'avenue de l'Observatoire)	COHEN-SOLAL	Retiré	28-mars
2e	2e	25		EELVA	CM	A	DU 54	Fourniture de couvertures aux commerçants et établissements culturels qui s'engagent à ne pas chauffer leurs terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré	28-mars
2e	2e	26		EELVA	CM	V	DU 54	Interdiction du chauffage des terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré	28-mars
1ère	2e	27		UMPPA	CM	V	DU 54	Chauffage des terrasses	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
Séance	2e	27bis	65	Exécutif	CM	V	DU 54		COHEN-SOLAL	Adopté	28-mars
2e	2e	28		CI	CM	Vnr	-	Kiosque de vente ambulant sur l'esplanade des Invalides	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
8e	2e	29		CI UMPPA	CM	Vnr	-	Création d'un observatoire des mutations économiques liées aux chantiers d'aménagement du nord est du 17e ardt	COHEN-SOLAL	Rejeté	28-mars
2e	2e	30		PS-RGA	CM	A	DDEEES 37	Modification du 4e paragraphe de l'exposé des motifs	DAGOMA	Adopté	29-mars
2e	2e	31		PCF-PG	CM	V	DRH 16-17-21	Réforme de la catégorie B	ERRECART	Rejeté	29-mars
1ère	2e	32	66	PCF-PG	CM	V	DRH 31-DRH 8 G	Personnels et restaurants de l'ASPP	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	29-mars
2e	2e	33		CI	CM	V	DRH 38	Amélioration des conditions de travail des directeurs et directeurs adjoints des établissements de petite enfance	ERRECART	Retiré	29-mars
2e	2e	34	67	EELVA	CM	Vnr	-	Sauvegarde de l'indépendance des missions topographiques de la Ville de Paris	ERRECART	Adopté	29-mars
1ère	2e	35	68	PCF-PG	CM	Vnr	-	Situation du Bureau de la topographie de la Direction de l'urbanisme	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	29-mars
2e	2e	36	69	PCF-PG	CM	Vnr		Conditions d'embauche des modèles vivants de la Ville de Paris	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	29-mars

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e	*2e*	37		PCF-PG	CM	V	DDEEES 30-31-34-53-54-55-56-57-59-61-64-65-66	Versement final de la subvention attribuée aux espaces publics numériques	MISSIKA	Retiré	29-mars
1ère	*2e*	38		PS-RGA	CM	V	DDEEES 34 -56	Subvention versée aux espaces publics numériques	MISSIKA	Retiré	29-mars
Séance	*2e*	38 bis	70	Exécutif	CM	V	DDEEES 30-31-34-53-54-55-56-57-59-61-64-65-66		MISSIKA	**Adopté**	29-mars
1ère	*2e*	39	71	CI	CM	Vnr	-	Diffusion par la Ville de données publiques en sa possession	MISSIKA	**Adopté**	29-mars
1ère	*2e*	40	72	PCF-PG	CM	Vnr	-	Climat social au Crédit municipal de Paris-Banque	SAUTTER	**Adopté (amendé oralement)**	29-mars
3e	*2e/3e*	41		EELVA	CM	V	DDEEES 94-DVD 88	Maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant la Foire du Trône	COHEN-SOLAL	Rejeté	29-mars
3e	*2e/3e*	42		UMPPA	CM	V	DDEEES 94-DVD 88	fermeture des rues aux alentours de la foire du Trône	COHEN-SOLAL	Rejeté	29-mars
3e	*3e*	43		EELVA	CM	V	DVD 38	un dispositif Vélib métropolitain sans distinction tarifaire	LEPETIT	Rejeté	29-mars
3e	*3e*	44	73	PCF-PG	CM	V	DVD 38	Création d'un tarif social vélib	LEPETIT	**Adopté**	29-mars
3e	*3e*	45		UMPPA	CM	A	DVD 63	Modification d'une adresse d'un ouvrage dans le 15e	LEPETIT	Retiré	29-mars
3e	*3e*	46	74	PS-RGA	CM	Vnr	-	Création d'un accès nord au RER B	LEPETIT	**Adopté**	29-mars
3e	*3e*	47	75	PCF-PG	CM	Vnr	-	maintien des salariés des lavatories de Paris	LEPETIT	**Adopté (amendé oralement)**	29-mars
3e	*3e*	48		UMPPA	CM	Vnr	-	travaux de rénovation du réseau de gaz rue de Picpus	LEPETIT	Rejeté	29-mars
5e	*3e*	49		UMPPA	CM	Vnr	-	Enlèvement des véhicules en fourrière	LEPETIT	Rejeté	29-mars
8e	*3e*	50		CI UMPPA	CM	Vnr	-	Requalification de l'avenue de Clichy	LEPETIT	Rejeté	29-mars
3e	*3e/8e*	51		UMPPA	CM	V	DVD 72	Travaux du pont rail ,de la gare et T8 soient simultanés	LEPETIT	Rejeté	29-mars
4e	*4e*	52		UMPPA	CM	Vnr	-	institution d'un débat public sur l'évolution du bouquet energétique.	BAUPIN	Retiré	29-mars
3e	*4e*	53		UMPPA	CM	V	DPE 25	Campagne de sensibilisation et nettoyage régulier de l'espace public dégradé par les gommes à macher .	DAGNAUD	Retiré (non présenté)	29-mars
1ère	*4e*	54		UMPPA	CM	Vnr	-	affichage sauvage commercial	DAGNAUD	Retiré	29-mars
4e	*4e*	55	76	PS-RGA EELVA	CM	Vnr	-	Protection des abeilles du 20e et d'ailleurs	GIBOUDEAUX	**Adopté**	30-mars
7e	*4e*	56		UMPPA	CM	Vnr	-	Installation d'une table de ping-pong sur le mail Bréchet	GIBOUDEAUX	Rejeté	30-mars

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
4e	*4e*	57		UMPPA	CM	Vnr	-	Solutions relatives à la détérioration du manège situé au jardin Blanc du parc André Citroën	GIBOUDEAUX	Rejeté	30-mars
5e	*5e*	58		EELVA	CM	Vnr	-	Instauration d'un droit d'interpellation	BOUAKKAZ	Retiré (non présenté)	30-mars
5e	*5e*	59	77	Majorité	CM	Vnr	-	Passage du carnaval tropical de Paris sur les Champs Elysées	EL KHOMRI	Adopté	30-mars
5e	*5e*	60	78	EELVA	CM	Vnr	-	Conditions d'accueil du public déposant plainte dans les commissariats du 18e ardt	EL KHOMRI	Adopté	30-mars
5e	*5e*	61		EELVA	CM	Vnr	-	Présence de correspondants de nuit dans le 2e ardt	EL KHOMRI	Retiré	30-mars
Séance	*5e*	61bis	79	Exécutif	CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	30-mars
5e	*5e*	62	80	EELVA	CM	Vnr	-	risque nucléaire en France	EL KHOMRI	Adopté (amendé oralement)	30-mars
Séance	*5e*	62 bis		Exécutif	CM	A	vœu 62		EL KHOMRI	Adopté	30-mars
6e	*6e*	63	81	PCF-PG	CM	Vnr	-	Attachement aux lois Taubira et Gayssot	BENGUIGUI	Adopté	30-mars
6e	*6e*	64		UMPPA	CM	Vnr	-	Aide à l'association "Halte aide aux femmes battues" (HAFB) 20e,	LALEM	Rejeté	30-mars
6e	*6e*	65	82	PS-RGA	CM	Vnr	-	Commémoration des accidentés du travail,	LE GUEN	Adopté	30-mars
6e	*6e*	66	83	EELVA	CM	Vnr	-	Programme "Paris Santé Nutrition",	LE GUEN	Adopté (amendé oralement)	30-mars
1ère	*6e*	67	84	PCF-PG	CM	Vnr	-	Centre de santé Stalingrad (19e)	LE GUEN	Adopté	30-mars
1ère	*6e*	68		PCF-PG	CM	Vnr	-	Fermeture de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police	LE GUEN	Retiré	30-mars
Séance	*6e*	68 bis	85	Exécutif	CM	Vnr	-	Fermeture de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police	LE GUEN	Adopté	30-mars
6e	*6e*	69	86	PS-RGA	CM	Vnr	-	Coordination d'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA)	TROSTIANSKY	Adopté	30-mars
6e	*6e*	70	87	PS-RGA	CM	Vnr	-	Pérennisation de l'accueil de nuit dans le 9e,	TROSTIANSKY	Adopté	30-mars
1ère	*6e*	71	88	PCF-PG	CM	Vnr		Fin du plan grand froid	TROSTIANSKY	Adopté	30-mars
4e	*6e*	72		UMPPA	CM	Vnr	-	Suspension de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne , engagement d'une concertation	TROSTIANSKY	Rejeté	30-mars
7e	*7e*	73	89	PS-RGA	CM	Vnr	-	Remboursement des familles des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e ardts par le caisses des écoles conformément aux nouveaux tarifs de cantine scolaires	BROSSEL	Adopté	30-mars
7e	*7e*	74	90	PCF-PG	CM	Vnr	-	Information des élus du Conseil sur l'expertise juridique concernant la généralisation de la régie directe à Paris avec l'association CRL10	JULLIARD	Adopté	30-mars

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
7e	7e	75		PCF-PG	CM	Vnr	-	conditions d'accueil des enfants dans les établissements de jeunes enfants	NAJDOVSKI	Retiré	30-mars
7e	7e	76		UMPPA	CM	Vnr	-	Manque d'effectifs dans les équipements de petite enfance du 17e ardt	NAJDOVSKI	Rejeté	30-mars
1ère	8e	77	91	PS-RGA	CM	V	DU 42	Procédure de modification du PLU	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	29-mars
8e	8e	78		PCF-PG	CM	V	DU 42	Construction de logements sociaux dans le quartier Sainte-Périne (16e)	HIDALGO	Retiré	29-mars
Séance	8e	78 bis	92	Exécutif	CM	V	DU 42		HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	79		CI	CM	V	DU 42	Adaptation de l'article 13 de la zone UG	HIDALGO	Rejeté	29-mars
8e	8e	80		CI	CM	V	DU 42	Maintien du seuil actuel de la SHON habitation (1000 m2) à partir duquel il y a obligation de construire des places de stationnement	HIDALGO	Rejeté	29-mars
8e	8e	81	93	UMPPA	CM	V	DU 78	Nature des équipements sportifs de proximité de substitution, conséquents du projet d'extension de Roland Garros	HIDALGO	Adopté	29-mars
1ère	8e	82		UMPPA	CM	V	DU 78	Extension de Roland Garros et stricte limitation du plafond de construction	HIDALGO	Rejeté	29-mars
1ère	8e	83		UMPPA	CM	V	DU 78	Extension de Roland Garros et sauvegarde des Serres d'Auteuil	HIDALGO	Rejeté	29-mars
1ère	8e	84		UMPPA	CM	V	DU 78	Extension de Roland Garros et sauvegarde du sports scolaire et de proximité	HIDALGO	Rejeté	29-mars
1ère	8e	85	94	PCF-PG	CM	V	DU 77	Développement des emplois dans le projet Tour Triangle	HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	86	95	PS-RGA	CM	Vnr		Devenir de la gare de la petite Ceinture dite "Gare de Montrouge" (14e)	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	29-mars
8e	8e	87		EELVA	CM	Vnr		Proposition de loi visant à réguler la production d'immobilier d'entreprise et à favoriser la transformation de bureaux en logements	HIDALGO	Rejeté	29-mars
1ère	8e	88	96	PCF-PG	CM	Vnr	-	Création d'un équipement petite enfance 12 à 16 rue du Capitaine Marchal - 13 à 17 rue Etienne Marey	HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	89		UMPPA	CM	Vnr	-	Mise à l'étude des propositions des élus de la majorité municipale du 17e sur l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles	HIDALGO	Rejeté	29-mars
6e	8e	90		UMPPA	CM	Vnr	-	Sauvegarde des activités de la Mutualité 5e,	HIDALGO	Retiré	29-mars
Séance	8e	90 bis	97	Exécutif	CM	Vnr			HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	91	98	Exécutif	CM	Vnr	-	Hommage aux femmes de la Commune de Paris dans le cadre du 140e anniversaire	HIDALGO	Adopté	29-mars

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	92		PS-RGA	CM	Vnr	-	Respect du délais de 5 ans entre le décès d'une personnalité et l'attribution d'un nom de lieu en sa mémoire	HIDALGO	Retiré	29-mars
8e	8e	93	99	PS-RGA	CM	Vnr	-	Attribution du nom d'Annie Girardot à une place du 3e arrondissement	HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	94	100	PS-RGA	CM	Vnr	-	Attribution du nom d'Alphonse Boudard à une voie du 13e arrondissement	HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	95	101	PS-RGA	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Serge Poliakoff à une place du 13e arrondissement	HIDALGO	Adopté	29-mars
8e	8e	96	102	Exécutif	CM	Vnr		Signature d'une convention d'occupation temporaire au 61, rue Saint-Charles (15e), au bénéfice du collectif d'artistes "Jour et Nuit"	MANO	Adopté	29-mars
6e	8e	97		PS-RGA	CM	Vnr	-	Fin de la trève hivernale et reprise des expulsions locatives,	MANO	Retiré (non présenté)	29-mars
Séance	8e	97 bis	103	Exécutif	CM	Vnr			MANO	Adopté	29-mars
8e	8e	98		PCF-PG	CM	Vnr		Lutte contre les expulsions à Paris	MANO	Retiré	29-mars
1ère	8e	99	104	PCF-PG	CM	Vnr	-	Application des surloyers	MANO	Adopté	29-mars
8e	8e	100	105	PCF-PG	CM	Vnr		Apposition d'une plaque en hommage aux victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra, 76, rue de Provence (9e)	MANO	Adopté	29-mars
8e	8e	101		UMPPA	CM	Vnr		Demande de suspension du projet de construction de logements sociaux dans le square Contenot	MANO	Rejeté	29-mars
8e	8e	102	106	CI	CM	Vnr		Transformation de bureaux en logements	MANO	Adopté	29-mars
8e	8e	103	107	EELVA	CM	Vnr		Encadrement des loyers à l'échelle métropolitaine	MANO	Adopté	29-mars
8e	8e	104	108	EELVA	CM	Vnr		Projets d'extraction d'huiles de roche-mère,	MANSAT	Adopté	29-mars
6e	6e	1	8	PS-RGA	CG	Vnr	-	Plan de restructuration en cours à l'A.P.-H.P.	LE GUEN	Adopté	28-mars
6e	6e	2	9	PS-RGA	CG	Vnr	-	Devenir de l'Hôtel Dieu,	LE GUEN	Adopté	28-mars
1ère	6e	3	10	EELVA	CG	Vnr		Devenir de l'hôpital Hôtel Dieu	LE GUEN	Adopté	28-mars
6e	6e	4	11	PCF-PG	CG	Vnr	-	Soutien aux associations, médecins et malades drépanocytaires,	LE GUEN	Adopté	28-mars
7e	7e	5	12	PS-RGA	CG	Vnr	-	Ouverture de classes au lycée Guillaume Tirel	BROSSEL	Adopté	28-mars
7e	7e	6	13	EELVA	CG	Vnr	-	Menace de fermerture du lycée autogéré de Paris	BROSSEL	Adopté	28-mars
7e	7e	7	14	PCF-PG	CG	Vnr	-	Suppression de poste dans les collèges parisiens	BROSSEL	Adopté	28-mars
7e	7e	8	15	EELVA	CG	Vnr	-	utilisation du contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire	BROSSEL	Adopté	28-mars
7e	7e	9		UMPPA	CG	Vnr	-	Problème de sécurité aux abords du collège Guillaume Apollinaire	BROSSEL	Rejeté	28-mars
Séance	7e	9bis	16	Exécutif	CG	Vnr			BROSSEL	Adopté	28-mars
8e	8e	10	17	PS-RGA EELVA	CG	V	DLH 2 G	Remise à niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris	MANO	Adopté	28-mars

Annex n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° technique	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG CONTRE	PCF-PG ABST	EELVA CONTRE	EELVA ABST	PS-RGA CONTRE	PS-RGA ABST	CI CONTRE	CI ABST	UMPPA CONTRE	UMPPA ABST	NAINITE
3e	1	CM	V	SG 127	Projet de tarif unique Navigo	Adopté							X		X		
3e	2	CM	V	SG 127	relatif au tarif généré par la circulation motorisé de bd périphérique	Adopté									X		
3e	3	CM	V	SG 127	Création d'une carte unique de mobilité	Rejeté	X		X		X						
3e	4	CM	V	SG 127	programmation d'un plan pluriannuel d'investissement pour la remise en état de la voirie	Rejeté	X		X		X						
3e	4bis	CM	A	DVD 43		Adopté											
3e	5	CM	V	DVD 43	une meilleure signalisation des parkings souterrains	Adopté											X
9e	6	CM	V	DVD 43	Fractionnement des tarifs horaires des parcs publics de stationnement par tranches de 15 mn	Rejeté	X		X		X						
3e				DVD 43		Adopté							X		X		
3e				DVD 3		Adopté											
3e				DVD 65		Adopté											X
2e 4e				SG 119		Adopté											X
				SGRI 1		Adopté											X
				SGRI 16		Adopté											X
	6bis		A			Adopté											X
				SGRI 23		Adopté											X
9e	6ter	CM	A	SGRI 23		Adopté											X
				SGRI 24		Adopté											X
9e	7	CM	Ver	-	Situation de Safah Hamouri	Adopté								X	X		
9e	8	CM	Ver	-	Soutien à la campagne "un bateau français pour Gaza"	Rejeté					X		X		X		
9e	9	CM	Ver	-	Situation en Libye et mort du cyberactiviste Mohammed al-Nabbous	Adopté											X
9e				DAC 62		Adopté											X
9e				DAC 159		Adopté											X
9e	11bis	CM	A	DAC 241		Adopté											X
				DAC 241		Adopté											X
9e	12	CM	Ver	-	Attribution du nom d'Andrée CHEDID à une bibliothèque parisienne	Adopté											X
9e	13	CM	Ver	-	Désomination d'un lieu parisien en hommage à Andrée CHEDID	Adopté						M. Alayrac M. BROS					
9e	14	CM	Vnr	-	Attribution du nom d'Andrée CHEDID à une portion de l'île aux Cygnes	Adopté						M. Alayrac M. BROS					
9e	15	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Taha Hussein à une bibliothèque parisienne	Adopté											X
9e	16bis	CM	Vnr			Adopté											X
9e	17	CM	Vnr		Signature d'un bail précaire avec le collectif de "La gare expérimentale" (XV)	Adopté (amendé oralement)											X
9e	18bis	CM	Vnr			Adopté											X
				DAC 62		Adopté											X
9e	19	CM	Vnr	-	Archives nationales	Adopté											X
1ère	19bis	CM	A	DAC 23		Adopté											X
				DAC 23		Adopté											X
				DAC 24		Adopté								X	X		
				DAC 161-DASCO 22		Adopté											X
				DAC 161-DJS 169		Adopté											X
				DF 27		Adopté							X		X		
				DF 28		Adopté							X		X		
				DAC 91		Adopté				X							
2e	22bis	CM	Vnr			Adopté											X
2e	23	CM	V	DPEEES 71	Création d'une charte pour la programmation des manifestations dans le secteur des Champs Elysées et de la place de la Concorde	Rejeté	X		X		X						
				DEEES 71		Adopté								X		X	
	24		A			Rejeté	X		X		X						
				DU 54		Adopté				X			X		X		
2e	27	CM	V	DU 54	Chauffage des terrasses	Rejeté	X		X		X						
2e	27bis	CM	V	DU 54		Adopté							X		X		

							PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
Commission Sectorielle	n° Définitif	CM ou CG	A Y Var	n° délib	Objet	VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2e	28	CM	Var	-	Kiosque de vente ambulant sur l'esplanade des Invalides	Rejeté	X		X		X						
2e	29	CM	Var	-	Création d'un observatoire des mutations économiques liées aux chantiers d'aménagement du nord-est du 17e arrdt	Rejeté	X		X		X						
2e	30	CM	A	DDEEES 37	Modification du 4e paragraphe de l'exposé des motifs	Adopté											X
2e	31	CM	Y	DRH 16-17-21	Réforme de la catégorie B	Rejeté				X						X	
				DRH 16		Adopté											X
				DRH 21		Adopté											X
				DRH 17		Adopté											X
				DRH 31		Adopté											X
2e	32	CM	Y	DRH 31-DRH 8 G	Personnels et restaurants de l'ASPP	Adopté (amendé oralement)											X
	32			A1		Adopté (amendé oralement)											X
	32			A2		Adopté (amendé oralement)					X						
	32			A3		Adopté (amendé oralement)											X
				DRH 38		Adopté											X
2e	34	CM	Var	-	Sauvegarde de l'indépendance des ministères topographiques de la Ville de Paris	Adopté										X	X
2e	35	CM	Var	1	Situation du Bureau de la topographie de la Direction de l'urbanisme	Adopté (amendé oralement)										X	X
	35			2		Adopté					X					X	
2e	36	CM	Var	1	Conditions d'embauche des modèles vivants de la Ville de Paris	Adopté (amendé oralement)											X
	36			2		Adopté (amendé oralement)					X						
2e	38 bis	CM	Y	DDEEES 30-31-34-53-54-55-56-57-59-61-64-65-66		Adopté (amendé oralement)											X
				DEEES 43		Adopté (amendé oralement)											X
2e	39	CM	Var	-	Diffusion par la Ville de données publiques en sa possession	Adopté (amendé oralement)											X
2e/3e	40	CM	Var	-	Climat social au Crédit municipal de Paris Banque	Adopté (amendé oralement)											X
2e/3e	41	CM	Y	DDEEES 94-DVD 88	Maintien du statut préfectoral des voies du bois de Vincennes pendant la Foire du Trône	Rejeté					X						
3e	42	CM	Y	DDEEES 94-DVD 88	Fermeture des rues aux alentours de la foire du Trône	Rejeté					X						
				DU 58		Adopté											X
				DEEES 94		Adopté		X									
3e	43	CM	Y	DVD 38	Un dispositif Vélib' métropolitain sans distinction tarifaire	Rejeté	X				X		X		X		X
3e	44	CM	Y	DVD 38	Création d'un tarif social Vélib	Adopté							X		X		
				DVD 38		Adopté											X
				DVD 61		Adopté											
				DVD 63		Adopté											X
3e	46	CM	Var	-	Création d'un accès nord au RER B	Adopté											X
3e	47	CM	Var	-	maintien des salariés des lavatories de Paris	Adopté (amendé oralement)											X
3e	48	CM	Var	-	travaux de rénovation du réseau de gaz rue de Picpus	Rejeté	X		X		X						
3e	49	CM	Var	-	Enlèvement des véhicules en fourrière	Rejeté	X		X		X						
3e/8e	50	CM	Var	-	Requalification de l'avenue de Clichy	Rejeté	X		X		X						
4e	51	CM	Y	DVD 72	Travaux du pont rail , de la gare et T8 soient simultanés	Rejeté	X		X		X						
				DVD 72		Adopté								X		X	
				DEVE 26		Adopté											X
4e	55	CM	Var	-	Protection des abeilles du 20e et d'ailleurs	Adopté										X	
4e	56	CM	Var	-	Installation d'une table de ping-pong sur le mail Bréchet	Rejeté	X		X		X						
				DEVE 64		Adopté											X
5e	57	CM	Var	-	Solutions relatives à la détérioration du manège situé au Jardin Blanc du parc André Citroën	Rejeté	X		X		X						

Commission Séance	n° Définitif	CM ou CG	A V Var	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG CONTRE	PCF-PG ABST	EELVA CONTRE	EELVA ABST	PS-RGA CONTRE	PS-RGA ABST	CI CONTRE	CI ABST	UMPPA CONTRE	UMPPA ABST	NANIMITE
5e	59	CM	Var	-	Passage du carnaval tropical de Paris sur les Champs Elysées	Adopté								X		X	
5e	60	CM	Var	-	Mutualisation d'accueil du public déployant pourvu dans les [illegible]	Adopté										X	
5e	61bis	CM	Var			Adopté											X
5e	62	CM	Var	-	Risque nucléaire en France	Adopté (amendé oralement)											X
6e	62 bis	CM	A			Adopté											X
				DPVI 33		Adopté											X
6e	63	CM	Var	-	Attachement aux lois Taubira et Gayssot	Adopté									X		
				SG 28		Adopté											X
6e	64	CM	Var	-	Aide à l'association "Halte aide aux femmes battues" (HAFB) 20e,	Rejeté	X		X		X						
6e	65	CM	Var	-	Commémoration des accidentés du travail,	Adopté				X						X	
6e	66	CM	Var	-	Programme "Paris Santé Nutrition",	Adopté (amendé oralement)											X
6e	67	CM	Var	-	Centre de santé Stalingrad (19e)	Adopté											X
6e	68 bis	CM	Var	-	Fermeture de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police	Adopté								X	X		
6e	69	CM	Var	-	Coordination d'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA)	Adopté							X		X		
6e	70	CM	Var	-	Pérennisation de l'accueil de nuit dans le 9e,	Adopté											X
6e	71	CM	Var		Fin du plan grand froid	Adopté								X			
7e	72	CM	Var	-	Suspension de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne , engagement d'une concertation	Rejeté	X		X		X						
				DPA 8		Adopté									X		
				DU 14		Adopté								X		X	
7e	73	CM	Var	-	Remboursement des familles des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrdts par la caisses des écoles conformément aux nouveaux tarifs de cantine scolaires	Adopté							X		X		
				DJS 256		Adopté											X
7e	74	CM	Var	-	Information des élus du Conseil sur l'expertise juridique concernant la généralisation de la régie directe à Paris avec l'association CRL10	Adopté											X
8e	76	CM	Var	-	Manque d'effectifs dans les équipements de petite enfance du 17e ardt	Rejeté	X		X		X						
				DJS 179		Adopté											
8e	77	CM	V	DU 42	Procédure de modification du PLU	Adopté (amendé oralement)							X		X		
8e	78 bis	CM	V	DU 42		Adopté						2contre 2 pour fabst			x		
8e	79	CM	V	DU 42	Adaptation de l'article 13 de la zone UG	Rejeté	X		X		X						
8e	80	CM	V	DU 42	Maintien du seuil actuel de la SHON habitation (1000 m2) à partir duquel il y a obligation de construire des places de stationnement	Rejeté	X		X		X						
8e	81	CM	V	DU 78	Nature des équipements sportifs de proximité de substitution, conséquents du projet d'extension de Roland Garros	Adopté											X
8e	82	CM	V	DU 78	Extension de Roland Garros et stricte limitation du plafond de construction	Rejeté	X		X		X		X		X		
8e	83	CM	V	DU 78	Extension de Roland Garros et sauvegarde des Serres d'Auteuil	Rejeté	X		X		X		X		X		
8e	84	CM	V	DU 78	Extension de Roland Garros et sauvegarde du sports scolaire et de proximité	Rejeté	X		X		X		X		X		
				DU 78		Adopté			X								

Commission Séance	n° Définitif	CM ou CG	A V Var	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG CONTRE	PCF-PG ABST	EELVA CONTRE	EELVA ABST	PS-RGA CONTRE	PS-RGA ABST	CI CONTRE	CI ABST	UMPPA CONTRE	UMPPA ABST	NANIMITE
				DU 77		Adopté			X					M. Pozzo di Borgo			
8e	85	CM	V	DU 77	Développement des emplois dans le projet Tour Triangle	Adopté											X
8e	86	CM	Var		Devenir de la gare de la petite Ceinture dite "Gare de Montrouge" (14e)	Adopté (amendé oralement)											X
8e	87	CM	Var		Proposition de loi visant à réguler la production d'immobilier d'entreprise et à favoriser la transformation de bureaux en logements	Rejeté	X				X		X		X		
				DU 93		Adopté			X							X	
				DU 135		Adopté											X
8e	88	CM	Var	-	Création d'un équipement petite enfance 12 à 16 rue du Capitaine Marchal - 13 à 17 rue Etienne Marey	Adopté											X
8e	89	CM	Var	-	Note à l'étude des propositions des élus de la majorité municipale du 17e sur l'aménagement des terrains Cliichy-Batignolles	Rejeté	X		X		X						
				DU 42		Adopté						4contre 1 pour 1 abst			X		
8e	90 bis	CM	Var			Adopté											X
8e	91	CM	Var	-	Hommage aux femmes de la Commune de Paris dans le cadre du 140e anniversaire	Adopté							X		X		
8e	93	CM	Var	-	Attribution du nom d'Annie Girardot à une place du 3e arrondissement	Adopté						RGA					
8e	94	CM	Var	-	Attribution du nom d'Alphonse Boudard à une voie du 13e arrondissement	Adopté											X
8e	95	CM	Var	-	Attribution du nom de Serge Poliakoff à une place du 13e arrondissement	Adopté											X
				DLH 43		Adopté								X			X
				DLH 89		Adopté							X		X		
8e	96	CM	Var		Signature d'une convention d'occupation temporaire au 61, rue Safet Charles (15e), au bénéfice du collectif d'artistes "Jour et Nuit"	Adopté											X
8e	97 bis	CM	Var			Adopté							X		X		
8e	99	CM	Var	-	Application des surloyers	Adopté								X			
8e	100	CM	Var		Apposition d'une plaque en hommage aux victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra, 76, rue de Provence (9e)	Adopté											X
8e	101	CM	Var		Demande de suspension du projet de construction de logements sociaux dans le square Cortenot	Rejeté	X		X		X						
8e	102	CM	Var		Transformation de bureaux en logements	Adopté											X
8e	103	CM	Var		Encadrement des loyers à l'échelle métropolitaine	Adopté								X	X		
				SG12		Adopté											X
8e	104	CM	Var		Projets d'extraction d'huiles de roche-mère.	Adopté											X

Commission Séance	n° Définitif	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG CONTRE	PCF-PG ABST	EELVA CONTRE	EELVA ABST	PS-RGA CONTRE	PS-RGA ABST	CI CONTRE	CI ABST	UMPPA CONTRE	UMPPA ABST	UNANIMITE
2e		CG		DDEEES 24G	Signature d'une convention avec Papilles et Papuillons	Adopté											X
2e		CG		DDEEES 29G	Programme Départemental d'aide à l'emploi 2011	Adopté											X
2e		CG		DRH 8G	Subvention à l'ASPP	Adopté											X
3e		CG		DVD 25G		Adopté											X
4e		CG		SGCP 2G		Adopté											X
6e		CG		DASES 65G		Adopté											X
6e		CG		DASES 75 G		Adopté											X
6e		CG		DFPE 13G		Adopté											X
6e	1	CG	Vnr	-	Plan de restructuration en cours à l'A.P.-H.P.	Adopté									X		
6e	2	CG	Vnr	-	Devenir de l'Hôtel Dieu,	Adopté							X		X		
6e	3	CG	Vnr		Devenir de l'hôpital Hôtel Dieu	Adopté							X		X		
6e	4	CG	Vnr	-	Soutien aux associations, médecins et malades drépanocytaires,	Adopté											X
6e				DASES 79G		Adopté											X
6e				DASES 96G		Adopté											X
6e				DASES 77G		Adopté											X
7e	5	CG	Vnr	-	Ouverture de classes au lycée Guillaume Tirel	Adopté							X		X		
7e	6	CG	Vnr	-	Menace de fermerture du lycée autogéré de Paris	Adopté							X		X		
7e	7	CG	Vnr	-	Suppression de poste dans les collèges parisiens	Adopté							X		X		
7e	8	CG	Vnr	-	utilisation du contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire	Adopté										X	
7e	9	CG	Vnr	-	Problème de sécurité aux abords du collège Guillaume Apollinaire	Rejeté	X		X		X						
7e	9bis	CG	Vnr			Adopté								X		X	
7e	10	CG	V	DLH 2 G	Remise à niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris	Adopté									X		
8e		CG		DLH 2G	Signature des conventions renouvelant la délégation de compétence des aides à la pierre au Département de Paris pour la période 2011-2016	Adopté											X
8e		CG		DLH 3G	Signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique	Adopté											X

Sommaire

Ouverture de la séance. 187

Hommage aux victimes du tremblement de terre au Japon, en présence de l'Ambassadeur du Japon. 187

Condoléances suite à la disparition de M. Gantier, ancien conseiller de Paris et ancien adjoint au Maire de Paris. . . .187

Adoption de comptes rendus. 188

2011, SG 127 - Communication de M. le Maire de Paris : "De nouvelles mobilités pour un Paris regagné". Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet tarif unique du Pass Navigo. Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au bruit généré par la circulation motorisée du boulevard périphérique. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une carte unique de mobilité. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à un plan pluriannuel d'investissement pour la remise en état de la voirie. 2011, DVD 43 - Approbation d'une nouvelle délimitation des zones tarifaires du stationnement rotatif. Autorisation de signer l'arrêté correspondant à cette nouvelle délimitation. Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à une meilleure signalisation des parkings souterrains. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'incitation au stationnement dans les parcs publics. 2011, DVD 3 - Lancement de deux marchés pour la création d'un système de gestion centralisée des horodateurs pour le paiement par carte bancaire et pour les prestations de qualification et recette informatique du système de gestion centralisée. 2011, DVD 65 - Signature de 2 marchés pour la maintenance et la collecte des données monétiques des horodateurs implantés sur voie publique. 2011, SG 119 - DVD 13 - Adoption du Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne. 188

2011, SGRI 1 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Maison de l'Europe de Paris, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 343.000 euros. 214

2011, SGRI 16 - Signature d'une convention avec la ville de Haïfa relative à l'aménagement de la place de Paris. . .216

2011, SGRI 23 - Signature d'une convention avec l'association Médecins du Monde pour l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence aux populations réfugiées aux frontières libyennes. Montant : 80.000 euros. 2011, SGRI 24 - Subvention à l'association Pharmacie et Aide Humanitaire dans le cadre de l'aide d'urgence aux victimes du conflit libyen. Montant : 15.000 euros. 217

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de Salah HAMOURI. 220

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la campagne "un bateau français pour Gaza". 222

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation en Libye et à la mort du cyberactiviste Mohammed al-Nabbous. 224

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aide d'urgence aux victimes de la catastrophe naturelle au Japon. . .225

2011, DAC 62 - Subvention à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e). Montant : 10.000 euros. 226

2011, DAC 159 - Signature de l'avenant 1 au marché de services passée avec la SARL LE TROISIEME POLE dans le cadre de la 3e édition de PARIS EN TOUTES LETTRES (2011). 226

Dépôt de questions d'actualité. 227

Suspension et reprise de la séance. 228

Examen des question d'actualité. I - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police relative à l'hébergement d'urgence dans Paris. 228

II - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la politique du Département pour les collèges parisiens. 230

III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants sur la gestion des déchets à Paris. 231

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relative au recul du service public de la police à Paris. 232

V - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative aux mesures de sécurité en cas de situation d'urgence radiologique à Paris. 235

VI - Question d'actualité de M. Jean-François MARTINS sur la judiciarisation des procédures publiques et la contestation juridique systématique des grands projets d'aménagement de la Ville. 237

Suspension et reprise de la séance. 239

2011, DAC 241 - Subvention à l'association Actuel-Art (11e).Montant : 7.000 euros. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à une subvention à l'association Actuel-Art. 239

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom d'Andrée Chédid à une bibliothèque parisienne. Vœu déposé par le groupe EELVA pour la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Andrée Chédid. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution du nom d'Andrée Chédid à une portion de l'Ile aux Cygnes. 240

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés visant à ce que le nom de Taha Hussein à une bibliothèque parisienne. 241

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif à délégation de service public du Louxor. Vœu déposé par l'Exécutif. 242

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la signature d'un bail précaire avec le collectif de "La gare expérimentale (XP)". 243

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mme Danièle POURTAUD et M. Hermano SANCHES RUIVO relatif au conservatoire Darius Milhaud. Vœu déposé par l'Exécutif. 245

2011, DAC 82 - Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine fixant le principe d'une campagne de souscription organisée pour contribuer au financement de la restauration de 3 verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte Elisabeth à Paris (3e). 246

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux Archives Nationales. 247

2011, DAC 23 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des victimes de l'attentat du 9 août 1982, 7, rue des Rosiers à Paris 4e. Montant : 2.920 euros. 248

2011, DAC 161 - DASCO 22 - Approbation du principe et des modalités du contrat de cession de droits de propriété intellectuelle dans le cadre du Programme de l'Art pour grandir passé en application d'une convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et France Télévisions et autorisation à signer ladite convention. 249

2011, DAC 24 - Subvention à l'Association Les Amis de la Commune de Paris 1871 (13e). Montant : 15.000 euros. . . .251

2011, DAC 21 - DJS 165 - DPVI 16 - Signature d'un premier avenant à la convention triennale 2010-2012 avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation du festival Pari(s) Hip-Hop. Montant : 65.000 euros. 252

2011, DF 27 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2011. 253

2011, DF 28 - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2011. 255

2011, DAC 91 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts contractés par l'association "Philharmonie de Paris", 211, avenue Jean-Jaurès (19e) pour la réalisation d'une salle philharmonique. 257

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'organisation de la Fête de la Musique. Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'organisation de la Fête de la Musique. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'organisation de la Fête de la Musique. Vœu déposé par l'Exécutif. 258

2011, DDEEES 71 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'antiquaires et galeristes sur la contre allée de l'avenue des Champs Elysées (8e). Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une charte pour la programmation des manifestations l'avenue des Champs-Elysées et la place de la Concorde. 260

2011, DU 29 - Mise à jour de la classification des voies au titre des droits de voirie. 260

2011, DU 39 - Communication sur le règlement des étalages et terrasses installés sur la voie publique. 261

2011, DU 54 - Réforme des droits de voirie. Vœu déposé par les groupes EELVA et PCF/PG relatif au chauffage électrique des terrasses. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au chauffage des terrasses. Vœu déposé par l'Exécutif. 272

2011, SG 57 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la société Joël Garcia Organisation une convention d'occupation domaniale pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e) du 30 mai 2011 au 3 juillet 2011. 275

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à un kiosque de vente de l'esplanade des Invalides. 277

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à la création d'un observatoire des mutations économiques du Nord-Est du 17e arrondissement. 278

Suspension et reprise de la séance. 278

2011, DPVI 345 - Communication de M. le Maire de Paris : "Une politique de la ville innovante au service de la cohésion sociale". 278

Rappel au règlement. 292

2011, DDEEES 37 - Garantie de la Ville de Paris à 50% pour un emprunt à contracter par Emmaüs Défi destiné au financement des travaux d'aménagement intérieur du marché Riquet 5-7 rue du Docteur Lamaze (19e), et signature avec Emmaüs Défi d'une convention fixant les modalités de fonctionnement de la garantie. 293

2011, DRH 16 - Fixation des dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B. 2011, DRH 21 - Fixation du statut particulier applicable au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes. Vœu déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche relatif à la réforme de la catégorie B. 2011, DRH 17 - Fixation de l'échelonnement indiciare applicable aux corps régis par la délibération 2011 DRH 16 portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B. 294

2011, DRH 31 - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP). Montant : 10.182.000 euros. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux personnels et restaurants de l'ASPP. 298

2011, DRH 38 - Attribution d'une prime d'encadrement aux fonctionnaires de la Commune de Paris assurant la direction d'une crèche. Vœu déposé par le groupe C.I. relatif aux conditions de travail des Directeurs et Directrices adjoints des établissements de petite enfance municipaux. 299

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde de l'indépendance des missions topographiques de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du Bureau de la topographie de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. . . .302

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux modèles vivants de la Ville de Paris. 303

2011, DDEEES 30 - Signature d'une convention de partenariat avec la Fondation GARCHES pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 46.000 euros. 2011, DDEEES 31 - Signature d'une convention avec l'association CEFIA (Centre Epinettes Famille Insertion Accueil) (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros. 2011, DDEEES 34 - Signature d'un avenant à convention de partenariat avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros. 2011, DDEEES 53 - Signature d'une convention avec l'association ASTS (Association Science Technologie Société) pour l'attribution d'une subvention. - Montant 86.000 euros. 2011, DDEEES 54 - Signature d'une convention avec l'association Réseau 2000 (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros. 2011, DDEEES 55 - Signature d'une convention avec l'association Microlithe (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 27.000 euros. 2011, DDEEES 56 - Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41.000 euros. 2011, DDEEES 57 - Signature d'une convention avec l'association AGECA (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.000 euros. 2011, DDEEES 59 - Signature d'une convention avec l'association Lorem (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros. 2011, DDEEES 61 - Signature d'une convention avec l'association Le Picoulet-Mission populaire du 11e pour l'attribution d'une subvention.Montant : 35.000 euros. 2011, DDEEES 64 - Signature d'une convention avec l'association Le Relais de Ménilmontant (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 38.000 euros. 2011, DDEEES 65 - Signature d'une convention avec l'association Relais 59 (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.500 euros. 2011, DDEEES 66 - Signature d'une convention avec la fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux subventions versées par la Ville de Paris aux espaces publics numériques (EPN). Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux subventions versées aux Espaces Publiques Numériques. Vœu déposé par l'Exécutif. 305

2011, DDEEES 43 - Création d'un Institut des métropoles durables. 308

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à la diffusion par la Ville de Paris de données publiques en sa possession. . . .309

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au climat social du Crédit Municipal de Paris-Banque. 310

2011, DU 58 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'Etat - la Cité Internationale Universitaire de Paris portant sur plusieurs terrains dans l'enceinte de la Cité et sur des emprises de voirie (14e). 311

2011, DDEEES 94 - DVD 88 - Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) relative aux conditions techniques et financières de mise en place, pendant la foire du Trône 2011, de renforts d'offre sur les lignes de bus 87 et PC2. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant la Foire du Trône. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture des rues aux alentours de la Foire du Trône. 313

2011, DVD 38 - Signature de l'avenant n°3 au marché de mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour un dispositif Vélib' métropolitain sans distinction tarifaire. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à à la création d'un tarif social Vélib'. . . .315

2011, DVD 11 - Signature d'un protocole transactionnel lié à l'application du marché n° 07 61 0001 intitulé "Mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire". 320

2011, DVD 63 - Signature avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement d'une convention pour l'installation, la maintenance des dispositifs Contrôle Automatisé de Franchissement de Feux Rouges (CAFR) sur le territoire de la Ville de Paris et avec la Préfecture de police d'une convention d'occupation du domaine public. 321

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au projet de création d'un accès nord au RER B. 322

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 322

Suspension et reprise de la séance. 324

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux lavatories de Paris. 324

Vœu déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif aux travaux de rénovation du réseau de gaz rue de Picpus. 325

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'enlèvement des véhicules en fourrière. 325

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A et Centre et Indépendants relatif à la requalification de l'avenue de Clichy. . . .326

2011, DVD 72 - Signature d'une convention de financement avec RFF relative aux études avant projet et projet pour l'élargissement du pont-rail de la rue d'aubervilliers (19e) (1ère phase) dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur Mac Donald Eole Evangile du GPRU Paris Nord Est (18e et 19e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à des travaux d'élargissement sur la future gare Eole-Evangile. 327

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un débat public sur l'évolution du bouquet énergétique de la Ville de Paris. 328

2011, DEVE 28 - Signature d'une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) relative au financement de l'étude de faisabilité pour l'expérimentation d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA). 329

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une campagne de sensibilisation et au nettoyage régulier de l'espace public. 333

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage sauvage commercial. 333

2011, DPA 8 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux de restructuration de la caserne Napoléon située 1 place Baudoyer (4e). 334

2011, DU 14 - Cession de l'immeuble communal situé 21, rue Blanche (9e). 335

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles. 336

Suspension et reprise de la séance. 339

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles (suite). 339

2011, DU 42 - Mise en oeuvre des évolutions nécessaires du Plan local d'urbanisme, notamment dans les deux zones vertes : - Décision de ne pas poursuivre la procédure d'élaboration / révision du PLU engagée en 2009 ; - Avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du PLU dans les 20 arrondissements. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la construction de logements sociaux dans le quartier Sainte-Périne. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en oeuvre des évolutions nécessaires du Plan Local de l'Urbanisme. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en oeuvre des évolutions nécessaires du Plan Local de l'Urbanisme. 339

2011, DU 78 - Engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de Roland Garros (16e). Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'engagement de la procédure révision simplifiée du PLU site de Roland Garros 16e. Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros et à la stricte limitation de l'élévation du plafond de construction. Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros et à la sauvegarde des Serres d'Auteuil. Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros et à la sauvegarde du sport scolaire et de proximité. 348

2011, DU 77 - Autorisation de signer un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la SCI Tour Triangle relatif à la conclusion d'une promesse unilatérale de bail à construction permettant la réalisation de la Tour Triangle dans le Parc des Expositions (15e). Autorisation donnée à la SCI Tour Triangle de déposer les permis de construire nécessaires. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif au développement des emplois dans le projet Tour Triangle. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au protocole d'accord entre Ville de Paris et SCI Tour Triangle. 356

2011, DU 93 - Vente et achat entre la Ville de Paris et Neximmo 51 portant d'une part sur l'ensemble immobilier municipal situé 19 à 23 rue de Vienne - 38-46 rue du Rocher - 45 rue de Rome - 2 impasse Dany (8e) et d'autre part sur l'immeuble à construire T8 au niveau du 115-121 avenue de France (13e). Constitution de servitude sur le domaine public. 368

2011, DU 135 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e). Autorisation donnée à la SEMPARISEINE de déposer toutes demandes de permis de construire nécessaires à la réalisation du programme projeté sur les parcelles EL 27, 28 et 29 situées 80 à 90 rue de Lourmel et 31-33, rue de l'Eglise. . .368

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de la gare de la Petite Ceinture dite gare de Montrouge. 370

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un équipement petite enfance sur l'emplacement réservé S20-1 (12 à 16, rue du Capitaine Marchal 13 à 17, rue Étienne-Marey). 371

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à la sauvegarde des activités de la Mutualité dans le 5e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif. 371

Vœu déposé par les groupes PSRGA, PCF/PG relatif à un hommage aux femmes de la Commune de Paris dans le cadre du 140e anniversaire. 372

Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif aux attributions de noms de lieux à Paris. 373

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution de la dénomination "place Annie Girardot" à une place du 3e arrondissement. 374

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution de la dénomination "rue Alphonse Boudard" à une voie du 13e arrondissement. 374

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution de la dénomination "place Serge Poliakoff" à une place du 13e arrondissement. 375

2011, DLH 43 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement de locaux d'activité compris dans divers programmes de l'office. 375

2011, DLH 89 - Adoption du Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010. 376

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la signature d'une convention d'occupation temporaire au 61, rue Saint-Charles (15e) au bénéfice du collectif d'artistes "Jour et Nuit Culture". 380

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la fin de la trêve hivernale et à la reprise des expulsions locatives. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la lutte contre les expulsions à Paris. 381

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'application des surloyers. 382

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la mémoire des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra. 382

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de suspension du projet de construction de 92 logements sociaux dans le square Contenot. 383

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à la transformation de bureaux en logements. 384

Vœu déposé par le groupe EELVA pour mandater "Paris Métropole" et sa commission Logement pour étudier les modalités d'encadrement des loyers. 384

2011, SG 12 - Adhésion au GIP l'Atelier international du Grand Paris - Adoption de la convention constitutive du GIP et des modalités de détermination de la contribution financière de la Ville de Paris. 384

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux huiles de roche-mères dites "schiste". 385

Suspension et reprise de la séance. 386

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" relatif à la protection des abeilles. 386

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une table de ping-pong sur le mail Bréchet. 387

2011, DEVE 64 - Attribution de la dénomination jardin Ilan Halimi à l'espace vert situé 54, rue de Fécamp (12e). 387

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la détérioration du manège situé au jardin blanc du parc André-Citroën. 388

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'instauration d'un droit d'interpellation. 389

2011, DUCT 80 - Communication sur l'activité en 2010 de la Commission Parisienne du Débat Public. 389

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au passage du Carnaval tropical de Paris 2011 sur les Champs-Elysées. 390

Vœu déposé par les groupes EELVA, PSRGA, PCF/PG relatif aux conditions d'accueil du public déposant plainte dans les commissariats du 18e. 392

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la présence de correspondants de nuit dans le 2e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif. 393

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au risque nucléaire en Ile-de-France. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .394

2011, DPVI 33 - Convention avec l'association Salle Saint Bruno pour des projets politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or et versement d'une subvention. Montant : 118.615 euros. 395

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif à l'attachement aux lois Taubira et Gayssot. 396

2011, SG 28 - Signature d'une convention avec l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir. Montant total : 27.000 euros. 397

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux locaux de l'association "Halte aide aux femmes battues", située dans le 20e arrondissement. 398

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés pour la commémoration des accidentés du travail. 400

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au programme "Paris Santé Nutrition". 401

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au centre de santé Stalingrad dans le 19e arrondissement. 402

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif. 402

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche, apparentés relatif à la situation de la Coordination d'accueil des familles en demande d'asile (C.A.F.D.A.) 44, rue Planchat (20e). 406

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pérennisation de l'accueil de nuit dans le 9e arrondissement. 407

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fin du Plan grand froid. 408

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la suspension de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne 408

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au remboursement des familles des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements, conformément aux nouveaux tarifs de cantines scolaires. 410

2011, DJS 256 - Subvention à l'association Les P'tits Poulbots Oeuvre des gosses de la Butte Montmartre (18e). Montant : 3.700 euros. 412

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avis de la faisabilité de la proposition d'une "convention gré de gré". . . .413

2011, DJS 179 - Signature d'une convention avec "Paris Foot Gay" (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros. 413

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil des jeunes enfants. 414

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux effectifs dans les équipements petite enfance du 17e arrondissement. . . .415

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite). 416

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 416

Clôture de la séance. 416

Votes spécifiques. 416

Vote spécifié. 418

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 418

Liste des membres présents en Commission. 429

Liste des membres présents. 430

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris. 430

Questions du groupe U.M.P.PA. QE 2011-8 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les critères et les conditions de mise en place de l'affichage associatif dans les arrondissements. 430

QE 2011-9 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris sur les méthodes utilisées pour le recensement de la population parisienne 431

Annexe n° 2 - Tableau de vœux et amendements déposés en Commission. 432

Annex n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques. 438

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT